14481

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

Concession Française

A

CHANGHAI

COMPTE-RENDU DE LA GESTION POUR L'EXERCICE 1922

BUDGET 1923

IMPRIMERIE MUNICIPALE

INDEX

Abattoirs Municipaux.—84, 253.
Accident du Quai de France.—56, 91.
Adjudications.—84, 95, 226, 237.
Allocations.—45, 103.
Analyse d'Eau.—145.
Architecture.—55, 65, 96, 186.
Ateliers Municipaux.—150.
Avenue Edouard VII.—33.
Avenue Foch.—101, 182, 226.
Avenue Joffre.—149, 249.
Avertisseurs d'Incendie.—167.

Bâtiments de la Police.—214, 215, 216.
Bâtiments Municipaux.—25, 107, 141, 149.
Bourses de Commerce.—9.
Boxing Club.—211.
Budget.—7, 232, 235, 236, 237, 240.

Cadastre.—161.
Caisse de Prévoyance.—51, 60, 196, 253.
Campagne Anti-Moustiques.—25.
Camp de Koukaza.—226.
Cercle Américain.—185.
Cercle Indigène.—202.
Cercle Sportif Français.—68, 75, 83, 115, 191, 227.
Château d'Eau.—221.
Cimetière.—147, 192.
Cinéma Public.—130.
Circulation.—173.
Cirque.—186.
Collège Jeanne d'Arc.—159.
Comités.—6.
Comité des Ecoles.—106.
Comité des Finances.—71, 130, 196, 203.
Comité des Travaux.—17, 54, 65, 77, 84, 95, 117, 163, 198, 214.
Commission Foncière.—109.
Coopérative Française.—74, 93.
C. F. T. E. E.—13, 19, 22, 25, 30, 39, 46, 55, 60, 66, 67, 73, 79, 81, 85, 97, 102, 107, 119, 125, 129, 136, 148, 151, 155, 157, 165, 170, 176, 182, 187, 192, 199, 206, 220, 229, 234, 244, 252,
Compagnie des Téléphones.—122, 155, 163, 211.
Congés.—106, 141.
Constructions.—233.
Cours de Français.—106.
Crédits Supplémentaires.—132.

Décès.—38, 49, 59, 132.
Défense de la Concession.—59, 71.
Demandes d'emploi.—115.
Démission de Mr. Shoop.—201.
Dénomination de Rues.—233.
Départ de Mr. Mailly.—244.
Divers.—75, 135, 176, 182, 186, 205, 254.
Douanes Chinoises.—68, 182.
Droits de Quayage.—8, 68, 132, 185.

Éclairage Public.—146.
École Américaine.—144, 168, 181, 222.
École Franco-Annamite.—214, 216.
École Municipale Française.—7, 21, 37, 52, 64, 76, 105, 201, 209.
École Municipale Franco-Chinoise.—52, 62, 76, 90, 129, 216.
Écuries Municipales.—153, 217, 233, 254.
Édicules Réclames.—24, 78, 122, 249.
Élections Municipales.—3 243.
Emprunt Français 1915.—73.
Emprunt Municipal 1903.—91, 108.
Emprunt Municipal 1911.—73, 82.
Établissement d'Hydrothérapie.—185.
Établissements classés.—221, 248.
Exposition de Lanternes.—113, 142.
Expropriations.—109, 174.

Fête de l'Armistice.—192.
Fête du 14 Juillet.—119, 123.
Fête Jeanne d'Arc.—73.
Finances.—205, 246.
Fournitures.—33, 59, 135.
Fourrière Municipale.—123, 214.
Foyer du Marin.—170.
Français de Changhai morts au Champ d'Honneur.—133, 194, 202.

Garages Publics.—130.
Garde Municipale.—7, 12, 16, 21, 37, 44, 52, 71, 76, 89, 90, 105, 123, 129, 136, 153, 157, 162, 180, 185, 201, 209, 244, 245.

Hôpital Général.—50, 154, 231.
Hôpital Sainte-Marie.—181.
Hospitalisation.—114.
Hôtel Municipal.—215.
Hôtels.—124, 202, 211, 232.

Indemnité d'enfants.—163.
Indemnités de langues.—76, 114.
Institut Anti-Rabique.—205, 233.
Institut Franco-Chinois.—182.

Jardin de Verdun.—22, 73, 76, 83, 132, 173.
Jinrickshaws privés.—142, 209.
Jinrickshaws publics.—143, 174, 196, 248.

Lazaret de Chang Pao Sha.—13, 76, 132, 185.
Licences.—124, 131.
Loteries.—51, 115, 163.

Maison des Greffiers.—214.
Matériel.—13, 18, 70, 77, 87, 97, 117, 217, 249.
Mise à l'Alignement.—231.
Musique.—84.

Nécrologie.—89.
Nouveaux Abattoirs.—80.
Nouvelle Blanchisserie.—214, 216.

Œuvres d'Assistance.—204.
Œuvres Diverses de Propagande.—106.

Parc de Koukaza.—17, 54, 78.
Passage des Employés.—16.
Permis de Construire.—13, 54, 65, 96, 124, 135, 141, 198, 250.
Personnel.—12, 37, 77, 89, 106, 129, 153, 173, 194, 245.
Pesage des Légumes.—243.
Plan de la Concession.—38.
Poste Pottier.—163.
Postes Chinoises.—60, 88, 135.
Pouvoirs Présidentiels.—6.
Propriétés Municipales.—118.
Publicité.—196.
Publicité des Séances du Conseil.—7.

Réclames Lumineuses.—160.
Récompenses au Personnel Indigène.—228.
Règlement Administratif.—21.
Règlement d'Organisation Municipale.—7.
Routes.—218.
Routes Nouvelles.—198.
Routes Privées.—34, 55, 117, 123.
Route Cohen.—101.
» Conty.—18.
» de Siéyès.—45, 117.
» Dollfus.—198.
» Grouchy.—130.
Route Gustave de Boissezon.—18, 44, 56.
» Lorthon.—125.
» Louis Dufour.—164.
» Magniny.—164.
» Ratard.—250.
» Winling.—149.
Rue Bourgeat.—25.
» Chapsal.—118.
» de Siemen.—101.
» Montauban.—149, 205.
» Tourane.—249.
» Wagner et Vouillemont.—253.
» Wantz.—130.

Salle des Fêtes.—116, 198, 232.
Sanatorium.—132, 141.
Secours.—244.
Secrétariat.—162, 167.
Sequestre.—155.
Sériciculture.—202, 222.
Service des Eaux.—145, 154, 164.
Service d'Incendie.—64, 90, 107, 114, 123, 153, 162, 185, 201, 234.
Service Médical,—132, 147.
Service des Parcs Jardins & Plantations.—13, 65, 82, 86, 90, 105, 159, 163, 209.
Service Sanitaire.—51.
Service du Sémaphore.—201.
Service des Travaux.—37, 44, 64, 129, 141, 176, 180, 186, 192.
Sinistrés de Swatow.—148, 163.
Social Club.—186.
Station Sanitaire.—216.
Stores.—67.

Taxes Diverses.—73.
Taxes Foncières. 109.
Travaux Remboursables.—13, 54.
T. S. F.—167, 180.

Urinoirs Publics.—97.

Vacances Scolaires.—106.
Vélodrome.—88, 94, 116, 124.
Visite du Maréchal Joffre.—12, 17, 18, 21, 25 143, 156, 169.
Voies Publiques.—13, 108.

War Memorial.—68, 205.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES PENDANT L'EXERCICE 1922

RECETTES

Nature des Recettes	Recouvrements effectués	Recettes d'après les prévisions du budget	Différences en plus	Différences en moins
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
CHAPITRE 1.—IMPOTS				
Art. 1.—Impôt foncier	240.690,70	240.000,00	690,70	
» 2.—Impôt locatif européen	204.224,73	158.000,00	46.224,73	
» 3.—Impôt locatif chinois	316.015,43	305.000,00	11.015,43	
CHAPITRE 2.—LICENCES	760.930,86	703.000,00	57.930,86	
Art. 1.—Loueurs de brouettes	38.176,00	36.000,00	2.176,00	
» 2.—Loueurs de jin-rick-shaws	166.967,13	157.000,00	9.967,13	
» 3.—Charrettes à bras	17.989,05	15.000,00	2.989,05	
» 4.—Loueurs de chevaux et voitures	10.450,92	9.400,00	1.050,92	
» 5.—Véhicules automobiles de louage et de garage	25.882,50	24.500,00	1.382,50	
» 6.—Auto-camions et véhicules de livraison	11.000,66	9.800,00	1.200,66	
» 7.—Jin-Ric-Shaws privés	44.448,87	29.000,00	15.448,87	
» 8.—Chevaux et voitures privés	3.206,54	3.000,00	206,54	
» 9.—Véhicules automobiles privés	44.400,38	35.000,00	9.400,38	
» 10.—Hôtels, Bars, Cafés, Restaurants	875,00	540,00	335,00	
» 11.—Théâtres chinois, Marionnettes, Cercles	5.925,00	4.600,00	1.325,00	
» 12.—Commerce de vins et spiritueux, gros et détail	4.370,00	4.800,00		430,00
» 13.—Monts de Piété	9.054,20	9.000,00	54,20	
» 14.—Maisons de logeurs	13.633,40	13.200,00	433,40	
» 15.—Bourses de Commerce	8.950,00	36.000,00		27.050,00
» 16.—Licences de chiens	1.276,39	1.000,00	276,39	
CHAPITRE 3.—TAXES	406.606,04	387.840,00	46.246,04	27.480,00
Art. 1.—Restaurants chinois	6.538,38	6.200,00	338,38	
» 2.—Débits de boissons chinois	8.248,94	8.300,00		51,06
» 3.—Marchands frîpiers	1.447,84	1.400,00	47,84	
» 4.—Changeurs	2.090,00	2.000,00	90,00	
» 5.—Marchands de tabac	2.932,42	2.900,00	32,42	
» 6.—Marchands forains et abris	12.879,58	10.500,00	2.379,58	
» 7.—Bateaux et sampans	11.369,73	10.000,00	1.369,73	
» 8.—Chaloupes	444,44	450,00		5,56
» 9.—Marchés	16.671,30	16.300,00	371,30	
» 10.—Taxes diverses	47.000,00	43.000,00	4.000,00	
CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES	109.622,63	101.050,00	8.629,25	56,62
Art. 1.—Droits sur les quais et jetées	6.780,40	6.780,00	0,40	
» 2.—Droits de quayage	124.784,04	126.000,00		1.215,96
» 3.—Loyer du Marché de l'Est	893,04	890,00	3,04	
» 4.—Produits Divers	44.944,04	22.000,00	22.944,04	
» 5.—Location d'immeubles Municipaux	3.973,19	4.860,00		886,81
» 6.—Avances à réaliser	3.486,48	3.000,00	486,48	
» 7.—Redevances Compagnie des Tramways	5.536,74	5.000,00	536,74	
» 8.— do. des Eaux	3.052,18	3.000,00	52,18	
» 9.— do. du Gaz	210,00	210,00		
» 10.—Vidanges	18.477,50	18.400,00	77,50	
» 11.—Edicules-Réclames	1.000,00	7.875,00		6.875,00
CHAPITRE 5.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES	213.137,61	198.015,00	24.100,38	8.977,77
Art. 1.—Contribution du Municipal Council (Dépenses du Sémaphore 50%)	9.503,65	10.400,00		896,35
» 2.—Divers	7.946,17	7.800,00	146,17	
CHAPITRE 6.—SERVICE D'INCENDIE	17.449,82	18.200,00	146,17	896,35
Art. 1.—Pompiers employés à des services particuliers	2.119,98	2.100,00	19,98	
CHAPITRE 7.—ÉCOLES MUNICIPALES	2.119,98	2.100,00	19,98	
Art. 1.—Subvention du Gouvernement Français fr. 10.000	1.092,90	1.000,00	92,90	
» 2.—Contribution scolaire, Ecole Municipale Française	11.638,47	13.000,00		1.361,53
» 3.— do. do. Franco-Chinoise	6.123,08	5.000,00	1,123,08	
CHAPITRE 8.—ABATTOIRS	18.854,45	19.000,00	1.215,98	1.361,53
Art. 1.—Recettes approximatives	20.631,17	23.000,00		2 368,83
CHAPITRE 9.—SERVICE SANITAIRE	20.631,17	23.000,00		2.368,83
Art. 1.—Amendes	1.001,50	680,00	321,50	
» 2.—Licences pour établissements classés	1.520,76	830,00	690,76	
» 3.—Désinfections	71,00	100,00		29,00
	2.593,26	1.610,00	1.012,26	29,00
A reporter. . .	1.551.945,82	1.453.815,00	139.300,92	41.170,10

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts
		Ordinaires	Spéciaux	
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
TITRE 1—SECRÉTARIAT				
CHAPITRE 1.—PERSONNEL				
Art. 1.—Bureau du Secrétariat :				
Sect. 1.—Personnel Européen	22.995,00	23.280,00		285,00
» 2.—Personnel Chinois.	3.785,44	3.768,00	17,44	
» 2.—Bureau de la Comptabilité :				
Sect. 1 —Personnel Européen	11.220,00	11.100,00	120,00	
» 2.—Personnel Chinois.	6.443,44	6.336,00	107,44	
» 3.—Bureau de la Perception :				
Sect. 1.—Personnel Européen	37.135,00	36.025,00	1.110,00	
» 2.—Personnel Chinois.	9.115,19	9.072,00	43,19	
	90.694,07	89.581,00	1.398,07	285,00
CHAPITRE 2.—FRAIS GÉNÉRAUX				
Art. 1.—Dépenses diverses imprévues	343,03	300,00	43,03	
» 2.—Chauffage des bureaux	1.024,74	1.200,00		175,26
» 3.—Menus frais	748,98	700,00	48,98	
» 4.—Entretien de l'auto du Secrétaire	1.216,48	1.200,00	16,48	
» 5.—Récompenses de fin d'année (Personnel Chinois)	712,50	650,00	62,50	
	4.045,73	4.050,00	170,99	175,26
Totaux du Titre 1	94.739,80	93.631,00	1 596,06	460,26
TITRE 2.—SERVICES DIVERS				
CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES ET PENDULES				
Art. 1.—Abonnement au Service Téléphonique.—Abonnement pour les divers Services et Entretien	4.618,95	4.300,00	318,95	
» 2.—Remontage et entretien de l'horloge et des pendules	130,83	200,00		69,17
	4.749,78	4.500,00	318,95	69,17
CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL				
Art. 1.—Sect. 1.—Honoraires du Docteur de l'Administration	6.000,00	6.000,00		
» 2.—Solde du Personnel Européen	4.680,00	7.080,00		2.400,00
» 2.—Solde du Personnel Chinois	1.294,84	1.476,00		181,16
» 3.—Médicaments et achats de matières premières	7.344,59	5.000,00	2.344,59	
» 4.—Hôpitaux et inhumations, Personnel Européen et Indigène	11.294,50	9.000,00	2.294,50	
» 5.—Laboratoire—Frais divers		1.000,00		1.000,00
» 6.—Achat d'instruments pour l'Infirmerie	725,86	200,00	525,86	
» 7.—Menus frais et dépenses imprévues	296,28	400,00		103,72
» 8.—Chauffage et glace	592,99	700,00		107,01
» 9.—Médicaments pour prisonniers.	1.025,14	600,00	425,14	
» 10.—Mobilier et Entretien	141,50	1.000,00		858,50
» 11.—Frais d'opérations chirurgicales	1.434,61	1.300,00	134,61	
CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES	34.830,31	33.756,00	5.724,70	4.650,39
Art. 1.—Sémaphore :				
Sect. 1.—Abonnement à l'Observatoire et un Calculateur Chinois	600,00	600,00		
» 2.—Service téléphonique.	285,00	300,00		15,00
» 3.—Personnel Européen	4.620,00	6.040,00		1.420,00
» 4.— » Chinois	1.337,69	1.248,00	89,69	
» 5.—Dépenses diverses, (chauffage, éclairage pavillons, etc)	567,61	900,00		332,39
» 2.—Service des Signaux Météorologiques :				
Sect. 1.—Personnel Européen	9.980,00	10.040,00		60,00
» 2.— » Chinois	397,56	300,00	97,56	
» 3.—Electricité	468,63	450,00	18,63	
» 4.—Téléphones	132,00	90,00	42,00	
» 5.—Entretien et dépenses diverses.	511,13	650,00		138,87
» 6.—Imprévu et gratifications de fin d'année.	141,68	500,00		358,32
» 3.—Service particulier d'exploitation :				
Sect. 1.—Personnel Européen	5.565,00	8.520,00		2.955,00
» 2.— » Chinois 1re catégorie.	2.910,00	1.560,00	1.350,00	
» 3.— » » 2e »	553,63	840,00		286,37
» 4.—Electricité	531,05	650,00		118,95
» 5.—Téléphones	65,00	75,00		10,00
» 6.—Entretien et dépenses diverses.	1.558,82	2.950,00		1.391,18
	30.224,80	35.713,00	1.597,88	7.086,08
A reporter.	69.804,89	73.969,00	7.641,53	11.805,64

RECETTES

Nature des Recettes	Recouvrements effectués	Recettes d'après les prévisions du budget	Différences en plus	Différences en moins
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts
Reports. . .	1.551.945,82	1.453.815,00	139.300,92	41.170,1(
CHAPITRE 10.—SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS				
Art. 1.—Remboursements pour fournitures et travaux divers.	6.511,94	2.000,00	4.511,94	
CHAPITRE 11.—COUR MIXTE FRANÇAISE	6.511,94	2.000,00	4.511,94	
Art. 1—Recettes diverses	61.845,31	55.000,00	6.845,31	
CHAPITRE 12.—INTÉRÊTS	61.845,31	55.000,00	6.845,31	
Art. 1.—Intérêts sur les comptes-courants avec les Banques	19.095,20	10.000,00	9.095,20	
» 2.—Intérêts sur les 175 actions de la Cie des Téléphones	1.050,00	1.000,00	50,00	
» 3.—Intérêts sur Titres de l'Emprunt Français 1915, 1916	2.166,02	1.500,00	666,02	
CHAPITRE 13.—GARDE MUNICIPALE	22 311,22	12.500,00	9.811,22	
Art. 1.—Amendes	21.810,89	18.000,00	3.810,89	
» 2.—Agents employés à des services particuliers	14.636,99	14.000,00	636,99	
CHAPITRE 14.—TRAVAUX PUBLICS	36.447,88	32.000,00	4.447,88	
Art. 1.—Remboursement pour Travaux divers	31.219,26	15.000,00	16.219,26	
» 2.—Cautionnements des entrepreneurs	7.700,00	6.000,00	1.700,00	
» 3.—Permis de construire.	4.380,99	4.500,00		119,01
» 4.—Permis divers, Barrières, Enseignes, etc.	2.772,65	2.300,00	472,65	
» 5 —Plans cadastraux, poses de bornes	1.235,48	1.000,00	235,48	
	47.308,38	28.800,00	18.627,39	119,01
Total des Recettes—(Budget Ordinaire) . . .	1.726.370,55	1.584.115,00	183.544,66	41.289,11
CHAPITRE.—15 BUDGET EXTRAORDINAIRE				
Art. 1.—Vente d'obligations	5.000,00	260.800,00		
	5.000,00	260.800,00		
Total des Recettes. . .	1.731.370,55	1.844.915,00	183.544,66	41.289,11
			Différence. . . Tls.	142.255,55

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts
		Ordinaires	Spéciaux	
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports. . .	69.804,89	73.969,00	7.641,53	11.805,64
CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS DIVERSES				
Art. 1.—Instruction Publique.	1.603,65	1.700,00		96,35
» 2.—Assitance Publique	28.980,00	26.970,00	2.010,00	
» 3.—Divers	47.040,74	30.310,00	16.730,74	
CHAPITRE 5.—BRIGADE DES POMPIERS	77.624,39	58.980,00	18.740,74	96,35
Art. 1.—Personnel Européen	7.055,60	7.900,00		844,40
» 2.—Personnel Chinois	16.223,62	14.450,00	1.773,62	
» 3.—Entretien	9.283,97	7.800,00	1.483,97	
» 4.—Téléphones et sonneries.	2.511,93	2.580,00		68,07
» 5.—Matériel, Sect. 1.—Achat de nouveau matériel, etc	5.884,03	3.400,00	2.484,03	
2.—Mobilier, menus frais, imprévus	868,99	600,00	86.99	
3.—Assurance du Matériel	871,13	800,00	71,13	
CHAPITRE 6.—ECOLES MUNICIPALES	42.517,27	37.530,00	5.899,74	912,47
Art. 1.—Ecole Municipale Française Section 1.—Personnel Européen . . .	59.844.21	55.700,00	4.144,21	
» 2.—Personnel chinois	2.915,76	2.817,00	98,76	
» 3.—Frais généraux	5.497,33	5.000,00	497,33	
» 2.—Ecole Municipale Fr.-Chinoise » 1.—Personnel Européen. . .	11.271,40	11.775,00		503,60
» 2.—Personnel Chinois . . .	7.338,80	6.488,00	850.80	
» 3.—Dépenses diverses	3.081,71	2.700,00	381,71	
» 4.—Agrandissement de l'Ecole .		1.151,00		1.151,00
CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES	89.949,21	85.631,00	5.972,81	1.654,60
Art. 1.—Section 1.—Passages des familles des Employés (congés) . . .	23.329,98	20.000,00	3.329,98	
» 2.—Annonces, Abonnements, télégrammes	2.927,27	2.000,00	927,27	
» 3.—Dépenses imprévues	4.740,33	5.000,00		259,67
» 2.—Assurances.	4.667,93	4.000,00	667,93	
» 3.—Achat et entretien du mobilier.	402,27	600,00		197,73
» 4.—Frais de postes pour tous les Services	1.902,28	1.200,00	702,28	
» 5.—Taxes Chinoises sur Propriétés Municipales	1.017,30	1.150,00		132,70
» 6.—Honoraires de l'Avocat-Conseil.	6.000,00	6.000,00		
» 7.— » » l'Ingénieur Conseil.		4.000,00		4.000,00
» 8.—Frais de Chancellerie	785,86	600,00	185,86	
» 9.—Fournitures de bureaux pour services divers	2.793,68	1.000,00	1.793,68	
» 10.—Plaques de véhicules et maisons	662,84	500,00	162,84	
» 11.—Avances remboursables	3.444,79	3.000,00	444,79	
» 12.—Fête Nationale et Fêtes de Charité	5.207,02	3.000,00	2.207,02	
» 13.—Entretien des machines à écrire	81,10	150,00		68,90
CHAPITRE 8.—VOLONTAIRES	57.962,65	52.200,00	10.421,65	4.659,00
Art. 1.—Equipement, Armement, etc	4.768,62	2.000,00	2 768,62	
CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS	4.768,62	2.000,00	2.768,62	
Art. 1.—Personnel, Section 1.—Personnel Européen.	6.300,00	6.300,00		
» 2.—Personnel Chinois	2.214,70	2.060,00	154,70	
» 2.—Exploitation des Abattoirs	1.934,65	2.200,00		265,35
» 3.—Entretien et réparations du matériel	271,38	300,00		28,62
CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE	10.720,73	10.860,00	154,70	293,97
Art. 1.—Section 1.—Personnel Européen	19.620,00	19.620,00		
» 2.—Personnel Chinois	5.345,96	5.185,00	160,96	
» 2.—Chauffage	186,35	250,00		63,65
» 3.—Entretien de l'auto du Chef Inspecteur	861,66	900,00		38,34
» 4.—Service Prophylactique	4.245,21	4.400,00		154,79
» 5.—Service anti-Moustiques. Sect. 1.—Achat de Pétrole	1.500,00	1.500,00		
» 2.—Comblement des Mares . . .	756,24	800,00		43,76
» 3.—Personnel Chinois.	865,20	696,00	169,20	
CHAPITRE 11.—IMPRIMERIE MUNICIPALE	33.380,62	33.351,00	330,16	300,54
Art. 1.—Personnel Chinois	6.105,30	5.550,00	555,30	
» 2.—Frais divers Section 1.—Achat de papiers	7.281,05	5.000,00	2.281,05	
» 2.—Entretien du matériel, remplacement . .	218,42	200,00	18,42	
» 3.—Achat de nouveaux caractères	243.13	200,00	43,13	
» 4.—Frais divers: colle, pétrole. etc. . . .	569,04	500,00	69,04	
» 5.—Achat de toile. Travaux de reliure. . .	79,41	100,00		20,59
CHAPITRE 12.—SERVICES GÉNÉRAUX	14.496,35	11.550.00	2.966.94	20,59
Art. 1.—Personnel Européen	4.500,00	4.500,00		
	4.500,00	4.500,00		
A reporter. . .	405.724,73	370.571,00	54.896,89	19.743,16

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts
		Ordinaires	Spéciaux	
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports. . .	405.724,73	370.571,00	54.896.89	19.743,16
CHAPITRE 13.—SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS				
Art. 1.—Personnel Européen	12.487,21	8.610,00	3.877,21	
» 2.—Personnel Chinois fixe et Gratifications de fin d'année	10.765,81	10.864,00		98,19
» 3.—Personnel Chinois flottant	791,71	1.000,00		208,29
» 4.—Matériel Sect. 1.—Entretien, chauffage, menus frais, etc. . . .	2.918,94	2.975,00		56,06
» 2.—Achat et entretien d'une auto	1.859,03	1.600,00	259,03	
» 5.—Commandes de graines et plantes, nouriture des animaux . . .	744,25	870,00		125,75
» 6.—Travaux d'entretien	1.084,48	1.000,00	84,48	
» 7.—Travaux neufs Sect. 1.—Mise en état des nouveaux terrains . .	1.010,81	1.500,00		489,19
» 2.—Construction de serres	3.067,62	3.000,00	67,62	
» 8.—Plantations des routes	777,68	900,00		122,32
» 9.—Imprévus	1.606,08	500,00	1.106,08	
» 10.—Travaux remboursables.	5.135,37	1.500,00	3.635,37	
CHAPITRE 14.—COUR MIXTE FRANÇAISE	42.248,99	34.319,00	9.029,79	1.099,80
Art. 1.—Sect. 1.—Solde du Personnel Européen	7.140,00	7.980,00		840,00
» 2.— » » Chinois.	21.533,01	22.240,00		706,99
» 2.—Dépenses diverses	2.008,29	2.276,00		267,71
» 3.—Frais Généraux	6.942,37	5.200,00	1.742,37	
CHAPITRE 15.—EMPRUNTS	37.623,67	37.696,00	1.742,37	1.814,70
Art. 1.—Emprunt Municipal de 1903; 4.000 obligations à 4 1/2 °/₀ :				
Sect. 1.—Frais annuels : Service de l'amortissement 500 frs. à frs. 10.	54,49	50,00	4,49	
» 2.—Intérêts pour 1922 francs 64.687,50 à francs 10	7.052,77	6.468,75	584,02	
» 3.—Amortissement de 116 titres à frs. 500=58.000 frs. à frs. 10.	5.742,57	5.800,00		57,43
» 2.—Sect. 1.—Emprunt 1911, Intérêts pour 1922 à 6 °/₀ sur Tls : 400.000.	23.007,00	23.352,00		345,00
» 2.—Amortissement de 115 titres à Tls : 100	11.500,00	11.500,00		
» 3.—Emprunt 1914, Intérêts à 5 1/2 °/₀ sur Tls : 500.000	27.500,00	27.500,00		
» 4.— do. 1916, do. do. 350.000	19.250,00	19.250,00		
» 5.—Emprunt 1921, 20.000 obligations de Tls : 100 à 8 °/₀ (dont 2.608 obligations pour 6 mois Intérêts annuels).	139.256,56	140.568,00		1.311,44
	233.363,39	234.488,75	588,51	1.713,87
Totaux du Titre 2 . . .	718.960,78	677.074,75	66.257,56	24.371,53
TITRE 3.—GARDE MUNICIPALE				
CHAPITRE 1.—PERSONNEL				
Art. 1.—Section 1.—Solde du Personnel Européen	143.095,61	139.825,00	3.270,61	
» 2.—Indemnités	15.040,40	13.744,00	1.296,40	
» 2.— » 1.—Solde du Personnel Chinois	91.526,44	90.543,00	983,44	
» 2.—Indemnités	8.503,26	8.454,00	49,26	
» 3.— » 1.—Solde du Personnel Tonkinois	36.249,48	34.608,00	1.641,48	
» 2.—Indemnités, Voyages, etc, ...	8.596,44	9.301,00		704,56
» 3.—Solde des Instituteurs Annamites.	2.103,46	2.336,00		232,54
CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT	305.115,09	298.811,00	7.241,19	937,10
Art. 1.—Soldes				
Section 1.—Personnel Européen	8.666,21	8.655,00	11,21	
» 2.—Indemnités	270,00	240.00	30,00	
» 2.— » 1.—Personnel Tonkinois	7.960,34	7.775,00	185,34	
» 2.—Indemnités	779,48	1.073,00		293,52
» 3.—Personnel Chinois	628,12	639,00		10,88
» 4.—Section 1.—Nourriture des prisonniers indigènes.	8.590,86	7.000,00	1.590,86	
» 2.— » des subsistants européens	1.160,74	400,00	760,74	
» 3.—Habillement des prisonniers indigènes	1.615,13	1.700,00		84,87
» 4.—Frais d'hospitalisation pour prisonniers indigènes. . .	1.659,38	1.500,00	159,38	
CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX	31.330,26	28.982,00	2.737,53	389,27
Art. 1.—Entretien de l'habillement	1.286,14	1.600,00		313,86
» 2.—Habillement et équipement	17.498,25	15.000,00	2.498,25	
» 3.—Entretien de l'armement.	110,89	120,00		9,11
» 4.— do de l'ameublement	1.865,66	1.600,00	265,66	
» 5.—Chauffage	5.841,36	7.000,00		1.158,64
» 6.—Section 1.—Menus frais, transports	1.035,31	800,00	235,31	
» 2.—Dépenses diverses, imprévus	4.044,64	4.265,00		220,36
» 7.—Bicyclettes et autos (achats, entretien)	6.150,69	6.200,00		49,31
» 8.—Service Anthropométrique, (Achats, entretien, photographies) . .	979,98	850,00	129,98	
» 9.—Bibliothèque	179,52	300,00		120,48
» 10.—Prix de tir	100,00	100,00		
	39.092,44	37.835,00	3.129,20	1.871,76
Totaux du Titre 3 . . .	375.537,79	365.628,00	13.107,92	3.198,13

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts
		Ordinaires	Spéciaux	
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
TITRE 4.—TRAVAUX PUBLICS				
CHAPITRE 1.—PERSONNEL				
Art. 1.—Personnel Européen	86.246,32	85.652.00	594,32	
» 2.—Personnel Chinois	67.995,17	68.288,00		292,83
	154.241,49	153.940,00	594,32	292,83
CHAPITRE 2.—MATÉRIEL				
Art. 1.—Section 1.—Matériel fixe, outillage, concasseur, (achat, entretien)	6.812,33	6.900,00		87,67
» 2.—Matériel roulant, entretien, remplacement	4.155,14	4.000,00	155,14	
» 3.—Entretien des autos, arroseuses, huile, graisse, gazoline	15.475,86	14.680,00	795,86	
» 4.—Charbons, pétrole d'éclairage, etc	1.062,57	1.000,00	62,57	
» 2.—Section 1.—Combustibles	1.507,30	1.200,00	307,30	
» 2.—Entretien	1.722,46	1.850,00		127,54
	30.735,66	29.630,00	1.320,87	215,21
CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE, ENTRETIEN				
Art. 1.—Section 1.—Trottoirs	4.047,00	5.000,00		953,00
» 2.—Chaussées pavées	4.902,28	5.000,00		97,72
» 3.—Chaussées empierrées	28.802,28	29.000,00		197,72
» 4.—Goudronnage	46.092,47	46.000,00	92,47	
» 5.—Assainissement	4.779,50	4.700,00	79,50	
» 6.—Quais, Ponts et Pontons	2.242,66	2.900,00		657,34
» 2.—Enlèvement par bateaux des ordures ménagères	3.865,00	3.720,00	145,00	
» 3.—Section 1.—Nourriture des chevaux	7.491,43	5.000,00	2.491,43	
» 2.—Infirmerie, maréchalerie, accessoires pour pansage	947,73	700,00	247,73	
» 3.—Achat et entretien du harnachement	674,65	650.00	24,65	
» 4.—Section 1.—Travaux remboursables, Eaux, Tramways, Gaz, etc	25.976,25	15.000,00	10.976,25	
» 2.—Cautionnements des entrepreneurs	790,00	6.000,00		5.210,00
	130.611,25	123.670,00	14.057,03	7.115,78
CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE				
Art. 1.—Entretien courant : poêles, stores, nattes, etc	4.504,24	4.000,00	504,20	
» 2.—Gros entretien :				
Sect. 1.—Hôtel Municipal	1.819,74	1.800,00	19,74	
» 2.—Ecoles Municipales	3.768,07	2.600,00	1.168,07	
» 3.—Police, Cour Mixte, Stand	10.546.03	5.000.00	5.546,03	
» 4.—Postes d'Incendie	2.074,53	2.000,00	74,53	
» 5.—Infirmerie	1.368,65	1.330,00	38,65	
» 6.—Bâtiments Voirie, Dépôts, Maisons de Surveillants	646.42	580,00	66,42	
» 7.—Camp de Koukaza T. S. F.	1.895,62	200,00	1.695,62	
	26.623,30	17.510,00	9.113,30	
CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES				
Art. 1.—Section 1.—Menus frais	694,69	800,00		105,31
» 2.—Chauffage des bureaux et Salle des fêtes	607.13	700,00		92,87
» 3.—Instruments pour Cadastre, Voirie etc	1.513,52	2.000,00		486.48
	2.815,34	3.500,00		684,66
CHAPITRE 6.—ÉCLAIRAGE				
Art. 1.—Electricité :				
Section 1.—Consommation—Voies publiques	32.705,33	40.500,00		7.794,67
» 2.— do. —Bâtiments Municipaux	17.985,72	13.300,00	4.685,72	
» 3.—Entretien —des bâtiments et sonneries	2.150,24	2.800,00		649,76
» 4.— do. —de l'Eclairage public	14.806,27	15.000,00		193,73
» 5.—Compteurs —Bâtiments Municipaux	568,47	700,00		131,53
» 6.— do. —Voies publiques	371,00	500,00		129,00
» 7.—Achat d'instruments pour le Contrôle	280,00	500,00		220,00
» 2.—Gaz :				
Section 1.—Consommation Bâtiments Municipaux	4.585,45	4.800,00		214,55
» 2.—Entretien do.	456,31	300,00	156,31	
	73.908,79	78.400.00	4.842,03	9.333,24
CHAPITRE 7.—EAU				
Art. 1.—Entretien des installations Municipales	2.154,54	1.800,00	354,54	
» 2.—Compteurs	563,46	700,00		136,54
	2.718,00	2.500,00	354,54	136,54
CHAPITRE 8.—DRAGAGE				
Art. 1.—Entretien de la drague	500,00	500,00		
» 2.—Dragage de la crique de Zikawei	794,90	2.000,00		1.205,10
	1.294,90	2.500,00		1.205,10
CHAPITRE 9.—EXPROPRIATIONS				
Art. 1.—Expropriations à réaliser en cours d'année	14.509,51	24.531,71		10.022,20
	14.509,51	24.531,71		10.022,20
Totaux du Titre 4.	437.458,24	436.181,71	30.282,09	29.005,56

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts
		Ordinaires	Spéciaux	
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
RÉCAPITULATION (Exercice 1922)				
Secrétariat	94.739,80	93.631,00	1.569,06	460.26
Services Divers	718.960.78	677.074,75	66.257,56	24.371,53
Garde Municipale	375.537,79	377.628,00	13.107,92	3.198,13
Travaux Publics	437.458,24	436.181,71	30.282,09	29.005.56
Budget ordinaire : Total des Dépenses	1.626.696,61	1.572.515,46	111.216,63	57.035,48
Différence				54.035,48
BUDGET EXTRAORDINAIRE				
CHAPITRE 1.—VOIRIE				
Art. 1.—Sect. 1.—Rue Hennequin	4.042,28	6.840,00		2.797,72
» 2.—Rue Galle	1.911,48	6.840,00		4.928,52
» 3.—Rue du Marché	476,30	3.060,00		2.583,70
» 4.—Rue Brenier de Montmorand	5.958,88	15.792,00		9.833,12
» 5.—Rue Chapsal	5.205,73	8.307,00		3.101,27
» 6.—Rue Wantz	1.505,02	4.976,00		3.470,98
» 7.—Rue de Siemen (Elargissement)	1.898,79	1 565,00	333,79	
» 8.—Rue de Siemen (Nouvelle)	3.872,09	8.613,00		4.740,91
» 9.—Rue de l Observatoire	7.195,75	10.713,00		3.517,25
» 2.—Extension :				
Sect. 1.—Avenue du Roi Albert	13.515.79	14.078,00		562,21
» 2.—Route Lafayette (entre Rte. P. Robert et Av. du Roi Albert)	3.708,86	5.902.00		2.193,14
» 3.— do. (entre Av. du Roi Albert et Route Pichon)	6.749.14	5.208,00	1.541,14	
» 4.— do. (entre Av. Dubail et Route Père Robert)	3.852,91	7.572,00		3.719,09
» 5.—Avenue Pétain	27.793,04	48.860,00		21.066,96
» 6.—Rue Cardinal Mercier	1.062,75	1.710,00		647,25
» 7.—Route Vallon (entre Av. du Roi Albert et Rte. Père Robert)	4.326,74	5.741,00		1.414,26
» 3.—Ancienne Concession :				
Sect. 1.—Avenue Dubail	1.870,49	7.685,00		5.814,51
» 2.—Quai de France	14.647,40	23.000,00		8.352,60
	109.593,44	186.462,00	1.874,93	78.743,49
CHAPITRE 2.—ARCHITECTURE				
Art. 1.—Abattoirs Municipaux : reconstruction	104.257,96	103.700,00	557,96	
» 2.—Ecole Municipale Franco-Chinoise : agrandissement	28.053.55	120.000,00		91.446,45
» 3.—Nouvelle Station Sanitaire du quartier de Siemen	16.237,83	10.000,00	6.237,83	
» 4.—Ateliers municipaux : agrandissement	2.928,20	6.300,00		3.371,80
» 5.—Logements pour les Greffiers de la Cour Mixte	12.024,62	3.500,00	8.524,62	
» 6.—Ecole annamite	7.406,90	4.000,00	3.406,90	
» 7.—Poste de l'Est	31,06	2.500,00		2.468,94
» 8.—Reconstruction du Poste de Police Pottier	14.431,30	73.000,00		58.568,70
» 9.—Maison d'Arrêt				
Section 1.—Blanchisserie	6.124,62	5.000.00	1.124,62	
» 2.—Poudrière		500,00		500,00
» 10.—Poste de Police Nord		50.000,00		50.000,00
» 11.—Marché de l'Est		190.000,00		190.000,00
» 12.—Fourrière	1.705,61		1.705,61	
	193.201,65	568.500,00	21.557,54	396.855,89
CHAPITRE 3.—MATÉRIEL				
Art. 1.—Machines et outils divers pour les Ateliers	4.623,50	6.000,00		1.376,50
» 2.—Achat 1 Cylindre à vapeur	7.430,44	6.500,00	930,44	
» 3.— do. 1 Machine à sable	2.900,98	1.500,00	1.400,98	
» 4.— do. 2 Goudronneuses	819,99	800,00	19,99	
» 5.— do. 1 Voiture pour pose fosses septiques		200,00		200,00
» 6.— do. 40 Brouettes à granit	710,00	800,00		90,00
» 7.— do. 2 Remorques	1.834,50	2.000,00		165,50
» 8.— do. 2 Auto-camions	14.931,15		14.931,15	
	33.250,56	17.800,00	17.282,56	1.832,00
CHAPITRE 4.—EXPROPRIATIONS				
Art. 1.—Expropriations réalisées	19.811,51	49.063,44		29.251,93
» 2.— do. à prévoir	84.359,04	175.588,50		91.229,46
	104.170,55	224.651,94		120.481,39
A reporter	440.216,20	997,413,94	40.715,03	597.912,77

DÉPENSES

NATURE DES DÉPENSES	Dépenses effectuées	Montant des crédits		Sommes restant sur les crédits ouverts
		Ordinaires	Spéciaux	
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports. . .	440.216,20	997,413,94	40.715,03	597.912,77
CHAPITRE 5.—DIVERS				
Art. 1.—Achat de terrains.	173.133,16	200.000,00		26.866,84
» 2.—Maternité pour Tonkinois et Chinois (dernier versement) . . .	15.000,00	15.000,00		
» 3.—Institut Anti-Rabique	9.081,68	10.000,00		918,32
» 4.—Contribution pour l'établissement d'une bouée.	7.000,00	7.000,00		
» 5.—Imprévus	44.488,18		44.488,18	
» 6.—Nouvelles Routes	6.169,14		6.169,14	
	254.872,16	232.000,00	50.657,32	27.785,16
	695.088,36	1.229.413,94	91.372,35	625.697,93
RÉCAPITULATION				
Chapitre I.—Voirie	109.593,44	186.462,00	1.874,93	78.743,49
» II.—Architecture	193.201,65	568.500,00	21.557,54	396.855,89
» III.—Matériel	33.250,56	17.800,00	17.282,56	1.832,00
» IV.—Expropriations	104.170,55	224.651,94		120.481,39
» V.—Divers	254.872,16	232.000,00	50.657,32	27.785,16
Budget Extraordinaire : Total des Dépenses. . .	695.088,36	1.229.413,94	91.372,35	625.697,93
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE				
Budget ordinaire	1.626.696,61	1.572.315,46	111.216,63	57.035,48
Budget extraordinaire	695.088,36	1.229.413,94	91.372,35	625.697,93
Total Général. . .	2.321.784,97	2.810.929,40	202.588,98	682,733.41

SÉANCES DU CONSEIL

Séance d'Installation du Conseil du 19 Janvier 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le dix neuf Janvier, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur A. WILDEN, Consul Général de France.

Etaient présents : —

MM. A. CHAPEAUX
W. J. N. DYER
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE
} *Membres du Conseil*

P. LEGENDRE, *Secrétaire du Conseil.*
E. FAURAZ, *Secrétaire-Adjoint.*

Monsieur Dufaure DE LA PRADE, Consul-Adjoint, Président de l'ancien Conseil, assistait également à la Séance.

Monsieur le Consul Général de France déclare la Séance ouverte et s'exprime en ces termes:—

« Messieurs,

« En ouvrant la session municipale de l'année 1922, je suis heureux de souhaiter la bienvenue à « ceux d'entre vous que le corps électoral de Changhai a envoyé siéger dans cette Assemblée : à mes « vieux amis SPEELMAN et LE BRIS qui reviennent prendre une place qu'ils ont si bien occupée déjà ; « à Mr. TULASNE qui siège pour la première fois au Conseil Municipal et qui voudra bien, j'en suis « persuadé, apporter à nos réunions ses conseils de technicien averti ; à Mr. SHOOP qui représente les « intérêts des nombreux Américains qui résident dans la Concession Française ; à Mr. Albert CHAPEAUX « qui a pleinement justifié la confiance que les électeurs lui avaient marquée l'année dernière puis- « qu'ils l'ont désigné de nouveau ; je l'en félicite et m'en félicite.

« Peu de sessions municipales ont été aussi remplies et aussi fécondes en résultats que celle de « l'année dernière. Le Conseil de 1921 a réglé une affaire dont nous ne pouvons méconnaître l'im- « portance ; les relations entre la Compagnie et la Municipalité étaient devenues telles que la continua- « tion de cet état de choses menaçait d'être un danger public.

« Le corps électoral avait prouvé au début de 1921 son désir impérieux de voir cette question réglée « au mieux des intérêts publics en concentrant ses votes sur une liste dont le programme était nette- « ment défini et qui était un programme de lutte. Il a tout lieu d'être satisfait. Après de longues et « parfois difficiles négociations, la Municipalité et la Compagnie ont signé une Convention dont la « stricte exécution nous garantit contre le retour des incidents perpétuels qui, pendant plus de dix ans, « ont été la règle quand ils n'auraient dû être que des exceptions. C'est à la stricte exécution des « engagements pris par cette convention que les efforts du nouveau Conseil doivent tendre surtout. Je « crois sincèrement à la bonne volonté des représentants de la Compagnie, mais il est évident qu'en « bons serviteurs de leurs employeurs, c'est des intérêts de celle-ci qu'ils doivent surtout se soucier. « Or, nous ne pouvons nous réjouir que la Compagnie fasse de bonnes affaires qu'à la condition que le « fonctionnement des services publics n'en souffre pas. Vous y veillerez Messieurs, et je ne doute pas « que vous y réussissiez.

« Ce Conseil a été présidé toute l'année dernière par Mr. DE LA PRADE, Consul-Adjoint, à qui « j'avais délégué mes pouvoirs. C'était un essai que je faisais pour beaucoup de raisons dont quelques- « unes ont disparu maintenant, mais dont les principales existent encore. Cet essai a parfaitement « réussi et je crois que tous les anciens Conseillers ici présents sont unanimes à reconnaître que Mr. « de la PRADE s'est acquitté de ses fonctions avec un zèle et une impartialité absolus. J'ai donc l'inten- « tion de le maintenir, et je vous demanderais de lui faire la même confiance que vous me feriez à « moi-même. J'ajouterai que dans l'exercice de sa présidence, Mr. de la PRADE est parfaitement indé- « pendant: en aucun cas et pour aucune question je n'ai exercé ou je n'exercerai sur lui la moindre « pression. Non pas que je me désintéresse des affaires municipales; elles me passionnent comme elles « m'ont toujours passionné, et je reste à votre disposition si des difficultés graves s'élevaient, pour la « solution desquelles vous estimiez ma présence nécessaire. Mais je crois que le fait pour un Consul « Général de rester en dehors de la discussion ordinaire des affaires courantes est une excellente chose. « C'est ainsi seulement, par exemple, qu'il m'est possible, lorsque la Municipalité est en cause, « d'exercer avec une complète impartialité mes fonctions juridiques. C'est seulement grâce à cette situa- « tion que je pourrai régler, soit par arbitrage, soit par voie de justice, certaines affaires.

« Vous pouvez être assurés, d'autre part, que je n'abuserai point des droits que me confère la « charte municipale. Il est probable même que je n'aurai point à en user car il faudrait, pour cela, « que les intérêts de la France ou de la population de notre Concession fussent lésés par une de vos « décisions. C'est une chose qui me paraît impossible puisque je sais n'avoir à faire en vos personnes « qu'à de très bons Français ou à de très bons amis de la France.

« Je souhaite que vos délibérations soient fructueuses; votre tâche est lourde, vos responsabilités « ne le sont pas moins, mais vous supporterez celles-ci et vous viendrez à bout de celle-là avec d'autant « plus de facilité que vous apporterez dans vos délibérations plus de calme, plus de sang-froid et plus « de saine raison. Nous ne sommes pas ici pour faire de la politique, mais bien pour accomplir un « travail extrêmement précis: administrer une ville de deux cent mille habitants qui est en crise « perpétuelle de croissance. La Concession Française de Changhai c'est un enfant, un enfant qui « promet, mais à l'éducation de qui on ne saurait apporter trop de soins.

« Je souhaite, Messieurs, que le succès réponde à votre honorable labeur./.»

Sur la proposition de Mr. LE BRIS, le nouveau Conseil remercie à l'unanimité Mr. de la PRADE et le Conseil sortant pour l'œuvre accomplie au cours de la dernière année.

Séance Electorale du 17 Janvier 1922.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif aux opérations électorales du 17 Janvier 1922:—

ELECTIONS MUNICIPALES DU 17 JANVIER 1922

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES POUR L'ÉLECTION DE CINQ MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE ET DE QUATRE MEMBRES DE LA COMMISSION FONCIÈRE POUR LA CONCESSION FRANÇAISE DE CHANGHAI

L'an mil neuf cent vingt deux et le dix sept Janvier, à dix heures du matin,

En exécution des Ordonnances de Mr. le Consul Général de France à Changhai, en date du 30 Décembre 1921, pour la nomination de cinq Membres du Conseil d'Administration Municipale et de quatre Membres de la Commission Foncière pour la Concession Française de Changhai,

Monsieur A. WILDEN, Consul Général de France à Changhai, s'est rendu à l'Hôtel Municipal, où, à dix heures, assisté de MM. J. XAVIER, E. J. BERTHET, G. THERESES, J. HAMON, A. J. NUMA, J. BUISSON et P. LEGENDRE, Secrétaire du Bureau, électeurs, il déclare le scrutin ouvert.

A 10 h. 20, M. EYMARD remplace M. THERESES.

A 11 h., M. WILDEN cède la présidence à M. Dufaure de la PRADE, consul de France.

A 11 h. 45, M. BERENCUIER remplace M. EYMARD.

A 12 h., M. GARDARIN remplace M. BUISSON.
A 12 h. 10, M. Dufaure de la PRADE cède la présidence à M. ORLANDI.
A 12 h. 25, M. GUILLABERT remplace M. XAVIER.
A 12 h. 50, M. PIENDUALLA remplace M. BERENGUIER.
A 13 h., M. CHAPAVEYRE remplace M. NUMA.
A 13 h., M. LE MOULLEC remplace M. HAMON.
A 13 h., M. BISSON remplace M. BERTHET.
A 13 h. 30, M. ARNOUX remplace M. LEGENDRE.
A 13 h. 45, M. BUISSON remplace M. GARDARIN.
A 14 h. 15, M. NABIAS remplace M. PIENDUALLA.
A 14 h. 25, M. ORLANDI cède la présidence à M. BONNAFOUS.
A 15 h., M. LEGENDRE remplace M. ARNOUX.
A 15 h. 15, M. BERENGUIER remplace M. NABIAS.
A 15 h. 55, M. WILDEN reprend la présidence.

Au cours des opérations électorales, plusieurs électeurs se sont présentés non munis de leur carte. ur la déclaration de deux témoins électeurs, cer/ifiant leur identité, ils ont été autorisés par le Président à déposer leur Bulletin.

Ce sont :

MM.	LAVERDURE	témoins	MM.	NUMA et BUISSON
	HUBERT	»		» »
	MICHAEL	»		» »
	LEMIERE	»		LEGENDRE et HAMON
	FRESSON	»		BERTHET et XAVIER
	PARKILL	»		LEGENDRE et NUMA
	JARNO R.	»		ONGETTA et BELLIARD
	TILLOT R.	»		FREDET et ARNOUX
	SCOTT P. M.	»		FAURAZ et ARNOUX
	BRITTON	»		LEGENDRE et BISSON.

A 16 heures, en présence de MM. P. LEGENDRE, A. CHAPAVEYRE, A. GUILLABERT, H. BISSON, A. BERENGUIER, G. ARNOUX, H. LE MOULLEC, Dr. VALLET et divers Electeurs, Monsieur le Consul Général de France déclare le scrutin clos et en ordonne le dépouillement.

Les résultats sont les suivants :

Electeurs inscrits: 1.081 Suffrages exprimés: 278

SUFFRAGES OBTENUS :

Conseil Municipal:—

MM.	Speelman M.	245	MM.	J. J. Chollot	2
	Shoop M.	231		Lion	2
	Tulasne A.	174		Musso	2
	Le Bris P.	166		Camera	2
	Chapeaux A.	150		Laverdure	2
	Arnaud-Coste A.	141		Laurent	1
	Vandelet	14		Eymard	1
	Pardon	13		Schwytzer	1
	Gaillard	6		Dent	1
	Madier	3		Sallou	1
	White	2		Berthet	1
	Cazier	2		Hourcade	1
	Lowe	2		Maybon	1
	Charlot	2		Le Goellec	1

Commission Foncière :—

MM.	Barrière Ch.	242	MM.	Moller	2
	Sallou F.	240		Pacot	1
	Tavares J. M.	240		Lavorel	1
	Vyvyan Dent	239		Galian	1
	Laverdure	3		Paturel	1
	Bourboulon	3		Musso	1
	Rapin	3		O'neill	1
	Bibé	3		Bell	1
	Tissot-Dupont	2		Vandelet	1
	Chatley	2		Arnhold	1
	Labansat	2		Hummel	1
	Herve	2		Mornu	1

Bulletins nuls 3

En conséquence, Monsieur A. WILDEN déclare:

MM. A. TULASNE et P. LE BRIS, Candidats Français, et MM. M. SPEELMAN et M. SHOOP, Candidats Etrangers, élus Conseillers Municipaux pour 2 ans;

M. A. CHAPEAUX, Candidat Français, élu Conseiller Municipal pour 1 an.

MM. Ch. BARRIERE, Candidat Français. et J. M. TAVARES, Candidat Etranger, élus Commissaires Fonciers titulaires pour un an;

MM. F. SALLOU, Candidat Français, et Vyvyan DENT, Candidat Etranger, élus Commissaires Fonciers suppléants pour un an.

Aucune observation n'ayant été présentée par les électeurs présents au dépouillement du scrutin,

La Séance électorale est levée à 18 heures.

Signé : A. WILDEN
P. LEGENDRE
A. CHAPAVEYRE
A. GUILLABERT
H. BISSON
A. BERENGUIER
G. ARNOUX
H. LE MOULLEC
Dr. VALLET

Le Conseil n'ayant aucune objection à formuler contre les opérations électorales, admet à l'unanimité, la validité des élections du 17 Janvier 1922.

Pouvoirs présidentiels.—Mr. le Consul Général de France fait part au Conseil de son intention de ne pas conserver la présidence de l'Assemblée.

Il propose que Mr. Dufaure de la PRADE, Consul de France, Consul-Adjoint au Consul Général de France, assume comme l'an dernier les fonctions de Président.

Ce choix est ratifié à l'unanimité des Membres du Conseil.

Sur proposition de Mr. le Consul Général de France, Mr. W. J. N. DYER est élu Vice-Président.

Mr. W. J. N. DYER remercie ses Collègues de cette nouvelle marque de confiance.

Comités.—Après un échange de vues sur les raisons d'être des Comités, le Conseil décide de supprimer le Comité du Personnel et de rattacher le Comité des Parcs à celui des Travaux.

Les questions relatives au Personnel Municipal seront portées directement devant le Conseil.

Il est procédé à la constitution des divers Comités, qui sont formés comme suit pour l'Exercice 1922:—

Comité des Finances et du Contrôle.	MM. P. Le Bris A. Tulasne W. J. N. Dyer M. Speelman	Comité des Travaux et des Parcs.	MM. A. Chapeaux P. Mailly A. Tulasne M. Speelman
Comité des Ecoles.	MM. P. Le Bris P. Mailly Hugh Martin M. Shoop	Comité d'Hygiène.	MM. P. Le Bris P. Mailly Hugh Martin M. Shoop
Commissaires Fonciers.	MM. P. Le Bris, *titulaire* P. Mailly, *suppléant*	Gouverneurs de l'Hôpital.	MM. Dr. Fresson R. P. Maumus

Mr. TULASNE demande s'il n'y aurait pas lieu de faire appel, pour certaines questions, à des personnalités extra-municipales qui prendraient part aux discussions des Comités.

Le Président consulte le Conseil à ce sujet et déclare partager cet avis.

Mr. LE BRIS estime que la question qui vient d'être posée est de trop d'importance pour qu'il y soit répondu sur le champ, et demande à réfléchir.

MM. DYER, CHAPEAUX, SPEELMAN et Hugh MARTIN se rangeant à l'avis de Mr. LE BRIS, le Conseil décide que la question sera examinée à la prochaine Séance.

Règlement d'Organisation Municipale.—Mr. CHAPEAUX fait remarquer qu'à son avis, certaines conditions d'inscription sur la liste électorale sont désuètes, et qu'il y aurait lieu de les remanier.

Le Président fait connaître que si le Conseil estime nécessaire une révision du Règlement d'Organisation, il appartient au Ministre des Affaires Etrangères de statuer en dernier ressort.

Le Conseil décide de nommer une Commission spéciale en vue d'étudier cette révision. Cette Commission transmettra son rapport au Conseil afin que ce dernier, après examen, puisse le remettre à Mr. le Consul Général de France.

MM. A. CHAPEAUX et M. SHOOP veulent bien faire partie de cette Commission, qui comprendra en outre Me DU PAC DE MARSOULIES, Avocat-Conseil, et Mr. P LEGENDRE, Secrétaire.

Publicité des Séances du Conseil.—Mr. TULASNE demande quelle publicité pourrait être donnée aux Séances du Conseil.

Après discusion, le Président met aux voix la motion suivante:—

« Les Séances du Conseil Municipal seront-elles publiques, c'est-à-dire admettra-t-on le public dans « la Salle des Séances? »

Par 6 voix contre 2, cette motion est rejetée.

En conséquence, les Séances du Conseil ne seront pas publiques.

Le Président fait remarquer que le Bulletin Municipal publié après chaque séance, renseigne d'ailleurs le public sur les travaux du Conseil; il y a avantage à ce qu'il soit aussi détaillé que possible.

Budget 1922.—Le Conseil approuve le Budget pour 1922, tel qu'il a été arrêté en Séance du 23 Décembre 1921

Garde Municipale.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire en date du 18 Janvier 1922 en vertu de laquelle le Sieur AGNEL, André, est incorporé comme Garde à compter du 2 Décembre 1921.

Diverses nominations et mutations sont approuvées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

Ecole Municipale Française.—Suivant avis du Médecin Municipal, le Conseil décide de licencier les classes enfantines pour une période de 15 jours, en raison d'une épidémie de scarlatine et de rougeole.

Droits de Quayage.—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 4e trimestre 1921, s'élève à Tls 29.050,87, en augmentation de Tls 1.237,73 par rapport au trimestre précédent, et en diminution de Tls 3.842,23 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1920.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : A. WILDEN
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 6 Février 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le six Février, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Mr. G. Dufaure de la PRADE, Consul de France.

Mr. WILDEN, Consul Général de France, assiste à la Séance.

Bourses de Commerce.—Mr. le Consul Général de France expose que les Bourses de Commerce se sont établies tout d'abord sans solliciter d'autorisation; elles considéraient qu'elles étaient libres de fonctionner sur les territoires des Concessions.

Le Gouvernement Chinois ne tarda pas à intervenir avec insistance auprès du Consulat Général en vue de faire fermer les Bourses qui n'avaient pas d'autorisation.

Les mêmes démarches furent entreprises auprès du Doyen du Corps Consulaire pour l'application d'une mesure identique sur la Concession Internationale.

Il fut cependant impossible au Doyen du Corps Consulaire et au Consul Général de France d'ordonner la fermeture des Bourses.

Cette mesure aurait eu un effet désastreux; elle aurait produit une panique financière sans précédent à Changhai.

En un mot, le remède aurait été pire que le mal.

Un 1e Règlement fut établi qui assujettissait les Bourses à une redevance mensuelle de Tls: 100 et spécifiait qu'elles prélèveraient sur leurs recettes de fin d'année une somme laissée à leur générosité et destinée à la subvention d'œuvres scolaires ou charitables de la Concession Française.

Un 2e Règlement, mis en vigueur à partir du 1e Février 1922, prévoit un contrôle rigoureux sur les opérations effectuées par les Bourses:—

Changhai, le 1e Février 1922.

ORDONNANCE CONSULAIRE

Nous, Auguste WILDEN, Consul Général de France à Changhai, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la nécessité de réglementer les établissements dits Bourses de commerce et de valeurs, (Stock Exchanges), fonctionnant sur la Concession Française,

Vu l'Article XIII de l'Ordonnance du 14 Avril 1868 portant règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française à Changhai,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Est applicable à partir de ce jour le règlement suivant:—

Article 1.—Aucune bourse ne pourra fonctionner sur la Concession Française sans avoir été préalablement autorisée. L'autorisation obtenue, les statuts devront être enregistrés au Greffe de la Cour Mixte Française. Une licence spéciale sera alors délivrée par la Municipalité moyennant le paiement d'un droit fixe de cent taëls par mois.

Article 2.—La demande d'autorisation qui sera adressée au Consulat Général de France à Changhai devra être accompagnée:—

a)—des statuts de la Bourse,

b)—de la liste des promoteurs (noms, profession, adresse) avec le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux. Cette liste pourra être consultée sans frais par tout intéressé au Greffe de la Cour Mixte Française.

c)—de la justification des souscriptions du capital social,

d)—de l'adresse de l'immeuble où sera installée la Bourse et des heures pendant lesquelles elle se propose de fonctionner. Les heures ne pourront être modifiées qu'avec une autorisation spéciale,

e)—d'une déclaration écrite signée des administrateurs et courtiers, et par laquelle ceux-ci font élection de domicile au siège de la Bourse sur la Concession Française.

Article 3.—La Bourse qui sollicite une autorisation devra prévoir obligatoirement dans ses statuts les conditions suivantes :—

a)—Toutes les actions sont nominatives et toute cession ou transfert devra en être mentionné sur le registre ad hoc de la Société,

b)—Aucun transfert d'actions entre vifs ne pourra avoir lieu avant le commencement des opérations de la Bourse,

c)—Les promoteurs devront souscrire le 1/4 au moins du nombre d'actions de la Bourse. Ces actions sont inaliénables tant que le fonds de garantie prévu à l'Art. 5 n'aura pas atteint le 1/5 du capital. Elles seront déposées au Greffe de la Cour Mixte et restituées à leurs propriétaires aussitôt cette condition remplie,

d)—Les Bourses ne pourront, dans leurs bureaux, permettre aucune oprération sur leurs propres actions.

Article 4.—Les actions des administrateurs déposées au Greffe de la Cour Mixte en garantie de leur gestion, seront inaliénables pendant toute la durée de leurs fonctions et postérieurement jusqu'à ce qu'ils aient reçu quitus de l'Assemblée Générale.

Article 5.—Il sera constitué un fonds de garantie spécial qui devra atteindre le montant total du 1/5 du capital et qui sera constitué comme suit :—

a)—par le versement immédiat d'une somme égale au 1/5 du capital,

b)—par des versements mensuels dont le total devra atteindre en un an 2/15 du capital. Le fonds qui pourra consister soit en argent, soit en valeurs mobilières ou immobilières, restera déposé dans une banque sérieuse de la place. Les récépissés de dépôts seront remis au Greffe de la Cour Mixte Française. Aucune licence ne pourra être délivrée si le récépissé du dépôt, prévu dans le paragraphe 1 du présent article, n'est pas joint aux statuts.

Il ne pourra être touché à ce fonds qu'avec une autorisation spéciale.

Article 6.—De par son enregistrement à la Cour Mixte Française, la Bourse sera considérée comme société à responsabilité limitée, à moins qu'il n'en soit autrement décidé par les statuts.

Article 7.—Ni les Bourses ni les courtiers à leur service ne pourront faire la contre partie dans aucun des contrats à terme passés par l'intermédiaire des Bourses. Toute infraction à cette défense commise par un courtier ne pourra entraîner la responsabilité des Bourses que si celles-ci sont reconnues complices du courtier.

Article 8.—Chaque Bourse devra tenir un répertoire côté et paraphé sur lequel seront contresignées toutes les transactions. Les opérations devront y être inscrites jour par jour et indiquer :—

a)—l'objet de la transaction,

b)—son montant,

c)—le nom des courtiers acheteurs ou vendeurs,

d)—l'époque de la livraison.

Article 9.—Les courtiers devront tenir un registre semblable sur lequel figureront au lieu et place des noms des courtiers les noms des donneurs d'ordres.

Article 10.—Le montant des transactions mensuelles totales opérées devra être arrêté par chaque Bourse et par les courtiers sur leurs registres dans les cinq premiers jours du mois pour le mois précédent.

Article 11.—Une Commission spéciale franco-chinoise qui siègera au Consulat Général de France (Bureau de l'Interprétariat) sera nommée pour contrôler d'une façon générale l'application du présent règlement et plus spécialement la comptabilité des Bourses et des courtiers. Cette comptabilité devra être communiquée à toute réquisition du commissaire-comptable qui pourra, en outre, procéder sur place à toutes vérifications utiles.

Article 12.—Tous ceux qui par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée tendant à ne pas la vendre ou à ne la vendre qu'à un certain prix ou qui, par des moyens frauduleux, auront opéré en Bourse la hausse ou la baisse au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce, seront traduits en Cour Mixte.

Article 13.—Les cours successivement déterminés par les opérations au comptant ou à terme sont au fur et à mesure côtés sur un registre côté et paraphé par la Commission des comptes. A l'issue de la Bourse, les administrateurs vérifient et arrêtent la côte des cours. Ils établissent le bulletin de la côte qui doit indiquer, pour chaque valeur ou marchandise, le premier et le dernier cours ainsi que le plus haut et le plus bas cours auxquels les marchés ont été conclus. La copie de ces bulletins signée par un des Administrateurs, est adressée quotidiennement à la Commission.

Article 14.—A partir du 1e Février 1922, un droit de 6 % sera prélevé sur les commissions des Bourses et les courtages des courtiers. Le montant devra en être indiqué distinctement de la Commission de la Bourse et du courtage du courtier sur tout reçu portant règlement de comptes entre la Bourse et les courtiers, et les courtiers et leurs clients.

Article 15.—Ce droit sera acquitté par l'intermédiaire de la Bourse. Il portera sur tous les ordres passés en Bourse dans le cours de chaque mois. La Bourse sera responsable du montant du droit, sauf son recours contre les courtiers défaillants au jour de l'échéance.

Article 16.—Le produit de la taxe sera versé par les soins d'un Agent de la Bourse dans les dix premiers jours du mois pour le mois précédent, à la Commission de contrôle. Ce versement sera accompagné d'une déclaration écrite de son montant signé par un des Administrateurs de la Bourse engageant solidairement la responsabilité de cet Administrateur et celle de la Bourse.

Article 17.—Le produit de ce droit sera distribué aux œuvres d'assistance et d'éducation de la Concession Française. Cette distribution sera faite par les soins d'un Comité composé de représentants des Bourses, de représentants de la Municipalité Française et de représentants du Consulat Général de France.

Article 18.—L'accès des Bourses est interdit aux femmes et aux jeunes gens de moins de 18 ans.

Article 19.—Les infractions au présent règlement seront poursuivies en Cour Mixte. Les pénalités qui pourront être encourues par les Bourses et les courtiers à raison de ces infractions sont les suivantes, sans préjudice de celles qui pourraient découler de la Loi pénale générale :

a)—Avertissement,

b)—Amende de 20 à 10.000 dollars. Cette amende pourra être doublée en cas de récidive. Les circonstances atténuantes pourront toujours être appliquées,

c)—Le retrait de la licence pour les Bourses, et pour les courtiers interdiction d'exercer dans aucune des Bourses de la Concession.

Article 20.—Les Bourses actuellement autorisées auront un délai de six mois pour se conformer aux prescriptions des Art. 3, paragraphe a, b, c, et art. 5, paragraphe a.

Article 21.—Le présent règlement est exécutoire à partir du 1e Février 1922.

Pour copie certifiée conforme,
Changhai, le 1e Février 1922.
Pr. le Chancelier et par ordre,
Signé : Robert H. ORLANDI.

Le Consul Général de France,
Signé : A. WILDEN.

Les Bourses ont un délai de six mois pour se conformer au nouveau Règlement.

La Commission de contrôle prévue par le Règlement pour la vérification des opérations des Bourses a été constituée comme suit :—

Changhai, le 1e Février 1922.

ORDONNANCE CONSULAIRE

Nous, Auguste WILDEN, Consul Général de France à Changhai, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'Article XIII de l'Ordonnance du 14 Avril 1868 portant règlement d'Organisation Municipale de la Concession Française à Changhai,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit:—

M.M. Darre, Louis Marie; Nouveau, Etienne; Tchang, Barthélémy sont nommés Membres de la Commission de Contrôle des Bourses sur la Concession Française.

Pour copie certifiée conforme,
Changhai, le 1e Février 1922.
Pr. le Chancelier et par ordre,
Signé: Robert H. ORLANDI.

Le Consul Général de France,
Signé: A. WILDEN.

Visite du Maréchal Joffre.—Mr. le Consul Général de France informe le Conseil que le Maréchal JOFFRE et sa suite arriveront à Changhai le 9 Mars prochain, pour y séjourner trois jours.

Le programme de réception peut, à son avis, être laissé à l'initiative d'un Comité.

Mr. Thesmar a bien voulu mettre sa résidence à la disposition du Maréchal JOFFRE.

Mr. le Consul Général demande au Conseil de bien vouloir faciliter par tous les moyens en son pouvoir la réception du vainqueur de la Marne.

Mr. WILDEN quitte la Salle des Séances.

Sur la proposition du Président, le Conseil décide qu'un arbre sera planté au Parc de Koukaza par le Maréchal, et que l'Avenue Joffre sera inaugurée officiellement.

Les Ecoles Municipales seront mises en congé et une manifestation enfantine sera organisée en l'honneur du Maréchal JOFFRE à son passage devant l'Ecole.

A l'issue de ces cérémonies, une réception aura lieu dans la Salle des Fêtes de la Municipalité; il sera demandé alors au Maréchal JOFFRE de bien vouloir apposer sa signature sur le Registre des délibérations du Conseil Municipal, et il lui sera remis, au nom de la Concession Française de Changhai, un chèque de cent mille francs destiné à un village des régions dévastées de la France,—village dont la Concession Française de Changhai deviendra ainsi la marraine.

Les détails des fêtes et réceptions seront élaborés par un Comité composé des Membres du Comité des Travaux, du Secrétaire du Conseil, du Chef de la Garde, de l'Ingénieur Municipal, de l'Architecte Municipal et du Chef du Service des Parcs.

Les crédits nécessaires seront votés ultérieurement.

Garde Municipale.—A.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire No. 8 en date du 4 Février 1922, en vertu de laquelle le Garde Mesjean, Yves, Marie, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1e Février 1922.

B.—Par lettre en date du 20 Janvier 1921, le Sergent Gabrielli demande le rapatriement de sa femme et de sa fillette.

Parties en France aux frais de la Municipalité en Avril 1916, et revenues en Février 1917, le Sergent Gabrielli n'a pu lui-même obtenir de congé à cette époque par suite de la guerre.

Considérant que Mr. Gabrielli a obtenu un congé en 1919, et qu'il s'est rendu en France sans sa famille, le Conseil décide d'accueillir favorablement sa demande sous réserve qu'à l'expiration de son séjour, en 1925, cet Agent supportera les frais de voyage aller et retour de sa femme et de sa fillette, s'il désire rentrer en congé avec sa famille.

Personnel.—A.—*Ecole Municipale Française.*—Autorisation de contracter mariage avec Mr. Egal est accordée à Mlle Angelé, Professeur.

B.—*Service des Travaux.—Voirie.*—Comme suite à sa décision du 23 Décembre 1921, le Conseil autorise l'engagement en France, aux conditions du Règlement Administratif, de Mr. Perinet en qualité de Conducteur des Travaux stagiaire.

Cadastre.—Par lettre en date du 20 Janvier 1922, Mr. Loonis, ex-Chef du Service du Cadastre, licencié par décision du 12 Janvier 1922, demande une indemnité de licenciement supérieure à celle qui lui a été allouée, ainsi que les frais de voyage de retour en Europe pour lui et sa femme.

Considérant, d'une part, que Mr. Loonis a reçu une indemnité égale à trois mois de solde, indemnités diverses comprises,

Que, d'autre part, au cours de son stage à la Municipalité, il a bénéficié par mesure exceptionnelle, après 3 années de service, d'un congé de 6 mois à solde entière, voyage payé aller et retour,

Et qu'enfin, il a été engagé sur place,

Le Conseil regrette de ne pouvoir prendre sa requête en considération.

Service des Parcs, Jardins et Plantations.—Le Président expose au Conseil que malgré le service de surveillance, des indigènes pénètrent dans le Parc de Koukaza.

En vue de remédier à cet état de choses, le mieux serait de clôturer le jardin et de supprimer la partie de la Route Voyron qui le traverse.

Le Conseil charge le Chef du Service des Parcs de lui faire connaître la dépense qu'entraînerait l'aménagement de la route en pelouse.

Voies publiques.—Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Me Valentin, transmettant une réclamation de Mr. Gaillard, au sujet de l'édicule-réclame en cours d'édification Avenue Joffre, à hauteur de l'arrêt de tramway, près du carrefour de la Route Doumer.

Considérant que les emplacements des kiosques ont été déterminés sur place par le Service des Travaux,

Que l'espace laissé libre est suffisant pour la circulation sur les trottoirs,

Et que dans ce cas particulier, le kiosque ne gêne en rien l'accès à la propriété de Mr. Gaillard,

Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite à la réclamation présentée par Me Valentin.

En vue de préciser les emplacements des édicules-réclames dont la liste a paru au Bulletin Municipal, le plan indiquant lesdits emplacements sera affiché à l'Hôtel Municipal, où le public pourra en prendre connaissance.

Matériel.—Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur Municipal au sujet de la commande d'un cylindre vapeur et d'une machine à sable, dont les crédits ont été prévus au Budget Extraordinaire de l'exercice en cours, suivant décision du Conseil du 23 Décembre 1921.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité moins une abstention (Mr. Tulasne) autorise la commande en France d'un cylindre à vapeur Albaret, type A2 8 tonnes.

En ce qui concerne la machine à sable, une longue discussion s'engage au sujet de l'opportunité de l'acquisition de cet engin.

Le Président met fin à la discussion en renvoyant cette question pour étude au prochain Comité des Travaux.

Travaux remboursables.—A la demande de Mr. Tulasne, un rapport de l'Ingénieur Municipal présentant un projet d'augmentation du tarif des travaux remboursables est renvoyé pour examen au prochain Comité des Travaux.

Permis de construire.—L'Ingénieur Municipal informe le Conseil qu'il vient d'être saisi d'une demande de permis de construire 7 maisons chinoises, Route Père Robert, sur les lots cadastraux 6543 et 6544, compris dans le quadrilatère réservé par décision du 22 Mars 1920 aux constructions européennes.

Après examen des plans présentés et considérant les modifications imposées au propriétaire dans le but de donner aux façades un style européen, le Conseil autorise la délivrance du permis de construire.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Le relevé de la Situation Financière de cet Etablissement pour le 4e trimestre 1921, fait ressortir un solde créditeur de Tls. 803,76.

C. F. T. E. E.—A.—*Redevances Tramways et Eaux.*—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services durant le 4e trimestre 1921 se sont élevées respectivement à Tls: 136.738,79 et à Tls: 63.043,42.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls. 1.465,06 d'une part et de Tls. 675,47 d'autre part.

Sur les redevances «Tramways» une somme de Tls. 87,56 a été versée à la Municipalité de Nantao suivant les conditions de la convention du 8 Janvier 1921.

B.—*Travaux d'extension.*—Par lettre en date du 1e Février, Mr. Laffargue, Directeur Général, demande au Conseil de bien vouloir visiter les travaux de la nouvelle Centrale et ceux de l'Usine des Eaux.

Après échange de vues, cette visite est fixée au Samedi, 11 courant, à 2 heures 1/2 de l'après-midi.

Mr. Laffargue, ayant exprimé le désir d'être entendu du Conseil, est introduit dans la Salle des Séances, et s'exprime en ces termes:—

Messieurs,

Je vous remercie d'avoir bien voulu m'accorder une audience aujourd'hui. Je n'abuserai pas de vos instants. Je tiens à vous dire que je suis à votre disposition pour régler les quelques questions encore en suspens.

Je serais désolé de partir en laissant le moindre germe non pas de discorde mais même de dissentiment entre la Municipalité et la Compagnie. J'adopterai la méthode de travail que vous voudrez bien fixer vous-mêmes. Je demande simplement que nous commencions le plus tôt possible car je ne puis prolonger mon séjour à Changhai au delà du début du mois prochain. Je crois que ce délai sera plus que suffisant car nous n'avons en somme à traiter qu'un petit nombre de questions faciles.

Je veux aussi vous dire que la bonne volonté de la Compagnie est acquise entièrement et sans réserve. Monsieur le Consul Général a bien voulu, dans son discours d'ouverture, faire une allusion à cette bonne volonté dont nous avons déjà donné des preuves ; j'ajoute aujourd'hui qu'elle ne comporte aucune réserve, car les intérêts de la Compagnie sont les mêmes que ceux de la population de la Concession que vous représentez. Nous devons, les uns comme les autres, satisfaire les besoins sans cesse croissants de cette Concession. Nous devons aussi les prévoir avec méthode, sans myopie ni mégalomanie. Nous ne sommes limités que par le seul souci de ne pas augmenter exagéremment et indûment les charges de nos commettants respectifs: contribuables ou actionnaires.

Sur l'ampleur de notre programme dont vous connaissez déjà les grandes lignes, vous serez mieux édifiés encore après la visite de nos travaux. Nous exécuterons ce programme avec autant plus de bonne volonté que j'ai la coquetterie de l'avoir fait adopter par notre Conseil d'Administration six mois avant toute mise en demeure.

La Direction Générale de la Compagnie qui connaît déjà Changhai et l'Extrême-Orient depuis 20 ans, ne cessera de se tenir en contact par des missions périodiques. Elle ne demande, tout comme la Direction locale, qu'à collaborer avec vous en toute loyauté et toute franchise, et en faisant table rase d'un passé dont j'ai personnellement assez injustement souffert pour ne pas souhaiter sa résurrection.

Le Président demande à Mr. Laffargue quelles sont les questions qu'il désirerait voir régler avant son départ.

Ces questions sont au nombre de trois:—

1°—Il n'y a pas présentement à Changhai de juridiction compétente pour statuer sur les conflits pouvant surgir entre l'Administration Municipale et la Compagnie concessionnaire des services d'Eau, d'Electricité et de Tramways;

2°—La sentence arbitrale du 2 Août 1916, rendue par Me Romieu, au sujet des déplacements de poteaux, bouches d'incendie, etc., ne cesse de soulever des divergences d'interprétation, et le compte «litige» ouvert de ce fait augmente chaque année;

3°—La Compagnie a besoin d'un certain nombre d'emplacements pour ses transformateurs; la Municipalité, de son côté, désirerait pouvoir agrandir ses Ateliers de Lokawei par l'utilisation d'une parcelle du terrain attenant au Château d'Eau de l'Avenue Dubail; des échanges pourraient donc être envisagés.

Le Président veut bien se charger d'étudier, d'accord avec Mr. Laffargue, ces différents points de façon à pouvoir apporter au Conseil, au cours d'une prochaine Séance, le résultat des négociations.

La Séance est levée à 7 heures 45.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
Hugh MARTIN
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 16 Février 1922

L'an mil neuf cent vingt deux, et le seize Février, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—A.—*Personnel.*—1.—Le Conseil prend connaissance du rapport N° 1 du 4 Février du Chef de la Garde, relatif à la nomination du Sergent Huet au grade de Chef de Secteur.

Incorporé en 1909, le Sergent Huet prit part aux opérations de guerre, et déclaré inapte après blessure, revint en Chine en 1916.

En Avril 1920, étant en service commandé, il fut grièvement blessé au pied par l'éclatement d'une bombe.

En raison de sa blessure, le Sergent Huet, incapable de servir d'une façon active, a été employé au bureau du Chef de la Garde.

Tenant compte de ses excellents états de service et du fait qu'il a été blessé en service commandé, le Conseil approuve la nomination du Sergent Huet au grade de Chef de Secteur, avec effet à compter du 1e Janvier 1922.

2.—Par rapport en date du 14 Février, le Chef de la Garde demande le licenciement pour raisons de santé du Garde Rolland, Jules.

Du certificat médical établi par le Dr. Fresson, il appert que cet Agent, incorporé il y a 6 mois, a fait un séjour de 4 mois à l'Hôpital pour dysenterie chronique.

Le Conseil décide, en conséquence, de licencier pour raisons de santé le Garde Rolland.

Le Chef de la Garde propose de lui verser en plus du mois en cours, trois mois de solde, déduction faite d'une somme de Tls. 385 dont il reste redevable à la Municipalité pour l'avance qui lui avait été consentie en vue de participer à l'Emprunt Français de 1921.

Le Conseil approuve les propositions du Chef de la Garde.

La liquidation du compte du Garde Rolland à la Caisse de Prévoyance est autorisée suivant l'Art. 17 des Statuts.

B.—*Habillement.*—Le Conseil prend connaissance du rapport N° 71A du 9 Février du Chef de la Garde, relatif à l'habillement et l'équipement du personnel pour 1922.

Une commande s'élevant approximativement à Frs: 34.500, pourrait être passée à la Maison Calvet de Paris, dès maintenant.

Le Conseil autorise la commande ci-dessus.

Un contrat de change sera arrêté de suite par les soins du Secrétaire à la Banque de l'Indo-Chine.

Passage des Employés.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

No 196

Changhai, le 8 Février 1922.

Monsieur le Secrétaire
de la Municipalité Française,
Shanghai.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Direction Générale de la Compagnie vient de m'aviser qu'il ne lui serait plus possible désormais de faire bénéficier d'une réduction de 15% les Employés de la Municipalité Française de Shanghai voyageant par ses paquebots.

Cette réduction était en effet accordée jusqu'à ce jour par analogie avec celle qui était consentie aux fonctionnaires de l'Etat.

Toutefois, cette détaxe aux fonctionnaires de l'Etat étant supprimée, la Compagnie se trouve, à son grand regret, obligée de supprimer également la détaxe consentie aux Employés Municipaux.

Il va de soi que si, par suite, la Compagnie était amenée à délivrer, comme en fait mention expresse la nouvelle Convention, des billets aller et retour aux fonctionnaires valables 4 ans, elle ferait également bénéficier les employés de la Municipalité Française de Shanghai de la même mesure.

Veuillez agréer, etc....

L'Agent Général,
Signé: V. MEYNARD.

Après discussion, le Conseil charge le Secrétaire de demander aux autres Compagnies de Navigation le tarif de leurs passages pour l'Europe.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif aux diverses questions examinées au cours de la Séance du Comité des Travaux du 9 Février 1922 :—

Séance du Comité des Travaux du 9 Février 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le neuf Février, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Mr. G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Visite du Maréchal Joffre.—Le Comité procède à un échange de vues sur le programme des décorations et recommande au Conseil le vote d'un crédit de Tls: 3.000 environ pour faire faire face aux dépenses. En plus du matériel en magasin, il y a lieu de faire confectionner 150 écussons et 600 pavillons. Les guirlandes de feuillage seront commandées à Hanchow.

Le Comité choisit sur le plan présenté par Mr. Jousseaume, l'emplacement destiné à recevoir l'arbre qui doit être planté par le Maréchal Joffre. Cet emplacement tient compte du futur aménagement, en projet, du Parc de Koukaza.

Le Comité est d'avis qu'une proclamation soit adressée aux résidents Chinois de la Concession leur demandant de pavoiser leurs maisons.

Enfin, il estime qu'un Comité des Fêtes s'organise en dehors du Comité des décorations en vue de donner le plus d'éclat possible à la visite du Maréchal Joffre à Changhai.

Parc de Koukaza.—Se référant à la décision du Conseil du 6 Février 1922, Mr. Jousseaume soumet au Comité le plan d'aménagement éventuel du Parc de Koukaza.

La suppression immédiate de la partie de la Route Voyron qui traverse le jardin et l'aménagement en pelouse, entraîneraient des dépenses élevées.

En vue d'arrêter la circulation des voitures, l'extrémité Sud de la route pourrait être transformée en pelouse, et l'angle Sud-Est du Parc aménagé suivant le plan dressé par Mr. Jousseaume.

Une porte normande, du même genre que celle donnant sur la Rue Molière, pourrait fermer l'accès du Jardin sur le carrefour Avenue Dubail—Route Lafayette.

Mr. Jousseaume est chargé d'établir un avant-projet des travaux envisagés.

Matériel.—L'Ingénieur Municipal expose au Comité l'avantage qu'il y aurait à installer une machine à sable en plus du concasseur actuel.

Cet engin lui permettant d'ouvrer le sable dont il a besoin pour le revêtement des chaussées, un bénéfice de Tls. 0,65 environ pourrait être réalisé par m3 sur le prix du sable acheté sur le marché.

La production annuelle de sable par la machine en question étant de 3.000 m3, le gain serait de près de Tls: 2.000,00 pour une mise de fonds de Tls: 1.200, prix de la machine à sable.

Le Comité recommande en conséquence au Conseil l'achat d'une machine à sable "Gardner Crusher" N° 1 pour le prix de G. $ 990.

Route Conty.—Par lettre en date du 3 Février, "Hudford Motors C°" demandent l'autorisation d'établir une viabilité provisoire Route Conty, de façon à permettre l'accès à leur atelier de réparations.

Suivant avis de l'Ingénieur Municipal, le Comité décide que cette demande ne peut être acceptée.

Néanmoins, il suggère que la mise en viablité soit effectuée par l'Administration Municipale sous la réserve que suivant la règle établie, "Hudford Motors C°" s'engagent à supporter le tiers des frais, soit Tls: $\frac{856}{3} = 285{,}00$ taëls.

Route Gustave de Boissezon.—Messieurs Algar C° ayant l'intention de mettre en valeur par des constructions les lots cadastraux 12741 à 12744, 12709 à 12711, 12704 à 12706 et 12730, demandent dans quelles conditions l'Administration Municipale serait disposée à ouvrir la Route Gustave de Boissezon.

Après un échange de vues, le Comité est d'avis de répondre à Messieurs Algar C° que l'ouverture de la Route Gustave de Boissezon n'est pas prévue dans le programme de l'année en cours. Toutefois, si le nombre de résidences projetées est suffisant, l'Administration Municipale serait disposée à effectuer les travaux de mise en viabilité sous réserve que le tiers des frais seront à la charge des demandeurs.

Voirie.—L'Ingénieur Municipal remet aux Membres du Comité le programme des travaux pour l'Exercice 1922.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
A. TULASNE
M. SPEELMAN

Les propositions du Comité sont adoptées.

Visite du Maréchal Joffre.—Le Conseil approuve le projet ci-dessous de décoration élaboré par Mr. Jousseaume, Chef du Service des Parcs, Jardins et Plantations.

SERVICE DES PARCS,
JARDINS ET PLANTATIONS

Changhai, le 14 Février 1922.

No 338.

PROPOSITION DE DECORATION DE LA CONCESSION
POUR LA VISITE DE Mr. LE MARECHAL JOFFRE.

1°—Tous les bâtiments Consulaires et Municipaux seront décorés d'écussons et drapeaux; les motifs électriques du 14 Juillet seront également utilisés à cet effet.

2°—Deux colonnes seront érigées:—l'une Boulevard de Montigny, ou Avenue Joffre immédiatement après la Rue du Cimetière;

l'autre carrefour Route Say Zoong–Avenue Joffre;

Les deux dans l'axe de l'Avenue Joffre pour qu'elles puissent produire le plus d'effet possible; ces colonnes seront copieusement illuminées.

3°—Le carrefour Route Doumer, Route Pichon, Avenue Joffre, sera particulièrement garni de poteaux porte–oriflammes et d'écussons.

4°—La porte monumentale du 14 Juillet dernier sera utilisée au même emplacement.

5°—Tous les carrefours depuis le Consulat jusqu'à la route Say Zoong seront garnis de 4 poteaux porte–oriflammes et d'écussons; s'il est possible, nous ferons une décoration en guirlandes de verdure à ces carrefours (au total 21).

6°—En outre des carrefours, la Rue du Consulat, la Rue Kraetzer, la Place Meugnot, la Rue du Cimetière, l'Avenue Joffre jusqu'à la Route Say Zoong, seront bordées de poteaux garnis d'oriflammes et d'écussons.

7°—La Route Voyron sera aussi garnie de poteaux et d'écussons.

8°—A l'emplacement où sera planté l'arbre par Mr. le Maréchal Joffre, 4 poteaux décorés de verdure, d'oriflammes et d'écussons seront placés à cet endroit.

Signé: P. JOUSSEAUME.

Le Conseil décide qu'il sera remis au Maréchal une plaquette en or sur laquelle seront gravés au recto le facsimilé de la plaque indicatrice de l'Avenue Joffre et au verso le procès-verbal de la plantation de l'arbre de la Liberté au Parc de Koukaza, ainsi que la signature du Président et des Membres du Conseil.

Le Secrétaire donne connaissance au Conseil du projet de programme de fêtes élaboré par le Comité de réception. Ce programme est subordonné à la durée du séjour à Changhai du Maréchal Joffre.

C. F. T. E. E.—A.—*Conflits Administratifs– Juridiction.* –Le Président donne connaissance au Conseil d'un projet qu'il a élaboré à la suite de la décision prise à la dernière séance.

Après observation de M. Tulasne sur la valeur promissoire, le Président déclare vouloir reprendre son projet avant d'en discuter avec la Cie le texte définitif.

B.—*Déplacements.*—Le Président donne lecture au Conseil d'un projet d'accord avec la Cie relatif aux déplacements des poteaux d'éclairage électrique et de traction, et des bouches d'incendie.

Le Conseil décide de soumettre le projet en question à la Compagnie.

C.—*Service des Eaux.*—Mr. Mailly demande de profiter du séjour à Changhai de Mr. Laffargue, Directeur Général, pour se mettre d'accord avec la Compagnie au sujet d'une méthode d'analyse des Eaux.

D.—*Echanges de terrains.*—Le Président expose que certaines questions de terrains sont à régler entre l'Administration Municipale et la Compagnie.

D'une part, la Municipalité demande:—

511 m2 du terrain situé autour du Château d'Eau de Lokawei, d'une valeur de Tls. 965,94 au taux de l'évaluation foncière;

La suppression du poste de transformateur situé au pied de la tour des signaux, Quai de France.

La Compagnie demande une compensation pour la perte du terrain et les frais de démolition et de reconstruction du transformateur.

Il lui sera objecté que d'après les accords existants, la Municipalité n'est pas tenue de lui fournir l'emplacement de ses transformateurs, ni de l'indemniser en cas de déplacement.

D'autre part, la Compagnie aurait besoin de:

70 m2 de terrain au pied du Château d'Eau du Quai de France, d'une valeur de Tls. 8.815;

70 m2 de terrain aux Abattoirs Municipaux, Boulevard de Montigny, pour un transformateur.

En ce qui concerne le terrain de la Place du Château d'Eau, le Conseil est d'avis en principe de le louer à la Compagnie pour la durée du contrat à raison de Tls. 705 par an (8 % sur la valeur du terrain).

Quant à celui des Abattoirs, le Conseil prendra une décision au cours de sa prochaine Séance, Mr. Mailly, Membre du Comité des Travaux, ayant exprimé le désir de se rendre auparavant sur les lieux.

La visite est fixée au Vendredi, 17 courant, à 12 heures.

La Séance est levée à 7 heures 45.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 20 Février 1922

L'an mil neuf cent vingt deux, et le vingt Février, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire en date du 17 Février 1922 en vertu de laquelle le Sergent Huet, Jules, Louis, est nommé au grade de Chef de Secteur à compter du 1e Janvier 1922.

Ecole Municipale.—Le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit de $250 pour l'achat d'une machine à écrire destinée au cours commercial et qui servira en même temps pour le service journalier de correspondance.

Visite du Maréchal Joffre.—Le Conseil prend connaissance du rapport ci-après du Chef de la Garde.

GARDE MUNICIPALE — Changhai, le 15 Février 1922.

No. 3

Le Lieutenant de Réserve Fiori, Chef de la Garde,
à Monsieur Dufaure de la Prade, Consul de France,
Président du Conseil d'Administration Municipale

Le programme des fêtes élaboré à l'occasion du séjour du Maréchal Joffre à Changhai prévoit une retraite aux flambeaux.

En conséquence, j'ai donné des instructions dans les différents postes pour que le Personnel Tonkinois et Chinois prépare, comme pour le 14 Juillet, des chars lumineux et des lanternes pour lesquels un concours sera institué, concours qui aura lieu vraisemblablement le 10 Mars, dans la cour de la Municipalité.

J'ai également approché les Directeurs des différentes écoles chinoises résidant sur la Concession, en vue de leur participation à cette retraite.

Afin de pouvoir doter ce concours de prix en espèces, j'ai l'honneur de vous demander qu'un crédit de $ 600 soit voté à cette occasion.

Signé: E. Fiori.

Le Conseil, approuvant les conclusions du rapport ci-dessus, autorise l'ouverture d'un crédit de $600,00.

Règlement Administratif.—Le Conseil décide d'apporter l'addition ci-après à l'Art. 21 du Règlement Administratif :

« Tout employée femme, mariée, dont le mari n'est pas au service de l'Administration Municipale, « et ne pouvant être considérée comme chef de famille, recevra les mêmes indemnités qu'un agent « célibataire.

« En conséquence, l'indemnité de logement à laquelle elle aura droit sera celle allouée aux agents « célibataires ; ses frais médicaux, d'hospitalisation, de voyage, *pour elle seule,* seront à la charge de « l'Administration Municipale.

« En ce qui concerne l'indemnité spéciale d'enfants, le Conseil se réserve la faculté d'attribuer, « en fin d'année, une gratification dont le montant ne pourra dépasser la totalité des indemnités men- « suelles d'enfants que l'employée aurait perçues si son mari avait été lui-même employé municipal. »

Jardin de Verdun.—Le Conseil prend connaissance d'une demande présentée par Monsieur Guiglia qui sollicite l'autorisation, au nom d'un groupe de jeunes gens et de marins italiens, de jouer au football dans la partie Nord du Jardin de Verdun, les Samedis et Dimanches.

Le Conseil décide d'accorder l'autorisation demandée pour le Dimanche seulement, cet emplacement ayant déjà été mis à la disposition des élèves de l'Institut Franco-Chinois les Samedis après-midis.

C. F. T. E. E.—A.—*SERVICE DES EAUX.*—1° *Amortissements.*—Après vérification, une somme de Tls. 11.268,77 est portée au compte "Amortissements" pour l'année 1921.

Cette somme se répartit comme suit:—

Travaux Neufs	Tls:	10.392,97
Grosses Réparations	»	875,80
		11.268,77

2°—*Travaux Neufs.*—Le relevé général du Compte "Travaux Neufs" au 31 Décembre 1921 s'établit comme suit:—

Total au 31 Décembre 1920	Tls:	592.403,36
Total des dépenses de 1921	»	50.298,21
Total au 31 Décembre 1921	»	642.701,57

B.—*Tramways.*—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

C. F. T. E. E. Changhai, le 17 Février 1922.

No. 35.940/JD
TRAMWAYS

Monsieur le Secrétaire
de la Municipalité Française

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Compagnie a procédé à une révision détaillée des conditions d'exploitation de chacune de ses lignes—au point de vue simplification des sections—perception plus rapide—contrôle plus facile—et léger relèvement de tarif sur certaines sections. Les tarifs retouchés restent toutefois bien au-dessous de ceux que nous avons le droit d'appliquer—compte tenu de la dépréciation du coppercent.

Nous vous remettons à titre de renseignements un tableau, présentant d'une part les sections et tarifs actuels et d'autre part les sections et tarifs que nous pratiquerons à partir du 21 Février courant.

Veuillez agréer, etc...

Le Directeur,
Signé: J. DURANG.

Conformément au § 50, Art. 12 du Cahier des Charges du 24 Janvier 1906, les tarifs de tramways ne peuvent être révisés qu'après accord entre le Conseil et la Compagnie.

Cette dernière, par sa lettre du 17 Février, ne demande pas l'approbation du Conseil pour les modifications de tarifs à mettre en vigueur le 21 courant, mais en informe simplement celui-ci à titre de renseignement.

Le Conseil décide, en conséquence, d'aviser la Compagnie d'avoir à surseoir à l'application des modifications projetées pour le lendemain, et de lui adresser, conformément à l'esprit et à la lettre du contrat, une demande régulière comme cela a d'ailleurs été fait chaque fois que des modifications ont été introduites dans les tarifs de tramways.

En raison de l'urgence, cette décision est transmise au Directeur de la Compagnie par message téléphonique.

Mr. Laffargue, Directeur Général, et Mr. Durang, Directeur local, se rendent alors à l'Hôtel Municipal et demandent à être entendus du Conseil.

Considérant que le Service compétent n'a pas pu étudier la question d'une façon complète, la lettre de la Compagnie étant parvenue à la Municipalité l'avant-veille, Samedi, 18 courant, et qu'il n'a pu fournir les éléments d'information indispensables à la discussion,

Le Conseil regrette de ne pouvoir entendre les Directeurs de la Compagnie.

Mr. Laffargue fait savoir au Conseil que dans un esprit de conciliation, la modification des tarifs projetée sera différée pour quelques jours.

Le Président veut bien se charger d'écrire à la C. F. T. E. E., après avoir pris l'avis de Me du Pac de Marsoulies, Avocat-Conseil.

C.—*Echanges de terrains.*—Le Président expose qu'il s'est rendu avec Mr. Mailly aux Abattoirs Municipaux pour examiner la possibilité de céder à la Compagnie un emplacement pour transformateur.

L'angle Nord-Est du terrain des Abattoirs pourrait sans inconvénients être réservé pour un poste de transformateur.

Un logement pour les coolies du Service des Abattoirs était prévu à cet endroit. En remplacement, le bâtiment de la triperie pourrait être surélevé d'un étage et recevoir ce personnel.

L'Ingénieur Municipal est chargé d'établir un projet en ce sens.

Le Conseil, approuvant les suggestions de son Président, décide que l'angle Nord-Est du terrain des Abattoirs, 70 m2, sera réservé pour un poste de transformateur.

En ce qui concerne le terrain demandé par la Compagnie, Place du Château d'Eau—Quai de France, le Conseil est d'avis de le lui louer moyennant un loyer annuel de Tls 705,00. Dans le cas où la Compagnie serait désireuse de l'acheter, le Conseil est disposé à le céder au prix de Tls 8.815,00.

En tout état de cause, ce terrain ne pourra être utilisé que pour un poste de transformateur.

Le Secrétaire est chargé d'écrire dans ce sens à la C. F. T. E. E.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 23 Février 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt trois Février, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Edicules-réclames.—Lecture est donnée des lettres suivantes :—

« SOCIETE DES AFFICHES LUMINEUSES — Changhai, le 20 Février 1922.

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire savoir si pour l'éclairage des kiosques que la « «Société des Affiches Lumineuses» place sur la Concession Française, nous pourrions brancher notre « courant sur les câbles municipaux.

« Ceci serait d'accord avec Monsieur Laffargue qui nous a fait un contrat forfaitaire, les kiosques « s'allumant et s'éteignant en même temps que les lampes municipales.

« Je vous serais très obligé de bien vouloir me faire connaître votre réponse le plus rapidement « possible, et même si l'assentiment du Conseil est nécessaire, de bien vouloir le demander à la réunion « de ce soir.

« Veuillez agréer, etc....

« Société des Affiches Lumineuses,
« Un des Administrateurs,
« *Signé:* J. BEUDIN.

« SOCIETE DES AFFICHES LUMINEUSES — « Changhai, le 22 Février 1922.

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme suite à ma lettre du 20 Février 1922, relative à ma demande au sujet de l'éclairage des « kiosques que nous installons sur la Concession Française, je tiens à spécifier que, conformément au « contrat que nous aurions en vigueur avec la «Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage « Electriques de Changhai», à la fin de chaque mois, la dite Compagnie déduirait du compte de votre « énergie ce que nous aurions consommé.

« Veuillez noter que chaque kiosque comportera un compteur qui sera relevé à la fin de chaque « mois par les Agents de la Compagnie en question.

« Agréez, etc...

« *Signé:* J. BEUDIN.

Après discussion, le Conseil autorise le branchement de l'éclairage des kiosques sur l'éclairage public.

Chaque édicule sera muni d'un compteur; la consommation, relevée en fin de mois, sera déduite de la consommation municipale.

L'Administration Municipale se réserve le droit de vérifier la lecture des compteurs, et les Agents du Service du Contrôle seront autorisés à pénétrer dans les kiosques à cet effet.

Rue Bourgeat.—Par lettre en date du 7 Février 1922, les Missions Belges demandent la mise en viabilité de la partie de la Rue Bourgeat, à l'Est de la Rue du Lieutenant Pétiot, sur une longueur de 80 mètres.

Suivant l'estimation faite par le Service de la Voirie, le coût serait de Tls: 810.

Ces travaux ne sont pas prévus dans le programme de l'année en cours. Le Conseil est néanmoins disposé à les faire entreprendre, à condition toutefois que suivant la règle établie, les Missions Belges supportent le tiers de la dépense.

Campagne Anti-Moustiques.—Communication est donnée de la lettre ci-après:—

« Shanghai, 2nd February 1922.

« The Chief Health Officer.

« Conseil d'Administration Municipale

« de la Concession Française, SHANGHAI.

« Dear Sir,

« In view of the serious prevalence of Mosquitoes last summer in the district in which the under-
« signed reside, we beg to request that this year a special coolie should be appointed from March 15th
« by your department to destroy as far as possible all breeding places for Mosquitoes on the lots lying
« East of Avenue du Roi Albert between Avenue Foch and Rue Ratard. One garden in particular in that
« vicinity appeared last summer to contain many places where Mosquitoes would breed and if the
« necessary attention could be given to the matter from March the 15th, there is no doubt that this
« serious nuisance could be greatly abated. Should special supplies of Anti-Mosquito oil be required,
« the undersigned would be only too pleased to supply it if a special coolie could be put to the work
« as suggested above.

« Awaiting the favour of your reply,

« Signed: H. W. LESTER,

« suivent 4 autres signatures.

Après échange de vues, le Conseil décide de donner satisfaction aux demandeurs.

A partir du 15 Mars, le Service Sanitaire fera procéder au pétrolage des mares et criques situées à l'Est de l'Avenue du Roi Albert, entre l'Avenue Foch et la Route Ratard.

Bâtiments Municipaux.—L'Ingénieur Municipal signale au Conseil le mauvais état des tapisseries et des tentures de la Salle des Fêtes, où doit avoir lieu la réception du Maréchal JOFFRE.

D'après l'estimation faite, un crédit de Tls: 1.000 serait nécessaire pour les réparations envisagées.

En raison de la reconstruction éventuelle des bâtiments de la Municipalité, le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu d'engager cette dépense.

C. F. T. E. E.—A.—*Déplacements.*—Le Président expose au Conseil qu'il a eu une entrevue avec Mr. Laffargue, Directeur Général de la Compagnie, au cours de laquelle il lui a soumis le texte du projet d'accord élaboré en Séance du 16 Février.

Un certain nombre de divergences subsistent entre le point de vue municipal et celui de la Compagnie.

Quelques modifications sont alors introduites au projet établi le 16 Février, et le texte suivant, voté à l'unanimité des Membres présents, sera présenté à la C. F. T. E. E.—

ACCORD

CONCERNANT LES DÉPLACEMENTS DES POTEAUX D'ÉCLAIRAGE ET DE TRACTION ET DES BOUCHES D'INCENDIE

ENTRE.—Le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai, d'une part,

Et la Compagnie Française de Tramways, d'Eclairage Electrique et des Eaux de Changhai, d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT:—

Article 1.—La Compagnie est tenue, en sa qualité de concessionnaire des Services de l'Eclairage Electrique, des Tramways et des Eaux de Changhai, d'effectuer toutes les modifications de ses installations qui sont la conséquence des opérations de voirie exécutées sur les voies publiques.

Article 2.—Les opérations de voirie visées à l'Article ci-dessus, sont les suivantes:—

1°)—Retouche de l'alignement d'une voie publique;

N. B.—On entend par retouche, une modification portant pour chacune sur une longueur maxima de 100 mètres.

2°)—Établissement d'un pan coupé;

3°)—Recoupement d'une voie publique existante par une voie nouvelle;

4°)—Mise à niveau des installations suivant le profil type des voies publiques.

Article 3.—Les frais de modifications consécutives à une retouche de l'alignement d'une voie publique sont:—

1°)—à la charge de la Municipalité, si les modifications sont demandées avant l'expiration d'un délai de 12 ans à dater de la mise en service des installations à modifier;

2°)—à la charge de la Municipalité et de la Compagnie, par moitié, si les modifications sont demandées dans un délai compris entre le 12e et 17e année à dater de la mise en service des installations à modifier;

3°)—à la charge de la Compagnie, passé un délai de 17 ans à dater de la mise en service des installations à modifier.

Article 4.—Les frais de modifications consécutives à l'établissement d'un pan coupé sont:—

1°)—à la charge de la Municipalité, si les modifications sont demandées avant l'expiration d'un délai de 10 ans à dater de la mise en service des installations à modifier;

2°)—à la charge de la Compagnie, passé ce délai.

Article 5.—Les frais de modifications consécutives au recoupement d'une voie publique existante par une voie nouvelle sont à la charge de la Compagnie. Dans le cas où la voie nouvelle serait élargie ou si le point d'intersection des axes était déplacé postérieurement à l'établissement du plan général des routes, les frais de modifications seraient à la charge de la Municipalité.

N. B.—Par l'expression de "plan général des routes" il faut entendre le plan annexé au présent accord et signé par les deux parties.

Article 6.—Les frais de modifications consécutives à la mise à niveau des installations suivant le profil type des voies publiques sont à la charge de la Municipalité si le trottoir existait au moment où les dites installations ont été effectuées.

Dans le cas contraire, les frais de modifications seront imputés dans les conditions prévues à l'Article 3.

Article 7.—A titre transitoire, les installations actuellement en service seront considérées comme ayant 15 ans d'existence dans la partie de la Concession limitée au Nord par l'Avenue Edouard VII; au Sud par la Rue Auguste Boppe, la Rue Eugène Bard, la Rue Millot, le Boulevard des Deux Républiques et la Rue de l'Est; à l'Est par le Whangpoo; à l'Ouest par la Rue Paul Beau, l'Avenue Dubail et la Rue Eugène Bard.

Sur le territoire restant de la Concession, les installations actuellement en service seront considérées comme ayant 5 ans d'existence, à dater de la signature du présent accord.

N. B.—Ne sont pas considérées comme existantes encore les routes à ouvrir à la circulation et dont liste suit:—

Rue Hennequin	Sud Rue Eugène Bard
Rue Galle	Sud Rue Eugène Bard
Rue du Marché	Sud Route Lafayette
Rue Brenier de Montmorand	Sud Rue Auguste Boppe
Route Conty	(entre Routes Stanislas Chevalier et Capitaine Rabier)

Rue de l'Observatoire	Est Avenue Dubail
Rue de Siemen	Nord Route Lafayette
Rue Wantz	Est Avenue Dubail
Rue Bourgeat	(entre Route des Sœurs et Rue Paul Beau)
Rue Bourgeat	(entre Avenue du Roi Albert et Rue Amiral Courbet)
Rue Chapsal	Sud Rue de l'Observatoire
Rue Chapsal	Nord Route Lafayette
Route Cardinal Mercier	Sud Avenue Joffre Nord Rue Bourgeat
Route Vallon	Ouest Route Père Robert Est Route Pichon
Route Hervé de Siéyès	Ouest et Est Avenue du Roi Albert
Route Lorthon	Sud Avenue Foch
Route Raymond Tenant de la Tour	Sud Avenue Joffre
Route René Delastre	Sud Route Pichon
Route Joseph Frelupt	Ouest Avenue du Roi Albert
Route Grouchy	(entre Routes Doumer et Say Zoong)
Route Mayen	Nord Route Grouchy
Route Louis Dufour	Sud Avenue Pétain
Route Alfred Magy	Sud Avenue Haig
Route André Cohen	Sud Avenue Joffre
Avenue Pétain	Sud-Ouest Route Francis Garnier
Route Marcel Magnigny	Est Avenue Haig
Route Picard Destelan	Est Avenue Haig
Route Jérôme Winling	Sud Avenue Joffre
Route Gustave de Boissezon	Nord-Ouest Avenue Joffre
Route Charles Culty	Nord-Ouest Avenue Joffre
Route Camille Lorioz	Nord-Ouest Route Fergusson

Les installations existant sur les routes ci-dessus prendront date de l'ouverture à la circulation des dites routes. Cette date sera notifiée officiellement par la Municipalité à la Compagnie.

Article 8.—Les installations futures prendront date du procès-verbal de leur réception définitive. Cette date sera notifiée officiellement par la Compagnie à la Municipalité.

Article 9.—Toute modification apportée à une installation donnera lieu à un procès-verbal en vue de déterminer la date de la nouvelle mise en service de la dite installation.

Article 10.—Le présent accord entre en vigueur à dater de sa signature.

Article 11.—Sont et demeurent abrogées les dispositions de la sentence arbitrale rendue par Me Jean Romieu le 2 Août 1916.

Ainsi fait et passé à Changhai le quatorze Mars mil neuf cent vingt deux, en triple exemplaire, un pour chacune des deux parties, le troisième devant être annexé à l'Ordonnance Consulaire rendant exécutoire le présent accord.

Lu et approuvé:

Pour le Conseil d'Administration
Municipale de la Concession Française
de Changhai,

Le Consul de France, Président,
Signé: G. Dufaure de la PRADE

Lu et approuvé:

Pour la Compagnie Française
de Tramways, d'Eclairage Electrique
et des Eaux de Changhai,

Le Directeur Général,
Signé: A. LAFFARGUE.

B.—*Tramways.*—Lecture est donnée des lettres ci-après:—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 22 Février 1922.

« N°. 35982/ALff

« TRAMWAYS

« Monsieur le Secrétaire
« de la Municipalité Française

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme suite à notre lettre N° 35940 du 17 Février 1922, nous vous envoyons ci-inclus le plan de « notre nouveau sectionnement. Vous pourrez constater que tout voyageur muni d'un billet de "X" « copper-cents ($\frac{1}{1.575} \times$ centièmes de dollars) peut bien parcourir une longueur de voie au moins « égale à celle fixée par le tarif prévu par le Cahier des Charges: tarif dont nous n'avons pas demandé « la révision.

« Nous ajoutons que si nous nous étions simplement bornés à multiplier nos prix actuels par « 1.575 (taux actuel du copper-cent)—droit dont nous disposons sans conteste—nous serions arrivés à « des prix de parcours beaucoup plus onéreux pour les voyageurs.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur Général,
« *Signé:* A. LAFFARGUE.»

« C. F. T. E. E. Changhai, le 22 Février 1922.

« N° 35986/ALff.

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre de ce jour, croisée avec la nôtre N° 35982 « de même date.

« En égard aux précédents que vous invoquez, pour donner une nouvelle preuve de l'esprit de « conciliation que nous n'avons cessé de témoigner, et dans l'espoir que cet esprit sera partagé par « l'unanimité du Conseil, nous vous prions de considérer notre lettre N°. 35940 du 17 courant comme « constituant la demande d'accord que vous estimez indispensable.

« Il reste bien entendu toutefois que comme toujours jusqu'ici et conformément à l'Art. 12 § 47 du « cahier des charges, le mot "cent" signifie centième de dollar mexicain. Sans cela, les prix proposés « correspondraient à une baisse considérable par rapport aux prix de 1911 ce qui serait une véritable « absurdité, étant donné la hausse de toutes les matières et salaires survenue depuis cette date.

« J'ajoute que dans le même ordre d'idées qu'en 1911 (voir lettre Compagnie N°. 9475 du 16 Juin « 1911) nous reviendrions aux conditions actuelles si la modification projetée ne donnait pas de résultats « satisfaisants.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur Général,
« *Signé:* A. LAFFARGUE.»

Après discussion, le Conseil décide de répondre comme suit:—

« Changhai, le 24 Février 1922.

« Monsieur le Directeur Général
« de la Compagnie Française de Tramways,
« d'Eclairage Electrique et des Eaux de Changhai.

« Monsieur le Directeur,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de vos lettres N^os^35982 et 35986/A. Lff. du 22 Février 1922 dont « le Conseil a pris connaissance au cours de sa Séance d'hier.

« Le Conseil a été heureux de constater que notre accord est complet.

« Il a examiné les modifications de tarif envisagées et les approuve. Il vous demande simplement, « en ce qui concerne le nouveau sectionnement, de bien vouloir rétablir la section Marché de l'Est— « Consulat.

« Il est bien entendu qu'à l'avenir, toute modification de tarif, y compris celle à laquelle vous « faites allusion dans le dernier paragraphe de votre lettre N° 35986 du 22 Février 1922, sera soumise au « Conseil, comme cela avait été généralement fait auparavant, dans un délai d'un mois environ, avant « l'application de la modification projetée.

« Ce délai est nécessaire tant pour l'étude de la question, que pour l'avis à donner au public des « changements apportés aux tarifs.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Président du Conseil,
« *Signé :* G. Dufaure DE LA PRADE.

La Séance est levée à 6 heures 45.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 2 Mars 1922

L'an mil neuf cent vingt deux, et le deux Mars, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

C. F. T. E. E.—A.—*Déplacements.*—Le Président informe le Conseil que le projet d'accord arrêté en Séance du 23 Février 1922, a été accepté par Mr. Laffargue, Directeur Général, et que les signatures vont être échangées incessamment.

B.—*Comptes "Litiges".*—Lecture est donnée de la lettre suivante :—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 11 Février 1922.

« N° 35.894/PM

« ARRÊTÉ DE COMPTE AU 31 DÉCEMBRE 1921
« DES DÉPLACEMENTS ET INSTALLATIONS DE
« LA COMPAGNIE SUR LA VOIE PUBLIQUE DE
« TRAVAUX EXTRA-CONTRACTUELS DEMANDÉS
« PAR LA MUNICIPALITÉ ET EFFECTUÉS PAR
« LA COMPAGNIE SOUS RÉSERVE DE RÈGLE-
« MENT A INTERVENIR.

« Monsieur le Secrétaire
« de la Municipalité Française.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'arrêté de compte au 31 Décembre 1921 des dé-
« placements de nos installations sur la voie publique et de certains travaux extra-contractuels demandés
« par la Municipalité et effectués par notre Compagnie sous réserve de règlement à intervenir.

« Cet arrêté de compte, en se référant aux arrêtés précédents, donne ..... Tls: 22.581,91
« Part assumée par la Compagnie ..... » 3.830,28
« Dépenses incombant à la Municipalité « Relevés antérieurs à 1921 à titre incontestable ..... Tls: 8.158,26
à titre contesté ..... » 9.779,46
« Dépenses incombant à la Municipalité effectuées en 1921 ..... » 813,91
« Total incombant à la Municipalité ..... Tls: 18.751,63

« Le détail de ces travaux effectués sur devis acceptés par la Municipalité figure in extenso:

« 1°) au fascicule annexé à notre lettre N° 28.745 du 2 Mai 1919 reprenant les travaux effectués de « l'origine au 31 Décembre 1918.

« 2°) aux tableaux A & B annexés à notre lettre N° 30.753 du 17 Février 1920 pour les travaux de « 1919.

« 3°) aux tableaux A & B joints à notre lettre N° 33.320 du 18 Février 1921 pour les travaux de 1920.

« 4°) au tableau joint à la présente lettre relative aux travaux exécutés en 1921 et récapitulant l'en-« semble du compte "Litige".

« Du total du compte ainsi présenté et récapitulé ..... Tls: 22.581,91
« il y a lieu de déduire une somme de ..... » 769,23
« à la suite de la décision du Conseil d'Administration Municipale d'inscrire la dite somme au compte « Travaux Neufs (lettre du Secrétariat Municipal du 24 Août 1921—Devis 2162A—litige 1917, pose d'une « conduite de 150 m/m Route de Zikawei entre Lokawei et les écuries municipales).

« En résumé le compte "Litiges" se totalise par..... Tls : 21.812,68
« sur lesquels sont assumés par la Compagnie..... » 3.830,28
« Il reste donc une somme de..... Tls : 17.982,40
« dont nous demandons le règlement.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé :* LAFFARGUE

Le Président expose au Conseil qu'en résumé le compte "litiges" se totalise par une somme de Tls : 17.982,40.

Mr. Laffargue est prêt à prendre à la charge de la Compagnie la moitié de cette somme—la Municipalité prenant l'autre moitié—, et accepterait en paiement le terrain de la Place du Château d'Eau, Quai de France (70 m2) évalué à Tls : 8.815,00.

Le compte "litiges" se trouverait de la sorte réglé.

Le Conseil autorise son Président à négocier sur les bases ci-dessus le règlement du compte "litiges".

Néanmoins, il le prie de faire remarquer à la Compagnie qu'en ce qui concerne la conduite et bouches d'incendie de la Route de Zikawei à l'Est de la Route Ghisi, et la conduite de la Route Francis Garnier et Avenue Pétain, dont les dépenses ont été inscrites au compte "litiges", il y a lieu de les déduire de ce compte et de les inscrire au compte "Travaux Neufs" par assimilation avec ce qui a été fait pour la conduite de la Route de Zikawei alimentant les Ecuries Municipales.

Il reste entendu, d'autre part, que le terrain cédé à la Compagnie, Place du Château d'Eau, ne pourra servir qu'à l'installation d'un poste de transformateur.

C.—*Tramways.*—Lecture est donnée de la correspondance ci-après : —

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 24 Février 1922.

« Monsieur le Directeur Général
« de la Compagnie Française de Tramways,
« d'Eclairage Electrique et des Eaux de Changhai

« Monsieur le Directeur,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de vos lettres Nos. 35982 & 35986/ALff. du 22 Février 1922 dont « le Conseil a pris connaissance au cours de sa séance d'hier.

« Le Conseil a été heureux de constater que notre accord est complet.

« Il a examiné les modifications de tarifs envisagées et les approuve. Il vous demande simplement, « en ce qui concerne le nouveau sectionnement, de bien vouloir rétablir la section Marché de l'Est— « Consulat.

« Il est bien entendu qu'à l'avenir, toute modification de tarif, y compris celle à laquelle vous faites « allusion dans le dernier paragraphe de votre lettre N° 35986 du 22 Février 1922, sera soumise au « Conseil, comme cela avait été généralement fait auparavant, dans un délai d'un mois environ, avant « l'application de la modification projetée.

« Ce délai est nécessaire tant pour l'étude de la question, que pour l'avis à donner au public des « changements apportés aux tarifs.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Président du Conseil,
« *Signé :* G. Dufaure de la PRADE. »

« C. F. T. E. E. Changhai, le 27 Février 1922.

« N° 36020/JD

« TRAMWAYS

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 24 Février courant.

« Nous avons noté l'accord du Conseil concernant les modifications de sections et prix, que nous « vous avions présentées par lettre du 17 courant et nous vous en remercions.

« Nous avons examiné le 25 courant avec Mr. l'Ingénieur Municipal, la possibilité du rétablissement « de la section Marché de l'Est—Consulat. Ne pouvant faire ainsi, nous vous avons néanmoins donné « pleine satisfaction, au sujet des voyageurs de première classe allant vers l'Avenue Edouard VII—ou « en provenant—en permettant à ces voyageurs montés avant la Municipalité ou entre la Municipalité « et le Consulat—de continuer sans supplément, mais avec changement de voiture au Consulat, jusqu'au « Boulevard Edouard VII ou vice-versa.

« La section Municipalité—Marché de l'Est, s'appellera ainsi dorénavant:

« Municipalité—{Marché de l'Est. / Avenue Edouard VII.

« C'est dans ces conditions que le nouveau service fonctionne depuis ce matin.

« Concernant les modifications à venir, nous ne voyons pas d'inconvénient à les présenter quinze « jours à un mois à l'avance au Conseil, bien que celui-ci ait antérieurement fixé la limite supérieure de « perception de nos tarifs, limite au-dessous de laquelle il n'y a pas lieu à la révision prévue au cahier « des charges.

« Nous serions en outre désireux—dans le cas ci-dessus - afin de discuter à l'avance toutes sugges- « tions utiles—d'être entendus soit par Mr. l'Ingénieur de la Municipalité autorisé à cet effet, soit par « une délégation du Conseil avec qui nous arrêterions les résolutions définitives à présenter au Conseil.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* A. DURANG. »

Après discussion, le Conseil décide de répondre ainsi que suit à la lettre N°. 36020 du 27 Février 1922 du Directeur local de la Compagnie : —

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE Changhai, le 3 Mars 1922,

« Monsieur le Directeur Général
« de la Compagnie Française de Tramways,
« d'Eclairage Electrique et des Eaux de Changhai

« Monsieur le Directeur Général,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de votre Compagnie N° 36020 du 27 Février 1922.

« La lecture de cette lettre, notamment l'avant dernier paragraphe, me fait craindre que votre « Directeur local n'ait pas compris le sens de la correspondance échangée entre vous et moi:—

« (lettre municipale du 22 Février 1922)

« (lettre C. F. T. E. E. N° 35986 du 22 Février 1922)

« (lettre municipale du 24 Février 1922).

« Mr. Durang semble revenir sur un incident qui paraissait clos.

« Afin d'éviter tout malentendu dans l'avenir, je vous serais obligé de vouloir bien lui faire remar-« quer que tout retard provenant de sa part dans la présentation d'un projet d'accord relatif à une « modification du tarif en cours, n'aurait d'inconvénient que pour la Compagnie elle-même, car de ce « retard résulterait nécessairement un retard correspondant portant sur l'examen du projet et par suite « sur sa réalisation.

« Je suis heureux que votre présence à Changhai puisse permettre de donner immédiatement au « Directeur local les instructions nécessaires, et qu'ainsi soit écartée toute cause de conflits nouveaux si « contraires à la bonne harmonie qui n'a cessé d'exister entre nos deux Administrations depuis votre « arrivée à Changhai.

« Je vous serais obligé de vouloir bien me confirmer que les instructions en question ont été don-« nées au Directeur local.

« Veuillez agréer, etc... .

« Le Président du Conseil,
« *Signé :* G. Dufaure de la PRADE. »

D.—*Travaux d'extension.*—Le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de lui faire connaître l'état d'avancement des travaux d'extension de la Compagnie.

Le Comité des Travaux se rendra sur place de façon à suivre de près ces travaux.

Fournitures pour 1922.—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :—

STANDARD OIL Co. of New York — Shanghai, February 24 1922.

Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Shanghai

Dear Sirs,

Referring to your favor of January 5, informing us of your acceptance covering the supply of Asphaltum for the year 1922, we are now pleased to inform you that our head office have been able to make special shipping arrangements covering your supplies, thus enabling us to reduce our former contract price.

We have, therefore, much pleasure in announcing that we are altering your contract price to Tls: 0.372 per imperial gallon.

Assuring you of our hearty cooperation, we beg to remain.

Yours very truly,
Standard Oil Co., of New York,
Lubricating Oil Division,
Signed: H. O. HASHAGEN,
Attorney.

Avenue Edouard VII.—Communication est donnée de la lettre suivante :—

INTERNATIONAL SAVINGS SOCIETY — Changhai, le 16 Février 1922.

No. 476

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française
de Changhai

Monsieur le Président,

Par une lettre en date du 11 Avril 1919, le Conseil d'Administration Municipale a bien voulu nous autoriser, sous certaines conditions, à procéder à la transformation de la façade de l'immeuble de notre Société, 7,

Avenue Edouard VII, bien que celui-ci fut frappé d'alignement. Il a de plus accordé un délai de 20 ans (vingt ans) à dater du 11 Avril 1919 pour que la mise à l'alignement puisse être exigée.

Actuellement, nous désirons effectuer des modifications importantes au premier étage du dit immeuble, en particulier transformer complètement l'ancien godown occupé jusqu'à ces derniers jours par Monsieur Paturel, et qui est situé à l'arrière du bâtiment. Le montant des travaux à exécuter s'élèvera environ à Changhai Tls: 35.000—Tls: 40.000. Ainsi que vous le voyez, les travaux sont dispendieux et importants, aussi voudrions-nous les répartir sur une période de temps assez longue.

Notre propriétaire, les Missions Etrangères, nous ont consenti une prolongation de bail de 10 ans.

Maintenant nous venons demander au Conseil, Monsieur le Président, de bien vouloir consentir à ce que la réalisation du projet d'alignement de notre immeuble soit prorogée de 10 ans, c'est-à-dire reportée au 11 Avril 1950.

Les plans relatifs à la transformation seront envoyés en temps voulu, pour approbation au service compétent; mais si toutefois le Conseil désirait les examiner, nous nous ferions un plaisir de les communiquer.

Nous espérons que le Conseil d'Administration Municipale voudra bien examiner notre demande avec bienveillance et y répondre favorablement.

Veuillez agréer, etc...

International Savings Society,
Signé: J. BEUDIN,
Administrateur Délégué.

Après discussion, le Conseil décide de proroger de 10 ans, et aux conditions spécifiées dans la lettre municipale du 11 Avril 1919, l'autorisation accordée aux Missions Etrangères par décision du 7 Avril 1919.

Route privée.—Par lettre en date du 13 Février 1922, la China Realty C° fait connaître qu'elle serait disposée à céder gratuitement à l'Administration Municipale l'allée privée desservant les maisons N°. 222, 224, 228 et 230—U. S. lot 2113—Avenue du Roi Albert, à charge par l'Administration d'assurer l'entretien de cette allée transformée ainsi en voie publique.

Après discussion, le Conseil regrette de ne pouvoir accepter la proposition de la China Realty.

La Séance est levée à 6 heures 15.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 16 Mars 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le seize Mars, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Avant d'ouvrir la Séance, le Président adresse, tant en son nom personnel qu'en celui des Membres du Conseil, ses plus sincères félicitations à Monsieur W. J. N. Dyer, Vice-Président, qui vient d'être promu Chevalier de la Légion d'Honneur.

En conférant cette haute distinction à Mr. Dyer, le Gouvernement Français a voulu le récompenser du dévouement avec lequel il a servi les intérêts de la Concession Française au cours de 15 années passées au Conseil Municipal.

Le Président fait, en outre, remarquer que Mr. Dyer a été à Changhai un des plus fermes soutiens de l'Entente cordiale, ayant éprouvé dans sa jeunesse, passée en Alsace, les sentiments d'un Alsacien vis-à-vis de la France.

Monsieur Dyer remercie le Président des paroles qu'il vient de prononcer. Il est profondément touché de ce témoignage du Gouvernement de la France, et ce sentiment est partagé par ses concitoyens qui se trouvent honorés avec lui de la distinction dont il vient d'être l'objet.

Visite du Maréchal JOFFRE.—Sur proposition de Mr. Le Bris, le Conseil adresse ses félicitations au Personnel de la Garde Municipale et des différents Services Municipaux qui ont contribué par leur zèle et leur dévouement à la parfaite réussite des fêtes, réceptions et cérémonies diverses données en l'honneur du Maréchal JOFFRE.

A ce sujet, le Président fait connaître que par lettre en date du 13 Mars, il avait lui-même, sans plus tarder, remercié le Personnel Municipal pour la façon dont il s'était acquitté de sa tâche lors du passage du Maréchal JOFFRE.

Garde Municipale.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire en date du 1e Mars 1922, en vertu de laquelle le Garde Rolland, Jules, Henri, est réformé à compter du 18 Février 1922.

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

Personnel.—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, Mr. Bérenguier, Agent-Voyer, exercera l'intérim d'Ingénieur-Adjoint chargé de la Voirie pendant l'absence en congé de 9 mois de Mr. Rémuzat, aux conditions de l'Art. 23 du Règlement Administratif.

Ecole Municipale Française.—Le Conseil enregistre avec satisfaction que les propositions faites par la Commission d'examens de Juin 1921 pour l'admission de 5 élèves au Certificat d'Etudes Primaires (Mesdemoiselles T. Gouget, O. Molines, M. Seité, L. Chieri et B. Toledano) et de 4 au Brevet Elémentaire de Capacité (Mesdemoiselles S. Labansat, M. Mendel, G. Statkeiff et I. Statkeiff), ont été acceptées par le Recteur de l'Académie de Paris.

La remise des diplômes officiels aura lieu en présence des Membres de la Commission d'Examens et des Membres du Comité des Ecoles.

Service des Travaux.—Par rapport en date du 1er Mars, l'Ingénieur Municipal demande l'autorisation d'acquérir un tour à charioter et fileter, les crédits étant prévus au Budget Extraordinaire.

Mr. Mailly fait connaître à ce sujet que l'Université "L'Aurore" possède un tour qu'elle n'utilise pas.

Au cas où cet engin conviendrait au Service des Travaux, le Conseil serait disposé à l'acquérir.

Dans le cas contraire, le Conseil autorise l'achat d'un tour "Lindetèves" marque américaine, au prix de Sh. Tls : 1.500,00.

Plan de la Concession.—L'Ingénieur Municipal présente au Conseil une réduction du plan de la Concession qui pourrait être mise en vente dans le public.

Le Conseil décide que ce plan sera vendu $ 0,50.

Décès de Mr. Bridou.—Le Président informe le Conseil de la triste nouvelle de la mort de Mr. Bridou parvenue au Consulat de France le 12 Mars.

Mr. Bridou, qui fut Membre de la Commission Municipale, Président de la Chambre de Commerce Française, a servi avec le plus grand désintéressement les intérêts de la Concession Française.

L'an dernier encore, au moment où sa santé était déjà fortement ébranlée par le mal qui devait l'emporter, Mr. Bridou a accepté de venir à Changhai comme Délégué de la Compagnie Française de Tramways, d'Eclairage Electrique et des Eaux, chargé de régler le différend grave qui divisait l'Administration Municipale et la Compagnie Concessionnaire des Services Publics.

Grâce à sa connaissance approfondie des conditions locales, à sa grande loyauté, à son esprit de conciliation, la Convention du 20 Mai 1921 fut signée.

Pour honorer la mémoire de Mr. Bridou, le Président propose de donner à une voie de la Concession, le nom de Mr. Bridou.

Mr. Chapeaux déclare être opposé à cette proposition.

Après discussion, la proposition est mise aux voix.

Le Conseil s'associant à l'hommage rendu par son Président à la mémoire de Mr. Bridou, décide, à l'unanimité, moins une abstention (Mr. Chapeaux) de donner le nom de Mr. Bridou à une voie de la Concession.

Allocations.—Communication est donnée au Conseil de la lettre suivante:—

Changhai, le 14 Mars 1922.

Monsieur le Président
du Conseil Municipal
de la Concession Française, Changhai.

Monsieur le Président,

La Mère St. François, qui dirige déjà l'Œuvre de la Protection de la Jeune Fille à laquelle la Municipalité Française veut bien consentir une subvention annuelle de 840 taëls, m'a prié de lui servir d'intermédiaire auprès du Conseil Municipal pour l'extension de cette œuvre. Il s'agirait maintenant d'installer une maison de refuge pour quelques vieilles femmes qui n'ont plus de famille et dont les ressources personnelles sont insuffisantes pour subvenir à leurs besoins. Quelques cas pressants se présentent actuellement. La Mère St. François demande si pour favoriser une œuvre dont le but utile et charitable ne vous échappera certainement pas, il serait possible à la Municipalité Française de lui consentir une augmentation de sa subvention de 150 taëls par mois.

Je m'empresse de vous transmettre cette demande en vous priant de vouloir bien la recommander au bienveillant examen du Conseil Municipal.

Veuillez agréer, etc....

Signé: J. WILDEN.

Après un échange de vues, le Conseil décide de porter de Tls. 840 à Tls. 2.000 l'allocation annuelle accordée à l'œuvre de protection de la Jeune Fille dans le but de fonder un Asile pour les vieillards.

C. F. T. E. E.—A.—*Travaux d'extension.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante:—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 15 Mars 1922.

« N° 36149/JD

« Monsieur le Secrétaire
« de la Municipalité Française

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Compagnie vient de modifier les conditions « d'exécution de son programme de travaux de prise d'eau, préfiltres, filtres, conduite maîtresse, châ- « teau d'eau et Centrale Diesel.

« Elle a confié à MM. Ledreux et Minutti, entrepreneurs—déjà chargés de la fourniture et pose des « deux tuyauteries de 800 m/m prenant l'eau au Whampoo sous l'estacade—l'achèvement de la construc- « tion du caisson d'aspiration, la construction du bâtiment des pompes et le montage des tuyauteries « d'aspiration et de refoulement des pompes. Les dragages nécessaires pour la prise d'eau doivent être « commencés prochainement, et MM. Ledreux et Minutti se sont engagés à faire tous leurs efforts pour « livrer au plus tôt l'ensemble des installations ci-dessus, en état de fonctionnement.

« Les groupes moto-pompes d'aspiration et refoulement seront bientôt complets à pied d'œuvre et « commande a été passée à la Société Franco-Chinoise de constructions métalliques et mécaniques de la « plus grosse partie des tuyauteries d'aspiration au caisson et de refoulement aux nouveaux préfiltres— « pour le prix de 7000 (sept mille taëls)—la livraison prévue avec échelonnement et devant être terminée « avant la mi-juin.

« Nous avons également chargé MM. Ledreux et Minutti de l'exécution du 3e Château d'eau sur « l'emplacement qui doit nous être fixé incessamment.

« Nous pouvons ainsi concentrer nos efforts sur les autres points (préfiltres, filtres, conduite maî- « tresse—Centrale Diesel), auxquels notre personnel de surveillance, dégagé des travaux confiés à MM. « Ledreux et Minutti, consacrera dorénavant tout son temps, sous la conduite d'un Ingénieur que le « Crédit Foncier d'Extrême-Orient a bien voulu mettre à notre disposition. L'exécution en régie de cette « seconde catégorie de travaux ne peut ainsi que se trouver accélérée.

« Dans ces conditions, la conduite et la surveillance de l'ensenble étant renforcées et confiées à un « personnel expérimenté, nous avons tout lieu d'espérer que, sauf imprévus et malgré les retards indé- « pendants de notre volonté déjà subis, nous arriverons à donner satisfaction en temps utile aux besoins « de la Concession.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG. »

B.—*Service des Eaux.*—1.—*3e Château d'Eau.*—Le Secrétaire rend compte au Conseil qu'en conformité de la Décision du 12 Janvier 1922, les lots cadastraux 9503 & 9504, d'une superficie de 2 m. 1.0. avec débouché sur la Route de Siéyès, à 100 m. à l'Est du carrefour Siéyès—Ghisi, et dont une partie est destinée au 3e Château d'Eau projeté, ont été achetés pour le prix de Tls. 7.000,00.

2.—*3e conduite maîtresse de 600 m/m.*—Le Conseil enregistre la correspondance ci après:—

« C. F. T. E. E. Changhai le 9 Mars 1922.

« N° 36.114/JD

« Monsieur le Secrétaire
« de la Municipalité Française.

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme suite à notre correspondance antérieure, et en particulier à notre lettre N° 35529/JD du « 28 Décembre dernier, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous venons de recevoir

« l'autorisation de pose de notre conduite maîtresse de 600 m/m et des deux câbles, sous les voies de la « propriété du Shanghai-Hanchow-Ningpo Railway.

« Nous vous remettons copie de la dite autorisation, datée du 7 courant.

« Le travail va pouvoir être repris sans délai et sera poussé aussi activement que possible.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG. »

« CHINESE GOVERNMENT RAILWAYS
« SHANGHAI-HANGCHOW-NINGPO LINE

Shanghai, March 7th 1922.

« Managing Director's Department.

« The Manager,
« The French Waterworks,
« Shanghai.

« Laying of Pipes on Railway Property Shanghai South Station.

« Dear Sir,

« I have for acknowledgement the receipt of your letter, N° 36081/JD of 6 March 1922, enclosing « your plan ED 242.

« In consideration of your having agreed to pay the Railway the rent of $ 100.00 per year, to carry « out the work on the railway property under the supervision to our Engineering Department, to make « good any damage done to the railway property through laying of pipes and to remove the piping and « cables elsewhere when in future our traffic or engineering requirement or any other change of condi- « tion necessitates the removal, we have the pleasure to accord you hereby the permission for the use « of our land as applied for.

« With regard to the possibility of removal at some future time, we will, as requested, give you « about three months' notice in advance to enable you to make the necessary arrangements.

« Your work that has been temporarily put off because of this arrangement of terms between us, « may now be resumed at any date convenient to you.

« Yours faithfully,
« *Signed:* C. P. YIN,
« Managing Director. »

3.—*Analyse des Eaux.*—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 3 Mars 1922.

« N° 36065/ALff.

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 1e Mars courant, relative à l'Article 3 « de la Convention du 20 Mai 1921 ainsi conçu:—

«« *Article 3.*—La Compagnie prend l'engagement d'étudier aussitôt que possible, d'accord avec le «« Conseil:

«« 1°—la réalisation d'une meilleure épuration bactériologique de l'eau en rapport avec les progrès «« de la science et en employant les moyens compatibles avec les installations existantes ou celles qui «« seront créées dans l'avenir ;

«« 2°—l'application, quand les conditions sanitaires l'exigeront, d'un traitement chimique ou autre «« approprié. »»

« Nous avons procédé à Paris à une enquête auprès de diverses personnalités compétentes en « matière d'eau et d'assainissement. Les conclusions de cette enquête ont été les suivantes :

« 1°—Le procédé des bassins filtrants amélioré par une préfiltration appropriée est celui qui donne « au point de vue bactériologique les résultats les plus satisfaisants. Cette opinion a d'ailleurs été « confirmée par les constructeurs de filtres rapides français, américains et anglais, dont aucun n'a pu « prendre l'engagement d'obtenir un degré d'épuration bactériologique supérieur à 97 %, alors que nos « vieilles installations elles-mêmes n'ont jamais donné moins de 98 %.

« 2°—Comme il vient d'être dit, notre ancien système de filtration remplit déjà largement les con- « ditions du cahier des charges. Voir en particulier les diverses analyses successives municipales faites « en Janvier et Février 1921 à l'époque de l'année où les conditions bactériologiques du Whampoo sont « les plus défavorables.

« 3°—Néanmoins, afin de nous mettre au courant des progrès réalisés dans le système des bassins « filtrants, nous avons fait une enquête spéciale aux usines les plus modernes d'Ivry et de St. Maur. « Nos nouveaux préfiltres sont construits et seront exploités comme ceux de l'Usine de St. Maur. Leur « surface est d'ailleurs sensiblement plus grande que celle des anciens et nous pourrons ainsi soit traiter « une quantité d'eau environ triple de celle qui était traitée jusqu'ici, soit traiter simplement une quan- « tité d'eau moins grande dans les préfiltres et adopter ensuite une vitesse de filtration plus grande pour « les filtres proprement dits qui recevront une eau mieux préfiltrée.

« 4°—Etant donné ce qui précède, il n'était déjà pas nécessaire avec notre ancienne installation de « procéder à un traitement chimique. Ce sera encore moins nécessaire avec notre nouvelle.

« 5°—Néanmoins, et simplement en prévision d'une épidémie, nous avons étudié à St. Maur et à « Ivry, la méthode de chlorination de ces établissements et nous procèderons à l'installation d'un atelier « spécial à ce sujet. Il pourra en être fait usage éventuellement.

« 6°—En ce qui concerne les analyses, j'ignorais complètement qu'elles aient fait l'objet de conver- « sations spéciales avec Mr. Bridou et la Convention du 20 Mai est muette à leur égard. Notre laboratoire « est très bien outillé et les résultats qu'il a obtenus jusqu'ici ont été concordants avec ceux des analyses « municipales citées plus haut. D'autre part, une longue expérience des services de contrôle administra- « tifs m'a donné la conviction ferme que contrôleurs et contrôlés avaient intérêt à opérer séparément « sans ingérence mutuelle. Toutefois, j'ai l'intention de procéder en France, à ma rentrée, à une enquête « spéciale et, si des faits nouveaux intéressants m'étaient révélés, je les ferais connaître à la Direction « locale qui vous les communiquerait. Nous ne pouvons en effet avoir qu'intérêt à aider les opérations « d'un contrôle qui contribue à mettre en lumière la façon jusqu'ici toujours satisfaisante dont la Com- « pagnie remplit les obligations du Cahier des Charges.

« Veuillez agréer, etc...

Le Directeur Général,

Signé: A. LAFFARGUE.

Le Conseil note avec satisfaction la décision de Mr. Laffargue de prendre, dès son arrivée à Paris, l'avis d'un spécialiste en matière d'eau et d'assainissement en vue d'une méthode d'analyse.

Toutefois, Mr. Mailly estime qu'il y a lieu de se mettre d'accord avec la Compagnie sur une méthode d'analyse et dans ce but, il suggère de remettre à Mr. Laffargue avant son départ, un procédé qui, sauf avis des spécialistes, pourrait être adopté d'un commun accord par le Conseil et la Compagnie.

Le Président veut bien se charger d'écrire dans ce sens à Mr. Laffargue, Directeur Général de la C. F. T. E. E.

C.—*Tramways.*—Lecture est donnée de la correspondance suivante : —

« C. F. T. E. E, « Changhai, le 4 Mars 1922.

« N° 36076/ALff

« TRAMWAYS

« Monsieur le Président,
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 Mars.

« Soyez convaincu que la Direction locale ne désire pas moins que la Direction générale et le Conseil « le maintien de la bonne harmonie entre nos deux Administrations. Cette harmonie dont tous se « félicitent et à laquelle chacun tiendra certainement à honneur de faire de temps en temps quelques « petits sacrifices réciproques, est nécessaire non seulement à l'intérêt général mais aussi au bon « fonctionnement de nos services suffisamment lourds pour n'être pas compliqués par des discussions « stériles et regrettables.

« Je vous donne l'assurance que je n'ai pas besoin de donner des instructions spéciales nouvelles à « ce sujet et je suis tout à fait convaincu que de votre côté il ne vous est certainement pas venu à l'idée « de considérer le délai d'un mois comme une sorte de consigne impérative et étroite venant encore « aggraver les obligations explicites du cahier des charges et même les conséquences d'usages générale- « ment admis * que nous avons accepté de suivre dans un esprit de conciliation qui justifie de notre « part l'espoir de la réciprocité.

« Dans les cas cités par votre lettre du 22 Février dernier, la Municipalité a mis, en moyenne, 12 « jours pour nous répondre. Je ne doute pas qu'elle veuille bien dorénavant s'efforcer de ne pas trop « excéder ce délai, et vous pouvez être certain que de son côté la Direction locale fera aussi preuve « de toute la célérité et de toute la largeur de vue désirables.

« Je n'ai aucune crainte, après ces explications, au sujet du maintien nécessaire de la bonne « harmonie et je ne doute pas que vous partagiez dans ces conditions ma confiance justifiée.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur Général,
« *Signé:* A. LAFFARGUE »

**(Il a été procédé à plusieurs reprises à des changements de longueurs ou de prix de parcours sans correspondances spéciales en respectant bien entendu le tarif prévu dans le cahier des charges).*

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE Changhai, le 14 Mars 1922.

« Monsieur le Directeur Général
« de la Compagnie Française de Tramways,
« d'Eclairage Electrique et des Eaux de Changhai.

« Monsieur le Directeur Général,

« Votre lettre du 4 de ce mois, à laquelle je n'ai pu répondre plus tôt en raison du passage du « Maréchal JOFFRE à Changhai, ne constitue pas une réponse précise à ma lettre du 3.

« Le Conseil maintient que le passage visé par moi de la lettre N° 36020/JD, savoir:—

«« Concernant les modifications à venir, nous ne voyons pas d'inconvénient à les présenter quinze «« jours à un mois à l'avance au Conseil, bien que celui-ci ait antérieurement fixé la limite supérieure «« de perception de nos tarifs, limite au-dessous de laquelle il n'y a pas lieu à la révision prévue au «« cahier des charges. »»

« semble indiquer que votre Compagnie revient sur un incident déjà réglé par nous deux, en mainte-
« nant une position que nous vous avions demandé de vouloir bien abandonner.

« Je vous serais, en conséquence, obligé de me confirmer qu'il est bien entendu que les modifica-
« tions de tarifs, aussi bien que les modifications d'application de tarifs, seront toujours soumises à
« l'approbation du Conseil dans les délais raisonnables, et ceci dans l'intérêt commun des deux parties.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Président du Conseil,
« *Signé :* G. Dufaure de la PRADE. »

« C. F. T. E. E. Changhai, le 14 Mars 1922.

« N° 36138/ALff.

« TRAMWAYS.

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 14 Mars 1922.

« Je vous confirme notre accord comme suit :

« 1°)—Nous acceptons non seulement de soumettre à la Municipalité les demandes de révision des
« tarifs prévus à l'Article 12 § 47 du cahier des charges, mais encore de lui présenter les propositions
« de modifications dans les modalités d'application—longueurs et prix de parcours - des tarifs (jusqu'ici
« inférieurs) que nous pratiquons. Nous nous bornons à maintenir notre droit aux tarifs explicitement
« prévus par l'Art. 12 § 47 du cahier charges, droit qui d'ailleurs n'a jamais été contesté.

« 2°)—Nous acceptons en outre de présenter les modifications en cause dans un délai pratiquement
« suffisant pour permettre leur examen par la Municipalité. Nous comptons en retour que celle-ci vou-
« dra bien envoyer son approbation dans le plus bref délai comme cela a toujours eu lieu jusqu'ici
« dans les cas similaires. Nous pensons à ce sujet qu'on gagnerait du temps en employant la méthode
« suggérée au dernier paragraphe de notre lettre 36020 du 27 Février 1922.

« Nous pensons avoir ainsi dissipé toute espèce de malentendu et affirmer une fois de plus l'esprit
« de conciliation que nous ne cessons de témoigner. Nous sommes certains que cet esprit continuera à
« régner avec une parfaite réciprocité.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur Général,
« *Signé :* A. LAFFARGUE. »

La Séance est levée à 7 heures 45.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 27 Mars 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt sept Mars, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—A.—*Personnel.*—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à Mr. G. Xavier, Chef-Adjoint de la Garde, à compter du 15 Avril 1922.

B.—*Ecole Annamite.*—Le Conseil décide de porter de $80 à $100 la solde mensuelle prévue pour l'Instituteur-Adjoint de l'Ecole Annamite.

Service des Travaux.—1.—*Personnel.*—L'Ingénieur Municipal expose que par suite du décès de Mr. Le Goff, Armurier de la Garde, Mr. Le Scanff qui était détaché aux Ecuries Municipales en qualité d'Inspecteur, reprend son service à la Police pour assurer les fonctions d'Armurier.

Le Brigadier L. Dupuy accepterait de passer au Service des Travaux comme Inspecteur des Ecuries.

Le Chef de la Garde, d'autre part, ne voit pas d'inconvénient à cette mutation.

En conséquence, le Brigadier L. Dupuy sera affecté au Service des Travaux, à compter du 1e Avril 1922.

2.—*Ecuries Municipales.*—Suivant rapport du Vétérinaire, les mules N° 26 et 62, devenues impropres au service, seront abattues. Toutefois, sur la demande de l'Ingénieur Municipal et en raison de la pénurie des moyens de transport, la mule N° 62 ne sera abattue qu'après augmentation du nouveau matériel automobile.

3.—*Matériel.*—Le Conseil prend connaissance du rapport N° 322 du 16 Février 1922 de l'Ingénieur Municipal demandant l'acquisition de deux auto-camions de 5 tonnes (7 m3) qui seraient affectés à l'enlèvement des ordures ménagères.

Après discussion, le Conseil décide l'achat des deux auto-camions demandés, et charge le Secrétaire de demander des offres aux différentes maisons françaises de la place.

Route Gustave de Boissezon.—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante :—

ALGAR & Co, Ltd — Shanghai, 22nd February 1922.

P. LEGENDRE, Esq.,
Secretary,
French Municipal Council
Route Gustave de Boissezon

Dear Sir,

We are obliged for your letter of the 17th inst, and note that although no provision has been made in this year's Budget for the construction of the above road, should there be a sufficient number of houses constructed, the Council would be disposed to proceed with the opening of the road, provided the owners of the various lots contributed 1/3 share of the cost.

We have every reason to believe that houses will be constructed very shortly on the undernoted Cadastral lots :—

12729 and 12730
12705 and 12706
12471 to 12744 inclusive
12709 and 12710.

We shall be glad if you can let us know what will be the cost of making up this road as far as the most Western Lot, viz: 12705, in order that we may take up the matter with the various owners, with a view to getting them to contribute their respective shares.

Yours faithfully,
Signed: ALGAR & Co,. Ltd.

D'après les estimations faites par le Service des Travaux, les frais de mise en viabilité s'élèveraient, pour une longueur de 410 m., à Tls. 8.196,00.

Suivant la règle établie, les travaux d'ouverture de la Route Gustave de Boissezon seront entrepris dès que MM. Algar & Cº et consorts auront fait connaître leur acceptation de participer pour un tiers à la dépense ci-dessus.

Route de Siéyès.—En vue de desservir les lots cadastraux 9503 et 9504, dont une partie est destinée au 3e Château d'Eau projeté, une portion de 100 m. de la Route de Siéyès, à l'Est de la Route Ghisi, est à ouvrir.

Le Conseil vote à cet effet un crédit supplémentaire de Tls. 1.730,00.

Allocations.—Le Président donne lecture au Conseil de la lettre suivante adressée par Madame Veuve Badet à Mr. H. Madier:—

Mme Vve E. BADET — Gourdon, le 19 Décembre 1921.

Monsieur Madier,

J'ai l'honneur de venir solliciter de votre bienveillance votre protection pour mes enfants.

A mon départ de Changhai, après la mort de mon regretté mari, vous m'aviez dit que si plus tard j'avais besoin de vous, je vous écrive. Me rappelant vos bonnes paroles, au nom de mon pauvre mari, je viens vous prier de nous venir en aide et d'intercéder pour mes enfants auprès de la Municipalité pour me faire donner un secours.

Les 30.000 francs que la Municipalité nous avait versés étaient en dépôt à la Banque Industrielle de Chine. Actuellement, je n'ai absolument plus rien, m'étant servie des petites économies qui nous restaient.

J'ai attendu le plus possible pour voir si la Banque allait se relever, mais malheureusement on ne sait toujours rien.

Mon fils Henri est entré, après un concours, à la Compagnie de Chemins de Fer d'Orléans comme apprenti ajusteur mécanicien; il est à Brive et gagne 1 Fr. 50 par jour, et je paie une pension de 170 francs par mois.

Ma fille va toujours à l'Ecole, je suis donc seule pour subvenir à tout par mon travail. Ma mère est trop âgée pour m'aider et malgré ma bonne volonté, bien que nous privant beaucoup, nous ne pouvons pas y arriver, car j'ai une bien mauvaise santé.

Croyez qu'il est bien pénible pour une mère de priver ses enfants faute d'argent.

Espérant, Monsieur Madier, que vous nous prendrez sous votre protection, mes enfants se joignent à moi pour vous remercier bien sincèrement.

Veuillez agréer, etc....

Signé: Vve. Elia BADET.

En raison de la situation de famille particulièrement intéressante de Mme Badet, et tenant compte de ce que son mari a été un bon employé, le Conseil accorde à Madame Badet une allocation annuelle de 2.000 francs.

Cette allocation, payable à raison de 500 francs par trimestre, sera servie à Mme Badet à compter du 1e Avril 1922, et jusqu'à ce que son fils aîné ait atteint la majorité.

C. F. T. E. E.—A.—*Affaire «Tarifs»*.—Le Conseil enregistre la correspondance suivante:—

« A. DU PAC DE MARSOULIES « Changhai, le 22 Mars 1922.

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française, de Changhai

« Mon Cher Secrétaire,

« Municipalité c/ Compagnie des Tramways

« Veuillez trouver, sous ce pli, copie de la lettre du 28 Janvier dernier que je reçois de Me Durnerin, « accompagnée d'une copie de l'arrêt rendu la veille par le Conseil d'Etat, dans l'affaire susvisée.

« Ainsi que je le prévoyais dans ma dernière lettre, la Compagnie a été déboutée, pour raison « d'incompétence, de son action devant cette haute juridiction.

« Nous n'avons plus donc qu'à attendre l'arrêt de la Cour de Cassation sur notre pourvoi contre « l'arrêt de la Cour de Saïgon, afin d'être fixés complètement sur la compétence du Tribunal Consulaire.

« Il n'est pas douteux, à mon avis, que l'arrêt de la Cour suprême nous sera également favorable.

« Je vous serai très obligé de faire établir au nom de Me Durnerin un chèque sur Paris de Frs: « 1.000 pour ses honoraires supplémentaires, que je m'empresserai de lui faire parvenir.

« Votre bien dévoué,
« *Signé:* A. du Pac de MARSOULIES.

N°. 66.863.—SÉANCE DU 27 JANVIER 1922

LE CONSEIL D'ETAT, STATUANT AU CONTENTIEUX

Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présentés pour la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques de Changhai et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler un jugement, en date du 11 Avril 1918, par lequel le tribunal consulaire de France à Changhai s'est déclaré incompétent pour statuer sur la demande de la Compagnie à l'effet d'obtenir réparation du préjudice à elle causé par le refus injustifié du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai de l'autoriser à élever le tarif de la vente de l'eau et de l'électricité en compensation de la hausse anormale du prix du charbon et des autres matières nécessaires à son industrie;

.....

.....

Ouï, M. Porché, Maître des Requêtes, en son rapport;

Ouï, Me. Alphandéry, Avocat de la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques de Changhai, et Me. Durnerin, Avocat du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai, en leurs observations;

Ouï, M. Ripert, Maître des Requêtes, Commissaire du Gouvernement, en ses conclusions;

Considérant que rien ne s'oppose, en principe, à ce que le Gouvernement Français crée sur un territoire étranger, avec l'agrément du Gouvernement étranger intéressé, des organismes ayant pour objet de pourvoir à certains intérêts français d'ordre collectif, notamment en passant de véritables contrats de concession de services publics du droit français, ressortissant comme tels à la juridiction Administrative;

Mais considérant que la question de savoir si tel est le caractère des contrats passés entre la Compagnie requérante et le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai dépend du sens et de la portée qu'il convient de reconnaître tant aux traités passés entre la France et

la Chine le 24 Septembre 1844 à Whampoa et le 27 Juin 1858 à Tientsin, qu'aux arrangements ultérieurs intervenus entre les Consuls de France et les Autorités locales chinoises; que l'interprétation à ce point de vue de ces diverses conventions d'ordre diplomatique ne peut être donnée que par le Gouvernement Français;

Considérant qu'il résulte de l'interprétation donnée par le Ministre des Affaires Etrangères que les contrats conclus entre la Compagnie requérante et le Conseil d'Administration Municipale de Changhai ne constituent pas, dans les conditions spéciales où ils ont été passés, des contrats de concession de services publics;

Considérant que le Conseil d'Etat n'est pas compétent pour examiner les critiques soulevées contre cette interprétation; qu'elle s'impose à lui et qu'il ne peut qu'en tirer les conséquences juridiques qu'il en résulte que les litiges qui lui sont soumis ne sont pas de nature à être portés devant la juridiction administrative.

DÉCIDE:

Art. 1.—La requête susvisée de la Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques de Changhai est rejetée pour incompétence.

Art. 2.—La Compagnie requérante est condamnée aux dépens.

B.—*Distribution d'eau.*—Lecture est donnée au Conseil de la correspondance suivante:—

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 22 Mars 1922.

« **Bureau du Secrétaire**

« Monsieur le Directeur
« de la Compagnie Française de Tramways,
« d'Eclairage Electrique et des Eaux de Changhai

« Monsieur le Directeur,

« Je suis chargé par le Conseil de vous demander de bien vouloir faire connaître d'urgence les cau-
« ses qui ont provoqué l'arrêt du service de distribution d'eau qui s'est produit le 21 courant et qui
« s'est renouvelé aujourd'hui sur plusieurs secteurs de la Concession Française.

« Je vous serais obligé d'indiquer également les mesures que vous comptez prendre pour remédier
« à cet état de choses, ainsi que les dispositions que vous envisagez en cas d'incendie.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* P. LEGENDRE. »

« C. F. T. E. E. — Changhai le 22 Mars 1922.

« N° 36.212/JD
« EAUX

« Monsieur le Secrétaire
« de la Municipalité Française de Changhai

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre de ce jour concernant l'insuffi-
« sance de la distribution d'eau, durant la soirée d'hier et à la première heure ce matin.

« Cette question avait eu toute notre attention dès 7 heures ce jour, et nous avions téléphoné ce
« matin à Mr. l'Ingénieur Municipal lui signalant que d'après nos premiers renseignements, l'incident
« était dû à une marée exceptionnellement basse, le 21 au soir, n'ayant pas permis un remplissage
« suffisant des bassins de réserve, et coïncidant avec le nettoyage d'un de nos filtres.

« La marée de ce matin vers 9 h. 30, par la suite, n'a pas donné un apport suffisant.

« Cet après-midi, à Tonkadou, en présence de MM. l'Ingénieur Municipal et le représentant du
« Contrôle, les explications ci-dessus ont été confirmées et il a été constaté—vers 15 h.—que le niveau
« du Whampoo restait très bas, et ne permettait pas le pompage à la côte de la prise d'eau actuelle.

« Nous nous sommes donc trouvés en présence d'un cas de force majeure que rien ne pouvait faire « prévoir.

« Pour l'avenir, nous avons examiné les mesures pouvant permettre de remédier à cette situation « si elle se renouvelait avant fonctionnement de nos nouvelles installations.

« Nous avons arrêté en principe—bien que cette solution soit onéreuse—l'installation, en un point « convenable, d'un chaland supportant un groupe moto-pompe, puisant assez loin au Whampoo et « refoulant à l'intérieur d'un batardeau entourant la prise d'eau actuelle, de façon à assurer autant que « possible la continuité du pompage.

« Pour le cas d'incendie survenant pendant une période d'alimentation aussi faible que celle ci-dessus, « nous ne voyons d'autre solution que de réserver, temporairement, la totalité de notre production à « l'alimentation du château d'eau desservant le secteur où se trouve l'incendie.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG. »

Le Conseil prend note des mesures envisagées par la Compagnie pour remédier à la situation.

Un nouvel arrêt s'étant produit ce jour dans l'après-midi, le Conseil s'étonne que la Compagnie n'ait pas prévenu les Services Publics, et ses abonnés.

Il tient dans l'intérêt même de la Compagnie à appeler son attention sur les responsabilités qu'elle encourt de ce fait vis-à-vis des particuliers, chez lesquels des dégâts et des accidents peuvent être occasionnés par suite des arrêts brusques dans le service de distribution d'eau.

Enfin, il apparaît au Conseil que des mesures efficaces pourraient être prises pour obvier aux conséquences des marées basses de l'équinoxe, mesures telles que par exemple:—

Construction d'un batardeau de retenue,

Création d'un canal d'amener et abaissement du point de pompage.

Il est du devoir du Conseil, tout en tenant compte des circonstances exceptionnelles dans lesquelles la Compagnie s'est trouvée, de lui faire remarquer que les arrêts d'eau prennent un caractère de fréquence regrettable.

Le Secrétaire est chargé d'écrire dans ce sens au Directeur de la Compagnie.

C.—*Travaux d'Extension.*—Communication est donnée du rapport ci-après de l'Ingénieur Municipal:—

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 24 Mars 1922.

« Bureau de l'Ingénieur

« SERVICE DES EAUX

« SITUATION DES TRAVAUX A LA DATE DU 23 MARS 1922

« *Préfiltres amont:*—Le travail est à peu près complètement terminé.

« *Préfiltres aval:*—Reste à exécuter la pose des grilles en béton et les enduits.

« Continué la pose des tuyaux de l'aqueduc.

« *Station de pompage:*—Le radier du caisson d'aspiration est terminé; les murs sont montés sur une « hauteur de 1 mètre.

« L'entreprise Ledreux & Minutti a terminé la confection des tuyaux en béton de 800 m/m.

« *Conduite de 600 m/m.:*—Le travail qui avait été arrêté en attendant l'arrangement avec la Compagnie « du Chemin de fer, vient d'être repris.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé:* H. de BOISSEZON. »

Décès de Sir E. Fraser.—Lecture est donnée des lettres suivantes:

Changhai, le 22 Mars 1922.

Monsieur C. F. Garstin,
Consul de Grande Bretagne

Monsieur le Consul et Cher Collègue,

Le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai, ému par la nouvelle de la mort soudaine de Sir Everard Fraser, me prie de vous adresser ses plus sincères condoléances en cette douloureuse circonstance.

Je vous prierai de vouloir bien être notre interprète auprès de Lady Fraser pour lui faire part de notre très respectueuse sympathie, et l'assurer que Sir Everard Fraser laissera parmi nous le souvenir d'un homme qui a dépassé la mesure de ses forces pour servir dans cette ville de Changhai, tout à la fois la cause de son Pays et celle des Alliés.

Le Conseil Municipal qui devait se réunir demain a renvoyé sa Séance à une date ultérieure en signe de deuil.

Veuillez agréer, Monsieur le Consul et Cher Collègue, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Consul de France,
Président du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai,

Signé : G. Dufaure de la PRADE.

H. B. M. CONSULATE GENERAL

Shanghai, 24th March, 1922.

Monsieur G. Dufaure de la Prade.
Consul de France, Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai

Sir and dear Colleague,

I conveyed to Lady Fraser the kind message contained in your letter of the 22nd instant, and am asked by her to express to you her deep gratitude for this touching tribute to the memory of Sir E. Fraser.

On my own behalf, I desire to thank you and the Municipal Council of the French Concession most cordially for your generous sentiments, and to say how much I appreciate the token given by you of your regard for my late Chief.

I have the honour to be,
Sir and dear Colleague,
Your obedient servant,
Signed: C F. GARSTIN,
H. M. Consul.

Hôpital Général.—Communication est donnée au Conseil de la lettre ci-après:

« SHANGHAI GENERAL HOSPITAL Shanghai, 13th March, 1922.

« To the Secretary,
« French Municipal Council.

« Dear Sir,

« At a meeting of the Board of Governors of the Hospital on the 7th inst. the following letter was « presented from the Shanghai Medical Society: —

«« Dear Doctor,

«« As you are aware, the question of obtaining a pathologist for the General Hospital has been «« discussed both at the meeting of Council of the Shanghai Medical Society. (February 16th) and on «« two occasions at a general meeting of the Society, both in January and February.

«« At the meeting on January 12th it was proposed by Dr. Hiltner, and seconded by Dr. Fresson, «« that the appointment of a trained pathologist was a matter of absolute necessity for the Shanghai «« General Hospital.

«« In support of the above proposal, several very good and important reasons were given, the chief «« of these being : —

«« (1)—The great increase in the size and activities of the General Hospital.

«« (2)—The increasing numbers of patients admitted who require immediate pathological and bac- «« teriological tests made, in many cases directly at the bedside.

«« (3)—That it was found impossible to have certain important tests made, of blood, cerebrospinal «« fluid, and material swabbed from the throat in special diseases, owing to the rapidly perishable «« nature of some bacteria, unless these tests were done actually on the premises.

«« (4)—That the Public Health Laboratories, according to the Health Officer's own statement, had «« already more work thrown upon them, than they could possibly cope with, and, during epidemics, «« the increased pressure of work was so great that little or no time could be devoted to anything out- «« side the circle of the particular epidemic's requirements. Such being the case, special tests, the «« making of vaccines, etc., which might be of great importance to general practitioners and to their «« patients, had to be abandoned altogether, or sent to other less experienced and less fully equipped «« laboratories.

«« (5)—That the question of any expense in this matter would be quite outweighed by the great «« advantages to be gained by having an experienced and thoroughly trained pathologist on the spot.

«« (6)—That it would not be necessary to have a man of long or high standing in this particular «« branch of the profession: all that was wanted was a comparatively Junior man, competent to do the «« work efficiently, who could devote at first, a sufficient portion of his time to the requirements of the «« Hospital, at a moderate salary: but, who at a later date (as the necessity arose, and the funds of the «« Hospital could permit) would be willing to give his whole time and energies to this particular work.»»

« There was also presented an application from Dr. Lagrange who gives past time to the Aurora « University and wishes to secure the post of Pathologist should one be appointed to this Staff as he has « part of each day free.

« The Governors take a favorable view of this addition to our plant and appreciate the need which « is now very pressing for this work to be carried out in the Hospital. They desire to know how the « creation of a Pathological and Bacteriological Laboratory in the Hospital would be viewed by the « Councils particularly the Health Department, and so I was directed to write and lay the matter before « you as they wish to have the support of the Councils in this undertaking.

« Will you please see that this receives the necessary consideration and advise me as to what action « is taken.

« Thanking you, I beg to remain,
« Yours sincerely,
« *Signed:* J. B. FEARN,
« Secretary. »

Le Conseil, très heureux de toute amélioration qui se fera à l'Hôpital Général, prend bonne note de la communication que lui a faite la Commission administrative de cet Etablissement.

Service Sanitaire.—Le Président, qui avait été saisi par divers Conseillers de la question de l'opportunité d'une réforme du Service Sanitaire, expose au Conseil qu'étant donné le développement pris par la Concession, et l'augmentation de la population, le dit Service tel qu'il fonctionne dans les conditions présentes, est dans l'impossibilité d'assurer un contrôle efficace.

Mr. Le Bris. qui s'intéresse tout particulièrement à cette question, fait remarquer que le Conseil, qui a la charge de l'hygiène et de la salubrité de la Concession, doit avoir au premier chef le souci de la santé de la population.

Après discussion, Mr. Mailly veut bien se charger de préparer un rapport au Conseil sur le fonctionnement actuel du Service Sanitaire. Une décision sera prise ultérieurement.

Loteries.—Le Conseil examine à nouveau la question de la vente des billets des Loteries Chinoises sur la Concession Française.

Après discussion, le Conseil, prenant en considération d'une part les avantages financiers que peut retirer l'Administration Municipale de l'application d'une taxe sur ce genre de commerce, et d'autre part, le fait qu'une interdiction des loteries localisée à la Concession Française n'a en réalité aucun effet pratique, décide, à l'unanimité, d'autoriser à compter du 15 Avril 1922 et sous certaines conditions, la vente des billets de Loteries Chinoises sur la Concession Française.

Caisse de Prévoyance.—Le Conseil décide qu'à compter du 1e Avril 1922, la participation municipale à la Caisse de Prévoyance des Employés Municipaux est portée de 5 à 10 %.

D'autre part, le Conseil décide en principe qu'une indemnité de Tls. 10 par mois et par enfant sera versée à la Caisse de Prévoyance sous le nom de l'employé chargé de famille.

Les indemnités d'enfants, aussi bien celle versée à l'employé que celle versée à la Caisse de Prévoyance, seront accordées jusqu'à l'âge de 18 ans.

Toutefois, pour des raisons d'ordre budgétaire, le Conseil décide de surseoir momentanément à l'application de cette décision.

Si, en cours d'exercice, les disponibilités budgétaires le permettent, l'indemnité d'enfants à verser à la Caisse de Prévoyance sera accordée avec effet rétroactif du 1e Avril 1922.

La Séance est levée à 7 heures 45.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 10 Avril 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le dix Avril, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—Lecture est donnée des Ordonnances Consulaires Nos. 22 et 23 des 3 et 6 Avril 1922, en vertu desquelles :

Le Sergent Le Goff, François, Marie, décédé le 19 Mars 1922, est rayé des contrôles de la Garde le dit jour ;

Le Sieur Poussardin, Paul, est réincorporé comme Brigadier, à compter du 21 Mars 1922 ;

Le Matelot Merret, Henri, de "l'Altaïr" est incorporé comme Garde, à compter du 25 Mars 1922 ;

Le quartier-maître Moro, Adrien, du "Montcalm" est incorporé comme Garde à compter du 1er Avril 1922 ;

Le Garde Le Scanff, Louis, est nommé Brigadier Armurier, à compter du 1er Avril 1922 ;

Mr. Delente, Robert, Inspecteur du Personnel et Secrétaire, remplira par intérim les fonctions de Chef-Adjoint de la Garde pendant l'absence en congé de 9 mois de Mr. G. Xavier ;

Mr. Huet, Jules, remplira par intérim les fonctions de Secrétaire du Chef de la Garde pendant l'intérim exercé par Mr. R. Delente ;

Le Brigadier Dupuy, Léon, passe au Service des Travaux, et est rayé des contrôles de la Garde le 1er Avril 1922 ;

Le matelot Kachler, Marcel du "Montcalm" est incorporé comme Garde à compter du 1er Avril 1922.

Diverses nominations et mutations dans le Personnel Tonkinois et Chinois sont approuvées.

Ecole Municipale Française.—A.—Sur proposition du Directeur de l'Ecole, Madame Sarthou, Professeur, est titularisée dans ses fonctions à compter du 1e Avril 1922, aux conditions du Règlement Administratif.

B.—Le Conseil prend connaissance d'une réclamation formulée par Madame Egal, Professeur, relative à l'addition apportée par décision du 20 Février 1922 à l'Art. 21 du Règlement Administratif.

Madame Egal demande à percevoir l'indemnité de logement d'Agent marié, soit Tls. 60 par mois, et non celle de célibataire.

Après discussion, le Conseil, maintenant sa décision du 20 Février 1922, décide que Madame Egal recevra l'indemnité de logement d'agent célibataire en application de l'Art. 21 du Règlement Administratif, § in fine.

En ce qui concerne l'indemnité à accorder pour les enfants, le Conseil se réserve la faculté d'examiner chaque cas particulier.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Lecture est donnée de la lettre ci-après : —

Lettre de Monsieur Sheng Pao Tchang,
Sous-Préfet de Changhai, en date du 3 Avril 1922
à Monsieur de la Prade,
Président du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

TRADUCTION

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre du 29 Mars dernier par laquelle vous avez bien voulu me demander d'intervenir auprès de Messrs. les Membres du Bureau de

Bienfaisance pour l'échange, entre celui-ci et la Municipalité Française, des terrains destinés à l'agrandissement de l'Ecole Franco-Chinoise, j'ai l'honneur de vous informer avoir écrit immédiatement aux Membres du Bureau de Bienfaisance, les invitant à se réunir à nouveau, et de vous communiquer la réponse de MM. Ling Ki Ts'eng et Yang Yih qui se résume comme suit:—

« Nous référant à votre lettre de ce jour, relative à l'échange des terrains « pour l'agrandissement de l'Ecole Franco-Chinoise, nous avons l'honneur de « vous faire savoir que cette question soumise plusieurs fois au Conseil n'a « pu être résolue d'une manière absolue.

« Nous aurions dû nous réunir cet après-midi après la réception de votre « lettre, mais comme tous les Membres du Bureau sont chez vous, nous préfé- « rions que la Séance fût tenue à votre Yamen et présidée par vous.

« Enfin, au cours de la Séance la plupart des Membres ont approuvé l'en- « lèvement complet des ossements, enlèvement confié aux soins de M. Wang Ih « Ting, sous certaines conditions mentionnées sous feuille séparée, Nous « prions MM. Lo Pa Hong et Lo Song Heou de continuer la négociation avec la « Municipalité pour les petites questions.

« Veuillez agréer, etc....

P. S.—Ci-joint une annexe.

CONDITIONS APPROUVÉES PAR LES MEMBRES
DU BUREAU DE BIENFAISANCE

1)—Le terrain cédé en échange par la Municipalité au Bureau de Bienfaisance ne pourra plus être frappé à nouveau d'alignement.

2)—Les Conseillers Chinois de la Municipalité Française pourront s'intéresser et se rendre compte de l'éducation donnée par l'Ecole Franco-Chinoise.

3)—L'enlèvement des ossements sera effectué par les soins du Bureau de Bienfaisance et les frais occasionnés à cet effet seront remboursés par la Municipalité.

4)—La démolition des maisons dont le bail n'a pas encore expiré, sera réglée après une entente préalable entre la Municipalité et les locataires et une indemnité raisonnable devra être donnée d'après les termes d'une lettre de la Municipalité.

Le Président fait part au Conseil des difficultés qu'il a rencontrées pour arriver à obtenir le consentement du Bureau de Bienfaisance.

Il y a lieu de se féliciter de ce que cette question, pendante depuis près d'un an, soit enfin en voie d'être solutionnée.

Les travaux d'agrandissement de l'Ecole Franco-Chinoise pourront être de la sorte entrepris aussitôt que les plans auront été approuvés par le Conseil.

La construction n'empiétant pas sur le cimetière, l'Administration Municipale ne prendra possession de cet emplacement qu'ultérieurement, et de cette façon le délai nécessaire à l'enlèvement des corps sera suffisant.

Enfin, les Services Municipaux intéressés étudieront de suite la question des indemnités à accorder pour résiliation des baux en cours aux locataires des maisons à démolir.

Mr. Tulasne fait remarquer qu'à son avis, la première condition de l'accord ne saurait être acceptée sans danger par l'Administration Municipale.

La rue du Consulat, trop étroite et insuffisante au trafic, devra être élargie. C'est là une question dont il compte saisir incessamment le Conseil.

En admettant aujourd'hui que le lot cadastral 183, angle Rue du Consulat—Boulevard de Montigny, ne pourra plus être à nouveau frappé d'alignement, l'Administration Municipale s'engage pour toujours et renonce à la possibilité d'élargissement de la Rue du Consulat.

Mr. Tulasne, pour ces raisons, estime que l'Administration Municipale ne peut accepter la première clause de l'accord proposé. Il y aurait intérêt alors à abandonner l'échange et à verser en espèces au Bureau de Bienfaisance le prix du terrain nécessaire à l'agrandissement de l'Ecole Franco-Chinoise.

Le Président, tout en reconnaissant la valeur des arguments de Mr. Tulasne, fait remarquer que la Rue du Consulat se trouve située entre deux voies très larges et très rapprochées.

L'élargissement de cette rue, si jamais il était exécuté, nécessiterait un délai tellement long que les objections soulevées par Mr. Tulasne présentent dans l'espèce un intérêt minime comparé au fait que toute la question risquerait d'être de nouveau à reprendre avec le Bureau de Bienfaisance si l'Administration Municipale émettait des objections au sujet de la première condition de l'accord obtenu avec tant de difficultés

Cette éventualité serait d'autant plus à craindre qu'un mouvement de protestation semble se dessiner dans certains milieux Chinois contre la cession du cimetière.

Le Président met alors aux voix l'adoption de l'accord.

A l'unanimité, moins une voix (Mr. Tulasne qui déclare voter contre) le Conseil décide d'accepter les conditions de l'accord transmises par le Sous-Préfet au nom du Bureau de Bienfaisance.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après, relatif aux diverses questions examinées au cours de la Séance du Comité des Travaux du 30 Mars 1922 : —

Séance du Comité des Travaux du 30 Mars 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le trente Mars, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Service des Parcs, Jardins et Plantations.— Comme suite à une demande de M. Jousseaume, Chef du Service des Parcs, Jardins et Plantations, le Comité recommande au Conseil le vote d'un crédit supplémentaire de Tls: 170 en vue de l'achat d'un stock de vitres destinées aux serres et aux chassis des pépinières.

Parc de Koukaza.—Sur la demande de Mr. Mailly, Mr. Jousseaume, Chef du Service des Parcs, Jardins et Plantations, soumettra à l'examen du prochain Comité des Travaux le plan du nouvel aménagement projeté du Parc de Koukaza.

Travaux remboursables.— Le Comité recommande au Conseil l'adoption du tarif ci-après à appliquer aux diverses Compagnies concessionnaires :

	Au-dessous de 100 m2-par m2	Au-dessus de 100 m2-par m2
Terre battue et escarbilles	Tls : 0,75	Tls : 0,53
Pavage	» 1,52	» 1,09
Macadam ordinaire	» 1,52	» 1,09
Macadam coaltaré	» 1,72	» 1,29
Cimentage	» 2,15	» 1,29

Permis de construire.— A.—*Route Ratard.*—L'Ingénieur Municipal rend compte que le propriétaire de l'immeuble N° 147-149, Route Ratard, frappé d'alignement, ayant entrepris des réparations sans autorisation, vient d'être avisé d'avoir à suspendre les dits travaux.

Le Comité estime qu'aucun travail confortatif ne peut être exécuté à l'immeuble en question frappé d'alignement.

B.—*Route Père Robert.*—L'Ingénieur Municipal soumet au Comité le plan de reconstruction d'une maison chinoise, Route Père Robert, angle Avenue Joffre.

Cette maison se trouvant dans la zône réservée aux constructions européennes, le propriétaire devra apporter plus d'esthétique à la façade.

Le permis de construire ne sera délivré que sous cette réserve.

Routes privées.—Mr. Tulasne fait observer qu'un certain nombre de routes privées manquent totalement d'éclairage.

Ce qui constitue un danger non seulement pour les occupants des maisons desservies par ces allées, mais aussi pour le public en général.

En effet, dans ces routes obscures, l'action de la Police est rendue très difficile.

En conséquence, le Comité suggère au Conseil d'élaborer un Règlement mettant les propriétaires dans l'obligation d'éclairer les allées privées desservant leurs immeubles à l'intérieur.

C. F. T. E. E.—A.—*Service des Eaux.*—Le Comité approuve les plans E T B 98 et 99 au sujet de la transformation des bassins de réserve d'eau brute en filtres.

B—.*Tramways.*—Mr. Tulasne fait remarquer qu'à certains points de l'Avenue Joffre, les arrêts de tramways montants et descendants sont à la même hauteur. Il en résulte une obstruction pour la circulation lorsque deux tramways sont arrivés simultanément à l'arrêt fixe et que de nombreux voyageurs stationnent.

Le Comité demande au Conseil d'inviter la Compagnie à étudier les moyens de remédier à cette situation.

C.—*Extensions.*—Le Comité décide de se rendre Lundi prochain, 3 Avril, à 5 heures 1/4 de l'après-midi, à l'Usine de Tonkadou pour visiter les travaux d'extension en cours.

Architecture.—L'Ingénieur Municipal soumet au Comité les plans des constructions projetées suivantes :—

1.—*Station Sanitaire.*—Après examen, le Comité approuve les plans de la Station Sanitaire et des logements pour deux Inspecteurs, sur la parcelle des lots cadastraux 2083 et 2084, angle Rue Amiral Bayle —Rue de l'Observatoire, sous réserve de quelques légères modifications aux vérandahs.

2.—*Logement du Greffier de la Cour Mixte et du Greffier-Adjoint.*—Après examen des plans présentés, le Comité charge l'Architecte d'établir un nouveau plan présentant les pièces orientées au Sud.

3.—*Poste de Police Pottier.*—Après examen, le Comité demande certaines modifications dans la disposition des bureaux du rez-de-chaussée, des chambrées, et l'étude d'un dispositif pour chauffage central du bâtiment.

Le Comité approuve le plan des 3 logements pour européens.

4.—*Ecole Annamite.*—Le Comité charge l'Architecte de prévoir dans le plan un 2e logement pour l'Instituteur-Adjoint, de même qu'un agrandissement des salles de classe.

5.—*Buanderie.*—Les plans présentés pour la nouvelle buanderie sont approuvés.

La Séance est levée à 7 heures

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Parc de Koukaza.—Mr. Jousseaume soumet au Conseil le plan d'aménagement projeté du Parc de Koukaza.

Ce plan prévoit entre autre la suppression de la Route Voyron actuelle dans les limites du Parc.

Mr. Speelman déclare à ce sujet que plusieurs résidents de la Concession se sont plaints de la suppression de la Route Voyron.

MM. Le Bris et Mailly ont entendu les mêmes doléances.

Mr. Le Bris fait remarquer que la question de l'aménagement futur du Parc de Koukaza est subordonnée au transfert de la Municipalité Française dans le bâtiment du Cercle Sportif. Le Conseil, dans ces conditions, ne peut étudier d'une façon définitive le plan d'aménagement futur du Parc de Koukaza tant que la question du nouveau Cercle Sportif n'est pas solutionnée.

Le Conseil, se rangeant à l'avis de Mr. Le Bris, décide de reporter à une date ultérieure l'examen du plan dressé par Mr. Jousseaume.

Afin d'interdire la circulation des véhicules dans la partie de la Route Voyron traversant le Parc, une clôture provisoire sera érigée au carrefour Avenue Dubail—Route Lafayette.

Routes privées.—Le Conseil,

Considérant que le manque d'éclairage dans les routes privées constitue un danger non seulement pour les occupants des maisons desservies par ces allées, mais aussi pour le public en général,

Que dans ces routes obscures, l'action de la Police est rendue très difficile,

Décide que toutes les routes privées sur la Concession Française devront recevoir un éclairage suffisant.

Les propriétaires intéressés s'entendront directement avec la Compagnie en vue d'assurer l'éclairage des voies en question, après accord avec le Service de la Police d'une part et le Service du Contrôle d'autre part.

A l'avenir, les plans présentés pour l'obtention des permis de construire sur des parcelles à l'intérieur des routes municipales, devront mentionner les points lumineux des routes privées desservant les immeubles projetés.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Route G. de Boissezon.—Le Conseil prend connaissance des lettres de MM. Algar C°, H. C. Stone, E. Strassman et S. Zau par lesquelles les sus-nommés s'engagent à supporter le tiers des frais de mise en viabilité de la route projetée Gustave de Boissezon sur une longueur de 410 mètres à compter de l'Avenue Joffre.

Le Conseil autorise, en conséquence, l'ouverture des crédits nécessaires pour l'ouverture de la route ci-dessus.

Accident Quai de France.—Communication est donnée au Conseil de l'avis d'assignation ci-après:—

« ETUDE DE Me J. BARRAUD

« Avocat,

« 71, Rue du Consulat

REQUETE

« A Monsieur le Président du Tribunal Consulaire de France à Changhai.

« Mr. D. W. Holder, Mandataire de Madame Smeaton en vertu d'une procuration générale en date « du 2 Décembre 1921, domicilié à Shanghai, agissant ès-qualités;

« Représenté par son Avocat et fondé de pouvoirs Me J. Barraud, 71, Rue du Consulat, à Changhai, « chez qui il élit domicile pour tout ce qui concerne la présente affaire et ses suites;

« A l'honneur de vous exposer ce qui suit:—

« Le 20 Octobre 1921, peu après 6 heures du soir, Mr. T. G. Smeaton, époux de Madame Smeaton « (la requérante), employé de Messrs. Jardine Matheson & C°., Ltd. butait dans un tas de pierres qui se « trouvait sur le trottoir du Quai de France et se blessait si grièvement qu'il mourut pendant la nuit « des suites de ses blessures.

« Ces pierres avaient été laissées sur le trottoir pour servir à un travail public qu'on était en train « d'exécuter sur le Bund. Des témoins dignes de foi affirment qu'aucun éclairage particulier ne les si- « gnalait à l'attention, qu'elles n'étaient entourées d'aucune palissade et qu'il n'y avait absolument rien « pour avertir les piétons de l'obstacle qu'elles constituaient.

« Dans ces conditions, ce lamentable accident étant arrivé *par la faute* de l'un des Services de la « Municipalité Française, la veuve et les enfants de la victime sont fondés, en droit comme en fait, à « réclamer une juste indemnité au Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de « Changhai.

« C'est en effet un principe admis par la loi et consacré par la jurisprudence que si l'exécution d'un « travail public cause un dommage à des particuliers, l'Administration responsable doit payer une in- « demnité à la victime ou à ses ayants-droit.

« Cependant à la demande d'indemnité présentée par elle au Conseil d'Administration Municipale « de la Concession Française de Changhai, il a été opposé une fin de non recevoir.

« Quoique la voie contentieuse restât désormais seule ouverte, Madame Smeaton désireuse d'éviter « un procès, proposa encore au Conseil d'Administration Municipale de faire trancher la question par « une sentence arbitrale en dernier ressort qui aurait été rendue, après instruction complète de l'affaire, « par Mr. le Consul Général de France. Le Conseil d'Administration Municipale n'a pas davantage « accepté cette proposition d'arbitrage.

« C'est pourquoi l'exposant n'a d'autre ressource que de recourir à la justice pour faire allouer à « Madame Smeaton et à ses enfants la juste indemnité à laquelle ils ont droit.

« Il vous prie donc, Monsieur le Président, de vouloir bien l'autoriser ès-qualité à assigner par de- « vant le Tribunal Consulaire de Changhai, pour tel jour et telle heure qu'il vous plaira désigner, dans « le plus bref délai, le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai, en « la personne de son Secrétaire pour : —

PAR CES MOTIFS

« Et tous autres à déduire ou à suppléer.

« *Avant faire droit* :—Entendre dire que la requérante est autorisée à faire la preuve par témoins :

« MM. Donald William Alfred Holder, Mercantile Assistant, Jardine, Matheson & C°., Ltd. Export « Department ;

« William Meddar Reeves, Ship-broker, Messrs. L. V. Lang & C°., French Bund ;

« John Walter Barber, Mercantile Assistant, Messrs L. V. Lang & C°., French Bund ;

« Chao Tsu Yue, Chinese Assistant, Messrs. L. V. Lang & C°., French Bund ;

« Leonard Stewart Dick, Accountant, Messrs. Collins & C°, Jinkee Road ;

« George Rosentool, Correspondant, Messrs. Viloudaki & C°., Hankow Road,

« Harold Clifton, Ship-broker, Messrs. Charles R. Shaw, 8, Jinkee Road ;

« des faits ci-dessus exposés ;

« *Au fond* : —S'entendre condamner à payer à titre forfaitaire : —

« 1°)—Dix mille taëls d'indemnité à la requérante (ou à son mandataire) agissant en son nom « personnel ;

« 2°)—Dix mille taëls d'indemnité aux enfants mineurs de la requérante, Miss. Marjorie J. Smeaton, « âgée de 4 ans et Mr. Alfred James Lawrence Smeaton, âgé de 1 an à raison de 5.000 taëls pour cha- « cun, ladite somme devant être versée à la requérante (ou à son mandataire) en sa qualité de tutrice « desdits enfants ;

« S'entendre, en outre, condamner en tous les dépens.

« Et ce sera justice
« Sous toutes réserves.
« Signé : Par Procuration
« J. BARRAUD. »

ORDONNANCE

« Nous, Président,

« Vu la requête ci-dessus, ensemble l'article 10 de l'édit de Juin 1778,

« Ordonnons que les parties comparaîtront devant le Tribunal Consulaire au Consulat Général, le « Jeudi, six Avril 1922, à quinze heures ;

« Commettons Mr. R. H. Orlandi, Commis de Chancellerie, faisant fonctions d'huissier, pour la « signification de la requête de la présente ordonnance, ainsi que pour l'assignation à donner, confor- « mément à l'édit.

« Changhai, le vingt huit Mars 1922.

« *Signé :* WILDEN. »

ASSIGNATION

« L'an mil neuf cent vingt deux, le trente (30) Mars,

« A la requête de Mme Smeaton, représentée par Mr. D. W. Holder pour lequel domicile est élu en « l'étude de Me J. Barraud, Avocat, 71, Rue du Consulat, à Changhai,

« Je, soussigné, Robert Henri Orlandi, Commis de Chancellerie, faisant fonctions d'Huissier commis « à cet effet par Ordonnance de Mr. le Président du Tribunal Consulaire de France à Changhai en date « du 28 Mars 1922,

« Ai signifié et donné copie au Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de « Changhai, en la personne de son Secrétaire, Monsieur P. Legendre,

« 1°.—d'une requête à fin d'assignation ;

« 2°.—d'une Ordonnance rendue sur ladite requête par Monsieur le Président du Tribunal Consu- « laire de France à Changhai le vingt huit Mars 1922,

« Et en vertu de la dite Ordonnance, je lui ai aussitôt donné assignation à comparaître le 6 Avril « 1922, à 15 heures, à l'audience et par devant le Tribunal Consulaire de France à Changhai, au « Consulat Général, pour :—

« Par les motifs exposés dans la susdite requête, et tous autres qu'il plaira au Tribunal déduire ou « suppléer :

« *Avant faire droit :*—Entendre dire que la requérante est autorisée à faire la preuve par témoins :

« MM. Donald William Alfred Holder, Mercantile Assistant, Jardine, Matheson & C°., Ltd., Export « Department,

« Willam Meddar Reeves, Ship-broker, Messrs. L. V. Lang & C°, French Bund.

« John Walter Barber, Mercantile Assistant, Messrs. L. V. Lang & C°., French Bund,

« Chao Tsu Yue, Chinese Assistant, Messrs. L. V. Lang & C°., French Bund,

« George Rosentool, Correspondent, Messrs. Viloudaki & C°., Hankow Road,

« Harold Clifton, Ship-broker, Messrs. Charles R. Shaw, 8, Jinkee Road,

« des faits ci-dessus exposés :

« *Au fond :*—S'entendre le dit Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de « Changhai, en la personne de son Secrétaire, condamner à payer à titre forfaitaire :—

« 1°.—Dix mille taëls d'indemnité à la requérante (ou à son mandataire) agissant en son nom per- « sonnel ;

« 2°.—Dix mille taëls d'indemnité aux enfants mineurs de la requérante, Miss Marjorie J. Smeaton, « âgée de 4 ans et Mr. Alfred James Lawrence Smeaton, âgé de 1 an à raison de 5.000 taëls pour chacun, « ladite somme devant être versée à la requérante (ou à son mandataire) en sa qualité de tutrice des « dits enfants ;

« S'entendre, en outre, condamner en tous les dépens.

« Et ce sera justice

« Sous toutes réserves,

« Et je leur ai étant et parlant comme dessus, laissé copie du présent sous enveloppe fermée, ne « contenant que l'en-tête et le cachet du Consulat Général de France et l'adresse de la partie, conformé- « ment à la loi.

« *Signé:* Robert H. ORLANDI. »

Défense de la Concession.—Comme suite aux rapports N° 183A du 31 Mars 1922, et N° 205A du 6 Avril 1922 du Chef de la Garde, le Conseil autorise l'ouverture d'un crédit de Tls. 1.700 pour l'acquisition de:—

15.000 cartouches fusil Lebel
2.500 cartouches révolver M^le^ 1892
60 révolvers M^le^ 1892
60 sabres-baïonnettes fusil M^le^ 1874 et diverses pièces de rechange pour armes.

Décès de Mr. Bridou.—Lecture est donnée de la lettre suivante : —

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES — Changhai, le 29 Mars 1922.

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française
Changhai

Monsieur le Président,

Je viens de lire dans le Bulletin Municipal du 28 Mars que le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française avait bien voulu, sur votre proposition, décider de donner le nom de Monsieur Bridou à une voie de la Concession.

Permettez-moi, Monsieur le Président, tant comme Représentant de la Compagnie des Messageries Maritimes que comme ami personnel de Monsieur Bridou, de vous adresser et de vous prier de transmettre au Conseil Municipal mes remerciements les plus émus et les plus sincères pour cette haute marque de sympathie et d'estime ainsi donnée à la mémoire de mon éminent et regretté chef et ami.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée et de mes sentiments dévoués.

L'Agent Général,
Signé: V. MEYNARD.

Fournitures pour 1922.—Le Conseil enregistre la lettre ci-après : —

THE TEXAS COMPANY — Shanghai, April 6th. 1922.

French Municipal Council,
Shanghai

Dear Sirs,

KEROSENE OIL PRICES:

As we have reduced the market price of our Sing Brand Kerosene as of April 3rd., we wish to notify you that henceforth our invoices will be sent you for Kerosene at the price of Tls: 3.70 instead of Tls: 4.25 per case of 10 American gallons, as per our contract. This price will remain in effect until such time as we again change our market price. Should there be a further decline we will permit you to receive the benefit of same but in the

event of an advance, we will increase your price accordingly, except that irrespective of the market price of Sing Brand Kerosene Oil you will not be charged in excess of Tls: 4.25 per case.

We trust this action of ours will be appreciated.

Yours very truly,
The Texas Company,
By G. E. FOWLER.

Caisse de Prévoyance.—Communication est donnée de la lettre suivante : —

CAISSE DE PREVOYANCE — Changhai, le 5 Avril 1922.

Monsieur P. Legendre,
Secrétaire
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française,
Changhai

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 Avril, me transmettant la décision du Conseil du 27 Mars aux termes de laquelle la participation municipale à la Caisse de Prévoyance est portée de 5 à 10 % à compter du 1e Avril 1922, et une indemnité de Tls: 10 par mois et par enfant sera versée à la Caisse de Prévoyance avec effet rétroactif du 1e Avril 1922 sous réserve des disponibilités budgétaires.

Cette décision a causé la plus grande satisfaction parmi le personnel municipal, et je me fais son interprète en vous priant de bien vouloir transmettre à Monsieur le Président et à Messieurs les Membres du Conseil l'expression de sa vive gratitude.

Veuillez agréer, etc...

Le Président
du Comité de Gérance,
Signé: H. de BOISSEZON.

Postes Chinoises.—Par lettre en date du 25 Mars 1922, Mr. C. H. Shields, Commissaire des Postes Chinoises, informe le Conseil qu'il a remis la direction des Postes Chinoises à Changhai, à Mr. F. L. Smith, Député Commissaire.

C. F. T. E. E.—Le Président rend compte au Conseil de la visite que le Comité des Travaux a effectuée le 3 Avril à l'Usine des Eaux de Tonkadou.

Au cours de cette visite, l'attention du Comité a été attirée sur une fissure qui s'est produite sur presque toute la longueur des nouveaux préfiltres. Cette fissure, très apparente sur les parois verticales des préfiltres, semble intéresser le fond de l'ouvrage lui-même.

En vue de faire les constatations nécessaires, il est donc indispensable de découvrir le radier.

Cette opération sera demandée à la Compagnie avant la prochaine visite du Comité des Travaux à Tonkadou.

Il reste donc bien entendu que les nouveaux préfiltres ne pourront être mis en service tant que les constatations dont il est question ci-dessus n'auront été faites par le Comité des Travaux, et les mesures adéquates prises par la Compagnie.

D'autre part, le Comité s'est rendu compte que les travaux d'aménagement du caisson en rivière de la Station de pompage n'ont guère progressé depuis la précédente visite du Conseil à Tonkadou, avant le départ de Mr. Laffargue.

Le Conseil décide, en conséquence, de faire remarquer à la Compagnie que l'état d'avancement des travaux d'extension n'est pas en rapport avec le renforcement du personnel signalé par lettre N° 36149 du 15 Mars 1922 du Directeur Local.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 20 Avril 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt Avril, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Ecole Municipale Franco-Chinoise. – Lecture est donnée de la lettre suivante :

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE — Changhai, le 18 Avril 1922.

No. 25

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française,
Changhai

Mon Cher Président,

Monsieur Tulasne, par une lettre datée du 12 Avril 1922, me signale que dans sa dernière Séance le Conseil a pris une décision relative à une Convention à passer avec un Bureau de bienfaisance Chinois qui lui paraît contraire à l'ordre public.

A son avis, la clause qui stipule l'impossibilité pour la Municipalité de frapper d'alignement un certain terrain donné en échange grèverait, par voie de conséquence, le domaine public d'une servitude dangereuse.

Il me demande de refuser ma sanction à cette décision.

Ainsi que je l'ai fait connaître à plusieurs reprises aux différents Conseils que j'ai eu l'honneur de voir fonctionner sur notre Concession, je désire laisser à vous-même et à vos honorables Collègues la plus entière indépendance, et je ne serais disposé à refuser définitivement ma signature à une de vos décisions que si j'estimais que la sécurité publique ou les intérêts de l'Etat Français fussent mis en péril, ce qui ne me paraît pas, présentement, devoir être le cas.

Néanmoins, je crois aussi qu'un appel direct d'un des Conseillers, comme celui dont je suis l'objet, ne saurait être négligé.

Il est évident que Mr. Tulasne n'aurait pas fait cette démarche s'il ne l'avait jugée nécessaire.

Pour cette raison, je vous serais reconnaissant de vouloir bien soumettre la question à une nouvelle discussion du Conseil, lors de sa prochaine Séance: j'ajoute que la décision finale qui sera prise, quelle qu'elle soit, sera ensuite dûment approuvée par moi.

Veuillez agréer, etc...

Signé: WILDEN.

Le Président expose au Conseil que les difficultés rencontrées pour la cession du terrain du Bureau de Bienfaisance continuent. La Presse Chinoise, les Ecoles, les Guilds mènent campagne et s'efforcent de faire intervenir les Autorités Provinciales pour faire annuler l'accord intervenu entre l'Administration Municipale et le Bureau de Bienfaisance.

Le Président fait remarquer qu'à son avis la clause de l'accord stipulant que le lot cadastral 183 ne sera pas frappé d'alignement, n'intéresse pas le domaine public. Il s'agit en l'espèce d'un immeuble.

La question d'élargissement de la Rue du Consulat ne se pose pas actuellement et ne se posera vraisemblablement pas dans un avenir très proche. Cette voie est en effet située entre le Boulevard des 2 Républiques et l'Avenue Edouard VII très larges l'une et l'autre. C'est dans ces conditions abandonner le certain pour l'hypothétique et risquer de faire échouer pour toujours l'agrandissement de l'Ecole Franco-Chinoise.

Le Président fait connaître qu'il a eu le matin même une entrevue avec les Délégués du Bureau de Bienfaisance, au cours de laquelle le projet d'accord suivant a été élaboré :

« A C C O R D

« Entre le Bureau de Bienfaisance, d'une part,

« Et le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai, d'autre part,

« ***Il a été convenu ce qui suit:***—

« *Article 1.*—Le Bureau de Bienfaisance cède au Conseil d'Administration Municipale de la Conces-« sion Française de Changhai :—

« *a)*—pour la mise à l'alignement de la Rue de Ningpo :—une parcelle du lot cadastral 182 mesu-« rant 0 m. 8 f. 8 l. 8 h. à raison de Tls : 13.500,00 le mow, soit pour Tls : 11.988,00.

« *b)*—pour l'agrandissement de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise :—une parcelle du lot cadastral « 182 mesurant 5 mows, 4 f. 5 l. 6 h., à raison de Tls : 11.000,00 par mow, soit pour Tls : 60.016,00.

« *Article 2.*—Pour compenser en partie la cession qui lui est faite de la parcelle du lot cadastral « 182 nécessaire à l'agrandissement de l'Ecole, le Conseil d'Administration Municipale de la Concession « Française de Changhai cède au Bureau de Bienfaisance le lot cadastral 183 mesurant 1 m. 6 f. 6 l. 5 h. « ainsi que les 20 maisons construites sur ce terrain.

« La valeur du lot cadastral 183, calculée à raison de Tls : 18.000,00 par mow, est de Tls : 29.970,00

« La valeur des 20 maisons construites sur le dit lot est de ..... » 17.000,00

« soit au total Taëls 46.970,00

« La différence sur la somme de Tls : 60.016,00 indiquée au § b de l'Art. 1, soit Tls : 13.046,00 est « versée en espèces au Bureau de Bienfaisance par le Conseil d'Administration Municipale de la Conces-« sion Française de Changhai.

« *Article 3.*—En considération de la cession faite par le Bureau de Bienfaisance dans l'intérêt public, « le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai s'engage à ne pas mo-« difier l'alignement du lot cadastral 183 ; il ne pourrait que procéder à l'expropriation totale du lot 183 « au prix du marché.

« *Article 4.*—Le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai verse « au Bureau de Bienfaisance une somme de Tls : 3.000,00 à titre d'indemnité pour les frais divers occa-« sionnés par le transfert des ossements déposés sur le lot cadastral 182.

« *Article 5.*—Conformément à une entente réalisée avec les locataires des maisons situées sur la « partie du lot cadastral 182 cédée par le Bureau de Bienfaisance, une indemnité est versée à ces loca-« taires par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai. »

Le Président demande à Me Le Goellec, présent à la Séance, représentant Me Du Pac de Marsoulies, Avocat-Conseil, son avis au sujet de l'Art. 3 de l'accord, modifié à la suite de l'incident créé par Mr. Tulasne.

Me Le Goellec estime possible l'insertion de cette clause modifiée dans le contrat à intervenir entre l'Administration Municipale et le Bureau de Bienfaisance.

Renoncer à une mise à l'alignement constitue une aliénation du domaine public, ce qu'en droit le Conseil ne pourrait faire à son avis.

Mais il lui est possible de donner la garantie qu'au cas où il y aurait lieu à expropriation, la Municipalité s'engage à racheter la totalité du lot.

Après discussion, le Conseil approuve à l'unanimité le projet d'accord présenté par le Président.

L'Ingénieur Municipal fait connaître la façon dont a été calculée l'indemnité à verser aux locataires pour la résiliation des baux en cours.

En conséquence, le Conseil décide de verser aux locataires une indemnité globale de $ 40.329,62.

Me. Le Goellec quitte la Salle des délibérations.

Garde Municipale.—Le Conseil prend connaissance du rapport ci-après du Chef de la Garde:

GARDE MUNICIPALE — Changhai, le 19 Avril 1922.

No. 10

Le Chef de la Garde
à Monsieur le Consul Général de France,
Changhai

J'ai l'honneur de vous transmettre, avec avis très favorable, une demande de Mr. Traissac, Inspecteur Principal Chef de la Sûreté, tendant à récompenser certains agents qui se sont particulièrement distingués au cours d'opérations de police récentes.

Ces opérations aboutirent à l'arrestation de quarante individus très dangereux, dont 4 Coréens, auteurs de nombreux vols à main armée, abondamment pourvus d'armes et de munitions et décidés à vendre chèrement leur liberté.

Les agents mentionnés dans le rapport ci-après, qui connaissaient cependant parfaitement les individus auxquels ils avaient affaire, n'en hésitèrent pas moins à procéder à leur arrestation avec un courage et un désintéressement auxquels je me suis plu à rendre hommage.

Ces auxiliaires précieux donnent, depuis quelques mois et sous l'intelligente impulsion de leur chef direct Mr. Traissac, un effort considérable, effort qui s'est déjà traduit par des résultats inespérés.

J'estime donc qu'il est nécessaire de donner, dès maintenant, à ces agents, les récompenses qu'ils méritent et je serais très heureux que vous puissiez ratifier les propositions ci-dessous:—

PROPOSITIONS.—Inspecteur Wang-King-Yong, ratification non faite de ses appointements mensuels lors de sa nomination du 1er Janvier 1922. Appointements portés de 70 à 100 dollars.

Brigadiers 5 et 15—nomination au grade de Sergents de 2me classe.

Détective No. 7—nomination au grade de Brigadier.

Agent de la Sûreté No. 153—nomination au grade de Détective de 3ème classe sous le No. 46.

Agent Spécial No 1—nominaton au grade d'Agent de la Sûreté sous le No. 153.

En outre, une gratification pourrait être accordée aux Détectives des Brigades qui indirectement ont participé et facilité les arrestations ci-dessus indiquées.

Ces nominations pourraient compter du 15 Avril.

Signé: FIORI.

Le Conseil, approuvant les conclusions de ce rapport, vote un crédit supplémentaire de $ 1.917, et adresse ses félicitations au Personnel du Service de la Sûreté.

Service des Travaux.—*Personnel.*—Autorisation de contracter mariage avec Mlle J. Nicossiew est accordée à Mr. Zannos, Surveillant d'Architecture.

Service d'Incendie.—Mr. le Capitaine Chapeaux s'absentant de Changhai pour 4 mois, Mr. Brun, Lieutenant, prendra le commandement de la Compagnie des Pompiers Volontaires.

Service des Parcs, Jardins et Plantations.—Communication est donnée au Conseil du rapport N° 382 du 20 Avril 1922 du Chef du Service des Parcs, signalant l'insuffisance de la surveillance au Parc de Koukaza où des dégâts sont commis journellement par les enfants.

Le Conseil décide en conséquence de renforcer le personnel chargé de la surveillance du Parc de Koukaza et autorise à cet effet l'engagement d'un Gardien de Jardin qui sera rattaché au Service des Parcs.

Mr. Brunetti, actuellement employé au Chemin de Fer du Lung Hai, ayant sollicité un emploi dans l'Administration, pourrait être engagé en qualité de Surveillant de Jardin.

L'échelle des soldes de cet emploi sera celle de Surveillant de Travaux.

Mr. Brunetti recevrait en conséquence une solde mensuelle de Tls: 150 (stagiaire) avec indemnité de logement de Tls : 50.

Le Secrétaire est chargé d'écrire à Mr. Brunetti.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du Procès-Verval ci-après, relatif aux diverses questions examinées au cours de la Séance du Comité des Travaux du 19 Avril 1922:—

Séance du Comité des Travaux du 19 Avril 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le dix neuf Avril, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Mr. G. Dufaure de la PRADE, Consul de France.

Permis de Construire.—A.—*Route Père Robert.*—Les modifications demandées lors de la précédente Séance du Comité aux plans présentés pour la reconstruction de deux maisons chinoises angle Route Père Robert—Avenue Joffre, ayant été faites, le Comité autorise la délivrance du permis de construire.

B.—*Avenue Joffre.*—Après examen des plans présentés par Mr. TAKAKI pour la construction de 10 maisons chinoises, lot cadastral 6502, Avenue Joffre, le Comité autorise la délivrance du permis de construire.

C.—*Route Dupleix.*—L'Ingénieur Municipal soumet à l'examen du Comité les plans de 3 maisons chinoises, Route Dupleix, lot cadastral 12549.

Les façades de ces maisons présentant un style européen, l'Ingénieur Municipal est autorisé à délivrer le permis de construire demandé.

Architecture.—1.—*Ecole Franco-Chinoise.*—L'Ingénieur Municipal soumet au Comité les plans de l'annexe de l'Ecole Franco-Chinoise.

Après examen, et sous réserve de quelques légères modifications dans les salles de bain du 1e étage, le Comité approuve les plans présentés, et charge l'Ingénieur Municipal de préparer dès maintenant le cahier des charges pour la mise en adjudication.

2.—*Logements des Greffiers de la Cour Mixte.*—Le Comité approuve les plans d'une résidence semi-détachée destinée au logement du Greffier et du Greffier-Adjoint de la Cour Mixte.

3.—*Poste de Police Pottier.*—L'Ingénieur Municipal présente au Comité les plans modifiés du Poste de Police Pottier projeté.

Le Comité approuve ces plans sous réserve que les deux dortoirs prévus dans chaque aile soient réunis en un seul en vue de donner plus d'aération.

Le Comité recommande au Conseil l'adoption d'un système de chauffage central pour ce bâtiment.

4.—*Abattoirs Municipaux.*—Le Comité est d'avis d'adopter la variante proposée par l'Architecte pour le transformateur dont l'emplacement est réservé à l'angle Nord-Est des Abattoirs.

C. F. T. E. E.—A.—*Service des Eaux.*—Lecture est donnée de la lettre suivante :

« C. F. T. E. E. Changhai, le 13 Avril 1922.

« N° 36423/JD

« EAUX

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 28 Mars dernier, faisant suite « à la nôtre N° 36212 du 22 Mars.

« Les dispositions que nous avions arrêtées sont en cours de réalisation :—

« —autorisation nous a été donnée par le Harbour Master's Office d'établir une prise d'eau temporaire « spéciale ;

« —le batardeau devant entourer la prise actuelle est commencé ;

« —le ponton qui doit supporter les groupes moto-pompes est aux chantiers de Kiou Sin, pour équipe- « ment.

« Nous tâcherons ainsi de faire face au mieux aux besoins de la consommation.

« Et dans les cas où nous pourrons prévoir une distribution insuffisante, arrêt prolongé d'un filtre « ou autre cause précise, nous ferions notre possible pour aviser en temps utile les services publics « et, par voie d'insertion dans les journaux, la clientèle.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé :* J. DURANG. »

Le Comité estime que l'avis par voie de la presse atteindra trop tard les particuliers, et qu'il y a lieu en conséquence d'inviter la Compagnie à adopter un moyen plus rapide d'avertir sa clientèle.

Quoi qu'il en soit, le fait que la Compagnie avertirait sa clientèle en temps voulu ne saurait justifier des arrêts d'eau trop fréquents.

B.—*Tramways.*—Communication est donnée de la lettre suivante :—

« C. F. T. E. E. « Changhai, le 13 Avril 1922.

« N° 36415/JD

« Monsieur le Secrétaire
« de la Municipalité Française.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 courant, au sujet de l'exé- « cution des travaux de relèvement des voies de tramways, Rue du Consulat.

« En raison des inconvénients que vous indiquez et bien que le travail exécuté la nuit entraîne « pour notre Compagnie des difficultés et des dépenses supplémentaires, ces travaux courants d'en- « semble seront désormais effectués de nuit.

« Les travaux de réparations à la suite d'un accident à la voie ou aux appareils de voie, ainsi que « les travaux de modification ou remplacement d'un appareil (aiguillage, croisement, etc...) nécessitant « plus d'une nuit, ne pourraient toutefois rentrer dans la règle ci-dessus.

« Ces cas se présenteront exceptionnellement et, dans le cas particulier de modification ou rempla- « cement d'un appareil, nous pourrions d'ailleurs nous mettre d'accord sur les conditions d'exécution « avec Mr. l'Ingénieur Municipal.

« Nous pensons que le Conseil ne verra aucun inconvénient à cette manière de faire, car il ne peut « que désirer comme nous la régularité du service de tramways.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé :* J. DURANG. »

Mr. Tulasne fait observer que la façon de procéder aux réparations des voies est défectueuse. La Compagnie fait usage d'un rouleau compresseur beaucoup trop léger et les travaux de réparations nécessitent de la sorte un temps trop long.

Il suggére que pour les réparations de la Rue du Consulat, la Municipalité loue à la Compagnie un de ses rouleaux compresseurs à vapeur.

Après échange de vues, le Comité recommande au Conseil d'inviter la C. F. T. E. E. à acquérir un cylindre à vapeur pour ses travaux de réparations des voies de tramways.

C.—*3e Château d'Eau.*—Le Comité approuve les plans présentés par la Compagnie pour le 3e Château d'Eau à ériger Route de Siéyès sur les lots cadastraux 9503 et 9504.

Le Comité est d'avis que cet ouvrage soit construit dans l'angle Nord-Est du terrain.

D.—*Arrêt de courant.*—L'Ingénieur Municipal informe le Comité qu'un arrêt de lumière s'est produit sur une grande partie de la Concession entre 1 h. 50 et 2 h. 45 le 18 courant.

Le Comité charge le Secrétaire de demander à la Compagnie de signaler à la Municipalité les arrêts de courant qui se produisent, et d'en indiquer les causes.

D'autre part, l'Administration Municipale fait toutes ses réserves en cas d'accidents occasionnés sur la voie publique faute de lumière.

Stores.—Suivant proposition de l'Ingénieur Municipal, le Comité recommande au Conseil de déclarer le Sieur Yah Kee adjudicataire pour la fourniture et les réparations des stores en 1922, aux prix suivants :—

1ère Catégorie.—Store neuf		$ 1,25
	Réparations	» 0,50
2ème Catégorie.—Store neuf		$ 2,20
	Réparations	» 1,00

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Poste de Police Pottier.—Après échange de vues, le Conseil décide de réserver la question de chauffage central des nouveaux bâtiments.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

C. F. T. E. E.—Lecture est donnée de la lettre suivante :

C. F. T. E. E. Changhai, le 20 Avril 1922.

36.469/JD

EAU

Monsieur le Secrétaire
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française
Changhai

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 12 courant concernant quelques fissures sur les murs des nouveaux préfiltres.

Le radier a été découvert dans les régions douteuses ; il semble n'être pas intéressé par les fissures constatées sur parois verticales. Le Comité des Travaux pourra s'en rendre compte lui-même en faisant une visite sur place, par exemple Lundi prochain, 24 courant, à l'heure qu'il voudra bien nous fixer.

Il semblerait que des effets de dilatation et de contraction successifs, dûs aux variations de température, seraient la cause des fissures ci-dessus. Des témoins en plâtre ont été placés aux points les plus intéressants et n'ont accusé jusqu'ici aucune augmentation des fissures ; par contre, la largeur de la principale fissure a diminué de 1 m/m 2 pendant les trois derniers jours de chaleur.

Nous pensons qu'il sera assez facile de réparer ces fissures en y coulant de l'asphalte liquide.

Dès que nous pourrons mettre de l'eau dans les préfiltres, les dilatations et contractions ne peuvent d'ailleurs que devenir pratiquement insensibles.

Après coulage d'asphalte comme indiqué, nous estimons que ces préfiltres pourront entrer en service comme les anciens, ces derniers ayant eux-mêmes un certain nombre de fissures colmatées, qui n'entravent aucunement leur fonctionnement.

Les travaux au caisson, forcément ralentis au début par la présence des boisages, ont été depuis activement poussés, ainsi que le Comité des Travaux pourra d'ailleurs le constater.

Nous vous prions d'agréer, etc...

Le Directeur,
Signé : J. DURANG.

Le Comité des Travaux se rendra Jeudi prochain, 27 courant, à l'Usine de Tonkadou.

War Memorial.—Mr. Le Bris veut bien accepter de représenter le Conseil au sein du Comité du « War Memorial » en remplacement de Mr. Fano.

Droits de Quayage.—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 1e trimestre 1922, s'élève à Tls. 30.486,87, en augmentation de Tls. 1.436,00 par rapport au trimestre précédent, et en diminution de Tls. 4.177,27 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1921.

Douanes Chinoises.—Par lettre en date du 17 Avril 1922, Mr. E. G. Lowder, Commissaire des Douanes Chinoises, informe le Conseil qu'il a remis la direction des Douanes Chinoises à Changhai, à Mr. C. N. Holwill, Député Commissaire.

Cercle Sportif Français.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

P. LE BRIS — Changhai, le 18 Avril 1922.

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française,
Changhai.

Monsieur le Président,

CERCLE SPORTIF FRANÇAIS

Vous n'êtes pas sans savoir que le Cercle Sportif Français a fixé la date de son Assemblée Générale au 29 de ce mois et que la question de reconstruction y sera à nouveau discutée.

Etant donnés les changements survenus depuis les premières négociations, la situation du Conseil se trouve être entièrement modifiée et je crois qu'il n'est plus possible au Conseil d'Administration Municipale de débourser une somme importante pour l'achat de bâtiments dont l'utilité au point de vue Municipal n'est nullement justifiée.

En conséquence, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir informer mes Collègues que j'ai l'intention de poser à la plus prochaine réunion du Conseil les questions suivantes:

1°—Le Conseil d'Administration Municipale est-il toujours décidé à racheter les bâtiments actuels du Cercle Sportif Français?

2°—Dans l'affirmative, quelle destination compte-t-il donner à ces bâtiments?

Veuillez agréer, etc...

Signé: P. LE BRIS.

Le Président donne la parole à Mr. Le Bris.

Mr. Le Bris expose au Conseil qu'il faisait partie de l'Assemblée Municipale lorsqu'en 1920, la Municipalité a été saisie de la demande du Cercle Sportif en vue d'obtenir la cession du Jardin de Verdun pour la construction d'un nouveau Cercle.

Les conditions dans lesquelles la cession a été consentie en principe se sont entièrement modifiées.

En 1920, les difficultés financières de l'Administration ne lui permettaient pas de reconstruire l'Hôtel Municipal et le bâtiment situé au Nord et servant de logement à la Police. Il fallait trouver une solution à cette question lorsque la possibilité s'offrit de transférer la Municipalité dans les bâtiments du Cercle.

En effectuant ce transfert, l'Administration Municipale vendait son terrain de la Rue du Consulat devenu disponible en partie, et en raison de sa valeur marchande élevée, l'opération lui permettait non seulement de racheter les bâtiments du Cercle Sportif, mais encore d'acquérir une vaste superficie de terrains à l'Ouest de la Concession en vue de besoins futurs.

Les choses en restèrent là.

En 1922, la question, au point de vue municipal, a changé du tout au tout.

Le besoin d'argent qui avait amené en 1920 la Municipalité à accepter en principe la proposition du Comité du Cercle, a disparu.

En effet, au cours de l'année 1921, un Emprunt Municipal de 2 millions de taëls a été lancé sur le marché local, et grâce au fort appoint d'une Société privée, cet Emprunt fut souscrit en totalité.

L'Administration Municipale n'a donc plus de raison de vendre l'emplacement actuel de l'Hôtel Municipal.

Subsidiairement, la responsabilité morale de l'Administration Municipale est engagée dans la question du nouveau Cercle Sportif.

Les bénéfices d'exploitation que fait ressortir le Bilan de 1921 qui doit être soumis à l'Assemblée Générale du Cercle le 29 Avril prochain, sont minimes, et sans être pessimiste, avec les frais généraux qui grèveront le nouveau Cercle, on peut dire que ces bénéfices seront à l'avenir plus minimes encore.

L'Administration Municipale pourrait-elle, sans manquer à ses obligations, laisser augmenter le taux des cotisations, des droits d'entrée, etc... ?

Evidemment non, car à l'origine, si le terrain a été cédé gratuitement par la Municipalité, c'était afin de créer un Cercle où tous les Français de Changhai puissent se rencontrer et se mieux connaître.

Quelle serait la situation de l'Administration Municipale vis-à-vis des créanciers en cas de non réussite, comme tout le fait prévoir?

Sans doute serait-elle dans l'obligation—non pas de fait mais morale—de se substituer à l'ensemble des créanciers.

En conclusion, l'Administration Municipale doit prendre sans tarder une position bien nette dans la question posée aujourd'hui.

Mr. Speelman déclare qu'il partage la manière de voir de Mr. Le Bris.

L'examen du bilan de 1921 ne laisse pas de doute sur la situation financière future, alors que le budget du nouveau Cercle sera lourdement grevé des intérêts des emprunts, des frais généraux d'exploitation, des services d'amortissement divers.

A son avis, tous les Français de Changhai devraient pouvoir faire partie du Cercle Sportif Français.

Le Président exprime l'avis que pour des raisons de sécurité, l'Hôtel Municipal—centre de la défense et lieu de refuge de la population étrangère en cas de troubles, dépôt des archives de la Concession—ne peut être transféré à l'emplacement actuel du Cercle Sportif.

Il estime que l'Administration Municipale ne doit donc pas laisser entrevoir au Cercle Sportif une possibilité financière par suite de la reprise des bâtiments actuels du Cercle par la Municipalité.

D'ailleurs, les accords antérieurs spécifient clairement,—et la lettre municipale du 7 Juin 1921 reproduit à cet égard les réserves de la lettre du Secrétaire du 5 Août 1911,—que si les dépenses à engager paraissent exagérées par rapport au but poursuivi, l'Administration Municipale pourra refuser au Cercle l'autorisation d'élever un nouveau local.

Mr. Tulasne est d'avis que l'Hôtel Municipal doit rester à son emplacement actuel, au centre des affaires.

Mais l'Administration Municipale n'aurait-elle pas d'autre part l'emploi des bâtiments du Cercle Sportif?

D'abord, la Salle des Fêtes pourrait être conservée,—la Salle des Fêtes de l'Hôtel Municipal devant être transformée en Bureaux.

Puis, un Cercle Franco-Chinois pourrait y être aussi installé.

Enfin il y aurait le plus grand intérêt à aménager une salle d'exposition permanente, un musée de produits français et de produits chinois.

Mr. Le Bris fait remarquer qu'il appartient aux Chambres de Commerce, et non à l'Administration Municipale qui gère les intérêts de résidents de toutes nationalités, de patronner le musée dont Mr. Tulasne souhaite la réalisation.

Sur la demande de Mr. Le Bris, le Président met aux voix la proposition suivante:—

« Le Conseil d'Administration Municipale est-il toujours disposé à racheter les bâtiments actuels du « Cercle Sportif Français? »

A l'unanimité des Membres présents, moins une abstention (Mr. Tulasne qui déclare réserver son vote, n'ayant pas les éléments pour juger) la proposition est repoussée.

Répondant à Mr. Mailly qui demande si l'Administration Municipale s'est engagée à céder au Cercle Sportif le Jardin de Verdun, le Président fait observer que cette question n'est pas liée à celle du rachat des bâtiments du Cercle par l'Administration Municipale.

Sur la proposition de son Président, le Conseil décide de remettre après la réunion de l'Assemblée Générale du Cercle Sportif l'examen de cette question.

Matériel automobile.—Il est procédé à l'ouverture des soumissions présentées pour la fourniture de deux auto-camions de 5 tonnes, 7 m3, destinés à l'enlèvement des ordures ménagères.

Les deux soumissions de la Maison Racine n'étant pas cachetées, le Conseil décide de ne pas en tenir compte.

Les offres des Maisons: Olivier, Grand Garage Français et Compagnie Générale d'Extrême-Orient, seront transmises à l'Ingénieur pour examen et propositions au prochain Comité des Travaux.

La Séance est levée à 8 heures.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 8 Mai 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le huit Mai, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—Lecture est donnée des Ordonnances Consulaires Nos. 24, 26, 28 & 29 en date des 21, 26, 28 Avril et 2 Mai 1922 en vertu desquelles :—

Le Sieur Gouerec, Alain, Hervé, est incorporé comme Garde à compter du 9 Mars 1922 ;

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Chinois et Tonkinois.

Défense de la Concession.—Lecture est donnée de la lettre suivante :

CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE
A CHANGHAI

Changhai, le 1e Mai 1922.

N° 29

Monsieur G. Dufaure de la Prade,
Président du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Mon Cher Président,

En raison des évènements qui se déroulent en Chine, et bien qu'il soit à peu près certain que nous n'en ressentions pas ici les répercussions, j'ai câblé au Gouverneur Général de l'Indo-Chine pour lui demander s'il pourrait mettre à notre disposition 5 mitrailleuses et 12 fusils mitrailleurs avec les munitions correspondantes. Le matériel dont dispose notre police et qui serait éventuellement affecté à la défense de la Concession est, en effet, notoirement insuffisant.

Le Gouverneur Général me répond aujourd'hui qu'il est prêt à nous céder les armes demandées au prix total de 45.000 francs et à nous les adresser par le premier courrier. C'est une occasion qu'il nous serait difficile de retrouver et je vous serais extrêmement reconnaissant de vouloir bien demander au Conseil le vote de ce crédit supplémentaire.

En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, etc...

Signé: A. WILDEN.

Le Président fait connaître à ce sujet que le Gouvernement Général de l'Indo-Chine vient de câbler qu'il ne pourra fournir que 2 mitrailleuses au lieu de 5.

Les 5 mitrailleuses demandées étant indispensables à la défense de la Concession, le Conseil prie son Président de demander en Indo-Chine l'envoi ultérieur des 3 mitrailleuses, et vote en conséquence un crédit supplémentaire de 45.000 francs.

Comité des Finances.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Finances du 24 Avril 1922 :—

Séance du Comité des Finances et du Contrôle du 24 Avril 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt quatre Avril, à 5 heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances et du Contrôle se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Mr. G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Opérations Financières du 1e trimestre 1922.—Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire sur les opérations financières du 1e trimestre de l'année en cours, les Membres du Comité approuvent les comptes qui leur sont présentés.

BUDGET ORDINAIRE.—Recettes.—Le total des recettes s'est élevé à Tls: 446.983,93 contre Tls: 384.108,29 pour le trimestre correspondant de l'année 1921.

Dépenses.—Le total des dépenses s'est élevé à Tls: 347.478,62 contre Tls: 360.489,47 pour le 1e trimestre de l'année précédente.

BUDGET EXTRAORDINAIRE.—Dépenses.—Le total des dépenses s'est élevé à Tls: 113.120,73 pour le 1e trimestre 1922.

La situation financière au 31 Mars s'établit comme suit:—

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 1922

		Tls. c.	Tls. c.
Solde créditeur général au 1er Janvier 1922			850.948,54
Budget Ordinaire.—			
Recettes du 1er Janvier au 31 Mars 1922	446.983,93		
Dépenses ,, ,, ,,	347.478,62		
Excédent des Recettes		99.505,31	
Budget Extraordinaire.—			
Recettes du 1er Janvier au 31 Mars 1922			
Dépenses ,, ,, ,,	113.120,73		
Excédent des Dépenses		113.120,73	
Excédent général des Dépenses au 31 Mars 1922			13.615,42
Solde créditeur général au 31 Mars 1922			837.333,12

DÉTAIL DU SOLDE CRÉDITEUR GÉNÉRAL

Crédit.—			
Banque de l'Indo-Chine—Budget Ordinaire	87.723,75		
,, ,, ,, Extraordinaire	678.270,90		
Numéraire en Caisse	24.195,70		
		790.190,35	
PORTEFEUILLE			
140 actions de la Cie des Téléphones à Tls: 50=Tls: 7.000,00 35 ,, ,, ,, ,, 70=Tls: 2.450,00	9.450,00		
Rente Française 1915-1916, valeur nominale Frs : 598.000. Valeur d'achat Frs : 535.917,55, valeur au 1er Janvier 1920 ; Frs : 528.034,00 à 15 frs.	35.202,27		
Intérêts sur Obligations des Emprunts Français Crédit en France Frs : 35.744,45 à frs. 15	2.382,94		
Compte-courant à la Banque Industrielle à Paris, Frs : 1.613,39 à frs. 15	107,56		
		47.142,77	
Montant égal au Solde créditeur général			837.333,12

Certifié conforme,
Le Secrétaire du Conseil,
Signé: P. LEGENDRE.

Changhai, le 31 Mars 1922.
Le Comptable,
Signé: M. GARDARIN.

Emprunts Français 1915 et 1916.—Le Comité est d'avis de retirer les titres définitifs des Emprunts Français 1915 et 1916 en dépôt à la Banque Industrielle de Chine, et de les transférer à la Banque de l'Indo-Chine.

Taxes diverses.—Le Secrétaire informe le Comité que le Shanghai Municipal Council a décidé d'augmenter un certain nombre de taxes, à compter du 1e Juillet 1922 :—

	Taxe ancienne	*Taxe nouvelle*
Voitures privées	$ 4,50	$ 6,50
Automobiles de garages dites "Trade"	Tls. 10,00	Tls. 20,00
Certificats de chauffeur	$ 1,00	$ 5,00
Duplicata de certificat de chauffeur	—	$ 1,00
Rickshaws privés	$ 4,00	$ 6,00

Le Comité recommande au Conseil l'adoption des mêmes mesures sur la Concession Française, à l'exception toutefois de l'augmentation proposée pour les rickshaws privés, la taxe trimestrielle de $ 4,00 sur ces véhicules étant suffisamment élevée.

En ce qui concerne les charrettes à bras, les taxes seront révisées au moment de la mise en vigueur d'un nouveau règlement sur ces véhicules.

La Séance est levée à 6 heures 45.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
P. LE BRIS
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Les propositions du Comité sont adoptées.

Fête Jeanne d'Arc.—Sur la proposition de Mr. Mailly, le Conseil décide de célébrer dorénavant la fête de Jeanne d'Arc, devenue Fête Nationale en France.

Cette fête aura lieu en conséquence le 2e dimanche de Mai.

A cette occasion, les bâtiments municipaux seront pavoisés et illuminés.

Emprunt Municipal 1911.—Le Conseil fixe le tirage des Obligations de l'Emprunt 1911 au 17 Mai courant.

Jardin de Verdun.—Le Conseil accueille favorablement la demande présentée par Mr. Berthet, qui sollicite l'autorisation de jouer au tennis sur les pelouses du Jardin de Verdun.

La pelouse Ouest du Jardin est réservée à cet effet.

C. F. T. E. E.—A.—*Redevances Tramways et Eaux.*—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services pendant le 1e trimestre 1922 se sont élevées respectivement à Tls : 126.907,03 et à Tls : 62.062,89.

Les redevances dûes à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls : 1.359,71 d'une part et de Tls : 664,96 d'autre part.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité de Nantao, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls : 81,30.

B.—*Travaux d'extension.*—A la suite de la visite faite à l'Usine des Eaux de Tonkadou, le 4 courant, par le Comité des Travaux, Mr. Mailly fait observer qu'en raison du dragage effectué en rivière, des tassements peuvent encore se produire à l'emplacement des préfiltres où des fissures ont été constatées.

Après discussion, le Conseil décide d'écrire comme suit à la Compagnie :—

MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 9 Mai 1922.

Bureau du Secrétaire

Monsieur le Directeur
de la Compagnie Française de Tramways,
d'Eclairage Electrique et des Eaux,
de Changhai.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N° 36469/JD du 20 Avril dernier, relative aux fissures des nouveaux préfiltres.

La dernière visite du Comité des Travaux, le 4 Mai, a permis de constater que ces fissures intéressaient également le fond de l'ouvrage.

Le Conseil serait désireux de connaître les mesures que vous comptez prendre pour remédier à cet état de choses, et les moyens qu'envisage votre Compagnie en cas d'aggravation des fissures.

Veuillez agréer, etc....

Le Secrétaire du Conseil,
Signé: P. LEGENDRE.

Mr. Tulasne fait remarquer qu'il y a le plus grand intérêt à ce que le Conseil connaisse les prévisions d'avancement des travaux de la Compagnie ainsi que les moyens utiles qu'elle envisage pour réaliser son programme dans les délais voulus.

Le Secrétaire est chargé d'écrire à ce sujet à la Compagnie.

Mr. Tulasne demande, en outre, que le Service Municipal du Contrôle établisse un rapport hebdomadaire sur l'état d'avancement des travaux à Tonkadou.

Coopérative Française.—Communication est donnée au Conseil de la lettre suivante :—

« COOPERATIVE FRANÇAISE DE CHANGHAI — Changhai, le 3 Mai 1922.

« 177, Avenue Joffre

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de Changhai.

« Monsieur le Président,

« Le Service de Perception de la Municipalité Française nous a fait présenter une quittance de « recouvrement pour une licence de " Débit de boissons ". Nous avons l'honneur de vous signaler que « la Coopérative Française de Consommation établie 177 Avenue Joffre n'est pas un commerce au sens « exact du mot, c'est une Société de répartition strictement limitée à ses Sociétaires, ainsi qu'en font « foi les Statuts régulièrement déposés au Consulat Général de France à Changhai.

« Les Coopératives ainsi limitées à leurs membres ne sont en réalité que des mutuelles et comme « telles la loi Française les a exonérées de la patente.

« Dans ces conditions nous vous demandons de bien vouloir examiner la situation qui peut nous « être faite à Changhai au sujet de la licence en cause. Nous joignons à titre de renseignement un « exemplaire de nos statuts.

« Veuillez croire, etc....

« Le Président du Conseil d'Administration,
« *Signé:* P. MORNU. »

Le Secrétaire donne lecture au Conseil de l'avis formulé par l'Avocat-Conseil à ce sujet.

Après discussion, le Conseil regrette de ne pouvoir exonérer de la licence de "Vins et Spiritueux" la Coopérative Française et décide de répondre ainsi que suit :—

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 9 Mai 1922.

« Monsieur P. Mornu,
« Président de la Coopérative Française,
« 177, Avenue Joffre, Changhai.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 Mai, relative à la licence de "Vins et « Spiritueux" de la Coopérative Française, 177, Avenue Joffre.

« Le Conseil, après examen de votre demande et avis de son Avocat-Conseil, vous fait remarquer :—

« en premier lieu, que les lois fiscales métropolitaines ne sont pas applicables à la Concession « Française de Changhai ;

« en second lieu, que la taxe envisagée a été créée par un Règlement Municipal homologué par « Ordonnance Consulaire, lequel règlement ne prévoit en l'espèce aucune exemption ;

« en troisième lieu, que l'exonération qui avait été envisagée au cours de la discussion, par mesure « de bienveillance spéciale, a dû être abandonnée en raison du précédent qu'elle ne manquerait pas de « créer, et que le statut particulier de la Concession rendrait trop aisément évocable.

« J'ai le regret de vous faire connaître que, dans ces conditions, le Conseil a décidé le maintien de « la taxe.

« Veuillez agréer, etc....

Le Président du Conseil,
« *Signé :* G. Dufaure de la PRADE. »

Me Du Pac de Marsoulies quitte la Salle des Séances.

Cercle Sportif Français.—Le Président expose que le Comité du Cercle Sportif a déclaré au cours de l'Assemblée Générale du 29 Avril que parmi les projets d'agrandissement du Cercle, un de ces projets envisageait l'amélioration du bâtiment actuel.

Dans le but de donner au Comité du Cercle la possibilité d'étudier un nouvel aménagement des locaux actuels, répondant aux besoins futurs,

Etant donné la nécessité pour l'Administration Municipale de pouvoir aussitôt que possible donner au Parc de Koukaza son aspect définitif,

Tenant compte, d'autre part, de la difficulté de trouver un preneur des bâtiments existants qui soit agréé par la Municipalité,

Le Président exprime l'avis que l'Administration Municipale pourrait céder au Cercle l'emplacement des maisons municipales de la Route Vallon.

Après échange de vues, le Conseil décide, en principe, de mettre à la disposition du Cercle Sportif la partie du terrain municipal à l'Ouest du Cercle en prolongement de la terrasse et jusqu'à hauteur de l'allée du Jardin débouchant dans la Route Vallon.

Divers.—Un secours de $ 120 a été versé à la famille de l'ouvrier peintre Wang Zie Keng qui s'est tué accidentellement en effectuant des travaux de réparation aux maisons municipales de la Route Vallon.

La Séance est levée à 8 heures.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 15 Mai 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le quinze Mai, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—1.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire en date du 10 Mai, en vertu de laquelle :

Mr. Marguet, Lucien, ex Adjudant d'Infanterie Coloniale, est incorporé comme Brigadier à compter du 24 Mars 1922 ;

Mr. Emelianoff, Georges, est incorporé comme Garde à titre provisoire, à compter du 1er Mai 1922;

La démission du Garde Stromenger, Emile, est acceptée à compter du 10 Mai 1922 ;

Diverses nominations dans le Personnel Chinois sont approuvées.

2.—Lecture est donnée d'un Rapport du Chef de la Garde, relatif à la mort du Brigadier Chinois Lieou-Ah-King, N°. 98, tué en service par un malfaiteur.

Ce Brigadier comptait 16 ans de service à la Garde Municipale, et était bien noté de ses Chefs.

Vu les circonstances dans lesquelles le Brigadier N°. 98 a trouvé la mort, le Conseil était tout disposé à verser à sa veuve, à titre de secours, la somme de $ 700. Mais étant donné que cette dernière a voulu tromper la bonne foi du Chef de la Garde en déclarant qu'elle avait 3 enfants alors qu'elle n'en a aucun, le Conseil, sur la proposition de son Président, décide de ramener la somme ci-dessus à $ 500.

Cette décision sera portée à la connaissance du Personnel Indigène de la Garde Municipale par la voie du rapport.

Ecole Municipale Française.—Le Président informe le Conseil qu'il a autorisé Mr. Grosbois à donner une deuxième représentation de « La Poudre aux yeux » jouée une première fois à l'Ecole même le 28 Avril dernier.

La recette sera versée aux Œuvres de secours aux faméliques Chinois et Russes.

Ecole Franco-Chinoise.—Par lettre en date du 9 Mai, le Frère Directeur de l'Ecole Franco-Chinoise informe le Conseil qu'il doit se rendre en France, en congé de quelques mois.

Pendant son absence, il sera remplacé par le Frère Stanislas, Sous-Directeur.

A ce sujet, le Président fait connaître au Conseil que pour marquer au Frère Directeur la satisfaction de l'Administration Municipale pour la façon dont il a dirigé l'Ecole, il lui a remis $ 200 à titre de gratification.

Le Conseil approuve à l'unanimité la mesure prise par son Président.

Indemnités de langues.—Mr. Dyer fait connaître les résultats de l'examen qui a eu lieu sous son contrôle pour l'attribution de la prime attachée à la connaissance de la langue anglaise.

Cet examen a été satisfaisant.

Le Président remercie Mr. Dyer d'avoir bien voulu s'en occuper.

Les employés dont les noms suivent auront droit à la prime de langue anglaise à partir du 1e Mai 1922 :—

Mlle Poirier, Messrs. Eymard, Michon, Barberot, Guillabert, Lucas, Autheman, Le Moullec, Augeard, Giamarchi, Viborel, Bardy, Laurent, Strich.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Le relevé de la situation financière de cet Etablissement pour le 1e trimestre 1922, fait ressortir un solde créditeur de Hk. Tls. 982,51.

Jardin de Verdun.—Le Conseil accueille favorablement les demandes présentées par MM. d'Aquino et Woods, résidents de la Concession Française, en vue de jouer au tennis au Jardin de Verdun.

La pelouse Ouest est réservée à cet effet.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif aux diverses questions examinées au cours de la Séance du Comité des Travaux du 11 Mai 1922:—

Séance du Comité des Travaux du 11 Mai 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le onze Mai, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Personnel.—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Comité recommande au Conseil la titularisation de Mr. Lavabre, Surveillant des Travaux, à compter du 1e Mai 1922.

Cet Agent, au stage depuis le 1e Juillet 1921, a donné pleine satisfaction à son Chef de Service.

Matériel.—A.—*Auto-Camions.*—Le Comité prend connaissance du rapport de l'Ingénieur Municipal sur les caractéristiques des véhicules présentés par les différents soumissionnaires lors de l'adjudication de 2 camions de 5 tonnes destinés à l'enlèvement des ordures ménagères.

Tout d'abord, l'offre de la Maison Racine doit être écartée pour irrégularité dans le dépôt des soumissions, (plis non cachetés).

Les offres des Maisons: Latil, Schneider et De Dion-Bouton sont ensuite examinées.

L'Administration Municipale possède actuellement 2 auto-camions de la Maison de Dion-Bouton, qui donnent satisfaction.

Le Comité estimant qu'il y aurait avantage à avoir autant que possible une seule marque de véhicules automobiles et prenant, d'autre part, en considération les prix faits par la Maison De Dion Bouton, propose au Conseil que cette dernière soit déclarée adjudicataire pour la fourniture de deux auto-camions de 5 tonnes au prix unitaire de Frs: 66.000,00.

Le Secrétaire serait chargé d'arrêter le change dès maintenant.

Les autres soumissions reçues étaient les suivantes :

		Prix unitaire
Maison Olivier	Marque Schneider	Frs : 66.500,00
Compagnie Générale d'Extrême-Orient	» Latil	» 71.500,00

B.—*Bascule.*—Lecture est donnée d'un rapport de l'Ingénieur Municipal demandant l'autorisation de passer commande pour une bascule de 10 tonnes, destinée aux nouveaux Abattoirs.

Après discussion, le Comité est d'avis de remettre cette question à l'une de ses prochaines séances au cours de laquelle Mr. Feunteun, Inspecteur des Abattoirs, sera entendu quant à l'utilité de cette bascule.

C.—*Rails Type Decauville.*—Le Comité prend connaissance de la lettre suivante:—

« P. A. SENET

Changhai, le 20 Avril 1922.

« Monsieur P. Jousseaume,
« Architecte-Paysagiste,
« Service des Plantations,
« Municipalité Française de Changhai.

« Cher Monsieur,

« J'ai l'avantage de vous faire offre ferme pour fourniture de matériel de chemin de fer à voie de « 60, Type Decauville, dite Péchot (du nom du colonel Péchot, créateur du Service de la voie de 60 au « Ministère de la Guerre).

« Cette voie est en rails de 9 k. 500, rivés avec 8 traverses embouties par élément de 5 mètres. « Les traverses sont en tôle de 7 m/m, longueur: 1 m. 094,

« Hauteur	Patin	Boudin	Ame
« 60 m/m	60 m/m	50 m/m	7 m/m

« Cette voie est en parfait état de réemploi, avec éclisses correspondantes.
« Prix par élément de 5 mètres, sur Quai Anvers, sans emballage ..... 65 francs.
« Wagons de 500 litres, basculant, complets, Quai Anvers s/s emballage ..... 575 francs.
« Le poids des rails est de 168 kilos par élément de 5 mètres; le poids des wagons est de 280 à 300 « kilos l'unité.
« Ces marchandises peuvent voyager en vrac au tarif des marchandises de cale.
« Expédition immédiate sur ordre ferme, crédit ouvert par vos soins.
« Ces prix s'entendent pour 2.000 mètres de voie et 30 wagons.
« Pour commande supérieure intéressante, diminution de 5%.
« Pour les courbes, aiguilles, etc., etc...les 100 kilos Anvers ..... 65 francs.
« Dans l'espoir d'être favorisé de vos ordres, agréez, etc...

« *Signé:* P. A. SENET. »

Après discussion, le Comité, se rangeant à l'avis de Mr. Mailly, considère qu'une longueur de rails inférieure à 2.000 mètres paraît devoir suffire aux besoins actuels de l'Administration Municipale.

En conséquence, il y aurait lieu de savoir si les prix présentés peuvent s'appliquer à un achat partiel.

Il serait également intéressant de connaître le prix de ce matériel à l'état de neuf pour comparaison avec les prix de l'offre ci-dessus.

Ces renseignements devront être fournis à un prochain Comité des Travaux, et les Services intéressés feront connaître en même temps les quantités de matériel qui leur seraient nécessaires.

Jardin de Koukaza.—A la demande de Mr. Mailly, le Comité décide que Mr. Jousseaume devra présenter à la prochaine Séance du Comité des Travaux le plan actuel du Jardin de Koukaza ainsi que le plan des transformations qu'il envisage.

Edicules-Réclames.—A.—Le Comité propose au Conseil l'adoption du plan présenté par la Société des Affiches Lumineuses pour le type d'urinoirs publics.

Des 7 emplacements proposés pour ces édicules par la Société des Affiches Lumineuses, 3 paraissent au Comité être mal situés. Ce sont ceux des carrefours Voyron—Dubail, Joffre—Say Zoong, Joffre—Fergusson.

Le Comité suggère comme nouvel emplacement l'angle Routes Lafayette et Capitaine Rabier, Lieutenant Pétiot—Joffre.

B.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

« SOCIÉTÉ DES AFFICHES LUMINEUSES — Changhai, le 4 Avril 1922.

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Secrétaire,

« Parmi les trente emplacements primitivement fixés et acceptés pour nos édicules-réclames, nous « trouvons à présent que quatre d'entre eux ont été peu judicieusement choisis, tout au moins au point « de vue commercial: Ce sont les numéros 26—28—29 et 30 du plan municipal. Nous vous serions « très obligés de nous faire savoir si nous pourrions les remplacer par quatre nouveaux endroits à « fixer, d'accord avec Mr. l'Ingénieur Municipal, le long du Boulevard des 2 Républiques (Côté Français).

« Veuillez agréer, etc...

« *Signé:* A. LAGRANGE. »

Sur avis de l'Ingénieur Municipal, le Comité ne voit aucun inconvénient à changer, comme le demande la Société des Affiches Lumineuses, l'emplacement primitivement choisi des 4 kiosques en question.

C.—Sur avis de l'Ingénieur Municipal et du Chef de la Garde, le Comité suggère de supprimer le poste téléphonique actuel du Boulevard de Montigny et de le remplacer par un édicule-réclame affecté au Service de la Police.

C. F. T. E. E.—*Arrosage public.*—Lecture est donnée de la lettre suivante du Directeur de la Compagnie :—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 29 Avril 1922.

« N°. 36528/AL.

EAUX

« Monsieur le Secrétaire
« de la Municipalité Française,
« Changhai

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous informer que nous sommes disposés à installer, ainsi que nous « l'avons fait l'année dernière, deux groupes motopompes d'un débit d'environ 25 m3 à l'heure, « chacun, pour alimenter les tonneaux municipaux d'arrosage.

« Les emplacements pourraient être les mêmes que ceux de l'an dernier, c'est-à-dire l'un sur la « Route de Zikawei au point de jonction de la crique avec le canal de liaison au Whampoo, l'autre sur « le Quai de France en face du Château d'Eau.

« L'installation des deux groupes serait prête sous un mois environ.

« Nous vous serions obligés de bien vouloir nous faire connaître l'accord du Conseil sur cette ques- « tion, pour l'été prochain, durant lequel la nécessité de ne rien distraire de la production d'eau épurée « se fera sans doute sentir particulièrement.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG.»

Le Comité est d'avis d'accepter l'offre de la Compagnie. Cependant, pour la prise d'eau au Whampoo située près de la Place du Château d'Eau, il y aurait intérêt à ce que le point de prise soit établi un peu plus en rivière, par exemple fixé sur un des dauphins de la "China Merchants" afin d'éviter de puiser des eaux boueuses et malodorantes pour en arroser ensuite les chaussées.

La Compagnie devra, d'autre part, préciser la date à laquelle elle compte mettre en service ces installations.

Néanmoins, le Comité estime que la remarque formulée par la Compagnie dans le paragraphe in fine de la lettre N°. 36528/AL du 29 Avril 1922, ne saurait être acceptée, en raison même de l'engagement pris par elle de par la Convention du 20 Mai 1921.

Travaux d'extension de la Compagnie.—Lecture est donnée au Comité du rapport suivant du Service du Contrôle sur les travaux d'extension de l'Usine des Eaux :—

« SERVICE DES TRAVAUX Changhai, le 11 Mai 1922.

« N°. 437

« C. F. T. E. E.

« SITUATION DES TRAVAUX NEUFS A LA DATE DU 10 MAI 1922 »

« *Nouveaux préfiltres.*—Partie amont :—La construction est complètement terminée. Reste à poser les « matériaux filtrants.

« Partie aval.—Construction à peu près terminée ; reste à poser les grilles en béton et les matériaux « filtrants.

« *Nouvelle station de pompage.*—Terminé le battage des pieux en béton et commencé la pose des « armatures de la ceinture inférieure.

« Terminé le bétonnage des parois et des cloisons intérieures du caisson d'aspiration.

« *Prise d'Eau.*—Continué le dragage pour la pose des tuyaux d'amenée au caisson.

« *Transformation en filtres des bassins de réserve actuels.*—Le bassin N°. 3 a été mis en vidange. « Commencé la fouille à l'Est des bassins, pour la pose des canalisations d'eau filtrée et d'eau préfiltrée.

« Commencé la fouille au Sud des bassins. La moitié des palplanches sont battues dans cette fouille.

« Le puisard d'arrivée des eaux préfiltrées est à peu près terminé; reste à poser la couverture et « la vanne.

« Commencé la canalisation des eaux préfiltrées au Sud des filtres (16 mètres environ de tuyaux « sont posés).

« *Conduite de 600 m/m.*—La pose est terminée entre Tonkadou et le Pont Ste. Catherine. Le Service « des Travaux a déjà donné l'implantation de cette conduite entre le Pont Ste. Catherine et Lokawei.

« *Station de pompage provisoire.*—La batardeau est à peu près terminé. L'installation des pompes « sur le ponton est terminée; celui-ci est en place. Reste à exécuter la canalisation en bois pour amener « les eaux pompées vers le puisard de l'ancienne station.

« *Nouvelle centrale électrique.*—Terminé les coffrages de toutes les voûtes et des entrées. Continué la « pose des pannes et des solives. Commencé le béton des voûtes des 4 premières travées (Est).

« Le bâtiment des tableaux est terminé extérieurement.

« Continué les enduits intérieurs.

« Commencé la pose des fenêtres du bâtiment des tableaux.

« Commencé le radier du réfrigérant.

« Les réservoirs à mazout sont terminés et essayés.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé:* H. de BOISSEZON »

Nouveaux Abattoirs.—A.—L'Ingénieur Municipal rend compte au Comité que les travaux de la première portion des bâtiments des nouveaux Abattoirs sont maintenant terminés.

Les salles d'abattage des porcs et les échaudoirs sont en exploitation. Le rendement de la chaudière est satisfaisant.

Le Comité décide de se réunir aux Abattoirs Municipaux le Jeudi, 18 courant, à 5 h. 1/4, pour visite des nouveaux bâtiments et installations.

B.—Sur avis de l'Ingénieur Municipal, le Comité suggère que l'abattage des bœufs destinés aux bouchers musulmans ait lieu dans le bâtiment I.

Travaux de Voirie.—L'Ingénieur Municipal présente au Comité un plan indiquant l'état d'avancement des travaux neufs de viabilité.

La Séance est levée à 6 heures 45.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Edicules—Réclames—Urinoirs.— Mr. Le Bris fait connaître que pour des raisons d'esthétique et d'hygiène, il est opposé à l'installation d'urinoirs publics sur les artères principales: Avenue Joffre, Rue du Consulat, Avenue Edouard VII.

Ces édicules doivent être réservés aux quartiers exclusivement chinois, et disposés, en conséquence, à l'écart des grandes voies de la Concession.

Après échange de vues, le Conseil se rangeant à l'avis de Mr. Le Bris, décide qu'aucun urinoir ne sera édifié dans l'Avenue Joffre, la Rue du Consulat, l'Avenue Edouard VII.

L'Ingénieur Municipal est chargé d'étudier de nouveaux emplacements d'urinoirs dans les quartiers indigènes de la Concession Française.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

C. F. T. E. E.—*Tramways*—Lecture est donnée de la lettre ci-après, ainsi que de l'avis formulé par le Chef de la Garde:—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 24 Avril 1922.

« N°. 36.491/JD.

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 19 courant relative aux croi-« sements des tramways aux arrêts de l'Avenue Joffre.

« Ces arrêts exactement à même hauteur peuvent en effet obliger les automobiles surtout, qui gar-« dent leur gauche règlementaire, à ralentir un instant. Suivant le désir manifesté par le Conseil, nous « avons étudié la possibilité de décaler les points d'arrêt des deux trams.

« Ce décalage pourra être pratiqué au mieux ; il ne pourra toutefois être important sous peine « d'amener des réclamations du public, habitué depuis longtemps aux points d'arrêts actuels.

« Nous mettrons en essai ce décalage, sauf observations de Mr. le Chef de la Garde, à la date du « 1er Mai prochain.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé :* J. DURANG. »

« AVIS DU CHEF DE LA GARDE

« Le décalage des tramways ne peut être effectué qu'aux endroits de l'Avenue Joffre où la ligne est « double.

« Les essais faits actuellement par la Compagnie ne semblent pas devoir donner le résultat désiré en « raison de la faible distance de stationnement entre deux tramways en direction opposée.

« Il y aurait lieu d'augmenter cette distance dans les proportions ci-après, aux points suivants ;

« Station Joffre-Voyron, 5 mètres environ
» Joffre-Dubail, 10 »
» en face du Poste Joffre, 5 mètres.

« Changhai, le 13 Mai 1922.

« Le Chef de la Garde,

« *Signé :* FIORI. »

Après discussion, et sur la proposition de Mr. Dyer, le Conseil est d'avis de discuter cette question avec le Chef d'exploitation des Tramways au cours d'une prochaine Séance.

Le Secrétaire est chargé d'écrire au Directeur de la Compagnie à ce sujet.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SHOOP
A. TULASNE

Séance du Conseil du 22 Mai 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt deux Mai, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade.

Service des Parcs.—Le Conseil prend connaissance de la demande ci-après : —

SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS

Changhai, le 16 Mai 1922.

No. 401

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
E. V.

Monsieur,

L'année prochaine au mois d'Avril, je prends le congé qui est accordé aux Employés Municipaux après 5 ans de séjour.

Chargé de missions botaniques, je pars pour l'intérieur avec un professeur Chinois de l'Université Sud-Est de Nankin, délégué de la province du Kiangsou et sans doute du Gouvernement Chinois.

Je vous serais reconnaissant de me dire si en pareil cas je pourrais bénéficier du montant de mon voyage en France ; cela me serait d'un grand secours pour les multiples achats de matériel nécessaire à cette expédition.

Je suis avec une entière déférence, Monsieur le Président.

Votre tout dévoué,
Signé : P. JOUSSEAUME.

Mr. Mailly rappelle à ce sujet qu'il avait été d'avis l'an dernier, lors de la discussion d'une demande du personnel de l'Ecole Municipale, de remettre à chaque employé partant en congé l'équivalent de ses frais de voyage.

Mr. Le Bris fait remarquer qu'un Employé Municipal n'a droit à ses frais de voyage qu'à la condition de rentrer en congé, et que suivant les dispositions du Règlement, Mr. Jousseaume ne peut bénéficier du montant de son voyage attendu qu'il reste en Chine.

Mais d'autre part, vu les circonstances spéciales du voyage de Mr. Jousseaume et étant donné surtout qu'il est chargé de mission, le Conseil décide de lui verser, en temps voulu, une indemnité correspondante à ses frais de voyage en Europe.

Emprunt Municipal 1911.—Le Procès-Verbal ci-après a été dressé à la suite du tirage au sort des obligations de l'Emprunt Municipal 1911, qui a eu lieu le 17 Mai 1922, à l'Hôtel Municipal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS TENU EN LA CHANCELLERIE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent vingt deux et le dix sept Mai, à trois heures de l'après-midi,

Par devant Nous, Robert H. ORLANDI, Commis de Chancellerie au Consulat Général de France à Changhai, agissant en lieu et place de Mr. H. BONNAFOUS, Chancelier, empêché, et en présence de

Messieurs M. SPEELMAN, Membre du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances et du Contrôle, P. LEGENDRE, Secrétaire du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française,

Conformément au paragraphe 2 des Conditions de l'Emprunt Municipal 1911 imprimées au verso des titres et ainsi conçu :—

« Les obligations sont remboursables au pair (Tls. 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus « de 30 années, à partir du 1e Juin 1921, et conformément au Tableau d'Amortissement arrêté par le « Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de cent quinze obligations de l'emprunt contracté en 1911 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :—

Nos : 1189—687—3979—1337—1569—2647—3619—799—3235—93—2001—3322—3504—2969—2825—3940—3853—3582—3971—2773—2389— 1366—3653—2912—3251—1611—649—1297—2351—3611—1306—1795—3038—553—2789—385—3260—2632—162—1668 —3876—1774—3412—815—3766—1192—2090—226—1573—2433—3293—2766—39—483—3630—847—2481—90—3058—3525— 2930—3294—2736—1143—884—1394—1040—2797—3538— 3628—574—753—1548 —173—2823—14—984—670—1350—158—2625—2495—3186—3355—636— 3043—56—525—2091—3443—3273—2321 —1118——2221—2307—3883—2724—3770 3100—1936—3699—3004—1608—3369—3592—490—1944—246—2813—1186—2185—2938—2659—802—683

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle des Fêtes de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs M. SPEELMAN, P. LEGENDRE et le Commis de Chancellerie les jour, mois et an que dessus.

Signé : M. SPEELMAN—P. LEGENDRE—R. H. ORLANDI.

Pour copie certifiée conforme :
Changhai, le 17 Mai 1922
p. le Chancelier p. o.
Robert H. ORLANDI.

Cercle Sportif Français.—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :—

CERCLE SPORTIF FRANÇAIS

Changhai, le 16 Mai 1922.

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française,
Changhai.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 15 courant m'informant que le Conseil serait disposé en principe à consentir la cession au Cercle Sportif de la partie de terrain municipal sise à l'Ouest du Cercle en prolongement de la terrasse et jusqu'à hauteur de l'allée du Jardin débouchant dans la route Vallon.

Au nom du Comité et des Membres du Cercle Sportif, je vous prie d'agréer mes remerciements pour cette bienveillante mesure qui nous permettra d'étudier une amélioration des locaux devenus insuffisants en raison du nombre toujours croissant des membres.

Veuillez agréer, etc....

Signé : H. MADIER.

Jardin de Verdun.—A la demande de Mr. Le Bris, le Conseil charge le Service de la Police d'exercer une surveillance spéciale au Jardin de Verdun, où des Chinois, des Japonais pénétrent pour jouer au tennis, au foot-ball sans autorisation.

Musique.—Par lettre en date du 18 Mai 1922, Mr. Kremb informe le Conseil qu'il serait prêt à mettre à la disposition de l'Administration son orchestre de 42 musiciens indigènes, moyennant une rétribution mensuelle de début de Tls : 200.

Après échange de vues,

Etant donné que l'Administration Municipale subventionne la Musique Municipale de la Concession Internationale qui prête son concours pour la Fête Nationale, et dont les concerts sont ouverts aux résidents de la Concession Française,

Le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir favorablement la demande de Mr. Kremb.

Le Président fait remarquer à ce sujet que la fanfare de l'Orphelinat de Zikawei répond avec empressement chaque fois que les Autorités Françaises font appel à son concours.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif aux diverses questions examinées au cours de la Séance du Comité des Travaux du 18 Mai 1922 :—

Séance du Comité des Travaux du 18 Mai 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le dix huit Mai, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Mr. G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Abattoirs Municipaux.—A.—Le Comité s'est rendu aux Abattoirs Municipaux dont la première portion des nouveaux bâtiments et installations se trouve terminée et est en exploitation depuis quelques jours.

Après visite du pavillon servant de logement à l'Inspecteur, le Comité parcourut les autres bâtiments comprenant : les écuries, les salles d'abattage et les échaudoirs à porcs, la salle des chaudières.

Au cours de cette visite, le Président et Mr. Tulasne attirent l'attention du Comité sur l'intérêt qu'il y aurait à doter les nouveaux Abattoirs d'une installation frigorifique.

MM. Mailly et Chapeaux soulèvent quelques objections quant à la dépense qu'entraînerait une installation de ce genre et les responsabilités qui incomberaient à l'Administration Municipale pour l'exploitation.

Après discussion, le Comité charge l'Ingénieur Municipal de présenter un rapport détaillé sur la question avec projet à l'appui.

Au moment de quitter les Abattoirs, Mr. le Président en son nom personnel et au nom du Comité félicite MM. de Boissezon, Ingénieur Municipal, Nabias, Architecte Municipal et leur personnel qui se sont occupés des travaux de construction et d'installation des nouveaux Abattoirs.

B.—Le Comité, après avoir entendu les explications de M. Feunteun, Inspecteur des Abattoirs, recommande au Conseil l'ouverture des crédits nécessaires pour l'achat d'une bascule de 10 tonnes pour les Abattoirs, dont commande pourrait être passée à la Maison Roche.

Adjudications.—Le Comité procède à l'ouverture des soumissions présentées pour la construction du logement des Greffiers et de la nouvelle Station Sanitaire.

Les soumissions reçues sont les suivantes :

	Logement des Greffiers		*Station Sanitaire*	
Wang Yong Kee	Tls :	16.900,00	Tls :	23.820,00
Chang Lai Kee	»	18.400,00	»	23.010,00
Sing Zie Kee	»	16.950,00	»	25.900,00
Ton Siu Kee	»	14.758,00	»	19.236,00

Les prix ci-dessus dépassent de beaucoup les crédits prévus au Budget Extraordinaire pour les travaux en question.

Il y a lieu, cependant, de remarquer à ce sujet que des modifications importantes ont été apportées en cours d'Exercice au projet qui avait été adopté lors de la discussion du Budget.

Après discussion, l'Ingénieur Municipal est chargé de faire un rapport sur le résultat de l'adjudication en établissant le prix de revient normal au mètre cube des constructions en question, afin de déterminer si les offres présentées par les différents soumissionnaires sont proportionnées aux travaux demandés.

L'Administration Municipale effectuera ensuite, s'il y a lieu, un nouvel appel d'offres.

C. F. T. E. E.—A.—*Travaux d'extension.*—1°)—Lecture est donnée au Comité du rapport ci-dessous du Service du Contrôle sur l'état d'avancement des travaux d'extension de la Compagnie :—

« SERVICE DES TRAVAUX

« SITUATION DES TRAVAUX NEUFS C. F. T. E. E. A LA DATE DU 17 MAI 1922

« SERVICE DES EAUX »

« *Nouveaux préfiltres.*—Aucun travail n'a été exécuté aux nouveaux préfiltres depuis la dernière « visite.

« Matériaux filtrants approvisionnés: environ 350 mc. de gravillon de Ningpo sont approvisionnés « pour les nouveaux préfiltres (quantité nécessaire: 1.000 mc. environ). On procède actuellement au « criblage et au classement par dimensions de ces matériaux.

« *Nouvelle station de pompage.*—Bâtiment des pompes :—La ceinture inférieure est terminée. Pose « des coffrages et des armatures du plancher. L'entrepreneur prépare la mise en place des pièces de « raccord du caisson avec les 2 tuyaux d'amenée. Préparatifs pour la pose des premiers tuyaux « d'amenée (côté caisson) ; aménagement d'une passerelle.

« Prise d'eau :—Continuation du dragage qui doit être terminé dans 5 jours, d'après les agents du « " Whangpoo Conservancy ".

« *Transformation en filtres des bassins de réserve actuels.*—Canalisation d'eau filtrée :—27 mètres de « tuyaux de 1 m. 20 sont posés au Sud des filtres.

« Etat actuel de la fouille pour les canalisations d'eau filtrée :—Au Sud des bassins: 25 mètres de « fouille sont terminés—25 mètres de fouille à 2 mètres de profondeur, palplanches battues—25 mètres « de fouille à 0 m. 80 de profondeur, palplanches non battues.

« A l'Est des bassins : 50 mètres de fouille à 0 m. 60 de profondeur, palplanches battues—50 m. de « fouille à 0. m. 60 de profondeur, palplanches non battues.

« *Station de pompage provisoire.*—Le batardeau est terminé. La pose de la goulotte en bois et de la « vanne est en cours.

« Le déversoir pour l'alimentation provisoire des nouveaux préfiltres au moyen de l'ancienne station « de pompage, est terminé. On procède en ce moment à la pose des tuyaux en fonte de 600 m m pour « relier ce déversoir aux nouveaux préfiltres.

« *Anciens filtres.*—On procède actuellement au rehaussement des murs intermédiaires pour « augmentation de la charge d'eau. Le bétonnage est à peu près terminé.

« *Conduite de refoulement de 600 m/m.*—La Compagnie procède au déplacement des lignes électriques « entre le Pont Ste Catherine et Lokawei.

« *Nouveau Château d'Eau de 1.000 mc. (3e Château d'Eau).*—La fouille de la plateforme est exécutée « sur une profondeur de 0 m. 60.

« *Nouvelle Centrale Electrique.*—Bétonnage de la charpente côté Est, sur la moitié de la longueur du « bâtiment. Continuation de l'aménagement du bâtiment des tableaux.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé :* H. de BOISSEZON. »

2°—Lecture est donnée au Comité de la lettre suivante de la Compagnie:—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 17 Mai 1922.

« N° 36694/JD

« E A U

« Monsieur le Secrétaire
« de la Municipalité Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 9 courant, faisant réponse à « la nôtre N° 36469 du 20 Avril dernier, et relative aux fissures des nouveaux préfiltres.

« Nous comptons profiter d'une chaude journée prochaine pour réparer ces fissures, qui ne se « sont pas accentuées depuis plusieurs jours, en y coulant de l'asphalte liquide.

« Ensuite, dès que possible, nous mettrons l'eau dans ces préfiltres; les effets de dilatation et de « contraction seront ainsi atténués. La mise en charge sera faite sur les deux séries, d'abord alternati- « vement, puis simultanément. Et suivant une recommandation faite sur place par le Comité des « Travaux, nous observerons, sous la charge d'eau, les fissures réparées. Si ces fissures s'aggravaient, « nous cesserions l'essai et examinerions à nouveau la situation.

« Veuillez agréer, etc... »

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG. »

B.—*3e conduite maîtresse.*—Par lettre N° 36702/JD en date du 18 Mai 1922, la Compagnie transmet les plans du tracé de la 3e conduite maîtresse entre le Pont Ste. Catherine et l'Avenue Dubail.

Après examen et explications de Mr. l'Ingénieur Municipal, le Comité est d'avis d'approuver ces plans.

En ce qui concerne le déplacement et la pose des poteaux, cette question est renvoyée à une Séance ultérieure pour étude.

Service des Parcs, Jardins et Plantations.—A.—Comme suite à la demande du Comité des Travaux, Mr. Jousseaume, Chef du Service des Parcs, présente les différents plans d'aménagement du Parc de Koukaza établis depuis 1907 jusqu'à ce jour.

Le projet actuel est basé sur la reprise par l'Administration Municipale des terrains cédés au Cercle Sportif Français ainsi que sur la disparition du camp de Koukaza.

L'extrémité Sud du Parc est en grande partie définitivement aménagée.

Mr. Jousseaume attire l'attention du Comité sur le fait qu'un agrandissement vers l'Ouest des bâtiments actuels du Cercle Sportif Français, dont il a été question, changerait l'axe du Parc et amènerait un remaniement complet de l'état actuel des lieux ainsi que des projets futurs.

Après discussion, le Comité estime qu'il y a lieu de réserver la question du Parc de Koukaza jusqu'à ce qu'une décision soit intervenue au sujet du Cercle Sportif Français.

Pour le moment, il y a lieu comme décidé précédemment d'effectuer simplement la fermeture de la Route Voyron aux limites du Parc.

B.—Mr. Jousseaume est autorisé à se servir de fil de fer barbelé pour la protection des massifs d'arbres du Parc de Koukaza.

La Séance est levée à 7 heures 15.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Bâtiments Municipaux. Adjudications.—Bien que non opposé en principe à la construction de maisons pour les Greffiers de la Cour Mixte, Mr. Le Bris fait observer que le coût du bâtiment projeté paraît onéreux et que le montant du loyer auquel il y a lieu d'ajouter les frais d'éclairage, de chauffage représente une indemnité de logement sensiblement supérieure à celle allouée actuellement aux Employés ci-dessus.

Tout en reconnaissant que l'indemnité actuelle du personnel subalterne est insuffisante, Mr. Le Bris estime qu'il est du devoir du Conseil de ne pas créer un précédent pouvant amener des réclamations justifiées.

Mr. Tulasne exprime l'avis que, dans ces conditions, l'Administration Municipale peut être amenée automatiquement à envisager une augmentation des indemnités de logement.

Mr. Le Bris partage cette manière de voir.

Mr. Chapeaux est d'avis que l'Administration Municipale aurait tout intérêt à construire une série de résidences pour ses Agents. Même au cas où la totalité ne serait pas occupée, l'Administration aurait toujours la possibilité de louer.

Mr. Mailly estime que le Conseil pourrait profiter de cette occasion pour étudier la question des logements pour le Personnel.

Mr. Le Bris fait connaître à ce sujet que la partie Sud du Jardin de Verdun pourrait être réservée à cet effet, si le Cercle Sportif toutefois n'était pas transféré au Jardin de Verdun.

En ce qui concerne les adjudications des bâtiments des Greffiers et de la Station Sanitaire, le Conseil se range à l'avis du Comité des Travaux.

Mr. Le Bris demande que la question des logements pour Employés Municipaux soit remise en discussion quand les nouvelles soumissions seront connues.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Matériel.—Le Conseil enregistre la lettre ci-après : —

GRAND GARAGE FRANÇAIS — Changhai, le 19 Mai 1922.

Monsieur le Secrétaire
de la Municipalité Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Je vous accuse réception de votre lettre du 16 Mai, et vous remercie pour la commande de deux Camions à benne basculante qu'elle m'apporte.

Ces deux camions seront donc comme spécifiés sur ma soumission du type «Ville de Paris» 5 tonnes, 7 m3, avec crochet permettant le remorquage.

J'ai donc immédiatement télégraphié à la Maison de Dion d'activer la livraison et espère pouvoir vous en faire la remise à la date prévue, si possible avant.

D'autre part, j'ai parfaitement bien reçu avis de la Banque de l'Indo-Chine de votre transfert à mon compte de la somme de Frs: 44.000,00 à valoir comme tiers sur la commande et je vous en remercie.

Veuillez en trouver ci-joint facture et reçu.

Veuillez agréer, etc....

Grand Garage Français,
Signé: Ph. OSTERBERGER.

Le Secrétaire informe le Conseil qu'il a arrêté le change en vue du règlement de la commande ci-dessus, soit un tiers du montant (Frs : 44.000) à Frs : 8,65, et le complément à Frs : 9,00.

Postes Chinoises.—Par lettre en date du 18 Mai, Mr. Osland-Hill informe le Conseil qu'il a pris temporairement la charge de Commissaire des Postes à Changhai.

Vélodrome.—Lecture est donnée de la lettre suivante : —

A. TULASNE — Changhai, le 21 Mai 1922.

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale.

Monsieur le Président,

Un groupement chinois nous ayant approché pour la construction d'un vélodrome pour courses à bicyclettes et à motocyclettes, j'ai pensé qu'il serait intéressant d'attirer cet établissement sur la Concession Française.

Outre la possibilité de ressources financières par prélèvement d'une taxe pourcentage sur le pari mutuel et les sweeps qui pourraient être établis, je pense que cet établissement ne peut que contribuer au développement et à l'agrément de notre Concession.

Ne voulant pas continuer des pourparlers qui pourraient ne pas agréer au Conseil, je désirerais savoir si, le cas échéant, la Municipalité serait disposée à mettre à la disposition d'une Société Franco-Chinoise un terrain municipal pour la construction du dit Vélodrome.

Ce terrain pourrait être concédé pour une durée de Trente années, après lesquelles toutes les constructions édifiées (Constructions en béton armé d'une valeur d'environ 140.000 taëls) deviendraient la propriété de la Municipalité qui pourrait en concéder l'exploitation à nouveau mais avec priorité pour la Société primitive.

Voudriez-vous, Monsieur le Président, soumettre la question au Conseil, afin que je puisse savoir si je dois continuer à conseiller mes clients dans le sens que je vous expose ci-dessus.

Veuillez agréer, etc...

Signé: A. TULASNE.

Après discussion,

Le Conseil donne son adhésion de principe au projet soumis par Mr. Tulasne, qu'il se réserve d'étudier.

A la demande de Mr. Tulasne, le Secrétaire est autorisé à lui indiquer sur plan l'emplacement des nouveaux terrains acquis dans l'extension par l'Administration Municipale.

La Séance est levée à 7 heures 15

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 29 Mai 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt neuf Mai, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Nécrologie.—Sur la proposition de Mr. Le Bris, le Conseil adresse ses condoléances émues à la famille de Mr. A. Berthet, décédé le 28 Mai, à l'âge de 65 ans.

Mr. Berthet était le plus ancien résident français de Changhai, et avait commandé la Compagnie des Pompiers Volontaires pendant de nombreuses années.

Garde Municipale.—Comme suite au rapport N° 306A du 26 Mai du Chef de la Garde, le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 200 pour frais d'abonnement de téléphone du Service de la Sûreté.

Personnel.—*Service du Cadastre.*—A.—Un congé d'un mois, à compter du 8 Juin 1922, est accordé à Mr. Meyer, Opérateur du Cadastre, aux conditions de l'Art. 16 du Règlement Administratif.

B.—Mr. Perinet, engagé par décision du 6 Février 1922, ayant rejoint son poste, est affecté, sur demande de l'Ingénieur Municipal, au Service du Cadastre, en qualité d'Opérateur.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 8 Juin 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le huit Juin, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—A.—*Personnel.*—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire en date du 6 Juin, en vertu de laquelle :—

Le Sieur Pages, Albert, est incorporé comme Garde à compter du 20 Avril 1922;

Le Sieur Pancrazi, Althée, est incorporé comme Garde à compter du 10 Mai 1922;

Les Gardes Schwartz, Joseph, et Yakovleff, Boris, sont titularisés à compter du 1e Juin 1922.

Diverses nominations et mutations dans le Personnel Tonkinois et Chinois sont approuvées.

B.—*Logement.*—Le Conseil prend connaissance du rapport N° 13 du 7 Juin du Chef de la Garde, relatif au logement de son personnel.

Le Conseil, approuvant les conclusions de ce rapport, vote les crédits supplémentaires demandés

Ecole Franco-Chinoise.—Sur la proposition du Frère Directeur, le Conseil décide que la distribution des prix annuelle de l'Ecole Franco-Chinoise aura lieu dorénavant en Janvier, c'est-à-dire vers la fin de l'année chinoise.

Service des Parcs, Jardins et Plantations.—Le Secrétaire informe le Conseil que Mr. Brunetti, engagé en qualité de gardien de Jardin par décision du 20 Avril 1922, a pris son service à la date du 1e Juin.

Le Conseil décide que Mr. Georges, gardien de Jardin, et les Agents Chinois affectés à la surveillance du Parc de Koukaza, seront rattachés à partir du 1e Juin, au Service des Parcs, Jardins et Plantations.

Néanmoins, jusqu'à la fin de l'exercice en cours, leur solde, entretien, etc... continueront à être supportés par le Budget de la Garde Municipale.

Service d'Incendie.—A.—*Matériel.*—Par rapport en date du 23 Mai, le Chef du Matériel fait connaître que : —

370 m. de manches de 0 m. 045,
38 raccords symétriques,
19 petites lances,

seraient nécessaires pour remplacer et compléter le matériel de protection contre l'incendie des Bâtiments du Poste Central de Police à Lokawei.

Un crédit de Tls : 750 environ serait nécessaire.

Mr. Le Bris fait observer que le vote de ce crédit lui paraît inopportun, le matériel en question étant appelé à se détériorer trop rapidement.

Mr. Chapeaux fait remarquer qu'il y aurait lieu d'utiliser, dans les immeubles municipaux, en vue de la protection contre l'incendie, du matériel de même dimension que celui utilisé par le Service d'Incendie et provenant du matériel usagé de ce Service.

Le Conseil se range à l'avis de Mr. Chapeaux, et décide en outre qu'une inspection mensuelle sera passée par le Service intéressé pour s'assurer du bon état d'entretien du matériel d'incendie disposé dans les Bâtiments Municipaux.

En ce qui concerne la demande ci-dessus, le Conseil, sur proposition de Mr. Le Bris, décide que les Bâtiments de la Police seront pourvus de matériel usagé provenant du Service d'Incendie, et que si besoin est, un crédit sera voté pour le remplacement de ce matériel au dit Service.

B.—Mr. Chapeaux appelle l'attention du Conseil sur la nouvelle réglementation du Shanghai Municipal Council, en ce qui touche l'envoi de la «Fire Brigade» et de la «Fire Float» en dehors des limites de la Concession Internationale.

Le Secrétaire fait remarquer que d'après le nouveau Règlement en vigueur à compter du 1e Juillet 1922, les particuliers résidant au delà des limites de la Concession et n'acquittant pas de taxes au Shanghai Municipal Council devront signer au préalable un contrat avec le dit Shanghai Municipal Council s'ils veulent s'assurer les secours du «Fire Department» en cas de sinistre.

Mr. Le Bris estime qu'une mise au point est nécessaire en ce qui concerne les relations existantes entre les deux Municipalités en cas d'incendie sur les limites des deux Concessions, principalement en ce qui concerne la «Fire Float», et qu'il y a lieu de s'assurer en conséquence si le statu quo est maintenu.

Le Secrétaire est chargé d'écrire dans ce sens au Secrétaire du Shanghai Municipal Council.

Emprunt Municipal 1903.—La date du tirage des obligations de cet Emprunt est fixée au Mercredi 21 Juin.

Accident Quai de France.—Lecture est donnée d'une lettre de Me du Pac de Marsoulies, transmettant au Conseil copie du Jugement rendu par la Cour Consulaire le 9 Mai 1922, au sujet de l'accident du Quai de France:

JUGEMENT DU TRIBUNAL CONSULAIRE EN DATE DU 9 MAI 1922

Affaire Smeaton c/ Municipalité Française

Attendu que le 20 Octobre 1921, vraisemblablement entre cinq heures 3/4 et six heures du soir, Thomas Gibb Smeaton revenant de son bureau, butait contre des dalles déposées sur le Quai de France par les services municipaux et tombait; que transporté chez lui d'abord, puis à l'hôpital, il mourait dans la nuit;

Attendu que la responsabilité du Conseil d'Administration Municipale ne saurait être mise en cause, s'il n'est prouvé, conformément à l'article 1383 du Code civil, d'abord qu'il y a eu dommage causé,

C'est-à-dire, dans l'espèce, que la seule cause de la mort de Smeaton est la chute faite sur le Quai de France et que cette chute a été provoquée par les dalles qui y étaient déposées;

Ensuite qu'il y a eu négligence de la part des services intéressés, c'est-à-dire que les précautions prescrites par l'article 14 du Règlement Municipal de Police et de Voirie n'ont pas été prises en temps utile.

En ce qui concerne le dommage causé,

Attendu que d'après les témoignages de Donald William Holder qui accompagnait le défunt, témoignage aussi clair, détaillé et précis qu'on peut le souhaiter en semblables circonstances, Smeaton qui s'était mis à courir pour rejoindre un tramway tournant au coin de la rue du Consulat, butait sur une ou deux des dalles posées sur le trottoir et tombait la face en avant; que, relevé par Holder et placé dans un rickshaw, il était amené chez lui après un trajet au cours duquel il donnait les signes d'une souffrance extrême; que le docteur Walter Brunstead Billinghurst immédiatement appelé diagnostiquait à 7 h. 1/4 du soir une rupture de la rate ou des reins et le faisait transporter à l'hôpital en vue d'une opération éventuelle; qu'assisté de ses confrères, les docteurs Marsh et Gaunsllett, le même docteur l'examinait à nouveau à 10 heures du soir et concluait à l'inopportunité d'une opération; que Smeaton mourait peu après;

Attendu que l'autopsie pratiquée dès le lendemain révélait une rupture complète du rein gauche suivie d'une hémorrhagie interne, tous les autres organes étant normaux.

Attendu qu'en l'absence de tout document légal qu'il est évidemment regrettable de n'avoir point fait établir alors, mais dont l'absence s'explique par ce fait que la réquérante, devant le coup qui la frappait, pensait sur le moment à tout autre chose qu'à un procès éventuel, la Cour a voulu s'entourer de toutes les garanties désirables et a fait appel à la science du Dr. Fresson, ancien interne des Hôpitaux de Paris, chirurgien réputé de Changhai, auquel ont été posées les questions suivantes:

1°.—La chute de Smeaton pouvait-elle entrainer la mort par suite de la rupture d'un rein ?

2°.—Un homme tombant sur la face peut-il se rompre le rein sans que le corps porte aucune marque extérieure ?

3°.—Le fait que Smeaton aurait eu un rein brisé à la suite d'une chute sur la face n'indique-t-il pas qu'il souffrait auparavant d'une affection quelconque de cet organe ?

4°.—Une opération pratiquée après l'accident aurait-elle pu sauver Smeaton ?

Attendu que le Dr. Fresson auquel ont été communiquées toutes pièces utiles a répondu à ces trois questions en disant: "la chute faite par Smeaton sur l'abdomen sans protection du bras de la région portant directement sur une pierre saillante réalise exactement toutes les conditions pour produire une rupture traumatique du rein, fut-il le plus sain du monde".

"En ce qui concerne l'opération, jugeant à distance, il semble qu'une intervention chirurgicale avait de grandes chances de sauver le malade, mais il ne s'agit là que d'une impression dont il est impossible de faire état pour incriminer le ou les médecins traitants. Je veux simplement dire qu'il existe une intervention chirurgicale souvent couronnée de succès dans la rupture du rein, mais tant de circonstances font qu'une opération est ou n'est pas praticable, suivant les lieux, le temps et l'entourage du malade".

Attendu que pour la Cour la preuve est ainsi faite que la mort de Smeaton est bien due à la rupture du rein gauche et à l'hémorrhagie consécutive, rupture causée par la chute qu'il a faite le 20 Octobre 1921 sur une ou plusieurs des dalles déposées sur le Quai de France.

En ce qui concerne la négligence des services municipaux alléguée par la requérante:

Attendu que l'article XIV du Règlement précité dit expressément que "tout ce qui est de nature à diminuer la liberté ou la sécurité du passage, dépôt de matériaux ou de marchandises. travaux exécutés sur la voie publique, doit être indiqué le jour par des signaux, la nuit par des feux rouges".

Attendu que Holder a affirmé à plusieurs reprises que lors de la chute de Smeaton, aucune lumière spéciale ne signalait la présence des dalles ; que ces dalles mêmes n'étaient pas suffisamment visibles, à ce moment, pour qu'un homme qui ignorait préalablement leur existence et qui courait, put les éviter.

Attendu que certains détails de ses témoignages-allusions aux lumières du tramway, conversation avec Smeaton, subséquente à l'accident concernant une communication éventuelle à faire aux journaux-confirment qu'à l'heure où s'est produit l'accident, la nuit avait commencé ;

Attendu que la viabilité à l'endroit spécial où étaient posées les dalles était diminuée encore du fait de la proximité d'un arbre dont le feuillage, encore touffu, arrêtait partiellement la lumière émise par la lampe publique la plus proche ;

Attendu que le Chef de Secteur Français Taulier avait averti le service municipal intéressé de l'absence totale de tout éclairage spécial à la date du 18 Octobre ; que, suivant ces observations, l'inspecteur Bérenguier avait, le jour même, donné des instructions spéciales aux employés chinois sous ses ordres ; que ces instructions ont été suivies puisque Taulier déclare avoir constaté le 20 Octobre, jour de l'accident, entre six heures moins dix et six heures, la présence des lampes réglementaires ;

Attendu qu'il est naturellement impossible, aussi bien à Holder qu'à Taulier de fixer avec une rigoureuse exactitude l'heure à laquelle le premier à vu Smeaton tomber et le second a vu les lampes allumées;

Attendu que cette contradiction apparente est explicable par le fait que l'accident a dû se produire quelques minutes seulement avant le passage de Taulier et que les lampes ont dû être posées pendant l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre l'accident même et ce passage;

Attendu que cette explication est la seule que puisse accepter la Cour;

Attendu que pour atteindre exactement le but cherché qui est de préserver les piétons des accidents possibles, il importe de ne pas attendre, pour prendre les mesures nécessaires, que la nuit soit complètement tombée; que dans l'impossibilité pratique dans laquelle on se trouve de faire chaque jour le départ rigoureusement exact entre la nuit et le jour, termes beaucoup trop généraux employés par le Règlement précité, le service intéressé devrait prendre les précautions prévues à partir du coucher du soleil, ainsi qu'il est prescrit, par exemple, pour les véhicules à l'article 34 du Règlement de police sur la circulation.

Attendu que l'Administration Municipale qui est justement réputée pour la sollicitude dont elle fait preuve vis-à-vis des résidents de la Concession Française se doit à elle-même et à sa réputation de veiller à ce que la sécurité publique soit assurée de la façon la plus minutieuse et de prévoir même, dans tous les cas, les conséquences les plus extrêmes et les moins probables: Comme par exemple l'accident mortel qui fait l'objet de la présente instance et où se trouvent réunies, par le plus malheureux des hasards, les conditions les plus inattendues.

Attendu que bien que les instructions nécessaires aient été certainement données, elles n'ont pas dans l'espèce été exécutées en temps utile, puisqu'il s'en est fallu de quelques minutes que Smeaton trouvât sur sa route les dalles éclairées comme elles devaient l'être.

Attendu d'autre part que Smeaton a fait preuve d'une trop grande précipitation; que sans aucun doute, il eut pu, avec un peu plus d'attention, éviter un obstacle qu'Holder, son compagnon, a pu distinguer à 2 m. ou 2 m. 50, et qu'il est même permis à cet égard de se demander si la présence des feux rouges eut empêché l'accident de se produire.

Attendu néanmoins qu'il serait excessif de la part d'une Administration publique d'exiger des passants une attention soutenue de tous les instants, car, s'il en était ainsi, les mesures de précautions prévues par les Règlements deviendraient à peu près inutiles.

Attendu que si la marche constitue l'allure normale du passant dans la rue, le fait de courir pour rejoindre un tramway ne saurait nullement être reproché, du moment que cette course même ne gêne pas la circulation, à qui que ce soit.

Attendu que dans ces conditions la responsabilité de la chute de Smeaton doit, pour une grande partie, incomber aux services municipaux dont les instructions, peut-être même parce qu'elles n'avaient pas été données avec assez de précision, n'ont pas été exécutées assez tôt.

PAR CES MOTIFS:

Condamne le Conseil d'Administration Municipale, en la personne de son représentant Mr. Legendre, à payer:

1°.—à la requérante, agissant en son nom personnel, la somme de 6.000 Tls.;

2°.—à Marjorie I. Smeaton et Alfred James Laurence Smeaton, enfants mineurs du défunt, la somme de 8.000 taëls, à raison de Tls. 4.000 pour chacun, les dites sommes devant être versées à la requérante en sa qualité de tutrice desdits enfants;

Dit que les dépens de la présente instance seront supportés par le défendeur.

Ainsi fait et jugé à Changhai le neuf Mai 1922.

Et ont le Président, les Assesseurs et le Greffier signé la minute du présent jugement.

Après discussion, le Conseil décide, à l'unanimité des Membres présents, de faire appel du jugement du Tribunal Consulaire en date du 9 Mai 1922.

Coopérative Française.—Communication est donnée de la lettre suivante:—

COOPÉRATIVE FRANÇAISE DE CHANGHAI — Changhai, le 30 Mai 1922.

No 177, Avenue Joffre

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française

Monsieur le Président,

Nous avons attendu, pour accuser réception de votre lettre du 9 Mai courant, la présentation des quittances de licence par le Service de la Perception. C'est aujourd'hui chose faite, et nous avons payé la somme de Taëls 40.—pour les mois d'Avril et Mai.

Nous avons l'honneur de vous prier de bien vouloir présenter au Conseil la présente demande d'exonération de paiement de cette licence. Nous ne prétendons pas à un droit, mais à une faveur, par analogie avec ce qui a été accordé à divers groupements Français, même étrangers.

La Coopérative Française, Société Mutuelle restreinte à ses seuls membres, ne fait pas commerce de vins ou spiritueux; elle répartit ses marchandises comme les différents Clubs Français et Etrangers établis sur la Concession Française le font en ce qui touche leurs membres. Ces Clubs étant exempts de licence et même parfois titulaires de subventions, nous ne doutons pas qu'après un nouvel examen de la question, le Conseil prendra à notre égard une décision bienveillante d'exonération et, si possible, de remboursement des sommes payées jusqu'ici.

Il ne lui échappera pas, en effet, qu'un impôt mensuel de Taëls 20.—en sus des charges locatives de 12 %—constitue pour une Société Mutuelle Française au capital modeste, réalisé de Tls: 9.000. environ, une très lourde obligation.

Enfin, nous croyons utile d'attirer l'attention du Conseil sur le fait que notre Coopérative a déjà fait preuve d'une utilité réelle, en tant que régulateur de prix.

En effet, les commerçants en détail ont tous abaissé certains de leurs prix de 20 à 25 % depuis l'ouverture de notre Magasin et ce sont les consommateurs en général qui ont bénéficié de l'effort accompli par notre Société.

Avec nos remeriements anticipés, veuillez agréer, etc...

Le Président,

Signé : P. MORNU.

Après discussion,

Etant donné que le Président de la Coopérative a abandonné sa première attitude,

Considérant que la Coopérative est une œuvre française, aux statuts nettement définis,

Qu'elle sollicite un dégrèvement justifié par le but même qu'elle poursuit, ne vendant ses produits qu'à ses seuls participants,

Le Conseil,

Décide d'accorder une licence gratuite de "Vins et Spiritueux" à la Coopérative Française.

Vélodrome.—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

« M. Marulli de Barletta

Changhai, le 26 Mai 1922.

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française,
« de Changhai

« Monsieur le Président,

« Comme suite à la lettre de Monsieur Tulasne, j'ai l'honneur de vous informer de ce que je viens « de constituer un groupe financier dans le but de construire un Vélodrome pour les courses de « bicyclettes et motocyclettes.

« Pensant qu'il pourrait être intéressant pour la Concession Française de posséder dans ses limites « un tel établissement, je viens vous demander dans quelles conditions vous en autoriseriez l'ouverture « ainsi que l'organisation intérieure d'un pari mutuel et de "cash sweeps" analogues à ce qui existe « sur la Concession Internationale et dans beaucoup de villes pour les courses de chevaux.

« Nous serions disposés à construire une piste de 400 mètres avec virages relevés et 3 tribunes, le « tout en béton armé—Au centre de la piste nous organiserions un terrain de sport pour football.

« En plus, il serait construit un pavillon pour Bar et Restaurant et une partie au-dessous des tribu- « nes ou d'un virage serait aménagée pour quartier des coureurs.

« Le coût de ces constructions serait approximativement de 140.000 taëls.

« Si la Municipalité voulait mettre à notre disposition un terrain pour y établir ces constructions, « nous serions disposés à constituer une Société Sino-Française et à abandonner la propriété des cons- « tructions à la Municipalité au bout d'une période de trente ans.

« La Municipalité nous accordant alors la priorité pour renouvellement de contrat.

« Les recettes de la Société seraient constituées par ses droits d'entrée et un pourcentage de 15 % « sur le pari mutuel et les "Cash Sweeps", pendant les deux premières années, pourcentage qui, par « la suite, dès la troisième année, serait réduit à 10 %.

« Afin de permettre à la Société de réussir, nous demanderions à la Municipalité de ne prélever « aucune taxe pendant cette période des deux premières années.

« A partir de la troisième année et jusqu'à la fin du contrat, la Municipalité pourrait prélever une « taxe normale sur le montant des paris et des "sweeps".

« Mon sentiment est que l'établissement de ce Vélodrome peut aider d'une part au développement « de la Concession en y attirant du monde, et d'autre part peut produire un revenu intéressant pour la « Municipalité, ce qui lui permettra d'effectuer plus aisément des travaux d'assainissement et d'embellis- « sement de la Concession et de soutenir plus efficacement des œuvres de propagande Franco-Chinoises.

« Veuillez agréer, etc...

« *Signé :* Marulli de Barletta. »

Le Président rappelle à ce sujet que le Conseil a donné son adhésion de principe sous certaines réserves.

Mr. Tulasne suggère d'élaborer un Règlement spécifiant les conditions de fonctionnement du Vélodrome pour le cas où il viendrait à s'installer sur des terrains n'appartenant pas à la Municipalité.

MM. Dyer et Le Bris estiment que le Règlement envisagé par Mr. Tulasne doit être étudié d'une façon approfondie, et que le Conseil ne saurait répondre de suite à la demande de Mr. Marulli de Barletta.

Sur proposition du Président,

Le Conseil charge, d'une part, le Secrétaire de faire des propositions au sujet des taxes à percevoir, d'autre part, le Chef de la Garde d'élaborer une règlementation de Police.

Le Conseil abordera ensuite l'étude du Règlement régissant le vélodrome en projet.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif aux diverses questions examinées au cours de la Séance du Comité des Travaux du 1e Juin 1922.

Séance du Comité des Travaux du 1e Juin 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le premier Juin, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Adjudications.—Le Comité prend connaissance d'un rapport de l'Architecte Municipal au sujet des soumissions reçues pour l'adjudication des maisons des Greffiers et de la nouvelle Station Sanitaire.

Des conclusions de ce rapport, il appert que les soumissions minima reçues sont parfaitement justifiées et en rapport avec les prescriptions du cahier des charges.

A.—*Habitation des Greffiers.*—Le cube des constructions 2.032 m3 évalué à Tls : 7 = Tls : 14.224, alors que la soumission la plus basse présentée, celle du Sieur Tan Siu Kee, est de Tls : 14.758.

En vue d'obtenir une réduction sur le prix de cette soumission, le Comité propose que les modifications suivantes soient apportées au cahier des charges de l'adjudication :

1°) Remplacement de la maçonnerie en briques mécaniques prévues dans les parements par une maçonnerie en briques rouges ou noires ordinaires hourdées au mortier de chaux et de sable, les parements intérieurs enduits à la façon du pays.

2°) Suppression des mansardes en comprenant cependant le solivage de l'attique.

Ce solivage permettrait l'aménagement de mansardes pour le cas où l'Administration Municipale aurait à loger un de ses employés dont le nombre des enfants demanderait un logement plus vaste.

Se rangeant à l'avis de Mr. Mailly, le Comité propose de supprimer également le fronton sur façade Sud, ce qui pourrait, si besoin est, donner une mansarde plus confortable à chaque habitation.

Le prix de la construction pourrait ainsi être ramené à Tls: 13.700 environ, y compris les installations diverses, électricité, gaz, eau, travaux à effectuer en régie pour les deux maisons, soit approximativement Tls: 850.

Le Sieur Tan Siu Kee qui a présenté la soumission la plus basse pourrait être déclaré adjudicataire à la condition qu'il consente à diminuer son prix en conformité des modifications indiquées ci-dessus.

B.—*Nouvelle Station Sanitaire.*—Certains travaux prévus au cahier des charges pourraient être entrepris en régie et être ainsi déduits du prix de la soumission la plus basse; cette soumission, Tls: 19.236, étant ainsi qu'il appert du rapport de l'Architecte Municipal, rapprochée du prix de revient de Tls: 7 au mètre cube.

Ces travaux en régie comprennent:

Construction des bureaux et magasins	Tls:	2.309
Clôture et drainage	»	298
Total	Tls:	2.607

Le Sieur Tan Siu Kee, qui a présenté l'offre la plus basse, pourrait être déclaré adjudicataire à la condition qu'il consente à diminuer son prix en conformité des modifications indiquées ci-dessus.

Architecture.—*Ecole Annamite.*—L'Architecte Municipal présente au Comité, qui les accepte, les plans de la nouvelle école annamite.

Sur proposition de l'Architecte Municipal, le Comité, considérant que la nouvelle école annamite se trouvera située sur le même lot de terrain que la nouvelle buanderie, et que d'autre part, les vieux matériaux provenant de la démolition des Abattoirs serviront à la construction de ces deux bâtiments, estime qu'il n'y aurait pas d'inconvénient à fusionner les crédits prévus à cet effet au Budget et qui sont respectivement de Tls : 4.000 et Tls : 5.000.

Poste Pottier.—Le Comité entend les explications de l'Architecte Municipal sur les dépenses qu'entraînerait la reconstruction du Poste de Police Pottier selon le projet établi précédemment.

L'Architecte Municipal présente un nouveau projet de reconstruction de Poste qui, tout en étant dans les limites du Budget, correspond plus exactement au but poursuivi.

Le Comité propose en conséquence au Conseil l'acceptation de ce projet qui comprendrait la construction du bâtiment du poste, des habitations pour Européens, de la caserne pour le Personnel Annamite et Indigène, du logement des Tonkinois mariés, ainsi que les dépendances et le drainage.

Il est à remarquer que le nombre de logements pour Européens dans le projet ci-dessus sera de 6, alors qu'auparavant il n'avait été prévu que 3 logements.

Permis de construire.—Le Service des Travaux est actuellement saisi d'une demande de permis pour la construction d'un temple aux abords de la Route Bourgeat.

Le Comité ne voit aucun inconvénient à la délivrance du permis demandé du moment que ce temple ne se trouve pas sur le tracé d'une route projetée.

Porcherie.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

« THE CULTY DAIRY C°., Ltd. Shanghai, 23rd May 1922.

« H. de Boissezon, Esq.,
« Municipal Engineer,
« French Municipal Council.

« Dear Sir,

« We beg to apply for a permit to build a pig house at our Dairy, 505, Avenue Joffre. The pro-
« posed new building will be 100 feet long (approximately), with eight stys each side on the central
« passage, i. e. sixteen in all. We enclose herewith a plan which however describes only 12 stys, but
« the additional four will be of similar pattern. The entire work will be carried out by the Shanghai
« Land Investment C°., Ltd.

« Thanking you in anticipation.

« Yours faithfully,
« *Signed:* J. P. BISSET & C°. »

Le Comité, après avoir pris connaissance des avis des Services intéressés,

Considerant que la porcherie projetée ne se trouve pas dans la zône réservée aux établissements classés ou incommodes, zône qui a été nettement définie par Ordonnance Consulaire N° 35 en date du 28 Septembre 1920,

Considérant qu'au contraire cette porcherie doit être construite aux abords de l'Avenue Joffre, dans un des plus beaux quartiers de la Concession,

Demande au Conseil de refuser la délivrance du permis de construire demandé par la Culty Dairy.

A ce sujet, le Comité est d'avis qu'il y aurait lieu, par la même occasion, de faire savoir à la Culty Dairy qu'aucune extension de son établissement ne pourrait être tolérée pour les mêmes raisons que ci-dessus.

Urinoirs publics.—Comme suite à la décision du Conseil en date du 15 Mai 1922, le Comité propose au Conseil d'adopter les 7 emplacements ci-dessous pour urinoirs publics.

1.—Boulevard des 2 Républiques au Sud de la Place du Château d'Eau ;
2.—Angle Sud Brodie A. Clarke et Rue Lagrené ;
3.—Rue Baron Gros Sud, angle Rue Eugène Bard ;
4.—Rue Eugène Bard, angle Rue de Siemen ;
5.—Route Lafayette, angle Rue du Capitaine Rabier ;
6.—Route Lafayette, angle Rue du Marché ;
7.—Boulevard de Montigny, angle Rue Sœur Allègre.

Matériel.—*Rails type Decauville.*—Après avoir pris connaissance des rapports de l'Ingénieur Municipal et du Chef du Service des Parcs, sur l'emploi éventuel de matériel de chemin de fer à voie étroite, le Comité, avant de prendre une décision, charge le Secrétaire de demander par télégramme à la Maison Decauville ses prix pour la fourniture d'un kilomètre de rails avec 15 wagonnets et le matériel approprié.

C. F. T. E. E.—A.—*Travaux d'extension.*—Lecture est donnée des rapports ci-après du Service du Contrôle sur l'état d'avancement des travaux d'extension de la Compagnie:—

« C. F. T. E. E.—SITUATION DES TRAVAUX NEUFS A LA DATE DU 24 MAI 1922

« *Nouveaux préfiltres.*—Aucun travail n'a été exécuté aux nouveaux préfiltres depuis le 10 Mai. On « continue l'approvisionnement des matériaux filtrants.

« Le déversoir provisoire et la canalisation de 600 m/m pour l'alimentation des nouveaux préfiltres « au moyen de l'ancienne station de pompage sont terminés. Reste à exécuter le raccordement avec « les pompes anciennes.

« Le puisard des eaux préfiltrées est terminé. La vanne est posée. On prépare en ce moment le « raccordement de ce puisard avec les anciens préfiltres.

« *Nouvelle station de pompage.*—Commencé le bétonnage du plancher du bâtiment des pompes.

« Les palplanches du batardeau pour la pose des premiers tuyaux d'amenée sont approvisionnées.

« Le dragage a été arrêté pendant 3 jours pour vérification du nivellement du fond.

« Un accident survenu à la drague au moment de sa remise en marche a arrêté les travaux de « dragage depuis 3 jours (soit au total: 6 jours que la drague ne travaille plus).

« *Transformation en filtres des bassins de réserve actuels* —La situation reste la même depuis 17 Mai. « On a procédé pendant la semaine à l'aveuglement des fuites des murs et radier du bassin N° 3.

« *Station provisoire de pompage.*—Le travail est terminé; la station est prête à fonctionner.

« *Anciens filtres.*—Le travail de rehaussement des murs intermédiaires est terminé; reste à poser « les enduits.

« *Nouvelle conduite de 600 m/m.*—Continué l'implantation de la conduite entre le Pont Ste. Catherine « et Lokawei et les études de la passerelle métallique du Pont Ste. Catherine.

« *Nouveau Château d'Eau.*—Continuation de la fouille de la plateforme; profondeur actuelle 1 m. 20.

« *Nouvelle centrale électrique.*—Montage des coffrages et armatures des entrées (côté Ouest).

« Commencé la pose des tuiles en béton, du côté Est.

« Continué la fabrication des lames de ruissellement des eaux du réfrigérant.

« Continué l'aménagement du bâtiment des tableaux.

« Commencé l'équipement électrique de ce bâtiment dans ses parties terminées.

« L'Ingénieur Municipal,

« *Signé:* H. de BOISSEZON. »

« N° 3727

—

« C. F. T. E. E. SITUATION DES TRAVAUX NEUFS A LA DATE DU 1e JUIN 1922 »

« *Nouveaux préfiltres.*— Même situation depuis le 10 Mai. On continue l'approvisionnement et le « criblage des matériaux filtrants.

« *Nouvelle Station de pompage.*—Le bétonnage du plancher du bâtiment des pompes est terminé. La « pose des armatures des piliers est commencée.

« Commencé la construction du batardeau pour la pose des premiers tuyaux d'amenée au caisson « d'aspiration (battage des palplanches).

« *Transformation en filtres des bassins de réserve actuels.*—La canalisation pour eaux filtrées est « posée sur une longeur de 45 mètres au Sud des filtres. Pour les autres fouilles, même situation que « le 17 Mai; on procède actuellement au battage des palplanches.

« Le bassin N°. 3 est complètement vidé et nettoyé; l'enlèvement des enduits des murs est « commencé.

« On procède à la réparation de l'aqueduc inférieur pour aveugler les fuites nombreuses et « importantes.

« *Station provisoire de pompage.*—Le travail est terminé; les essais faits aujourd'hui ont donné des « résultats satisfaisants.

« *Nouvelle conduite de 600 m/m.*—La fouille est commencée Route de Zikawei, au pont Ste Catherine.

« La passerelle métallique devant supporter la conduite dans sa traversée de la crique de Zikawei, « a été commandée aux Etablissements "Kiou Sin".

« *Nouvelle centrale électrique.*—La couverture de 4 premières travées (Est) est complètement termi- « née. Le décoffrage pourra se faire vers le 12 Juin.

« Continué les aménagements intérieurs et l'équipement électrique du bâtiment des tableaux.

« *3e Château d'Eau.*—Continuation de la fouille de la plateforme, et approvisionnement des pilotis.

« Profondeur actuelle de la fouille: 1 m. 80.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé:* H. de BOISSEZON.»

B.—*Prises d'eau provisoires.*—Lecture est donnée au Comité de la lettre suivante de la C. F. T. E. E.—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 20 Mai 1922.

« N° 36.718/AL

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française.
« Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 17 courant, relative aux « dispositions envisagées par notre Compagnie pour alimenter, au cours de l'été, les tonneaux municipaux d'arrosage.

« Le groupe de la crique de Zikawei sera complètement installé vers le 25 Mai courant. Quant au « deuxième groupe, il sera prêt à fonctionner au début de Juin. Le Service Municipal sera informé—au « moins téléphoniquement—de la date précise de l'utilisation possible de chacun de ces groupes.

« En ce qui concerne le dernier, et suivant desideratum du Conseil, nous tâcherons de faire l'installation sur un des dauphins de la "China Merchants" afin d'avoir une eau plus propre.

« Nous remercions le Conseil de l'accord qu'il a bien voulu donner à notre proposition.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG. »

C.—*Déplacement des poteaux de la Compagnie entre le Pont Ste Catherine et l'Avenue Dubail.*—Lecture est donnée au Comité de la lettre ci-après du Directeur de la Compagnie:—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 18 Mai 1922.

« N° 36702/JD

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous remettre pour approbation par le Conseil, notre plan N° E. D. 275 « (17 Mai 1922)—figurant le tracé de la troisième conduite, du deuxième câble de signalisation, entre le « Pont Ste Catherine et l'Avenue Dubail, pour le service de l'Usine de Tonkadou.

« Il a été tenu compte dans l'établissement de ce plan des indications qu'a bien voulu nous donner « sur place Mr. l'Ingénieur Municipal, en particulier au sujet:—

« —de la distance de 5m. 50 environ entre la fouille et la limite de l'alignement, soit 2m. 50 environ « en avant de la ligne des arbres;

« —du report des poteaux d'éclairage et de traction dans l'alignement des arbres—avec implantation « de poteaux le long de la crique pour établissement des transversaux devant supporter le fil de trolley;

« —de la traversée de la crique de Zikawei, par arc métallique support de la canalisation de 600 m/m « et des câbles, prenant appui, en Concession Française, sur un massif de butée n'intéressant pas la « semelle du mur de soutènement, celui-ci devant être simplement ouvert pour passage de l'ensemble « (arc, tuyauterie, câbles).

« En outre, une déviation a été prévue, pouvant faire l'objet d'une rectification ultérieure, afin « d'éviter le bassin de réfrigération qui ne peut être modifié avant l'arrêt de notre usine à vapeur.

« Enfin, au débouché de l'Avenue Dubail, une jonction des deux conduites 600 m/m et 400 m/m a « été prévue pour permettre, en cas d'avarie à l'une des conduites, la possibilité d'assurer un service « avec l'autre, cette jonction pouvant également alimenter par prise additionnelle le château d'eau de la « Centrale Diesel.

« Le tracé ci-dessus, comme nous l'a demandé Mr. l'Ingénieur Municipal, comporte le déplacement « d'un certain nombre de poteaux et de lignes d'éclairage ainsi que le déplacement et l'addition de « poteaux de traction.

« Le montant des dépenses à engager pour l'exécution de ces travaux spéciaux se chiffre approxi- « mativement, suivant devis joints, établis au plus juste prix:—

« —Electricité	Tls:	635,90
« —Traction	»	1.091,80
	soit au total Tls:	1.727,70

« Ces dépenses concernent des déplacements d'installations ayant plus de cinq ans mais moins de « douze ans d'existence; en vertu de l'accord du 14 Mars dernier, nous demandons donc au Conseil « d'Administration Municipale de bien vouloir rembourser ces dépenses à notre Compagnie.

« Nous serions désireux de recevoir très prochainement si possible, l'autorisation de pose de la « conduite et des câbles, ainsi que de déplacement et pose de nos poteaux, dans les conditions de tracé « et de remboursement exposées ci-dessus.

« Cela nous permettrait d'arriver au plus tôt à poser la conduite de 600 mm. au moins jusqu'à « l'Avenue Dubail et, en cas d'avarie survenant à la conduite de 400 mm., d'assurer la distribution au « moyen de la nouvelle conduite de 600 mm.

« Le tracé sur le parcours compris entre l'Avenue Dubail et le troisième château d'eau, par la Route « de Zikawei et la Route Ghisi, fera l'objet—aussitôt l'étude terminée,—d'une autre demande.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG. »

Le Comité prend ensuite connaissance du rapport suivant du Service du Contrôle:—

« Le tracé de la nouvelle conduite de 600 m/m à poser Route de Zikawei entre le Pont Ste Catherine « et l'Avenue Dubail, approuvé par le Conseil dans une de ses dernières séances, nécessite le déplace- « ment d'un certain nombre de poteaux d'éclairage et de traction. Ce déplacement étant réglé d'après « l'accord du 14 Mars dernier concernant le déplacement d'installations ayant plus de cinq ans mais « moins de douze ans d'existence, les dépenses doivent être supportées par la Municipalité.

« En conséquence nous vous demandons de vouloir bien approuver le devis suivant dressé par le « Service du Contrôle conformément à nos instructions.

« *Frais de déplacement de poteaux et lignes électriques.*—consécutifs à la pose de la conduite de 600 « m/m entre le Pont Ste Catherine et Lokawei.

« 1°) *Ligne Haute Tension.*

« Pose de 21 poteaux	Tls:	375,06	
« Dépose de 19 poteaux	»	202,16	
« Déplacement des lignes	»	50,00	
		Tls:	627.22

« 2°) *Poteaux traction, trolleys, feeders,* etc...

« Dépose et repose de 25 poteaux	Tls:	416,00	
« Pose de 10 poteaux nouveaux	»	135,00	
« Déplacement feeder et boîtes section	»	61,00	
		Tls:	612,00
	Total Tls:		1.239,22

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé:* H. de BOISSEZON. »

Le Comité approuve les conclusions du rapport ci-dessus.

Avenue Foch.—Lecture est donnée au Comité de la lettre ci-après :—

« SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL Shanghai, May 24, 1922.

« Public Works Department

« N° 46/586

The French Municipal Engineer

« Dear Sir,

« *Traffic at the junction of Hart Road, Avenue Foch and Rue Amiral Courbet*

« A proposal has been made by the Commissioner of Police of the International Settlement that « barriers be erected along the centre of the riding track in Avenue Foch between Hart Road and Rue « Amiral Courbet, with notice boards at each end indicating "keep to the left", and red lamps to be « placed on the barriers at night. This is considered necessary from a traffic point of view owing to « cars travelling north and south cutting sharply across Avenue Foch. The accompanying sketch shows « the suggested position of the barriers. As the maintenance of this section of Avenue Foch is carried out « by your Department, I shall be glad if you will inform me if you have any objection to the erection « of the barriers by ourselves.

« Yours faithfully,
« *Signed:* J. E. NEEDHAM,
« For Acting Commissioner of Public Works. »

Après avoir entendu les explications de Mr. l'Ingénieur Municipal, le Comité ne voit aucun inconvénient à ce que le Service des Travaux du Municipal Council effectue la pose d'une barrière Avenue Foch à la jonction de la Rue Amiral Courbet et de Hart Road, dans le but d'éviter des collisions qui se produisent assez fréquemment en cet endroit entre véhicules venant en sens inverse.

Route Cohen.—Le Comité prend connaissance du rapport suivant de l'Ingénieur Municipal :

« SERVICE DES TRAVAUX Changhai, le 30 Mai 1922.

« No. 453.

« Monsieur le Secrétaire du Conseil,

« J'ai l'honneur de vous soumettre une proposition de déplacement du tracé théorique de la Route « A. Cohen, au Sud de l'Avenue Pétain. Ce déplacement a pour effet d'épargner une maison chinoise « neuve, pour laquelle un permis de construire a été délivré en Février dernier, avec des réserves, qui, « dans l'esprit du propriétaire ne s'appliquaient qu'à l'Avenue Pétain projetée et non à la Route Cohen « dont il ignorait le tracé. Ce propriétaire, le Sieur Wou Ah Keng, consentirait à céder à la Municipalité, « en compensation, une partie de son terrain, Lot cadastral 13114 et une partie de son terrain Lot cadas- « tral 13267 Avenue Pétain, représentant une surface totale supérieure à 0 m. 800 (0.820 environ).

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé :* H. de BOISSEZON. »

Le Comité, considérant que la Route Cohen ne se trouve pas encore implantée et qu'en conséquence rien ne s'oppose à modifier son tracé, recommande au Conseil le déplacement de la dite route suivant plan présenté par l'Ingénieur Municipal, et l'acceptation des propositions du Sieur Wou Ah Keng.

Rue de Siemen.—Le Comité prend connaissance de la lettre suivante du Comité de la Pagode du Shantung ainsi que du rapport ci-après de l'Ingénieur Municipal :—

« Shanghai, April 13, 1922.

« P. Legendre, Esq.,
« French Municipal Council, Local

« Sir,

« With reference to your letter of the 22 March, I have the honour to reply that, through a meeting « of the Shantung Guild, the Committee and Members have agreed to dispose of a portion of the Guild's « land along the roads of Siemen & Chapsal to the Council at the total price of Tls : 7.415,45.

« But, as the disposal has to cause the pulling down of the gate-wall, etc., on the land, the Guild « resolves to request you to pay the sum of Tls: 5.400.—for the reconstruction of them. A list of the « names of the constructions and their estimates fairly made by experienced engineers and contractors « is herewith enclosed for your perusal. As the request is quite fair, I hope the Council will give its « consent at an early date.

« With best compliments.

« Yours faithfully,
« *Signed:* E. H. GOW,
« Chairman of the Shantung Guild. »

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, la 30 Mai 1922.

« N°. 454

« Monsieur le Secrétaire du Conseil,

« Jai l'honneur de vous rendre compte qu'à la suite d'une visite faite sur les lieux, il avait été « constaté que dans la demande de la Shantung Guild, on devait prendre en considération les travaux « suivants:

« Démolition et reconstruction des murs de clôture, d'une porte monumentale et d'une serre.

« Le kiosque n'est pas compris dans la route, la mare aux lotus n'est qu'une tranchée boueuse et « malodorante, qu'il faudra combler.

« Après discussion avec les représentants de la Shantung Guild, nous avons obtenu l'exécution par « la Pagode des travaux mentionnés plus haut pour la somme totale Tls: 3.000 dont la première moitié « payée au début des travaux et la 2e à leur terminaison.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé:* H. de BOISSEZON.»

Le Comité propose au Conseil l'acceptation des conditions spécifiées dans le rapport ci-dessus de l'Ingénieur Municipal pour la démolition et la reconstruction du mur de clôture, de la porte et de la serre de la Pagode du Shantung situés sur le tracé de la Rue de Siemen.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Adjudications.—*Logement des Greffiers—Station Sanitaire.*—A la demande du Comité des Travaux, l'Ingénieur Municipal fait connaître que par suite des modifications apportées aux constructions ci-dessus, les prix ont été ramenés à :—

Tls : 14.423,00 pour la maison des Greffiers (installations comprises).

Tls : 17.938,00 pour la Station Sanitaire (installations comprises).

Le Conseil vote, en conséquence, les crédits afférents aux dépenses ci-dessus.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

C. F. T. E. E.—A.—*Eclairage public.*—Mr. Tulasne signale l'insuffisance de l'éclairage public dans certaines voies de la Concession, et l'intérêt qu'il y aurait à connaître le voltage du courant.

L'Ingénieur Municipal est chargé de faire un rapport à ce sujet.

B.—*Interruptions de lumière.*—Plusieurs interruptions de courant s'étant produites sur différents secteurs de la Concession, le Secrétaire informe le Conseil qu'il a écrit à la Compagnie pour attirer son

attention sur le mécontentement général des abonnés des secteurs affectés, et sur les réclamations qui ne manqueront pas de se produire, spécialement de la part de certains établissements publics tels que cinéma, et pour demander quelles mesures elle compte prendre afin d'éviter le retour de ces accidents.

C.—*Travaux d'extension.*—Lecture est donnée du rapport ci-après, relatif à la situation des Travaux Neufs à la date du 7 Juin 1922:—

« SERVICE DES EAUX — Changhai, le 8 Juin 1922.

« C. F. T. E. E. SITUATION DES TRAVAUX NEUFS A LA DATE DU 7 JUIN 1922 »

« *Nouveaux préfiltres.*—La pose de matériaux filtrants (gravier de Ningpo) est commencée dans la « moitié Nord des préfiltres amont.

« *Nouvelle station de pompage.*—Les armatures des piliers sont en place. Les murs sont montés à « une hauteur de 80 centimètres.

Continué le battage des palplanches du batardeau pour la pose des premiers tuyaux d'amenée. La « pose de ces palplanches est terminée sur une longueur totale de 15 mètres.

« Le dragage peut être considéré comme terminé. Quelques rectifications du fond seront peut-être « nécessaires par la suite.

« *Transformation en filtres des bassins de réserve actuels.*—Même situation qu'au 1e Juin. On travaille « toujours à l'aveuglement des fuites des aqueducs.

« L'approvisionnement des matériaux filtrants pour les nouveaux filtres continue: environ 1.500 « mètres cubes de sable de Ningpo sont approvisionnés.

« L'enlèvement des enduits du bassin N° 3 est terminé.

« *3e Château d'Eau.*—Continué la fouille de la plateforme. Profondeur actuelle: 2 m. 40.

« *Nouvelle conduite de 600 m/m.*—Continué la pose Route de Zikawei à l'Ouest du Pont Ste Catherine. « 250 mètres de fouille sont terminés. 150 mètres de tuyaux sont posés.

« *Nouvelle centrale électrique.*—Continué l'aménagement du bâtiment des tableaux.

« Continué la pose des coffrages et armatures des voutes dans la moitié Ouest du bâtiment.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé:* H. de BOISSEZON.»

D.—*Service des Eaux.*—Par lettre en date du 6 Juin 1922, la Compagnie fait connaître que la quantité de matériaux filtrants livrés à ce jour s'élève aux 2/3 de l'ensemble nécessaire.

Allocations.—Communication est donnée de la lettre ci-après :

CHINESE FOREIGN FAMINE RELIEF COMMITTEE — Shanghai, June 2, 1922.

P. Legendre, Esq.,
Secretary,
French Municipal Council,
Shanghai

Dear Sir,

Our Governing Board has passed the following resolution :—

''Resolved that we earmark $ 20.000,00 for a fund to help the poor ricksha men of Shanghai, conditional on the granting of $ 20.000,00 by the Shanghai Municipal Council, $ 10.000,00 by the French Council and $ 20.000,00 from the general public''.

Our intention is to use this money to help the deserving ricksha men to own their own rickshas or, after a stated period, to enable the older men to retire with enough, to buy a piece of land. A scheme like this would necessitate the founding of a charitable Ricksha Workshop and Garage; but it is

our thought that when this entire amount of $ 70.000,00 is in sight, to get together representatives from the contributing bodies and work out a satisfactory scheme for the effective use of this money.

We are asking your co-operation in this scheme for the betterment of this, the very poorest class in the community, and, in the nature of things, the very men liable to be influenced by forces making for disorder in the settlement, and we feel sure your will give your most favorable consideration to this worthy effort on behalf of the most needy section of the population of Shanghai.

I am,
Yours faithfully,
Signed: W. E. SOUTER,
Chairman, Distribution Board.

Après discussion,

Le Conseil est d'avis que les disponibilités budgétaires ne lui permettent pas de prendre en considération la demande ci-dessus.

Le Conseil s'étonne que le Comité Sino-Etranger de la Famine ait voté une résolution sans s'être au préalable préoccupé si le Conseil Municipal était disposé à voter le principe d'un secours à l'œuvre patronnée par ce Comité.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 22 Juin 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt deux Juin, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—*Service du Trafic.*—Lecture est donnée d'un rapport du Chef de la Garde en date du 20 Juin, relatif au Service du Trafic.

La plupart des accidents survenant sur la voie publique sont dûs à l'imprudence et à l'étourderie des Chinois, et le Chef de la Garde suggère qu'une propagande par l'image soit faite afin de leur montrer les dangers qu'ils courent.

Des placards pourraient être affichés dans les tramways, les établissements publics, les lieux fréquentés de la Concession.

Le cinéma étant un excellent moyen de diffusion, un film représentant une scène de la rue pourrait être d'autre part d'une grande efficacité.

Après échange de vues, le Conseil est d'avis de n'utiliser que les affiches pour cette propagande, et autorise, en conséquence, l'ouverture des crédits nécessaires.

Circulation.—A.—Mr. Le Bris demande au Conseil que dans la Rue du Consulat, tout véhicule automobile ne puisse dépasser un autre véhicule du même genre allant dans le même sens.

Le Conseil décide d'appliquer cette mesure pour la Rue du Consulat, et la Rue Krætzer entre le Boulevard de Montigny et la Place Meugniot.

Un avis sera publié à ce sujet dans le prochain Bulletin Municipal. Mention en sera également faite sur les licences d'autos.

B.—Sur la demande de Mr. Le Bris, le Conseil charge le Service de la Police d'exercer une surveillance spéciale sur les autos de louage "Ford" qui circulent dans les rues de la Concession à une allure beaucoup très rapide.

Le propriétaire du Garage "Ford", Route Vallon, sera avisé qu'au cas où de nouveaux excès de vitesse seraient constatés, l'Administration Municipale se verra dans l'obligation, par mesure de sécurité générale, d'ordonner la fermeture du garage de la Route Vallon.

Personnel.—Le Conseil enregistre la démission, à compter du 1e Juillet 1922, du Garde E. Goguet.

Téléphone.—Par rapport en date du 20 Juin 1922, le Chef de la Garde fait connaître que le tableau de distribution téléphonique actuel du Poste Central de Police est devenu insuffisant pour les besoins du Service, et il propose en conséquence la pose de 2 lignes téléphoniques supplémentaires.

Le Conseil accepte les propositions du Chef de la Garde et autorise l'ouverture des crédits nécessaires.

Service des Parcs.—Suivant avis du Chef du Service des Parcs, le Conseil accueille favorablement la demande d'emploi formulée par Mr. S. Huon.

En conséquence, Mr. Huon est engagé à compter du 1e Juillet 1922 en qualité de Surveillant du Service des Parcs stagiaire.

L'échelle des soldes de cet emploi sera celle de Surveillant des Travaux.

Ecole Municipale Française.—A.—*Organisation de l'Ecole Municipale.*—Le Conseil approuve le "Plan des Etudes" du 1e cycle tel qu'il a été établi par Mr. Grosbois, Directeur.

En ce qui concerne le 2e cycle, le seul cours officiellement reconnu et subventionné par l'Administration Municipale est le Cours Commercial.

Le diplôme commercial de l'Ecole sera délivré par une Commission désignée par le Conseil qui comprendra un représentant des principales Chambres de Commerce de Changhai.

Les cours de préparation aux Baccalauréats sont organisés par les Professeurs, sous le contrôle du Directeur de l'Ecole, mais à titre personnel et onéreux, sous forme de leçons particulières.

B.—*Comité des Ecoles.*—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Ecoles du 19 Juin 1922:

Séance du Comité des Ecoles du 19 Juin 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le dix neuf Juin, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Ecoles se sont réunis à l'Ecole Municipale Française, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Congés des professeurs.—Le Comité est d'avis qu'il y a lieu de maintenir strictement la décision du Conseil en date du 3 Mars 1920, aux termes de laquelle le départ en congé administratif des professeurs avait été fixé au 1e Janvier, cette solution ayant l'avantage de n'apporter qu'un seul remaniement en cours d'année scolaire au service intérieur de l'Ecole.

Personnel.—I.—Le Président informe le Comité que, sur proposition du Directeur de l'Ecole, il a autorisé Miss. A. Woods à se rendre en Amérique le 18 Juin, en vue de rentrer dans une Université pour y compléter ses études et passer un examen.

Miss Woods, ayant 5 ans de présence au 1e Octobre prochain, demande à cette date son congé administratif.

Le Comité approuvant la décision du Président, demande au Conseil de bien vouloir également la confirmer, étant donné les circonstances toutes particulières du voyage de Miss. Woods.

Mais vu que le congé de Miss Woods expirera le 1e Juillet 1923, il est bien entendu que si ce professeur sollicite une prolongation, l'Administration Municipale ne pourra la lui accorder que *sans solde.*

Sur la proposition du Directeur de l'Ecole, le Comité émet un avis favorable à l'engagement de Mrs. C. H. Hirsh, pendant l'absence en congé de Miss A. Woods.

Mrs. C. H. Hirsh sera engagée à titre auxiliaire à compter du 1e Octobre 1922.

II.—Le Directeur de l'Ecole informe le Comité que Miss E. J. Woods, engagée à titre auxiliaire en qualité de professeur de commerce, cessera son service au 1e Septembre 1922, et il demande en remplacement l'engagement de Mrs. R. C. Doyle, pour un demi-service.

Le Comité transmet avec avis favorable la demande d'engagement à compter du 1e Octobre 1922 de Mrs. Doyle.

Vacances 1922.—Les vacances annuelles sont fixées au 1e Juillet, date à laquelle aura lieu la distribution des prix.

Le Directeur et le Personnel de l'Ecole sollicitent l'autorisation de quitter Changhai pendant les vacances, avec une avance de solde de 2 mois (Juillet et Août).

Le Comité est d'avis d'accorder satisfaction aux demandes ci-dessus.

Cours de Français pour Chinois.—Le Directeur expose que depuis 2 mois, 80 élèves du "College of Commerce" dépendant de l'Université de Nankin, prennent à l'Ecole des leçons de Français.

Ces leçons ont été données par le Secrétaire Indigène de l'Ecole, et Mr. Grosbois demande à ce sujet qu'une rétribution lui soit versée.

Le Comité est d'avis de lui allouer une somme globale de $ 60.

Œuvres diverses de Propagande.—Le Comité adresse ses félicitations à Mr. Grosbois pour le désintéressement avec lequel il s'occupe de maintes œuvres de propagande française parmi les milieux chinois.

L'Ecole Municipale Française est ainsi non seulement une œuvre d'enseignement, mais aussi un centre d'influence intellectuelle.

Bâtiments.—Après visite des lieux, le Comité recommande que les travaux et installations ci-après soient effectués:—

1.—Repeindre 2 pièces de l'appartement du Directeur;
2.—Pose d'une cloison dans une salle de classe;
3.—Réparation de la toiture du préau et pose d'un grillage vertical;
4.—Construction d'un garage avec logement pour coolies dans l'angle Est de la cour.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN

Examens.—La date des examens du Brevet Elémentaire et du Certificat d'Etudes primaires est fixée au Lundi, 26 Juin 1922.

La Commission sera présidée par Mr. de la Prade, Consul de France.

Personnel.—Sur proposition du Directeur de l'Ecole, Mr. Dumon, professeur, est titularisé dans son emploi aux conditions du Règlement Administratif, à compter du 15 Mai 1922.

Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à Miss A. Woods, Professeur, à compter du 1e Octobre 1922.

La démission de Miss E. Woods, professeur auxiliaire de commerce, est acceptée à compter du 1e Septembre 1922.

En remplacement de ces deux professeurs, le Conseil autorise l'engagement à titre auxiliaire à compter du 1e Octobre 1922:

1°.—de Mrs. Hirsh, pendant l'absence en congé de Miss A. Woods.

2°.—de Mrs. Doyle pour un demi-service.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Service d'Incendie.—Le Conseil enregistre la démission de Mr. R. Hansen, Chef-Mécanicien, à compter du 1e Juillet 1922.

C. F. T. E. E.—*Travaux d'extension.*—Lecture est donnée du Rapport ci-après sur l'état d'avancement des Travaux d'extension de la Compagnie :—

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 22 Juin 1922.

« SITUATION DES TRAVAUX NEUFS C. F. T. E. E. A LA DATE DU 21 JUIN 1922.

« I.—*SERVICE DES EAUX.—Nouveaux Préfiltres.*—La pose des matériaux filtrants continue dans la « moitié Nord des préfiltres. La partie amont est terminée; la partie aval pourra l'être d'ici 3 jours.

« *Nouvelle Station de Pompage.*—Les murs sont terminés. Pose du coffrage de la toiture. Continué le « battage des palplanches du batardeau. Le battage des pieux de l'estacade de prise d'eau est commencé « (mise en place du 1er pieu).

« *Transformation en filtres des bassins de réserve actuels.*—Le bétonnage du radier des 2 nouveaux « filtres est presque terminé.

« *3ème Château d'Eau.*—Battage de palplanches autour de la fouille.

« *Nouvelle Conduite de 600 m/m.*—(A l'Ouest du Pont Ste. Catherine) Longueur de conduite posée: « 500 mètres. La fouille est ouverte jusqu'à la Rue Brenier de Montmorand.

« II.—*NOUVELLE CENTRALE ELECTRIQUE.*—Continué le démontage de l'échafaudage dans la moitié « Est du bâtiment. Terminé les coffrages, le montage des pannes, et commencé la pose des armatures « des voûtes dans la moitié Ouest. On continue l'équipement électrique du bâtiment des tableaux.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé:* H. de BOISSEZON. »

B.—*Convention du 20 Mai 1921.*—Le Conseil charge le Secrétaire de faire paraître dans le prochain Bulletin Municipal un avis rappelant au public qu'à compter du 1° Juillet 1922, le prix de location des compteurs d'eau et d'électricité est diminué de 50 °/₀.

Emprunt Municipal 1903.—Le procès-verbal ci-après a été dressé à la suite du tirage de 116 obligations de cet Emprunt pour l'année 1922:—

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS TENU EN LA CHANCELLERIE DU CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE A CHANGHAI

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt et un Juin à trois heures de l'après-midi,

Par devant Nous, Robert H. ORLANDI, Commis de Chancellerie au Consulat Général de France à Changhai, agissant en lieu et place de Mr. H. BONNAFOUS, Chancelier, empêché, et en présence de Messieurs M. SPEELMAN, Membre du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances, P. LEGENDRE, Secrétaire du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, et BOUQUET, Délégué de la Banque de l'Indo-Chine,

Conformément à l'Article 1er de la Convention en date à Paris du trente Septembre Mil neuf cent trois, passée entre la Concession Française de Changhai, représentée par Mr. Paul BRUNAT, d'une part, et 1° la Banque de l'Indo-Chine, Société Anonyme dont le Siège Social est à Paris, 96 Boulevard Haussmann et 2° la Banque Privée Industrielle Commerciale Coloniale Lyon—Marseille, Société Anonyme dont le Siège Social est à Lyon, Rue de l'Hôtel de Ville N°. 41, ensemble, d'autre part, aux termes duquel il est dit : —

« ....L'amortissement de cet emprunt s'effectuera, conformément au tableau d'amortissement annexé « aux présentes, et qui sera imprimé au verso des titres, en trente années, à partir du premier Janvier « Mil neuf cent neuf et par voie de tirage au sort annuel. Les tirages au sort auront lieu à Changhai, « dans le courant du mois de Juin de chaque année et pour la première fois en Juin Mil neuf cent neuf, « par les soins du Conseil d'Administration Municipale. Un délégué de la Banque de l'Indo-Chine à « Changhai sera appelé à assister à ce tirage qui se fera tant en sa présence qu'en son absence..... »

Il a été procédé au tirage au sort de cent seize obligations de l'emprunt contracté par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes : —

Nos : 3063—3883—1213—3275—1930—174—1406—996—3583—1616—353—1223—1319—3684—3054—1649—266—808—3197—3542—2476—305—2343—1355—2392—96—372—1051—1059—1510—1345—3513—3069—1327—3988—3490—160—1436—2990—3302—3864—3630—220—3566—155—1705—3528—3296—918—3496—591—3708—581—1137—3600—3517—3614—2675—967—2130—1884—98—1851—1479—3012—3450—2147—1944—3132—844—2538—744—2944—3611—3724—3938—1423—403—662—3961—2421—2996—2023—1532—511—3547—1566—1210—835—3050—3541—881—3882—3010—3981—3570—2217—3955—1121—3740—2954—1309—3648—2306—2969—2356—3420—3248—2546—461—2209—852—3730—1953—1936—2235.

En foi de quoi le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle des Fêtes de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs M. SPEELMAN, P. LEGENDRE, BOUQUET et le Commis de Chancellerie les jour, mois et an que dessus.

Signé : M. SPEELMAN—P. LEGENDRE—BOUQUET—R. H. ORLANDI.

Pour copie certifiée conforme :
Changhai, le 21 Juin 1922
p. le Chancelier p. o.
Signé: Robert H. ORLANDI.

Commission Foncière.—Communication est donnée au Conseil du Procès-Verbal ci-après de la Séance du 12 Juin 1922 de la Commission Foncière :

Séance de la Commission Foncière du 12 Juin 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le douze Juin, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres de la Commission Foncière se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur P. LE BRIS.

Etaient présents :

MM. R. F. BARRIÈRE, J. M. TAVARÈS — *Membres de la Commission*
P. LEGENDRE, *Secrétaire du Conseil,*
H. de BOISSEZON, *Ingénieur Municipal,*
L. VIBOREL, *Chef du Cadastre p. i.*

Taxe foncière.—Lecture est donnée de diverses lettres adressées par MM. Demets & Skinner, Associés, relatives à l'évaluation foncière de leurs terrains, F. C. Lots 967, 968, 969, 970 & 971, situés Route Ratard,

MM. Demets & Skinner considèrent l'évaluation foncière de leurs terrains, Tls : 2.250 par mow, trop élevée et estiment ceux-ci à Tls : 1.800 le mow, s'appuyant sur le fait que ces terrains ont été achetés par eux à un prix de beaucoup inférieur à l'évaluation foncière.

MM. Demets & Skinner font d'autre part remarquer qu'une parcelle de leur propriété devra par la suite être expropriée pour incorporation dans la Route Ratard, au prix payé par eux pour ces terrains qui proviennent de la vente des biens ennemis séquestrés.

Après discussion,

La Commission,

Considérant que ces taxes sont calculées sur une évaluation établie en toute connaissance de cause par la Commission Foncière de 1915,

Attendu qu'il ne peut être tenu compte du fait que MM. Demets & Skinner, lors de la vente des biens ennemis séquestrés, ont acquis leur propriété à un prix très avantageux, sensiblement inférieur à l'évaluation foncière, évaluation qui elle-même se trouve au-dessous de la valeur marchande réelle des terrains en cet endroit,

Attendu, en ce qui concerne l'expropriation, qu'une clause spéciale a été prévue au cahier des charges qui a régi la vente des biens ennemis, par laquelle MM. Demets & Skinner se sont engagés à céder le terrain à exproprier au prix de la vente,

Attendu enfin que les ex-propriétaires allemands de ces terrains, ainsi que le séquestre, ont toujours payé sans aucune protestation leur taxe sur la base de l'évaluation foncière de Tls : 2.250 par mow,

Décide que MM. Demets & Skinner, propriétaires des F. C. Lots 967, 968, 969, 970 & 971, devront payer la taxe foncière sur la base de l'évaluation foncière de Tls : 2.250 par mow.

Expropriations.—*Rue Massenet.*—La Commission prend connaissance de la correspondance échangée entre l'Administration Municipale et le Crédit Foncier concernant l'expropriation d'une parcelle du F. C. Lot 1138, nécessaire à l'ouverture de la Rue Massenet.

Le F. C. Lot 1138 n'ayant frontage sur voie publique que par l'ouverture de la Rue Massenet, l'Administration Municipale a fait au Crédit Foncier les propositions ci-dessous d'achat pour cette parcelle sur les bases de l'évaluation foncière des terrains sans frontage en cet endroit, à savoir, Tls : 1.275 par mow :

Superficie 1 m. 7. 1. 0. à Tls : 1.275 le mow (évaluation foncière)..... Tls : 2.180,25
Augmenté de 10% pour expropriation forcée..... » 218,02

Tls : 2.398,27

Diminué de 1/3 pour plus value acquise au restant de la propriété par suite de l'ouverture de la Route..... » 799,42

soit Tls : 1.598,85

Mr. Bernis, Directeur fondé de pouvoir du Crédit Foncier d'Extrême-Orient, est appelé dans la Salle des délibérations.

Mr. Le Bris lui demande de bien vouloir faire connaître à la Commission Foncière ses revendications.

Mr. Bernis expose qu'auparavant le F. C. lot 1138 faisait en partie l'objet du F. C. lot 494 qui était taxé sur la base de Tls. 2.700 par mow, et il demande que le F. C. lot 1138, portion de l'ex F. C. lot 494, soit exproprié au taux de cette évaluation foncière, Tls. 2.700 par mow.

Mr. Le Bris explique à Mr. Bernis, avec plans à l'appui, que la valeur foncière de l'ex portion du F. C. 494, incorporée au F. C. lot 1138, ne peut être de Tls. 2.700 le mow, attendu que le Crédit Foncier d'Extrême-Orient a supprimé à ces terrains, à la suite de divers transferts, le frontage qu'ils possédaient sur la Route Lafayette.

Le F. C. lot 1138 a pris conséquemment l'évaluation foncière à cet endroit des terrains sans frontage, soit Tls. 1.275 par mow.

Mr. Bernis fait alors remarquer à la Commission que le F. C. lot 494, bien qu'ayant déjà perdu son frontage sur la Route Lafayette, avait continué à être taxé pour le 2e Semestre 1921 sur la base de Tls. 2.700 par mow.

A ce sujet, le Secrétaire explique que si un terrain prend une nouvelle configuration ou change de superficie, la modification sur le registre d'impôt foncier ne peut être faite qu'après réception de l'avis officiel du Consulat intéressé, et ne porte que sur le semestre à venir et non sur le semestre en cours, les quittances d'impôt foncier étant naturellement arrêtées dès le début du semestre.

Il se pourrait donc que l'Administration Municipale ait été avisée officiellement de la nouvelle configuration du F. C. lot 494 alors que le semestre était déjà commencé.

Mr. Le Bris fait d'autre part remarquer que le terrain du Crédit Foncier à cet endroit prendra à une nouvelle révision de l'évaluation foncière, une évaluation de beaucoup supérieure à celle actuelle en considération de l'ouverture de la Rue Massenet et que si d'autre part une erreur d'évaluation s'était glissée dans la perception des taxes pour le F. C. lot 494, l'Administration Municipale serait disposée à rembourser les sommes perçues en trop.

Après discussion, la Commission, avant de prendre une décision, demande à M. Bernis de lui fournir un mémoire complémentaire sur la question, et charge le Secrétaire du Conseil de rechercher la date exacte à laquelle l'Administration Municipale a été avisée officiellement de la nouvelle configuration du F. C. lot 494.

Mr. Bernis quitte la Salle des délibérations.

Pan coupé—Joffre—Cardinal Mercier.—La Commission prend connaissance de la correspondance échangée entre M. Gaillard et ses représentants, et l'Administration Municipale au sujet de l'expropriation d'une parcelle du F. C. lot 223, nécessaire à l'établissement d'un pan coupé à la jonction Nord-Est de l'Avenue Joffre et de la Route Cardinal Mercier.

Les propositions ci-dessous ont été faites par l'Administration Municipale à Mr. Gaillard :—

« Le terrain à incorporer dans la route est d'une superficie de 0 m. 0. 3. 5.

« D'autre part, l'Administration Municipale possède, en frontage de votre propriété sur la Route « Cardinal Mercier, une bande de terrain mesurant 0. m. 2. 2. 2. qui, plantée de grands arbres que « nous vous abandonnerions, pourrait vous être cédée au prix de l'évaluation foncière.

« La différence vous restant à acquérir serait en conséquence de:

0 m. 2. 2. 2.
0 m. 0. 3. 5.
0 m. 1. 8. 7.

« à raison de Tls: 3.150 le mow =Tls: 589,05.»

Me D'Auxion de Ruffe, représentant de Mr. Gaillard, est appelé dans la Salle des délibérations.

Mr. Le Bris lui demande de bien vouloir faire connaître à la Commission les revendications de Mr. Gaillard

Me D'Auxion de Ruffe expose tout d'abord que Mr. Gaillard s'oppose à toute expropriation touchant son terrain, et qu'en outre sur la parcelle expropriée existe une construction à laquelle, d'après la loi, dit-il, l'on ne peut toucher, à moins de nécessité absolue.

L'Ingénieur Municipal à qui il est demandé des explications sur la nature de la construction à laquelle fait allusion Me D'Auxion de Ruffe, fait savoir que cette construction n'est qu'un simple mur de clôture et qu'après l'expropriation une distance d'environ 1 mètre séparera la rue de la véranda de l'immeuble proprement dit.

L'Administration Municipale est d'autre part prête à indemniser Mr. Gaillard pour la démolition et la reconstruction de ce mur.

Mr. Tavarès estime d'ailleurs que le mur de clôture en question ne peut être considéré comme faisant partie de l'immeuble.

Me D'Auxion de Ruffe soutient la thèse contraire et regrette qu'un plan détaillé de l'état des lieux n'ait pas été présenté à la Commission.

Mr. Le Bris fait remarquer que les nécessités du trafic rendent absolument indispensable l'établissement d'un pan coupé en cet endroit, et que, d'ailleurs, les propositions de l'Administration Municipale sont des plus avantageuses pour Mr. Gaillard, attendu qu'elles comprennent la cession à ce dernier d'une bande de terrain qui donnera à sa propriété un frontage de 47 mètres environ sur la Route Cardinal Mercier.

Me D'Auxion de Ruffe déclare qu'il engagerait Mr. Gaillard à accepter de nouvelles propositions de l'Administration Municipale si cette dernière était disposée à réduire les dimensions du pan coupé, car, à son avis, si les dimensions actuelles étaient maintenues, la maison No. 472, Avenue Joffre, dont une partie du jardinet serait expropriée, deviendrait inhabitable. Il donne à ce sujet lecture d'une lettre de protestation de Mr. Comencini, locataire de cette maison.

Le Secrétaire fait remarquer que l'établissement des pans coupés est nettement défini par Ordonnance Consulaire en date du 22 Septembre 1913, et l'Ingénieur Municipal donne les raisons qui s'opposeraient à l'établissement d'un pan coupé réduit: esthétique et profil de la route.

Me D'Auxion de Ruffe laisse entendre que Mr. Gaillard fait toutes ses réserves quant à la décision de la Commission et qu'il appartiendrait le cas échéant à la Juridiction Compétente de statuer sur ce litige.

Me D'Auxion de Ruffe quitte la Salle des délibérations.

Mr. Tavares estime qu'il serait préférable, avant de prendre une décision, d'aller sur les lieux pour se rendre compte si vraiment cette expropriation entraînerait une dépréciation au point de vue locatif de la maison en question.

D'autre part, il sera demandé à l'Avocat-Conseil son avis quant à la question "construction" soulevée par Me D'Auxion de Ruffe.

La Commission se range à l'avis de Mr. Tavares.

Rue Bourgeat et Route Cardinal Mercier.—La Commission prend connaissance de la correspondance échangée entre l'Administration Municipale et Mr. Nelleman, au sujet de l'expropriation d'une portion de sa propriété (D. C. Lots 19 & 20) nécessaire à l'ouverture des Routes Bourgeat et Cardinal Mercier.

Les propositions suivantes avaient été adressées par l'Administration Municipale à Mr. Nelleman:—

Superficie expropriée: 2 m. 5. 5 . 7. × Tls: 1.700 le mow (évaluation foncière) =	Tls:	4.346,90
augmenté de 10 % pour expropriation forcée	»	434,69
	Tls:	4.781,59
diminué de 1/3 pour plus value acquise au restant de la propriété par suite du percement des routes	»	1.593,86
	soit Tls:	3.187,73

Mr. Nelleman est appelé dans la Salle des délibérations.

Mr. Le Bris lui demande de bien vouloir faire connaître à la Commission ses revendications.

Mr. Nelleman expose que ses terrains sont d'une valeur marchande supérieure à l'évaluation foncière de Tls. 1.700 par mow. Il cite comme exemple une vente qu'il a effectuée à Mr. Arnhold de terrain plus au Sud au prix de Tls. 3.500 le mow.

Il fait remarquer d'autre part que pour les terrains vendus à Mr. Arnhold, il a payé autrefois les taxes foncières sur l'évaluation de Tls. 2.125 par mow.

Il demande que l'expropriation soit affectuée sur la base de Tls. 3.500 par mow qu'il estime correspondre à la valeur marchande de sa propriété.

Après discussion,

Considérant qu'avant la mise en viabilité des Routes Bourgeat et Cardinal Mercier les terrains de Mr. Nelleman n'avaient accès à aucune voie publique,

Considérant que l'ouverture de ces deux voies donne aux portions restantes des D. C. Lots 19 et 20 une plus value considérable,

Considérant que Mr. Nelleman ne peut arguer du fait que les terrains qu'il a vendus à Mr. Arnhold étaient taxés sur Tls. 2.125 par mow pour pouvoir réclamer l'expropriation de terrains voisins sur les bases de la même évaluation, attendu:—

1°—que les dits terrains, se trouvant plus éloignés de l'artère principale, l'Avenue Joffre, prennent une évaluation moindre et sont taxés actuellement sur Tls. 1.700 par mow;

2°—que les titres étrangers pour ces terrains n'étant pas encore sortis, la propriété de Mr. Nelleman n'a été jusqu'à présent assujettie à aucune taxe municipale,

Attendu, d'autre part, que Mr. Nelleman se trouve le propriétaire le plus avantagé de la Route Bourgeat, puisque ses voisins ont payé 1/3 des frais de mise en viabilité de la Route, alors que lui-même n'a rien eu à débourser tout en bénéficiant de l'aménagement de la voie publique,

Attendu enfin que les conditions d'expropriation faites à Mr. Nelleman sont celles offertes pour tous les cas semblables et sont habituellement acceptées par les propriétaires fonciers, et qu'en la circonstance aucune raison valable ne pourrait justifier une exception,

La Commission,

Décide que l'expropriation des terrains de Mr. Nelleman devra se faire conformément aux propositions ci-dessus de l'Administration Municipale, c'est-à-dire sur la base de Tls: 1.700 par mow, augmentée de 10 % pour expropriation forcée et diminuée d'un tiers pour plus value acquise au restant de sa propriété.

La Commission fait connaître à Mr. Nelleman sa décision.

Mr. Nelleman quitte la Salle des délibérations.

La Séance est levée à 8 heures.

Signé: P. LE BRIS
F. BARRIERE
J. M. TAVARES

Exposition de lanternes.—Par lettres en date des 16 et 20 Juin 1922, le Sieur S. N. Sung demande l'autorisation d'installer une exposition de lanternes artistiquement confectionnées, au Jardin de Verdun.

Cette exposition aurait une durée de 2 à 4 semaines, et l'entrée en serait payante.

Suivant avis favorable des Services compétents, le Conseil accorde l'autorisation demandée.

L'exposition aura lieu du 10 au 31 Juillet dans la partie Sud du Jardin de Verdun, et l'espace nécessaire sera délimité par une clôture avec issue sur la Route Cardinal Mercier.

La redevance à verser par le Sieur Sung sera fixée ultérieurement.

La Séance est levée à 7 heures 45.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 29 Juin 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt neuf Juin, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Indemnités de langues.—Le Secrétaire rend compte des résultats des examens auxquels ont procédé MM. Crépin et Barthélemy Tsang, le 21 Juin 1922, pour l'attribution de la prime de langue chinoise.

Ces examens ont été satisfaisants.

Le Conseil remercie Mr. Crépin et Mr. Barthélemy Tsang.

Sur proposition des examinateurs, MM. Arnoux, Eymard, Lucas, Damour, Petitjean, qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 15, auront droit à la prime de langue chinoise et seront dispensés jusqu'à nouvel ordre de subir les examens annuels.

D'autre part, MM. E. Berthet, H. Bisson, A. Guillabert, H Le Moullec, J. Xavier, G. Sabattié, J. Chanudet, H. Froquais, E. Gaia, Lavabre, Piendivalla, Bardy, Ferracci, Hannon, Stève, Valentin, L. Huon, F. Vittori et L. Vittori auront droit également à la prime de langue chinoise à compter du 1e Juin 1922, mais devront de nouveau subir les examens en 1923.

Hospitalisation.—Par rapport en date du 28 Juin, le Chef de la Garde demande au Conseil d'envoyer un certain nombre d'Agents, atteints de paludisme, en convalescence hors de Changhai.

Il propose que ces Agents soient dirigés sur Chefoo, où en l'absence de sanatorium, il y a un hôpital dirigé par les Sœurs. Les frais de voyage seraient à la charge de la Municipalité.

Après échange de vues, le Conseil décide d'envoyer à Chefoo, aux conditions ci-dessus, les Agents de la Garde Municipale, dont l'état de santé, suivant avis du Médecin Municipal, nécessiterait un changement d'air immédiat.

Sur proposition de Monsieur Le Bris, le Conseil décide d'étendre cette mesure à tous les Employés Municipaux.

Il reste entendu qu'au cas où les familles des Agents ainsi envoyés en changement d'air, voudraient les suivre, les frais de voyage et de séjour ne seront pas à la charge de l'Administration, sauf avis toutefois du Médecin Municipal.

Le Conseil estimant, d'autre part, qu'il y aurait intérêt pour l'Administration Municipale à avoir un sanatorium pour son personnel, est d'avis de rechercher à Kuling, de préférence, un emplacement à cet effet.

Peut-être y aurait-il possibilité d'acquérir des bungalows que la Municipalité aménagerait.

Mr de la Prade et Mr. Chapeaux, qui doivent se rendre très prochainement à Kuling, veulent bien se charger d'étudier sur place cette question.

Service d'Incendie.—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL — Shanghai, June 22, 1922.

N° 22/1069

Monsieur P. Legendre,
Secretary,
French Municipal Council.

Sir,

I am directed to acknowledge the receipt of your letter of June 15 in reference to the matter of charges for attendance of this Council's Fire

Brigade at fires outside limits, and in reply to inform you that the Council sees no reason to alter the arrangements entered into between the two Councils in 1916, to which you refer, but that should it later be found that the calls for the assistance of this Council's Brigade at fires in the French Settlement become much more frequent than is at present the case, it might then have to consider the desirability of submitting, for your Council's consideration, proposals for the adoption of a reciprocal tariff of charges which would apply to services rendered by each Council in the assistance of the Brigade of the other Council.

I am, Sir,
Your obedient servant,
Signed: N. O. LIDDELL,
Secretary & Commissioner General.

Demandes d'emplois.—Le Conseil décide d'engager, à titre tout à fait provisoire, à compter du 1er Juillet :

Mr. G. Charlot, qui sera affecté au Service des Travaux en qualité de Surveillant auxiliaire ;

Mr. J. de Voyod, qui sera placé au Service d'Incendie en qualité d'Aide-Mécanicien auxiliaire.

Loteries.—Le Secrétaire informe le Conseil que le Sieur Zeng Fo Kang, représentant des Loteries, demande l'autorisation d'ouvrir 10 nouvelles boutiques (35 au lieu de 25) chargées de la vente des billets de loteries sur la Concession Française, s'engageant à acquitter la redevance mensuelle de Tls : 10 par boutique.

Après discussion,

Considérant que le contrat entre le Sieur Zeng Fo Kang et l'Administration Municipale prévoit un nombre de 25 boutiques, et que ce nombre est suffisant,

Le Conseil décide de ne pas donner suite à la demande ci-dessus.

Cercle Sportif Français.—Lecture est donnée de la lettre suivante :—

CERCLE SPORTIF FRANÇAIS — Changhai, le 28 Juin 1922.

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Le Comité du Cercle Sportif Français, désireux de présenter à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire des projets aussi complets que possible en ce qui concerne la construction projetée d'un nouveau Cercle au Jardin de Verdun tant au point de vue architecture qu'au point de vue financier, se propose de faire par la voie de la presse des appels d'offres pour le rachat du bâtiment actuel.

Il est évidemment entendu qu'au cas où les Membres du Cercle décideraient le transport au Jardin de Verdun, le Comité se mettrait naturellement d'accord avec la Municipalité pour les conditions de la vente du bâtiment actuel et nous désirerions savoir si vous ne trouvez aucun inconvénient à cette manière de faire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, etc...

Signé: H. MADIER,
Président,

Mr. Tulasne demande que dans la réponse du Conseil, il soit mentionné que la Municipalité est disposée à consentir un bail de longue durée pour le terrain où est construit le bâtiment.

Après discussion, le Conseil décide de répondre comme suit :—

MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 30 Juin 1922.

Monsieur H. MADIER,
Président
du Comité du Cercle Sportif Français,
Changhai.

Monsieur le Président,

Le Conseil a pris hier connaissance de votre lettre en date du 28 Juin.

Il ne voit aucun inconvénient à ce que vous fassiez dans la presse des appels d'offres pour le rachat du bâtiment du Cercle Sportif, pourvu que vous y mentionniez que le terrain sur lequel il est bâti appartient à la Municipalité et qu'il ne s'agit que de la construction, y compris la terrasse.

Au surplus, comme vous le faites vous-même remarquer et pour faire suite à la correspondance échangée entre votre Comité et la Municipalité, au cas où ce projet de vente du bâtiment viendrait à se réaliser, il ne pourra devenir définitif qu'autant qu'une entente préalable sera intervenue avec le Conseil.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil
Signé: G. Dufaure de la PRADE.

Vélodrome.—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante :

« M. MARULLI DE BARLETTA — Changhai, le 28 Juin 1922.

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« Comme suite à la question d'établissement d'un vélodrome et pour hâter la solution, j'ai l'honneur « de vous demander de vouloir bien soumettre au Conseil l'offre suivante:

« Mon groupement serait disposé à acheter à la Municipalité les 50 mows de terrain qui lui seraient « nécessaires au prix de revient c'est-à-dire 2000 Taëls le mow environ.

« Dans le cas où des installations municipales nécessiteraient le passage aérien de câbles ou antennes « quelconques au-dessus du dit terrain à une hauteur voisine de 30 mètres ou supérieure, ces terrains « seraient frappés par l'acte de vente de l'obligation d'accepter une telle servitude moyennant le rem- « boursement de la moitié du prix de cette vente.

« Nous espérons que l'intérêt d'une telle combinaison apparaîtra nettement aux Membres du Conseil « puisqu'elle ne laisse pas un capital improductif dans l'attente d'éventualité que malgré tout elle réserve.

« Veuillez agréer, etc....

« *Signé:* M. MARULLI de BARLETTA.»

Etant donné que la destination des terrains acquis dans l'extension n'est pas connue, la question soumise ne peut être envisagée en ce moment.

Salle des Fêtes.—La Salle des Fêtes de la Municipalité est mise à la disposition de MM. G. Ronconi et V. Volini pour des concerts qui doivent avoir lieu les 5 et 6 Juillet prochain.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif aux diverses questions examinées au cours de la Séance du Comité des Travaux du 26 Juin 1922:—

Séance du Comité des Travaux du 26 Juin 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt six Juin, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Matériel.—Comme suite à la décision du Conseil du 8 Juin 1922, le Comité examine les prix présentés par la Compagnie Générale d'Extrême-Orient pour la fourniture d'un kilomètre de rails et de wagonnets, marque Decauville.

Après examen des prix donnés, le Comité propose au Conseil l'ouverture des crédits nécessaires pour l'achat à cette Maison d'un kilomètre de rails à voie étroite type Decauville, avec aiguilles, plaques tournantes, etc... et de 20 wagonnets.

Route Hervé de Siéyès.—Lecture est donnée au Comité de la lettre ci-après:—

« WONG SING SAN Hangchow, June 11, 1922.

« The Secretary,
« French Municipal Council,
« Shanghai.

« Dear Sir,

« With reference to our cordial talk during my stay in Shanghai regarding my property, I beg now « to give you further particulars and hope upon the kind assistance which you promised me.

« The property I am interested in Cad. Lots 9533-9534-9535 is registered at the French Consulate « Nos 1353 to 1357 and is located on the projected Route de Siéyès (between Avenue du Roi Albert and « Route Ghisi). I should say about 1000' east of Route Ghisi. I consider an early development if the « Council makes up that portion of projected roads giving access to my property.

« The present shortest access would be to extend the Route de Siéyès, East of Route Ghisi, just now « under construction, up to my lots.

« I hereby beg to inform you that I am willing to contribute towards the making up of that road « the same proportion as adopted by the French Municipal Council.

« Hoping to hear from you at an early date, as I am anxious to start building operations,
« I beg to remain,

« Yours sincerely,
« *Signed:* WONG SING SAN.»

L'Ingénieur Municipal expose que la mise en viabilité de cette portion de la Route Hervé de Siéyès coûterait Tls. 5.412,12 et que, suivant la règle habituelle, le tiers de cette dépense, Tls. 1.804,04, serait à supporter par le demandeur.

Le Comité recommande au Conseil l'ouverture de cette voie jusqu'à la propriété de Mr. Wong Sing San à la condition, bien entendu, que ce dernier participe pour un tiers dans les frais de mise en viabilité.

Route privée.—Par lettre en date du 4 Mai 1922, le Crédit Foncier d'Extrême-Orient fait connaître qu'il a étudié un nouveau projet modifiant le tracé des routes privées desservant sa propriété de la Route Doumer, et il demande si l'Administration Municipale serait disposée à accepter la cession de tout ou partie de ces routes.

Des propositions semblables avaient une première fois été refusées par le Conseil au cours de sa Séance du 12 Janvier 1922.

Après discussion et examen des plans, le nouveau projet, comme le précédent, ne présentant aucun intérêt pour l'Administration Municipale, le Comité demande au Conseil de confirmer sa décision du 12 Janvier 1922.

Propriétés Municipales.—Lecture est donnée au Comité de la lettre ci-après :—

« CREDIT FONCIER D'EXTREME-ORIENT Changhai, le 27 Mai 1922.

« N°. 771.

« Monsieur le Secrétaire
« de la Municipalité Française,
« Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Pour le compte d'un de nos clients, nous avons l'honneur de vous adresser la proposition « suivante que nous vous prions de soumettre au Conseil Municipal :

« 1°) La Municipalité Française serait-elle disposée à vendre le lot cadastral N° 13228 situé sur « l'Avenue Pétain projetée, et dans l'affirmative à quelles conditions ?

« 2°) Au cas où la Municipalité ne serait pas vendeur, notre client vous proposerait d'échanger cette « propriété contre les lots N°s. 10261 et 9874 limitrophes, croyons-nous, d'un terrain municipal.

« La superficie globale de ces deux lots est inférieure à celle du lot 13226 ; notre client est disposé, « le cas échéant, à payer une soulte pour la différence. Le montant en serait fixé après agrément « mutuel.

« Veuillez agréer, etc...

« CREDIT FONCIER D'EXTREME-ORIENT,

« Le Directeur Fondé de Pouvoir, Un Fondé de Pouvoir,
« *Signé :* BERNIS. E. CRONE. »

Le Comité, considérant que l'échange ci-dessus ne serait pas à l'avantage de l'Administration Municipale, estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux offres du Crédit Foncier d'Extrême-Orient.

Rue Chapsal.—Le Comité prend connaissance de la lettre ci-après :—

« Philip W. GOLDING Shanghai, June 20th, 1922.

« The Director of Public Works,
« French Municipal Council, Local

« Dear Sir,

« I have the honour to address you on behalf of Mr. Chang King Zee who resides in the country « district of Route de Zikawei.

« I understand that you propose to extend the Rue Chapsal and that the line of extension is indicated « by the usual survey marks.

« If the road is carried out as projected, it will cut right through the house belonging to my client « and the houses of many of the villagers. As there is ample ground available for the road without « cutting through the houses, I am instructed to ask you to be kind enough to arrange that the exten- « sion alignment be altered at once to leave these houses intact. I am enclosing herewith rough plan « showing the location of the house in question.

« Trusting that you will see your way to make the required alteration in the plans,

« I am, Sir,
« Your obedient servant,
« *Signed :* Philip W. GOLDING. »

Considérant que des bornes C.M.F. cimentées dans le sol marquent le tracé de la Rue Chapsal depuis plus de 5 ans et que, d'autre part, des engagements d'expropriation ont été pris par l'Administration Municipale, le Comité est d'avis de repousser la demande présentée par M. Golding pour le déplacement de la Rue Chapsal.

Fêtes du 14 Juillet.—Le Comité arrête le programme des Fêtes du 14 Juillet qui comprendra comme d'habitude : Retraite aux Flambeaux, Illuminations, Jeux et épreuves sportives au Parc de Koukaza et séances de cinématographe en plein air, et propose au Conseil l'ouverture des crédits nécessaires à la célébration de la Fête.

C. F. T. E. E.—A.—*Réparations des voies de tramways.*—Lecture est donnée au Comité de la lettre suivante du Directeur de la Compagnie :

« C. F. T. E. E. Changhai, le 7 Juin 1922.

« N°. 36826/JD.

« Monsieur le Secrétaire
« de la Municipalité Française
« TRAMWAYS

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 24 Avril, concernant l'usage « par notre Compagnie d'un rouleau compresseur à bras, pour les travaux de réparations des voies de « tramways.

« Notre Compagnie a songé depuis longtemps à l'emploi d'un rouleau à vapeur, mais la dépense « d'achat serait beaucoup trop importante par rapport à la faible utilisation courante et les frais d'en- « tretien seraient ainsi sensiblement relevés. Il est probable que c'est pour cette même raison que plu- « sieurs autres entreprises de Changhai, travaillant également sur la voie publique, continuent à utiliser « les rouleaux à bras.

« Dans le cas toutefois où la Municipalité, qui a l'utilisation rationnelle d'engins à vapeur, pourrait « envisager des conditions de prix pour roulage de nos travaux en rapport avec nos dépenses actuelles, « nous serions disposés à examiner un accord spécial de ce genre.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé :* J. DURANG. »

Le Comité serait d'avis de prêter à la Compagnie selon ses besoins les rouleaux compresseurs à vapeur de la Municipalité, moyennant une redevance que l'Ingénieur Municipal serait chargé d'établir.

Toutefois, ce prêt ne devra constituer aucune gêne pour le Service des Travaux.

B.—*Interruption d'éclairage.*—Le Comité prend connaissance de la lettre ci-dessous de la Compagnie:—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 22 Juin 1922.

« N° 36955/JD

« ECLAIRAGE

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« En réponse à la lettre C. F. T. 471 du 20 courant que nous adresse Mr. l'Ingénieur Municipal « nous avons l'honneur de vous informer que la panne d'éclairage qui s'est produite dans la nuit du 19 « au 20 courant sur une partie de l'extension, a été provoquée par la mise en contact d'un fil téléphoni- « que avec notre ligne haute tension à l'angle de la route de Zikawei et de la route Prosper Paris.

« L'accident s'est produit vers 0h. 30 sur le feeder Zikawei provoquant la mise à la terre d'une des « phases du feeder Stanislas Chevalier.

« Les bouclages possibles ont été immédiatement réalisés en pleine nuit et successivement le feeder « Zikawei a été entièrement remis en service à midi le 20 et le feeder Stanislas Chevalier ensuite à 15h.

« Cet accident, qui aurait pu avoir les suites les plus graves, est dû uniquement à la mauvaise « disposition d'un branchement téléphonique qui traversait une nappe de nos fils au lieu de passer en « dessous comme notre Compagnie l'a déjà demandé à plusieurs reprises à la Société des Téléphones, et « comme elle vient de le rappeler à cette Société par lettre du 20 courant.

« Et nous serions également très obligés au Service du Contrôle de bien vouloir, à l'occasion de cet « accident, rappeler à la Société des Téléphones les précautions élémentaires qu'elle devrait prendre.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG.»

Lecture est donnée ensuite des rapports suivants du Service du Contrôle :

« Changhai, le 24 Juin 1922.

« INTERRUPTION D'ECLAIRAGE

« Une interruption de courant qui a duré environ 25 minutes s'est encore produite hier au soir « vers 7 heures 45 sur quelques secteurs de la Concession, (mêmes secteurs et mêmes heures que d'ha- « bitude).

« Il s'agit probablement d'un nouveau déclanchement intempestif du disjoncteur qui vient, paraît-il, « d'être réglé dernièrement.

« Depuis le jour de son ouverture, le Cinéma de l'Avenue Joffre a été privé 6 fois de courant.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé :* H. de BOISSEZON. »

« N°. 447 Changhai, le 26 Juin 1922.

« Une interruption de lumière qui a duré 30 minutes s'est encore produite hier au soir, le 25 cou- « rant, à 7 heures 30 sur les secteurs habituels.

« Ces secteurs, compris entre les Routes des Sœurs—Père Robert et la Rue Montauban, constituent « la partie la plus importante de la Concession.

« L'heure, toujours la même, c'est-à-dire celle de la pointe, est celle où le trafic est le plus intense.

« Le disjoncteur de la cabine "Trianon" ne paraît pas avoir été suffisamment bien réglé. Son réen- « clanchement effectué par des ouvriers de Lokawei prévenus par téléphone, exige environ 1/2 heure.

« Pour éviter d'aussi longues interruptions, il y aurait lieu d'inviter la Compagnie à avoir la nuit « au poste "Trianon" un électricien de garde en permanence, qui serait chargé de réenclancher les « disjoncteurs le cas échéant.

« L'interruption pourrait ainsi être réduite à quelques secondes.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé:* H. de BOISSEZON.»

Le Comité approuve les conclusions de ce dernier rapport.

C.—*Travaux neufs d'extension.*—Lecture est donnée au Comité de la lettre suivante de la Compagnie :—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 7 Juin 1922.

« N°. 36.828/JD

« TRAVAUX NEUFS

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 11 Mai dernier, concernant « les prévisions d'avancement des travaux d'extension de notre Compagnie.

« Les travaux en question contiennent encore une telle part d'imprévu qu'il serait imprudent de « fixer des dates ; nous vous donnerons donc ce qui, à notre avis, peut être tenu, ainsi que des renseignements généraux.

« *Eau.*—Les travaux particulièrement difficiles de prise au fleuve continuent à être activement « menés ; le caisson d'aspiration est terminé à quelques détails près ; le bâtiment des pompes, très « avancé ; la passerelle d'accès à ce bâtiment, commencée. L'achèvement de ces travaux exigera encore « un certain délai, mais il convient de tenir compte des difficultés successives rencontrées ; pour « l'autorisation seulement de prise au fleuve, 6 mois ont été nécessaires.

« La prise d'eau provisoire aménagée sur ponton, et avec batardeau de retenue, que nous avons « exécutée malgré la dépense élevée qu'elle entraîne, permet, comme vous le savez, de réaliser le « pompage au fleuve durant 24 heures quelle que soit la marée, de sorte qu'à la base nous comptons « sauf accident, suffire à la demande de la consommation, en attendant la terminaison de l'installation « définitive ci-dessus.

« Les nouveaux préfiltres sont à peu de chose près terminés ; ils pourront recevoir l'eau sous quin- « zaine. Avec les deux batteries de préfiltres (anciens et nouveaux), nous réaliserons une meilleure « préfiltration.

« Les travaux pour addition de deux filtres sont en cours, nous comptons pouvoir disposer de ces « deux filtres en plus vers le 1e Août ; en attendant, deux filtres anciens viennent d'être régénérés et « sont ainsi plus aptes à fournir dans de bonnes conditions le débit plus élevé qui sera nécessaire.

« La troisième conduite maîtresse, terminée en territoire chinois, sauf la traversée de la crique de « Zikawei, ne pourra atteindre l'Avenue Dubail et servir ainsi de secours à celle de 400 m/m en cas d'ac- « cident, que vers le 15 Juillet au plus tôt. Sa pose a été considérablement retardée en territoire chinois « pour de multiples raisons indépendantes de notre volonté.

« Les fouilles du 3e château d'eau, commencées le 13 Mai, sont terminées.

« Ce château d'eau ne pourra toutefois participer à la distribution que dans quelques mois ; là encore, « le retard est dû à de nombreuses causes indépendantes de notre volonté.

« *Electricité.*—Le bâtiment de la Centrale Diesel est très avancé ; la partie Est sera mise avant quin- « zaine à la disposition pour montage du pont roulant.

« Le montage des 2 groupes Diesel-OErlikon, ensemble 2000 KW, pourra commencer, selon toutes « probabilités, en Juillet et être terminé en Octobre.

« Une grosse partie de l'installation d'appareillage électrique est déjà terminée, le reste est préparé, « pour montage rapide.

« Le réfrigérant va être commencé sous quelques jours et le château d'eau avant un mois.

« *Tramways.*—D'après nouvelles reçues récemment de France, nous pensons que les premières « motrices doivent, à l'heure actuelle être parties d'Anvers ; le complément suivant à un mois. Ces cinq « motrices seront remontées ici aussitôt leur arrivée. Nous vous aviserons dès que nous aurons reçu des « précisions.

« Quant aux cinq remorques, construites par nos ateliers, la situation est la suivante :

« —toutes commandes à l'extérieur passées.

« —3 plateaux de châssis à peu près terminés.

« —une caisse aux 3/4 construite.

« —le reste en cours.

« Nous prions le Conseil de croire aux efforts continus de notre Compagnie en vue de satisfaire, de « son mieux et malgré les difficultés rencontrées, aux besoins de la Concession.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,

« *Signé :* J. DURANG.»

Après discussion et après avoir entendu les explications du Président, le Comité suggère de rappeler par lettre à la Compagnie qu'elle a signé le 20 Mai 1921 une convention aux termes de laquelle elle s'est engagée à terminer des travaux à une date fixée. Si à la dite date, soit le 1e Juillet prochain, elle n'a pas rempli ses engagements, ce ne pourra être qu'à ses risques et périls. D'autre part, si des inconvénients graves surgissent de ce fait pour la Concession Française, inconvénients auxquels la Compagnie n'aura pas su parer, le Conseil se verra dans l'obligation d'examiner les sanctions qu'il y aura lieu de prendre.

Le Comité décide, en outre, de se réunir Mercredi matin, à 7 heures 45, à l'Usine des Eaux de Tonkadou, pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux de la Compagnie.

Edicules-Réclames.—Le Comité ne croit pas devoir recommander au Conseil pour le moment, la pose d'appareils téléphoniques, avertisseurs d'incendie, dans les édicules-réclames en raison des fortes dépenses qu'entraînerait cette installation.

Un projet a été d'ailleurs établi par Mr. Chapeaux, Capitaine du "Torrent", en collaboration avec le Chef de la Garde, pour l'établissement d'un réseau téléphonique spécial à l'usage du Service d'Incendie et de la Police.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Routes privées.—Avant de confirmer sa décision du 12 Janvier 1922, le Conseil charge le Secrétaire de demander au Crédit Foncier s'il serait disposé à supporter les frais de mise en viabilité municipale de ses routes privées, soit Tls : 9.000 environ.

C. F. T. E. E.—Interruptions d'éclairage.—Mr. Mailly estime que les arrêts de lumière sont devenus d'une fréquence telle qu'une grande perturbation en résulte pour le public.

A son avis, la Compagnie pourrait aisément y remédier en plaçant ses disjoncteurs dans des postes surveillés.

Le Conseil décide d'écrire à la Compagnie pour lui demander de mettre fin à la situation actuelle.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Compagnie des Téléphones.—Communication est donnée au Conseil d'un projet de contrat entre la "Shanghai Mutual Telephone Co., Ltd". et la "Chinese Government Telephone Administration".

Après discussion,

Suivant avis de l'Ingénieur Municipal,

Le Conseil décide d'approuver le contrat en question sous réserve de certaines observations.

La Séance est levée à 8 heures 15.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 10 Juillet 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le dix Juillet, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur W. J. N. Dyer, Vice-Président du Conseil.

Garde Municipale.—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N°. 39 du 1er Juillet 1922, en vertu de laquelle:—

Le Sieur Ferracci, Joseph, est incorporé comme Garde à titre provisoire, à compter du 15 Juin 1922;

Le Sieur Coutelais du Rocher, Nicolas, est incorporé comme Garde à compter du 20 Juin 1922;

La démission du Garde Goguet, Edmond, est acceptée à compter du 1er Juillet 1922.

Diverses nominations et mutations dans le Personnel Tonkinois et Chinois sont approuvées.

2.—Un secours est accordé à la famille du détective de 1ère classe Wei-Tse-Yu décédé après 14 ans de bons services à la Garde Municipale.

Service d'Incendie.—Suivant rapport en date du 23 Juin, le Chef du Matériel du Service d'Incendie demande l'acquisition de:—

500 m. de tuyau tissu caoutchouté de 35 m/m de diamètre.
62 raccords symétriques.
29 petites lances.
1 grosse lance.

Ce matériel, destiné à remplacer celui usagé mis en service dans les bâtiments municipaux, serait acheté sur place et reviendrait à Tls. 400 d'une part, et à G. $1.080 d'autre part.

Après discussion,

Sur proposition de Mr. Le Bris, le Conseil décide d'acquérir le matériel demandé en France et charge le Secrétaire de passer commande à la Maison Fournier de Paris.

Fourrière Municipale.—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 1.500 pour la construction d'une fourrière municipale le long du mur du Stand Municipal.

Cette fourrière comprendra:—

1 logement pour gardien.
1 chambre d'asphyxie.
1 salle d'autopsie.
28 niches grillagées.

Fête Nationale du 14 Juillet.—1.—La "Société des Affiches Lumineuses" demande l'autorisation d'une part d'illuminer et de garnir avec des affiches patriotiques les 15 kiosques situés Avenue Joffre, Avenue Edouard VII et Quai de France, pendant les Fêtes du 14 Juillet, et d'autre part de faire monter des ballons patriotiques et de réclame dans le Parc de Koukaza.

Le Conseil décide d'accorder l'autorisation demandée.

2.—Par lettre en date du 10 Juillet, la "I. S. S." demande l'autorisation d'insérer dans les programmes des séances cinématographiques des 13 et 14 Juillet, Boulevard de Montigny et Parc de Koukaza, un film de propagande et de réclame de la Société.

Le Conseil décide d'accorder l'autorisation demandée.

La "I. S. S." s'entendra à cet effet avec "Pathé-Orient" chargé des séances cinématographiques.

Route privée—Eclairage.—Par lettre en date du 7 Juin, le "Crédit Franco-Chinois" demande l'autorisation de brancher l'éclairage de la route privée Chu Pao San sur le réseau d'éclairage public.

Après échange de vues,

Le Conseil regrette de ne pouvoir prendre cette demande en considération.

Hôtels.—Me Du Pac de Marsoulies sollicite au nom de son client, Mr. Zeng Hien Tsang, l'obtention d'une licence pour l'exploitation, à l'angle de l'Avenue Edouard VII et de la Rue Petit, sous le nom de "Maxim's Café", d'un établissement comprenant: restaurant, bar et salle de danse.

Me Nouveau demande au nom de Mr. Chang Ah Foung, l'autorisation d'ouvrir à l'angle Rue du Consulat—Rue Montauban dans le nouvel immeuble qui s'élève à l'emplacement de l'ex Hôtel de France, un hôtel dénommé "Hôtel Parisien".

Cet établissement comprendra environ 60 chambres, un bar privé de l'hôtel, un bar public et salle de danse.

Après discussion,

Le Conseil décide d'accorder les licences demandées par Me Du Pac de Marsoulies et Me Nouveau, sous la réserve que les intéressés se conformeront au triple point de vue police et mœurs, sécurité en cas de sinistre, —et construction, aux prescriptions du Chef de la Garde, du Service d'Incendie et de l'Ingénieur Municipal.

Permis de construire.—A l'avenir, les modifications demandées par le Service d'Incendie pour raison de sécurité en cas de sinistre, seront portées sur les plans présentés lors de la demande d'obtention des permis de construire.

Les permis concernant des Etablissements publics ne seront délivrés qu'autant que ces modifications auront été apportées aux plans.

Licences.—Sur avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil autorise l'ouverture de 3 maisons de chanteuses aux Nos. 133, 135 et 137, Avenue Edouard VII, entre la Rue Porte du Nord et la Rue Discry.

Le coût de la licence est fixée à Tls. 30 par mois.

Les intéressés devront se conformer strictement aux Règlements en vigueur.

Vélodrome.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

« Marulli de BARLETTA — Changhai, le 5 Juillet 1922.

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme suite aux différentes demandes que j'ai eue l'honneur de présenter au Conseil pour la « fondation d'un Vélodrome, je viens vous informer que nous avons trouvé un terrain qui répond à nos « besoins. Cette question embarrassante pour le Conseil se trouve de la sorte solutionnée.

« Le seul problème non résolu est celui des taxes; c'est précisément l'ignorance du taux de ces « taxes qui en ce moment m'interdit de constituer ma Société, et par cela même d'acheter le terrain et « de faire commencer les travaux.

« Comme il est urgent de faire l'achat dont je parle et de commencer les constructions sans délai, « je vous prierai, Monsieur le Secrétaire, de bien vouloir demander à Messieurs les Conseillers, s'ils « consentiraient à se réunir en séance spéciale pour trancher la question. Dans l'affirmative, je me « permettrai de vous indiquer de bien vouloir rappeler à ces Messieurs, au cours de cette séance, ma « lettre en date du 26 Mai à Monsieur le Président du Conseil, dans laquelle je demandais d'exonérer la « Société des taxes à ses débuts afin de lui permettre de réussir.

« Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, etc...

« *Signé:* Marulli de BARLETTA. »

A ce sujet, Mr. Le Bris expose au Conseil qu'il a eu un entretien, ainsi que Mr. Mailly, avec les représentants de la Société du Vélodrome en projet.

Il résulte de cette conversation que la Société est prête à acquitter à la Municipalité les taxes habituelles: foncières, locatives. Mais elle demande que le cœfficient de prélèvement sur le pari mutuel et les sweeps soit aussi réduit que possible au début, de façon à permettre à la Société de réussir.

Mr. Le Bris est d'avis que ces propositions semblent raisonnables.

Mr. Fiori, Chef de la Garde, présent à la Séance, donne lecture au Conseil du projet d'organisation du Vélodrome que lui a adressé Mr. Marulli de Barletta.

Outre les droits d'entrée fixés à $1, $2 et $5 suivant le stand, la Société prélèvera sur les jeux 10% au compte du pari mutuel et 15% au compte des sweeps.

Après discussion,

Le Conseil accorde, en principe, l'autorisation d'ouvrir un vélodrome sur la Concession Française aux conditions ci-après:—

1.—Sur les recettes du pari mutuel, il sera prélevé 10%, répartis comme suit:—

9 % pour la Société,

1 % pour la Municipalité.

La part municipale pourra atteindre 5%.

2.—Sur les recettes des sweeps, il sera prélevé 20 %, répartis comme suit:

18 %, pour la Société,

2 %, pour la Municipalité.

La part municipale pourra atteindre 10 %.

3.—Le prélèvement de début de la Municipalité, soit 1 % sur le pari mutuel et 2 % sur les sweeps, est provisoire et essentiellement révisable suivant les circonstances.

4.—L'Administration Municipale aura toutes facilités pour la vérification de la comptabilité de la Société.

5.—La Société acquittera les taxes foncières et locatives pour ses terrains et bâtiments, sans préjudice des frais de police et de contrôle, licences diverses, etc...

Le Règlement de Police de fonctionnement du Vélodrome sera fixé ultérieurement.

Route Lorthon.—Par lettre en date du 3 Mars 1922, MM. Stewardson et Spence demandent le déplacement vers l'Ouest de la Route Lorthon projetée (portion entre les Routes Ratard et Bourgeat).

Par lettre en date du 10 Mai 1922, Mr. Fessenden demande le déplacement vers l'Est de la Route ci-dessus.

Le tracé actuel de la Route Lorthon projetée affecte à la fois la propriété de MM. Stewardson & Spence et celle de M. Fessenden.

Après examen des plans présentés par l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide de maintenir le tracé actuel de la Route Lorthon.

C. F. T. E. E.—A.—*Travaux d'extension.*—Le Secrétaire donne lecture au Conseil de la lettre ci-après qu'il a adressée à la Compagnie le 7 Juillet 1922 :

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai le 7 Juillet 1922.

« Bureau du Secrétaire

« Monsieur le Directeur
« de la Compagnie Française de Tramways,
« d'Eclairage Electrique et des Eaux
« de Changhai

« Monsieur le Directeur,

« Suivant les instructions qui m'ont été données par le Président du Conseil et pour faire suite à « sa lettre du 30 Juin dernier, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il a été constaté officiellement par « le Service du Contrôle Municipal que les travaux d'extension de votre Compagnie, prévus pour le « Service des Eaux de par la Convention du 20 Mai 1921, se trouvaient à la date du 1e Juillet 1922 dans « la situation suivante :—

« *Nouveaux préfiltres.*—La construction des préfiltres est terminée.

« Le groupe Nord moins un élément est en service, alimenté provisoirement par l'ancienne station « de pompage.

« Groupe Sud : partie amont de ce groupe, étude travail des fissures avant mise en charge—partie « aval, commencé la pose de matériaux filtrants.

« *Nouvelle Station de pompage.*—Terminé le bétonnage du bâtiment des pompes ; commencé le « décoffrage ;

« Terminé le caisson d'aspiration ; les tiges de commande des vannes ne sont pas encore posées.

« Terminé le battage des palplanches du batardeau pour la pose des premiers tuyaux d'amenée au « caisson ; commencé le bourrage du batardeau.

« Terminé le battage des 9 pieux de l'estacade de prise d'eau.

« *Transformation en filtres des bassins de réserve actuels.*—Transformé bassin N°. 3 en filtres.

Terminé le radier de ces 2 nouveaux filtres. Commencé le mur de séparation des 2 filtres (hauteur « 0. m. 60).

« Commencé la surélèvation des murs du bassin ; 1/3 est terminé.

« Matériaux filtrants : 2.500 mc. de sable sont approvisionnés ; l'approvisionnement des autres « matériaux filtrants, gravier, gravillon, n'est pas encore commencé.

« *Canalisations.*—1°) Eau filtrée : posé cette canalisation, en tuyaux de ciment de 1 m. 20 de « diamètre, sur une longueur de 97 m., reste à poser 80 mètres.

« 2°) Eau préfiltrée (en tuyaux de 80 cm.), et conduite de vidange (40 cm.) : la fouille est seulement « ouverte sur une longueur de 10 mètres ; aucun tuyau n'est encore en place.

« *Conduite de 600 m/m.*—Terminé la pose de la conduite entre Tonkadou et le Pont Ste. Catherine.

« Le raccordement de cette conduite avec l'usine élévatoire n'est pas encore fait ; la vanne de départ « n'est pas encore prête.

« La construction de la passerelle métallique pour la traversée de la crique au Pont Ste Catherine « n'a été commandée que le 9 Juin aux Etablissements "Kiousin". La pose des premières palplanches du « batardeau de la fouille, a été commencée seulement le 15 Juin. Au 1e Juillet on procède au remblaie- « ment entre les 2 rangées de palplanches de ce batardeau, et on commence l'ouverture de la fouille « pour la culée Nord derrière le mur de quai en béton de la Route de Zikawei.

« Sur la Route de Zikawei, à l'Ouest du Pont Ste Catherine, la conduite est posée sur une longueur « de 660 mètres. Il reste encore environ 250 mètres à poser pour atteindre l'Avenue Dubail.

« *3e Château d'Eau.*—Terminé la fouille de la plateforme, commencé le battage des pieux, 300 pieux « ronds sont battus.

« Commencé l'approvisionnement des matériaux (sable, gravier, briques cassées).

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Secrétaire,
« *Signé :* P. LEGENDRE.»

B.—*Service des Eaux.—Arrêt d'eau.*—Communication est donnée au Conseil de la lettre suivante de la Compagnie, relative à l'arrêt d'eau du 1er Juillet:—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 10 Juillet 1922.

« N° 37094/JD

« E A U

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 courant, concernant la distri « bution durant la journée du 1er Juillet.

«Nous tenons à faire observer qu'à aucun moment pendant cette journée il n'y eut arrêt du service « de distribution d'eau, car tout le jour les pompes de refoulement ont travaillé sur les deux conduites.

« D'une part, la chaleur a été particulièrement forte et d'autre part, la conduite maîtresse N° 1, « réparée deux jours auparavant, continuait à présenter une fuite importante sur le Bund Chinois. « Autrement dit, d'une part, consommation plus forte, de l'autre, diminution de la fourniture d'eau.

« Pour le cas d'incendie survenant pendant une période d'alimentation faible, nous ne voyons d'autre « solution que de réserver, temporairement, la totalité de notre production à l'alimentation du château « d'eau desservant le secteur où se trouve l'incendie.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé :* J. DURANG. »

Après discussion, le Conseil décide de répondre ainsi que suit :—

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 18 Juillet 1922.

« Bureau du Secrétaire

« Monsieur le Directeur
« de la Compagnie Française de Tramways,
« d'Eclairage Electrique et des Eaux de Changhai.

« Monsieur le Directeur,

« Comme suite à votre lettre N°. 37094/JD du 10 courant, relative à un arrêt du service de distri- « bution d'eau, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les explications y contenues n'ont point « paru satisfaisantes au Conseil d'Administration Municipale, saisi de la question.

« Tout d'abord, en admettant qu'il n'y ait pas eu arrêt complet de la distribution, il est hors de « doute que son insuffisance a été telle, que pratiquement elle équivalait à une interruption totale.

« Quant aux raisons que vous invoquez pour excuser cet état de choses, elles constituent un aveu « d'impuissance de votre Compagnie, et le Conseil se voit obligé de faire les plus expresses réserves « tant sur la solution temporaire que vous envisagez en cas d'incendie, que sur les conséquences qui « pourraient résulter de la défectuosité, une fois de plus constatée, du service de distribution d'eau.

« Je dois ajouter en terminant que le 12 Juillet un manque de pression s'est encore produit sur « toute la Concession. L'eau a manqué totalement au 1e étage des maisons, alors qu'au rez-de-chaussée « le débit était des plus faibles.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Secrétaire
« *Signé :* P. LEGENDRE.»

C. —*Eclairage.*—Communication est donnée de la lettre ci-après :—

« C. F. T. E. E. — « Changhai, le 10 Juillet 1922.

« N° 37091

« ELECTRICITE

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 4 courant, concernant les « interruptions des 24 et 26 Juin dernier.

« Les précautions nécessaires ont été prises pour que les faits ne se renouvellent pas—changement « du relai incriminé—visites plus fréquentes à la cabine Trianon.

« Quant au réenclanchement des disjoncteurs au poste Trianon, par un agent détaché à ce poste, « cette mesure ne peut être envisagée, car un disjoncteur ne doit être réenclanché qu'à bon escient, « c'est-à-dire seulement après qu'on a reconnu et fait disparaître, ou mis hors circuit, la cause du « déclanchement, sinon les plus graves avaries au matériel pourraient se produire.

« Les disjoncteurs ont toujours été et continueront à être réenclanchés dès qu'il est possible de le « faire sans risques.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG.»

Le Conseil estime que les mesures projetées par la Compagnie : changement du relai, visites plus fréquentes à la cabine Trianon, ne sont pas suffisantes.

Emu de la fréquence des interruptions de lumière, le Conseil maintient la suggestion faite à la Compagnie de détacher un électricien la nuit au poste Trianon pour le cas échéant, réenclancher les disjoncteurs.

Quoi qu'il en soit, la Compagnie, libre du choix de ses moyens pour assurer le bon fonctionnement de l'éclairage, reste responsable des conséquences des interruptions de lumière constatées, sur lesquelles le Conseil appelle une fois de plus toute son attention.

Le Secrétaire est charge d'écrire dans ce sens à la Compagnie.

La Séance est levée à 7 heures 45.

Signé: W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 4 Août 1922

L'an mil neuf cent vint deux et le quatre Août, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur W. J. N. Dyer, Vice-Président.

C. F. T. E. E.—*Redevances Eau & Tramways.*—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services pendant le 2e trimestre 1922 se sont élevées respectivement à Tls : 129.625,20 et à Tls : 77.102,89.

Les redevances dûes à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls : 1.388,83 d'une part et de Tls : 826,10 d'autre part.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité de Nantao, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls : 83,05.

Garde Municipale.—Lecture est donnée des Ordonnances Consulaires en date des 12 et 21 Juillet et 2 Août 1922, en vertu desquelles :

Les brigadiers Saint-Oyan Jules, Valentin Paul et Vittori Laurent, sont nommés Sergents :

Les gardes Autheman Etienne, Bongiardini Paul, Hannon Achille, Huet Jean Marie, Laure Adrien, Petitjean Isidore, Strich Henri, Yakovleff Boris, sont nommés Brigadiers :

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

Personnel.—A.—*Congés.*—Un congé d'un mois, aux conditions de l'Art. 16 du Règlement Administratif, est accordé aux employés dont les noms suivent :

MM. E. Fauràz, *Secrétaire-Adjoint,* J. B. Audigier, *Chef Percepteur,* A. Guillabert, *Percepteur,* J. Buisson, *Commis-Comptable,* Mlle Guillabert, *Dactylographe à la T. S. F.*

B.—*Titularisation.*—Mr. G. Arnoux est titularisé en qualité de Secrétaire-Adjoint, aux conditions du Règlement Administratif, à compter du 1e Juillet 1922.

Mr. H. Marchand est titularisé en qualité de Commis du Secrétariat, aux conditions du Règlement Administratif, à compter du 1e Août 1922.

Service des Travaux.—Mr. Perinet, engagé comme Conducteur des Travaux, ayant été affecté au Service du Cadastre par décision du 29 Mai 1922, il reste à pourvoir à l'emploi de Conducteur des Travaux prévu au budget 1922 pour le Service de la Voirie.

Après examen des candidatures parvenues au Secrétariat, le Conseil, sur proposition de l'Ingénieur Municipal, autorise l'engagement de Mr. Laurent Mayol en qualité de Conducteur des Travaux stagiaire, aux conditions du Règlement Administratif.

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—Après examen des soumissions présentées pour la construction de l'annexe de l'Ecole Franco-Chinoise, le Conseil accorde l'entreprise des travaux au Sieur Sin Jin Kee au prix global de Tls : 95.350,00.

Cet entrepreneur a déjà construit la première portion de l'Ecole.

Les autres soumissions reçues étaient :

Shanghai Bros. Construction Co	Tls :	179.320,00
Dzing Tsen Gsi	»	123.600,00
Zi Kieng Kee	»	117.450,00
Ledreux, Minutti & Cie	»	123.000,00
Sing Woo Kee	»	108.040,00
Shing Sing Kee	»	99.650,00
Wong Yuen Kee	»	103.000,00
Kou Hong Kee	»	117.500,00
Wong Kao Seng	»	123.300,00

Route Grouchy.—Les Missions Belges ayant demandé la mise en viabilité d'une portion de la route Grouchy pour desservir leurs nouvelles maisons, font connaître qu'elles acceptent de participer pour un tiers, soit Tls. 252,50 à la dépense totale à prévoir Tls. 757,50.

Le Conseil autorise, en conséquence, la mise en viabilité de la partie en question de la Route Grouchy, et vote à cet effet un crédit supplémentaire de Tls. 757,50.

Rue Wantz.—L'Ingénieur Municipal fait connaître que l'ouverture de la Rue Wantz entre la Rue Brenier de Montmorand et la Rue Amiral Bayle, nécessite la démolition d'une partie de l'Usine Nang Yiang.

Après correspondance échangée avec le propriétaire, M. Paul Chang, ce dernier consent à évacuer le terrain nécessaire à l'ouverture de la Rue Wantz, et à déplacer son usine, moyennant une indemnité une fois versée de Tls. 1.300.

Les deux portions de l'Usine, de part et d'autre de la Rue, seront reconstruites en maisons chinoises suivant les prescriptions du Service d'Architecture.

Etant donné l'avantage de l'accord proposé, le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls. 1.300, montant de l'indemnité à verser à Mr. Chang.

Garage public.—Suivant avis favorable des divers Services intéressés, le Conseil autorise le Sieur Zeng Wei Da à ouvrir un garage Avenue Edouard VII dans les nouveaux bâtiments du Crédit Franco-Chinois.

L'intéressé devra se conformer aux prescriptions du Règlement sur les garages publics.

Cinéma public.—Par lettre en date du 4 Juillet, Mr. T. W. Wade a demandé l'autorisation d'ouvrir un cinéma aux N^{os}. 105-107, Rue Petit, à l'emplacement de l'ancienne Bourse du Vin et Tabac.

Le Secrétaire fait connaître que les Services de la Police, des Travaux et d'Incendie ayant donné un avis favorable, le Vice-Président a accordé l'autorisation demandée, sous réserve que l'intéressé devra se conformer aux prescriptions des Services Municipaux.

Le Conseil approuve la décision prise par son Vice-Président.

Comité des Finances.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après du Comité des Finances du 20 Juillet 1922:—

Séance du Comité des Finances et du Contrôle du 20 Juillet 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt Juillet, à 5 heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances et du Contrôle se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur W. J. N. Dyer, Vice-Président du Conseil.

Opérations Financières du 1^{e} Semestre 1922. —Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire sur les opérations financières du 1^{e} Semestre de l'année en cours, les Membres du Comité approuvent les comptes qui leur sont présentés.

BUDGET ORDINAIRE.—Recettes.—Le total des recettes s'est élevé à Tls: 831.215,03 contre Tls: 716.053,77 pour le semestre correspondant de l'année 1921.

Dépenses.—Le total des dépenses s'est élevé à Tls: 822.914,43 contre Tls: 764.526,27 pour le 1^{e} Semestre de l'année précédente.

BUDGET EXTRAORDINAIRE.—Dépenses.—Le total des dépenses s'est élevé à Tls: 287.917,73 pour le 1^{e} Semestre 1922.

La Situation Financière au 30 Juin 1922 s'établit comme suit:—

SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 1922

	Tls :	Tls. c.	Tls. c.
Solde créditeur général au 1er Janvier 1922			850.948,54
Budget Ordinaire.—			
Recettes du 1er Janvier au 30 Juin 1922	831.215,03		
Dépenses ,, ,, ,,	822.914,43		
Excédent des Recettes		8.300,60	
Budget Extraordinaire.—			
Recettes du 1er Janvier au 30 Juin 1922			
Dépenses ,, ,, ,,	287.917,73		
Excédent des Dépenses		287.917,73	
Excédent général des Dépenses au 30 Juin 1922			279.617,13
Solde créditeur général au 30 Juin 1922			571.331,41

DÉTAIL DU SOLDE CRÉDITEUR GÉNÉRAL

Crédit.—			
Banque de l'Indo-Chine—Budget Extraordinaire	303.473,90		
,, ,, Dépôt fixe	200.000,00		
Numéraire en Caisse	29.746,66		
	533.220,56		
Débit.—			
Banque de l'Indo-Chine—Budget Ordinaire	9.578,59		
		523.641,97	
PORTEFEUILLE			
175 actions de la Cie des Téléphones à Tls:	9.450,00		
Rente Française 1915-1916, valeur nominale Frs : 598.000. Valeur d'achat Frs : 535.917,55, valeur au 1er Janvier 1921 ; Frs : 528.034,00 à 15 frs.	35.202,27		
Intérêts sur Obligations des Emprunts Français Crédit en France Frs : 43.944,15 à frs. 15	2.929,61		
Compte-courant à la Banque Industrielle à Paris, Frs : 1.613,39 à frs. 15	107,56		
		47.689,44	
Montant égal au Solde créditeur général			571.331,41

Certifié conforme,
Le Secrétaire du Conseil,
Signé : P. LEGENDRE.

Changhai, le 30 Juin 1922.
Le Comptable,
Signé : M. GARDARIN.

Licences.—Mr. Le Bris expose qu'étant donné l'emploi de plus en plus généralisé des rickshaws publics, constaté par les recettes croissantes du semestre écoulé, il y a lieu d'exiger des propriétaires, des voitures plus propres. L'état de malpropreté maintes fois constaté des rickshaws devient un danger pour la santé publique.

Il déclare qu'il y a lieu d'envisager un moyen de répression qui atteigne non pas les coolies, mais les propriétaires.

Après échange de vues,

Le Comité charge le Chef de la Garde d'étudier un Règlement dans le sens indiqué plus haut.

Crédits supplémentaires.—Sur demande du Chef de la Garde, le Comité recommande l'ouverture d'un crédit supplémentaire de $ 1.000, destiné à parfaire les crédits votés pour les prix du concours de lanternes et les sports du 14 Juillet.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé: W. J. N. DYER
P. LE BRIS
A. TULASNE
M. SPEELMAN

Les propositions du Comité sont approuvées.

Jardin de Verdun.—Par lettre en date du 26 Juillet 1922, "l'American Woman's Club" demande l'usage du jardin de Verdun pour une foire qui doit avoir lieu du 19 au 22 Octobre prochain.

Après échange de vues, le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir favorablement la demande de "l'American Woman's Club".

Droits de Quayage.—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 2e trimestre 1922, s'élève à Tls: 34.148,43, en augmentation de Tls: 3.661,56 par rapport au trimestre précédent, et de Tls: 2.081,28 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1921.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Le relevé de la situation financière de cet Etablissement pour le 2e trimestre 1922, fait ressortir un solde créditeur de Hk. Tls : 2.701,71.

Service Médical.—1.—Sur demande de Mr. le Consul Général de France, le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls : 500,00 pour achat de médicaments pour les réfugiés Polonais, et frais d'hospitalisation de ces derniers.

2.—Le Médecin Municipal fait connaître que par suite de la hausse des prix des instruments de chirurgie, le crédit prévu au budget à cet effet est insuffisant.

Il demande un crédit de Tls : 500.

Après échange de vues, le Conseil vote le crédit supplémentaire demandé.

Sanatorium.—Par lettre en date du 31 Juillet, Mr. Th. Hearn propose au Conseil la location ou la vente d'un bungalow à Mokanshan.

Le montant de la location serait de Tls : 200 pour le reste de la saison ; le prix, en cas de vente, serait de Tls : 4.000 y compris 7 mows de terrain autour de la construction.

Ce bungalow pourrait servir à loger les employés envoyés à Mokanshan en changement d'air.

Après échange de vues, le Conseil décide d'attendre le résultat des démarches dont ont été chargés MM. de la Prade, Président, et A. Chapeaux, en vue de la création d'un sanatorium pour employés à Kuling.

Décès de Mr. Bridou.—Lecture est donnée des lettres ci-après:—

Monte Carlo, le 3 Mai 1922.

Monsieur de la Prade,
Président du Conseil Municipal
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur,

C'est avec une vive émotion que j'ai lu la lettre qui m'apporte vos sincères condoléances et celles de vos Collègues.

Mes enfants et moi sommes profondément touchés du témoignage de reconnaissance et d'estime dont vous voulez bien honorer la mémoire de mon cher mari; il nous prouve mieux que tout autre la sincérité de vos sentiments à son égard et au nôtre.

Dans l'irréparable malheur qui nous frappe, et dont vous comprenez si bien l'étendue, ma pensée douloureuse va souvent vers ce coin de Chine où nous avons connu nos premières et nos dernières années de bonheur et où nous avons laissé tant de belles et solides amitiés; il m'est doux de croire qu'elles conserveront longtemps le souvenir de celui qui n'est plus.

Veuillez être notre interprète auprès du Conseil Municipal tout entier pour lui exprimer notre reconnaissance et en vous remerciant du fond du cœur de votre chaude sympathie, agréez. etc...

Signé: Mme Vve. BRIDOU.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES — Paris, le 8 Juin 1922.

No. 3281

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Notre Agent Général p. i. à Changhai, M. Meynard, vient de nous faire part de la décision prise, sur votre proposition, par le Conseil d'Administration de la Concession Municipale Française de Changhai, de donner le nom de M. Lucien Bridou à une voie de la Concession.

La haute estime en laquelle nous tenions M. Lucien Bridou nous fait apprécier tout particulièrement les sentiments élevés qui vous ont fait prendre cette initiative et qui l'ont fait adopter par MM. les Membres du Conseil d'Administration.

Nous tenons donc à vous exprimer nos très vifs remerciements pour l'hommage que vous avez bien voulu rendre à la mémoire de notre regretté collaborateur qui, durant sa longue carrière en Chine, avait mis toute son activité et toute son intelligence à la défense et à l'expansion de la cause française en Extrême-Orient.

Veuillez agréer, etc...

L'Administrateur,
Directeur Général,
Signé: PHILIPPART.

Français de Changhai morts au Champ d'Honneur. — Lecture est donnée des lettres suivantes:—

« LUCIEN MAGY — St. Léonard, le 28 Avril 1922.

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur,

« Profondément touché et reconnaissant, je remercie de tout mon cœur le Conseil d'Administration « qui a bien voulu dans une pensée délicate et patriotique, perpétuer à Changhai le souvenir de mon « glorieux père; cette plaquette toujours exposée avec ses décorations et citations (médaille militaire et « croix de guerre) seront pour moi un exemple d'honneur que je m'efforcerai toujours de suivre.

« Je suis avec mes respects votre très humble serviteur.

« *Signé:* L. MAGY.»

« MARIE MAGY

St. Léonard, le 28 Avril 1922.

« Monsieur,

« En union avec mon neveu, et profondément émues, ma mère et moi nous adressons au Conseil « d'Administration nos plus sincères remerciements.

« Quoique ne connaissant pas Changhai, nous voyons par la pensée la route qui porte le nom de « notre glorieux disparu.

« C'est avec des larmes de regrets éternels que nous pensons toujours à lui. Nous avons mainte- « nant la triste mais douce consolation de l'avoir près de nous. Nous avons reçu ses précieux restes il « y a un mois.

« Nous offrons au Conseil d'Administration l'expression de notre profonde gratitude.

« *Signé:* Marie MAGY.»

« G. E. de BOISSEZON.

Marseille, le 1e Mai 1922.

« Monsieur P. Legendre,
« Secrétaire,
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur,

« Nous vous accusons réception de votre honorée du 15 Mars ainsi que du paquet contenant la « plaquette.

« Nous sommes profondément touchés par cette nouvelle marque de sympathie que nous donne la « Municipalité de Changhai et nous vous prions de vouloir bien être notre interprète auprès de Messieurs « les Membres du Conseil pour leur témoigner toute notre reconnaissance émue.

« En vous renouvelant nos remerciements, nous vous prions d'agréer, etc...

« *Signé:* G. E. de BOISSEZON.»

« Madame Veuve JUPIN

Warmeriville, le 7 Juin 1922.

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur,

« Excusez-moi si je ne vous ai répondu plus vite au reçu de la plaque que vous m'avez envoyée en « souvenir de mon cher Albert, car depuis le 19 Mai nous sommes dans l'attente du retour de son « corps; mais nous avons reçu un avis contraire à cause de la chaleur.

« Ça été pour moi une joie en recevant ce cher souvenir, car je vois que si mon fils est mort au « champ d'honneur, il a laissé un très bon souvenir où il a passé. Je remercie infiniment le Conseil « d'Administration pour le geste qu'il a fait en l'honneur de mon fils en donnant le nom de mon cher « Albert à une rue de la Concession.

« Recevez, Monsieur, mes sincères remerciements et mes sincères salutations.

« *Signé:* Mme. Vve. JUPIN. »

« BANQUE DE L'INDO-CHINE Changhai, le 3 Août 1922.

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de ce jour dont le contenu nous a vivement « touchés.

« Nous prions notre Direction Générale de s'acquitter auprès de la famille d'Henri Magnigny de la « mission dont vous avez bien voulu nous charger et vous serions obligés d'exprimer au Conseil d'Ad- « ministration Municipale nos sentiments personnels de gratitude pour l'hommage rendu à la mémoire « d'un de nos jeunes collègues et amis.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* L. ARDAIN.»

Fournitures pour 1922.—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :

« THE TEXAS COMPANY Shanghai, August 2nd. 1922.

« The French Municipal Council,
« Shanghai

« Dear Sirs,

« We beg to advise that we are this day allowing you a further reduction on Kerosene to Tls: 3,40 « per case. We are making you this additional reduction due to the fact that we have reduced our retail « price for Kerosene. In the event at a later date we should increase the price of Kerosene, we will « advance your price in accordance with such an increase, except that your price will at no time « exceed our original tender price of Tls: 4,20 per case.

« We trust our action in this matter will be satisfactory to you.

« Yours very truly,
« The Texas Company,
« *Signed:* G. E. FOWLER. »

Postes Chinoises.—Par lettre en date du 31 Juillet, Mr. C. H. Shields informe le Conseil qu'il a repris la charge de Commissaire des Postes Chinoises à Changhai.

Permis de Construire.—Le Secrétaire donne lecture au Conseil de la correspondance échangée avec Mr. Tissot-Dupont et Me Barraud, à la suite de deux demandes de permis de construire:—

l'une sur les lots cadastraux 6555 et 6566, Route Lafayette,

l'autre sur les lots cadastraux 6605, 6606, 6611 & 6612, Route Cardinal Mercier.

Après avoir entendu les explications données sur plans par l'Ingénieur Municipal, et l'avis de l'Avocat-Conseil, présent à la Séance, le Conseil approuve le texte des réponses à adresser à Me Barraud.

Divers.—Sur la proposition de Mr. Le Bris, le Conseil décide qu'à l'avenir les commandes à faire en France seront transmises par l'intermédiaire d'une maison française d'import de la place.

La Séance est levée à 8 heures 30.

Signé: W. J. N. DYER
P. LE BRIS
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 8 Août 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le huit Août, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Mr. G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale—La démission du Garde Schwartz est acceptée à compter du 1e Septembre 1922.

La liquidation du compte de cet Agent à la Caisse de Prévoyance est autorisée aux conditions de l'Art. 12 des Statuts.

C. F. T. E. E.—1.—Communication est donnée de la lettre ci-après:

« C. F. T. E. E. Changhai, le 25 Juillet 1922.

« N° 37.221/JD

« E A U

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre—Eau—du 30 Juin dernier, « faisant réponse à la nôtre N° 36828 du 7 même mois.

« Le 20 Mai 1921—notre Compagnie a pris l'engagement de poursuivre immédiatement les travaux « nécessaires pour être en mesure de produire sans surcharge à partir du 1e Juillet 1922 au plus tard, « les quantités d'eau exigées par les besoins publics et privés de la Concession—jusqu'à concurrence de « 26500 mètres cubes par 24 heures.

« Les travaux ont été conduits aussi activement que possible; le Conseil a d'ailleurs été tenu au « courant soit par notre correspondance, soit par le Service du Contrôle, des difficultés rencontrées et « des retards subis du fait de causes étrangères ne pouvant nous être imputées. Ces difficultés et « retards sont d'ailleurs ceux que rencontre couramment dans la pratique, toute entreprise, en tous « pays.

« Nous avons pu, néanmoins, avant le 1e Juillet, mettre en service une partie des installations « nouvelles qui, s'ajoutant à l'installation provisoire permettant le pompage au fleuve quel que soit « l'état de la marée,—coût 3380 taëls à notre charge—a permis de produire les quantités d'eau exigées « par les besoins publics et privés de la Concession, à deux faiblesses temporaires de pression près « qui ne se sont pas renouvelées depuis le 12 courant.

« Sans doute, tous les travaux nécessaires pour la distribution de 26500 mètres cubes par 24 heures, « ne sont pas terminés, mais notre Compagnie satisfait aux besoins actuels qui restent d'ailleurs bien « au-dessous de 26500 mètres cubes et elle continuera à y satisfaire sauf avarie constituant cas de force « majeure.

« Les travaux, dont certains particulièrement difficiles, seront poursuivis aussi activement que « possible, de manière que les installations—en vue de 26500 mètres cubes—soient terminées au plus tôt.

« C'est dans ces conditions que nous entendons, pour notre part, continuer à pratiquer vis-à-vis « du Conseil, la collaboration loyale et confiante qui a été prévue par la convention amiable du 20 Mai « 1921.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG.»

Le Président estime que le Conseil ne saurait accepter le point de vue de la Compagnie lorsqu'elle dit que "le Conseil a été tenu au courant des difficultés rencontrées et des retards subis du fait de causes étrangères ne pouvant lui être imputées".

Le Conseil confirme à la Compagnie les réserves formulées par lettres municipales des 30 Juin et 7 Juillet 1922.

A la date du 1e Juillet 1922, la Compagnie devait avoir en effet en fonctionnement les installations nouvelles prévues par la Convention du 20 Mai 1921.

2.—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante :—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 26 Juillet 1922.

« N° 37.224/JD

« CONDUITE MAITRESSE

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 18 courant, par laquelle vous « nous faites connaître que le Conseil a bien voulu approuver le tracé de la 3e conduite maîtresse et du « câble de signalisation entre l'Avenue Dubail et le 3e château d'eau.

« Les détails du tracé seront, comme vous le demandez, fixés sur place d'accord avec le Service « Municipal des Travaux.

« Nous remercions le Conseil de l'autorisation qu'il a bien voulu nous accorder; nous nous « permettons toutefois de rappeler qu'il y a eu dans cette affaire, d'accord avec le Conseil, un « véritable changement de programme retardant par suite l'exécution des travaux. Ce changement, « dont notre Compagnie n'a pas hésité à prendre l'initiative, bien qu'il en résultât pour elle un « supplément de dépenses considerable, aura pour effet d'aboutir à une distribution normale et « assurant l'avenir de la Concession.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé :* J DURANG. »

Le Conseil estime que ce changement de programme provient d'une erreur faite par la Compagnie dans le choix de l'emplacement primitivement destiné au 3e château d'eau, et que, par suite, elle doit en supporter les responsabilités.

3.—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 26 Juillet 1922.

« N° 37.232/JD

« E A U

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 18 courant, concernant la « distribution durant la journée du 1e Juillet, et la faiblesse de pression très temporaire du 12 courant « matin.

« Nous ne pouvons que confirmer les termes de notre lettre du 10 Juillet, établissant qu'il n'y a « pas eu arrêt du service de distribution d'eau, et les raisons pratiques que nous vous avons données

« expliquant la faiblesse de pression ne constituent nullement un aveu d'impuissance. L'absence de « tout incident depuis le 12 Juillet fournit d'ailleurs la meilleure preuve que notre distribution reste « satisfaisante.

« Quant au cas d'incendie, la solution vous avait déjà été indiquée par lettres antérieures.

« Nous nous permettons de penser que le Conseil voudra bien, dans un large esprit de collaboration, « tenir compte à notre Compagnie de sa bonne volonté pour satisfaire à ses engagements, alors que les « questions d'exploitation et de travaux neufs sont multiples.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé :* J. DURANG. »

4.—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante :—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 26 Juillet 1922.

« N° 37.228/JD

« ECLAIRAGE

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 18 courant.

« Nous ne pouvons que regretter que le Conseil ne partage pas notre manière de voir dictée par « l'expérience et concernant le rétablissement du courant après les disjonctions au poste Trianon. « Mais il s'agit en la circonstance de sauvegarder—dans l'intérêt même de la reprise du service—un « matériel très coûteux.

« Quant à la question de la responsabilité de notre Compagnie vis-à-vis de sa clientèle, elle n'a « été soulevée près de nous par aucune réclamation, et s'il s'en produisait, nous les examinerions « d'après nos obligations.

« Nous pouvons, cependant, assurer le Conseil que tous les efforts seront faits pour assurer la « continuité de l'éclairage, c'est-à-dire pour satisfaire à nos engagements; notre Compagnie y a d'ailleurs « l'intérêt le plus immédiat.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé :* J. DURANG. »

Le Président fait remarquer que la Municipalité est le plus gros client de la Compagnie, et à ce titre, elle a adressé maintes réclamations à cette dernière au sujet des arrêts de lumière.

Après discussion, le Conseil décide de faire de nouvelles représentations à la Compagnie au sujet de ces arrêts de courant vraiment trop fréquents.

Le Secrétaire rend compte au Conseil qu'au cours de la nuit du 6 au 7, trois arrêts de courant se sont produits à la Station de T S. F., et quoique de courte durée, ils ont immobilisé la transmission et ont de ce fait apporté le plus grand trouble au service.

L'Ingénieur Municipal exprime l'avis que ces interruptions étant appelées à se reproduire à chaque passage de typhon, il serait nécessaire d'envisager un moyen de secours pour la production du courant, nécessaire au fonctionnement de la T.S.F. dans le cas de mise hors service temporaire des lignes électriques.

Il préconise l'installation d'une batterie d'accumulateurs ou tout autre moyen.

Mr. Le Bris pense qu'un groupe électrogène serait plus approprié.

Après échange de vues, le Conseil charge l'Ingénieur de faire un rapport à ce sujet, d'accord avec le Directeur de la Station, rapport qui sera examiné à la prochaine Séance du Conseil.

5.—Lecture est donnée du rapport suivant:—

« SERVICE DU CONTROLE — Changhai, le 20 Juillet 1922.

« N°. 3745

« TRAMWAYS »

« La construction de la première des 5 voitures remorques à mettre en service par la C. F. T. E. E. « dans le courant de 1922, est terminée.

« Cette voiture, construite aux ateliers de la Compagnie à Lokawei, est du même type que celles « actuellement en service, et comporte des vitres et volets mobiles sauf aux extrémités qui sont pourvues « de vitres mobiles seulement.

« La voiture en question porte le N° 62, et est en service depuis le 18 courant.

« Les 4 autres voitures à livrer pourront vraisemblablement être terminées dans un mois et demi.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé:* H. de BOISSEZON.»

6.—Communication est donnée au Conseil du Rapport ci-après de l'Ingénieur Municipal:—

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 27 Juillet 1922.

« SITUATION DES TRAVAUX NEUFS C. F. T. E. E. A LA DATE DU 27 JUILLET 1922. »

« 1.—*SERVICE DES EAUX.—Nouveaux préfiltres.*—Même situation qu'au 19 Juillet.

« *Nouvelle station de pompage.*—La fouille pour la pose des premiers tuyaux d'amenée, qui était à « peu près terminée, a été inondée dans la nuit du 22 au 23 à la suite d'une forte marée.

« La pompe électrique d'épuisement qui se trouvait dans la fouille a été noyée et doit être rempla- « cée. Un nouveau groupe moto pompe a été acheté et apporté hier sur le chantier. Le travail d'épuise- « ment commencera dès que cette nouvelle pompe sera montée.

« La plateforme de l'estacade de prise d'eau est terminée.

« *Transformation en filtres des bassins de réserve actuels.*—On continue la pose des enduits des 2 nou- « veaux filtres.

« Du côté Nord: la conduite d'eau préfiltrée (800 m/m) est posée sur une longueur de 25 mètres; « celle de vidange (400 m/m) est posée sur une longueur de 27 mètres.

« Du côté Sud: la conduite de 800 m/m est posée sur une longueur de 27 mètres; celle de 400 m/m « sur une longueur de 40 mètres.

« *Conduite de 600 m/m.*—Travail suspendu. Les tuyaux sont approvisionnés pour pose de la conduite « entre Lokawei et le nouveau Château d'Eau.

« *Passerelle métallique du Pont Ste. Catherine.*—Commencé la 1ere semelle en béton de briques « cassées de la fondation de la culée Nord.

« *3e Château d'Eau.*—On continue le battage des pieux; environ 1200 sont battus.

« 2.—*NOUVELLE CENTRALE ELECTRIQUE.*—Continué le remplissage en briques, la pose des fenêtres « et des vitres.

« Continué l'aménagement et l'équipement électrique du bâtiment des tableaux.

« Continué la pose des coffrages et la confection des armatures du réfrigérant.

« Le bâti du 1e moteur de 1000 KW est en place. Le montage est suspendu en attendant la ferme- « ture du bâtiment.

« Commencé la 1ere semelle en béton de briques cassées de la fondation du Château d'Eau de 400 mc.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé:* H. de BOISSEZON. »

7.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 3 Août 1922.

« N° 37.270/JD

« CONTROLE

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître que notre Compagnie a compris que l'exercice du « droit de contrôle du Conseil comme prévu au Cahier des charges, était réservé jusqu'ici au seul « personnel du Service du Contrôle, soit:

« MM. de BOISSEZON, *Ingénieur Municipal,*
« BERENGUIER, » *Adjoint,*
« FAU, *Contrôleur,*
« BRIAND, » *Adjoint.*

« Et lorsque le Conseil et son Secrétaire, ou le Comité des Travaux ont bien voulu manifester le « désir de visiter nos installations, nous avons déféré à ce désir très volontiers.

« Nous ajoutons, encore, que si un ou plusieurs conseillers même non délégués par le Conseil, nous « exprimaient le désir d'une visite, nous les accompagnerions ou ferions accompagner bien volontiers.

« Nous estimons, en agissant comme il vient d'être dit, non seulement satisfaire à nos obligations, « mais encore faire preuve d'un réel esprit de conciliation et de collaboration, car des observations utiles « peuvent être recueillies au cours de ces visites.

« Nous ne saurions toutefois aller plus loin, et admettre qu'un Conseiller, non muni de pouvoirs « spéciaux à nous notifiés, pénètre à Tonkadou avec le Service du Contrôle et y dirige celui-ci.

« Et nous donnons ce jour des instructions à nos Services pour que les seules personnes à admettre « à tout moment et sans autre avis, soient les quatre personnes ci-dessus du Contrôle.

« Nous nous ferons toujours un devoir d'accompagner nous-même, ou par exception de faire « accompagner, le Conseil en corps ou le Comité des Travaux qui auront bien voulu nous aviser.

« Nous accompagnerons ou ferons accompagner le Conseiller détaché, ou les Conseillers, qui auront « simplement pris rendez-vous avec nous par téléphone.

« Nous vous prions de bien vouloir agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG. »

Après discussion, le Conseil décide de notifier à la Compagnie, en réponse à sa lettre du 3 Août, que l'Administration Municipale est indiscutablement libre d'exercer son contrôle envers la Compagnie comme il lui plaît.

Le Conseil a toute latitude pour désigner les Membres de sa Commission de Contrôle, dont les noms seront communiqués à la Compagnie.

Il peut d'autre part à tout moment modifier la composition de la Commission de Contrôle.

Le Président veut bien se charger de répondre dans ce sens à la Compagnie.

La Séance est levée à 8 heures 30.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
P. LE BRIS
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 16 Août 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le seize Août, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Congés.—Un congé de 15 jours est accordé à Mr. de Boissezon, Ingénieur Municipal.

Un congé d'un mois, à compter du 1e Septembre, est d'autre part accordé à Mr. Roux, Agent-Voyer.

Sanatorium.—Au cours d'une Séance précédente, le Conseil avait envisagé la création d'un sanatorium, dans une région à climat tempéré, où pourraient aller se reposer les Employés Municipaux dont l'état de santé serait précaire.

Le Président fait savoir que les démarches qu'il a entreprises à Kuling dans ce but, n'ont pu donner de résultats.

Service d'Incendie.—A.—Sur demande du Capitaine du « Torrent », le Conseil vote un crédit supplémentaire pour l'habillement et l'équipement de la réserve des Pompiers Volontaires.

B.—Le Secrétaire rend compte d'un accident mortel survenu dans Yangtszepoo Road.

Une voiture du Service d'Incendie, affectée au transport des Réfugiés Polonais, a passé sur un garçonnet Chinois tombé accidentellement d'un tramway.

L'enquête faite par la Police Internationale n'a pu déterminer si la victime était morte des suites de sa chute ou du choc de l'auto-camion.

Le Conseil décide néanmoins d'allouer un secours de $ 100 à la famille du défunt.

Service des Travaux.—Le Conseil prend connaissance d'un rapport de l'Ingénieur Municipal, en date du 8 Août 1922, sur les avantages qui résulteraient pour l'arrosage public de l'acquisition d'une deuxième arroseuse automobile « Laffly » de 5 tonnes, celle actuellement en service n'étant que de 3 tonnes.

Le Conseil décide, en conséquence, de passer commande d'une arroseuse « Laffly » du type préconisé par l'Ingénieur Municipal.

Les crédits nécessaires à cet effet seront pris sur le Budget Extraordinaire.

Bâtiments Municipaux.—A.—Le Conseil vote les crédits supplémentaires nécessaires au renouvellement de la tapisserie de la villa du Chef de la Garde et de l'appartement du Directeur de l'Ecole Municipale Française.

B.—Comme suite au rapport N° 491 du 7 Août dernier de l'Architecte Municipal, le Conseil vote le crédit nécessaire pour la réfection des gaines de cheminées du bâtiment N° 2 du Poste Central de Police.

C.—*Poste Pottier.*—Le Conseil prie Mr. Tulasne de bien vouloir examiner le cahier des charges de l'adjudication pour la construction du nouveau Poste de Police Pottier.

Cet examen terminé, il pourra être procédé à un appel d'offres pour la construction de ce bâtiment.

D.—*Poste d'Incendie de l'Ouest.*—Comme suite à un rapport N° 495 en date du 10 Août 1922 de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide la démolition de la vérandah du Poste d'Incendie de l'Ouest qui menace ruine et qui constitue un danger.

L'Architecte Municipal étudiera un projet de reconstruction en béton armé de cette vérandah.

Permis de construire.—Le Secrétaire donne lecture au Conseil de la correspondance échangée avec Mr. Tissot-Dupont et Me d'Auxion de Ruffé, à la suite d'une demande de permis de construire sur le F. C. lot 932.

Après avoir entendu les explications du Secrétaire et de l'Ingénieur Municipal, le Conseil approuve le texte de la réponse à adresser à Me d'Auxion.

Exposition de lanternes.—Le Conseil prend connaissance d'une lettre de Me d'Auxion de Ruffé du 7 Août 1922, sollicitant pour le compte du Sieur Seng Sie Gni l'autorisation de réouvrir, pour une nouvelle période finissant au 31 Août, les portes de l'exposition de lanternes au Jardin de Verdun.

Ayant refusé dernièrement une demande formulée par l'American Women's Club pour l'installation d'une foire au Jardin de Verdun, et considérant les multiples réclamations auxquelles a donné lieu la première exposition tenue par le Sieur Seng Sie Gni, le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir favorablement la requête ci-dessus.

Jinrickshaws privés.—Lecture est donnée au Conseil de la lettre ci-après :

« SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL — Shanghai, August 7, 1922.

« Ref. 1484 N° 22/1380

« P. LEGENDRE Esq.,
« Secretary,
« French Municipal Council.

« Sir,

« In the schedule of Licence Fees, submitted at the last meeting of the Ratepayers of this Settle-
« ment, provision was made and duly approved for an increase in the quarterly licence fee for private
« ricshas as from July 1 from $ 4 to $ 6. Prior to this meeting the Council's intention to recommend
« the increase in question was communicated to your Council, in the hope and expectation that, it
« would agree to enforcement of the like increase in the French Settlement in conformity with the
« policy hitherto observed of maintaining licence fees in the two Settlements on the same basis so far
« as possible. In this the Council was disappointed, but as no serious complication was anticipated by
« reason of the licence fee being upon a different basis in the two Settlements, the Council did not
« consider it necessary to make any representations to your Council in the matter.

« However from a report made to the Council by the Commissioner of Revenue on July 17 it
« appears that the number of private ricsha licences issued in this Settlement to that date in respect of
« the current quarter had fallen to 7,292, as against 7,327 issued for the June quarter and whilst it is
« probable that by the end of the quarter this falling off will have been reduced to something like 1,000
« below the figure for the previous quarter, it is nevertheless apparent that the loss of revenue will be
« very considerable. The Council cannot help but conclude that in the main this falling off must be
« attributed to the fact that your Council did not see fit to increase the licence fee in the French Settle-
« ment with the result that most owners of private ricshas residing outside the two Settlements—and
« their number is not inconsiderable—and, no doubt, also several residing in this Settlement have taken
« out their licences, which are valid in both Settlements, with your Council.

« Under the circumstances, as your Council will not doubt readily appreciate, the Council is com-
« pelled to suggest that your Council should kindly reconsider its decision against increase in the fee
« exacted in respect of licences issued in the French Settlement, with a view to such fee being raised
« to the same level as that which is now payable in this Settlement. In the alternative, much as it
« would regret the necessity of having recourse to such action, the Council will be forced to require
« owners of all private ricshas licenced by your Council, should they circulate in this Settlement, to
« take out a supplementary licence upon which payment of a fee of $ 2 per quarter would be required.
« The Council would be forced to take this action as a measure of self protection, and would, I need
« hardly add, much prefer that the Licence Fee in the two Settlements should be placed on the same
« basis of $ 6 per quarter.

« I am directed therefore to request that you may kindly bring this matter to the attention of your « Council for its favourable consideration, and, at the same time to state that, if your Council is of opi- « nion that a conference on this important matter would be likely to assist a favourable settlement of the « point at issue, the Council will be glad to depute certain of its members to meet your Council when « and where it may wish.

« I am, Sir,
« Your obedient servant,
« *Signed:* N. O. LIDDELL,
« Secretary & Commissioner General. »

Le Conseil décide de maintenir sa décision du 8 Mai dernier.

Il décide en outre de faire savoir au Shanghai Municipal Council que la réunion proposée maintenant aurait pu avoir lieu avant que soit prise la décision d'augmenter le coût de la licence de rickshaws privés ; que d'autre part il croit devoir protester contre le ton de sa lettre qui manque de courtoisie et se termine par une sorte de mise en demeure.

Le Conseil décide par ailleurs que si le S. M. C. applique une taxe supplémentaire de $ 2,00 pour circulation sur la Concession Internationale, aux rickshaws privés ayant une licence française, la même taxe sera appliquée, pour circulation sur la Concession Française, aux rickshaws ayant une licence du S. M. C.

Le Président veut bien se charger de répondre dans ce sens au S. M. C.

Jinrickshaws publics.—Le Conseil décide de demander à Me Du Pac, d'étudier les moyens d'atteindre, par une mesure appropriée, les propriétaires de rickshaws et non les coolies en cas d'infraction aux Règlements sur l'état des véhicules.

Visite du Maréchal Joffre.—Le Conseil prend connaissance des lettres suivantes:

LE MARECHAL JOFFRE — Paris, le 22 Juin 1922.

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai (Chine).

Monsieur le Président,

Le 9 Mars dernier, au cours d'une émouvante séance de votre Conseil qui compte parmi mes plus précieux souvenirs de voyage, vous avez bien voulu me remettre au nom de la Municipalité Française de Changhai un chèque de Cent Mille francs pour être attribué au soulagement des misères de nos régions dévastées.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que d'accord avec le Ministre des régions libérées, j'ai décidé d'attribuer votre généreux don à la commune de Barisis (Aisne), située entre La Fère et Soissons à 22km. Nord de Soissons, sur l'ancienne ligne du front. Cette localité m'a paru, parmi beaucoup, mériter largement ce secours: en effet les 250 immeubles du village ont été entièrement détruits; et d'autre part une preuve du courage de sa population est donnée par les deux chiffres suivants: alors qu'en 1914, elle se composait de 858 habitants, 600 sont déjà revenus pour recommencer à travailler! Aucun secours privé n'est jamais venu à son aide; les écoles et la mairie sont encore dans de mauvais baraquements.

Telles sont les raisons qui ont fixé mon choix: ainsi dès aujourd'hui la Concession Française de Changhai se trouve avoir adopté l'un de nos plus malheureux villages et nul doute que son geste généreux n'y soit connu avec une vive et profonde reconnaissance.

Je profite de cette occasion, Monsieur le Président, pour vous prier de remercier encore votre Conseil Municipal de l'accueil qu'il a bien voulu me réserver et du magnifique secours qu'il a donné à nos malheureux compatriotes.

Veuillez me croire, Monsieur le Président, votre tout dévoué.

Signé: J. JOFFRE.

MINISTERE DES REGIONS LIBEREES — Paris, le 30 Juin 1922.

Cabinet du Ministre

No. 21782
S. P. S.

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

M. le Maréchal Joffre vient de me faire parvenir la somme de 100.000 Frs. que vous avez bien voulu lui remettre au nom de la Municipalité Française de Changhai, pour le relèvement des départements français sinistrés.

Ce nouveau témoignage de la sollicitude des Français d'Outre-Mer pour leurs frères si cruellement éprouvés, me touche profondément. Il contribuera pour une large part à donner à nos admirables populations des régions dévastées le courage nécessaire pour mener à bien la tâche gigantesque à laquelle elles ont consacré toute leur volonté et tout leur cœur.

En leur nom et en mon nom personnel, je vous adresse ainsi qu'à nos compatriotes de Changhai mes plus chaleureux remerciements.

Veuillez agréer, etc...

Le Ministre,
Signé: Reibel.

Ecole Américaine.—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante :

SHANGHAI AMERICAN SCHOOL — Shanghai, June 20, 1922.

M. G. Dufaure de la Prade,
President Municipal Council
of the French Concession, Shanghai,

Sir.

Enclosed are proposals from the Board of Managers of the Shanghai American School, addressed to the Municipal Council of the French Concession, which we trust you will be good enough to present to the Council for their consideration, with your favorable recommendation.

In these proposals we have endeavored to set forth clearly and fully the facts which have led the Americans in Shanghai to choose the site for their new School in the French Concession. That choice having been made, and their cooperation having been secured in as high a degree as has seemed possible

in providing the funds necessairy for the purchase of the site and the erection of suitable buildings, we have found ourselves faced with the necessity of seeking still further aid in the completion of the building project and in the maintenance of the School.

In view of the financial advantages which this project will bring to the French Concession in the possibilities of increased tax returns, and in the provision of supplementary educational facilities for children resident in the French Concession, we have ventured in these proposals to suggest ways in which the Municipal Council is justified, in behalf of the public interest, in giving substantial assistance to the project from the public funds.

It is possible that we have overlooked facts which should be laid before the Council in their consideration of our request, and in that event we shall be pleased, upon request, to supply any further information in our possession, relating to the matters concerned. In addition, representatives of the School will be at the command of the Council to appear in person and to answer any questions which it is desired to raise.

Assuring you of our appreciation of your attention and assistance in this vital matter, we are, dear sir,

In behalf of the Board of Managers,
Very truly yours,
Signed: V. G. LYMAN
T. E. DOREMUS

Après avoir entendu les explications de Mr. Shoop, le Conseil, après discussion, décide la formation d'un Comité chargé d'étudier cette question et de fournir un rapport au Conseil pour décision.

MM. Dyer, Le Bris, Mailly et Speelman veulent bien faire partie de ce Comité.

Analyse d'Eau—Se référant à la lettre de la Compagnie N° 37306/JD du 8 Août 1922, relative aux analyses d'eau, le Président fait connaître à ses collègues qu'il a eu une entrevue avec Mr. Durang et qu'il est parvenu à une entente.

Mr. Mailly suggère qu'il soit envoyé un télégramme à Mr. Laffargue qui avait promis, lors de son séjour à Changhai, d'étudier quelle méthode unique d'analyse conviendrait pour Changhai, ainsi qu'un procédé de chlorination des eaux.

Le Conseil se range à l'avis de Mr. Mailly.

Service des Eaux.—A.—Le Conseil décide que le Comité des Travaux se réunira Vendredi matin, à 8 heures, à l'Usine des Eaux de Tonkadou pour visite des travaux d'extension de la Compagnie.

B.—Lecture est donnée du rapport ci-dessous du Service du Contrôle sur l'état d'avancement des travaux neufs à la date du 9 Août 1922 :

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 10 Août 1922.

« N°. 496

« SITUATION DES TRAVAUX NEUFS C. F. T. E. E. A LA DATE DU 9 AOUT 1922. »

« 1.—*SERVICE DES EAUX.—Nouveaux préfiltres.*—Le groupe Sud des préfiltres, moins 2 éléments, « est en service.

« *Nouvelle station de pompage.*—Commencé la pose des tuyaux de refoulement. Un tuyau d'aspira- « tion est en place dans le caisson d'aspiration. Situation inchangée en ce qui concerne le batardeau « pour la pose des premiers tuyaux d'amenée au caisson d'aspiration.

« *Nouveaux filtres.*—La pose des conduites d'eau préfiltrée, d'eau filtrée et de vidange, est terminée « sur les faces Nord et Sud. La fouille est commencée sur la face Est.

« La pose des enduits des 2 nouveaux filtres est terminée.

« Commencé dans le filtre N°. 2 la pose des tuyaux plats pour amener l'eau filtrée du filtre « N°. 1 à la chambre de régulation.

« Les murs du bassin de réserve N°. 2 ont été surélevés de 45 centimètres.

« *Conduite de 600 m/m.*—La pose est complètement terminée entre le Pont Ste. Catherine et « l'Avenue Dubail.

« A Tonkadou, commencé la fouille pour raccordement de la conduite avec l'usine élévatoire.

« Sur la Route de Zikawei, à l'Ouest de l'Avenue Dubail, commencé les fouilles des culées de la « passerelle en béton devant supporter la conduite dans la traversée de la crique de " Za Fei Kon ".

« *Passerelle métallique du Pont Ste. Catherine.*—Les 2 culées sont terminées.

« *3e Château d'Eau.*—Continué le battage et le recépage des pieux.

« 2.—*NOUVELLE CENTRALE ELECTRIQUE.*—La couverture est complètement terminée.

« Continué le remplissage en briques des façades.

« Continué l'aménagement et l'équipement électrique du bâtiment des tableaux, ainsi que le mon- « tage du 1e groupe de 1000 KW.

« Pose des armatures du radier et des poutres du radier du réfrigérant

« Commencé les coffrages de la poutre semelle du château d'eau de 400 mètres cubes.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé :* H. de BOISSEZON. »

Eclairage Public.—Le Conseil ne croit pas devoir donner suite aux demandes présentées par certains résidents pour la pose d'écrans sur les lampes d'éclairage public, ce procédé amenant une diminution de l'éclairage de la route.

Interruption de lumière.—Lecture est donnée au Conseil des lettres suivantes :

« C. F. T. E. E. « Changhai, le 14 Août 1922.

« N° 37.345/BG

« ECLAIRAGE

« Monsieur l'Ingénieur en Chef
« de la Municipalité Française, de Changhai.

« Monsieur l'Ingénieur en Chef,

« En réponse à votre lettre du 31 écoulé, N° CFT 486, nous avons l'honneur de vous informer que:

« 1°) les disjonctions 1, 3 et 4 sont résultées de contacts de nos lignes avec les branches des arbres, élaguées depuis Rue Chapsal.

2°) la disjonction 2 est dûe à un court-circuit provoqué par l'entrepreneur de l'Hôtel de France, qui « avait attaché ensemble nos fils basse tension. Ce fait a d'ailleurs été constaté par la Police.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG.»

« C. F. T. E. E. « Changhai, le 16 Août 1922.

« N° 37.346/BG

« Monsieur l'Ingénieur en Chef,
« de la Municipalité Française de Changhai.

« Monsieur l'Ingénieur en Chef,

« En réponse à votre lettre N° CFT 489 du 11 courant, nous avons l'honneur de vous informer que « l'interruption de lumière que vous nous signalez a été provoquée par un arrêt de la fourniture « anglaise.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG.»

Cimetière.—Le Secrétaire expose au Conseil, avec plan à l'appui, qu'il y aurait lieu de procéder, dès maintenant, à des achats de terrains pour permettre l'agrandissement du cimetière de Lokawei, agrandissement qui malheureusement s'impose.

Les terrains à acheter se trouvent à l'Est du cimetière et sont bornés à l'Est par le tracé de la Rue Chapsal prolongée jusqu'à la Route de Zikawei.

Mr. Zeng, propriétaire d'une partie de ces terrains, mesurant 6 mows 9 funs, serait disposé à céder son lot au prix de Tls : 3.000 par mow.

Le Secrétaire faire remarquer au Conseil que l'ouverture de la Rue Chapsal entre les Routes de Zikawei et Conty ne serait d'aucun intérêt public et que le terrain nécessaire à cette route pourrait être affecté au cimetière, ce qui permettrait un agrandissement plus important.

L'entrée du cimetière pourrait être d'autre part prévue sur la Route Conty et alors il serait possible de céder à la C. F. T. le terrain constituant le chemin actuel d'accès au cimetière en échange du terrain nécessaire à l'Administration Municipale pour l'ouverture de la Route Conty.

Le Conseil approuve les propositions du Secrétaire et le charge d'effectuer les achats de terrains nécessaires.

Service Médical.—Le Conseil autorise l'achat à la Compagnie Générale d'Extrême-Orient de produits pharmaceutiques nécessaires au Service Médical et dont le coût est de Tls : 60.

La Séance est levée à 8 heures.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 21 Août 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt et un Août, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France

C. F. T. E. E.—Lecture est donnée du rapport ci-après du Service du Contrôle sur la situation des travaux neufs d'extension à la date du 16 Août 1922 :

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 18 Août 1922.

« N°. 507

« SITUATION DES TRAVAUX NEUFS C. F. T. E. E. A LA DATE DU 16 AOUT 1922. »

« 1.—*SERVICE DES EAUX.—Nouvelle station de pompage.*—On continue la pose du collecteur de « refoulement.

« Continué les travaux d'épuisement de la fouille pour la pose des premiers tuyaux d'amenée au « caisson.

« *Nouveaux filtres.*—Continué la pose des collecteurs amenant l'eau filtrée aux chambres de « régulation.

« Continué la fouille pour la pose des conduites d'eau filtrée et préfiltrée, à l'Est des filtres.

« Commencé la surélévation des murs du bassin N°. 1.

« *Conduite de 600 m/m.*—50 mètres de tuyaux sont posés à l'Ouest de l'Avenue Dubail.

« Commencé les coffrages pour la passerelle en béton traversant la crique de Za Fei Kan.

« *Passerelle métallique du Pont Ste. Catherine.*—Commencé le transport à pied d'œuvre des pièces de « la passerelle.

« *3e Château d'Eau.*—Continué le battage des pieux.

« 2.—*NOUVELLE CENTRALE ELECTRIQUE.*—Commencé l'enlèvement des échafaudages intérieurs.

« Continué l'équipement électrique du bâtiment des tableaux, ainsi que le montage du 1e groupe « de 1000 KW.

« Terminé la pose des armatures du radier du réfrigérent.

« Terminé les coffrages de la semelle de fondation du château d'Eau de 400 mètres cubes.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé :* H. de BOISSEZON.»

Sinistrés de Swatow—Lecture est donnée au Conseil de la lettre suivante :

« P. LE BRIS — « Changhai, le 18 Août 1922.

« Monsieur G. Dufaure de la PRADE,
« Consul de France,
« Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Mon Cher Président,

« Je vous serais infiniment reconnaissant de bien vouloir attirer l'attention de nos Collègues du « Conseil sur la situation pénible des sinistrés de la région de Swatow auxquels nombre d'Associations « étrangères de Changhai ont tenu à apporter une main secourable,

« A ce jour, rien de semblable n'a été fait sur la Concession Française et j'estime qu'il y a là un « oubli regrettable que nous avons le devoir de réparer au plus tôt. Je vous prie donc de bien vouloir « communiquer cette lettre aux Membres du Conseil, par voie de circulaire, en leur demandant de bien « vouloir voter d'urgence un crédit de Taëls : 1.000,00 qui servira à lancer une souscription publique « par l'entremise de l'ECHO DE CHINE.

« Je m'inscris personnellement pour une somme de 25 dollars et je suis persuadé que si nos « Collègues voulaient également apporter leur obole avant l'ouverture de la souscription, ce geste aurait « une influence considérable sur le résultat qu'il est permis d'espérer satisfaisant, la souscription se « trouvant ainsi lancée, officieusement il est vrai, sous le patronage du Conseil d'Administration Munici- « pale et des Membres qui le composent.

« Veuillez croire, Mon Cher Président, à mes sentiments cordiaux et dévoués.

« *Signé :* P. LE BRIS. »

Après discussion, le Conseil vote une subvention de Tls 1.000 en faveur des œuvres Franco-Chinoises, laïques et religieuses, ayant souffert du sinistre à Swatow.

Le Conseil, sur proposition du Président, décide de faire parvenir cette somme au Consul de France à Swatow, en lui demandant des renseignements sur l'étendue de la catastrophe.

La réponse du Consul de Swatow pourra être ensuite publiée et une souscription publique sera ouverte soit par le Consulat soit par la Municipalité.

Bâtiments Municipaux.—Le conseil vote les crédits nécessaires pour le logement des Agents habitant actuellement dans le bâtiment N°. 2 du Poste Central de Police, obligés de déménager durant les réparations effectuées aux gaines de cheminées du dit Bâtiment.

Rue Montauban.—Le Service des Travaux est actuellement saisi d'une demande d'autorisation de réparer la toiture de l'immeuble n^{os} 89—91, Rue Montauban, laquelle a été endommagée par le dernier typhon.

Ce bâtiment est frappé d'alignement et le propriétaire s'est engagé à le démolir à partir du 1^{e} Novembre et au plus tard au mois de Février prochain.

Le Conseil décide d'accorder l'autorisation demandée à la condition toutefois que l'immeuble en question soit démoli à la date fixée.

Avenue Joffre.—Lecture est donnée au Conseil de la lettre suivante :—

« ETIENNE NOUVEAU — Changhai, le 17 Août 1922.

« Monsieur le Secrétaire
« de la Municipalité Française.

« Monsieur le Secrétaire,

« Mon client M. Zang Mow-Yong, propriétaire d'une petite maison sise 347 Avenue Joffre sollicite « l'obtention d'un permis de réparations pour cette maison qu'il habite lui-même.

« Il s'agit d'un très pauvre propriétaire que je signale à votre bienveillance.

« Votre tout dévoué,
« *Signé :* Etienne NOUVEAU. »

Le Conseil, se référant à sa décision du 21 Mars 1921, regrette de ne pouvoir accorder le permis demandé.

Route Winling.—Comme suite à un rapport de l'Ingénieur Municipal, N°. 506 du 18 Août, le Conseil décide l'ouverture de la Route Winling jusqu'aux maisons que doit construire le "Mission Architects Bureau", si le dit Bureau est disposé à participer pour un tiers aux frais de mise en 1/2 viabilité de la Route.

La dépense à prévoir serait, pour la mise en demi viabilité, de Tls : 2.838 et pour l'emprise de Tls : 3.000 environ.

Ateliers Municipaux.— Le Secrétaire rend compte au Conseil d'un accident mortel survenu aux Ateliers Municipaux le 19 courant.

Le charpentier N°. 9. nommé Yang King Seng, a été tué en travaillant à la scie circulaire, par une pièce de bois qui lui a perforé le cœur.

Considérant que cet ouvrier a été tué en service, le Conseil décide d'allouer à sa veuve un secours représentant une année de solde soit Tls : 240,00.

La Séance est levée à 8 heures.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 24 Août 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt quatre Août, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Mr. G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

C. F. T. E. E.—A.—*3e Château d'Eau.*—Lecture est donnée de la lettre suivante :

« C. F. T. E. E. Changhai, le 23 Août 1922.

« N° 37.411/JD

« 3me Conduite Maitresse et

« 3me Château d'Eau

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 16 courant, faisant réponse à « la nôtre N°. 37.224 du 26 Juillet dernier.

« En définitive, le Conseil a bien voulu adopter la solution présentée par notre Compagnie en vue « de réaliser une distribution mieux équilibrée et assurant l'avenir ; mais alors qu'au Conseil, désireux « de tenir son engagement du 20 Mai 1921, en acquérant un terrain à un prix très onéreux, ledit terrain « reste en propriété, notre Compagnie, elle, a été conduite à dépenser effectivement un supplément de « plus de 300.000 francs de tuyaux, somme à laquelle il y a lieu d'ajouter le transport France-Chang- « hai, les dépenses d'ouverture de fouille, ouvrages spéciaux, pose des tuyaux, remblaiement et réfection « du sol.

« Concernant les travaux ci-dessus, 3me conduite maîtresse et 3me Château d'eau, nous pouvons « assurer au Conseil que ces travaux sont conduits aussi activement que possible.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG. »

Sur proposition de son Président, le Conseil décide de répondre comme ci-dessous :

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE Changhai, le 25 Août 1922.

« Monsieur le Directeur,
« de la Compagnie Française de Tramways
« d'Eclairage Electrique et des Eaux
« de Changhai

« Monsieur le Directeur,

« 3e CHATEAU D'EAU

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N°. 37411/JD du 23 courant, dont le Con- « seil a pris connaissance au cours de sa Séance d'hier.

« Le Conseil ne peut qu'être surpris de vous voir revenir sur la question du 3e Château d'Eau.

« Il apparaîtrait à tout juge impartial que la Compagnie ayant indiqué pour ce château d'eau un « emplacement reconnu ultérieurement par elle comme inadéquat, et ayant ainsi amené la Municipalité « à acquérir spécialement dans ce but, et à titre onéreux, un terrain qu'elle n'avait aucune raison « d'acheter par ailleurs, il lui conviendrait plutôt de s'excuser que de faire état de dépenses qu'elle

« qualifie de supplémentaires alors qu'en réalité, ces dépenses sont conditionnées par ce que vous avez « appelé vous même dans votre lettre N°. 35266/JD du 30 Novembre 1921 "L'équilibre géneral de la « distribution".

« Veuillez agréer, etc...

« Le Président du Conseil,
« *Signé:* G. Dufaure de la PRADE. »

B.—Le Conseil enregistre les lettres ci-après :

« C. F. T. E. E. Changhai, le 23 Août 1922.

« N° 37.408/JD

« ELECTRICITE

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 19 courant, faisant réponse à « la nôtre N° 37228 du 26 Juillet dernier.

« Nous avons le plaisir de vous faire connaître que certaines dispositions complémentaires ont pu « être prises afin de diminuer encore les risques d'interruption et en fait, aucun arrêt de lumière n'est « survenu depuis le 12 Août 1922.

« Nous assurons le Conseil que la question retient notre attention d'une manière permanente.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG.»

« C. F. T. E. E. Changhai, le 23 Août 1922.

« N° 37.409/JD

« E A U

« CONTROLE

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 16 courant faisant réponse à « la nôtre N° 37270 du 3 courant.

« Nous n'avons jamais vu aucun inconvénient à ce que le Conseil exerce son droit de contrôle comme « il lui plaît et à l'aide des personnalités qu'il jugera bon de désigner parmi ses membres ou Agents « supérieurs et dont les noms nous seront communiqués au préalable, le contrôle s'exerçant dans les « conditions prévues au Cahier des Charges.

« Nous avons noté la composition actuelle de la Commission de Contrôle, composition pouvant être « modifiée.

« En définitive, nous constatons notre accord avec le Conseil sur cette question de Contrôle, notre « lettre N° 37270 ci-dessus ayant simplement omis, bien involontairement, de mentionner Monsieur le « Secrétaire du Conseil.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG.»

Garde Municipale.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire N°. 48 du 21 Août 1922, en vertu de laquelle :

Le Sieur Charleux Joseph, est incorporé comme Garde à compter du 27 Juin 1922 ;

La démission du Garde Schvartz Joseph, est acceptée à compter du 1e Septembre 1922 ;

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois.

Service d'Incendie.—Le Secrétaire donne lecture au Conseil de la lettre suivante :

Changhai, 23 Août 1922.

Monsieur le Secrétaire
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la Réunion Générale du «Torrent» tenue hier à 5 h. 30 dans la Salle de la Municipalité et à laquelle étaient présents les Membres de la Section Active et ceux de la Section de Réserve, l'élection des officiers pour l'exercice en cours a donné les résultats suivants:

MM. CHAPEAUX, Capitaine, BRUN, 1e Lieutenant, CHARLEUX, 2e Lieutenant.

Agréez, etc...

Signé: M. CHAPEAUX,
Capitaine du «Torrent».

Personnel.—Autorisation de contracter mariage avec Mme veuve Cons est accordée à Mr. Filippetti, Opérateur de la T. S. F.

Ecuries Municipales.—Comme suite à un rapport de l'Ingénieur Municipal du 5 Juillet 1922, le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls: 3.455,00, nécessité par l'augmentation des denrées servant à la nourriture des chevaux.

La Séance est levée à 7 heures.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 28 Août 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt huit Août, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Service des Eaux.—Le Secrétaire rend compte au Conseil que la Compagnie a mis aujourd'hui, à 2 heures de l'après-midi, le filtre N° 6 en vidange.

Hôpital Général.—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après:—

« SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL Shanghai, August 21, 1922.

« N° 22/1459

« P. LEGENDRE Esq.,
« Secretary,
« French Municipal Council.

« Sir,

« I am directed to address you on the subject of the General Hospital Building Account overdraft « with the Hongkong and Shanghai Bank, in respect of which your Council and this Council have « accepted certain obligations as referred to in this Council's Report for 1919 pages 148A and 149A.

« The rate of interest charged by the Bank on this overdraft is 8%, and as the Council is able to « borrow money on debenture at the present time at 7% and will not improbably be able to reduce « this rate next year, it has seemed to it that it might be desirable to issue debentures to pay off the « overdraft in question and to take over such securities as the Bank at present holds against such « overdraft. Before however approaching the Hospital Board of Governors with any such proposal, the « Council naturally desires to be assured that in such case your Council would continue its present « guarantee in respect of the Hospital Building Account indebtedness, in effect merely substituting the « Council for the Hongkong and Shanghai Bank, and I am accordingly directed to request that you « may kindly bring the matter before your Council and thereafter kindly communicate its views.

« In this connection I am directed to enquire whether the Council is correct in thinking that your « Council's obligations in respect to the Hospital Building Account overdraft are now limited to a « definite fixed annual payment of Tls 10,000?

« I am, Sir,
« Your obedient servant,
« *Signed:* N. O. LIDDELL,
« Secretary & Commissioner General. »

Le Conseil, après discussion, décide que tant que durera le découvert en banque de l'Hôpital, il continuera à verser, en garantie partielle du paiement des intérêts afférents au dit découvert, une somme annuelle de Tls. 10.000, mais à partir du moment où ce découvert sera remboursé par un emprunt et tout autre procédé, le Conseil retirera sa garantie et envisagera alors la possibilité de verser une subvention supplémentaire à l'Hôpital Général.

Séquestre.—Le Conseil prend connaissance de l'Ordonnance de liquidation du compte Séquestre "Deutschen Medizin und Ingenieur Schule" :

ORDONNANCE DE LIQUIDATION

DU COMPTE SEQUESTRE "DEUTSCHEN MEDIZIN UND INGENIEUR SCHULE"

Nous, Soussigné, G. Dufaure De La Prade, Consul Adjoint chargé du séquestre général des biens ennemis sur la Concession Française de Changhai,

Oui le Secrétaire du Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai, séquestre du "Deutschen Medizin und Ingenieur Schule",

Oui Mr. Ch. B. Maybon, Directeur de l'Institut Franco-Chinois d'Industrie et de Commerce, établissement qui a pris la suite de la "Deutschen Medizin und Ingenieur Schule" conformément au traité de Versailles,

Arrêtons le crédit de l'Institut à la somme forfaitaire de Tls. 15.000,00 (Quinze Mille Taëls) tant pour acquisition que location, remise en état de machines, locaux, etc...

En ce qui concerne le débit, attendu que le bénéficiaire des Etablissements séquestrés est l'Institut Franco-Chinois d'Industrie et de Commerce, œuvre d'influence française,

Disons:—

Les impôts fonciers seront déduits au compte débit de l'Institut.

Les frais se rapportant à la consommation d'électricité et d'eau seront fixés à 1/10, les 9 autres dixièmes ayant été affectés à des dépenses qui ne concernaient pas l'Institut.

La créance municipale en matière de consommation de gaz n'étant pas justifiée à l'encontre de l'Institut, est supprimée.

Les machines n'ayant pas été entretenues dans un état suffisant, la créance est réduite de ce chef de 1/5,

Allouons à titre d'honoraires de séquestre à la Municipalité Française la somme de Mille Taëls (Tls. 1.000),

Disons, en conséquence, la Municipalité redevable envers l'Institut Franco-Chinois d'une somme globale de Tls. 2.207,88.

Fait à Changhai, le vingt six Août 1922,
Signé: G. Dufaure de la PRADE.

Compagnie des Téléphones.—Le Conseil décide de souscrire pour 75 actions de Tls. 60 de la nouvelle émission lancée par la Compagnie des Téléphones.

Le nombre total des actions de la Compagnie des Téléphones souscrites par le Conseil sera en conséquence de 250.

C. F. T. E. E.—Lecture est donnée de la lettre suivante: —

C. F. T. E. E. Changhai, le 26 Août 1922.

No. 37.434/AL

Monsieur le Secrétaire
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

Comme suite à notre lettre No. 37193 JD du 22 Juillet, nous avons l'honneur de vous informer que la remorque No. 66, dernière des cinq que nous devons mettre en service cette année, suivant convention du 20 Mai 1921, a été remise ce matin à notre service d'exploitation.

Veuillez agréer, etc...

Le Directeur,
Signé: J. DURANG.

Visite du Maréchal Joffre.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

« COMMUNE DE BARISIS — le 10 Juillet 1922.

« AISNE

« Monsieur le Président
« de la Municipalité Française de Changhai.

« J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur le Maréchal Joffre a attribué à la Commune de « Barisis aux Bois (Aisne), le magnifique don de cent mille francs que la Municipalité que vous « présidez destinait à une Commune sinistrée de France.

« En mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal tout entier, je viens vous prier d'être « notre interprête auprès de la Municipalité Française de Changhai, pour la prier de vouloir bien « agréer nos vifs sentiments de gratitude pour l'aide que vous nous apportez. Votre secours, vous « pouvez en être persuadé, Monsieur le Président, sera employé au mieux des intérêts de notre Commune.

« Voici quelle était sa situation avant guerre, et quel est son état actuel:

« Barisis aux Bois était, avant la guerre, une charmante commune de 858 habitants, située dans la « forêt de Saint-Gobain. Sa situation offrait un lieu de promenade estimé des touristes. Construites en « pierres de taille du pays, ses maisons assez anciennes pour la plupart, mais bien entretenues, « pouvaient durer encore des siècles.

« De belles fermes occupaient les plateaux. De ces constructions si solides, rien ne subsiste: église, « écoles, maisons particulières, murs du cimetière, monuments funèbres, tout est détruit. La partie « basse du village a été brûlée; dans la partie haute, il reste des pans de murs et quelques caves qui « ont servi de demeures aux premiers habitants rentrés dans les ruines. Des tranchées nombreuses « traversaient les jardins et les champs; les barbelés interdisaient toute circulation en bien des « endroits: c'était un désastre complet.

« Aujourd'hui, les champs et les jardins sont cultivés, car vieux et jeunes se sont mis courageuse- « ment à la besogne; mais il reste encore un nombre respectable d'hectares non débarrassés des fils « barbelés; cependant nous espérons que l'an prochain nos champs auront repris leur aspect d'avant guerre.

« Malheureusement, il n'en sera pas de même des habitants. Le déblaiement des ruines n'est pas « encore terminé, faute d'ouvriers et surtout d'argent. Quelques fermes sont en voie de reconstruction « très avancée, ainsi que quelques maisons pour des commerçants et des vieillards, mais la masse des « habitations particulières ne sera édifiée qu'au bout d'un nombre d'années impossible à prévoir. En « attendant, les habitants qui sont rentrés—bien près des trois quarts—demeurent dans des baraque- « ments en bois qui sont loin d'être confortables.

« Nous savons que l'œuvre entreprise est immense et qu'il faut et travail et surtout capitaux. « Si nous sommes tous un peu agriculteurs ce qui nous permet de reconstituer dans un délai relative- « ment court nos champs et nos jardins, il n'en est pas de même en ce qui concerne les travaux d'art.

« Mais à Barisis, comme ailleurs, nous ne perdons pas courage et avec l'aide qui pourra nous être « donnée, nous verrons notre charmant village reprendre sa vie d'autrefois.

« C'est dans cette espérance, Monsieur le Président, que je vous prie de bien vouloir agréer, ainsi « que la Municipalité Française de Changhai, l'assurance de nos sentiments bien reconnaissants.

« Le Maire de Barisis,
« *Signé:* Charles LOUIS. »

La Séance est levée à 6 heures 45.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 8 Septembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le huit Septembre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—A.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N°. 53 en date du 4 Septembre 1922, en vertu de laquelle:

Le Sieur Rey Jean est incorporé comme Garde à compter du 12 Juillet 1922.

Diverses nominations et mutations dans le Personnel Tonkinois et Chinois sont approuvées.

B.—Comme suite un rapport du Chef de la Garde, N°. 517, du 1e Septembre 1922, le Conseil vote les crédits supplémentaires nécessaires à inscrire au Chapitre "Habillement", pour l'achat de serge destinée à la confection des tenues d'hiver pour le Personnel Chinois.

C. F. T. E. E.—A.—Communication est donnée au Conseil du rapport ci-après du Service du Contrôle sur l'état d'avancement des travaux neufs d'extension à la date du 31 Août 1922: —

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 31 Août 1922.

« N°. 512

« C. F. T. E. E. SITUATION DES TRAVAUX NEUFS A LA DATE DU 30 AOUT 1922 »

« 1.—*SERVICE DES EAUX.—Nouvelle station de pompage.*—Continué la pose du collecteur de refou-
« lement.

« Continué les travaux d'épuisement de la fouille pour la pose des premiers tuyaux d'amenée au
« caisson d'aspiration.

« *Nouveaux filtres.*—La pose de la conduite de vidange de 400 m/m est terminée.

« Terminé la pose des conduites d'eau préfiltrée et filtrée sur les faces Nord et Sud des nouveaux
« filtres; commencé celle sur la face Est.

« Commencé la pose des armatures de la chambre de régulation des 2 filtres.

« *Conduite de 600 m/m.*—La conduite est posée sur une longueur de 400 mètres à l'Ouest de
« l'Avenue Dubail.

« Le bétonnage du ponceau traversant la crique de "Za Fei Kan" est terminé.

« *Passerelle métallique du Pont Ste. Catherine.*—La passerelle est en cours de pose.

« *3e Château d'Eau.*—Terminé le battage des pieux (1700 pieux au total). On procède à des essais de
« résistance du terrain.

« 2.—*NOUVELLE CENTRALE ELECTRIQUE.*—Terminé le démontage des échafaudages intérieurs; le
« bâtiment est prêt.

« Continué le montage du premier groupe de 1000 KW., et commencé le montage du bâti du 2e
« groupe

« Continué l'aménagement du bâtiment des tableaux.

« Réfrigérant:—Terminé le bétonnage du radier et des poutres du radier. Commencé la pose des
« coffrages et des armatures de la cuve ainsi que des piliers.

« Château d'eau de 400 mc.: Commencé la pose des armatures de la poutre semelle.

« Pr. L'Ingénieur Municipal,
« *Signé:* A. BERENGUIER. »

Le Secrétaire fait savoir au Conseil qu'une lettre a été envoyée à la Compagnie le 5 Septembre dernier lui communiquant les constatations officielles du Service du Contrôle sur la situation au 31 Août 1922 des travaux d'extension "Eaux" qui devaient, d'après la convention du 20 Mai 1921, être terminés le 1e Juillet 1922.

B.—*3e Château d'Eau.*—Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-après:

« C. F. T. E. E. Changhai, le 31 Août 1922.

« N° 37.467/JD

« 3e CHATEAU d'EAU

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 25 courant, faisant réponse à « la nôtre N°. 37411 du 25 courant.

« Nous constatons qu'il y a divergence de vues sur cette question.

« Nous vous confirmons que les travaux continueront à être conduits aussi activement que possible.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG. »

Le Conseil décide de répondre comme ci-dessous:

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE Changhai, le 14 Septembre 1922.

« Monsieur le Directeur
« de la Compagnie Française de Tramways,
« d'Eclairage Electrique et des Eaux de Changhai.

« Monsieur le Directeur,

« En réponse à votre lettre du 31 Août dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil « a décidé l'envoi du dossier de la question du 3e château d'eau à Mr. Laffargue, votre Directeur Géné- « ral à Paris.

« Celui-ci ne pourra pas manquer d'être surpris de votre attitude, lui qui sait après combien de « difficultés il a obtenu du Conseil l'octroi d'un emplacement pour l'érection de ce château d'Eau.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Président,
« *Signé:* Dufaure de la PRADE. »

C.—*Administration.*—Le Conseil enregistre les lettres suivantes:

« C. F. T. E. E. Changhai, le 6 Septembre 1922.

« N°. 37.503/JD.

« 1 lettre jointe

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître que le Conseil d'Administration de notre Com- « pagnie vient de nommer à sa présidence, dans sa Séance du 19 Juillet dernier, en remplacement du « regretté Mr. Boucard décédé subitement le 9 Mai, Monsieur Courcelle, Ancien Inspecteur des Finan- « ces, Administrateur de la Banque de l'Union Parisienne, des Messageries Maritimes et de diverses « autres Sociétés financières et industrielles.

« Nous vous remettons la lettre jointe qui vous est adressée par Monsieur Courcelle.

« Nous saisissons cette occasion pour vous annoncer que l'Assemblée Générale extraordinaire du 23 « Juin dernier a autorisé le Conseil d'Administration de notre Compagnie à porter le capital social, en « une ou plusieurs fois, jusqu'à la somme de vingt millions de francs, par simples décisions du Conseil « et aux taux, clauses et conditions qu'il avisera.

« Cette mesure constitue une nouvelle preuve de la volonté de la Compagnie de développer ses « installations et de suivre les progressions de la Concession Française.

« La première tranche d'augmentation de capital, autorisée par l'Assemblée Générale, sera « effectuée à la fin de l'année courante; elle s'élèvera à 3 millions de francs, en prévision principale- « ment de l'achat de nouveaux groupes électrogènes pour la Station Centrale dès qu'il sera reconnu « nécessaire.

« Nous ajoutons que notre Compagnie s'efforcera de maintenir une collaboration loyale et confiante « avec le Conseil d'Administration Municipale, afin, les travaux en cours terminés, de prévoir en temps « utile les besoins de la Concession et d'y satisfaire sans-à-coup.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG. »

« C. F. T. E. E. Paris, le 21 Juillet 1922.

« 5, Rue Chauchat
« Paris

« Monsieur le Président
« de la Commission d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa Séance du 19 Juillet 1922, le Conseil d'Administration « de la Société Française de Tramways et d'Eclairage Electriques de Changhai m'a nommé Administrateur « et Président de cette Société.

« Je veux vous exprimer, en cette qualité, le plaisir que j'aurai à me trouver en rapport avec vous « et l'assurance que je saisirai toutes les occasions qui pourront m'être offertes de vous apporter mon « concours et de favoriser l'essor de la Ville de Changhai.

« Veuillez agréer, etc...

Signé: J. COURCELLE.»

Le Président veut bien se charger de répondre à M. Courcelle.

Service des Parcs, Jardins et Plantations.—Comme suite un rapport du Chef du Service des Parcs, N°. 485 du 6 Septembre 1922, le Conseil vote les crédits supplémentaires pour l'achat du matériel nécessaire à la remise en état des plantations, abris et clôtures, ravagés lors du dernier typhon.

Collège Jeanne d'Arc.—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante:

COLLÈGE JEANNE D'ARC,

Avenue Foch, Changhai.

Monsieur le Président
et Messieurs les Membres
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai

Depuis plusieurs années déjà, la Société des Frères Maristes désire fonder à Changhai un Collège Français pour les Européens et surtout pour les enfants

Français. Mais la guerre, avec les lourdes pertes qu'elle nous a fait subir,— cent cinquante professeurs,—a retardé l'exécution dup rojet. D'autre part, nous reconnaissons qu'il est impossible d'attendre davantage, car les demandes deviennent de plus en plus nombreuses et pressantes.

C'est vers Changhai que tout Français de Chine, préoccupé de l'éducation de ses enfants, tourne ses regards ; Changhai paraît tout désigné.

Les Douanes, les Postes, les Banques, les Compagnies de navigation, les maisons de commerce s'adressent à nous ; mais, il faut le reconnaître en toute simplicité, le Collège St. François Xavier qui répond si bien aux besoins d'une certaine classe d'enfants de Changhai, ne donne pas à la clientèle ci-dessus mentionnée l'éducation absolument française qu'elle désire à bon droit et qui lui est nécessaire. Nous le constatons, nous le regrettons, nous désirons y porter remède par la création d'une autre œuvre. Il va sans dire que les étrangers ne seront pas exclus, bien au contraire.

Le programme du nouveau Collège sera celui du baccalauréat avec une certaine flexibilité d'adaptation aux circonstances locales, surtout en ce qui concerne les langues et le commerce.

Dans la création de cette œuvre nous marchons la main dans la main avec les Révérends Pères Jésuites. Les premiers élèves du nouveau Collège seront ceux-là mêmes qui fréquentent actuellement les cours préparatoires à l'Aurore et que les Révérends Pères nous confieront dès le 9 de ce mois. Ils nous passent leur école française et nous nous engageons à continuer la préparation au baccalauréat et à l'Aurore.

Connaissant tout l'intérêt que Monsieur le Président et les Membres du Conseil Municipal portent à l'éducation de la jeunesse à Changhai, je n'hésite pas à m'adresser à eux, bien convaincu qu'ils voudront m'aider dans l'exécution d'un projet qui entraînera une dépense de Cent Mille Taëls (terrain et local) ; lourde charge pour moi.

Il n'appartient qu'à Monsieur le Président et aux Membres du Conseil de déterminer quelle somme peut être allouée au Collège Jeanne d'Arc ; qu'il me soit permis cependant de suggérer qu'une somme de dix à quinze mille taëls suffirait à établir le nouveau Collège. La Société des Frères Maristes assurera le recrutement des professeurs et leur entretien.

Dans l'espoir que cette demande sera accueillie favorablement, je prie Monsieur le Président et MM. les Membres du Conseil d'agréer mes sentiments reconnaissants et respectueux.

Signé : Frère ANTONIN,
Directeur
du Collège Saint François Xavier.

Le Conseil vote le principe d'une aide au Collège Jeanne d'Arc.

Toutefois, la question devra être étudiée par le Comité des Finances pour permettre de fixer le montant de la subvention selon les possibilités budgétaires.

Réclames lumineuses.—Le Conseil ne croit pas devoir donner suite à une demande du Sieur Wou Tche Vai d'installer un appareil pour réclames lumineuses par cinématographe sur la façade de la maison située à l'angle de la Rue Tourane et de la Rue du Consulat, ce procédé de réclame qui amasse les passants apportant une gêne à la circulation.

Cadastre.—Mr. Viborel, Chef du Cadastre, est autorisé à donner des cours de topographie à "l'Aurore" à raison de 2 heures par semaine.

Mr. Viborel remplacera par des heures supplémentaires le temps pris par ces leçons.

La Séance est levée à 7 heures 45.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 18 Septembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le dix huit Septembre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—A.—*Personnel.*—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 54 du 16 Septembre 1922, en vertu de laquelle diverses nominations et mutations sont opérées dans le personnel Tonkinois et Chinois de la Garde.

B.—*Logements.*—Par rapport N°. 522A du 2 Septembre, le Chef de la Garde demande qu'un bail d'un an soit passé pour la location des maisons N°. 570, 572 et 574, Rue de l'Observatoire.

Ces résidences occupées suivant décision du 21 Août dernier par des Agents du Poste Central pour une période de 3 mois, seront ensuite destinées à loger des Agents mariés jusqu'à l'achèvement du Poste Pottier.

Après discussion,

Etant donné le manque de logements du Service de la Police,

Le Conseil décide de passer un bail d'un an à compter du 1e Septembre 1922, pour la location des maisons ci-dessus.

Secrétariat.—A.—*Perception.*—Se référant à l'Art. 15 du Règlement Administratif, le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir favorablement une demande de congé présentée par Monsieur Numa, cet employé ne devant avoir 5 ans de services effectifs qu'au 1er Septembre 1923.

B.—*Cour Mixte.*—Un congé de 15 jours est accordé à Mr. Conart, Greffier-Adjoint, aux conditions de l'Art. 16 du Règlement Administratif.

Service d'Incendie.—Le Conseil enregistre les lettres suivantes :

RACINE & Cie. Changhai, le 13 Septembre 1922.

Monsieur P. Legendre,
Secrétaire,
de la Municipalité Française de Changhai

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous envoyer les remerciements des Compagnies d'Assurance L'Urbaine et la Confiance pour la manière rapide et intelligente avec laquelle le commencement d'incendie de notre godown Avenue Edouard VII a été combattu par votre Service de Sapeurs—Pompiers.

Veuillez agréer, etc...

Signé: RACINE & Cie.

ASSURANCE FRANCO-ASIATIQUE Changhai, le 11 Septembre 1922.

No. 4.158

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai

Monsieur le Président,

Je me permets par la présente de vous féliciter de la façon efficace dont la Compagnie Française des Pompiers Volontaires a manœuvré dimanche, lorsque vers 1 heure du matin un incendie s'est déclaré dans un des godowns derrière l'immeuble Racine & Cie.

Vous n'ignorez certainement pas que le bloc composé par les immeubles de Racine & Cie., International Savings Society, Banque Industrielle de Chine, ainsi que l'ancien immeuble Melcher et celui des Messageries Maritimes, avec les différents godowns et dépendances, pour la plupart occupés par des Compagnies Françaises, représente une valeur énorme de plusieurs millions de Taëls (environ 50 à 75 millions de Francs).

L'action rapide et efficace de vos pompiers a certainement permis d'éviter un grand sinistre, d'autant plus que vers 4 heures du matin le débit de l'eau alimentant le quartier de la Rue du Consulat et de l'Avenue Edouard VII s'était arrêté.

On peut s'imaginer quel aurait été l'étendue du sinistre si cet arrêt s'était produit quelques heures plus tôt, au moment de l'incendie.

Veuillez agréer, etc...

ASSURANCE FRANCO-ASIATIQUE,
Signé: M. SPEELMAN,
Administrateur Délégué.

Sinistrés de Swatow.—Lecture est donnée de la lettre en date du 4 Septembre 1922 du Consul de France de Swatow.

Le Conseil est d'avis que le secours de Tls. 1.000 peut être remis à Monseigneur Rayssac.

Le Président veut bien se charger d'aviser le Consul de France de Swatow.

Loteries chinoises.—Le Conseil décide que le contrat passé le 25 Avril 1922 avec le Sieur Zeng Foo Kong est annulé à compter du 1e Octobre.

La vente des billets de Loteries cessera à la date du 15 Octobre 1922.

Compagnie des Téléphones.—Le Secrétaire fait connaître au Conseil que la "Shanghai Mutual Telephone Co., Ltd." lui a transmis le texte du contrat passé entre elle et la "Chinese Government Telephone Administration" modifié suivant les observations faites par décision du Conseil du 29 Juin 1922.

Suivant avis du Service Municipal du Contrôle, le Conseil décide d'approuver le contrat ci-dessus, sous la réserve de certaines modifications.

Indemnité d'enfants.—La question ayant été posée au Conseil de savoir si l'indemnité d'enfants devait être versée dans le cas où un employé municipal épouse une femme veuve ou divorcée avec enfants, le Conseil décide que chaque cas d'espèce sera examiné en particulier.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du Procès-Verbal ci-après, relatif aux diverses questions examinées au cours de la Séance du Comité des Travaux du 14 Septembre 1922 :—

Séance du Comité des Travaux du 14 Septembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le quatorze Septembre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Poste Pottier.—Après une longue discussion, le Comité est d'avis d'annuler l'adjudication du 11 Septembre pour la construction du nouveau Poste de police Pottier et de faire procéder à un nouvel appel d'offres avec un Cahier des charges plus détaillé.

MM. Mailly et Tulasne veulent bien se charger de réviser et de faire compléter le premier Cahier des charges.

Service des Parcs, Jardins & Plantations.—A.—Comme suite à un rapport de l'Architecte Paysagiste, No. 486 du 7 Septembre 1922, le Comité propose au Conseil l'ouverture d'un crédit de $ 90 environ pour la remise en état des clôtures du Cimetière de Lokawei.

Dans ce crédit n'est pas compris la fourniture de poteaux en ciment qui seront livrés par les Ateliers Municipaux.

B.—Le Comité suggère que les terrains achetés dernièrement en vue de l'extension du cimetière soient en attendant mis à la disposition du Service des Parcs pour y établir des pépinières.

Service des Eaux.—Le Comité prend connaissance du rapport ci-après du Service du Contrôle sur l'état d'avancement des travaux neufs d'extension :

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 9 Septembre 1922.

« N°. 515

C. F. T. E. E. SITUATION DES TRAVAUX NEUFS A LA DATE DU 6 SEPTEMBRE 1922 »

« 1 —*SERVICE DES EAUX.—Nouvelle station de pompage.*—Continué la pose du collecteur de « refoulement.

« La fouille pour la pose des premiers tuyaux d'amenée au caisson est terminée; la pose des « premiers tuyaux pourra commencer le 8.

« *Nouveaux filtres.*—Les conduites d'eau préfiltrée et filtrée sont posées du côté Est sur une longueur « de 60 mètres; il reste à poser une longueur de 35 mètres pour terminer les canalisations.

« Continué la pose des armatures des chambres de régulation. Les 2 vannes d'eau filtrée sont « posées dans ces chambres.

« *Conduite de 600 m/m.*—La conduite est posée et essayée sur une longueur de 480 mètres à l'Ouest « de l'Avenue Dubail.

« A Tonkadou, la vanne de départ de la conduite est en place dans l'usine élévatoire; reste à faire « le raccordement de cette vanne avec la conduite.

« *Passerelle métallique du Pont Ste. Catherine.*—La passerelle est en place; on procède au raccorde- « ment de la conduite.

« *3e. Château d'Eau.*—On continue les essais de résistance du terrain.

« 2.—*NOUVELLE CENTRALE ELECTRIQUE.*—On continue le montage du premier groupe de 1000 « KW. et du bâti du 2e groupe.

« Continué l'aménagement du bâtiment des tableaux; la pose des coffrages et des armatures du « réfrigérant; la pose des armatures de la poutre semelle du château d'eau de 400 mc.

L'Ingénieur Municipal,
Signé : H. de BOISSEZON.

Route L. Dufour.—Comme suite à un rapport N°. 486 du 3 Août 1922 de l'Ingénieur Municipal, le Comité approuve un projet d'échange de terrain d'après lequel l'Administration Municipale cède une parcelle de 0. m. 0. 8. 9. du F. C. lot 797 à l'"Asia Banking Corporation", contre une parcelle de même superficie du U. S. lot 2868.

Route Magniny.—Comme suite à une demande de Mr. Azadian, le Comité propose au Conseil l'ouverture de la Route Magniny jusqu'à la propriété du demandeur, à la condition que celui-ci participe, selon la règle habituelle, pour un tiers aux frais de mise en viabilité de la route.

La Séance est levée à 8 heures 1/4.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. MAILLY
M. SPEELMAN

Poste Pottier.—Après discussion, le Conseil décide de charger l'Ingénieur Municipal de préparer un nouveau Cahier des charges plus détaillé.

Le Conseil examinera le nouveau Cahier des charges au cours d'une prochaine Séance.

L'approbation de ce Cahier des charges une fois donnée par le Conseil, ce dernier traitera de gré à gré pour les travaux de construction du Poste Pottier.

D'autre part, sur proposition du Président, le Conseil décide qu'à l'avenir les Cahiers des charges elaborés pour une adjudication de construction seront examinés directement en Séance du Conseil; les plans adoptés seront initialés; quant aux soumissions, elles seront ouvertes en Séance du Conseil qui fera lui-même le choix de l'adjudicataire.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

C. F. T. E. E.—Le Conseil approuve les projets de lettres ci-après élaborés par son Président :

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 20 Septembre 1922.

« Monsieur le Directeur,
« de la Compagnie Française de Tramways,
« Eclairage Electrique et des Eaux
« de Changhai

« Monsieur le Directeur,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre N°. 37503 du 6 Septembre courant par laquelle « vous me faites connaître que le Conseil d'Administration de votre Compagnie vient de nommer à sa « présidence, dans sa Séance du 19 Juillet dernier, en remplacement du regretté Mr. Boucard, décédé « subitement le 9 Mai, Monsieur Courcelle ,Ancien Inspecteur des Finances, Administrateur de la Ban- « que de l'Union Parisienne, des Messageries Maritimes et de diverses autres Sociétés financières et « industrielles.

« Je vous remercie de la transmission que vous m'avez faite de la lettre de Mr. Courcelle.

« Le Conseil est heureux de constater qu'en portant éventuellement sur simple décision de son « Conseil d'Administration son capital social à vingt millions de francs, votre Compagnie donne une « preuve nouvelle de son désir, conformément à la Convention du 20 Mai 1921, de développer ses « installations et, nous voulons l'espérer, de précéder plutôt que de suivre les progressions de la Con- « cession Française.

« Le Conseil ne doute pas que votre Compagnie ne s'efforce de maintenir une collaboration loyale « et confiante avec lui, et il estime que ce but peut être facilement atteint ; il suffirait pour ce faire que « les réclamations qu'il adresse à la Direction locale à la suite des constatations de son Service du « Contrôle, soient toujours examinées avec le souci de remédier aux erreurs commises plutôt qu'avec « la visible préoccupation d'en amoindrir la portée sinon de la nier.

« Vous me permettrez en dernier lieu de vous faire remarquer que le Conseil espère que dans « l'avenir les travaux que vous aurez de nouveau à effectuer suivant les termes de la Convention, « n'auront plus à subir de retards comme c'est le cas pour les travaux actuels ; néanmoins il apparaît « qu'en dehors même de l'exécution des travaux actuels ou futurs, le personnel technique de votre « Compagnie est trop surchargé, qu'une augmentation sérieuse s'en impose, en vue d'assurer d'une « manière satisfaisante l'exploitation de votre triple service. Le Conseil insiste notamment pour que « vous envisagiez de toute urgence l'organisation définitive et scientifique de votre Laboratoire d'analyse « d'eau sous la direction d'un homme de l art.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Président,
« *Signé :* G. Dufaure de la PRADE. »

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 20 Septembre 1922.

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration de la Compagnie
« Française de Tramways et d'Eclairage Electriques de Changhai,
« 5, Rue Chauchat, Paris.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre de 12 Juillet dernier par laquelle vous faites « connaître au Conseil d'Administration Municipale que, dans sa Séance du 19 Juillet 1922, le Conseil « d'Administration de la Société Française de Tramways et d'Eclairage Electriques de Changhai vous a « nommé Administrateur et Président de cette Société.

« Le Conseil a pris connaissance de cette communication avec le plus vif plaisir, et les assurances « que vous avez bien voulu lui donner d'une collaboration constante avec la Municipalité, ont été en- « registrées avec une profonde satisfaction.

« L'augmentation de capital, prévue par l'Assemblée Générale, donne une confirmation décisive aux « aimables paroles que vous avez bien voulu m'adresser.

« Je saisis cette occasion pour vous faire par des desiderata du Conseil en ce qui concerne l'exploi- « tation de vos services.

« Vous me permettrez de reproduire textuellement le paragraphe in fine de ma lettre de ce jour à « votre Directeur local, répondant à celle qu'il m'adressait en me transmettant la vôtre: « Le Conseil «« espère que dans l'avenir les travaux que vous aurez de nouveau à effectuer suivant les termes de la «« Convention, n'auront plus à subir de retards comme c'est le cas pour les travaux actuels; néanmoins «« il apparaît qu'en dehors même de l'exécution des travaux actuels ou futurs, le personnel technique «« de votre Compagnie est trop surchargé, qu'une augmentation sérieuse s'en impose, en vue d'assurer «« d'une manière satisfaisante l'exploitation de votre triple service. Le Conseil insiste notamment pour «« que vous envisagiez de toute urgence l'organisation définitive et scientifique de votre Laboratoire «« d'analyse d'eau sous la direction d'un homme de l'art. »

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le Président,
« *Signé:* G. Dufaure de la PRADE. »

La Séance est levée à 8 heures.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 28 Septembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt huit Septembre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Avertisseurs d'Incendie.—Le Conseil prend connaissance d'un Rapport du Service d'Incendie relatif à l'installation d'un système d'avertisseurs d'incendie sur la Concession Française.

Après échange de vues,

Le Conseil estimant qu'il y a la plus grande importance à ce que la Concession Française soit dotée d'un système autonome d'avertisseurs d'incendie,

Décide, en principe, l'adoption de ce système et vote à cet effet les crédits nécessaires.

Secrétariat.—Le Conseil exprime ses profonds regrets de la mort de Mr. H. Bisson, Percepteur, et assure Madame Bisson de la part qu'il prend à sa douleur.

Etant donné la situation de famille de Mme Vve Bisson, sur le point d'être mère, le Conseil décide de prendre à sa charge les frais d'accouchement et de lui allouer pendant six mois, à compter du 1e Octobre, la solde de son défunt mari.

D'autre part, au cas où Mme Bisson rentrerait en France, l'Administration Municipale prendra à sa charge ses frais de rapatriement, et le Conseil décide, en principe, de lui verser au moment de son départ une somme dont le montant sera alors fixé.

Enfin, le Conseil décide de faire remise de la somme dont feu M. Bisson était redevable envers l'Administration Municipale pour avance qui lui avait été consentie en Février dernier, lors de son mariage.

La liquidation du compte de feu M. Bisson à la Caisse de Prévoyance est autorisée conformément à l'Art. 16 des Statuts.

T. S. F.—A.—Autorisation de contracter mariage est accordée à Mr. Poulet, Opérateur de la T. S. F., actuellement en congé en France.

B.—Le Conseil enregistre les lettres suivantes :

« DIVISION OF OPERATIONS

« UNITED STATES SHIPPING BOARD EMERGENCY FLEET CORPORATION SHANGHAI, CHINA

« Office of Special Representative — September 20th, 1922.

« SS. "President Cleveland"—Grounding on Tungsha Spit. September 1 1922.

« His Excellency A. Wilden,
« French Consul General,
« Shanghai.

« Sir,

« I have the honor to herewith transmit for your information copy of a letter addressed to the « Director of the Station Radiotélégraphique Municipale de Koukaza.

« I have the honor to be,
« Respectfully yours,
« *Signed :* W. I. EISLER,
« Special Representative. »

« DIVISION OF OPERATIONS

« UNITED STATES SHIPPING BOARD EMERGENCY FLEET CORPORATION

« Office of Special Representative — September 20th, 1922.

« SS. "President Cleveland"—Grounding on Tungsha Spit. September 1 1922.

« The Director,
« Station Française Radiotélégraphique Municipale
« Shanghai, Koukaza

« Dear Sir,

« As the Official Representative of the United States Shipping Board, I take occasion to convey to « you my appreciation and thanks on behalf of the United States Shipping Board for the prompt « manner in which the message from the S. S. "President Cleveland" was conveyed to the vessel's « Agents on the evening of September 1st 1922, advising of the grounding of that vessel on Tungsha « Spit in the mouth of the Yangtse River.

« I have pleasure in stating that it was due to the prompt manner in which the message was handed « that assistance was sent to the "Président Cleveland" which resulted in her being refloated without « delay or material damage.

« I further take this opportunity to thank you for the efficient manner in which messages from « United States Shipping Board Vessels are handed by your office.

« I have the honor to be,
« Respectfully yours,
« W. I. EISLER,
« Special Representative.»

Le Conseil adresse ses félicitations au Directeur de la Station pour la célérité avec laquelle les messages sont remis aux destinataires.

Ecole Américaine.—Le Conseil prend connaissance du rapport en date du 21 courant de la Commission désignée en Séance du 16 Août 1922 pour l'examen de la question de l'Ecole Américaine.

Le Conseil, estimant que les suggestions faites par les rapporteurs sont justes, modérées et équitables, approuve les conclusions de ce rapport et décide de répondre ainsi que suit :

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 12 Octobre 1922.

« Shanghai, American School,
« Board of Managers,
« 20, Museum Road, Local,

« Messieurs,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 20 Juin 1922, par laquelle vous demandez « au Conseil d'Administration Municipale :—

« 1°) l'exemption totale des taxes foncières sur les terrains occupés par l'Ecole Américaine ;

« 2°) l'exonération complète des taxes locatives sur les bâtiments de l'Etablissement ;

« 3°) le versement par la Municipalité sous forme de subvention d'une somme de 40 à 60.000 taëls, « en vue de l'achèvement des constructions, vers la fin de 1923.

« Au cours de sa Séance du 16 Août dernier, le Conseil a chargé une Commission de quatre de ses « Membres d'élaborer un Rapport sur la question.

« Les conclusions justes et équitables de ce Rapport ont été adoptées par le Conseil dans sa Séance « du 28 Septembre dernier :—

« *Taxes Foncières.*—L'imposition foncière est acquittée par tous les propriétaires sans exception. « Aucune dérogation ne peut être apportée à cette règle.

« L'Administration Municipale ne peut donc dégrever de la taxe foncière les terrains de l'Ecole « Américaine.

« *Taxes Locatives.*—Les taxes locatives, calculées à raison de 12 % du loyer des immeubles, repré-« senteront pour l'Ecole Américaine une somme minimum annuelle de Tls : 1.200. Ce montant a été « établi sur un loyer de Tls : 10.000 par an, chiffre de beaucoup inférieur à la valeur réelle.

« Etant donné le caractère de votre Etablissement et en vue de faciliter ses débuts, le Conseil a « décidé de vous exonérer du paiement des taxes locatives afférentes à votre Etablissement pendant « cinq ans à partir de la date d'ouverture de l'Ecole.

« *Subvention Municipale.*—L'Ecole Américaine est réservée aux seuls enfants de nationalité améri-« caine ; elle prépare aux examens américains seulement. C'est donc une institution d'un caractère « nettement national.

« L'Administration Municipale Française, qui gère les intérêts de résidents de toutes nationalités, « et qui au surplus possède une Ecole accueillant les enfants de toutes les nationalités européennes et « américaines, ne peut dans ces conditions allouer une subvention à l'Ecole Américaine.

« Toutefois, désireux de montrer l'intérêt qu'il porte à votre Etablissement, le Conseil a envisagé « un moyen de vous accorder une subvention indirecte.

« Les travaux de mise en viabilité de l'Avenue Pétain (environ 700 m.) et de la Route Louis Dufour « (environ 260 m.) dont l'ouverture permettra de donner accès à l'Ecole, entraîneront une dépense « évaluée approximativement à Tls : 27.000.

« Suivant la règle établie, l'Ecole Américaine aurait à supporter le tiers de ce montant, soit Tls : « 9.000.

« Le Conseil a décidé de vous faire remise de cette somme de Tls : 9.000, prenant ainsi entièrement « à sa charge les frais d'établissement des voies donnant accès à l'Ecole Américaine.

« Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Président,
« *Signé :* G. Dufaure de la PRADE. »

Visite du Maréchal Joffre.—Lecture est donnée de la lettre suivante :—

« MINISTERE DES REGIONS LIBEREES — Paris, le 8 Août 1922.

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai (Chine)

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la somme de 100.000 francs que M. le Maréchal Joffre « a bien voulu me remettre, de votre part, au nom de la Municipalité Française de Changhai, a été « attribuée à la commune de Barisis (Aisne) sur la proposition de M. le Maréchal Joffre lui-même.

« Estimant que tout ce qui touche au relèvement de cette commune ne saurait désormais vous « laisser indifférent, je m'empresse de vous transmettre ci-joint copie d'une délibération du Conseil « Municipal de la commune de Barisis qui vous mettra au courant de l'affectation donnée à votre géné-« reux don.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Ministre,
« *Signé :* REIBEL. »

« AISNE

« Canton de Coucy-le-Château
« Commune de Barisis

« *Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal.*

« L'an mil neuf cent vingt deux, le douze Juillet, à sept heures du soir, le Conseil Municipal s'est « réuni, en session extraordinaire, en la salle de la mairie, sous la présidence de M. Charles Louis, « Maire.

« Etaient présents: MM. Charles, Demilly, Daque, Merville, Declercq, Tellier G., Courier et Bossu.
« Absents: M.M. Loubry, Duparque, Tiollet et Tellier E.

« Les membres du Conseil Municipal de Barisis, réunis en Assemblée le 12 Juillet courant, remer-
« cient la Municipalité Française de Changhai et Monsieur Alfredo Casanova, Consul Général du Portugal,
« pour leur don magnifique fait à notre commune dévastée, et Monsieur le Maréchal Joffre, pour sa
« généreuse intervention en notre faveur.

« Des lettres particulières de remerciement ont été adressées par le Maire de Barisis à chacun des
« généreux donateurs, ainsi qu'à Monsieur le Maréchal Joffre.

« Cette somme de 110.000 frs sera affectée:

« 1°) à créer l'installation électrique dans la commune pour l'éclairage des habitants et la force
« motrice dans les fermes;

« 2°) à l'installation de l'eau potable;

« 3°) à l'empierrement des chemins ruraux de la Commune.

« Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

« Pour extrait conforme
« Le Maire de Barisis,
« *Signé:* Charles Louis. »

Foyer du Marin.—Le Conseil vote une subvention mensuelle de $ 100 en faveur du Cercle de la Police qui accueille dans ses locaux les Marins Français de passage à Changhai.

Service des Travaux.—A.—*Personnel.*—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil décide de titulariser à compter du 1e Octobre 1922 Mr. Viborel en qualité de Chef du Cadastre.

B.—*Carrière.*—Lecture est donnée d'un rapport en date du 27 Septembre 1922 de l'Ingénieur Municipal, au sujet de l'acquisition d'une carrière à Hai-Yé.

Avant de prendre une décision, le Conseil décide de se rendre sur place, et fixe cette visite au Jeudi, 5 Octobre prochain.

C. F. T. E. E.—I.—*Electricité.*—Mr. Le Bris attire l'attention du Conseil sur l'état de malpropreté des lampes d'éclairage public. Il cite entre autres le cas de la Route Ratard, où les lampes, envahies par les toiles d'araignées, ne donnent de ce fait qu'un éclairage notoirement insuffisant.

Le Conseil charge le Secrétaire d'écrire à la Compagnie à ce sujet.

Mr. Mailly signale à nouveau que le voltage n'est pas régulier. Aux heures de pointe, les filaments sont à peine rougis, tandis qu'à d'autres heures, il y a survoltage.

Le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de faire procéder par le Service du Contrôle à des relevés de voltage.

II.—*Service des Eaux.*—1°—*Travaux neufs d'extension.*—Lecture est donnée du Rapport ci-après de l'Ingénieur Municipal au sujet de la situation des travaux à la date du 28 Septembre 1922:—

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 28 Septembre 1922.

« N° 536

« C. F. T. E. E. SITUATION DES TRAVAUX NEUFS A LA DATE DU 28 SEPTEMBRE 1922.

« I.—*SERVICE DES EAUX.—Nouvelle station de pompage.*—La pose des 2 canalisations d'amenée au
« caisson d'aspiration est terminée sur une longueur de 8 m. 85 pour chaque tuyau.

« On procède à la mise en état des vannes du caisson avant d'enlever le batardeau.

« *Nouveaux filtres.*—La pose des canalisations (eau filtrée, préfiltrée et vidange) est terminée.

« Les murs de la chambre de régulation des 2 premiers filtres sont bétonnés sur une hauteur de 2 « mètres.

« Dans le premier filtre (côté Ouest), la pose des gros cailloux est complètement terminée; la pose « du gros gravillon est commencée.

« *Conduite de 600 m/m.*—Le travail est suspendu; on commence à Lokawei le travail de raccorde- « ment de cette conduite avec l'ancienne conduite maîtresse de 300 m/m.

« *3e Château d'eau.*—Continué le battage des pieux carrés de la ceinture extérieure (60 pieux sont « battus).

« II.—*NOUVELLE CENTRALE ELECTRIQUE.*—Terminé le bétonnage de la cuve du réfrigérant.

« Continué le montage des armatures et coffrages du château d'eau de 400 mc.

« Continué l'aménagement du bâtiment des tableaux, et les travaux divers intérieurs.

« L'Ingénieur Municipal,

« *Signé:* H. de BOISSEZON.»

Le Président expose au Conseil qu'au 1e Octobre prochain, trois mois se seront écoulés depuis la date où la Compagnie s'était engagée à avoir en exploitation ses nouvelles installations d'eau, et qu'il y a lieu de saisir cette occasion pour rappeler à la Compagnie concessionnaire qu'elle n'a pas tenu ses engagements.

Il suggère qu'un relevé détaillé de l'état des travaux d'extension soit fait à la date du 1e Octobre par le Service du Contrôle, et que communication de ce relevé soit donnée à Mr. Courcelle, Président du Conseil d'Administration de la C. F. T. E. E.

Ce dernier nous a en effet donné, dans sa lettre du 21 Juillet, poursuit le Président, l'assurance de son concours pour favoriser l'essor de notre Concession. Mr. Courcelle ne pourra donc qu'être surpris de voir l'état où en sont les travaux trois mois après la date prévue par la Convention du 20 Mai 1921.

En vue de se rendre compte d'une façon exacte de l'état d'avancement des travaux, le Conseil décide de se rendre à l'Usine des Eaux de Tonkadou le Lundi, 2 Octobre, à 11 heures du matin.

2°—*Service de distribution.*—Communication est donnée au Conseil de la lettre suivante :

« C. F. T. E. E. Changhai, le 26 Septembre 1922.

« N° 37697/JD

« EAU

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous faire connaître qu'il sera procédé dans la nuit du 28 au 29 courant, « au raccordement de la conduite maîtresse de 400 m/m alimentant le château d'eau de Lokawei, avec « la nouvelle conduite de 600 m/m, au carrefour de l'Avenue Dubail et de la Route de Zikawei.

« La conduite de 600 m/m pourra ainsi, en attendant sa mise en service définitive, servir de re- « change à la conduite de 400 m/m en cas d'avarie survenant à cette dernière.

« Le travail sera exécuté de 20 h. 1/2 à 3 h. ou 4 h. environ.

« L'alimentation durant ce temps sera assurée, tant par le château de Lokawei rempli au préalable, « que par le château d'eau de l'Est dans lequel le refoulement sera continué sans interruption.

« Nous vous prions d'agréer, etc...

« Le Directeur,

« *Signé:* J. DURANG. »

III.—*Tramways.*—Le Conseil charge le Secrétaire d'écrire à la Compagnie pour lui demander de communiquer au Conseil l'horaire des tramways, et pour lui rappeler d'autre part que la question de déplacement des croisements des voies de tramways, toujours en suspens, devrait être réglée aussitôt que possible.

La Séance est levée à 7 heures 45.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Seance du Conseil du 12 Octobre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le douze Octobre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Personnel.—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :

Madame Veuve H. BISSON — Changhai, le 12 Octobre 1922.

Monsieur le Secrétaire
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur,

C'est avec un profond sentiment de reconnaissance que j'ai lu votre lettre du 4 courant, par laquelle vous voulez bien me faire savoir toute la générosité du Conseil d'Administration Municipale à mon égard.

Je vous en remercie doublement: pour la mémoire de mon cher Henri, qui semble avoir laissé, dans le cœur de ses chefs, autant de regrets que j'en conserve dans le mien qui jamais ne se consolera, et pour le cher petit qui verra jour sous des auspices aussi affectueux.

Permettez-moi de vous prier de remercier les Membres du Conseil d'Administration de la solde généreuse qu'ils veulent bien m'allouer pendant 6 mois à partir du 1e Octobre, de la gratuité des soins dont ils veulent bien assumer la charge à la naissance de mon enfant, et de la remise de la somme de 225 Taëls dont mon mari était redevable envers la Municipalité, pour avance qui lui avait été consentie en Février dernier. Je leur en serai toujours infiniment reconnaissante.

Dans le désarroi de mon cœur, je ne sais encore à quelle époque je pourrai rentrer en France; je vous le ferai savoir quand mon enfant sera né, et si je pars, c'est avec grand regret que je quitterai ce pays ou j'aurai trouvé à l'heure de ma peine, tant de cœurs compatissants et dévoués.

Veuillez agréer, Monsieur, et faire agréer aux Membres du Conseil d'Administration Municipale, l'assurance de mes sentiments profondément reconnaissants.

Signé: Madame Veuve H. BISSON.

Jardin de Verdun.—Par lettre en date du 3 Octobre 1922, les Sieurs Tong Zong Seng et consorts demandent l'autorisation d'installer un cirque et diverses attractions au Jardin de Verdun, du 10 Octobre au 18 Novembre.

Considérant les multiples réclamations auxquelles a donné lieu dernièrement une exposition tenue au Jardin de Verdun, le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir favorablement la requête ci-dessus.

Circulation.—Par rapport en date du 2 Octobre, le Chef de la Garde signale l'utilité qu'il y aurait à voir installer un certain nombre de refuges aux carrefours ou intersections de routes.

Ces dispositifs, tout en facilitant la circulation, permettraient d'éviter de nombreux accidents.

Dix-sept refuges seraient nécessaires.

Après échange de vues, le Conseil approuve en principe les conclusions du Rapport du Chef de la Garde, et charge l'Ingénieur Municipal d'établir un devis estimatif des travaux.

Les crédits nécessaires à l'installation des refuges seront ensuite votés.

Rickshaws publics.—Lecture est donnée d'une lettre en date du 23 Septembre 1922 par laquelle Mr. J. A. Berthet sollicite du Conseil l'autorisation de mettre en circulation 1.000 rickshaws publics.

Mr. Berthet s'engage à mettre à la disposition du public des rickshaws entièrement neufs, et à les maintenir en constant état de propreté.

Les coolies d'autre part porteront un uniforme maintenu en bon état et propre.

Mr. Le Bris fait connaître à ce sujet que la même demande a été transmise par Mr. Berthet au Municipal Council.

Ce dernier a informé Mr. Berthet que le nombre des rickshaws publics est limité à 8.000 sur la Concession Internationale. Mais bien que le Municipal Council ne soit pas disposé à augmenter ce chiffre, il considère présentement une refonte du système suivant lequel sont délivrées les licences de rickshaws publics, système qui constitue un monopole de fait en faveur des propriétaires actuels.

Mr. Le Bris estime qu'une entente avec le Municipal Council serait en tous points souhaitable, et il suggère que le Conseil délègue un de ses Membres en vue d'entamer des pourparlers avec le S. M C. relativement à la question des rickshaws publics.

Le Conseil, approuvant les vues de Mr. Le Bris, le charge de bien vouloir accepter la mission qu'il vient de définir.

Expropriations.—Le Conseil enregistre les documents ci-après :

« TRIBUNAL CONSULAIRE DE FRANCE A CHANGHAI

« REQUETE

« A Monsieur le Président du Tribunal Consulaire de France à Changhai.

« Monsieur Joseph Gaillard, négociant, demeurant à Changhai, 561, Rue Lafayette,

« A l'honneur de vous exposer que dans le courant du mois de Mai 1919, il a acheté au Conseil « d'Administration de la Concession Française plusieurs lots de terrains portant les numéros F. C. 918, « 919, 936, 928, et 930, suivant les clauses et conditions d'un Cahier des Charges relatif à cette vente ;

« Que ces lots de terrains appartenant précédemment à un sujet Allemand, avaient fait l'objet d'un « échange avec ledit Conseil d'Administration durant le cours de l'année 1915, échange destiné au « percement de la Route Lafayette ;

« Que depuis qu'il s'est rendu acquéreur de ces lots, c'est en vain que M. Gaillard a essayé d'entrer « en possession des terrains ainsi acquis, le Conseil d'Administration prétendant imposer à Mr. Gaillard « l'acceptation de lots autrement délimités que ceux originairement existant ;

« Que cette prétention est inadmissible. Que toutes démarches amiables ont échoué, et que même « un permis de construire sur ses terrains a été refusé à M. Gaillard par ledit Conseil d'Administration.

« Pourquoi le requérant vous prie, Monsieur le Président, autoriser l'assignation par devant votre « Tribunal, du Conseil d'Administration de la Concession Française, en la personne de son représen- « tant, pour s'entendre ledit Conseil condamner à délivrer audit M. Gaillard les lots de terrain par lui « achetés, et en dix mille taëls de dommages et intérêts.

« Changhai, le 23 Septembre,
« *Signé :* E. LAFFRANQUE,
« Avocat. »

Seance du Conseil du 12 Octobre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le douze Octobre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Personnel.—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :

Madame Veuve H. BISSON — Changhai, le 12 Octobre 1922.

Monsieur le Secrétaire
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur,

C'est avec un profond sentiment de reconnaissance que j'ai lu votre lettre du 4 courant, par laquelle vous voulez bien me faire savoir toute la générosité du Conseil d'Administration Municipale à mon égard.

Je vous en remercie doublement: pour la mémoire de mon cher Henri, qui semble avoir laissé, dans le cœur de ses chefs, autant de regrets que j'en conserve dans le mien qui jamais ne se consolera, et pour le cher petit qui verra jour sous des auspices aussi affectueux.

Permettez-moi de vous prier de remercier les Membres du Conseil d'Administration de la solde généreuse qu'ils veulent bien m'allouer pendant 6 mois à partir du 1e Octobre, de la gratuité des soins dont ils veulent bien assumer la charge à la naissance de mon enfant, et de la remise de la somme de 225 Taëls dont mon mari était redevable envers la Municipalité, pour avance qui lui avait été consentie en Février dernier. Je leur en serai toujours infiniment reconnaissante.

Dans le désarroi de mon cœur, je ne sais encore à quelle époque je pourrai rentrer en France; je vous le ferai savoir quand mon enfant sera né, et si je pars, c'est avec grand regret que je quitterai ce pays ou j'aurai trouvé à l'heure de ma peine, tant de cœurs compatissants et dévoués.

Veuillez agréer, Monsieur, et faire agréer aux Membres du Conseil d'Administration Municipale, l'assurance de mes sentiments profondément reconnaissants.

Signé: Madame Veuve H. BISSON.

Jardin de Verdun.—Par lettre en date du 3 Octobre 1922, les Sieurs Tong Zong Seng et consorts demandent l'autorisation d'installer un cirque et diverses attractions au Jardin de Verdun, du 10 Octobre au 18 Novembre.

Considérant les multiples réclamations auxquelles a donné lieu dernièrement une exposition tenue au Jardin de Verdun, le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir favorablement la requête ci-dessus.

Circulation.—Par rapport en date du 2 Octobre, le Chef de la Garde signale l'utilité qu'il y aurait à voir installer un certain nombre de refuges aux carrefours ou intersections de routes.

Ces dispositifs, tout en facilitant la circulation, permettraient d'éviter de nombreux accidents.

Dix-sept refuges seraient nécessaires.

Après échange de vues, le Conseil approuve en principe les conclusions du Rapport du Chef de la Garde, et charge l'Ingénieur Municipal d'établir un devis estimatif des travaux.

Les crédits nécessaires à l'installation des refuges seront ensuite votés.

Rickshaws publics.—Lecture est donnée d'une lettre en date du 23 Septembre 1922 par laquelle Mr. J. A. Berthet sollicite du Conseil l'autorisation de mettre en circulation 1.000 rickshaws publics.

Mr. Berthet s'engage à mettre à la disposition du public des rickshaws entièrement neufs, et à les maintenir en constant état de propreté.

Les coolies d'autre part porteront un uniforme maintenu en bon état et propre.

Mr. Le Bris fait connaître à ce sujet que la même demande a été transmise par Mr. Berthet au Municipal Council.

Ce dernier a informé Mr. Berthet que le nombre des rickshaws publics est limité à 8.000 sur la Concession Internationale. Mais bien que le Municipal Council ne soit pas disposé à augmenter ce chiffre, il considère présentement une refonte du système suivant lequel sont délivrées les licences de rickshaws publics, système qui constitue un monopole de fait en faveur des propriétaires actuels.

Mr. Le Bris estime qu'une entente avec le Municipal Council serait en tous points souhaitable, et il suggère que le Conseil délègue un de ses Membres en vue d'entamer des pourparlers avec le S. M C. relativement à la question des rickshaws publics.

Le Conseil, approuvant les vues de Mr. Le Bris, le charge de bien vouloir accepter la mission qu'il vient de définir.

Expropriations.—Le Conseil enregistre les documents ci-après :

« TRIBUNAL CONSULAIRE DE FRANCE A CHANGHAI

« REQUETE

« A Monsieur le Président du Tribunal Consulaire de France à Changhai.

« Monsieur Joseph Gaillard, négociant, demeurant à Changhai, 561, Rue Lafayette,

« A l'honneur de vous exposer que dans le courant du mois de Mai 1919, il a acheté au Conseil « d'Administration de la Concession Française plusieurs lots de terrains portant les numéros F. C. 918, « 919, 936, 928, et 930, suivant les clauses et conditions d'un Cahier des Charges relatif à cette vente ;

« Que ces lots de terrains appartenant précédemment à un sujet Allemand, avaient fait l'objet d'un « échange avec ledit Conseil d'Administration durant le cours de l'année 1915, échange destiné au « percement de la Route Lafayette ;

« Que depuis qu'il s'est rendu acquéreur de ces lots, c'est en vain que M. Gaillard a essayé d'entrer « en possession des terrains ainsi acquis, le Conseil d'Administration prétendant imposer à Mr. Gaillard « l'acceptation de lots autrement délimités que ceux originairement existant ;

« Que cette prétention est inadmissible. Que toutes démarches amiables ont échoué, et que même « un permis de construire sur ses terrains a été refusé à M. Gaillard par ledit Conseil d'Administration.

« Pourquoi le requérant vous prie, Monsieur le Président, autoriser l'assignation par devant votre « Tribunal, du Conseil d'Administration de la Concession Française, en la personne de son représen- « tant, pour s'entendre ledit Conseil condamner à délivrer audit M. Gaillard les lots de terrain par lui « achetés, et en dix mille taëls de dommages et intérêts.

« Changhai, le 23 Septembre,
« *Signé :* E. LAFFRANQUE,
« Avocat. »

« ORDONNANCE

« L'an mil neuf cent vingt deux et le deux Octobre;
« Vu la requête qui précède;
« Vu l'Edit de Juin 1778;
« Autorisons l'assignation par devant le Tribunal Consulaire de France à Changhai, du Conseil « d'Administration de la Concession française de Changhai, en la personne de son représentant qualifié;
« Commettons M. Orlandi pour l'assignation à donner et ses suites.
« Les parties devront comparaître le 12 Octobre 1922 à dix heures du matin.

« Changhai, le 2 Octobre 1922,
« Le Président du Tribunal,
« *Signé:* A. WILDEN.»

« ASSIGNATION

« L'an mil neuf cent vingt deux et le deux Octobre;
« A la requête de M. Joseph Gaillard, négociant à Changhai, 561 rue Lafayette, pour lequel domicile « est élu en l'étude de Me Laffranque, avocat, 69 rue du Consulat, à Changhai;
« J'ai, Robert Henri Orlandi, fonctionnaire-huissier commis à cet effet:
« Signifié au Conseil d'Administration de la Concession française de Changhai, où étant et parlant à « Monsieur Legendre,
« Copie d'une requête de Mr. Gaillard et d'une ordonnance de M. Président du Tribunal Consulaire « de France à Changhai.
« Et j'ai, huissier susdit et soussigné, donné par les présentes, où étant et parlant comme dessus, « assignation au Conseil d'Administration de la Concession française de Changhai, d'avoir à comparaître « par l'organe de son représentant, par devant le Tribunal Consulaire de France à Changhai, le 12 Octo- « bre 1922, à 10 heures.
« Attendu que M. Gaillard a acquis du Conseil d'Administration susdit plusieurs parcelles de terrains, « mais que ledit Conseil refuse d'en faire remise et délivrance complètes;
« Attendu que ce refus est des plus détrimentaires et injustifiable;
« S'entendre ledit Conseil d'Administration condamner à délivrer à mon requérant la parcelle de « terrain mesurant 1 mow 576, provenant de l'échange Paulun, conformément au Cahier des Charges « dressé pour la vente des biens allemands séquestrés, et à procéder au règlement des parcelles incor- « porées dans la route Lafayette pour son élargissement à 60 pieds et dans l'Avenue du Roi Albert « (parcelle du lot F. C. 944), suivant l'estimation foncière actuelle ou, subsidiairement sur la base du « Cahier des Charges, compte tenu des intérêts de droit;
« S'entendre en outre ledit Conseil d'Administration condamner à rembourser les taxes payées par « M. Gaillard pour les susdits terrains depuis leur occupation par le Conseil d'Administration de la « Concession française de Changhai et au paiement de dix mille taëls de dommages intérêts ainsi qu'à « tous dépens.
« Et j'ai, huissier soussigné, laissé copie des présentes, sous pli fermé, conformément à la Loi.

« *Signé:* Robert Henri ORLANDI.»

Service des Travaux.—*Poste Pottier.*—Le Conseil procède à l'examen du cahier des spécifications pour la construction du Poste Pottier, et du Cahier des Charges général qui régit les travaux à l'entreprise de l'Administration Municipale.

Sous réserve de certaines modifications, précisions et additions, suggérées par le Président et Messieurs Tulasne, Le Bris, Mailly, le Conseil approuve la teneur des deux documents ci-dessus.

Il est ensuite procédé à l'ouverture des soumissions remises à la Municipalité le 11 Septembre dernier pour la construction du Poste Pottier.

Les soumissions reçues sont les suivantes : —

Noms	*Prix*
Zi K'ing Kee	Tls. 63.600,00
Shanghai Bros. Construction C°	» 74.360,00
Sing Woo Kee	» 76.330,00
Wang Ziang Kee	» 76.500,00
Ledreux & Minutti C°	» 78.500,00
Ziang Kee	» 82.955,00
Sin Jin Kee	» 86.500,00
Shing Sing Kee	» 88.410,00
Rémond & Huang	» 91.350,00
Kung Young Kee	» 94.958,00

Le Conseil décide de passer avec la Maison Ledreux & Minutti un marché de gré à gré, sur la base du prix de Tls. 78.500 donné à l'adjudication du 11 Septembre, sous la réserve que cette Maison acceptera les nouvelles conditions tant du cahier des spécifications que du cahier des charges général modifiés et complétés en cours de Séance.

Divers.—Suivant demande faite par Me Nouveau, le Conseil autorise Mr. Stepanoff à procéder dans son manège, 765, Avenue Haig, à des achats et ventes aux enchères de chevaux.

C. F. T. E. E.—I.—*Administration.*—Le Conseil enregistre la lettre ci-après :

« C. F. T. E. E. Changhai le 3 Octobre 1922.

« N°. 37.728/JD

« AUGMENTATION

« DE

« CAPITAL

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française
« de Changhai.

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 20 Septembre dernier, sur le « sujet en marge ci-dessus.

« Nous remercions le Conseil du bon accueil qu'il a bien voulu réserver à notre information « d'augmentation du capital de notre Compagnie.

« Au sujet des travaux à venir, le nécessaire sera fait—nous en avons la ferme intention—en temps « utile et d'accord avec le Conseil.

« Quant à nos services d'exploitation, chacun d'eux est maintenant pourvu de son Ingénieur Chef « de Service et l'ensemble vient d'être renforcé par notre Sous-Directeur technique Mr. Bersani, de « retour de congé. Nous examinerons, néanmoins, lorsqu'une partie de notre personnel sera libérée des « gros travaux neufs, les améliorations pouvant être encore nécessaires parmi les cadres des exploita- « tions, car nous avons l'intérêt le plus direct à la bonne marche de ces exploitations.

« Le Service des Eaux, en particulier, dont le laboratoire est comme vous le savez très bien outillé, « continuera à être l'objet de notre attention spéciale.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,

« *Signé:* J. DURANG. »

II.—*Service des Eaux.*—Le Conseil enregistre la lettre suivante :

« C. F. T. E. E. Changhai, le 6 Octobre 1922.

« N° 37.748/JD

« EAU

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 14 Septembre dernier, sur le « sujet en marge ci-dessus.

« Les explications utiles d'ensemble et de détail, vous ont été fournies par notre lettre N°. 37472 « du 31 Août.

« La question des cheminées pourra être solutionnée définitivement par un exhaussement supplé- « mentaire,

« Les enrochements ont été antérieurement employés à Tonkadou, et abandonnés parce qu'ils « favorisaient la production d'algues communiquant à l'eau une mauvaise odeur. Les planches reliées les « unes aux autres et sur lesquelles se brise le jet au remplissage, donnent pratiquement satisfaction.

« Quant aux analyses, le Cahier des Charges a prévu que le Conseil, en ce qui le concerne, les fait « établir par son Laboratoire Municipal. En ce qui concerne notre Compagnie, celle-ci s'est occupée de « la question depuis plusieurs mois et elle réalise actuellement, comme vous le savez, dans les « préfiltres, une coagulation par alunage qui donne de bons résultats.

« L'addition réalisée depuis Juin dernier des nouveaux préfiltres et celle maintenant prochaine de « nouveaux filtres, ne peuvent d'ailleurs que contribuer à assurer une filtration meilleure encore tout en « rendant l'exploitation beaucoup plus facile.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,

« *Signé:* J. DURANG.»

III.—*Travaux d'extension.*—Communication est donnée au Conseil du Rapport ci-après de l'Ingénieur Municipal au sujet de l'état d'avancement des travaux à la date du 1e Octobre 1922:

« SERVICE DU CONTROLE — Changhai, le 1e Octobre 1922.

« N°. 3768

« SERVICE DES EAUX »

« SITUATION DES TRAVAUX NEUFS D'EXTENSION A LA DATE DU 1er OCTOBRE 1922. »

« *Nouveaux préfiltres.*—Le groupe est terminé et raccordé provisoirement à l'ancienne station de « pompage.

« *Nouvelle station de pompage.*—Le collecteur de refoulement est en place; les pompes ne sont pas « encore posées, ni les canalisations de raccordement avec le caisson d'aspiration.

« Le caisson d'aspiration est terminé ainsi que l'estacade de prise d'eau. La canalisation d'amenée « en tuyaux jumelés de 800 mm. est posée sur une longueur de 8 m. 83 seulement; reste à poser une « longueur de 67 m. 40.

« *Transformation en filtres des 3 bassins de réserve actuels.*—La construction de 2 nouveaux filtres est « en cours dans le bassin de réserve N°. 3.

« Dans le 1e filtre: reste à poser le petit gravillon et le sable fin, et à terminer les vasques d'alimen- « tation et de vidange.

« Dans le 2e filtre: les 2/3 des tuyaux collecteurs d'eau filtrée sont en place sur le radier du filtre.

« La chambre de régulation de ces 2 filtres est à moitié terminée.

« Le collecteur d'eau filtrée de 1 m. 20, la canalisation d'eau préfiltrée de 0 m. 80, ainsi que la « conduite de vidange de 0.40 sont posés.

« La construction du puisard de raccordement des collecteurs d'eau filtrée (ancien et nouveau) « n'est pas commencée.

« Le bassin de réserve N°. 2 a été vidangé et nettoyé; on commence l'enlèvement des vieux enduits.

« *Nouvelle conduite de refoulement de 600 m/m.*—Longueur totale de conduite posée: 4.531 mètres; « reste environ 2.400 mètres à poser.

« *Château d'Eau de 1.000 mètres cubes.*—On procède actuellement au battage des pieux de la ceinture « extérieure.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé:* H. de BOISSEZON. »

Le Conseil décide de notifier à nouveau à la Compagnie l'état de ses travaux d'extension, qui devaient être achevés, en ce qui concerne le Service des Eaux, au 1e Juillet 1922.

Le Conseil décide, en outre, de saisir le Directeur Général de la question, et de lui demander de faire une enquête sur les causes du retard dans lequel se trouve la Compagnie.

IV.—*Electricité.—Eclairage public.*—Le Secrétaire donne lecture de la lettre ci-après de la Compagnie, dont l'attention avait été appelée sur l'état de malpropreté des lampes d'éclairage public:—

« C. F. T. E. E. — Changhai, le 11 Octobre 1922.

« N° 37.782/BG

« ECLAIRAGE PUBLIC

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme suite à votre lettre du 3 courant, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons « pris bonne note de vos observations.

« Les lampes signalées Rue Ratard ont été visitées et donnent leur éclairage normal ; quant aux « autres, elles sont l'objet d'une vérification méthodique d'ensemble.

« Nous vous prions d'agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG.»

La Séance est levée à 8 heures.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN

Séance du Conseil du 19 Octobre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le dix neuf Octobre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N°. 60 du 11 Octobre 1922, en vertu de laquelle le Sergent Berthier Robert, est incorporé comme Garde à compter du 1er Octobre 1922.

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Chinois de la Garde.

2.—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à Mr. Bordes, Chef de Secteur, à compter du 15 Novembre 1922.

3.—Le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir favorablement une demande d'installation d'un appareil téléphonique reliant la Maison d'Arrêt à la nouvelle buanderie.

Service des Travaux.—A.—L'Ingénieur Municipal fait connaître que le chargeur Zi Tse Chain est décédé subitement après neuf ans de bons services à la Municipalité. Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge.

Sur proposition de l'Ingénieur, le Conseil décide de verser à la famille une indemnité de Tls: 48 et de prendre à sa charge les frais de cercueil.

B.—Autorisation de contracter mariage avec Mlle de Drachenfels est accordée à Mr. Meyer, Opérateur du Service du Cadastre.

T. S. F.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

« CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE CHINE — Changhai, le 12 Octobre 1922.

« N°. 10/39

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Président,

« Il y a environ un an et demi un service commercial radiotélégraphique avait été inauguré entre « la station d'émission de Bordeaux (Croix d'Hins) et la station municipale de Koukaza. Ce service ouvert « le 13 Février 1921, avait permis de distribuer à la date du 28 de ce même mois, 44 radiotélégrammes « destinés à des maisons de commerce de notre place. Il dut être malheureusement interrompu dans le « courant de Mars, après un mois à peine de fonctionnement, la puissance d'émission de la station de « Bordeaux étant insuffisante à assurer une réception régulière à Changhai dans le cas de troubles « atmosphériques sérieux.

« L'ouverture récente de la station de Ste Assise fait, croyons-nous, disparaître les raisons qui ont « motivé la suppression de ce service commercial, Mr. Sauvé, Ingénieur spécialiste, qui a étudié pen- « dant quelques mois, l'an dernier, la question de la T. S. F. à Changhai, affirmait de la façon la plus « formelle que l'irrégularité des réceptions tenait uniquement à l'insuffisance de la puissance d'émission « de Bordeaux et que la puissance de la nouvelle station de Ste-Assise devait être telle qu'aucun trouble « atmosphérique ne pourrait brouiller les transmissions ou géner la réception à Changhai.

« Sans prétendre qu'il faille accepter intégralement et absolument l'opinion de ce technicien, quel- « que bon juge qu'il soit en la matière, il nous paraît que les résultats obtenus par la transmission de « Bordeaux ont été suffisants pour avoir tout lieu de croire que ceux de la transmission par Ste-Assise

« ne peuvent être que meilleurs. Cette station, ouverte depuis quelque temps au trafic commercial, « assure déjà de façon très satisfaisante, affirme-t-on, des relations directes avec Saïgon. Il ne nous « semble donc pas qu'il puisse y avoir d'objections très sérieuses à la reprise du service commercial « avec Changhai.

« En conséquence, notre Compagnie serait heureuse que le Conseil d'Administration Municipale « voulut bien faire dans ce sens toutes démarches utiles auprès du Gouvernement Français. Nous nous « empresserions, si besoin était, de les signaler aux Ministères avec lesquels nous sommes en relations « régulières, en les priant de les appuyer.

« Nous croyons superflu d'insister sur les avantages considérables que présente pour notre com- « merce le fonctionnement d'un service, même unilatéral. Nous sommes convaincus que le Conseil en « est aussi pénétré que nous-mêmes et nous espérons qu'il voudra bien donner à notre demande la « suite qu'elle comporte.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Président,
« *Signé :* H. MADIER. »

Le Président propose de transmettre cette lettre à Mr. le Consul Général de France, en le priant de bien vouloir écrire au Ministère des Affaires Etrangères en appuyant la demande de la Chambre de Commerce Française.

Le Conseil approuve la suggestion du Président.

Ecole Américaine.—Le Conseil enregistre la lettre suivante:—

« SHANGHAI AMERICAN SCHOOL — Shanghai, October 13, 1922.

« Monsieur G. de la Prade,
« Président,
« French Municipal Council, Shanghai.

« Dear Sir,

« There has just come to hand, for transmission to the Board of Managers of the Shanghai American « School, your letter of October 12th, giving in full the reply of the French Municipal Council to the « request of that Board under date of June 20th last. Pending the meeting of our Board of Managers at « which the reply will be considered, may I express in their behalf, the appreciation which we feel of « the considerate and generous spirit in which the Municipal Council has viewed their request, and « while the aid is not all that was asked in our letter, nor all that we might have wished, we foresaw « some of the difficulties under which the Council would necessarily labor in meeting our request, and « we are very greatful that it was possible to make the very considerable financial concessions which « have been made. Particulary in the matter of the remission of the assessment for the construction of « Avenue Pétain and Route Louis Dufour we recognize the equivalent of an immediate cash gift at least « 9.000 Taels which would have otherwise been chargeable against our costs of construction. The « remission of the house tax after the opening the School, for a period of five years, and its assessment « at the very moderate figure of Taels 1.200 per annum, will be of very material assistance to the « current budget of the School in its new quarters.

« Thanking you for the evidences of your sincere interest in the welfare of our institution, I am,

« Very sincerely yours,
« *Signed:* Charles L. BOYNTON.
« Executive Secretary. »

Hôpital Ste. Marie.—Par lettre en date du 7 Octobre, la Sœur Supérieure demande l'achèvement de l'allée qui doit réunir le pavillon de l'Institut Pasteur aux différents services de l'Hôpital.

Le devis estimatif de ces travaux établi par l'Ingénieur Municipal, s'élève à Tls: 817,85.

Le Conseil décide d'accueillir favorablement la demande de l'Hôpital Sainte Marie et vote les crédits supplémentaires nécessaires.

Divers.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

« CONSULAT GENERAL DE FRANCE — Changhai, le 19 Octobre 1922.

« N° 66

« Monsieur Dufaure de la Prade,
« Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Mon Cher Président,

« Nous avons l'intention de donner dimanche prochain une fête sportive pour les marins de « l'équipage du "Colmar" qui, comme vous le savez, bat pavillon du Commandant de la Division Navale « d'Extrême-Orient. J'espère que le Conseil ne verra pas d'objection à ce qu'il soit fait usage, dans ce « but, des terrains du Jardin de Verdun.

« En vous remerciant à l'avance, je vous prie d'agréer, etc....

« *Signé :* A. WILDEN. »

Le Conseil met le Jardin de Verdun à la disposition du Comité d'organisation des Jeux pour les Marins du "Colmar".

Le Président fait connaître à ce sujet qu'une somme de $ 800 est nécessaire pour les prix à attribuer. Mme Wilden a bien voulu se charger de faire une collecte parmi la Colonie Française. Mais étant donné que ce montant ne sera vraisemblablement pas atteint, le Président demande que le Conseil veuille bien le parfaire.

Le Conseil approuve la proposition de son Président.

Avenue Foch.—Par lettre en date du 29 Septembre, le Shanghai Municipal Council propose de diminuer de 2m. environ la largeur de la piste cavalière de l'Avenue Foch située au milieu de la chaussée, en vue d'améliorer les conditions du trafic dans cette voie de plus en plus fréquentée.

L'Ingénieur Municipal fait connaître qu'il partage l'avis du S. M. C. et estime, après calculs, qu'une somme de Tls: 3.250 serait nécessaire pour couvrir la portion des dépenses qui incomberaient de ce fait à la Municipalité Française.

Mr. Le Bris expose que la piste cavalière de l'Avenue Foch est devenue très gênante. Si autrefois elle avait sa raison d'être, il n'en est plus de même aujourd'hui. Aussi, en demande-t-il la suppression.

Mr. Tulasne appuie la proposition de Mr. Le Bris.

Le Conseil charge le Secrétaire d'écrire au S. M. C. afin de lui faire connaître que l'avis du Conseil serait de supprimer la piste cavalière de l'Avenue Foch.

Douanes Chinoises.—Par lettre en date du 16 Octobre 1922, Mr. L. A. Lyall, Commissaire des Douanes, informe le Conseil qu'il a repris à cette date la charge du Commissaire à Changhai.

Institut Franco-Chinois.—Comme suite à une lettre de Mr. Wilden, Consul Général de France, le Conseil décide d'abandonner à l'Institut Franco-Chinois le montant des honoraires du séquestre alloués à la Municipalité.

C. F. T. E. E.—*Electricité.*—1.—Lecture est donnée de la lettre ci-après:—

« C. F. T. E. E. — Changhai, le 11 Octobre 1922.

« N°. 37.770/OB

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme suite à notre entretien téléphonique avec Mr. l'Ingénieur Municipal, nous avons l'honneur « de vous remettre ci-joint un plan de pose de 3 câbles basse tension devant renforcer les lignes B. T. « du secteur Trianon.

« Le câble 5, partant de la cabine, suivrait le long du trottoir un câble déjà existant jusqu'en face « de la maison Racine, Boulevard Edouard VII, puis continuant suivrait le Quai de France jusqu'au « carrefour de cette artère avec la Rue du Consulat (point 5).

« Le câble 6, partant de la cabine, suivrait un câble déjà existant dans la Rue Montauban jusqu'à « la Rue du Consulat et continuerait jusqu'à la Rue Colbert (point 6.) La traversée de la Rue du Consulat « serait faite en établissant des ponceaux en bois comme autrefois lors de la pose de premiers câbles.

« Le câble 7 serait placé dès maintenant pour éviter une future ouverture de chaussée.

« Nous serions heureux de recevoir l'autorisation de pose des câbles ci-dessus le plus tôt possible « afin de pouvoir les mettre en service avant l'ouverture de l'Hôtel de Paris. Nous craignons « en effet, que la charge additionnelle résultant de l'alimentation de cet Etablissement ne provoque une « chute de voltage sur le quartier intéressé.

« Avec nos remerciements, veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG. »

Suivant avis de l'Ingénieur Municipal, le Conseil accorde l'autorisation de poser 3 câbles basse tension en vue de renforcer les lignes du Secteur Trianon.

L'Ingénieur Municipal fait connaître qu'il y aurait lieu de demander à la Compagnie le déplacement du transformateur situé à proximité du Sémaphore, en raison de l'érection prochaine du War Memorial.

2.—*Force motrice.*—Mr. Mailly attire l'attention du Conseil sur les dispositions de l'Art. X de la Convention du 20 Mai 1921, qui stipulent:—

« A partir du 1e Janvier 1923, c'est-à-dire après la mise en service des nouvelles installations de la « Compagnie, les tarifs de la fourniture de l'énergie électrique pour la force motrice et le chauffage « devront être établis d'un commun accord entre le Conseil et la Compagnie. »

Mr. Mailly estime qu'il est temps de penser à cette question, et il demande qu'un tarif soit appliqué à compter du 1e Janvier 1923.

L'Ingénieur Municipal déclare à ce sujet avoir entretenu Mr. Durang de la question de la force motrice Le Directeur de la Compagnie lui a fait savoir qu'il attendait pour étudier un tarif de connaître le rendement de la nouvelle Centrale.

3.—*Voltage.*—Le Conseil prend connaissance du tableau ci-après de relevés de voltage:—

Mesures du Voltage prises sur quelques points du réseau d'éclairage public, entre 19 et 20 heures, pendant la 1ère quinzaine d'Octobre 1922.

Secteurs	Noms des voies publiques	Volts	Secteurs	Noms des voies publiques	Volts
E	Rue Amiral Courbet	94	P	Boulevard des 2 Républiques	97
H	Avenues du Roi Albert et Joffre	85	P	» » »	95
J	Rue Krætzer	102	Q	Rue Laguerre	93
K 1	Rue Chapsal	108	Q	Quai de France	99
K 1	Rue Paul Beau	106	Q	Pontons Municipaux	95
K 2	Rue Krætzer	107	R	Rue de la Mission	94
L	Route Lafayette	84	S	Rue Fokien	106
L	Rue Capitaine Rabier	80	V	Route Lafayette	102
L	Rue Buissonnet	96	V	Rue Amiral Bayle	102
M	Boulevard de Montigny	95	W	Avenue du Roi Albert	100
M	» »	98	W	Avenue Foch	94
M	Rue du Cimetière	95	Tr. 1	Boulevard des 2 Républiques	103
M	Boulevard des 2 Républiques	108		Rue Amiral Bayle	106
N	Route de Zikawei	82		Devant le C. S. F.	93

Changhai, le 18 Octobre 1922,
L'Ingénieur Municipal,
Signé: H. de BOISSEZON.

Mr. Mailly fait connaître qu'il serait intéressant d'avoir un relevé de voltage dans la même journée.

Le Conseil décide d'écrire à la Compagnie pour lui signaler les variations du voltage sur la Concession Française.

La Séance est levée à 8 heures 15.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 26 Octobre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt six Octobre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Mr. G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—1.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N°. 63 du 24 Octobre 1922, en vertu de laquelle diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Tonkinois et Chinois de la Garde Municipale.

2.—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé au Chef de Secteur Raymond, à compter du 1e Mars 1923.

Service d'Incendie.—Par rapport en date du 24 Octobre, le Capitaine du "Torrent" demande l'acquisition d'un moteur et chassis en vue de la confection d'une voiture de 1e départ.

Les 2 voitures de secours actuelles sont en effet devenues insuffisantes, soit pour les feux et exercices, soit pour les transports divers.

Un chassis "Cole" 8 cylindres 35 H. P. serait disponible au Grand Garage Français.

Le Conseil n'est pas d'avis de retenir cette offre, étant donné la trop grande puissance du véhicule et la forte consommation de gazoline qui en résulterait.

Sur la proposition de Mr. Chapeaux, le Conseil décide de céder au Service d'Incendie la voiture "Haynes" du Secrétaire en vue de l'utiliser, une fois transformée, comme 1er départ.

En remplacement, le Conseil autorise l'acquisition d'une voiture "Delage" 4 cylindres, 10 H. P. au Grand Garage Français.

Cercle Américain.—Le Conseil prend connaissance d'une lettre du "Columbia Country Club" en date du 19 Octobre 1922 transmettant des propositions au sujet de la vente du terrain récemment acquis par ce Club à l'angle de la Route Père Robert et de la Route de Zikawei.

Après échange de vues, le Conseil, estimant que l'Administration Municipale n'a pas l'usage du terrain en question, décide de répondre au Comité du "Columbia Country Club" que son offre ne peut être retenue.

Droits de Quayage.—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 3e trimestre 1922, s'élève à Tls. 31.097,87, en diminution de Tls. 3.050,56 par rapport au trimestre précédent et en augmentation de Tls. 3.284,73 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1921.

Lazaret de Chang Pao Sha.—Le relevé de la situation financière de cet Etablissement pour le 3e trimestre 1922, fait ressortir un solde créditeur de Hk. Tls. 6.586,08.

Etablissement d'Hydrothérapie.—Par lettre en date du 16 Octobre, Mr. Hadjiry sollicite l'autorisation d'ouvrir, Route privée Chu Pao San, un établissement d'hydrothéraphie, massages, douches, bains simples et à vapeur.

Considérant l'avis favorable donné par le Chef de la Garde, le Conseil décide d'accueillir la demande ci-dessus, sous les conditions suivantes :—

1.—Mr. Hadjiry devra se munir d'une patente d'établissement classé ;

2.—L'intéressé devra fournir aux Services de la Police, Sanitaire et d'Incendie les plans des installations projetées.

Etant donné que cet établissement est le premier du genre sur la Concession Française, Mr. Tulasne suggère qu'en vue de l'élaboration du Règlement à lui appliquer, on s'inspire de la règlementation en vigueur à Paris.

Social Club.—Lecture est donnée de la lettre ci-après :

E. L. TUCK

Shanghai, October 18, 1922.

To the Secretary,
French Municipal Council, Shanghai.

Sir,

I have the honor hereby to request permission, with whatever license is necessary, to organize a Business Men's Social Club within the limits of the French Concession.

It is my desire to obtain for several of my business associates and myself a place we can get together to discuss business matters at our convenience in an informal way, or to spend a social evening quietly among ourselves.

As I am a resident of the French Concession, and several of the men I have in mind are also residing there, the logical place to start the club is in the French Concession, if it can be done.

I have several locations in mind for the club in question, but I have not closed with any, as it seemed best to consult with you first in regards to the license and then, having obtained that, get whatever location best suited my purpose.

Thanking you to give this matter your earliest consideration, and hoping for a favorable reply, I am,

Very respectfully,
Signed: E. L. TUCK.

Le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir favorablement la demande de Mr. Tuck.

Cirque.—Par lettre en date du 18 Octobre, le Sieur Tong Zong Tchang et consorts sollicitent l'autorisation d'installer un cirque ainsi que diverses attractions, sur le terrain de la "Rockfeller Foundation" au Sud de la Rue de l'Observatoire en arrière de "l'Aurore".

Les intéressés assurent qu'il n'y aura aucun danger ni désordres, et déclarent qu'ils verseront une partie des recettes effectuées aux œuvres de secours des inondations du Tchekiang.

Après échange de vues, le Conseil ne voit pas d'inconvénient à accorder l'autorisation sollicitée. Toutefois, au préalable, il y a lieu de connaître si l'Université l'Aurore ne fait pas d'objection à cette installation projetée à proximité de son établissement. Il est bien entendu que les attractions bruyantes sont interdites. En tous cas, toute musique devra cesser à 10 heures du soir.

Sur la proposition du Président, le Conseil est d'avis de demander aux organisateurs qu'un certain pourcentage des recettes, pourcentage à déterminer, soit affecté aux Oeuvres Sino-Françaises de la province du Tchékiang, qui ont beaucoup souffert des typhons du dernier été.

Une réglementation relative à ce cirque sera en outre élaborée par le Service de la Police.

Service des Travaux.—Le Secrétaire informe le Conseil que les deux camions à benne basculante 5 tonnes de "Dion Bouton" dont la commande a été passée le 16 Mai dernier au Grand Garage Français, viennent d'être remis par cette Maison aux Ateliers Municipaux.

Le Conseil décide que la réception de ces camions aura lieu le Vendredi, 27 courant, à midi.

Divers.—Suivant lettre du 22 Octobre, Mr. Thesmar informe le Conseil qu'il serait disposé à lui céder au prix coûtant de Tls: 800, un marbre de Florence représentant un faune.

Ce marbre pourrait être placé dans le Parc de Koukaza.

Le Conseil, estimant n'avoir pas l'emploi de cette statue, est d'avis de ne pas retenir l'offre faite par Mr. Thesmar.

Architecture.—Le Secrétaire rend compte au Conseil que la Maison Ledreux & Minutti a accepté le marché de gré à gré, au prix de Tls: 78.500, pour la construction du nouveau Poste Pottier.

L'entrepreneur demande que l'assurance des bâtiments en cours d'achèvement soit prise par les soins de la Municipalité, à charge par lui d'en rembourser le montant à l'Administration Municipale.

Le Conseil donne son acceptation à cette proposition.

C. F. T. E. E.—1.—*Administration—Redevances Tramways & Eaux.*—Les recettes réalisées par l'exploitation de ces Services pendant le 3e trimestre 1922 se sont élevées respectivement à Tls: 123.493,19 et à Tls: 82.659,93.

Les redevances dûes à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls: 1.323,14 d'une part et de Tls: 885,65 d'autre part.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité de Nantao, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls: 79,11.

2.– *Electricité.*—A.—*Eclairage public.*—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante de Mr. le Consul Général de France :

« CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE — Changhai, le 24 Octobre 1922.

N° 70

« Monsieur G. Dufaure de la PRADE,
« Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Mon Cher Président,

« Je crois devoir vous prier d'attirer l'attention de vos Collègues du Conseil Municipal sur une « question dont la gravité ne saurait échapper à leur diligent examen: je veux parler de l'éclairage « public de notre Concession qui laisse gravement à désirer et dont le défaut, d'après les rapports de « police qui me sont adressés, se fait maintenant constamment sentir, qu'il s'agisse de la circulation « des automobiles ou de la sécurité publique.

« Il est hors de doute qu'à ce point de vue la comparaison entre le settlement international et notre « concession est à l'avantage de celui-là, ce qui ne devrait pas être. Ce ne sont pas seulement les voies « les plus excentriques et les moins passagères de notre Concession qui sont mal éclairées; ce sont « aussi les grandes artères les plus fréquentées. Il semble donc qu'il y ait là un défaut général de notre « système d'éclairage auquel il convient de remédier sans attendre, même si, comme il est possible, « cette réforme ne peut être réalisée qu'au prix de sérieuses dépenses.

« Veuillez agréer, etc...

« *Signé:* A. WILDEN.»

Le Président expose que le Conseil s'est déjà ému de la situation dans laquelle se trouve la Concession Française, au point de vue de l'éclairage public, par rapport avec l'International Settlement.

Une étude est actuellement faite par le Service du Contrôle en vue de la reprise par la Municipalité du nettoyage et de l'entretien des lampes d'éclairage public.

Le Président veut bien se charger de répondre dans ce sens à Mr. le Consul Général de France.

Mr. Mailly rappelle à ce sujet que l'insuffisance de l'éclairage des rues peut être due à deux causes: section trop faible des câbles, irrégularités à la Centrale.

B.—*Force motrice.*—Mr Tulasne, reprenant la question de la force motrice posée par Mr. Mailly au cours de la dernière Séance, demande qu'on aborde sans plus tarder l'étude du tarif à appliquer à partir du 1er Janvier 1923, pour la fourniture du courant à des usages autres que l'éclairage.

Il y a lieu notamment de demander à la Compagnie comment elle envisage la mise en application des dispositions de l'Art. X de la Convention du 20 Mai 1921.

Quoi qu'il en soit, le Conseil pourrait étudier les modalités d'un tarif provisoire, d'une durée de 3 mois par exemple, tarif essentiellement révisable.

3.—*Service des Eaux.—Travaux d'extension.*—Communication est donnée au Conseil du rapport ci-après de l'Ingénieur Municipal :

« SERVICE DU CONTROLE Changhai, le 26 Octobre 1922.

« N°. 3774

« C. F. T. E. E. SITUATION DES TRAVAUX NEUFS A LA DATE DU 25 OCTOBRE 1922. »

« 1.—*SERVICE DES EAUX.—Nouvelle station de pompage.*—Situation inchangée depuis le 1e Octobre.

« *Nouveaux filtres.*—1e Filtre (Nord-Ouest) : La pose des matériaux filtrants est terminée.

« 2e Filtre : La pose du gravillon est terminée ; on commence la pose du sable.

« Le bétonnage des murs de la chambre de régulation est terminée ; on commence la pose du « coffrage de la toiture.

« L'enlèvement des vieux enduits et le nettoyage du bassin de réserve N°. 2 sont terminés.

« Commencé la fouille pour construction du puisard de raccordement des 2 collecteurs d'eau filtrée « (ancien et nouveau).

« *Conduite de 600 m/m.*—La conduite est posée sur une longueur de 130 mètres à l'Ouest de la « Route Père Robert.

« *Château d'Eau de 1000 mc.*—Terminé le battage des pieux carrés de la ceinture extérieure.

« Préparation du bétonnage de la 1ere semelle ; l'installation de la bétonnière est terminée.

« 2.—*NOUVELLE CENTRALE ELECTRIQUE.*—Continué la fermeture provisoire en bois du pignon « Ouest du bâtiment.

« Continué le montage du 2e groupe de 1000 KW.

« L'aménagement du bâtiment des tableaux est terminé.

« Continué le montage des armatures et coffrages de l'ossature du réfrigérant.

« Continué le montage des armatures et coffrages du château d'eau de 400 mc.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé :* H. de BOISSEZON. »

Mr. Mailly fait remarquer que deux filtres seulement sont sur le point d'être achevés, sur les six prévus, dont la mise en service aurait dû avoir lieu au 1e Juillet dernier, et que la construction des autres n'est pas commencée alors qu'ils devraient être en fonctionnement depuis 4 mois.

Mr. Tulasne estime qu'il y a au sujet du retard de la Compagnie responsabilité à établir.

Le Président rappelle que le Conseil vient de signaler par lettre du 24 Octobre à Mr. Laffargue l'état des travaux d'extension de la Compagnie à la date du 1e Octobre, et lui a demandé de prescrire une enquête en vue de déterminer les causes du retard apporté à ces travaux.

3e Conduite maîtresse.—Lecture est donnée de la lettre suivante :

« C. F. T. E. E. Changhai, le 24 Octobre 1922.

« N°. 37.586/JD.

« E A U

« 3e Conduite

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de fournir au Conseil les explications déjà données téléphoniquement à « votre Secrétariat ainsi qu'à Mr. l'Ingénieur Municipal, ce matin, et verbalement à Mr. le Président « du Conseil cet après-midi, et concernant la distribution à certaines heures suivant les secteurs, d'eau « colorée brunâtre, sentant plus ou moins le goudron, durant la soirée d'hier et la matinée de ce jour, « dans la partie de la Concession à l'Ouest du Boulevard de Montigny.

« La 3e conduite maîtresse 600 m/m, nettoyée au préalable, a été mise en service entre Tonkadou « et l'Avenue Dubail, vers 15 h. 1/2 le 23 courant. Mais sous l'action de la vitesse de l'eau, des parti- « cules de goudron de cette conduite neuve, ont été entraînées, communiquant à l'eau une couleur « brunâtre et l'odeur du goudron. Et, par le débit considérable de cette conduite (le château d'eau de « Lokawei a débordé), il y a eu grand va-et-vient d'eau dans les conduites et trouble de l'équilibre de « la distribution par les deux châteaux d'eau.

« Les mesures nécessaires ont été prises le 24 au matin pour rétablir au plus tôt la situation normale; « la conduite de 600 m/m a été isolée, le château d'eau de Lokawei avec son volume d'eau trouble a « été mis hors du circuit de distribution à 12 h. 07, puis vidé au drain municipal et parfaitement « nettoyé l'après-midi.

« A partir de midi environ, la distribution est redevenue progressivement satisfaisante et nous « espérons, qu'à part de petits volumes d'eau isolés mais pouvant se déplacer, cette distribution restera « normale.

« Il y a eu, en définitive, du fait de la mise en service de la conduite nouvelle, un véritable « incident très regrettable, mais que nous ne pouvions prévoir.

« Nous allons d'ailleurs en tenir compte à la fraction intéressée de notre clientèle, par la déduction « d'une journée de consommation.

« Nous vous remettons, joint, l'avis que nous communiquons aux trois journaux: Echo de Chine, « North China Daily News et China Press, au sujet de cet incident.

« Nous vous prions d'agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG.»

« Compagnie Française de Tramways et d'Eclairage Electriques de Changhai

« SERVICE DES EAUX

« Avis à la clientèle.

« La Compagnie croit devoir porter à la connaissance de MM. les Abonnés, la cause de la distribution « intermittente d'eau brunâtre durant la soirée du 23 et la matinée du 24 courant, dans la partie de la « Concession à l'Ouest du Boulevard de Montigny.

« Une nouvelle conduite maîtresse, nettoyée au préalable, a été mise en service sur le réseau dans « l'après-midi du 23. Sous l'action de la vitesse de l'eau, des particules de goudron de cette conduite « neuve ont été entraînées, communiquant à l'eau une couleur brunâtre et une odeur de goudron, « alors que l'eau avait été très bien filtrée à son origine à l'Usine des Eaux.

« Les mesures nécessaires ont été prises le 24 au matin, le château d'eau de Lokawei vidé et parfaite- « ment nettoyé, et, à partir de midi environ, l'alimentation est redevenue progressivement satisfaisante.

« Les consommateurs de la région intéressée n'ayant pu utiliser la totalité de l'eau enregistrée par « leur compteur, la Compagnie avise sa clientèle habitant à l'Ouest du Boulevard de Montigny, qu'elle « déduira, en raison de la circonstance exceptionnelle, 1/30 de la prochaine facture mensuelle de con- « sommation d'eau.

« Changhai, le 25 Octobre 1922
« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG.

Après échange de vues, le Conseil décide de réunir le Comité d'Hygiène pour examiner les mesures qui pourraient être prises en vue du nettoyage des conduites souillées par suite du passage de l'eau dans la journée du 24 courant.

Cette réunion est fixée au 27 à 5 heures 1/2 de l'après-midi.

La Séance est levée à 8 heures 15.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. MAILLY
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 30 Octobre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le trente Octobre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Cercle Sportif.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

« CERCLE SPORTIF FRANÇAIS — Shanghai, le 26 Octobre 1922.

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Président,

« Votre lettre en date du 28 Juin dernier, concernant le projet de vente éventuelle du bâtiment « actuel du Cercle, marquait le souci qu'une entente préalable intervînt entre le Conseil et notre Comité « avant toute conclusion de cette nature. En dehors même de cette considération, l'intérêt que votre « Administration a toujours manifesté pour le développement de notre Institution nous ferait un devoir « de n'agir qu'en étroite conformité de vues avec le Conseil.

« Dans cet esprit, avant de pousser plus avant nos négociations pour une cession à des particuliers « ou à des institutions étrangères sur les bases que vous connaissez (la valeur des bâtiments et instal- « lations a été estimée par notre Comité à Tls: 200.000), nous serions très désireux de savoir si le « Conseil envisage cette solution comme la plus désirable ou la seule possible, et nous serions heureux « d'avoir ses suggestions à cet égard.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Président,
« *Signé :* H. MADIER. »

Après échange de vues, le Conseil est d'avis de répondre comme suit au Président du Comité du Cercle:—

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 31 Octobre 1922.

« Monsieur le Président
« du Cercle Sportif Français

« Monsieur le Président,

« Je suis chargé par le Conseil, en réponse à votre lettre du 26 de ce mois, de vous remercier de « l'esprit qui l'anime et qui correspond si exactement à celui dont a toujours fait preuve l'Aministration « Municipale pour tout ce qui touche le Cercle Sportif.

« En principe, le Conseil a décidé le rachat des bâtiments actuels; il estime toutefois que ce rachat « ne doit pas constituer une dépense somptuaire; le prix d'acquisition doit donc être en fonction du prix « qu'il a coûté à votre Comité, beaucoup plus que d'une évaluation basée sur les prix actuels de la « construction; dès que vous aurez réuni les documents vous permettant d'établir le coût des bâtiments « depuis leur origine jusqu'à leur état actuel, nous serions heureux d'avoir avec vous une réunion où « nous discuterions les chiffres dans un esprit aussi large, et sans qu'il soit à peine besoin de le dire, « aussi conciliant que possible.

« Le principe du rachat admis, l'entente une fois réalisée sur le prix, il resterait à débattre les « modalités de la cession du Jardin de Verdun, cette dernière opération étant liée à la première.

« Sous la condition expresse que le Comité restera toujours et exclusivement composé de Membres « Français, le Jardin de Verdun serait cédé au Cercle Sportif pour une période à débattre, moyennant « un loyer nominal également à débattre ; à l'expiration de la période fixée pour cette location, le « Jardin de Verdun serait vendu au Cercle Sportif, sous la même clause expresse ci-dessus concernant « la nationalité du Comité, à un prix qui sera débattu dès maintenant, et dont le payement total ou « partiel pourra être l'objet de modalités en rapport avec les moyens financiers dont disposera le Cercle.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Président,
« *Signé :* G. Dufaure de la PRADE.»

Service des Travaux.—Une réunion du Comité des Travaux aura lieu le Jeudi, 2 Novembre, à 9 heures 1/2 du matin.

Le Comité, désireux de se rendre compte de l'état d'avancement des nouvelles routes ou tronçons de routes en cours de percement, ainsi que des voies nouvelles à ouvrir, procédera à une visite sur place.

Fête de l'Armistice.—Le jour de l'Armistice ayant été décrété Fête Nationale, le Conseil décide de célébrer cette fête de la même façon que le 14 Juillet.

En conséquence, les édifices municipaux et consulaires seront illuminés et pavoisés le Samedi, 11 Novembre 1922.

Les voies principales de la Concession seront en outre pavoisées.

Cimetière de Lokawei.—Le Conseil vote un crédit supplémentaire de Tls : 950 en vue de la construction de 22 tombes pour Européens et 11 tombes pour Annamites, au Cimetière de Lokawei.

C. F. T. E. E.—*Service des Eaux.—Mise en service de la 3e conduite—Distribution dans les journées des 23 et 24 Octobre 1922.*—Le Conseil prend connaissance des résultats des analyses effectuées les 23 et 24 Octobre 1922.

Lecture est ensuite donnée du Procès-Verbal du Comité d'Hygiène qui s'est réuni le 27 Octobre 1922.

Après échange de vues, le Conseil décide d'écrire ainsi que suit à la Compagnie :

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 31 Octobre 1922.

« Monsieur le Directeur
« de la Compagnie Française de Tramways,
« d'Eclairage Electrique et des Eaux
« de Changhai.

« Monsieur le Directeur,

« Vous avez bien voulu, par lettre N° 37886 du 24 courant, fournir au Secrétaire des explications « au sujet de la distribution sur une partie de la Concession durant la journée du 23 et une partie de « la journée du 24 Octobre, d'une eau contraire aux qualités specifiées par l'Art. XI du Cahier des « Charges.

« Quelles que soient les causes d'une distribution que vous avez reconnue suffisamment défectueuse « pour décider de dédommager la fraction de votre clientèle intéressée,—ce dont on ne peut au reste « que vous féliciter—le Conseil estime que vous eussiez pu vous éviter, outre ce dédommagement, les « réserves expresses qu'il est obligé de formuler en ce qui concerne l'accident lui-même.

« Je regrette notamment qu'avant de mettre en service la nouvelle conduite maîtresse, le Service « Municipal du Contrôle n'ait pas été avisé de l'éventualité de cette opération ; le Conseil ne vous aurait « certes pas autorisé à procéder à ce raccordement de la conduite de 600 m/m à l'un des réseaux de « distribution sans s'être rendu compte, au moyen d'une analyse, si la conduite débitait, en pleine « charge, une eau analogue à celle que débitent les autres conduites.

« Il est bien entendu, en conséquence, qu'avant de procéder à un nouvel essai de raccordement, le « Service du Contrôle sera avisé à toutes fins utiles, et que le raccordement ne pourra être effectué « qu'après que les résultats de l'analyse d'eau à laquelle il sera procédé, auront été déclarés satisfaisants.

« Pour ce qui est du présent, comme il n'est pas douteux, ainsi que vous l'avez d'ailleurs déclaré « vous-même dans votre lettre du 24 Octobre, que des petits volumes d'eau suspecte restaient dans les « conduites, le Conseil, sur les conclusions de son Comité d'Hygiène, a décidé de procéder à un net- « toyage mécanique de la conduite incriminée.

« En conséquence, vers 2 heures du matin, pendant une durée d'une heure, une dizaine de bouches « d'incendie sur la partie de la Concession à l'Ouest du Boulevard de Montigny, seront ouvertes par le « Service d'Incendie dans la nuit de Jeudi à Vendredi.

« Le Conseil vous rappelle de plus, à l'occasion de cet incident, l'intérêt qu'il y aurait à ce que « conformément à l'Art. III de la Convention du 20 Mai 1921, vous procédiez au plus tôt à l'instal- « lation permettant dans des circonstances analogues, une épuration chimique de l'eau après bien « entendu un nettoyage mécanique.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Président du Conseil,
« *Signé :* G. Dufaure De La PRADE.»

La Séance est levée à 8 heures.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
M. SHOOP
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 14 Novembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le quatorze Novembre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Personnel.—*Secrétariat.*—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à Mr. Fauraz, Secrétaire-Adjoint, à compter du 15 Janvier 1923.

Ecole Municipale Française.—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à Madame Fauraz, Institutrice, à compter du 15 Janvier 1923.

Service d'Incendie.— Mr. de Voyod, engagé à titre provisoire, en qualité d'Aide-Mécanicien, a cessé ses services à la date du 23 Octobre.

Service des Travaux.—A.—Se référant à sa décision du 19 Octobre 1922, le Conseil autorise l'engagement pour une durée de 3 mois, à compter du 15 Novembre 1922, de Mr. Majewski, en qualité de surveillant auxiliaire du Contrôle.

Mr. Majewski recevra un salaire mensuel net de $150,00.

B.—Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Conseil autorise l'admission au stage de Surveillant de Travaux de Mr. Lucas, actuellement Surveillant auxiliaire.

Cette décision prendra effet du 1er Novembre 1922.

Français de Changhai morts au Champ d'Honneur.—Le Conseil enregistre les lettres ci-après :

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES — Paris, le 22 Septembre 1922.

No. 4815

Personnel

Monsieur le Président,
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Par votre lettre du 31 Juillet dernier, vous avez bien voulu nous aviser que le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai, désireux de rendre hommage à la mémoire de MM. de Plan de Sieyes de Veynes et Tenant de la Tour, employés de notre Agence de Changhai, tombés au Champ d'Honneur et de perpétuer le souvenir qu'ils ont laissé de bons Français, a décidé, au cours de sa Séance du 25 Octobre 1920, de donner leur nom à deux des nouvelles voies de la Concession Française de Changhai.

Notre Président, M. Félix Roussel, et notre Administrateur Directeur Général, M. Georges Philippar, sont actuellement absents de France pour une assez longue durée. Nous n'avons donc pas voulu attendre leur retour pour remercier le Conseil d'Administration Municipale de sa décision et l'assurer que nous avons été tout particulièrement sensibles à la marque d'estime donnée à ces deux collaborateurs, sur lesquels nous fondions les plus grandes espérances.

Selon le désir que vous avez bien voulu nous exprimer, nous avons porté votre décision à la connaissance de la famille de MM. de Sieyes de Veynes et Tenant de la Tour, en même temps que nous leur avons fait parvenir les deux plaquettes d'argent, don de votre Conseil, qui sont la reproduction réduite des plaques indicatrices des routes de Sieyes et T. de la Tour.

Veuillez agréer, etc...

Pour l'Administrateur Directeur Général,
Le Secrétaire du Conseil,
Signé: Illisible.

MADAME J. DESTELAN

Changhai, le 8 Août 1922.

Monsieur P. Legendre
Secrétaire
de la Municipalité Française,
de Changhai

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 31 Juillet dernier et de la plaque d'argent, reproduction réduite de la plaque indicatrice de la route P. Destelan—qui y est jointe.

Je vous serais très obligée de transmettre mes vifs remerciements au Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai qui a bien voulu donner à une des nouvelles voies de la Concession le nom de mon mari, tombé au Champ d'Honneur, et qui ne cesse de porter intérêt à l'égard de sa veuve et à son enfant Pierre.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, avec mes remerciements, l'expression de mes sentiments très distingués.

Signé : Madame J. DESTELAN.

MADAME E. NIEL

Changhai, le 1e Novembre 1922.

Monsieur le Secrétaire
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur Secrétaire,

Je suis profondément touchée de l'hommage rendu à la mémoire de mon frère, Louis Dufour, par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française, en donnant son nom à une des nouvelles voies de la Concession.

Veuillez remercier bien sincèrement le Conseil de l'honneur qu'il fait à ma famille et du don de la plaquette d'argent, qui sera pour nous un bien doux souvenir.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments de profonde gratitude.

Signé : E. NIEL.

Publicité-Réclame.—Lecture est donnée de la lettre suivante :—

THE ORIENTAL CINEMATOGRAPHIC ADVERTISING Co.

Shanghai, October 27th 1922.

The Secretary,
French Municipal Council,
Shanghai.

Dear Sir,

We beg to inform you that we wish to advertise by cinematographic at the crossing of Avenue Joffre & Boulevard de Montigny, and also advertise by any other kinds of advertising as following :—

1.—Air : by flying kites, balloons, parachutes, etc.
2.—Moving : Placards on men, animals, motocars and so on.
3.—Placards : by posting bills on houses, hedges, etc...
4.—Hanging : by hanging out painted sign-boards on houses, hedges, etc.
5.—Printed : in newspapers, letters, brochures, etc...

We understand that your permission is required which we have no doubt you will kindly favour us with.

Thanking you in advance for your kind consideration.

We are,
Yours very sincerely,
The Oriental Cinematographic Ad. Co.,
Signed : S. BORALLY,
Manager.

Mr. Le Bris estime que l'expression "and so on" peut comprendre des genres de réclame tels que le cinématographe, et que dans ce cas, il n'est pas d'avis que le Conseil autorise ce mode de publicité. En effet, les annonces cinématographiques sur rues causent des stationnements de passants, et la circulation en est grandement gênée.

Le Président rappelle que le Conseil a été déjà saisi de demandes identiques de réclames lumineuses, et qu'il y aurait lieu de réserver la réponse à faire à l'Oriental Cinematographic Advertising C°, étant donné les retouches à apporter au Règlement sur la Publicité, Panneaux-réclames, en vigueur depuis l'an dernier.

Le Conseil se range à l'avis de son Président. Après révision du Règlement actuellement en vigueur, le Conseil examinera la réponse qu'il y a lieu de faire à l'Oriental Cinematographic C°.

Comité des Finances du 31 Octobre 1922.—A la demande de Mr. Mailly, qui déclare que le temps matériel lui a manqué pour prendre connaissance du Procès-Verbal du Comité des Finances du 31 Octobre 1922, les documents ne lui étant parvenus que la veille au soir, le Conseil décide de reporter l'examen de ce Procès-Verbal à la prochaine Séance.

Caisse de Prévoyance.—Lecture est donnée du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 18 Octobre 1922 de la Caisse de Prévoyance.

Rickshaws publics.—Le Conseil enregistre la correspondance ci-après :

MUNICIPALITÉ FRANÇAISE
Bureau du Secrétaire

Changhai, le 17 Octobre 1922.

Monsieur le Secrétaire
du Shanghai Municipal Council

Monsieur,

RICKSHAWS PUBLICS

Mr. J. A. Berthet vient de saisir l'Administration Municipale d'une demande en vue d'obtenir l'autorisation de mettre en circulation mille rickshaws pour le service du public.

Ces véhicules seraient entièrement neufs, entretenus par le propriétaire en constant état de propreté. Les coolies d'autre part seraient munis d'uniformes propres et en bon état.

Cette proposition a vivement intéressé le Conseil, étant donné l'état lamentable dans lequel se trouvent actuellement les rikshaws publics et la carence des moyens jusqu'ici mis en œuvre pour remédier à cette situation pleine de dangers pour la santé publique.

Mr. J. A. Berthet ayant également saisi votre Conseil de la même demande, nous croyons savoir qu'une réponse définitive n'a pu lui être donnée attendu que, d'une part, le nombre des rickshaws publics est limité au chiffre de 8.000 sur la Concession Internationale, et que d'autre part, le Shanghai Municipal Council envisage en ce moment une refonte du système suivant lequel sont délivrées les licences de rickshaws publics.

Le Conseil d'Administration Municipale a estimé qu'il était en tous points souhaitable de voir les deux Administrations arriver à une entente en vue de l'adoption d'un Règlement commun sur les Rickshaws Publics.

Il a pensé que le moyen le plus rapide serait de déléguer un de ses Membres qui entrerait en relations à cet effet avec un ou plusieurs représentants de votre Conseil.

Mr. Le Bris ayant accepté la mission de représenter le Conseil, je suis chargé de vous demander de bien vouloir me faire connaître les vues du Shanghai Municipal Council, et fixer le cas échéant la date et le lieu où les délégués des deux Conseils pourraient se rencontrer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire,
Signé: P. LEGENDRE.

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL

Shanghai, November 8, 1922.

No Ref. 1484.

Monsieur P. Legendre,
Secretary,
French Municipal Council.

Sir,

I am directed to thank you for your letter of October 17, informing the Council of the application made to your Council by Mr. J. A. Berthet for permission to operate a public service of 1.000 ricshas, and, in reply, to inform you that the Council readily concurs with your Council as to the desirability of the two Councils acting in accord in dealing with the question of the public ricsha service, and that it therefore welcomes the appointment of Mr. Le Bris as delegate of your Council to confer with it on this question.

For your information and for the information of Mr. Le Bris, I am directed to enclose :—

1.—Copy of the Municipal Gazette of August 24, giving publicity to the fact that the means by which improvement of the public ricsha service can be effected has been engaging this Council's attention for some considerable time past.

2.—Copy of the Municipal Gazette of October 19, setting forth the terms of the application made by Mr. Berthet to the Council and the Council's reply.

3.—Copy of the Municipal Gazette of October 26, containing an excerpt from the minute of the meeting of the Watch Committee of October 16, setting forth the present position of the matter so far as the Council is concerned.

From the terms of enclosure No 3, you will observe that the Commissioner of Police has been instructed to make a preliminary report on the points referred to him as soon as he conveniently can, to be supplemented later on receipt of certain particulars from Singapore and other places. As soon as these reports are forthcoming, copies will be forwarded to Mr. Le Bris, and, in due course, a meeting of the Watch Committee, of which due notice will be given to him and at which his attendance will be much appreciated, will be held and the whole question considered in detail.

I am, Sir,
your obedient servant,
Signed : N. LIDDELL,
Secretary & Commissioner General.

Comité des Travaux.—Le 2 Novembre, à neuf heures et demie du matin, le Comité des Travaux s'est rendu sur les différents chantiers de la Concession pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux d'ouverture de routes nouvelles.

Voies publiques. – Le Conseil décide :

1°—de frapper d'alignement l'Avenue Joffre ;

2°—d'étudier l'élargissement de cette voie et d'une ou plusieurs rues transversales de l'ancienne Concession en vue de faciliter le trafic entre la Cité Chinoise et la Concession Internationale.

Routes Nouvelles.—Sur la proposition de Mr. Chapeaux, le Conseil décide de communiquer à la Compagnie les projets d'ouverture de routes nouvelles, en vue de la pose des canalisations d'eau, conformément à l'Art. 19 de la Convention du 20 Mai 1921.

Salle des Fêtes.— La Salle des Fêtes de l'Hôtel Municipal est mise à la disposition de Mr. V. Volin pour un concert qui doit avoir lieu le 8 décembre prochain.

La redevance à verser par l'intéressé est de Tls : 25.

Route Dollfus. Sur la proposition de Mr. Tulasne, le Conseil décide de frapper d'alignement la Route Dollfus, et charge l'Ingénieur Municipal d'étudier un projet de redressement de cette voie en prolongement de la Route Vallon.

Permis de Construire.—Par lettre en date du 28 Septembre 1922, le Crédit Foncier demande un permis de construire pour une série de maisons chinoises B. C. lots 9448 et F. C. 414, en bordure de l'Avenue Dubail à l'Est et de la Route Dollfus au Nord.

L'Ingénieur Municipal fait remarquer que par décision du 22 Mars 1920, le Conseil a décidé que seules les constructions de style européen pourront s'élever dans la zone bornée:

au Nord par l'Avenue Joffre;

au Sud par le mur de clôture de l'Hôpital Ste. Marie;

à l'Ouest, par une zône de 100 m. à partir du côté Ouest de la Route Père Robert,

à l'Est, par une zône de 100 m. à partir du côté Est de l'Avenue Dubail.

Les constructions projetées se trouvant comprises dans cette zône, le Conseil regrette de ne pouvoir accorder le permis de construire demandé par le Crédit Foncier.

C. F. T. E. E.—*Service des Eaux.*—*Mise en Service de la 3e conduite maîtresse—Distribution dans la journée du 24 Octobre 1922.*—Lecture est donnée de la lettre suivante :

« C. F. T. E. E. Changhai, le 1 Novembre 1922.

« N°. 37.942/JD

« E A U

« 3e Conduite

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française
« de Changhai

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 31 Octobre, faisant suite à la « nôtre N° 37886 du 24 Octobre dernier.

« Notre lettre N° 37697 du 26 Septembre dernier avait avisé le Conseil du raccordement de la « conduite nouvelle de 600 m/m à la conduite ancienne de 400 m/m au débouché de l'Avenue Dubail ; « ce raccordement avait pour but explicite de donner la conduite de 600 m/m comme rechange à la « conduite de 400 m/m. La mise en service de cette conduite de 600 m/m n'avait d'ailleurs été pratiquée « qu'après constatation d'une eau sortante très claire.

« Il appartient au Service du Contrôle de faire s'il lui convient, tous prélèvements pour analyses « sur l'eau que débite la 3e conduite, aux heures où nous parachevons son nettoyage ; nous n'avons « pas d'ailleurs l'intention de remettre la conduite en service normal avant qu'elle nous ait donné « entière satisfaction.

« Concernant le nettoyage des canalisations par l'ouverture de bouches d'incendie, étant donné que « plus de huit jours sont écoulés, cette mesure à laquelle nous avions d'ailleurs eu recours sur le « champ, n'est plus nécessaire depuis longtemps. Elle se traduirait par une dépense d'eau que nous ne « pourrions accepter parce qu'inutile.

« Bien que l'accident du 23 Octobre ait été d'ordre tout à fait exceptionnel et que les conditions « sanitaires actuelles ne semblent pas exiger des mesures immédiates, notre Compagnie confirme au « Conseil sa lettre N° 36478 du 21 Avril dernier, pour étude, d'accord avec le Conseil, de l'atelier de « chlorination satisfaisant au paragraphe 2e de l'Art. 3—accord du 20 Mai 1921.

« Nous vous prions d'agréer, etc...

« **Le Directeur,**
« *Signé:* **J. DURANG.**»

Le Président fait connaître que la 3e conduite est en ce moment en cours de nettoyage, et que l'eau s'écoule dans la crique.

En ce qui concerne la lettre même, le Président estime qu'il n'y a pas lieu de répondre au Directeur local.

Après échange de vues, le Conseil décide de saisir Paris de la question de la mise en service de la 3e conduite, et prie son Président de faire le nécessaire à cet effet.

Electricité.—*Arrêt de lumière.*—L'Ingénieur Municipal informe le Conseil qu'un arrêt de lumière s'est produit dans la nuit, du 10 courant, de 1 à 4 heures, dans la partie de la Concession comprise entre les Rues Hué et Palikao, et que la Compagnie a été invitée à faire connaître les causes de cette interruption d'éclairage.

La Séance est levée à 7 heures 45.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 22 Novembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt deux Novembre, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Mr. G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N°. 67 du 14 Novembre, en vertu de laquelle:—

Le Garde Emelianoff, Georges, est titularisé dans ses fonctions à compter du 1e Novembre 1922.

Diverses nominations et mutations sont opérées dans le personnel Tonkinois et Chinois de la Garde.

En ce qui concerne le Garde Emelianoff,

Etant donné que cet Agent est de nationalité russe, et qu'il ne pourra par la suite concourir à l'avancement, le Conseil est d'avis de ne pas le titulariser, mais de lui verser par assimilation la solde et les indemnités afférentes à ses fonctions.

Ecole Municipale Française.—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à Madame Blanchet, Institutrice, à compter du 1e Janvier 1923.

Service du Sémaphore.—A.—Autorisation de contracter mariage avec Mlle Fouest est accordée à Mr. Baron, employé en charge du Sémaphore.

B.—Sur proposition de Mr. Chapeaux, le Conseil décide de louer le local occupé par la "Standard Life Assurance Co,". N°. 2, Quai de France, en vue d'y installer provisoirement les bureaux du Sémaphore, qui doivent être démolis par suite de l'érection du "War Memorial".

Toutes les pièces n'étant pas nécessaires pour les besoins du service, il y a lieu d'examiner la possibilité de loger dans ce local le commis du Sémaphore.

Il sera demandé au propriétaire s'il consent à louer sans bail.

Service d'Incendie.—Sur proposition du Capitaine du "Torrent", le Conseil décide de céder au prix de revient 120 mètres de tuyaux, à la Brigade d'Incendie de Chapei.

Ce matériel provient de la dernière commande reçue de la Maison Fournier, de Paris.

Démission de Mr. Shoop.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

Max SHOOP — Shanghai, November 20, 1922.

The Honorable Mr. de la PRADE,
President,
French Municipal Council,
Present

My Dear Mr. President,

It is with mingled feelings of pleasure and regret that I find I am leaving Shanghai for an extended period of time. My pleasure is in that I am going for a vacation trip via Suez to New York. My regret, and it is deep, is that I am compelled to sever my association with the French Municipal Council. As the elections will be held in a short time I feel it is only fitting that I should resign so as to permit another to be elected at that time. Will you please present this as my resignation to the Council, to take effect at its pleasure. I will be away for such a long period of time that it is not sensible for me to retain my seat.

Permit me to express at this time my sincere appreciation of the high courtesy and honor which the Municipality has conferred upon me, and through me upon the American residents, by having elected me as a member of the

Council. Although I have not been able to take an active part, I shall remember with the keenest pleasure the experience of working with you and the other members of the Council and of knowing you as my good friends. Pressure of work alone has kept me from taking a more active interest in the many important problems which have been before you.

With renewed assurances of my highest esteem, I am,

Faithfully yours,
Signed: M. SHOOP.

Au nom du Conseil Municipal, le Président veut bien se charger d'exprimer à Mr. Shoop le regret que le Conseil éprouve à le voir partir et de le remercier de l'intérêt qu'il a pris depuis un an aux travaux du Conseil et des Comités.

Français de Changhai morts au Champ d'Honneur.—Communication est donnée de la lettre ci-après:—

E. FRELUPT

Le Petit-Moisenay 21 Mai 1922.

Monsieur le Président,
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception du souvenir commémoratif que la Municipalité de la Concession Française de Changhai a bien voulu dédier à la mémoire de mon fils et dont elle a eu l'attention si délicate de m'en adresser une réduction d'un goût artistique qui m'a bien vivement touché.

Je vous serai bien reconnaissant d'agréer et de transmettre en même temps à tous les administrateurs de la Concession dont vous êtes le Président l'expression de mes remerciements les plus sincères et de ma profonde reconnaissance pour les sympathiques sentiments qu'ils m'ont toujours témoignés à mes différents passages près de vous tous.

Signé: E. FRELUPT,

Hôtel.—Le Conseil accorde au Sieur Zeng Yong Pao l'autorisation d'ouvrir un Hôtel avec restaurant et bar, à l'usage des Européens et Chinois, au Nos. 132, 135 & 137, Avenue Edouard VII, sous la réserve que l'intéressé se conformera aux prescriptions des Services de la Police, d'Incendie et des Travaux.

Cercle Indigène.—Suivant avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil décide d'accueillir favorablement une demande de Me Nouveau, sollicitant pour un certain nombre de Chinois, l'autorisation d'ouvrir un Cercle Indigène au N°. 403, Boulevard des 2 Républiques.

Les intéressés devront se conformer aux prescriptions du Règlement sur les Cercles Indigènes.

Sériciculture.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

COMITÉ INTERNATIONAL
POUR L'AMELIORATION DE LA SERICICULTURE
EN CHINE

Changhai, le 16 Novembre 1922.

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française,
de Changhai

Monsieur le Président,

Comme suite à notre lettre du 14 courant, et vous confirmant la communication verbale que nous avons eu l'honneur de vous faire, nous vous serions

reconnaissants de vouloir bien acquérir le terrain, d'une superficie approximative de 17 mows, qui a fait l'objet de cette communication.

Nous acceptons avec plaisir votre proposition de rachat éventuel, pour le moment où nos ressources nous le permettront. Nous vous demanderions seulement de vouloir bien réduire à 7.00 % le taux de l'intérêt prévu. D'autre part, étant donné l'esprit dans lequel l'Administration Municipale veut bien se prêter à cette opération, nous pensons que le Conseil ne verra aucune objection à mentionner dans notre accord que, pour une période donnée tout au moins et qu'il lui appartiendrait de déterminer, le rachat éventuel aura lieu sur les bases du prix d'achat.

En vous priant de vouloir bien exprimer au Conseil nos remerciements anticipés pour ce qu'il pourra faire pour notre œuvre en cette circonstance, veuillez agréer, etc....

Le Président,
Signé : H. MADIER.

Le Secrétaire fait connaître que le terrain envisagé, d'une superficie de 17 mows environ, est situé au Sud de la Route Frelupt, côté Ouest de l'Avenue du Roi Albert. Le prix global en serait de Tls: 37.000 approximativement.

Ce terrain, d'autre part, n'a pas de frontage. Pour lui donner accès à la Route Frelupt, il faudra, ou acheter une bande de terrain ce qui reviendrait fort cher, ou alors envisager un léger déplacement de cette voie.

Après échange de vues, le Conseil décide:—

d'acquérir le terrain en question sur les bases indiquées par le Secrétaire;

la Route Frelupt sera déplacée vers le Sud en vue de donner frontage au terrain ci-dessus;

Le Comité de Sériciculture acquittera à la Municipalité un intérêt de 8 % pour le montant du prix d'achat du terrain. Dans le cas où la Municipalité ferait par la suite un Emprunt à un taux inférieur, l'intérêt demandé à la Sériciculture sera ramené à ce taux;

A l'époque du rachat du terrain par le Comité de Sériciculture, le prix de cession sera le prix moyen entre le prix d'achat actuel et la valeur marchande au moment de la reprise par la Sériciculture.

Comité des Finances.—Lecture est donnée du Procès-Verbal du Comité des Finances du 31 Octobre 1922:—

Séance du Comité des Finances et du Contrôle du 31 Octobre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le trente-et-un Octobre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Finances et du Contrôle se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Opérations financières du 3e trimestre 1922.—Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire sur les opérations financières du 3e trimestre de l'année en cours, les Membres du Comité approuvent les comptes qui leur sont présentés.

Budget Ordinaire.—*Recettes.*—Le total des recettes s'est élevé à Tls: 1.309.556,50 contre Tls: 1.145.574,25 pour le 3e trimestre de l'année 1921.

Dépenses.—Le total des dépenses s'est élevé à Tls: 1.163.610,09 contre Tls: 1.109.351,38 pendant la même période de l'année précédente.

Budget Extraordinaire.—*Dépenses.*—Le total des dépenses s'est élevé à Tls: 454.954,15 au 30 Septembre 1922.

La Situation Financière au 30 Septembre 1922 s'établit comme suit:—

SITUATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 1922

	Tls :	Tls. c.	Tls. c.
Solde créditeur général au 1er Janvier 1922			850.948,54
Budget Ordinaire.—			
Recettes du 1er Janvier au 30 Septembre 1922	1.309.556,50		
Dépenses ,, ,, ,, ,,	1.163,610,09		
Excédent des Recettes		145.946,41	
Budget Extraordinaire.—			
Recettes du 1er Janvier au 30 Septembre 1922	5.000,00		
Dépenses ,, ,, ,, ,,	454.954,15		
Excédent des Dépenses		449.954,15	
Excédent général des Dépenses au 30 Septembre 1922			304.007,74
Solde créditeur général au 30 Septembre 1922			546.940,80

DÉTAIL DU SOLDE CRÉDITEUR GÉNÉRAL

Crédit.—

Banque de l'Indo-Chine—Budget Ordinaire	136.043,61		
,, ,, ,, Extraordinaire	141.437,48		
,, ,, Dépôt fixe	200.000,00		
Numéraire en Caisse	21.310,94		
		498.792,03	
PORTEFEUILLE			
175 actions de la Cie. des Téléphones	9.450,00		
Rente Française 1915-1916, valeur nominale Frs : 598.000. Valeur d'achat Frs : 535.917,55, valeur au 1er Janvier 1921 ; Frs : 528.034,00 à 15 frs.	35.202,27		
Intérêts sur Obligations des Emprunts Français Crédit en France Frs : 50.833,93 à frs. 15	3.388,94		
Compte-courant à la Banque Industrielle, à Paris, Frs : 1.613,39 à frs. 15	107,56		
		48.148,77	
Montant égal au Solde créditeur général			546.940,80

Certifié conforme,
Le Secrétaire du Conseil,
Signé : P. LEGENDRE.

Changhai, le 30 Septembre 1922.
Le Comptable,
Signé : M. GARDARIN.

Œuvres d'Assistance.—Mr Tulasne rappelle au Comité la proposition qu'il avait faite en Séance du Conseil du 22 Mai dernier en faveur des œuvres d'assistance. Il estime qu'au moment de la discussion prochaine du Budget, des crédits doivent être prévus à cet effet.

Le Président émet l'avis que le Conseil doit augmenter la subvention annuelle de Tls: 100 accordée à l'Amicale des Anciens Combattants, car cette Association, en plus de son caractère d'amicale poursuit un but d'assistance, et accorde des secours à ses Membres ou à leur famille.

Le Président informe ses Collègues qu'il s'est rendu le Dimanche précédent à l'invitation qu'il avait reçue du Comité de l'Hôpital indigène "Se Min", Rue Sœur Allègre, pour l'inauguration de cet Etablissement.

A ce sujet, il compte demander au Conseil lors de l'examen du Budget pour 1923, une subvention en faveur de cette œuvre.

La Séance est levée à 6 heures 30.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
P. LE BRIS
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Opérations financières au 30 Septembre 1922.—Mr. Mailly fait part au Conseil d'un certain nombre d'observations relativement aux opérations financières au 30 Septembre 1922,

Le Secrétaire fournit les explications et renseignements nécessaires de nature à donner satisfaction à Mr. Mailly.

Les propositions du Comité sont adoptées.

Finances.—Le Secrétaire informe le Conseil que le dépôt fixe de Tls. 200.000 à la Banque de l'Indo-Chine est arrivé à échéance et il demande si ce dépôt doit être renouvelé.

Après échange de vues,

Le Conseil décide de placer une somme de Tls. 100.000 en dépôt fixe et de verser les 100.000 taëls restant au compte courant de l'Administration Municipale, étant donné les nombreux payements qu'il y aura à effectuer au titre du Budget Extraordinaire en fin d'exercice.

Rue Montauban.—Le Secrétaire informe le Conseil que l'Avocat-Conseil vient de lui faire parvenir une note relative aux questions posées par Mr. Tulasne au cours de la dernière Séance et concernant l'immeuble Chai Su Yai, Rue Montauban.

Cette note sera transmise aux Membres du Conseil et l'examen en est reporté à la prochaine Séance.

Institut Pasteur.—A la suite d'une suggestion de Mr. Chapeaux, le Conseil estime que l'inauguration de l'Institut Anti-Rabique pourrait avoir lieu au moment des fêtes du centenaire de Pasteur, en Décembre prochain.

Le Président veut bien se charger de voir la Mission en vue de l'organisation de la cérémonie.

War Memorial.—L'Ingénieur Municipal expose au Conseil qu'il y a lieu d'envisager le raccordement du Bund, en arrière du War Memorial, avec le Quai de France. Il propose un raccordement oblique en vue de dégager le monument. Le quai provisoire serait en pieux en bois.

Le Conseil approuve, en principe, la proposition de l'Ingénieur Municipal qui devra fournir un devis estimatif.

L'emplacement actuel du Sémaphore, dès que la bâtisse sera démolie, sera aménagé en square, avec plantation d'arbres, en vue de masquer la base de la tour des signaux.

Divers.—Mr. Dyer informe ses Collègues que des exercices d'auto-mitrailleuses doivent avoir lieu Dimanche prochain, 26 courant, à 11 heures du matin, au Rifle Range.

Mr. Dyer invite les Membres du Conseil et les Chefs de Service de la Municipalité à assister à ces exercices, de même qu'au déjeuner qui sera offert à l'issue de la manœuvre.

Le Président remercie Mr. Dyer de la gracieuse invitation qu'il vient de faire de la part du Corps des Volontaires de la Concession Internationale.

C. F. T. E. E. —1.—*Tracé de la 3e conduite maîtresse entre l'Avenue Dubail et le nouveau Château d'Eau.*—Mr. Chapeaux demande que le tracé de la 3e conduite maîtresse soit modifié. Pour éviter les travaux de fouille dans la Route Ghisi, il estime que la conduite pourrait être placée sur le tracé de la Route Delastre projetée, entre la Route de Zikawei et la Route de Siéyès. Il y aurait de ce fait une diminution de 150 mètres de conduite.

Le Conseil approuve la proposition de Mr. Chapeaux.

L'Ingénieur Municipal est chargé de faire de suite l'implantation de la Route Delastre projetée.

2.—*Travaux d'extention.*—A.—Lecture est donnée des lettres suivantes :—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 15 Novembre 1922.

« N°. 38019/JD.
« EAU

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre, Eau du 24 Octobre dernier, sur « les sujets en marge ci-dessus.

« Nous prenons note que le Conseil se voit obligé de saisir notre Direction Générale, et faisons « toutes réserves, en particulier sur les conclusions de votre lettre.

« Veuillez agréer etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG.»

« C. F. T. E. E. Changhai, le 15 Novembre 1922.

« N°. 38020/JD.
« EAU

« Monsieur le Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Président,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 24 Octobre faisant suite à la « nôtre N° 37745 du 6 Octobre dernier, sur les sujets en marge ci-dessus.

« La déclaration dont vous nous entretenez ne peut provenir que d'un malentendu, notre Compagnie « ayant toujours compris ses obligations en matière de distribution d'eau comme suit :—

« —assurer la fourniture de l'eau dans la Concession Française, de jour et de nuit, tant aux « particuliers pour usages domestiques et industriels qu'aux bâtiments et Services publics et « Municipaux. En particulier, l'alimentation des bouches d'incendie sur la voie publique, prévues « par le contrat du 1e Mai 1906, doit être évidemment assurée au maximum des disponibilités.

« Quant aux responsabilités pécuniaires en cas d'incendie, le Cahier des charges ne contient rien à « cet égard. Il va sans dire que notre Compagnie continuera néanmoins à faire tous ses efforts, à « concentrer même ses disponibilités en eau, d'accord avec les Services Municipaux, sur le secteur « sinistré.

« En ce qui concerne le règlement des Travaux Neufs, nous ne pouvons que confirmer, que les « sommes réellement dépensées ont été soumises à l'approbation du Conseil, qu'elles continuent à l'être « mensuellement, que la convention du 20 Mai 1921 ne contient rien concernant des retards et dom- « mages (dommages qui n'ont d'ailleurs pas été causés jusqu'ici), et qu'enfin une bonne partie des « sommes ci-dessus représentent des installations déjà en service.

« Et nous nous permettrons d'ajouter que les travaux d'extension en cours continueront à être « poursuivis dans les meilleures conditions *pratiques,* possibles comme célérité et économie.

« Veuillez agréer, etc....

« **Le Directeur,**
« *Signé:* **J. DURANG.**»

Après échange de vues, le Conseil décide d'écrire à Mr. Laffargue, Directeur Général à Paris, pour attirer son attention sur la gravité de la situation.

B.—Le Conseil prend connaissance des rapports ci-après de l'Ingénieur Municipal sur l'état d'avancement des travaux d'extension:—

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 22 Novembre 1922.

« N°. 587

« C. F. T. E. E. SITUATION DES TRAVAUX NEUFS A LA DATE DU 14 NOVEMBRE 1922. »

« 1.—*SERVICE DES EAUX.—Nouvelle station de pompage.*—2 pompes électriques sont en place, on « procède à leur raccordement avec le caisson d'aspiration.

« 16 tuyaux de 4 mètres (soit 8 pour chaque conduite d'amenée) ont été posés par les scaphandriers. « Longueur totale posée depuis le caisson : 41 mètres environ.

« *Transformation en filtres des bassins de réserve actuels.*—Dans le bassin N° 1, les 2 filtres sont « terminés, tous les matériaux filtrants sont posés. La chambre de régulation de ces 2 filtres est « terminée, sauf la pose des enduits et carrelage intérieurs.

« Dans le bassin N° 2, la construction de 2 nouveaux filtres est commencée; le radier de ces 2 filtres « est terminé et le mur de séparation commencé.

« Le puisard de raccordement des canalisations d'eau filtrée (ancienne et nouvelle) est terminé.

« *Conduite de refoulement de 600 m/m.*—La conduite est posée jusqu'à 200 mètres à l'Ouest de « l'Avenue du Roi Albert

« *Château d'eau de 1000 mètres cubes.*—Terminé le bétonnage de la plateforme ainsi que les coffrages « des poutres de fondation.

« 2.—*NOUVELLE CENTRALE ELECTRIQUE.*—Le montage des 2 groupes de 1000 KW est terminé. « Les 2 groupes sont prêts à fonctionner.

« La fermeture provisoire du pignon Ouest du bâtiment est terminée.

« Continué le bétonnage de l'ossature du réfrigérant.

« Continué le bétonnage des piliers du château d'eau de 400 m3.

L'Ingénieur Municipal,
Signé : H. de BOISSEZON.

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 22 Novembre 1922.

« N°. 588

C. F. T. E. E. SITUATION DES TRAVAUX NEUFS A LA DATE DU 22 NOVEMBRE 1922 »

« 1.—*SERVICE DES EAUX. —Nouvelle station de pompage.*—2 pompes de 400 mc. sont raccordées au « caisson d'aspiration.

« 24 tuyaux de 4 mètres (soit 12 pour chaque conduite d'amenée) sont posés. Reste à poser 6 tuyaux « (3 pour chaque conduite).

« *Transformation en filtres des bassins de réserve actuels.*—La pose des carrelages est commencée dans « la chambre de régulation des 2 premiers filtres.

« Le mur de séparation des 2 filtres du 2eme groupe est monté sur une hauteur de 2 mètres.

« *Conduite de refoulement de 600 m/m.*—La conduite est posée jusqu'à 300 mètres à l'Ouest de « l'Avenue du Roi Albert.

« *Château d'Eau de 1000 m. c.*—Commencé la pose des armatures des poutres de fondation.

« 2.—*NOUVELLE CENTRALE ELECTRIQUE.*—Continué le bétonnage de l'ossature de réfrigérant.

« Continué le bétonnage des piliers du château d'eau de 400 m. c.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé :* H. de BOISSEZON. »

Mr. Mailly estime qu'en résumé, la Compagnie a :—
deux filtres presque terminés,—non livrés ;
deux filtres venant d'être commencés ;
deux filtres non commencés.

La Séance est levée à 7 heures 30.

Signé : G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 11 Décembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le onze Décembre, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Mr. G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—A.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N°. 71 du 5 Décembre en vertu de laquelle le Sieur Sibiani, André est incorporé comme Garde, à titre provisoire, à compter du 28 Novembre 1922.

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Chinois et Tonkinois.

B.—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à compter du 1er Avril 1923 à Mr. E. Dupuy, Inspecteur de la Sûreté, et à Mr. Laurent, Sergent.

Ecole Municipale Française.—Le Conseil prend connaissance du rapport N°. 607 du 6 Décembre 1922 par lequel le Directeur de l'Ecole Municipale Française demande :

1°.—l'hospitalisation en 1ere classe du personnel de l'école, jusqu'ici hospitalisé en 2eme classe ;

2°.—la dénomination de "Collège Municipal Français" à l'Ecole Municipale.

Après échange de vues, le Conseil décide que le personnel de l'Ecole Municipale sera hospitalisé en 1ere classe.

En ce qui concerne la nouvelle dénomination proposée, le Conseil n'est pas d'avis de changer le nom de l'Ecole Municipale Française, étant donné qu'aucune modification n'a été apportée au caractère de l'établissement qui puisse justifier un changement de dénomination.

Service des Parcs, Jardins et Plantations.—Sur proposition du Chef du Service des Parcs, Jardins et Plantations, le Conseil décide de titulariser aux conditions du Règlement Administratif, Mr. Brunetti, Gardien de Jardin, à compter du 1e Décembre 1922, et Mr. Huon, Surveillant, à compter du 1e Janvier 1923.

Rickshaws privés.—Lecture est donnée de la lettre ci-après:

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL — Shanghai, November 30, 1922.

Ref. No. 1484

Monsieur P. Legendre,
Secretary,
French Municipal Council

Sir,

I am directed to acknowledge the receipt of your letter of August 31, on the subject of the quarterly licence fee for private ricshas, and to inform you that the Council has deferred reply pending report by the Revenue Office as to the number of licences issued for the present quarter, so that it might feel assured that the falling off for last quarter, referred to in my letter of August 7, was of a permanent character, such as could unquestionably be attributed to the fact that whilst the licence fee had been raised in this Settlement from $ 4 to $ 6 as from July 1 last, it had on the other hand been retained at the lower rate in the French Settlement.

This report has now been received and the figures therein set forth and tabulated hereunder, must I am to submit, be taken conclusively to prove that the falling off in the number of licences taken out with the Council is indeed of a permanent, increasing and very serious character, attributable in the main, if not entirely, to the reasons set forth in my letter of August 7, which I am to assure you, was never intended to be construed as expressing any unfriendliness towards your Council or any this in the nature of a threat. On the contrary it was believed that my letter was so expressed as to make it clear that, although the serious loss of revenue from private ricshas compelled the Council to place the issue before you clearly, including the alternative which it felt that it would be obliged to adopt should your Council decide to retain the licence fee at $ 4 instead of raising it to the same level as that charged by the Council, it was nevertheless its desire, and I am to emphasise is still its desire, to cooperate with your Council as it has invariably done in the past in that manner which is calculated best to serve the mutual interests of the two Councils. It was indeed for this very reason that the suggestion was tentatively put forward that the two Councils should meet to consider the matter in conference.

As to your reference to the late hour at which the Council's decision to increase the fee as from July 1, was communicated to you, I am to explain that it was impossible to communicate this decision to you earlier since it was only reached when the Budget was laid before the Council in more or less final form at the end of March, when it was found necessary to provide further revenue to meet the estimated expenditure for the year, which the Council considered could best be done by increase in the private ricksha licence fee. The Council readily appreciates and admits that because of the late hour at which its decision was communicated to you your Council was not given a reasonable opportunity of expressing its views thereon, but circumstances were such that the Council could not have avoided this.

In conclusion I am to express the hope that with this explanation and with the tabulated figures submitted herewith, your Council will understand that the Council's attitude in this matter is dictated by force of circumstances, that it has not the least unfriendly feeling towards your Council and that it would still welcome a conference on the subject in the hope that some arrangement which is satisfactory to both Councils may result therefrom.

I am, Sir,
Your obedient servant,
Signed : N. O. LIDDELL,
Secretary and Commissioner General.

Issued by	Year	March Qtr.	June Qtr.	Sept. Qtr.	Dec. Qtr.
S. M. C.	1921	7.420	7.834	8 388	8.862
S. M. C.	1922	8.647	9.327	7.915	6.754
French M.C.	1922	2.980	3.093	4.214	5.361
Total:	1922	11.627	12.420	12.129	12.115

Après éhange de vues, le Conseil accepte l'entrevue proposée par le Shanghai Municipal Council, et prie Mr. Le Bris de bien vouloir représenter le Conseil.

En vue d'arriver à une entente sur cette question, le Conseil ne serait pas opposé à ce que la taxe trimestrielle de $ 4 pour les rickshaws privés soit portée à $ 5. Dans le but d'uniformiser cette taxe sur les deux Concessions, le S. M. C. devrait donc consentir à une réduction de $ 1, la taxe étant actuellement de $ 6 sur la Concession Internationale.

Hôtel-Café.—Par lettre en date du 25 Novembre 1922, Mr. Stewart, Directeur du Maxim's Café, 57-59, Avenue Edouard VII, sollicite l'autorisation de laisser cet établissement ouvert la nuit jusqu'à 3 heures du matin, et jusqu'à 4 heures les Samedis et jours fériés.

Sur avis favorable du Chef de la Garde, le Conseil accorde l'autorisation demandée, à titre provisoire, et moyennant le paiement d'une taxe supplémentaire de Tls. 15 par mois.

Cette autorisation pourrait être retirée au cas où des plaintes motivées seraient adressées à l'Administration Municipale.

Boxing Club.—Par lettre en date du 29 Novembre, Mr. J. D. Sullivan demande l'autorisation de donner des exhibitions de boxe sur la Concession Française.

Sous réserve que l'intéressé se conformera à toutes les prescriptions du Service de la Police, le Conseil accorde l'autorisation demandée.

Le lieu, la date et l'heure des matches devront être communiqués 48 heures à l'avance, de façon que cette dernière prenne les dispositions nécessaires. Les frais de surveillance particulière en résultant seront à la charge de l'intéressé.

Le paiement d'une redevance égale à 5 % des recettes des entrées sera exigé, et l'intéressé devra, à cet effet, fournir toutes pièces comptables utiles.

Le détenteur de la licence restera responsable vis-à-vis des Autorités compétentes, des infractions tels que paris, enjeux, etc., qui pourraient avoir lieu dans son établissement.

Téléphones.—Lecture est donnée de la correspondance suivante :

« THE SHANGHAI MUTUAL TELEPHONE C°., Ltd. Shanghai, 6th December 1922.

« P. Legendre, Esq.,
« Secretary,
« French Municipal Council

« Dear Sir,

« Early in 1918 the Secretary of the Shanghai Municipal Council wrote to us suggesting that it would « be reasonable, and desirable, in view of the continued development of the Settlement, that our Com- « pany should consent to amend in minor respects its tariff of charges to the public. A suggestion was « then made by them that it would perhaps be a fair concession if the Company were to agree to extend « by one mile in each case the radii upon which the scale of charges is based. At that time the Com- « pany could not see their way to agree to this suggestion owing to the War and increasing costs, and « it was suggested that the matter be left over for consideration after the termination of the War. Since « then further correspondance has taken place between us and a counter proposal has been made by « this Company which is embodied in a letter to the Secretary and Commissioner General of the Shang- « hai Municipal Council, a copy of which I enclose.

« The counter proposal has met with the approval of the Shanghai Municipal Council, subject to « the views of your Council being in agreement, and the Secretary and Commissioner General is writ- « ting to you in connection with the matter.

« I attach hereto a draft print of what will appear in the Municipal Gazette on Thursday, and my « Directors will be glad to know if your Council will agree to the revision of rates as set out therein.

« As it is suggested to bring the amended rates into force as from 1st January 1923, my Directors « would appreciate an early reply to this letter.

« Yours faithfully,
« *Signed :* G. W. POSTER,
« Secretary. »

« SHANGHAI MUTUAL TELEPHONE C°., Ltd. Shanghai, 15th November 1922.

« N. O. LIDDEL, Esq.,
« Secretary and Commissioner General,
« Shanghai Municipal Council.

« Dear Sir,

« I have to acknowledge receipt of your letter of the 12th October in reply to our letter of the 29th « June and note from it that in the Council's opinion an extension of the radii upon which the subs- « cription rates are calculated might be equitably made.

« Your letter was laid before my Board of Directors at a meeting held on the 9th November and « I am instructed to reply that while my Directors did not intend the letter of the 29th June to be a « definite request for a revision of the subscription rates with a view to their increase at the present « moment, the letter was intended to convey the Directors'opinion that at some not far distant date a « revision of rates would be necessary owing to the increase in the cost of material and labour and « also to the average additional length of lines through the development of the Settlement in outlying « districts and of course the automatic increase in the cost of each installation over the last which is « inseparable from the multiple switchboard.

« With reference to the suggestion made by the Council that the radii on which subscription rates « are calculated be extended in each case by one mile and in accordance with your request, I enclose « herewith a statement showing how the Company's revenue would have been affected last year by the « change, and you will see it would have been adversely affected to the extent of Tls: 9.486,81 which « is an appreciable though perhaps not very large loss. However in order to meet the wishes of the « Council as far as practicable, my Directors propose as an alternative that the 2 1/2 mile radius on « which subscription rates are calculated be measured from the particular exchange to which the « subscriber is attached, Central, North, West or East as the case may be, and that the subscription « rates be those at present charged for telephones within that radius from Central Exchange.

« I enclose a map with the two systems marked on it from which you will see the Directors' « proposal is slightly less favourable to the Company than the Council's suggestion. They are however « influenced in their proposal by the fact that it would result in there being a flat rate throughout the « Settlements which they consider would result in some saving of labour in the Company's office and « would undoubtedly be more satisfactory to all concerned.

« And as a further concession they are prepared to agree to reducing the installation fee where a « subscriber moves to a house in which there is a telephone already installed by one half, that is from « Tls: 10 to Tls: 5: the fee for an entirely new installation remaining of course Tls: 10 as at present « charged for moving telephones inside a 2 1/2 mile radius.

« I would be convenient that the change should come into effect as and from the 1st January 1923, « so in order to allow the Company to make the necessary arrangement in good time, I should esteem « it a favour if an early reply to this letter could be given.

« Yours faithfully,
« *Signed:* C. W. PORTER,
« Secretary. »

« SHANGHAI MUTUAL TELEPHONE C°, Ltd

« Statement showing effect on the Working Accounts of the Company for the year ended 31st « March 1922, had the radii been extended by one mile:

	Old Rates	*New Rates*
« Installation Fees	Tls: 1.180,00	Tls: 590,00
« Annual Rental	31.624,99	22.728,18
«	Tls: 32.804,99	Tls: 23.318,18
« Difference in Revenue=		Tls: 9.486,81 »

« SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL Shanghai, December 8, 1922.

N° 16/1442

« Monsieur P. Legendre,
« Secretary,
« French Municipal Council,

« Sir,

« In 1917 and 1918 correspondence passed between the Council and the Telephone Company on the « suggestion then made by the Council that having regard to the development of the company's business « and to the increase in the number of subscribers, the time had arrived for a revision of the telephone « subscription rates in accordance with the provisions of clause 9 of the Telephone Agreement of 1908 « and that this revision would most equitably be effected by extension of the radii upon which the char- « ges were calculated by one mile in each case.

« Owing to the war and to the conditions prevailing at the time, the company requested that the « matter should be left over until more normal conditions prevailed when the Council's suggestion would « receive its sympathetic consideration. The Council agreed, and the matter was thus allowed to remain « in abeyance until October 1921 when the Company was again addressed with the result that corres- « pondence has since ensued concluding with a letter from the company of November 15 last, copy of « which is enclosed, from which you will observe that the company now proposes that the $2^1/_2$ mile radius « on which subscription rates are calculated should be measured from the particular exchange to which « each subscriber is connected instead of from the Central Exchange and that the subscription rates « should be those which are at present charged for telephones within that radius from the Central Ex- « change. You will also observe that the company proposes to reduce the installation fee by one half, « i. e. from Tls. 10 to Tls. 5 where a subscriber moves to a house in which there is a telephone already « installed.

« The company's proposals are more favourable to the subscriber than those originally put forward « by the Council, and the Council is therefore ready to accord approval thereto. Since, however, the « matter is one in which your Council is also interested, I am directed in the first instance to bring the « company's proposals to your attention with the request that you may kindly notify the Council as to « whether they commend themselves to the French Council. In making this request I am to express « the hope that you may be able to favour the Council with an early reply since it is understood that « the company is anxious to give effect to its proposals as from January 1 next, and to give as long « notice in advance as may be possible.

« I am, Sir,
« Your obedient servant,
« *Signed:* N. O. LIDDELL,
« Secretary & Commissioner General.»

Après échange de vues, le Conseil approuve les modifications de tarifs proposées par la Compagnie des Téléphones, pour prendre effet à compter du 1er Janvier 1923.

Comité des Travaux.—I.—Le Conseil prend connaissance du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux du 27 Novembre 1922 :

Séance du Comité des Travaux du 27 Novembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt sept Novembre, à quatre heures de l'après-midi, le Comité des Travaux s'est réuni pour visiter différents Bâtiments Municipaux dont la construction se trouve en voie d'achèvement, et pour se rendre compte de l'état actuel des bâtiments de la Police, Route Stanislas Chevalier.

Etaient présents :

MM. G. Dufaure de la PRADE, *Président*
A. CHAPEAUX
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE
Membres
P. LEGENDRE, *Secrétaire*
H. de BOISSEZON, *Ingénieur Municipal*
A. NABIAS, *Architecte Municipal.*

Ecole Franco-Annamite et Nouvelle Blanchisserie.—Après visite des locaux de l'Ecole Franco-Annamite, lesquels comprennent 4 salles de classes et 2 logements destinés au Directeur et à un Professeur, le Comité se rendit à la Nouvelle Blanchisserie Municipale qui est en exploitation depuis quelques jours.

Le Comité propose qu'un moyen soit étudié pour la livraison du linge à domicile.

Ces deux établissements ont été construits avec une partie des matériaux provenant de la démolition des anciens Abattoirs.

Maison des Greffiers.—Le Comité se rendit en suite à la maison édifiée Route Stanislas Chevalier et devant servir de logement au Greffier et à son Adjoint.

Le Comité approuve ce type d'habitation qui a l'avantage d'avoir toutes les pièces orientées vers le Sud.

Fourrière.—Le Comité visita les constructions élevées contre le mur Est du Stand destinées à servir de fourrière pour les chiens ramassés par la Police.

Un chemin d'accès a été aménagé jusqu'à ces constructions qui comprennent :—

1°—une salle pour laboratoire,
2°—les niches à chiens;
3°—une chambre d'asphyxie;
4°—le logement des gardiens.

Il y aurait lieu de demander au Dr. Porak, qui est chargé de l'institut Anti-Rabique, s'il juge utile qu'une fenêtre supplémentaire soit percée dans le bâtiment du laboratoire, pour un meilleur éclairage de la table de dissection.

Bâtiments de la Police.—Le Comité parcourut le bâtiment N°. 2, servant de logement au Personnel de la Police.

Poste Central de Police.—Le Comité visita le Poste Central de Police pour l'agrandissement duquel un projet est à l'étude, en vue de loger le Service Anthropométrique, laboratoire de photographe, etc...

Le Comité est d'avis que des modifications pourraient être apportées à la disposition intérieure actuelle du bâtiment pour permettre de loger le Service précité.

Le Comité propose, d'autre part, d'installer le chauffage central dans les chambres des Gardes annamites.

Maison d'Arrêt.—Le Comité se rendit à la Maison d'Arrêt dont il visita les différents bâtiments.

Le Comité serait d'avis de démolir les petites constructions (ancienne blanchisserie et poudrière) situées au milieu de la Cour Centrale.

Un nouvel emplacement devrait être recherché pour la poudrière.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Bâtiments de la Police.—Le Conseil charge l'Ingénieur Municipal de préparer une étude en vue d'une meilleure utilisation du bâtiment N°. 2.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

II.—Le Conseil prend connaissance du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux du 30 Novembre 1922:—

Séance du Comité des Travaux du 30 Novembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le trente Novembre, à quatre heures de l'après-midi, le Comité des travaux s'est réuni pour visiter l'Hôtel Municipal et ses annexes, et différents autres bâtiments Municipaux.

Etaient présents:

MM. G. Dufaure de la PRADE, *Président*
A. CHAPEAUX
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE
Membres
P. LEGENDRE, *Secrétaire*
H. de BOISSEZON, *Ingénieur Municipal*
A. NABIAS, *Architecte Municipal.*

Hôtel Municipal.—Le Comité parcourut les locaux des différents Services Municipaux, installés dans l'Hôtel Municipal et dans ses annexes.

La moitié de l'étage supérieur est occupé par des logements du Personnel de la Garde, par les bureaux de la Chambre de Commerce et deux salles sont inemployées.

L'extention prise par divers Services exigerait une transformation et même un agrandissement des locaux actuels.

Toutefois, le Comité est d'avis que, plutôt que d'entreprendre un changement quelconque dans la disposition intérieure des bâtiments, pour la plupart en mauvais état par suite de leur vétusté, il serait préférable d'envisager la reconstruction de l'Hôtel Municipal.

Mr. Tulasne estime que les bâtiments actuels pourraient peut-être être remis en état, après une visite sérieuse et des sondages.

En ce qui concerne les Bureaux du Compradore et des shroffs chargés des licences de véhicules, quelques modifications et améliorations indispensables doivent y être effectuées d'urgence.

L'Ingénieur Municipal est chargé de présenter, dès que possible, une estimation à ce sujet.

Poste Nord.—Le Comité visita les bâtiments du Poste Nord de Police.

Les constructions servant d'habitation au Personnel Indigène sont dans un état de délabrement complet le leur démolition doit être envisagée d'urgence.

Le Chef de la Garde, présent à la visite, fait connaître au Comité que si de nouveaux bâtiments sont érigés, ils devront pouvoir loger 14 Gardes européens et 250 Gardes indigènes. Ces chiffres constituent un maximum pour de nombreuses années.

Quant au poste de Police proprement dit, le Comité constate qu'il est actuellement en assez bon état, mais que néanmoins certaines réparations doivent y être effectuées.

La disposition intérieure laisse un peu à désirer.

Ecole Franco-Chinoise.—Le Comité parcourut le chantier de construction des nouveaux bâtiments de l'Ecole Franco-Chinoise.

Les travaux, qui n'ont commencé que depuis 2 mois, sont activement menés, et les murailles sont déjà à la hauteur du 1e étage.

Nouvelle Station Sanitaire.—Le Comité se rendit à la nouvelle Station Sanitaire situé à l'angle des Rues Amiral Bayle et de l'Observatoire et qui est à la veille d'être terminée.

Cette construction dont la disposition intérieure est parfaite, servira de bureaux pour le Service et de logement pour deux Inspecteurs Sanitaires.

Poste de Police de l'Ouest.—Le Comité parcourut les bâtiments du Poste de Police de l'Ouest, construit en 1909 par MM. Davies & Brooke.

Le Comité suggère qu'en raison de leur état de délabrement les vérandas du bâtiment où logent les Gardes Européens, soient démolies et remplacées par des vérandas en ciment armé.

Poste d'Incendie de l'Ouest.—Le Comité se rendit au Poste d'Incendie de l'Ouest dont il visita les locaux.

Mr. Nabias, Architecte Municipal, explique qu'il a effectué la remise en état de la partie de ce bâtiment occupé par les Pompiers Volontaires et qu'il y a apporté de notables améliorations.

Chaque chambre a maintenant une salle de bain avec installation sanitaire moderne.

Les escaliers, le vestibule, les chambres, ont été repeints; il ne reste à faire que la peinture de la salle à manger et de la cuisine, mais il est à considérer d'une part que les crédits prévus à cet effet ont été dépassés, et que d'autre part, le nombre restreint d'ouvriers dont dispose le Service d'Architeture ne peut suffire si tous les travaux d'entretien des Bâtiments Municipaux doivent être entrepris en même temps.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Les propositions du Comité sont adoptées.

III.—Le Conseil prend connaissance du Procès-Verbal ci-après du Comité des Travaux du 4 Décembre 1922:

Séance du Comité des Travaux du 4 Décembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le quatre Décembre, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de M. G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Nouvelle Blanchisserie, Ecole Annamite.—Le Comité prend connaissance du rapport N° 540 de l'Architecte Municipal demandant l'ouverture d'un crédit supplémentaire pour la construction, entreprise en régie et aujourd'hui terminée, de l'Ecole Franco-Annamite et de la nouvelle Blanchisserie.

Le Comité propose au Conseil l'ouverture d'un crédit supplémentaire de Tls: 2 590 pour la nouvelle Blanchisserie et de Tls: 4.000 pour l'Ecole Franco-Annamite.

Ecuries Municipales.—Lecture est donnée au Comité du rapport ci-dessous de l'Ingénieur Municipal :—

« LISTE MATRICULE DE LA CAVALERIE MUNICIPALE

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la liste matricule de la cavalerie Municipale.

« Sur 58 chevaux ou mulets, 16 seraient à réformer.

« Ce sont les Nos. 1, 4, 5, 14, 26, 36, 48, 59, 62, 65, 68, 69, 73, 78, 82, 83.

« Sur ces 16 animaux, 11 ont été réformés par le Vétérinaire.

« Ce sont les Nos. 4, 5, 26, 36, 62, 65, 68, 73, 78, 82 & 83.

« Les 5 autres sont atteints de boiteries chroniques ou rhumatismes et impropres au service.

« Je serais très heureux que ces animaux soient revus une dernière fois par le Comité des Travaux « en présence du Vétérinaire Municipal. Cette inspection nous permettrait de statuer définitivement sur « le sort à réserver à chacun de ces animaux.

« L'effectif absolument nécessaire étant de 50 unités, nous serions ainsi à même de prévoir les « crédits sur l'exercice prochain pour maintenir à ce chiffre notre cavalerie.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé :* H. de BOISSEZON. »

Mr. Chapeaux croit se rappeler qu'au moment où il avait été décidé l'achat d'auto-camions, il était entendu que, progressivement, le nombre des chevaux allait être ramené à zéro.

L'Ingénieur Municipal fait remarquer qu'à cette époque les importants travaux de voirie entrepris actuellement n'étaient pas prévus, c'est ainsi que dans l'année courante 9 kilomètres de route ont été aménagés.

Le nombre des maisons a, d'autre part, considérablement augmenté, d'où accroissement de travail pour les camions chargés de l'enlèvement des ordures ménagères.

Mr. Mailly fait observer que les engins mécaniques les plus perfectionnés n'ont pu, dans les grandes entreprises, supprimer complètement la traction animale en raison de l'élasticité de cette dernière.

Après discussion, le Comité recommande au Conseil le réforme des chevaux Nos. 1, 4, 5, 14, 26, 36, 48, 59, 62, 65, 68, 69, 73, 78, 82, 83, comme indiqué dans le rapport ci-dessus.

L'Ingénieur Municipal devra, d'autre part, fournir un rapport comparatif :—

1°—sur les travaux de voirie ;

2°—sur la longueur de réseau routier ;

3°—sur le nombre des maisons depuis 1918 à ce jour pour permettre au Comité de prendre une décision sur l'opportunité de l'achat de nouveaux chevaux.

Matériel Automobile.—Le Comité prend connaissance du procès-verbal ci-après de réception de 2 auto-camions "De Dion-Bouton" de 5 tonnes :—

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 23 Novembre 1922.

« N° 293

« PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION

« DES 2 AUTO-CAMIONS "DE DION-BOUTON" DE 5 TONNES NOS. 6 & 7

« Le 27 Octobre 1922, le camion N°. 6 quittait à 11 h. 15 le dépôt du 1e Arrondissement Avec 5 « tonnes de granit dans sa benne et 25 litres 5 de gazoline dans son réservoir, après avoir parcouru « l'itinéraire suivant :—

« Route de Zikawei, Avenue Dubail, Avenue Joffre, Route Prosper Paris et Route de Zikawei « jusqu'au dépôt du 1e Arrondissement soit un parcours de 9 Km. 500, le camion rentrait au Dépôt à « 11 h. 51 avec 18 litres de gazoline, soit gazoline consommée 7 litres 500.

« Au Km. O. l. 800—au gallon 5 Km. 700—durée de transport 36 minutes ; cube transporté 3 m3 834.

« Le camion N°. 7 effectuait le même jour après-midi, le même parcours, avec 5 tonnes de sable « bleu dans sa benne et 14 litres de gazoline. Départ 3 h. 15, arrivée 3 h. 50, avec 6 litres 500 dans le « réservoir, soit gazoline dépensée 7 litres 500.

« Au Km. O. l. 800—au gallon 5 Km. 700 ; durée de transport 35 minutes ; cube transporté 3 m3 895.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé :* H. de BOISSEZON. »

Routes.—*Route Grouchy.*—Lecture est donnée du rapport suivant de l'Ingénieur Municipal :—

« N°. 510 Changhai, le 23 Octobre 1922.

« Monsieur le Secrétaire du Conseil.

« Nous sommes saisis d'une demande de Mr P. R. Gruenbergue concernant la mise en viabilité « d'un tronçon de la Route Grouchy pour desservir la maison de Yezdi.

« La dépense à prévoir étant de Tls : 1.116,72, nous avons l'honneur de demander au Conseil le « vote de ce crédit, le propriétaire acceptant de contribuer pour un tiers à cette dépense, soit Tls : 372,24.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé :* H. de BOISSEZON. »

Le Comité recommande l'ouverture de ce tronçon de la Route Grouchy, aux conditions indiquées dans le rapport ci-dessus de l'Ingénieur Municipal.

Route Winling.—Comme suite à une demande de Mme Dadisman, le Comité propose au Conseil l'ouverture d'un tronçon de la Route Winling, Mme Dadisman s'engageant à participer pour 1/3 aux frais de mise en viabilité.

La dépense à prévoir serait de Tls : 709,50.

Route Lorthon.—Le Comité prend connnaissance de la lettre ci-dessous :—

« SHANGHAI LAND INVESTMENT Co., Ltd Shanghai, 12th September 1922.

« To the Secretary,
« French Municipal Council,
« Local

« Dear Sir,

« We enclose herewith a plan showing a piece of land—approximately 25 mows—which we have « recently purchased with the view to protecting the amenities of our older properties. The purchase of « this land completes our holding of pratically all the land on Avenue Foch, from Avenue du Roi « Albert to a point not far from Rue Amiral Courbet.

« Through the land in question a French Municipal Road is projected and our object in now « addressing you is to ask that this Road be abandoned.

« It would appear that the Road can never become a main trunk road as there is no corresponding « road scheduled to the North of Avenue Foch. At most it will be a junction road between Rue Ratard « and Avenue Foch, and to abandon it would appear to have little if any effect on the traffic of the « neighbourhood & would impose no hardships on the Public or any other land owners.

« We have under contemplation a scheme for the commencement of the development of this area « and on the plan we have sketched in the proposed houses on which we hope to commence. The « whole land can be developed from our already existing private Roads and the projected Municipal « Road will prove of great detriment to us. Further the Road as at present scheduled will to a very large « extent spoil a valuable residence, N°. 585, Avenue Foch, this property also belongs to us and the « proposed road would out the grounds in such a way as to seriously decrease the value of the property.

« In view of the foregoing we hope that the French Municipal Council will give favourable conside-« ration to our request and we would venture to request a decision in the matter as early as possible « as our plans for building are dependant upon the Council's decision.

« We are,
« Dear Sir,
« Yours faithfully,
« The Shanghai Land Investment Co, Ltd.
« *Signed:* P. PEEBLES,
« Manager. »

Considérant que le tronçon en question de la Route Lorthon traverse uniquement les terrains de la "Shanghai Land Investment Co., Ltd", sauf en ce qui concerne un petit lot sous fantang qui a déjà frontage sur la Route Ratard, le Comité recommande au Conseil la suppression du tracé projeté de la Route Lorthon entre l'Avenue Foch et la Route Ratard.

Route Chapsal.—Sur proposition du Président, le Comité recommande au Conseil la suppression du tronçon de la Route Chapsal projetée entre la Rue de l'Observatoire et Route Conty.

Route Père Robert.—Le Comité prend connaissance de la lettre suivante de MM. Chollot et Fils:

« Changhai, le 17 Novembre 1922.

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

F. C. 335, CAD. 7500 PLAN DE RÉCOLEMENT N° 825.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous vous serions obligés de vouloir bien nous faire parvenir, si possible, les propositions du « Conseil au sujet des échanges ou cessions de terrains au Sud et au Nord dudit lot, savoir:

« 1°)—Au Sud du F. C. 335, Echange d'une surface de 0 m. 0. 2. 6. des F. C. 335 et 368 pour alignement de la limite Sud;

« 2°)—Au Nord du F. C. 335, Cession en vue d'obtenir un débouché sur la Route J. Frelupt, de
0 m. 4. 7. 6., terrain municipal,
0 m. 3. 2. 2., crique.
Total surface: 0 m. 7. 9. 8.

Dans l'attente des dites propositions, nous vous prions, etc....

« *Signé:* J. J. CHOLLOT & FILS.»

Le Comité ne verrait aucun inconvénient à réaliser l'échange demandé par MM. Chollot et Fils et à leur céder la parcelle sus-désignée du F. C. Lot 192, au taux de l'évaluation foncière qui est à cet endroit de Tls: 2.250 par mow.

Route Say Zoong.—Lecture est donnée au Comité de la lettre suivante:

« CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT — Changhai, le 22 Août 1922.

« N° 1246

« Monsieur le Secrétaire
« de la Municipalité Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme nous avons l'intention de construire sur le Lot Consulaire Français N° 1358 (Lot Cadastral « N° 12515) nous vous prions de nous faire connaître à quel prix la Municipalité Française nous con-« sentirait la cession de la bande de terrain en frontage de la Route Say Zoong.

« Inclus nous vous remettons un extrait du plan Cadastral que nous vous serions obligés de nous « retourner avec votre réponse.

« Veuillez agréer, etc....

« CRÉDIT FONCIER D'EXTRÊME-ORIENT,
« Le Directeur Fondé de pouvoir, — Un Fondé de pouvoir,
« *Signé:* L. J. BERNIS — « *Signé:* E. CRONE.»

Le Comité recommande la cession au Crédit Foncier, de cette bande de terrain, au taux de l'évaluation foncière à cet endroit, à savoir Tls. 1.800 par mow.

Route Dollfus.—Comme suite à la décision du Conseil du 14 Novembre 1922, l'Ingénieur Municipal présente au Comité un plan du tracé modifié de la Route Dollfus.

Le Comité charge l'Ingénieur Municipal d'étudier un nouveau tracé de cette voie publique.

C. F. T. E. E.—A.—Lecture est donnée de la lettre ci-dessous:—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 23 Novembre 1922.

« N°. 38.083/BC

« ELECTRICITE

« Monsieur le Président,
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Président,

« En réponse à votre lettre du 9 courant, nous avons l'honneur de vous informer que:—

« 1°)—la demande maximum du réseau a atteint 2.430 Kw. le soir du 10 Novembre.

« 2°)—la puissance maximum demandée au S. M. C. dans la même journée a été d'environ 1.750 Kw.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG:

Le Comité est d'avis de demander par lettre à la Compagnie de préciser si dans la consommation totale indiquée est comprise la fourniture du courant nécessaire à l'exploitation des tramways et dans l'affirmative quel est le nombre de Kilowatts consommés pour cette exploitation.

B.—Le Comité prend connaissance du rapport suivant du Service du Contrôle:

« SERVICE DES TRAVAUX Changhai, le 1e Décembre 1922.

« N° 598

« C. F. T. E. E. SITUATION DES TRAVAUX NEUFS A LA DATE DU 29 NOVEMBRE 1922.

« I.—*SERVICE DES EAUX.—Nouvelle station de pompage.*—Deux pompes de 400 m/c sont en service.

« Terminé la pose des 2 conduites d'amenée en tuyaux de 80 c/m jusqu'à l'estacade de prise d'eau; « reste à poser les 2 pièces téléscopiques.

« *Transformation en filtres des bassins de réserve actuels.*—Continué la pose des carreaux émaillés dans « la chambre de régulation.

« Bassin N° 2.—Terminé le mur de séparation des 2 filtres du 2ème groupe ainsi que le collecteur « d'eau filtrée du filtre Ouest. Terminé la pose du collecteur d'eau filtrée Est.

« Bassin N° 3.—Vidangé ce bassin et terminé l'enlèvement des vases.

« *Conduite de refoulement de 600 m/m.*—Posé la conduite jusqu'à la Route Delastre.

« *Château d'eau de 1000 mètres cubes.*—Continué la pose des armatures des poutres de fondation.

« II.—*NOUVELLE CENTRALE ELECTRIQUE.*—Continué les travaux de bétonnage du réfrigérant et du « Château de 400 mc.

« L'Ingénieur Municipal,
« *Signé:* H. de BOISSEZON.»

Château d'eau.—Le Comité donne son approbation au projet présenté par l'Ingénieur Municipal pour la modification de la clôture actuelle du 1e château d'eau en vue d'élargir les deux chaussées adjacentes.

Etablissements classés.—Lecture est donnée au Comité de la lettre ci-après :—

« THE CULTY DAIRY Co., Ltd Shanghai, November 22, 1922.

« The Secretary,
« French Municipal Council.

« Sir,

« Referring to your letter dated September 23rd and previous correspondence upon the subject of « the Company's premises at 505 Avenue Joffre, we again respectfully ask if the Board may be favoured « by information as to the Council's decision in this matter.

« We are to assure you that the Board is still anxious to accommodate the Council by removing « the Company's premises from Avenue Joffre at the earliest date possible, provided the Council will in « return make an acceptable offer to compensate the Company for the extraordinary costs incidental to « removal.

« In earnest of this proposal, the Board has since gone so far as to consider possible sites for new « premises, and we are to inform you that a suitable site has today been selected and that the Board « is willing to proceed with the purchase thereof upon receiving a favorable reply from the Council. « The offer of the site in question is open to the Company only for a very limited time.

« Further, in pressing for the Council's decision we are to point out, unless the development of the « Company's business is to be seriously delayed, it is essential that certain constructional and repair « work at its present premises involving considerable expenditure be undertaken at an early date. The « improvements contemplated are set out in the schedule hereto. Although these improvements have « been urgently required, the Board has hitherto been willing to postpone putting them in hand pending « the Council's decision upon the Board's offer to remove premises. The improvements cannot be « delayed much longer, and when undertaken the expenditure thereon must necessarily increase the « amount of compensation for removal which will eventually be acceptable to the Company.

« The Board feels sure that their intention and endeavours to develop the Company's undertaking, « which is a public utility enterprise of great importance to the foreign community of Shanghai, meets « with the approval of the Council and that the Council will assist in every way possible.

« We beg to remain, Sir,
« Yours faithfully,
« *Signed:* J. P. BISSET & Co.,
« Secretaries and General Managers,
« The Culty Dairy Co., Ltd. »

SCHEDULE

Avenue Joffre Premises Constructional and Repair Work for 1922-1923

1.—Manager's house: Repairs and re-painting.

2.—Cow Byres: Extensive repairs to roofs, brickwork and woodwork; and outside re-painting.

3.—Fencing: Extensive renewals and repairs.

4.—Water supply: rearrangement of conduit pipes to enable condenser water from refrigerating plant to be used throughout the Dairy and Cow Byres for willing, etc.

5.—Feed Room: Installation of power machines for cake crushing and chaff cutting.

6.—Construction of concrete silo (aprox. 35' high × 16' diam), for storing green fedder (ensilage) for winter use. Probably another silo will be constructed in 1924.

7.—Construction of a new small dwelling house for third foreign assistant arriving from England in the spring of 1923.

8.—General betterment of garden beds and exercising paddocks.

« The result is a sharp rise in the price of land within one mile of the School site, in every direction « utile it is difficult to find any pieces now offered, except in the extreme Siccawei corner, under Tls: « 3.000 par mow. This movement will continue.

« 3.—*The financial advantage of the Council.*—lies in the immediate access of collectible rates, the « increase in receipts of public utility corporations, the demand for land lying beyond the School site, « and the consequent justification for a re-assessment of all land values for purposes of taxation by the « Council. It is, of course, a subject for experts to determine, whether this re-assessment had best take « place before the Council has completed the process of expropriation of land for road purposes in the « district concerned—i. e., whether the increased taxes from registered land will meet the increased « cost of land for roads projected.

« 4.—*The actual road needs for School purposes.*—While it is true that the Chairman of the Board of « Managers of the School on August 4, 1921 asked the French Municipal Council to open Route Louis « Dufour to the crossing of Avenue Pétain, and of Avenue Pétain as far as Route Cohen, it now seems « probable that this last request would have been modified to a request for an opening only to the corner « of Route Louis Dufour, if it had been fully realized what a large pecuniary loss confronted the School « in the ordinary process of expropriation, for it is certain that the low rate of assessment and surrender « value was not appreciated at the time. As a matter of fact, while the ornamental entrance to the « School, for special occasions, will be directly in front of the new Classroom Building, at the center « of the frontage on Avenue Pétain, this entrance will ordinarily be closed to the public, and only the « main entrance, with gate-house at the corner of Avenue Pétain and Route Louis Dufour, will be in « daily use. This entrance would also have sufficed for use during the erection of the buildings had « Avenue Pétain not been available, so that the immediate opening of Avenue Pétain was far from in- « dispensable.

« The new road has been opened, however, and the land actually occupied by the Council, although « the terms of the surrender have not yet been agreed upon, and the point to be determined is whether « terms agreable to the Council may be found which will also enable the School to reimburse itself for « the loss of the sum represented by the road to be surrendered. The Council has decided that a full « cash reimbursement for the land in question is inadvisable, particularly as it may create a precedent, « in the view that the School is distinctly a national school.

« 5.—*The Alternative to Expropriation.*—The alternative course which we wish to present in behalf « of the Committee is one previously suggested in a letter addressed to the Secretary of the Council on « May 15th, to which no definitive reply has yet been received. There are two pieces of land immediately « adjacent to the School site which the School desires to possess, and which the Council has already « acquire more easily than the School.

« The smaller of these lots is necessary to complete the main site, and is situated at the crossing « of the two streets named, known at the Terrain Zao, with an area of Mow 0.580. The owner of this « is unknown to us or to our broker, who professes his inability to purchase it. The larger portion of « this lot has already been incorporated by the Council in Route Louis Dufour. If the Council can « acquire the remainder, of the area stated, the Committee would doubtless be glad to exchange U. S. C. « Lot 2865, of an area of Mow 0.8.7.3. for it without further compensation.

« Similarly, the French Council now œns a considerable piece of land south of U. S. C. Lot 2868, « known as F. C. Lot 797, with an area in excess of Mows 7.0.0.0. supposedly, after deduction for Route « Louis Dufour, which will cut through it. This piece is bounded on the north and west by the School's « land, U. S. C. Lot 2868, on the south by a creek, and will be bounded on the east by Route Louis « Dufour. The portion of U. S. C. Lot 2868 on the west is a very awkward shape for development, either « for school or for other purposes.

« By vote of the Board of Managers of the School, confirmed by action of the Board of Trustees in « America, this lot is being held as security for the loan which will almost certainly be needed to « complete the erection and equipment of the buildings now under construction. If new gifts make its

« retention possible, it may be utillized as the site for the Primary Building to be erected later or ex-
« changed for more suitable land to the west of the main school site. If these gifts are not forthcoming,
« part or all of it must be sold to meet contract payments. Its market value would be materially increa-
« sed by the addition of that portion of F. C. Lot. 797 lying west of Route Louis Dufour. It would be
« possible to dispose of the southern portion of the combined lots at a price which would probably
« meet the immediate building necessities of the School.

« Our proposal is, therefore, that this portion of F. C. Lot 797 be exchanged for an equal area of
« U. S. C. Lot 2866, and that only the balance of U. S. C. Lots 2866 and 2867, amounting to about four
« Mows, be subject to the process of expropriation at the assessed valuation, without any deduction for
« betterment. It seems probable that this would enable the School within a reasonable time to reimburse
« itself for approximately the cash cost of the portions of land surrendered for road purposes.

« *To recapitulate:* The Board of Managers believes:

« 1)—That the loss of such an area as has been claimed for roads without reimbursement in cash
« or in kind practically equivalent to its cost price would meet with universal disapproval on the
« part of the American community, which has been at very large expense for land purchase, which
« pays its due proportion of taxes to Municipal enterprizes and to the support of the Municipal
« Schools.

« 2)—That the School will provide a community educational center of great value to the French
« Concession, both educationnaly and financially.

« 3)—That the financial advantage accruing to the Council's resources by reason of the erection
« of the School is greater than the sum of the concessions already made to the School by the Council.

« 4)—That the ordinary basis of expropriation may be quite equitable when applied to lands
« owned by private individuals or companies operating for profit, which are in a position to realize
« by sale or otherwise the increased values of land from the building of the roads, but it is an undue
« levy upon essentially public institutions operated without profit and largely dependent upon pri-
« vate beneficence.

« 5—That no undesirable precedent will be created by the further financial encouragement of
« this enterprize.

« 6)—That a fairly satisfactory substitute for the ordinary method of expropriation, and one
« involving the Municipal Council in a smaller cash outlay at the present time, is afforded by the
« proposed exchanges of land.

« In conclusion, we shall be very pleased if you will be so kind as to bring this matter again to
« the favorable attention of the Council at an early meeting, in order that a satisfactory basis of road
« surrender may be agreed upon.

« Very truly yours,
« *Signed:* Ch. L. BOYNTON.
« Executive Secretary. »

Après discussion, le Conseil ne peut que confirmer les termes de la lettre municipale du 12 Octobre 1922.

La Séance est levée à 8 heures 30.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 14 Décembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le quatorze Décembre, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Camp de Koukaza.—Communication est donnée au Conseil d'une lettre de Mr. le Consul Général de France en date du 29 Novembre, ainsi que d'une lettre du Directeur de l'Intendance du Corps d'Occupation, relatives au Camp de Koukaza.

Le Président demande au Conseil de bien vouloir surseoir à l'examen de cette question, en vue de lui laisser le temps matériel de l'étudier et d'apporter des suggestions.

Avenue Foch.—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL Shanghai, November 27, 1922.

No. 1184

Monsieur P. Legendre,
Secretary,
French Municipal Council.

Sir,

I am directed to acknowledge the receipt of your letter of October 24, relative to that portion of Avenue Foch which is at present constructed as a riding track.

Whilst in entire agreement with the suggestion that the width of the track should be reduced by approximately 6 ft., thereby incressing the present metalled margins from 15 ft. to 18 ft. in width, the Council is of the opinion that consideration of the suggestion entirely to eliminate the track might be deferred for the time being until it is seen what effect the widening of the metalled margins will have on traffic conditions.

I shall be obliged if you will kindly inform to whether your Council is in accord with this opinion.

I am Sir,
your obedient servant,
Signed: N. O. LIDDELL,
Secretary & Commissioner General.

Mr. Le Bris ne voit pas d'objection, pour l'instant, à la proposition du S. M. C. Mais il estime que la question de la suppression de la piste cavalière de l'Avenue Foch devra être reprise l'année prochaine. Cette piste n'a plus sa raison d'être, et étant donné l'intensité du trafic dans cette voie, il est très difficile de doubler un véhicule soit dans un sens, soit dans l'autre.

Le Conseil donne son accord à la proposition du S. M. C. de diminuer de 2 m. la largeur de la piste cavalière de l'Avenue Foch, et vote une somme de Tls: 3.250 pour couvrir la portion des dépenses qui incombent de ce fait à l'Administration Municipale.

Adjudications pour 1923.—Il est procédé à l'ouverture des soumissions pour les fournitures nécessaires en 1923.

42 soumissions ont été reçues. Elles sont initialées par le Président.

L'Ingénieur Municipal est chargé de faire des propositions en vue du choix des adjudicataires.

Cercle Sportif.—Le Conseil prend connaissance de la lettre suivante et du rapport y annexé:

« CERCLE SPORTIF FRANÇAIS Changhai, le 11 Décembre 1922.

« Monsieur le Président,
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Président,

« Comme suite à votre lettre du 31 Octobre dernier, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus le devis « du coût de notre bâtiment depuis le début de sa construction.

« Ce devis a été établi avec le plus grand soin par Mr. Darré, Comptable Juré du C. S. F. qui se « tient à votre entière disposition pour tous les renseignements complémentaires qui vous seraient né- « cessaires.

« Je me permets de vous faire remarquer que les prix indiqués sont les prix payés. Il n'a été tenu « aucun compte de la plus value acquise par les bâtiments depuis 1913 et qu'il est facile de faire évaluer.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Président,
« *Signé:* H. MADIER. »

« RAPPORT

« PRÉCISANT LES BASES SUR LESQUELLES A ÉTÉ ÉTABLIE L'ÉVALUATION,

« A CE JOUR, DES BATIMENTS ET DÉPENDANCES DU

« CERCLE SPORTIF FRANÇAIS

« L'évaluation des Bâtiments et dépendances du Cercle Sportif Français a été faite à la requête de « Mr. le Trésorier honoraire, sur les bases indiquées à sa lettre du 10 Novembre courant, savoir:

« Coût des Construction, Extension, Réparations et Transformations afférentes tant aux Bâtiments « proprement dits qu'à leurs dépendances, y compris, en outre les intérêts payés pendant la construction. « Sur la demande verbale de Mr. le Trésorier honoraire, nous avons joint à ces dépenses les intérêts « payés sur obligations et les débours pour prime d'assurance durant la période des Construction et « Extension.

« La valeur totale de ces différents titres de dépenses atteint à	Taëls:	189.644,24
« Le détail de ce chiffre figure aux annexes ci-jointes et se répartit comme suit:		
« Annexe A—Dépenses de 1e Etablissement (Construction) Juin 1913, Décembre 1914	Taëls:	45.894,54
« Annexe B—Dépenses d'Extension du 1e Etablissement 1917-1919	»	110.320,15
« Annexe C—Dépenses de Réparations 1913, Novembre 1922	»	2.517,31
« Annexe D—Dépenses de Modifications 1913, Novembre 1922	»	15.048,74
« Annexe E—Débours "Assurances et Intérêts"	»	15.883,50
Total égal:	Taëls:	189.644,24

« A l'appui de chacun des chiffres inscrits aux tableaux constituant ces annexes, nous avons indiqué « sous titre: référence, le document où nous l'avons recueilli.

« Ces documents sont de trois sortes:

« 1°—Le Livre Journal, désigné par l'abréviation J N°.....

« 2°—Le Grand Livre, désigné par l'abréviation L N°.....

« 3°—Les facturiers ou classeurs de factures, désigné par l'abréviation F N°.....

« L'imputation des dépenses recueillies à ces diverses sources, notamment en ce qui touche les titres « "Réparations" et "Transformations" a été faite pour le mieux et nous nous sommes entourés de tous « les renseignements possibles, particulièrement auprès de Mr. Marthoud, ancien Trésorier du Cercle, « auquel nous avait adressé Mr. Madier, et qui nous a confirmé le bien fondé d'indications que nous « avions relevées.

« Nous avons converti en Taëls les dépenses relevées en Dollars, et avons appliqué à ces conver- « sions le taux de 0,72 pour un dollar.

« La compilation des divers documents énumérés plus haut et qui nous ont servi de base dans « notre travail nous amène à faire les considérations suivantes :

« *a)* Pour la période de Construction, 1913 et 1914, nous avons consulté le Grand Livre qui tenait « lieu de Livre de Caisse et de Facturier général. Cette double origine de nos renseignements nous a été « imposée du fait que nous n'avons pas trouvé trace de certaines factures figurant au dossier, et que, « d'autre part, nous n'avons pu rapprocher de la facture des chiffres inscrits au Livre.

« Cette méthode a nécessité le collationnement des chiffres recueillis, dans la crainte que nous « n'ayons repris, deux fois, une même dépense.

« Nous devons faire nos réserves quant aux omissions qui pourraient résulter de factures égarées, « au cas, où celles-ci ne figureraient pas au Livre.

« *b)* Les livres manquant, parfois, d'indication précise sur la valeur de certaines dépenses qui ont « été groupées sous une somme globale. Cette dernière observation concerne des dépenses d'importance « peu considérable.

« Sous ces réserves, les chiffres que nous fournissons, comportent, de par ailleurs leur justifica- « tion à la référence indiquée en face de chacun d'eux, nous croyons pouvoir considérer les résultats « produits comme représentant exactement les dépenses demandées.

« Changhai, le 29 Novembre 1922.

« L'Expert Comptable :

« *Signé :* M. DARRÉ ».

Après discussion le Conseil, à l'unanimité, charge l'Ingénieur Municipal de procéder à l'estimation détaillée des bâtiments du Cercle.

Récompense au Personnel Indigène.—Lecture est donnée de la lettre suivante :

« CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE — Changhai, le 11 Décembre 1922.

N° 82

« Monsieur G. Dufaure de la PRADE,
« Président
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Mon Cher Président,

« Je vous serais reconnaissant de vouloir bien proposer au bienveillant accueil du Conseil Municipal « la motion suivante :

« "Qu'une médaille, dite Médaille de la Municipalité Française, en bronze, argent et or, soit immé- « diatement créée pour récompenser tant les longs et loyaux services des *agents indigènes* que les actes « exceptionnels de courage et de dévouement." »

« Il appartiendrait au Conseil, s'il admet le principe de cette motion, de déterminer les conditions « dans lesquelles cette distinction pourrait être accordée.

« Veuillez agréer, etc...

« *Signé :* A. WILDEN. »

Le Président demande au Conseil d'adopter la proposition de Mr. le Consul Général de France. Il s'agit aussi bien du Personnel Indigène des différents Services de la Municipalité que de celui de la Garde. En ce qui concerne les Chinois, le Conseil a toute liberté d'instituer les récompenses qu'il veut ; mais pour ce qui est des Annamites, il y a lieu d'obtenir l'accord du Gouvernement de l'Indo-Chine.

Mr. Le Bris fait connaître que chaque année, le Consulat de France demande à l'Administration de l'Indo-Chine un certain nombre de médailles pour récompenses aux Agents Annamites de la Garde Municipale.

Après discussion, le Conseil, sur proposition de son Président et de Mr. Mailly, décide d'ouvrir un concours pour le choix des modèles de médaille et des Armes Municipales.

Le règlement de ce concours sera étudié au cours d'une prochaine Séance.

C. F. T. E. E.—*Service des Eaux.*—1.—*Travaux d'extension.*—*(a)*—Le Président donne lecture du projet de lettre ci-après qu'il compte adresser à la Compagnie en réponse à la lettre C. F. T. N° 38114 du 27 Novembre :

« MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 13 Décembre 1922.

« Monsieur le Directeur
« de la Compagnie Française de Tramways,
« d'Eclairage Electrique et des Eaux de Changhai.

« Monsieur le Directeur,

« Par votre lettre N° 38114/JD du 27 Novembre dernier, vous avez bien voulu donner au Conseil « les deux motifs pour lesquels vous n'avez pas mis en marche les deux filtres terminés: le Conseil ne « saurait accepter le premier de ces motifs 1° parce que ces filtres devraient être en fonctionnement « depuis le 1er Juillet dernier, 2° parce que grâce à l'adjonction de nouveaux filtres, il vous serait loisible « d'améliorer la qualité de l'eau par une filtration plus lente, et par une maturation plus prolongée de « la couche filtrante, ce qui est important dans un pays où le colibacille pullule dans les eaux ainsi « qu'il ressort des analyses.

« Quant au second motif, le Conseil serait heureux de posséder quelques données sur le "travail « important" dont vous parlez.

« Les réserves que le Conseil avait formulées en Séance sur les points ci-dessus se sont trouvées « justifiées par les faits.

« Les 11 et 12 courant, vous avez eu deux arrêts partiels de la distribution dûs, comme vous l'avez « déclaré au Service de la Municipalité, à un ralentissement de la filtration provenant de l'abaissement « de la température: la présence de deux filtres supplémentaires vous aurait permis de pallier à cet « inconvénient.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

« Le Président,
« *Signé:* Dufaure DE LA PRADE.»

Le Conseil approuve le projet de lettre ci-dessus.

(b)—Communication est donnée du Procès-Verbal de constat ci-après :

« CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE

« EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS VERBAUX DE CONSTAT POUR L'ANNÉE 1922

« L'An Mil neuf cent vingt-deux et le Premier Décembre,

« A la requête du Conseil d'Administration de la Municipalité Française,

« Nous soussigné, J. Yvonnou, Commis de Chancellerie, Nous sommes transporté à la Compagnie « des Eaux où, en présence de M. Fau représentant ledit Conseil et de M. Poirier représentant la « Compagnie des Eaux, nous avons constaté ce qui suit :

« *Bassin de Réserve No. 1.*—La vidange du bassin est terminée et l'enlèvement de la vase commencé; « un tiers environ est enlevé. On y travaille aussi à l'enlèvement des arrondis des angles.

« *Bassin de Réserve No.* 2.—Le radier des deux filtres ainsi que le mur de séparation de ces deux « filtres sont terminés. Le collecteur d'eau filtrée est posé dans le filtre Ouest; l'accrochage dans les « murs de la chambre de régulation commune à ces deux filtres est commencé; les deux orifices « d'effluents sont percés.

« *Bassin de Réserve No. 3.*—Les deux filtres sont terminés. La chambre de régulation de ces deux « filtres est terminée, sauf la pose d'un quart environ de carreaux émaillés. Toutes les canalisations « d'eaux préfiltrées, filtrées et vidanges sont terminées. Les deux groupes des nouveaux préfiltres sont « terminés et en service.

« *Station de pompage.*—Bâtiment terminé sauf la pose des vitres et la peinture des menuiseries. « Deux pompes de 400 m3 sont en fonction.

« Le Caisson d'aspiration est terminé.

« La conduite d'amener est terminée jusqu'à l'estacade sauf la pose et le raccordement des deux « télescopes.

« La préparation d'un deuxième raccord d'amener d'eau filtrée au futur bassin d'eau claire est « commencée; les pieux sont battus et la vanne à pied d'œuvre.

« La pose de la conduite de refoulement de 600 m/m est terminée jusqu'à la route Delastre.

« *Château d'eau de 1000 m3.*—La pose des armatures du radier est terminée ainsi que celle des « coffrages des poutres de fondation; la pose des armatures de ces poutres est en cours.

« N'ayant plus rien à constater, de tout ce qui précède, nous avons aussitôt dressé le présent « procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

« Pour Extrait certifié conforme:
« Changhai, le 2 Décembre 1922.
« P. Le Chancelier,
« *Signé:* J. YVONNOU. »

2)—*Service de distribution dans la journée du 11 Décembre 1922:* —Lecture est donnée de la lettre suivante:—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 14 Décembre 1922.

« N° 38.281/JD

« E A U

« Monsieur l'Ingénieur en Chef
« de la Municipalité Française, de Changhai.

« Monsieur l'Ingénieur en Chef,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre N° C. F. T. 651 du 12 courant, « au sujet de la faiblesse de pression durant une partie de l'après-midi du 11 courant.

« La cause a été la coïncidence du nettoyage d'un filtre avec une température basse (4° à 5°), cas « qui ne s'était pas encore présenté alors que la production journalière à assurer était d'environ 13.000 « mètres cubes.

« La vitesse de filtration subit en effet une réduction importante avec la baisse de température, « tous autres éléments restant identiques. Nous n'obtenions plus à 4° ou 5° qu'une vitesse égale aux 2/3 « environ de celle de l'été, il en est résulté que les 5 filtres en action ont été à peine suffisants.

« La température s'étant relevée et les 6 filtres étant en service, la situation a été rétablie. « Néanmoins, les dispositions ont été prises pour mettre d'urgence les deux filtres neufs en exploitation,

« de manière à réaliser un total de 8, ou au moins 7 en cas de nettoyage d'un élément. Ces deux « filtres neufs ont été remplis hier fin de l'après-midi, ainsi que nous vous l'avons fait connaître « téléphoniquement, et dès que leurs matériaux filtrants seront eux-mêmes bien lavés et livreront une « eau pure, nous ajouterons ces deux filtres au service courant de l'exploitation.

« La faiblesse de pression du 11 courant a montré aussi l'insuffisance actuelle de la réserve, assurée « par le seul bassin à eau claire existant et cédé à bail à notre Compagnie.

« La nécessité d'un bassin supplémentaire serait toutefois très discutable, surtout à partir du « moment, prochain maintenant où la production de 26.500 mètres cubes sera plus qu'assurée par « l'ensemble des 12 filtres. Cependant notre Compagnie, désireuse de donner une sécurité maximum à « l'installation, a commencé l'étude d'un bassin de 5.000 à 6.000 mètres cubes à deux compartiments « indépendants ou reliés et dont elle compte soumettre au Conseil les plans et devis dès qu'il sera « possible. Cette installation additionnelle sera très coûteuse, étant donné le sous-sol très mauvais de « Tonkadou. Nous ne pouvons préciser davantage aujourd'hui mais nous vous tiendrons au courant de « cette étude qui sera d'ailleurs discutée avec vous.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé :* J. DURANG »

Le Conseil constate une fois de plus que si les filtres avaient été achevés et mis en service, il n'y aurait pas eu d'arrêt partiel de distribution.

Mise à l'alignement, Rue Tourane & Rue Porte du Nord.—L'Ingénieur Municipal informe le Conseil qu'il est saisi d'une demande de permis de construire, Rue Tourane.

Le Conseil ayant décidé en principe l'élargissement de deux voies transversales de l'ancienne Concession, il y a lieu de déterminer quelles seront les deux voies frappées d'alignement, et de fixer la largeur du nouvel alignement.

L'Ingénieur Municipal expose qu'il a eu une entrevue avec l'Ingénieur du S. M. C., qui lui a déclaré prévoir l'élargissement de Fokien Road et de Honan Road, correspondant respectivement à la Rue Tourane et à la Rue Porte du Nord.

C'est donc ces deux dernières voies qu'il y a lieu d'élargir. Avec l'établissement d'un nouveau pont sur la crique de Soochow, à l'extrémité Nord de Fokien Road, ce serait le percement d'une voie très large allant, à peu près en droite ligne, de la Cité Chinoise à la gare du Nord du Shanghai Nanking Railway.

Le Conseil décide, en conséquence, l'élargissement à 20 mètres de la Rue Tourane et de la Rue Porte du Nord.

D'autre part, l'Ingénieur est chargé de donner le nouvel alignement pour tous les permis de construire sur les deux voies ci-dessus.

Hôpital Général.—Sur proposition du Président, et se référant à la décision du 14 Novembre 1922, le Conseil décide que l'Administration Municipale ne pourra continuer à garantir la part de découvert de l'Hôpital Général au cas où le S. M. C. viendrait à rembourser la part dudit découvert pour laquelle il s'est porté garant.

La garantie actuelle des 2 Conseils est en effet une garantie mutuelle, et il ne saurait être question de rembourser une partie seulement du découvert, qui est indivisible.

Dans l'hypothèse où le S. M. C. rembourserait la totalité du découvert, l'Administration Municipale est disposée à envisager une augmentation du montant de la subvention qu'elle accorde déjà à l'Hôpital Général.

Dans ce cas, le Conseil demanderait au S. M. C. de bien vouloir verser une allocation à l'Hôpital Ste. Marie installé sur la Concession Française, et qui admet, au même titre que l'Hôpital Général, des malades de toutes nationalités.

Hôtel.—Autorisation d'ouvrir un Hôtel au N°. 178, Avenue Edouard VII est accordée aux Sieurs Zeng Lo Pao et consorts, sous réserve que les intéressés se conformeront aux prescriptions des Réglements Municipaux.

Salle des Fêtes.—La Salle des Fêtes de la Municipalité est mise à la disposition du Comité du Cercle Français, pour une soirée récréative suivie de bal, qui doit avoir lieu le Samedi, 6, Janvier 1923.

Budget 1923.—Le Conseil aborde l'examen du projet de Budget pour 1923.

La Séance est levée à 8 heures 30.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 18 Décembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le dix huit Décembre, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Constructions.—Le Secrétaire donne lecture au Conseil d'un rapport du Service d'Incendie relatif à de récents sinistres qui se sont produits sur la Concession Française et qui sont dûs à des vices de constructions des cheminées.

Par suite de l'absence de trémie, le foyer communique le feu au plancher, déterminant un commencement d'incendie.

Le Conseil entend les explications de l'Ingénieur Municipal à ce sujet. Lorsqu'un Architecte, entrepreneur ou propriétaire, a obtenu, après vérification des plans, un permis de construire, il reste maître de son chantier et responsable de toutes les malfaçons commises.

L'Ingénieur Municipal demande que dans ce cas d'inobservation des Règlements Municipaux, une contravention soit dressée contre le délinquant.

Après échange de vues, le Conseil charge le Secrétaire de notifier aux propriétaires intéressés que les cheminées doivent être construites suivant les règles de l'art, et qu'au surplus, eux et leurs Architectes, restent seuls responsables des conséquences des malfaçons inhérentes à la construction des foyers ou gaines de fumée.

Ecuries Municipales.—Comme suite à sa visite aux Ecuries Municipales, le Comité des Travaux propose la réforme de 17 chevaux et mulets, atteints de boiterie chronique ou rhumatismes, et impropres au service.

L'effectif de la cavalerie sera ainsi ramené à 41 unités, et l'Ingénieur Municipal estime que 56 chevaux sont nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Service de la Voirie (enlèvement des ordures, transport de terre et matériaux), en plus de 7 auto-camions en service.

Après échange de vues, le Conseil décide l'achat de 15 mules et vote, à cet effet, un crédit supplémentaire.

Les chevaux réformés seront abattus, à l'exception de 2 qui seront donnés à l'Hospice des Petites Sœurs des Pauvres où ils pourront être de quelque utilité, étant bien soignés.

Institut Anti-Rabique.—A la demande du Président, Mr. Mailly veut bien faire partie, pour 1922, de la Commission de l'Institut Anti-Rabique, et qui comprend, outre le Président du Conseil Municipal, un Membre du Conseil, le Recteur de l'Université L'Aurore, et le Docteur Porak.

En vue de l'organisation des fêtes du centenaire de Pasteur, et de l'inauguration des bâtiments de l'Institut Anti-Rabique, une réunion aura lieu le 21 courant.

Dénomination des Rues.—Sur proposition de Mr. Le Bris, le Conseil décide que la Rue de Siemen sera désormais dénommée : "Rue Porte de l'Ouest".

Service d'Incendie.—Lecture est donnée d'un Rapport du Service d'Incendie :

SERVICE D'INCENDIE — Shanghai, le 28 Novembre 1922.

Monsieur le Secrétaire
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous remettre, sous ce pli, rapport d'expertise que j'ai fait établir sur la récente livraison défectueuse de 800 mètres de tuyaux d'incendie de la Maison Fournier & Cie. de Paris et qui a fait l'objet de ma lettre du 13 courant.

L'expertise a été faite par le Chef de Rayon d'Import de la Maison Racine & Cie. et par Mr. Muguet, ancien pompier volontaire. Vous constaterez que notre opinion sur cette livraison est pleinement confirmée, la Maison Fournier nous a expédié un lot avarié qui avait probablement traîné longtemps dans leurs magasins et qui est absolument inutilisable; Mr. le Président du Conseil assistait à une partie de l'expertise et a pu se rendre compte de l'état déplorable de cet envoi. Nous venons de faire encore une expérience de ces tuyaux à l'incendie d'hier Rue Lafayette et sommes obligés de les laisser entièrement de côté.

Sur ces 800 mètres avons pu nous débarasser de 120 m. qui ont été vendus au Service d'Incendie de Chapei, comme avisé.

Je propose que ces 680 m. de tuyaux soient tenus à la disposition de la Maison Fournier et que le montant en soit déduit sur notre prochain payement à cette Maison, en l'informant que nous conservons seulement 120 m. utilisables. Le Rapport d'Expertise d'ailleurs conclut dans ce sens.

Ces 800 mètres de tuyaux nous sont absolument indispensables, nous sommes à court de tuyaux et en cas de grand incendie, ne pourrions pas suffir; nous vous prions de demander au Conseil de nous permettre d'acheter sur place 2.500 pieds anglais de tuyaux d'incendie en remplacement des 800 mètres ci-dessus: nous en ferons l'essai au préalable et payerons seulement si la marchandise est satisfaisante.

Veuillez agréer, etc....

Le Capitaine du ''Torrent'',
Signé: M. CHAPEAUX.

Le Conseil approuve les conclusions de ce rapport et autorise l'acquisition sur place de 2.500 pieds de tuyaux d'incendie.

Un crédit supplémentaire est voté à cet effet.

C. F. T. E. E.—*Electricité.*—1.—*Transformateur.*—Par lettre en date du 5 Décembre, la Compagnie demande l'autorisation d'installer une cabine provisoire en bois, pendant le temps nécessaire à l'agrandissement du poste transformateur D. Avenue Joffre.

Le Conseil accorde l'autorisation demandée.

La Compagnie devra faire connaître, au préalable, la durée des travaux d'agrandissement du transformateur.

2.—*Production d'énergie.*—Lecture est donnée de la lettre ci-après:

C. F. T. E. E. Changhai, le 18 Décembre 1922.

No. 38.301/JD

ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration Municipale
de la Concession Française de Changhai.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 13 Décembre courant concernant la nôtre No. 38083 du 23 Novembre dernier.

Le Chiffre de 2.420 Kw. ne représentait que le total du courant alternatif, soit 1.750 Kw. environ du S. M. C. plus 650 Kw. environ de notre Centrale; les 450 Kw. environ en courant continu pour traction étaient à ajouter au total de 2.420 Kw.

Veuillez agréer, etc....

Le Directeur,
Signé: J. DURANG.

Mr. Tulasne estime que le moment est venu pour la Compagnie de prévoir une augmentation de ses moyens de production d'énergie.

Budget 1923.—Le Conseil continue l'examen du projet de Budget pour 1923.

La Séance est levée à 8 heures.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 22 Décembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt deux Décembre, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Budget 1923.—Le Conseil continue l'examen du projet de Budget pour 1923.

La Séance est levée à 7 heures 45.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 27 Décembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt sept Décembre, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Mr. G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Budget 1923.—Le Conseil continue l'examen du projet de budget pour 1923:

Adjudications pour 1923.—Après examen des soumissions présentées, sont déclarés adjudicataires pour les fournitures suivantes en 1923:—

1°)—*Charbons et Combustibles divers:*—

RACINE & Cie:—

Anthracite de Hongay	Tls:	16,50 la tonne
Karatz N°. 1	»	12,50 »
» N°. 2	»	11,50 »
Charbon de forge	»	10,00 »
Bois de chauffage et d'allumage	»	0,90 le picul

2°)—*Pétroles:*—

TEXAS C°:—

Pétrole de 1ère qualité	Tls:	0,31 par Am. gallon
» de 2ème »	»	0,30 » »

3°)—*Gazoline, Graisses et Huiles:*—

ASIATIC PETROLEUM C°:—

Gazoline	$	0,80 par Am. gallon
Huile pour machines et concasseur	Tls:	6,00 par 100 lbs.
Graisse pour tombereaux	»	7,00 » »
Pétrole pour désinfection	»	0,165 par Am. gallon (livrasion Juin et Sept.)

VACUUM OIL C°:—

Graisse pour autos	Tls:	8,71 par 100 lbs.	
Huile pour autos: moyenne	Tls:	6,44	par tin de 5 gallons
Huile pour autos: lourde	»	6,70	par tin de 5 gallons
Huile pour autos: extra lourde	»	6,70	par tin de 5 gallons

4°)—*Ciment et Asphaltum:*—

RACINE & Cie:—

Ciment	Tls:	3,60 par baril de 375 lbs. net

TEXAS C°:—

Asphaltum (20.000 gallons)	Tls:	0,2734 par Imp. Gal.

STANDARD OIL C°:—

Asphaltum (50.000 gallons)	Tls:	0,285 par Imp. Gal.

5°)—*Désinfectant:*—

SOCIETE ANONYME FRANÇAISE DE PHARMACIE & DE DROGUERIE:—

Créoline	Tls:	0,75 par gallon

6°)—*Nourriture des Chevaux :—*

ZAO YONG KEE :—

Paille	Tls :	0,60 par picul
Sel	»	3.00 par 100 lbs.

KIANG TSENG KEE :—

Paddy	Tls :	4,09 par picul

7°)—*Articles en fonte :—*

WAY CHEONG :—

Grilles et tampons	Tls :	0,036 la lb.
Articles divers	»	0,04 »

8°) - *Chaux, Briques, Papier Paille :—*

YUNG KEE :—

Briques noires	Tls :	8,20 le mille
» rouges	»	9,00 »
Chaux	»	0,80 les 133 lbs,

ZAO YONG KEE :—

Papier paille	Tls :	1,30 les 133 lbs.

9°)—*Bordures, Dalles, Pavés, Boutisses, Briques cassées :—*

LI KEE :—

Boutisses (moitié)	Tls :	0,145 la pièce
Pavés (moitié)	»	0,125 »
Briques cassées (moitié)	»	1,05 le m3

ZAO YONG KEE :—

Boutisses (moitié)	Tls :	0,145 la pièce
Pavés (moitié)	»	0,125 »
Briques cassées (moitié)	»	1,05 le m3

LIH SHING :—

Bordures (moitié)	Tls :	2,90 le chang
Dalles (moitié)	»	2,88 »

ZAO YONG KEE :—

Bordures (moitié)	Tls :	2,90 le chang
Dalles (moitié)	»	2,88 »

10°)—*Sables, Bocailles, Granit & Gravillon :—*

YAH KEE :—

Sable bleu (moitié)	Tls :	2,65 par m3
» de Soutchéou	»	1,80 » »

ZAO YONG KEE :—

Sable bleu (moitié)	Tls :	2,65 par m3
Rocaille de Soutchéou (moitié)	»	2,40 » »

LIH SHING :—

Sable de Ningpo	Tls :	2,20 par m3
Rocaille bleue	»	1,85 » »
» jaune	»	1,75 » »
» de Soutchéou (moitié)	»	2,40 » »

YUNG KEE :—

Granit	Tls :	2,08 par m3

11°)—*Articles en bambous:*—

KIANG OU MEU YUNG KEE

12°)—*Quincaillerie:*—

E. ZUNG CHONG W. Z. ZEE & SONS CHANG DAH YUEN

13°)—*Nourriture des Prisonniers:*—

DONG SHING:—

Riz non décortiqué	$	5,60 les	133 lbs. 33
Blé	»	5,80 »	»
Fèves	»	5,60 »	»
Haricots rouges	»	5,40 »	»

LO KO TSIE SHUN KEE:—

Viande de porc	$	0,284 la livre
Poisson salé	»	0,146 »
Sel	»	0,057 »
Huile	»	0,175 »
Légumes	»	0,0585 »
Thé	»	0,13 »

La Séance est levée à 8 heures.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Séance du Conseil du 28 Décembre 1922

L'an mil neuf cent vingt deux et le vingt huit Décembre, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Budget 1923.—L'examen du projet de Budget pour 1923 étant terminé, le Conseil l'arrête définitivement et prend les décisions suivantes:

RECETTES

Chapitre 2.—Licences.—*Art. 3.—Charrettes à bras.*—La licence est personnelle et ne peut être ni prêtée ni vendue, elle doit être renouvelée mensuellement,

Taxe: avec bandages de 0 m. 075 et au dessus: Tls: 1,50 par mois.

» avec bandages de moins de 0 m. 075: Tls: 2,50 par mois.

Chapitre 3.—Taxes.—*Art. 9.—Marchés.*—Marché de la Place Meugniot.

La taxe est portée de Tls: 0,75 à Tls: 1,00.

Marché de Siemen.

La taxe est portée de Tls: 0,20 à Tls: 0,40.

Chapitre 9.—*Art. 2.—Licences pour établissements classés*—Le coût de la licence annuelle est porté de Tls: 1 à Tls: 2 à compter du 1e Janvier 1923.

Laiteries.—A partir du 1e Janvier 1923, le coût de la licence annuelle sera de Tls: 5 et le coût de la carte de laiterie, de Tls: 1 par an.

DÉPENSES

TITRE I.—SECRETARIAT

Comptabilité.—Mr. Gardarin, Comptable, est promu à la classe B de son emploi.

Mr. Buisson, Commis-Comptable, est promu à la classe B de son emploi.

Perception.—Mr. Audigier, Percepteur en Chef, est promu à la classe A de son emploi.

Mr. Xavier, Percepteur, est promu à la classe B de son emploi.

Diverses augmentations sont approuvées dans la solde du Personnel Chinois.

L'engagement de 2 nouveaux shroffs et d'un cycliste est d'autre part autorisé.

TITRE II.—SERVICES DIVERS

Chapitre 1.—Téléphones.—En vue de réduire les dépenses résultant des abonnements téléphoniques, le Conseil estime qu'il pourrait peut être être préférable d'avoir un central dans chaque corps de bâtiment important. A cet effet, les Services intéressés sont chargés de faire une étude avec devis estimatif.

Chapitre 3.—Sémaphore et Signaux Météorologiques.—*Sémaphore.*—En raison de l'importance prise par le Service du Sémaphore et des responsabilités qui incombent à l'employé en charge, le Conseil, sur proposition du R. P. Froc, décide la création de l'emploi de Chef du Bureau du Sémaphore.

Mr. Baron, Employé en charge du Sémaphore, est nommé Chef du Bureau du Sémaphore.

Mr. Chanudet, Commis du Sémaphore, est promu à la classe B de son emploi.

Signaux Météorologiques.—Mr. Filippetti, Opérateur, est promu à la classe B de son emploi.

Mr. Joseph, Aspirant, est nommé Opérateur stagiaire.

Service particulier d'exploitation.—Mr. Poulet, Opérateur, est promu à la classe B de son emploi.

Mr. Galletti, Aspirant, est nommé Opérateur stagiaire.

Le Conseil adresse ses félicitations à Mr. Macary, Directeur de la station de T. S. F., pour les services signalés rendus par la Station à la navigation.

Chapitre 4.—Allocations diverses.—*Instruction publique.—Collège Jeanne d'Arc.*—Le Conseil prend connaissance d'une note en date du 22 Septembre 1922, adressée par Mr. Mailly au Président à la suite de la Décision du 8 Septembre 1922.

Après échange de vues, le Conseil décide d'attribuer au Collège Jeanne d'Arc, d'une part, une subvention fixe pour la mise sur pied de l'institution, et de lui accorder, d'autre part, une allocation pour son fonctionnement.

Shanghai College of Commerce.—Le Conseil accorde une subvention de Tls: 2.000 pour l'organisation, sous le contrôle du Directeur de l'Ecole Municipale Française, de cours de français au Shanghai College of Commerce.

Assistance Publique.—Des allocations de Tls : 750 et Tls : 100 sont accordées respectivement au Dispensaire des Filles de la Charité, Rue Wantz, et à l'Hôpital "Se Min", Rue Sœur Allègre.

Le Conseil décide d'instituer une Caisse de secours aux Indigents. Une somme de Tls : 500 est prévue à cet effet pour l'exercice 1923.

Une allocation de Tls : 600 est accordée aux Petites Sœurs des Pauvres.

La subvention accordée à l'Asile des Vieillards est portée à Tls : 1.550 par an.

Divers.—Comme suite à sa décision du 27 Mars 1922, le Conseil décide de verser à la Caisse de Prévoyance, à compter du 1e Janvier 1923, une indemnité mensuelle de Tls : 10 pour chaque enfant d'employé, sous le nom de l'employé père de famille faisant partie de la Caisse de Prévoyance.

L'allocation de Tls : 100 versée en 1922 à l'Amicale des Anciens Combattants est portée à Tls : 1.000 pour 1923.

La subvention accordée aux Wayport Rooms est supprimée, attendu qu'un foyer du Marin Français a été créé en 1922.

Chapitre 5.—Brigade des Pompiers.—Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de prévoir pour le moment le remplacement du camion "Republic".

Chapitre 6.—Ecoles.—*Ecole Municipale Française.*—Mr. Grosbois, Directeur, est promu à la classe B de son emploi.

Mme. Blanchet, Institutrice, est promue à la classe B de son emploi.

Mme. Fauraz, Institutrice, est promue à la classe B de son emploi.

Miss. Davenport, Institutrice, est promue à la classe B de son emploi.

Miss Thomson, Institutrice, est promue à la classe B de son emploi.

Mme Egal, Professeur, est promue à la classe A de son emploi.

Le Conseil autorise l'engagement pour un demi service de Mme Feracci, pendant l'absence en congé de Mme Fauraz (9 mois).

Mlle Lamberton continuera d'assurer un demi service aux mêmes conditions que précédement, pendant l'absence en congé de Mme Blanchet (9 mois).

Miss Thomson rentrée de congé, reprenant son service au 1e Janvier 1923, Mrs. Mitchell, auxiliaire, cessera ses services à la date ci-dessus.

Chapitre 8. —Défense de la Concession.—En vue de pourvoir à l'habillement et l'équipement d'une Compagnie Française de Volontaires, le Conseil, sur proposition de Mr. Le Bris, décide de porter de Tls : 2.000 à Tls : 5.000 le crédit prévu au Chapitre 8.

Chapitre 9.—Service des Abattoirs.—Mr. Feunteun, Inspecteur, est promu à la classe B de son emploi.

Chapitre 10.—Service Sanitaire.—Mr. Tillot, Inspecteur en Chef, est promu à la classe B de son emploi.

Sur proposition du Médecin Sanitaire, le Conseil décide la création d'un emploi de Sous-Chef Inspecteur, qui aura charge de la nouvelle Station Sanitaire, construite Rue de l'Observatoire.

Mr. Baillif, Inspecteur, est nommé Sous-Chef Inspecteur, et sera en charge de la nouvelle Station Sanitaire, il logera dans une des maisons y attenante.

Mr. Delga, Inspecteur, est promu à la classe B de son emploi.

Chapitre 11.—Imprimerie Municipale.—En raison des responsabilités qui incombent à Mr. Latour, Percepteur, chargé de la surveillance de l'Imprimerie, et du travail supplémentaire qu'il a ainsi à fournir, le Conseil décide, à titre tout à fait exceptionnel, de verser à cet Agent une gratification spéciale.

Chapitre 12.—Service Généraux.—M^lle^ Portier, Dactylographe, est promue à la classe A de son emploi.

Sur proposition du Président, et vu la situation particulière de Mr. Merrant, détaché au Consulat, cet Agent est promu au choix à la classe supérieure de son emploi.

Chapitre 13.—Service des Parcs, Jardins et Plantations.—Mr. Jousseaume, Architecte Paysagiste, est promu à la classe B de son emploi.

Le Conseil décide qu'à partir du 1^e^ Janvier 1923, le Personnel Européen et Indigène de surveillance des Parcs et Jardins, sera rattaché administrativement au Service des Parcs, Jardins et Plantations.

Chapitre 15.—Emprunts.—*Emprunt Municipal de 1903.*—Le Secrétaire est autorisé à utiliser pour le paiement d'une partie des intérêts de cet emprunt, pendant l'année 1923, les sommes en francs que l'Administration Municipale a à son crédit à la Banque de l'Indo-Chine à Paris.

Personnel Chinois.—Diverses modifications et augmentations dans les soldes du Personnel Chinois des divers Services sont approuvées.

TITRE III—GARDE MUNICIPALE

Personnel Européen.—Mr. Fiori, Chef de la Garde, est promu à la classe B de son emploi.

Le Conseil adresse d'autre part, ses félicitations au Chef de la Garde pour la façon dont fonctionnent les différents Services de la Police. Dès que les disponibilités budgétaires le permettront, le Conseil envisagera l'engagement des 5 nouveaux Agents demandés par le Chef de la Garde pour le renforcement de la surveillance et de la police de la Concession.

L'effectif de 1923 est maintenu provisoirement à 70.

Le magasinier est assimilé au grade de Chef de Secteur.

Personnel Indigène.—Diverses modifications et augmentations dans la solde du Personnel Indigène de la Garde Municipale sont adoptées.

Fourrière.—Le Conseil adopte le projet de budget présenté par le Chef de la Garde pour le fonctionnement de la nouvelle Fourrière.

TITRE IV—SERVICE DES TRAVAUX

Personnel Européen : — Mr. de Boissezon, Ingénieur Municipal, est promu à la classe B de son emploi.

Etant donné l'importance et l'urgence des travaux neufs de voirie, le Conseil décide la création d'un emploi d'Ingénieur de la Voirie.

L'Ingénieur-Adjoint qui était chargé jusqu'ici de la voirie, sera déchargé de ce service; il sera adjoint à l'Ingénieur pour l'administration et le contrôle du Service des Travaux.

Mr. Bérenguier, Agent-Voyer, est nommé Ingénieur de la Voirie stagiaire.

Mr. Roux, Agent-Voyer, est promu à la classe B de son emploi.

Le Conseil décide la création de l'emploi d'Inspecteur d'Assainissement.

Mr. Gaia, Surveillant des Travaux, est nommé Inspecteur d'Assainissement.

Le Conseil décide qu'en principe, la réparation et l'entretien des voitures et camions automobiles des différents Services seront désormais assurés aux Ateliers Municipaux.

En vue de tenir compte à Mr. Camu du surcroît de travail qui lui incombera de ce fait, le Conseil nomme Mr. Camu, Chef des Ateliers, à la classe A de son emploi.

Mr. Nabias, Architecte, est nommé à la classe B de son emploi.

La classe de voyage de l'Architecte Municipal sera la 1ère classe.

Par suite de l'importance des travaux d'Architecture, le Conseil décide la création d'un emploi de Commis d'Architecture.

Mr. Sarthou, Surveillant d'Architecture, est nommé Commis d'Architecture.

Mr. Zannos, Surveillant d'Architecture, est promu à la classe B de son emploi.

Mr. Tirazacchi, Chef de Brigade du Cadastre, est promu à la classe B de son emploi.

Mr. Meyer, Opérateur du Cadastre, est promu à la classe B de son emploi.

Mr. Périnet, Opérateur du Cadastre, est titularisé dans son emploi à compter du 1e Décembre 1922.

Mlle White, Dactylographe, est promue à la classe A de son emploi.

Mlle Poirier, Dactylographe auxiliaire, est titularisée dans son emploi.

Mr. Charlot, Surveillant auxiliaire des Travaux, sera admis au stage après examen satisfaisant.

Mr. Jennewein, Surveillant auxiliaire d'Architecture, sera admis au stage après examen satisfaisant.

Le Conseil autorise l'engagement d'un Opérateur du Cadastre. Le choix aura lieu après examen et sur titres, s'il y a des candidats sur place.

Personnel Chinois.—Diverses modifications et augmentations dans la solde du Personnel Chinois du Service des Travaux sont approuvées.

Le Budget pour 1923 s'établit comme suit :—

Budget Ordinaire

RECETTES	Taëls	DÉPENSES	Taëls
Recettes Ordinaires	1.682.610,00	Titre 1 — Secrétariat	105.526,00
Disponibilités en portefeuille	6.000,00	» 2 — Services Divers	794.884,75
En caisse au 31 Décembre 1922	110.262,08	» 3 — Garde Municipale	413.458,00
		» 4 — Travaux Publics	482.013,00
			1.795.881,75
		Excédent des Recettes pour balance	2.990.33
Total Tls	1.798.872,08	Total Tls	1.798.872,08

Le Budget Extraordinaire s'établit comme suit :—

Budget Extraordinaire

RECETTES	Taëls	Taëls	DÉPENSES	Taëls	Taëls
	Taëls			Taëls	
En Banque au 31 Déc. 1922	1.303,27		Chap. 1—Voirie	537.400,51	
Dépôt Fixe	100.000,00		» 2—Architecture	423.182,68	
Reliquat des obligations à souscrire	255.800,00		» 3—Matériel	59.253,81	
Total des Recettes		357.103,27	» 4—Expropriations	469,900,00	
Emprunt à réaliser		1.272.983,73	» 5—Divers	140.350,00	
			Total des Dépenses		1.630.087,00
Total Tls		1.630.087,00	Total Tls		1.630.087,00

Elections Municipales.—La date du Mercredi, 17 Janvier 1923, est adoptée pour les prochaines Elections Municipales et l'élection d'une Commission Foncière.

Pesage des légumes.—Le Conseil décide de confier au Sieur Wong Yong Kee pour une nouvelle période d'un an et aux mêmes conditions, l'entreprise du pesage des légumes et de la paille sur la Concession Française.

Garde Municipale.—Lecture est donnée de l'Ordonnance Consulaire N° 75 du 27 Décembre 1922, en vertu de laquelle le Sieur Bykhovsky, Georges, est incorporé comme Garde, à titre provisoire. à compter du 18 Décembre 1922.

Diverses nominations et mutations sont effectuées dans le Personnel Chinois de la Garde.

Secours.—Une indemnité est accordée au maçon N° 1 du Service des Travaux, réformé à la suite de blessures reçues en service.

C. F. T. E. E.—*Tarif de chauffage et de force motrice.*—Lecture est donnée de la lettre suivante:—

« C. F. T. E. E. Changhai, le 19 Décembre 1922.

« N° 38.314/JD.

« ÉLECTRICITÉ

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« En réponse à votre lettre du 30 Octobre dernier, nous avons l'honneur de vous faire connaître « que nous sommes à la disposition du Conseil pour l'étude du tarif de force motrice et chauffage à « pratiquer après le 1er Janvier 1923.

« Nous manquons toutefois de données, les nouvelles installations de notre Compagnie venant « seulement d'être mises en service, comme vous le savez.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG. »

Le Conseil, en raison du caractère trop récent de la mise en marche de la nouvelle Centrale, décide d'autoriser la C. F. T. à appliquer pour le chauffage et la force motrice un tarif provisoire qui ne saurait excéder 6 cents par Kw.

Ce tarif devra, toutefois, être révisé dans un délai de six mois.

Le Secrétaire est chargé d'écrire dans ce sens à la Compagnie.

Départ de Mr. Mailly.—Le Président, s'adressant à Mr. Mailly, s'exprime dans ces termes:

« Voici une année de passée durant laquelle nous avons bataillé pour le bien de la Concession. Mr. « Mailly, qui nous assista dans nos luttes pour l'amélioration des Services Concessionnaires, me permettra, « au moment où il se rend en France, de le remercier aussi bien au nom du Conseil qu'en mon nom, « pour la part d'activité qu'il n'a cessé de déployer au cours de ce dernier exercice. Nous lui sommes « reconnaissants de nous avoir fait bénéficier de son expérience professionnelle dans nos délibérations.

« L'efficacité de son concours veut qu'en lui souhaitant un bon voyage et un bon séjour en France, « nous espérions son retour. »

Mr. Mailly remercie le Président de ses bonnes paroles. J'ai toujours, continue-t-il, avec un véritable plaisir et dans l'intérêt de tous comme du mien, étudié avec vous les questions difficiles de la Compagnie. Espérons que cela portera ses fruits et que la Compagnie, tout en prenant un grand développement, nous fera en même temps bénéficier d'un tarif très avantageux.

La Séance est levée à 8 heures.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
P. MAILLY
Hugh MARTIN
M. SPEELMAN
A. TULASNE

Seance du Conseil du 15 Janvier 1923

L'an mil neuf cent vingt trois, et le quinze Janvier, à cinq heures et demie du soir, les Membres du Conseil se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la Salle ordinaire des Séances, sous la présidence de Monsieur G. Dufaure de la Prade, Consul de France.

Garde Municipale.—A.—Lecture est donnée d'une Ordonnance Consulaire N°. 76 du 29 Décembre 1922, en vertu de laquelle:

Le Sergent Augeard, Henri, est nommé Chef de Secteur. Il conserve ses fonctions de Magasinier.

Le Brigadier Gioulis, Jean, est assimilé au grade de Sergent.

Le Garde Feracci, Joseph, est titularisé dans ses fonctions.

Diverses nominations et mutations dans le Personnel Tonkinois et Chinois sont approuvées.

B.—*Congé.*—Un congé de 9 mois, aux conditions du Règlement Administratif, est accordé à Mr. R. Delente, Inspecteur du Personnel, à compter du 15 Mars prochain.

Considérant l'état de santé de Mr. Delente et sur avis du Médecin Municipal, le Conseil décide d'accorder à cet Agent ainsi qu'à sa famille, à titre tout à fait exceptionnel, et pour l'aller seulement, le voyage en première classe dans la catégorie B des paquebots des Messageries Maritimes.

C.—Une gratification de $ 340 est accordée à l'Agent Chinois N° 39, réformé pour raisons de santé, après 27 ans de bons services.

D'autre part, une gratification de $ 264 est accordée à l'Agent Chinois N° 62, également réformé pour raisons de santé, après 22 ans de bons services.

Personnel.—*Cadastre.*—Le Conseil prend connaissance d'une demande de congé de Mr. J. Meyer, Opérateur du Cadastre.

Après avoir entendu les explications de l'Ingénieur Municipal le Conseil décide de faire droit à la demande de Mr. Meyer, à condition que son départ en congé ne retarde pas les travaux auxquels le Service du Cadastre doit procéder cette année et pour lesquels il a été décidé dernièrement l'engagement d'un nouvel Opérateur.

En ce qui concerne l'emploi d'Opérateur du Cadastre, une demande ayant été reçue de la part d'un Français actuellement dans l'intérieur, le Secrétaire est chargé d'écrire à l'intéressé en lui communiquant les conditions d'engagement et en lui faisant connaître qu'il devra auparavant subir, avec succès, *à Changhai,* un examen sur les connaissances professionnelles requises pour l'emploi en question.

Au cas où cette candidature ne pourrait être retenue, il serait fait appel en France à d'autres candidatures par l'intermédiaire du Ministère des Affaires Etrangères.

A ce sujet, Mr. Tulasne fait remarquer qu'il pourrait être intéressant de chercher parmi les jeunes gens ayant fait leur service militaire dans une section topographique de l'Armée.

Perception.—Le Conseil décide l'engagement de M. Chaillan en qualité de Percepteur stagiaire, à compter du 1e Février prochain.

Infirmerie Municipale.—Le Conseil, sur avis favorable du Docteur Municipal, décide l'engagement à compter du 1e Février prochain et aux conditions du Règlement Administratif, de Mr. Terzi, en qualité d'Infirmier-Adjoint.

Mr. Terzi sera logé dans le bâtiment de l'Infirmerie Municipale.

Secrétariat.—En raison du départ en congé de l'un des Secrétaires-Adjoints, Mr. Fauraz, le Conseil, sur proposition du Secrétaire, décide d'allouer à Mr. Marchand, Commis du Secrétariat, l'indemnité d'intérim de ce poste, conformément à l'Art. 23 du Règlement Administratif.

Finances.—Après avoir pris connaissance du rapport du Secrétaire sur les opérations financières de l'Exercice 1922, le Conseil approuve les comptes qui lui sont présentés:

RELEVÉ GÉNÉRAL DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'EXERCICE 1922

Budget Ordinaire

Recettes			Dépenses		
	Taëls			Taëls	
Chap. 1 Impôts	760.930,86		Titre 1 Secrétariat	94.739,80	
» 2 Licences	406.606,04		» 2 Services Divers	718.960,78	
» 3 Taxes	109.622,63		» 3 Garde Municipale	375.537,79	
» 4 Recettes diverses	213.137,61		» 4 Travaux Publics	437.458,24	
» 5 Sémaphore et Signaux Météorologiques	17.449,82			1.626.696,61	
» 6 Service d'Incendie	2.119,98		Excédent des Recettes	104.173,94	
» 7 Ecoles	18.854,45				
» 8 Abattoirs	20.631,17				
» 9 Service Sanitaire	2.593,26				
» 10 Service des Parcs, Jardins et Plantations	6.511,94				
» 11 Cour Mixte Française	61.845,31				
» 12 Intérêts	22.311,22				
» 13 Garde Municipale	36.447,88				
» 14 Travaux Publics	47.308,38				
Recettes accidentelles:					
75 actions de la Cie des Téléphones	4.500,00				
		1.730.870,55			
	Taëls:	1.730.870,55		Taëls:	1.730.870,55

Budget Extraordinaire

RECETTES	Taëls	DÉPENSES	Taëls
Art. 1.—En caisse au 31 Décembre 1921	791.391,63	Chap. 1—Voirie	109.593,44
» 2.—Vente d'obligations	5.000,00	» 2—Architecture	193.201,65
		» 3—Matériel	33.250,56
		» 4—Expropriations	104.170,55
		» 5—Divers	254,872,16
			695.088,36
		Excédent des Recettes pour Balance	101.303,27
Total Tls	796.391,63	Total Tls	796.391,63

Changhai le 31 Décembre 1922,
Le Secrétaire du Conseil,
Signé: P. LEGENDRE.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1922

	Tls :	Tls. c.	Tls. c.
Solde créditeur général au 1er Janvier 1922			850.948,54
Budget Ordinaire.—			
Recettes du 1er Janvier au 31 Décembre 1922	1.730.870,55		
Dépenses ,, ,, ,, ,,	1.626,696,61		
Excédent des Recettes		104.173,94	
Budget Extraordinaire.—			
Recettes du 1er Janvier au 31 Décembre 1922	5.000,00		
Dépenses ,, ,, ,, ,,	695.088,36		
Excédent des Dépenses		690.088,36	
Excédent total des Dépenses			585.914,42
Solde créditeur général au 31 Décembre 1922			265.034,12

DÉTAIL DU SOLDE CRÉDITEUR GÉNÉRAL

Crédit.—

Banque de l'Indo-Chine—Budget Ordinaire	70.498,74		
,, ,, ,, Extraordinaire	1.303,27		
,, ,, Dépôt fixe	100.000,00		
Numéraire en Caisse	39.763,34		
		211.565,35	
PORTEFEUILLE			
175 actions de la Cie. des Téléphones	9.450,00		
75 » » » »	4.500,00		
	13.950,00		
Rente Française 1915-1916, valeur nominale Frs : 598.000. Valeur d'achat Frs : 535.917,55, valeur au 1er Janvier 1921 ; Frs : 528.034,00 à 15 frs.	35.202,27		
Intérêts sur Obligations des Emprunts Français Crédit en France Frs : 63.133,93 à frs. 15	4.208,94		
Compte-courant à la Banque Industrielle, à Paris, Frs : 1.613,39 à frs. 15	107,56		
		53.468,77	
Montant égal au Solde créditeur général			265.034,12

Certifié conforme,
Le Secrétaire du Conseil,
Signé : P. LEGENDRE.

Changhai, le 31 Décembre 1922.
Le Comptable,
Signé : M. GARDARIN.

Cette situation fait ressortir pour le Budget Ordinaire un excédent de recettes sur les dépenses de Tls : 104.173,94.

Le Président propose au Conseil de bien vouloir voter des félicitations aux différents Services Municipaux, et en particulier au Secrétariat pour les résultats financiers obtenus au cours de l'Exercice 1922.

La proposition du Président est votée à l'unanimité.

Etablissements classés.—Le Conseil est saisi d'une demande de la teinturerie Dong Ching, située 486, Route Ratard, sollicitant le renouvellement de sa patente pour une période de 6 mois ou un an, afin de lui permettre de ne pas interrompre son commerce pendant la construction de sa buanderie.

Suivant rapport du Service Sanitaire, cet établissement avait été avisé que sa patente ne serait pas renouvelée, pour l'année 1923, du fait qu'il se trouve en dehors de la zone des établissements classés et qu'il a fait l'objet de nombreuses plaintes de la part des résidents du voisinage.

Après discussion, le Conseil charge le Secrétaire de demander, par lettre, au Directeur de la teinturerie Dong Ching d'indiquer l'emplacement de sa nouvelle buanderie.

Suivant l'état d'avancement de cette construction, une prolongation pourra être accordée à l'intéressé pour effectuer le déménagement de son établissement. Néanmoins cette prolongation ne pourra aller au delà du 31 Mars prochain.

Jinrickshaws.—A.—Lecture est donnée de la lettre ci-après:

SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL — Shanghai, December 22, 1922.

Ref. No. 1484

Monsieur P. Legendre,
Secretary,
French Municipal Council.

Sir,

I am directed to bring to your notice the following additional licence condition which the Council is now enforcing in the case of public ricsha licences, viz: No. 3a.—

> ''That no market produce, merchandise, or other goods that are likely to soil the ricsha be carried unless wrapped or packed in such a manner as will effectually prevent such soiling, and that no goods of any description whatsoever be carried at any time in such manner as may cause any damage to the ricsha.''

In bringing this condition to your notice I am directed to express the Council's hope that your Council may see fit to adopt a similar condition in the case of public ricshas licensed in the French Concession.

I am Sir,
your obedient servant,
Signed: N. O. LIDDELL,
Secretary & Commissioner General.

Sur avis conforme du Chef de la Garde, le Conseil est d'accord pour modifier en ce sens l'article IX du Règlement Municipal sur les jinrickshaws publics.

B.—Mr. Le Bris, prenant la parole, s'exprime en ces termes:

« J'ai eu l'honneur d'être délégué par vous auprès du S. M. C. pour trouver les bases d'une entente « entre les 2 Municipalités au sujet des jinrickshaws.

« A la réunion du "Watch Committee" à laquelle j'étais présent, il a été d'abord question d'une de- « mande dont a été saisi le S. M. C. pour la mise en circulation de "pedicabs". Ce véhicule, genre tricycle, « est tiré par un cycliste.

« Le promoteur de l'entreprise, le Capt. Polynine, qui a l'intention de mettre en service 6.000 véhi- « cules, demande au S. M. C. le monopole de ce moyen de transport pour arriver graduellement à la « suppression des jinrickshaws publics.

« Je dois vous dire que le S. M. C. est absolument opposé au monopole, de même qu'à la suppression « des jinrickshaws publics.

« Après avoir écouté les explications du Capt. Polynine, présent à la réunion, le "Watch Committee" « a été d'avis d'autoriser d'abord la mise en service de 200 "pedicabs" à titre d'essai. Si cet essai donne « satisfaction, l'entreprise recevra autant de licences qu'elle désirera, le S. M. C. ayant l'intention de ne « plus limiter le nombre de licences pour les jinrickshaws publics.

« Cette proposition a été soumise aux intéressés qui ont réservé leur réponse.

« En ce qui concerne la Concession Française, n'ayant jusqu'à présent été saisi d'aucune demande « officielle, nous ne pouvons qu'attendre les événements, c'est ce que j'ai exposé au "Watch Committee" « en faisant remarquer que contrairement à ce qu'avaient avancé MM. Teesdale, Newman & Mc Donald, « dans une lettre en date du 23 Décembre 1922, aucun accord, même officieux, n'était intervenu entre le « Capt. Polynine et l'Administration Municipale.

« Le "Watch Committee" m'a assuré que le S. M. C. ne prendrait d'ailleurs aucune décision « relativement à cette affaire sans s'être entendu avec nous.

« *Jinrickshaws privés.*—La question des taxes sur les jinrickshaws privés a été ensuite envisagée.

« Après m'avoir renouvelé les regrets du S. M. C. pour la lettre qui nous avait été adressée le 7 Août « dernier, le Président du "Watch Committee" m'a demandé quelles étaient les vues du Conseil.

« J'ai répondu que dans un esprit de conciliation l'Administration Municipale était disposée à faire « un pas en avant mais qu'elle espérait que le S. M. C., de son côté, reviendrait en arrière. J'ai exposé « qu'il ne fallait pas perdre de vue que le jinrickshaw était le véhicule de la classe moyenne, et qu'il « était anormale que la taxe à lui appliquer fut égale à celle des voitures à traction animale.

« Pour conclure, j'ai déclaré, suivant ce qui avait été décidé en Séance du 11 Décembre 1922, que « la Municipalité Française était prête à fixer la taxe sur les jinrickshaws privés à $ 5 par trimestre.

« Le "Watch Committee" partageant notre point de vue, m'a fait la promesse de demander au « S. M. C. l'adoption du tarif ci-dessus. »

Mr. De la Prade remercie Mr. Le Bris, au nom du Conseil de la peine qu'il s'est donnée pour la défense des intérêts de la Concession Française.

Edicules-Réclames.—Le Secrétaire expose au Conseil que la Société des Affiches Lumineuses, concessionnaire des Edicules, devait au 1e Janvier, suivant lettre municipale du 4 Octobre 1922, faire connaître le nombre des édicules qu'elle comptait garder en exploitation ainsi que les nouveaux emplacements désirés par elle en remplacement de quelques-uns mal choisis pour son entreprise.

La Société des Affiches Lumineuses n'ayant fait parvenir aucune information à ce sujet, le Conseil charge le Secrétaire de la mettre en demeure de répondre dans les plus brefs délais.

Une décision définitive sera prise ultérieurement.

Matériel.—A.—Le Conseil vote les crédits nécessaires à l'achat au Grand Garage Français de 3 remorques.

B.—Comme suite à un rapport N° 645 du 9 Janvier 1923 de l'Ingénieur Municipal, le Conseil autorise la vente de la voiture de secours Studebecker en raison de sa consommation exagérée en gazoline.

Une voiture "Citroen" sera achetée en remplacement pour servir exclusivement de véhicule de secours.

Rue Tourane.—Le Conseil approuve le plan général d'expropriation qui lui est présenté pour l'élargissement de la Rue Tourane, voté en Séance du Conseil du 14 Décembre 1922, ainsi que le montant des dépenses d'expropriations y afférentes s'élevant à Tls: 127.226,55.

Avenue Joffre.—L'Administration Municipale est actuellement saisie d'une demande de renseignement émanant d'un particulier ayant l'intention de construire en bordure de l'Avenue Joffre, sur le côté Nord.

Le Conseil, avant de prendre une décision en ce qui concerne la largeur définitive à donner à cette Avenue, charge l'Ingénieur Municipal d'établir un projet d'élargissement à 70 pieds et un autre à 75', et de lui faire connaître le montant des dépenses qu'entraînerait chaque projet suivant l'emprise bâtie.

L'élargissement ne porterait que sur la partie de l'Avenue Joffre comprise entre le Boulevard de Montigny et la Route Say Zoong.

Toutefois, toute demande de permis de construire en bordure de l'Avenue Joffre au delà de la Route Say Zoong devra être présentée au Conseil.

Route Ratard.—Lecture est donnée du rapport ci-dessous de l'Ingénieur Municipal :—

SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 9 Janvier 1923.

No. 646

Monsieur le Secrétaire du Conseil,

J'ai l'honneur de vous rendre compte qu'une demande de construire ayant été faite pour le Lot Cadastral 5660, Rue Ratard, l'alignement à donner, conformément au plan d'élargissement de cette rue approuvé par le Conseil, provoquera un étranglement de la chaussée qui n'aura plus qu'une largeur utilisable d'environ 6 m.

Si l'on pourrait réaliser immédiatement l'expropriation des parcelles Sud, frappées d'alignement, la chaussée reprendrait sa largeur normale. Si non, et c'est la solution que nous proposons, donner le permis de construire à l'ancien alignement, à condition qu'il n'y ait pas empiètement sur l'alignement définitif.

L'Ingénieur Municipal,
Signé : H. de BOISSEZON.

Le Conseil adoptant les conclusions de ce rapport, autorise la construction des maisons en question à l'ancien alignement de la Route Ratard.

Permis de construire.—A.—*Avenue Pétain.*—Le Conseil prend connaissance du rapport N° 635 de l'Ingénieur Municipal :—

« A. R. BURKILL & SONS — Shanghai, 15th December 1922.

« The Engineer-in-Chief,
« French Municipal Council,
« Present.

« Dear Sir,

« With reference to your letter N° D 280 of the 9th. November 1922, I now beg to enclose amended « plan for the construction of three Chinese houses on Rue Pétain.

« I trust that the plan will now meet with your Council's approval and that you will let me have « a permit for the erection of these houses as soon as possible.

« Thanking you in anticipation,

« Yours faithfully,
« *Signed :* B. R. BURKILL.

« SERVICE D'ARCHITECTURE

« RAPPORT

« Monsieur l'Ingénieur,

« *Constructions Chinoises Avenue Pétain*

« Le plan soumis par MM. Burkill & Sons peut être accepté pour les motifs suivants :—

« Le propriétaire ayant consenti à reporter sa construction un peu à l'intérieur, l'ordonnance « interdisant les maisons chinoises en bordure des grandes artères, ne le concerne plus.

« D'autre part, un groupe de maisons couvrant la même emprise ayant été démolies lors du « percement de cette avenue, il ne serait que juste, de délivrer aux demandeurs, un permis de construire « gratuitement.

« Toutefois, il y aurait lieu de soumettre la question au Conseil pour détermination à prendre.

« L'Architecte,
« *Signé :* A. NABIAS.»

« SERVICE DES TRAVAUX

« N°. 635

« AVIS DE L'INGÉNIEUR

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien présenter au Conseil une demande de permis de « M. Burkill au sujet de ce lot.

« Il avait été promis à M. Burkill dont les maisons se trouvaient sur l'emprise de l'Avenue Pétain « de lui laisser reconstruire à surface égale des maisons chinoises. M. Burkill a consenti de plus à ne « pas construire en bordure. Dans ces conditions nous sommes d'avis que le permis lui soit accordé.

« *Signé :* H. de BOISSEZON.»

Le Conseil, considérant que les maisons en question ne doivent pas être édifiées en bordure de l'Avenue Pétain, ne voit aucun inconvénient à accorder l'autorisation de construire demandée.

B.—*Ben Buildings.*— Le Conseil prend connaissance de la lettre ci-dessous:

« THE BEN BUILDINGS C°. Shanghai, November 30th. 1922.

« P. Legendre Esq.,
« Secretary,
« French Municipal Council, Shanghai,

« Dear Sir,

« *Re new Building, Lot 27*

« I beg to enclose you herein plan of Cadastral Lot 27, French Concession.

« It was my intention to reconstuct the premises A, colored in green on the enclosed plan, on the « Rue Montauban but after further consideration I feel I would prefer to change my scheme.

« I have now in mind to construct immediately a building of about the same size on the Avenue « Edouard VII, marked B on the plan and colored in yellow. This to be followed at a later date with a « new building on the remaining section marked BB so as to make the whole an imposing edifice.

« As a compliment to the French and in view of the fact that there has not yet been constructed « any large office building of a French design in the French Concession, it is my intention to build this « building of French Architecture under the guidance of a leading French Architect.

« I also intend to construct Immediately new premises as shown on the plan in red under C and D, « and to, build an arcade through the passage marked E.

« It semms to me that in view of the closing of the various Chinese Stock Exchange there is no « immediate necessity for at once carrying out the widening of the Rue Montauban. Especially is this « so in view of the fact that the rest of the Rue Montauban will still remain the same width, with the « exception of the small section marked A, under discussion. It would seem therefore that this widening « is not urgently necessary, especially as there is not much prospect of widening the remaining portion « of the road in the near future.

« I would like to record that my desire to build on the Avenue Edouard VII is merely for the « reasons stated and if your Council prefers that the Rue Montauban premises be reconstructed instead « it will be acceptable to me.

« Yours faithfully,
« The Ben Buildings Co.,
« *Signed :* M. BENJAMIN,
« Proprietor. »

Après avoir entendu les explications de l'Ingénieur Municipal, le Conseil, désirant voir s'effectuer l'élargissement de la Rue Montauban, est d'avis de demander à M. Benjamin de faire procéder à la reconstruction au nouvel alignement, du mur de façade de l'immeuble A, situé sur la susdite voie.

Cette solution n'empêcherait pas Mr. Benjamin de construire Avenue Edouard VII, sur la partie Ouest de son terrain, un bel immeuble, dans le style indiqué dans sa lettre.

Le Secrétaire est chargé de répondre dans ce sens.

C. F. T. E. E.—A.—*Travaux Neufs.*—1°—Lecture est donnée de la lettre suivante:

« C. F. T. E. E. Changhai, le 15 Janvier 1923.

« N° 111/JD.

« E A U

« TRAVAUX NEUFS

« Monsieur le Secrétaire
« du Conseil d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 27 Décembre 1922, nous « adressant un procès-verbal de constat effectué le 1e Décembre dernier.

« Nous tenons simplement à faire remarquer à toutes fins utiles que Mr. Poirier, chargé de l'Usine « des Eaux, qui s'est trouvé là, n'avait reçu aucune instruction pour représenter notre Compagnie, dans « ce constat dont nous n'avions d'ailleurs pas été informés au préalable.

« Veuillez agréer, etc....

« Le Directeur,
« *Signé:* J. DURANG. »

Le Conseil ne saurait admettre les remarques formulées par le Directeur de la Compagnie.

2°—La Compagnie est autorisée, sur sa demande, à placer une conduite de 400 m/m, Route Ghisi entre le 3e château d'eau et l'Avenue Joffre.

L'Ingénieur Municipal est chargé de s'entendre avec le Directeur de la Compagnie à ce sujet.

3°—Le Conseil prend connaissance du rapport ci-dessous sur l'état des travaux neufs au 1er Janvier 1923:

« SERVICE DES TRAVAUX Changhai, le 8 Janvier 1923.

« N° 644

« C. F. T. E. E. SITUATION DES TRAVAUX NEUFS A LA DATE DU 1e JANVIER 1923.

« 1.—*SERVICE DES EAUX.—Nouvelle station de pompage.*—Terminé la pose des 2 conduites d'amenée « au caisson d'aspiration y compris les pièces télescopiques, crépines et treuils.

« Mise en service de 2 pompes de 400 mc. Préparé le montage d'une pompe de 750 mc. de l'an- « cienne station.

« *Transformation en filtres des anciens bassins de réserve.*—Bassin N° 1.—Terminé et mis en service « le premier groupe de 2 filtres.

« Bassin N° 2.—Terminé les radiers, les collecteurs d'eau filtrée, terminé le mur de séparation des « 2 filtres et les enduits. Commencé le montage de l'ossature de la chambre de régulation.

« Bassin N° 3.—Terminé la pose des armatures du radier des 2 filtres Commencé les enduits du « bassin. Le mur de séparation des 2 filtres n'est pas encore commencé.

« *Conduite de 600 m/m.*—Reste environ 400 mètres de conduite à poser pour atteindre le nouveau « château d'eau.

« *Château d'Eau de 1.000 mc.*—Terminé le bétonnage des poutres de fondation. Commencé le mon-
« tage des coffrages des piliers et les premières entretoises.

« 2.—*NOUVELLE CENTRALE ÉLECTRIQUE.*—Le bâtiment est terminé, les 2 groupes de 1.000 KW.
« sont en service. Terminé le réfrigérant.

« Continué le bétonnage des piliers et entretoises du château d'eau de 400 mc.

« L'Ingénieur en Chef,
« *Signé:* H. de BOISSEZON.»

B.—*Tramways.*—La Compagnie est autorisée, sur sa demande, à reporter la guérite du pointeur, qui se trouve actuellement Avenue Joffre (évitement de la Route Doumer) à l'évitement suivant, Route Say Zoong.

Caisse de Prévoyance.—La situation financière de la Caisse de Prévoyance, arrêtée au 31 Décembre 1922, est soumise au Conseil qui l'approuve.

Elle s'établit comme suit:—

DOIT		AVOIR	
	Francs		Francs
Intérêts.	74,97	Banque de l'Indo-Chine.	1.834.315,73
Profits & Pertes.	124,91	Banque Industrielle de Chine.	745.846,53
Comptes Individuels.	2.579.962,38		
Francs	2.580.162,26	Francs	2.580.162,26

Vu et approuvé,
Le Président du Comité de Gérance,
Signé: H. de BOISSEZON.

Changhai, le 30 Décembre 1922
Le Trésorier:
Signé: M. GARDARIN.

Abattoirs.—Le Conseil décide de procéder le Mardi, 16 Janvier, à midi, à la réception des nouveaux Abattoirs Municipaux, terminés depuis quelque temps.

L'inauguration officielle aura lieu à une date qui sera fixée ultérieurement.

Rues Wagner et Vouillemont.—Le Secrétaire rend compte au Conseil que MM. Hansons réclament le paiement d'une portion des lots cadastraux 519 et 594, actuellement sous titre anglais, incorporée dans les Rues Wagner et Vouillemont.

Après discussion, le Conseil approuve le projet de lettre ci-après, élaboré par les Services Municipaux d'accord avec l'Avocat-Conseil:

MUNICIPALITÉ FRANÇAISE — Changhai, le 15 Janvier 1923.

Bureau du Secrétaire

Messieurs Hansons,
24, Yuen Ming Yuen Road,
Local

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire connaître ci-après le résultat de l'examen approfondi fait par les Services Municipaux et l'Avocat-Conseil de la Municipalité, Me. du Pac de Marsoulies, au sujet de votre réclamation relative au B. C. lot 2148.

Le plan général des routes approuvé par la Municipalité le 11 Avril 1900, pour les terrains compris dans l'extension de la Concession Française consentie suivant proclamation du Tao Tai de Changhai en date du 27 Janvier

1900, porte l'indication des parcelles des lots cadastraux 519 & 594 incorporées aux Rues Wagner, Lemaire et Kraetzer. Et les délibérations du Conseil Municipal y relatives, ainsi que les accords intervenus à cette époque avec le Shanghai Municipal Council, spécifient nettement que ces parcelles ont été cédées gratuitement par leurs propriétaires, en compensation de l'énorme plus value donnée à leurs terrains par la création des rues sus-visées.

D'un autre côté, les nouveaux rôles d'impôt dressés en 1902, à la suite du lever cadastral de la 13ème section, comprenant les lots 519 & 594, n'ont soulevé aucune protestation de la part des propriétaires de ceux-ci, MM. Morrison & Gratton, qui, chose à remarquer, faisaient partie de la Commission Foncière chargée d'établir les dits rôles.

Ce n'est que plus d'un an après, le 13 Août 1903, que le ''title deed'' du B. C. lot 2148 a été émis, et ceci dans une région où les titres consulaires étrangers ''taoki'' ne pouvaient exister, puisque légalement la seule Chancellerie du Consulat Général de France était habile à y consacrer les transactions foncières.

Ainsi, depuis 1902, celle-ci ne connaît et ne peut connaître que les lot cadastraux 519 & 594, tels qu'ils se comportent depuis cette époque et sur lesquels l'impôt foncier a été perçu jusqu'ici sans soulever la moindre réclamation. J'ajoute que ces lots cadastraux ont fait depuis l'objet de nouveaux titres réguliers.

Il est donc impossible de prendre en considération le ''title deed'' erroné portant sur le B. C. lot 2148 et en conséquence d'envisager le paiement d'une indemnité quelconque d'expropriation pour la parcelle incorporée à la Rue Wagner, décrite dans votre lettre du 5 Décembre 1921.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Secrétaire,
Signé: P. LEGENDRE.

Ecuries Municipales.— Le Secrétaire fait savoir que les chevaux réformés dernièrement par le Conseil ont été mis en vente aux enchères pour abatage immédiat.

Le produit de la vente a été de $ 375,00.

Divers.—Avant de lever la Séance, le Président, s'adressant à ses Collègues, s'exprime en ces termes:

« Avant de nous séparer, je tiens à vous remercier du concours précieux que vous avez apporté au « Conseil d'une façon constante, au cours de l'Exercice écoulé. Si nous avons eu parfois des discussions « un peu vives, des différences d'opinion, nous sommes quand même arrivés à d'heureux résultats. « Peut-être dira-t-on que tout ne marche pas encore d'une manière absolument satisfaisante du côté de « la Compagnie des Eaux et d'Electricité. Nous pouvons cependant constater qu'un certain progrès a été « réalisé.

« Deux d'entre vous se représentent aux élections. Je souhaite bonne chance à Mr. Dyer, notre Vice-« Président, qui est ici depuis de longues années et dont le Conseil ne saurait se passer. Je souhaite « également à Mr. Chapeaux tous les succès. »

La Séance est levée à 8 heures 1/4.

Signé: G. Dufaure DE LA PRADE
W. J. N. DYER
A. CHAPEAUX
P. LE BRIS
M. SPEELMAN
A. TULASNE

SERVICE MÉDICAL

Rapport du Service Médical

L'état sanitaire du personnel Municipal a été remarquablement bon pendant l'année 1922.

Il n'y a eu ni cas de variole ni cas de choléra tant dans le personnel Européen que dans le personnel indigène.

Les diarrhées saisonnières et la dysenterie prévalentes comme de coutume de Juin à Novembre n'ont été ni nombreuses ni graves.

Le nombre de journées d'hôpital est cette année de 505 jours, en décroissance sur le chiffre de l'an dernier en ce qui concerne le personnel Européen.

Pour les indigènes le chiffre des malades et des journées d'hôpital ou d'infirmerie reste sensiblement égal à celui des deux années précédentes.

Nous avons eu à déplorer deux décès dans le personnel Européen—Causes : 1 hémorragie cérébrale, 1 affection cardiaque.

Deux décès à l'hôpital dans le personnel Chinois et trois dans le personnel Annamite—Causes : Tuberculose pulmonaire 2, dysenterie 1, fièvre typhoïde 1, accident 1.

Le Médecin de l'Administration Municipale,
Dr. H. FRESSON.

EMPLOYÉS SOIGNÉS PENDANT L'ANNÉE 1922

	Nombre de malades	Consultations	Traités à l'Hôpital	Journées d'Hôpital	Journées d'exemption	Traités à l'Infirmerie	Journées d'Infirmerie	OBSERVATIONS
Européens — Secrétariat / Travaux Publics / Divers	27	3	14	65	181			M. Bisson décédé
Police — Européens	38	12	13	306	315			M. Le Goff décédé
Police — Tonkinois	236	71	47	1303	1551	110	3321	3 Décès à l'Hôpital
Police — Chinois	278	38	30	1678	742	125	2974	2 Décès
Chinois des divers Services	404		92	1145	2516			
Européens — Femmes	25		25		458			
Européens — Enfants	16		16		274			
Tonkinois — Femmes	17		17		125			2 Décès à l'Hôpital
Tonkinois — Enfants	16		16		107			1 Décès à l'Hôpital

Station de Télégraphie Sans Fil

Rapport du Service de la Station de Télégraphie Sans Fil de Koukaza

Transmission.—Les machines ont été soumises à un travail intensif, quelques avaries légères survenues dans les divers organes de la transmission, ayant pour cause l'usure du matériel n'ont pas affecté sérieusement le service.

En vue de remédier aux arrêts de courant qui se sont fréquemment produits, un moteur à explosion a été installé. Ce moteur entrainant directement l'alternateur rend de ce fait la station indépendante de l'Usine Electrique.

Réception.—La réception facilitée par des conditions atmosphériques assez bonnes a été satisfaisante pendant la plus grande partie de l'année. Aucune avarie des appareils récepteurs à signaler.

Des expériences d'enregistrement automatique des signaux émis par les stations européennes sur disques phonographiques ont donné de bons résultats.

Mâture.—Les mâts et agrès on été très éprouvés par les typhons derniers, quelques haubans ont cédé sous la violence du vent, plusieurs fils d'antenne furent enlevés ainsi que les caillebotis des plateformes. Le câble de hissage permettant l'ascension du mât pour la visite de l'antenne ayant cassé les diverses réparations n'ont pu être effectuées par les soins de la station qui ne dispose plus des moyens nécessaires. Une révision sérieuse s'impose d'urgence.

Service Météorologique.—Les soins apportés par l'Observatoire de Zikawei tant pour l'envoi de l'heure que pour la rédaction des bulletins météorologiques et des avis de typhon ont été encore grandement appréciés des navigateurs. Au début du mois de Juillet un service destiné à l'échange des observations météorologiques entre l'Observatoire de Zikawei et l'Observatoire japonais de Tsingtao a été institué. Par suite de la cession de la Station de T. S. F. et de l'Observatoire de Tsingtao aux Autorités Chinoises, ce service a dû être interrompu en plein fonctionnement fin Novembre.

Afin de permettre aux navires de capter le plus loin possible les avis météorologiques le bulletin de 17 heures complété s'il y a lieu à 21 heures est retransmis à 22 heures et à 2 heures. En dehors de ces émissions périodiques et pendant la saison des typhons des avis relatifs à la marche et à la direction de ces derniers sont transmis aussitôt communiqués par l'observatoire et répétés toutes les heures jusqu'à réception d'un nouvel avis.

Service Maritime Commercial.—Le trafic de la station concernant l'échange de radio avec les navires en mer a dépassé celui de l'année précédente.

Communications diverses.—Pendant la traversée effectuée par le croiseur Colmar, de Changhai au Japon et à Vladivostock, des communications de nuit ont été établies et malgré le brouillage intense occasionné par les nombreux postes étrangers la liaison fut continuellement assurée avec le Commandant de la division navale d'Extrême-Orient. Le Colmar parti ensuite pour le sud a maintenu la communication avec notre Station jusqu'à Saïgon.

D'autre part depuis plusieurs mois des communications assez régulières de nuit sont établies avec la Station Indo-Chinoise de Tourane.

Changhai le 31 Décembre 1922
Le Directeur,
MACARY

SERVICE D'INCENDIE

Rapport du Service d'Incendie

Effectif et composition de la Compagnie des Pompiers Volontaires "Le Torrent"

MEMBRES ACTIFS

ETAT MAJOR :—MM. M. Chapeaux, *Capitaine*
A. Brun, *Lieutenant*
Charleux, *Sous-Lieutenant*

POMPIERS VOLONTAIRES :—MM.

A. Chapeaux	Feunteun	Briand
A. Hourcade	Bibé	Lepicard
L. Perry	Rémuzat	Chaperon
Charlot	Guyot	Poulet
Dr. Tartois	Couliou	Niel
J. Bassail	Hervé	Lavabre
Hébert		

RÉSERVE

ETAT MAJOR :—M. J. Gilis, *Capitaine*

MEMBRES DE LA RÉSERVE

MM.	H. Madier	Servanin	
	Basset	J. Madier	Le Bris
	Muguet	Rheims	Laverdure
	Audigier	Guérin	Ch. de Boissezon
	P. Osterberger	Deronzier	

Nous n'avons pas eu à faire appel à la Réserve dans le courant de l'année.

Organisation du Service.—*Personnel Européen.*—1 Chef du Matériel
1 Chef Mécanicien

Mr. Hansen Chef mécanicien démissionnaire à la date du 1er Juillet a été remplacé par Mr. Berzin.

Personnel Indigène:—

Interprètes téléphonistes	5
Chef mécanicien	1
Mécaniciens	8
Forgeron	1
Chauffeurs	8
Cordonniers	3
Menuisiers	4
Tailleurs	5
Peintres	4
Bicycliste	1
Maçon	1
Concierges	2
Coolies	48
Apprentis	4
Total	95

Fonctionnement du Service.—Au point de vue Incendie, le territoire de la Concession est divisé en quatre Secteurs en rapport avec la densité de la population.

Dans chaque secteur est installé un poste qui est pourvu d'un parc technique de voitures automobiles.

En cas d'appel, le poste qui reçoit l'avertissement prévient les autres postes et se rend immédiatement sur les lieux du sinistre.

Le "Torrent" assure la surveillance dans les Théâtres et Etablissements privés

Traction.—Le matériel d'incendie est entièrement a traction automobile.

Les conducteurs sont choisis parmi les coolies possèdant un certificat de capacité pour la conduite des automobiles. Avant leur admission, ils suivent une école sur les voitures qu'ils sont appelés à conduire, de plus ils reçoivent du Chef Mécanicien une instruction théorique et pratique sur l'emploi des engins au feu.

Matériel roulant.—Pendant l'année 1922, le matériel a été réparti dans les Postes de la façon suivante :

Poste Central

1er Départ No. 1	1
Auto Pompe No. 3 porte échelle	1
Grande échelle Magirus pivotante	1
Truck automobile	1
Dévidoir de réserve	1

Poste de l'Ouest

Fourgon Pompe No. 1	1
Ambulance	1
Échelle à bras	1
Dévidoir de réserve	2

Poste de l'Est

1er Départ No. 2	1
Dévidoir à caisse	1

Poste Pottier

Auto-Pompe No. 2	1
Dévidoir de réserve	1

Les Voitures d'incendie sont sorties 67 fois pour les incendies, sauvetages ou évènements.

Le nombre de kilomètres parcourus par ces engins est de 12021 kilomètres.

Parmi les 67 feux que nous avons enregistrés, les plus importants ont été les suivants :

10	Janvier	à	1	heure	35...6	grosses	lances	et 4 petites.
13	»	à	13	»	45...9	»	»	et 6 »
31	Mars	à	22	»	50...9	»	»	et 6 »
9	Septembre	à	0	»	50...9	»	»	
23	»	à	1	»	5...4	»	»	

L'engin 1er départ No 1.—Possède un moteur de 40 H.P. il transporte 6 hommes, 320 mètres de gros tuyaux, 80 mètres de petits tuyaux. Cette voiture permet un départ rapide, une attaque instantanée du feu et, par suite, l'extinction de la plupart des incendies sans nécessiter d'autres secours.

Le Fourgon-Pompe No 1.—D'une force de 45-60 H. P., porte 15 hommes, 2 dévidoirs à bobine avec 480 mètres de gros tuyaux, 120 mètres de petits tuyaux, 1 tonne d'eau.

Cette voiture est munie d'une pompe centrifuge multicellulaire à haute pression pouvant débiter 2000 litres à la minute.

L'Auto-Pompe No 2.—D'une force 30-40 H. P. transporte 10 hommes, 320 mètres de gros tuyaux, 120 mètres de petits tuyaux, une échelle de 16 mètres de hauteur non pivotante, un matériel de sauvetage et une bâche de 600 litres d'eau.

Cette voiture est munie d'une pompe centrifuge multicellulaire à haute pression pouvant débiter 1100 litres à la minute.

L'Auto-Pompe No 3.—Du même système, de la même force que la pompe No 2, la bâche d'eau en moins.

Échelle Magirus pivotante.—A quatre plans, d'un développement de 26 mètres, spécialement établie sur châssis automobile, chevalet tournant avec treuil de dressage, plateforme circulaire, dressage à

manivelle avec frein automatique, déploiement à la main par câble en acier avec parachutes automatiques, treuil avec frein automatique. Moteur d'une force de 45-60 H.P., transporte 6 hommes pour sa manœuvre.

Organisation des secours en eau sur la voie publique.—Les Bouches d'Incendie sont de deux diamètres : 100 m/m et 65 m/m.

Nombre de bouches de 100 m/m 176.

» » de 65 m/m 298.

Augmentation de 51 bouches de 100 m/m et diminution de 6 bouches de 65 m/m par rapport à 1921.

Lorsque toutes les bouches seront placées, elles seront à un intervalle de 140 à 200 mètres les unes des autres. Elles sont branchées sur les conduites de distribution des eaux de rivière (Whampoo) ; leur pression varie de 1 à 4 atmosphères, suivant l'altitude des réservoirs de distribution.

Téléphone.—Le poste central de l'Hôtel Municipal rue du Consulat est relié téléphoniquement, ainsi que les Postes Joffre et Pottier, au Central Office (Central 102). Les postes sont reliés au poste Central par fils indépendants du Central Office.

Nous espérons voir installer pendant l'année 1923 un réseau complet d'avertisseurs téléphoniques sur la voie publique, et des avertisseurs particuliers privés.

Entretien général.—*Atelier du Torrent.*

Confection de 1 Dévidoir

» de 5 Echelles

» de pièces diverses, douilles, raccords symétriques, étrangleurs pour tuyaux, brides de ressorts, marteaux, pinces monseigneurs, ferrures pour bottes, plaques indicatrices pour bouches d'incendie etc...

» d'un magasin au Poste Joffre.

» d'une armoire de 20 casiers au Poste Central.

Acquisition d'une voiture Haynes, qui a été transformée en voiture d'incendie, dite de 1er secours.

Confection de la carosserie, des ailes, porte échelle, dévidoir pare brise etc...

Réparations : 1 ambulance, 1 camion automobile, 1 échelle automobile, 2 fourgons Pompes, 2 voitures de premiers secours, 2 bicyclettes, 1 motocyclette, 3 dévidoirs, 2 échelles à coulisses, 7 lanternes 9 retenues, divisions et coudes, 10 batteries d'accumulateurs, 250 raccords.

Vérification périodique et entretien de toutes les voitures automobiles et bouches d'incendie.

Budget du Torrent.—Les dépenses se sont élevées au chiffre approximatif de 40.000 taëls pour une population de 170.000 habitants environ.

Récompenses.—Tout le personnel du Torrent a été félicité pour la conduite dont il a fait preuve lors de l'Incendie de la Maison Racine et Cie. le 9 Septembre 1922.

Protection contre l'Incendie.—Pendant l'année 1922 le Service d'incendie a visité 22 établissements classés pour lesquels il a fourni des rapports.

Vu le Capitaine
M. CHAPEAUX

Le Chef du Matériel
ROYÈRE

GRAPHIQUE INDIQUANT LA DÉCOMPOSITION DES FEUX PAR MOIS

(du 1er Janvier au 31 Décembre 1922)

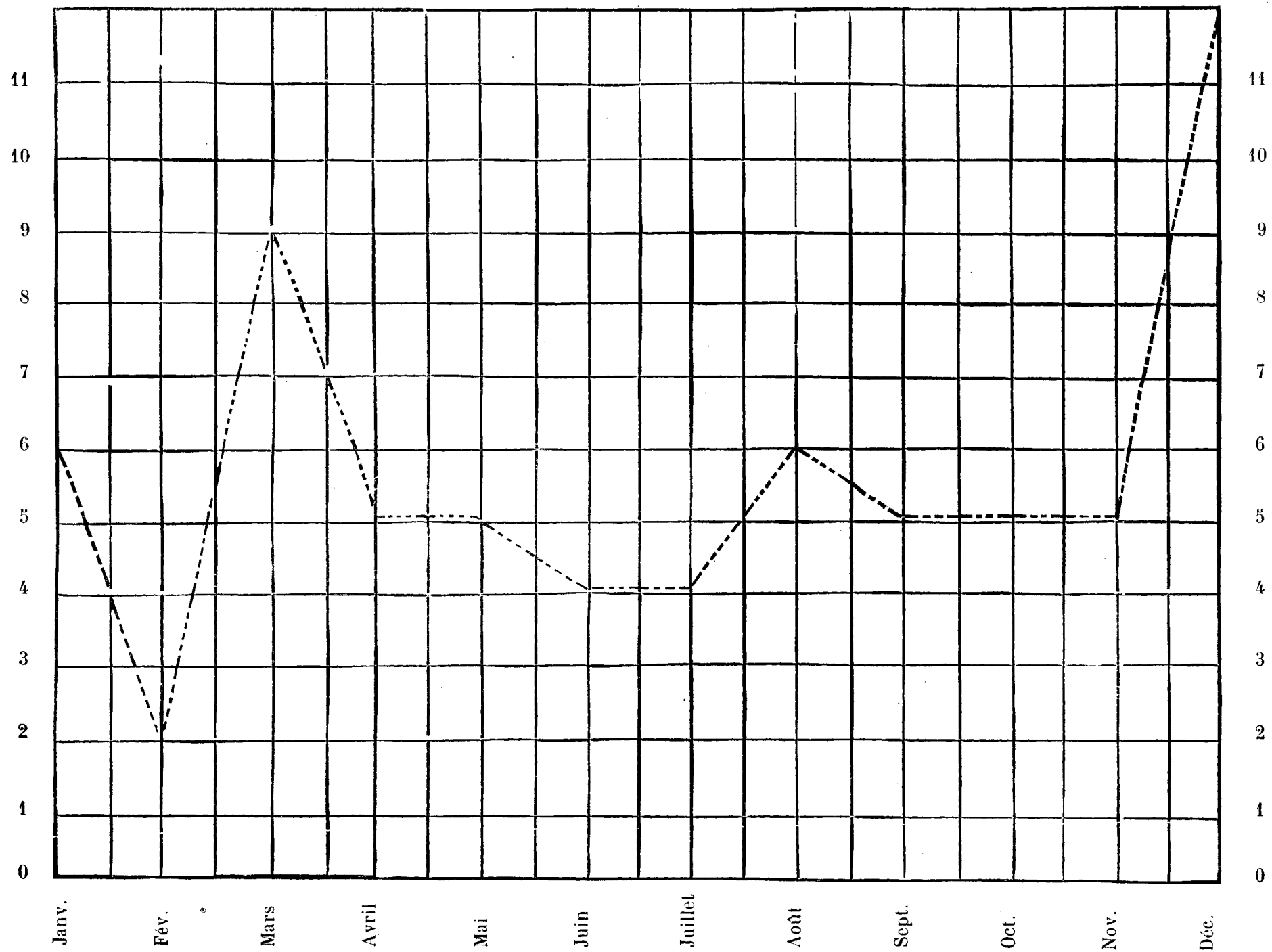

Nos D'ORDRE ET EMPLACEMENT DES FEUX (VOIR LE PLAN)

Nos d'Ordre	Adresses	Heures	Observations
1	Avenue Joffre 40	14.35	Feu de Boutique
2	Rue Capitaine Rabier coté Chinois,	18.35	Feu de Taels en papier offrande
3	Rue de l'Est 93, 95, 97 et 99	1.35	Feu dans un Entrepôt de Marchandises
4	Bd des 2 Républiques 129 à 135	13.45	Feu dans un Entrepôt de Marchandises
5	Rue de Lagrené C. 182 M. 37 à 63	15 00	Feu de Maisons Chinoises
6	Boulevard de Montigny 302	0.45	Feu de Combles
7	Rue de la Mission 7	22.15	Feu de Boutique
8	Avenue du Roi Albert 222	23.10	Feu de Plancher
9	Rue Lafayette angle Route Pichon	7.50	Feu de Baraque
10	Avenue du Roi Albert 60	8.35	Feu de Cheminée
11	Rue Montauban 46	21.00	Feu de Cheminée
12	Avenue Edouard VII 137	16.05	Feu d'Appartement
13	Avenue Joffre 26	12.50	Feu de Maison Chinoise
14	Rue Sœur Allègre 3, 5, et 7	3.45	Feu de Maisons Chinoises
15	Rue du Consulat 69	20.50	Feu de Chambre
16	Bd des 2 Républiques 12 à 27	4.10	Feu de Boutiques
17	Bd des 2 Républiques 144 à 153	22.50	Feu dans un Entrepôt de Marchandises
18	Rue Lemaire Cité 147 P. 4	23.40	Feu de Chambre
19	Rue Hennequin 102. 104. 106 et Rue Eugène Bard 38 à 44	4.15	Feu de Magasin d'Epicerie
20	Avenue Joffre 676	24.00	Feu de Hangar en bambou
21	Rue Blunitschli C. 210 P. 4 à 8	5.15	Feu dans un Atelier de Refiure
22	Rue Montauban 28	1.05	Feu de Plancher et Combles
23	Avenue Joffre face 405 Terrain Cu.	5.20	Feu de Hangar
24	Auguste Boppe 457	17.10	Feu de Chambre
25	Rue Massenet Maison No 12	21.00	Feu d'Automobile Voiture No. 287
26	Auguste Boppe 396	1.00	Feu dans un Atelier de Menuiserie
27	Rue du Cimetière Cité 116 P. 12	19.45	Feu de Combles
28	Avenue Edouard VII 617 à 625	14.45	Feu d'écuries et Maison Chinoise
	Quai de France 4	21.15	Fausse Alerte
29	Avenue Joffre J. K. 307	18.00	Feu d'arrière Boutique
30	Rue Vouillement 92	18.15	Commencement d'incendie
31	Avenue du Roi Albert 21	21.45	Feu de Hangar
32	Quai de France 64 (China Merchants' Godown de Charbon)	16.30	Feu de Charbon
33	Avenue Joffre 329-H	14.20	Feu de Plancher
34	Rue Kraetzer 16	4.10	Feu de Cuisine
	Zi-Ka-Wei	22.30	Fausse Alerte
35	Route de Zi-Ka-Wei 1	0.40	Feu de Chambre
	Quai de France (Butterfield)	8.00	Fausse Alterte.
36	Quai de France (Butterfield)	15.30	Feu d'Entrepôts
37	Rue Brenier de Montmorand C. 158	12.50	Feu de Chambre
38	Bd de Montigny Cité 56 P. 22	20.25	Feu de Plancher
39	Rue Chapsal Cité 202 P. 3 et 4	0.50	Feu d'Appartement
40	Rue Eugène Bard 227 et Rue Wantz	10.45	Feu de Boutique de Salaison
41	Rue Eugène Bard 35 M. 134	20.05	Feu d'Usine
42	Rue Lagrené 22 au 72	17.00	Eboulement complet de 26 Maisons
43	Av. Edouard VII (Godown Racine)	0.50	Feu de Godown Racine au 2e étage
44	Rue Chinchew Maison No 12	23.45	Feu de Chambre
45	Boulevard de Montigny 298, 300 et 302	1.05	Feu de Boutiques
46	Rue Vouillemont 92	18 00	Feu de Chambre
47	Rue du Consulat Cité 6 Maison 5	16.15	Feu de Cheminée et Cloison
48	Rue Voisin 56 et 58	12.20	Feu de Hangar
	Rue du Consulat 202	6.30	Fausse Alerte
49	Rue Molière 14	13.15	Feu de Combles
50	Rue Oriou Cité 199 M. 75	2.20	Feu de Logements d'Indigènes
51	Avenue du Roi Albert 1	10.05	Feu de Cheminée
	Rue Kraetzer 27	19.25	Fausse Alerte
52	Passage Hué 31	13.55	Feu de Chambre
53	Avenue Joffre 705	8.30	Feu de Chambre
54	Rue Amiral Bayle 614	0.10	Feu de Paille
55	Rue Lafayette 604	19.30	Feu de Plancher
56	Angle Rues Galle et Lafayette 253, 255, 257 et 259	9.15	Feu de Boutiques
57	Route Fergusson 395	21.05	Feu de Plancher
58	Route Say-Zoong 89	5.10	Feu de Plancher
59	Rue du Marché 19	3.45	Feu de Cheminée
	Route Pichon	13.45	Fausse Alerte
60	Rue de Saigon Cité 411 Maison 4	22.45	Feu de Hangar
61	Orphelinat de T'ou-Se-Wei	17.45	Feu de Paille
62	Avenue Haig 125	0.15	Feu de Plancher
63	Route Fergusson 395	12.35	Feu de Plancher
64	Avenue du Roi Albert 150, 150A. 150B.	2.25	Feu de Boutiques
65	Avenue Edouard VII 9	9.20	Feu de Chiffon
66	Hung Jao Road	9.05	Feu de Hangar
67	Avenue Dubail 130	16.25	Feu de Cheminée

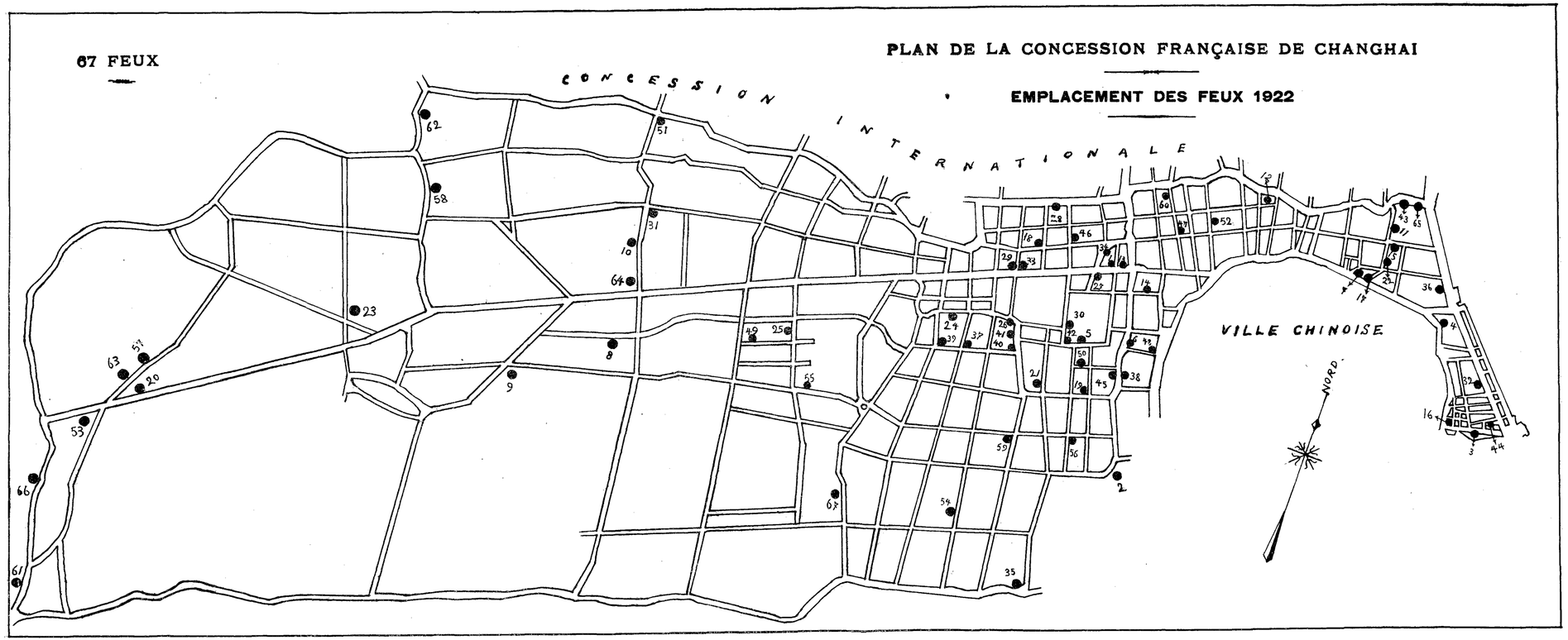

ECOLE MUNICIPALE FRANÇAISE

École Municipale Française

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 1921-1922

1.— Effectifs.— Les effectifs se sont comportés comme d'habitude, avec une diminution causée par les départs en congé du printemps. Nous avons passé de 260 élèves à 220, ce qui est la proportion habituelle (1920-1921 233 élèves en Janvier 190 en Juin), Il est à remarquer qu'à la sortie de Juin 1922 nous avions 30 élèves de plus qu'à la sortie de Juin 1921.

Les proportions sont les suivantes :

L'élément français passe de 40 à 45
» anglais » de 50 à 45
» américain » de 58 à 48
» italien » de 8 à 7
» russe » de 72 à 50
» suisse » de 5 à 6

Les autres nationalités restent stationaires :

2.—Cours.—Les cours définitivement organisés désormais mettent l'Ecole Municipale au niveau des écoles françaises en France et des écoles de langue anglaise en Angleterre et en Amérique. Le temps est venu où les français ne seront plus obligés d'envoyer leurs enfants terminer leurs études même secondaires en Europe.

3.—Personnel.—Quelques modifications ont été apportées à cause des rentrées ou des départs en congé :

Classes enfantines : Mesdames Sarthou, Fauraz, Lemière.

Miss Thomson partant en congé, sa place a été prise par Mrs Mitchell diplômée du Frœbel certificate.

Cours de la 9e à la 2e : Mesdames Audigier, Merrant, Egal, Blanchet, Mrs Dumon et Sabattié ont assuré le service pour les cours en Français.

Mesdames A. J. Woods, E. J. Woods, Davenport (revenue de congé et titulaire du poste où Mrs Millington l'avait suppléée avec un zèle que nous sommes heureux de reconnaître) assurèrent les cours en Anglais,

Madame Baur, démissionnaire a été remplacée au Cours spécial de Français par Mademoiselle Lamberton. Monsieur Grosbois, directeur, a assuré les cours de Français (littérature et dissertation) et de Latin, dans les classes supérieures. Il faut ajouter que Madame Ulrich a gardé les cours de dessin, Mrs Fuller ceux de solfège et qu'enfin, pour ce qui est des cours spéciaux, Madame Shendrikoff a assuré les cours de Russe et Mrs Hampson ceux d'Italien.

4.—Emploi du temps, programmes, examens.—Les emplois du temps n'ont pas été modifiés ; les programmes définitifs ont été appliqués et les adaptations nécessaires accomplies. Les programmes ont été publiés en Juin et forment un livre de 142 pages abondamment illustré et rédigé en Français et en Anglais.

Comme l'année précédente une commission officielle d'examens a siégé pour le Certificat d'études primaires & pour le Brevet Elémentaire de capacité. La commission a été présidée par Monsieur De la Prade, Consul de France, président du Conseil, aux lieu et place de Monsieur Wilden empêché. Monsieur Mailly, Ingénieur E. C. P. professeur à l'Université l'Aurore, les Frères de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise, Monsieur Fauraz, Secrétaire adjoint de la Municipalité étaient examinateurs 7 élèves sur 12 ont été proposés à l'admission définitive pour le Certificat d'études primaires, 1 sur 1 pour le

Brevet Elémentaire. Comme l'année précédente les propositions ont été ratifiées par l'Académie de Paris et les diplômes officiels français ont été délivrés aux intéressés. Il est à souhaiter que Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique autorise la création d'une session officielle de Baccalauréat à Changhai car nul doute que les candidats de l'Ecole Municipale pourraient obtenir cette consécration officielle de leurs études secondaires.

5.—Fréquentation.—Les grippes et rhumes d'hiver l'ont rendue inégale en Janvier—Février; l'école a dû être fermée pour désinfection générale pendant 4 jours, mais, dans l'ensemble la santé générale a été excellente et la fréquentation satisfaisante.

6.—Rétribution scolaire.—De Janvier à Juin les recettes de l'Ecole ont été portées à Tls: 8573.67.

7.—Livres classiques. Matériel. Bâtiments.—Rien à signaler.

8.—Distribution des prix.—La distribution des prix a eu lieu le 26 Juin, sous la présidence de Monsieur De la Prade, Consul de France, Président du Conseil municipal. Elle a eu son succès habituel, bien que les livres, arrêtés par une crise de transports, n'aient pu nous parvenir à temps.

9.—Œuvres et propagande.—L'Ecole a collaboré à la vente annuelle de charité organisée par la children's ministering league. Environ $: 800.00 ont pu être envoyés aux orphelins français.

Une matinée a été organisée à l'Ecole, en Mars dernier, au profit des Russes et Chinois indigents. Le programme comprenant en particulier "La Poudre aux yeux" de Labiche, que, sur la demande générale, nos élèves durent rejouer sur le théâtre du Cercle Sportif Français. Environ $: 500 purent être distribués. Enfin notre équipe de foot ball, très en progrès commence prendre sa place parmi les équipes de la ville, nos Girl Guides et nos Boys Scouts se sont acquis une excellente réputation.

10.—Appréciation générale.—Fin d'année tout à fait satisfaisante. La discipline va s'améliorant et les professeurs continuant à attacher la plus grande importance à l'éducation et à la bonne tenue voient leurs efforts se couronner de succès.

Pour ce qui est du travail, les résultats des exemens en disent plus qu'un long rapport.

Septembre 1922.
Signé: Ch. GROSBOIS

RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE 1922-1923

1.—Effectif.—La rentrée s'est effectuée le 25 Septembre et malgré l'ouverture de nouvelles écoles dans le voisinage l'effectif a été de 216, c'est-à-dire le même qu'à la sortie.

Les proportions sont les suivantes:

L'élément français passe de 45 à 50
» anglais » de 40 à 43
» américain » de 48 à 31
» italien » de 7 à 4
» russe » de 50 à 61

Les autres nationalités restent stationnaires. Il est intéressant de noter que l'élément Français augmente régulièrement en nombre. Il comprend déjà plus de la moitié des enfants Français d'âge Scolaire à Changhai.

2.—Cours.—Rien à signaler. Plusieurs familles nous informent qu'à leur "agréable surprise" leurs enfants se sont classés dans un rang excellent en France, en Italie et en Angleterre, Ce sont là des témoignages précieux.

3.—Personnel.—Classes enfantines: Mesdames Sarthou, Fauraz, Lemière, Mitchell.

De la 9e à la 3e: Mesdames Audigier, Merrant, Egal, Blanchet, Miss Davenport,

Messieurs Dumon, Sabattié,

Miss A. J. Woods, en congé, a été remplacée par Mrs Hirsh, Miss E. J. Woods a été remplacée par Mrs Doyle.

Le Cours Spécial de Français continue à être assuré par Mademoiselle Lamberton, le cours de dessin par Madame Ulrich. Au cours de solfège Miss Mac Lennan a remplacé Mrs Fuller démissionnaire.

Monsieur Grosbois, directeur, assure les cours de latin et dissertation française.

Madame Shendrikoff continue à assurer les cours de Russe, Madame Feracci a remplacé Mrs Hampson au cours d'Italien.

4.—Emploi du temps, Programmes.—Les programmes imprimés en Juin 1922 sont en vigueur.

5.—Fréquentation.—Satisfaisante.

6.—Rétribution Scolaire.—Elle a donné d'Octobre à Janvier: Tls: 3064.37 (Les seules factures d'Octobre et Décembre ont été encaissées).

7.—Livres classiques, Bâtiments, Mobilier.—Rien à signaler, si ce n'est la séparation d'une grande salle en deux pour former la 4e et la 3e classes.

8.—Œuvres, propagande.—L'activité extérieure de l'Ecole Municipale se manifeste de plus en plus: les équipes de foot ball, les Girl Guides et les Boys Scouts tiennent un rang honorable.

Enfin, il est à noter que l'Ecole Municipale s'oriente de plus en plus vers une conception beaucoup plus large de son but. Elle devient de plus en plus un centre de propagande française. Sans compter la bibliothèque de l'Alliance Française qu'elle abrite dans ses bâtiments, elle organise de nombreux cours pour les étrangers européens et américains aussi bien que pour les chinois.

Depuis Octobre elle a organisé une section française dans le Shanghai College of Commerce. Si l'on considère donc le nombre total des élèves venant s'instruire à l'Ecole ce n'est pas 220 que l'on doit dire, mais plus de 400.

9.—Appréciation générale.—L'amélioration de la tenue signalée en Juin dernier se poursuit. L'éducation suit l'instruction et l'ensemble est satisfaisant.

Janvier 1923

Signé: Ch. GROSBOIS.

Ecole Municipale Franco-Chinoise

Ecole Municipale Franco-Chinoise

RAPPORT DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE 1922

Personnel.—Durant l'exercice, de simples mutations à signaler parmi le personnel européen comprenant toujours 8 Frères.

Au personnel chinois, 3 nouveaux professeurs, deux pour le français et un pour le chinois, sont venus s'adjoindre à l'ancien staff, ce qui porte à 15 le nombre des professeurs indigènes.

Effectif.—Premier Semestre.—Cours Supérieur,	2	classes,	30	élèves.
Cours Moyen,	5	»	185	»
Cours Spécial,	1	»	40	»
Cours Elémentaire,	5	»	197	»
		soit	452	élèves.
Deuxième Semestre.—Cours Supérieur,	2	classes,	27	élèves.
Cours Moyen,	5	»	184	»
Cours Spécial,	1	»	42	»
Cours Elémentaire,	6	»	240	»
		soit	493	élèves.

Comme les années précédentes, les rentrées ont été excellentes. Malgré la création d'une nouvelle classe au début de chacun des deux termes de l'année scolaire, les nouveaux élèves se présentant ne purent tous être admis.

Des deux nouvelles classes formées, l'une fut provisoirement installée dans le cabinet de physique de l'école, l'autre, de 23 élèves seulement, dans le salon des Frères. Cette gêne, et pour les professeurs et pour les élèves, cessera dès la prise de possession de la nouvelle bâtisse. Dans ce nouveau local la population scolaire se sentira plus au large et l'établissement fonctionnant alors plus à l'aise, suivra sa marche progressive normale.

Assiduité.—L'assiduité a été satisfaisante durant tout le cours de l'année. Les absences constatées, sont dues en général à des deuils ou à des maladies graves. Seuls quelques élèves, usant de diplomatie écolière, demandèrent des congés prolongés pour essayer de se placer dans des bureaux de la ville. Ces essais, en général, sont restés infructueux.

Sur 172227 présences possibles, 166432 d'effectives.

Rétributions scolaires.—Elles se sont montées à 8043 dollars, y compris quelques amendes. L'augmentation est due à la formation des deux nouvelles classes plus haut mentionnées.

Examens.—En janvier 6 élèves du Cours Supérieur 2e année, ont reçu leur diplôme de fin d'études. Deux élèves n'ont pas concouru, un a échoué et un dernier mourut peu avant la fin de ses études.

Sur 24 élèves qui se présentèrent à l'examen du diplôme du 1e degré, 20 élèves réussirent. De ces 20 lauréats, 16 sont revenus en mars et constituent le Cours Supérieur 1e année.

Visite du Maréchal Joffre.—Le 10 mars, l'école en fête, ouvrait ses portes pavoisées pour la réception du Maréchal Joffre, entouré de toutes les Autorités de la Concession Française. Malgré la brièveté de son séjour à Changhai, Monsieur le Maréchal a bien voulu consacrer à l'école quelques instants de son temps si mesuré et si disputé. Après un compliment de bienvenue, le Maréchal procéda à la cérémonie de la pose de la première pierre de l'Annexe de l'Ecole.

Cette cérémonie laissa l'impression la plus heureuse parmi les élèves: elle est la consécration du passé et le meilleur encouragement pour le présent.

A la visite d'adieu que le Directeur de l'Ecole fit à Monsieur le Maréchal, celui-ci eut la délicatesse de remettre, signé de sa main, son portrait comme souvenir de son passage a l'école.

Distribution des prix.—La distribution annuelle des prix qui avait ordinairement lieu après le premier semestre d'études, a été renvoyée à la fin de l'année scolaire: février 1923. A cette date ont lieu les examens pour l'obtention des certificats délivrés par l'école. La remise des diplômes aux lauréats durant la distribution des prix, devant tout le personnel de l'école, sera, pour les heureux diplômés un honneur plus senti et pour les autres élèves un encouragement à travailler avec plus d'ardeur encore.

Nouvelle construction.—Après des difficultés sans cesse renouvelées par une vieille société tracassière, une partie du cimetière adjacent à l'école put être assurée par la Municipalité Française et la nouvelle construction projetée fut, de suite, mise en adjudication.

Fin mai commencèrent les démolitions des masures élevées sur l'emplacement de la nouvelle bâtisse. En juillet et août se poursuivit l'exhumation des vieux ossements de la partie du cimetière destinée à devenir la cour de l'école.

Le 6 septembre commencèrent les premiers travaux sur le chantier de construction; le 6 octobre le battage des pieux était terminé et un mois après la bâtisse sortait de terre. Au 31 décembre le rez-de-chaussée, avec son plafond tout en ciment, était achevé.

Les travaux accomplis jusqu'à ce jour sous la direction générale de Messieurs les Ingénieurs Municipaux, se sont poursuivis avec le plus grand soin, de sorte que la bâtisse et comme solidité et comme esthétique, n'aura rien à envier aux monuments les plus solides, les plus élégants de la ville.

Divers. Frère Vincent, Directeur de l'Ecole, fatigué depuis quatre ans, a pris un congé de neuf mois pour rétablir sa santé afin de continuer ensuite avec plus de force à travailler à l'école qu'il a dirigée avec tant de tact d'intelligence et de dévouement pendant huit ans.

Les Cours de Français aux Agents indigènes durant le premier terme de l'année ont été suivis par 29 agents et par 35 durant le deuxième. Ces cours, comme par le passé, furent donnés par deux professeurs indigènes, sous la surveillance générale du Directeur de l'Ecole.

Au début du deuxième semestre, les élèves ont organisé une souscription en faveur des œuvres franco-chinoises fort éprouvées à Swatao lors du typhon qui ravagea cette ville. La souscription a donné 160 dollars qui furent versés au Consulat Général de France.

Au cours de l'année quelques livres sont venus enrichir la bibliothèque de l'école. Quelques appareils ont de même augmenté le matériel du cabinet de physique.

Des élèves placés durant le cours de l'année, bon nombre sont allés à la Compagnie des Tramways de Pékin; d'autres ont été admis dans l'administration des Postes Chinoises, spécialement pour leur connaissance du français.

Du 17 juillet au 5 août, 135 Russes-Polonais furent hébergés dans les classes du rez-de-chaussée de l'école. Un comité pourvut à leur subsistance. De nombreux dons, soit en nature soit en espèces, furent offerts. Quelques dames Françaises et Russes se dévouèrent pour faire des distributions d'effets. Monsieur l'Infirmier Municipal, de son côté, vint tous les jours pour la visite de santé. Les 5 Frères alors présents à l'école prodiguèrent leurs efforts afin de procurer le plus de soulagement possible à ces infortunés jusqu'au jour de leur embarquement pour Marseille.

Le Directeur intérimaire,
Frère Joseph STANISLAS.

SERVICE DES ABATTOIRS

Rapport du Service des Abattoirs

Au cours de l'année 1922, il est passé par nos Abattoirs 123.812 animaux, soit pour la consommation locale, soit pour l'exportation.

Il a été incinéré par les soins de l'Inspecteur des Abattoirs quinze bêtes reconnues impropres à la consommation.

Les recettes de l'année s'élèvent à Tls: 20.631, 17.

L'Inspecteur des Abattoirs,
H. FEUNTEUN.

OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

Mois	ANIMAUX ABATTUS					ANIMAUX EXPORTÉS				
	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Total des Opérations par mois
Janvier	672	134	459	698	5.990	..	..	2.642	1.080	11.675
Février	396	89	363	467	6.736	..	..	1.320	430	9.801
Mars	591	144	581	149	6.659	..	..	1.460	310	9.894
Avril	519	180	423	69	5.963	..	..	1.252	720	9.126
Mai	458	107	398	54	5.327	..	..	2.030	710	9.084
Juin	619	133	448	51	5.877	..	..	1.830	990	9.948
Juillet	614	101	295	46	4.719	..	..	1.350	770	7.895
Août	646	114	276	50	4.245	..	..	1.898	590	7.819
Septembre	1.117	117	418	172	6.781	..	..	2.160	1.270	12.035
Octobre	1.087	109	409	598	6.006	..	..	1.661	1.140	11.010
Novembre	1.018	129	394	810	5.586	..	..	2.060	1.420	11.417
Décembre	1.145	135	450	1.145	6.777	..	..	3.146	1.310	14.108
Totaux	8.882	1.492	4.914	4.309	70.666	..	..	22.809	10.740	123.812
en augmentation	572	»	»	»	»	..	..	»	»	»
en diminution	»	349	1.084	357	2.707	..	..	6.448	1.545	12.490

OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

Viandes reconnues par le Vétérinaire impropres à la consommation

Mois	ANIMAUX INCINÉRÉS					ANIMAUX FONDUS				
	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Bœufs	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs
Janvier										
Février										
Mars										1
Avril										1
Mai					1					
Juin	2	2			1					2
Juillet	1									2
Août	1	1			1					3
Septembre					1					2
Octobre					2					1
Novembre					1					1
Décembre	1									
Totaux	5	3			7					13

RECETTES DES ABATTOIRS

Mois	RECETTES	Taëls
Janvier		2.234,04
Février		1.589,12
Mars		1.417,08
Avril		1.130,76
Mai		1.621,44
Juin		1.597,07
Juillet		1.257,48
Août		1.874,05
Septembre		1.920,79
Octobre		2.496,58
Novembre		1.979,56
Décembre		1.513,20
Totaux		20.631,17
Diminution		349,42

SERVICE SANITAIRE

Rapport du Service Sanitaire

L'état sanitaire de la Concession durant l'année 1922 a été satisfaisant. Nous n'avons à enregistrer aucune épidémie grave, et, si le nombre des maladies signalées est toujours élevé, aucune de ces affections n'a été une menace comparable à celle du choléra ou de la variole en 1921.

Maladies endémiques.—Le nombre des cas des fièvres typhoïdes, (Typhoïde vraie et paratyphoïdes,) semble avoir diminué dans la population européenne de Changhai. La raison doit en être cherchée dans ce fait que les questions d'hygiène domestique, largement discutées, sont mieux connues. Le public, plus éclairé qu'autrefois sur les conditions favorisant le développement de la maladie, se soumet plus volontiers aux mesures de protection individuelle ou familiale. J'insiste à nouveau sur la nécessité de se servir d'une eau de boisson microbiologiquement pure, et sur l'intérêt de la vaccination antityphique pour les nouveaux arrivés à Changhai.

Diphtérie.—Cette affection est devenue réellement endémique à Changhai. Chaque mois, quelques cas de diphtérie sont signalés et contrôlés bactériologiquement, tant dans la population européenne que chinoise ; mars et mai en ont présenté le plus grand nombre. Les effets du sérum sont tels que la diphtérie a cessé dans la très grande majorité des cas d'avoir ce caractère de gravité que le public attache encore à son nom.

Peste.—Bien que Changhai n'ait pas été menacé en 1922, les mesures prises pour empêcher la propagation d'une épidémie toujours possible ont été employées comme les années précédentes. L'examen des rats trouvés morts sur la voie publique a été régulièrement pratiqué.

Paludisme.—Parler du paludisme, c'est toucher à la question brûlante des moustiques. Dans mon rapport de 1921, Je montrais combien, actuellement, il était difficile d'obtenir des résultats complètement satisfaisants. Je signalais les difficultés que le service sanitaire de la concession rencontre pour agir dans les Jardins dépendant d'habitations privées. Là encore, l'éducation de la population européenne et chinoise est en partie à faire. Les Campagnes menées dans les journaux ont déjà éveillé l'attention du public. Pour la lutte contre les mouches et les moustiques, il est indispensable d'arriver à cette coopération indispensable des particuliers et des services municipaux.

Variole.—L'épidémie de variole, qui avait débuté en octobre 1921, n'a guère cessé qu'en mai 1922. De septembre à décembre 1921, une centaine de cas avaient été notés dans la population non chinoise. En Janvier 1922, une quarantaine de nouveaux cas furent signalés, dont quelques uns mortels. En février, l'épidémie était arrêtée dans la population européenne, mais continuait chez les chinois, causant une quinzaine de décès par semaine. La nécessité de la vaccination a été une fois de plus amplement démontrée par l'évolution de l'épidémie et, à l'heure actuelle, on peut affirmer que cette nécessité est reconnue par toute la population.

Dysentérie.—Le dysentérie a surtout sévi sur les concessions française et internationale pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre. Des recherches systématiques organisées par le laboratoire municipal de la concession internationale, il résulte que la très grande majorité des cas était de nature bacillaire, avec assez souvent association amibienne.

Choléra.—Les quelques cas de choléra observés en juillet n'ont aucunement présenté le caractère d'une épidémie. Les cas sporadiques sont la règle à Changhai de juillet à Octobre.

Grippe.—Les mois d'octobre, novembre et décembre 1922 auraient été parmi les meilleurs que Changhai ait connus depuis longtemps sans l'épidémie de grippe, à la vérité bénigne, qui a sévi sans arrêt. Comme en 1921, la grippe n'a pas présenté les caractères de gravité de la grippe espagnole de 1918, 1919. Les formes névralgiques, à douleurs rappelant celles de la dengue, ont été communes. Un très grand nombre d'enfants ont été atteints par l'épidémie, mais pour eux comme pour les adultes, les complications, pulmonaires ou autres, ont été l'exception.

Changhai, le 28 Janvier 1923.
Dr. POUPELAIN.

Service Sanitaire (Etablissements Classés pourvus d'une patente)

BLANCHISSERIES	BOISSONS GAZEUSES	BOUCHERIES	BOULANGERIES	CHARCUTERIES	MARCHANDS DE CHÈVRES	DÉPÔTS D'OS ET DE LAINES
55	86	43	7	130	5	9
DÉPÔTS DE GLACE	**DENTISTES**	**ÉCURIES**	**ENTREPOT DE CAMPHRE**	**FABRICANTS DE SAUCE DE HARICOTS**	**FABRICANTS DE TAPIS**	**FROMAGERIES**
10	30	18	1	14	14	98
FRUITIERS	**HÔPITAUX**	**LAITERIES**	**LAIT DE HARICOTS**	**MAGASINS DE CONSERVES**	**MARCHANDS DE LÉGUMES ET GIBIER**	**MARCHANDS D'ŒUFS**
107	23	58	4	242	17	31
MARCHANDS DE POISSONS	**PARC A BESTIAUX**	**PATES ALIMENTAIRES**	**PHARMACIES**	**PORCHERIES**	**SALAISONS**	**SAVONNERIES**
376	14	1	68	9	77	3
RAFFINERIES DE SUCRE	**TAILLEURS**	**TANNERIES**	**TÊTES DE PORC**	**TEINTURERIES**	**TRIAGE DE CHEVEUX**	**TRIPERIES**
1	415	10	8	44	10	24
VÉTÉRINAIRE	**VOLAILLES**	**FOURRURES**				
1	93	10				

Total 2165 patentes délivrées en 1922

Opérations du Service Sanitaire (Saisies)

Mois	Viandes sans cachet	Viandes avariées	Poissons avariés	Fruits avariés	Légumes avariés	Poids total des saisies *(livres)*	Denrées incinérées *(livres)*
Janvier	7	2	2	11	9	84	50
Février	3	2	6	5	7	74	40
Mars	4	3	5	5	3	121	50
Avril	2	4	5	4	1	123	40
Mai	2	2	4	3	3	55	20
Juin	3	5	4	6	4	80	30
Juillet	2	4	4	6	2	155	40
Août	2	4	4	3	5	35	20
Septembre	3	3	4	6	4	157	50
Octobre	1	2	7	9	4	24	10
Novembre	2	3	3	7	4	62	15
Décembre	2	3	1	6	4	34	15
Totaux	33	37	49	71	50	1004	380

Opérations du Service Sanitaire (Fosses Septiques)

Mois	Nombre de permis	Nombre de fosses	Vérifications	Curage
Janvier	5	5	11	3
Février	7	12	22	9
Mars	7	13	20	7
Avril	17	54	64	10
Mai	14	61	72	6
Juin	10	13	27	5
Juillet	7	13	17	7
Août	14	33	40	7
Septembre	4	6	27	7
Octobre	11	39	42	9
Novembre	9	28	42	14
Décembre	13	29	47	7
Totaux	118	306	431	91

Opérations du Service Sanitaire (Examens de lait)

Mois	Echantillons prélevés	Reconnus bons	Reconnus falsifiés
Janvier	24	24	0
Février	22	22	0
Mars	28	26	2
Avril	37	29	8
Mai	29	29	0
Juin	30	29	1
Juillet	23	23	0
Août	31	30	0
Septembre	31	27	4
Octobre	49	45	4
Novembre	23	23	0
Décembre	29	26	3
Totaux	356	334	22

Opérations du Service Prophylactique en 1922

Mois	Désinfections	Poursuites en Cour Mixte	Doses de poison phosphoré employées
Janvier	26	0	3000
Février	20	0	4000
Mars	20	2	5000
Avril	19	0	6000
Mai	20	0	2000
Juin	48	4	2500
Juillet	27	11	2000
Août	40	12	3000
Septembre	26	0	1500
Octobre	20	0	4000
Novembre	14	0	3000
Décembre	14	2	3000
Totaux	294	31	39000

Opérations du Service Sanitaire (Saisies et Contraventions)

Mois	Contraventions aux Règlements Sanitaires	Poursuites en Cour Mixte	Demandes ou Réclamations
Janvier	36	0	29
Février	78	0	39
Mars	166	2	44
Avril	54	0	54
Mai	65	0	52
Juin	71	4	104
Juillet	63	11	102
Août	70	12	67
Septembre	33	0	42
Octobre	33	0	51
Novembre	57	0	28
Décembre	40	2	11
Totaux	766	31	623

Service Sanitaire (Opérations du Service Anti-Moustiques)

Mois	Consommation de mixture de pétrole	Demandes ou réclamations
Janvier	15 gallons	0
Février	20 »	4
Mars	316 »	7
Avril	600 »	9
Mai	1200 »	7
Juin	2000 »	32
Juillet	2000 »	7
Août	800 »	9
Septembre	1200 »	11
Octobre	600 »	2
Novembre	225 »	2
Décembre	60 »	1
Totaux	9036 gallons	91

Service Sanitaire (Amendes)

MOIS	PROFESSIONS	MOTIF	AMENDES	TOTAUX
Janvier	»	»	»	
Février	34 Etablissements	malpropre	$: 34,00	$: 34,00
Mars	Au personnel indigène		2,50	
»	1 Etablissement	malpropre	1,00	
»	1 Laiterie	manque de carte	5,00	
»	93 Etablissements	sans patente	93,00	101,50
Avril	Au personnel indigène		3,50	
»	1 Etablissement	malpropre	1,00	
»	1 Etablissement	non conf. au reg.	5,00	
»	2 Laiteries	manque de carte	10,00	
»	27 Etablissements	sans patente	53,00	
»	8 Laiteries	lait falsifié	200,00	272,50
Mai	Au personnel indigène		19,50	
»	1 Viande	sans cachet	5,00	
»	1 Laiterie	lait falsifié	30,00	
»	1 Etablissement	malpropre et s. p.	15,00	
»	22 Etablissements	sans patente	68,00	137,50
Juin	1 Etablissement	malpropre	5,00	
»	21 Etablissements	sans patente	62,00	67,00
Juillet	Au personnel indigène		15,00	
»	1 Laiterie	trafic de patente	10,00	
»	1 Viande	sans cachet	5,00	
»	4 Etablissements	mal tenu	21,00	
»	13 Etablissements	sans patente	45,00	96,00
Août	Au personnel indigène		13,50	
»	2 Etablissements	sans patente	50,00	
»	1 Laiterie	lait falsifié	25,00	
»	3 Laiteries	manque de carte	15,00	
»	41 Tailleurs	sans patente	123,00	226,50
Septembre	Au personnel indigène		9,50	
»	1 Laiterie	manque de carte	5,00	
»	2 Etablissements	viande avariée	32,00	
»	5 Laiteries	lait falsifié	90,00	
»	26 Tailleurs	sans patente	72,00	208,50
Octobre	Au personnel indigène		23,50	
»	1 Laiterie	malpropre	150,00	
»	3 Etablissements	malpropre	2,50	
»	2 Laiteries	sans patente	25,00	201,00
Novembre	Au personnel indigène		9,00	
»	4 Etablissements	malpropre	17,00	
»	1 Laiterie	manque de carte	2,00	
»	1 Viande	non estampillée	5,00	33,00
Décembre	Au personnel indigène		9,50	9,50
	347 Amendes	.....	.....	$: 1.387,00

Opérations du Service Prophylactique 1922

Mois	Rats autopsiés	Rats piégés	Rats pesteux	Rats piégés chez les particuliers	Total des Rats détruits
Janvier	162	432	0	63	657
Février	162	435	0	43	640
Mars	186	481	0	42	709
Avril	174	365	0	20	559
Mai	192	498	0	62	652
Juin	180	463	0	54	697
Juillet	186	488	0	52	726
Août	186	500	0	66	752
Septembre	180	473	0	57	710
Octobre	186	490	0	63	739
Novembre	180	472	0	44	696
Décembre	180	473	0	63	716
Totaux	2154	5570	0	629	8253

Service Sanitaire (Marchands de Légumes et de Gibier)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	
Yong Meu	Rue du Weikwei	16
Fah Meu	» » »	19
Foh Meu	» » »	22
Wei Dah	» » »	26
Hong Zeng	» » »	32
Zeng Meu	» » »	36
Tseng Meu	» » »	56
Hui Dah	» » »	95
Ting Meu	Rue Discry	90-92
Yah Dah	Rue du Weikwei	150
Sing Tai	» » »	205-207
Nieu Ching	» » »	180
Lao Gneu Meu	» » »	23
Yu Meu	» » »	142
Nu Meu	Rue de la Porte du Nord	83-85

Total 15

Service Sanitaire (Blanchisseries)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	
Yao Zeng Ky	Rue Dupleix	216
Se Sing Kong Se	Route Père Robert	21
Zang Ya Kee	Avenue Foch	799
Fang Ah Yong	» »	1149
Zeng Ding Ky	» »	281-283
Seng Ky	» »	144
Tong Fang	» »	285
Yeu Bing Yong	Route Voyron	21
Sing Fah Kong Se	Avenue Dubail	16
Zeng Ving Ky	Route Vallon	87
Fang Koué Ky	Route Vallon	95-97
Zeng Seng Ky	Rue Baron Gros	113
Dong Yeu Ching	Route Père Robert	13
Lié Zeng Kong Se	Rue Kraetzer	244
Zeng Tseng Ky	Rue Ratard	510
Tsang Ding Ky	Rue Lieutenant Pétiot	1 à 4
Sung Tsang	Rue Ratard	184
Lu Yé Dang	Rue Kraetzer	225
Sing Pao Ky	Avenue Dubail	14
Lié Zeng Tchi	Rue Amiral Bayle	284
Ou Wah Ching	Rue Lafayette	314
Kaong Ming	Rue Petit	60
Zie Shing Kee	Rue de Siemen	41
Tong Tang Ky	Rue Baron Gros	98
Pao Ky	Route des Sœurs	10
Zeng Koué Kee	Route des Sœurs	13-14
Ho Foh Kee	Rue Ratard passage 45	33
Wou Kee	Route des Sœurs passage 179	11-12
Yu Yah Kee	Route des Sœurs	8-9
Wang Yao Sing	Rue Paul Beau	11
Yong Kee	Rue Lafayette	391-399
Wang Tsing Ky	Rue de Lagrené	207
Wang Foh Ky	Rue de Lagrené	189
Yu Foh Ky	Rue Ratard	360
Ou Yong Ky	Route Père Robert	25
Seng Dah	Avenue Foch	41
Wah Chang	Route des Sœurs	41
Tai Ou	Boulevard de Montigny	331
Dong Yeu Ching Ving Ky	Rue Saïgon	13
Ze Sing	Rue Touranne	74
Fou Zai Kee	Rue Lafayette	399
Sing Dong Ching	Avenue Foch	45
Foh Ching Hai Kee	Rue Minghong	27
Woo Sing	Rue Wantz passage 15	5
Te Dah King Kee	Rue du Whangpoo	22
Ching Gneu	Rue Neiwé	19
Ching Vou Kee	Route Père Robert	49
Ching Fah	Avenue Joffre	43
King Kee	Rue Eugène Bard	376
Dong Ching	Rue du Weikwei prolongée	24
Gneu Ky	Rue du Weikwei prolongée	47
Wang Zung Ts'ong	Rue du Marché Tsing Zen Li	53
Zong Ding Kee	Rue de Siemen	47
Zing Ah Pou	Avenue Haig	1165

Total 54

Laiteries

NOM DE LA LAITERIE	NOM DU PROPRIÉTAIRE	ADRESSE
Japanese Dairy	Aikosha	89 Avenue Dubail
The Gordon »	Dung Yui Noong	21 Kiangwang Road
Zé Kee »	Thiong Zé Sung	Village de Zikawei
Seng Kee »	Ou Lai Seng	127 Avenue Haig
Zeng Kee »	Wei Ou Zang	40-42 Route des Officiers
Sai Foh & Co »	Sai Foh	50 Avenue Dubail
The Inshallah »	Evans	71 Ward Road
Hong Kew »	Tsang Tse Liang	133 Y. N. Szechuen Road
Delta »	D. Delta	401 Chaoufoong Road
Moses »	A. E. Moses	488 Avenue Joffre
Tsang E Kee »	Tsang Zeng Sung	212 Pootong Yankadou
Teh Kee »	Wang Koué Sing	1503 Avenue Road
Park »	V. Vizenzinnovich	1 Kiangwang Road
Ah Sing »	Wang Ah Sing	784 Ward Road
Roselawn »	W. Hutchinsen	35 Thongshan Road
Foh Kee »	Tsa Ah Moo	815 Gordon Road
Wayside »	Tsang Tse Yu	1543 Tongshan Road
Ong Tag »	Moo Ong Tah	23 Hungjao Road
An Woo »	Zeng Ah Fou	47 Route Dupleix
Américain »	Langley	446 Thorburn Road
T. Y. Dai »	Clover	454 Avenue Haig
The Star »	E. Salomon	448 Avenue Joffre
Bell's »	Bell's	53 Edinburgh Road
Hong Yuen »	Song Tong Kyen	102 Jesfield Road
Bell »	J. G. Bell	N. Maison Route Lafayette
Baikal »	Tsu Keng Yong	51 Baikal Road
Shanghai »	Ly Koué Ky	250 Rangoon Road
The Shanghai Pasture »	Ling Wei	990 Kiangwang Road
Zing Kee »	Zing Ah Ling	52 Ferry Road
Yang Tah Zie »	Yang Yah Zie	1636 Pootong Yankadou
Zeng King Kee »	Zeng Ah King	Village à l'ouest de la R^te^ Père Robert
Foh Hyung »	Péh Se Zung	1600 Tongshan Road
Yong Ching »	Hong Yong Ching	29 Rue Amiral Bayle
Long Dah »	Tsa Zing Sing	51 Ferry Road
Yuen Seng »	Ly Yuen Seng	1789 Seymour Road
The Liberty »	Yeu Tse Man	29 Connaught Road
The Bubbling »	C. K. Wan	100 Carter Road
Hong Ching »	Tsu Yong Koué	1128 Gordon Road
L. Delicat »	Seng Sié Wai	76 Jesfield Road
Hong Kee »	Tsa Hong Kee	153 N. Szechuen Road
Kalgan »	J. Noble	701 Chaoufoong Road
Hoh Sing »	Sung Ah Kung	1 A. Yu Yuen Road
Tsang »	Tsang Kao An	Village de Zikawei
Yu Ching »	Yao Zeng Kio	738 Carter Road
Possa Leao »	E. A. Rangel	5 N. Szechuen Road
Fukuyosko »	Ujukiche Yoshido	446 Thorburn Road
Internationnal »	Zung Ah Ou	123 Ward Road
The Ivy »	R. Moores	111 Yu Yuen Road
Seinyusha »	Ichoro Kushido	20 Thorburn Road
The Madel »	S. Perry	8 Tifeng Road
Sung »	Sung Koh Tsang	60 Connaught Road
The Culty »	Soegoard	505 Avenue Joffre
Azadian »	J. Azadian	518 Avenue Joffre
Liddell Bros »	Liddell Bros	273 Avenue Haig
Pao Zeng »	Zie Tsié Dang	633 Rue Ratard
Zeng Kee »	Zing Ah Ling	Passage 850 Rue Amiral Bayle
Tsa Moo Kee »	Tsa Keng Sing	Passage 850 Weikahang
Kao Kee »	Li Zieng Zen	Kiangwang Road
	Total 58 laiteries	

Notifications de maladies pour 1922

	MALADIES	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Cas signalés parmi la population étrangère *(environ 3.600)*	Variole	4	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	6
	Choléra	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Scarlatine	2	1	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6
	Diphtérie	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	3
	Typhoïde	1	2	2	2	2	3	0	4	4	2	0	2	24
	Tuberculose	1	0	2	0	0	1	0	1	1	1	0	1	8
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dysenterie	1	2	0	2	5	5	6	15	16	6	3	1	62
	Divers	50	29	44	48	34	46	43	35	50	53	52	51	535
Totaux des décès de toutes causes		1	2	3	0	1	3	0	2	2	1	0	0	15
Cas signalés parmi la population indigène *(environ 170.000)*	Variole	15	3	10	0	0	0	4	0	0	2	0	0	34
	Choléra	0	0	0	0	0	0	0	5	0	1	0	0	6
	Scarlatine	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	3
	Diphtérie	3	0	3	0	0	0	0	0	0	1	0	0	7
	Typhoïde	4	9	10	10	10	15	18	17	18	12	5	12	137
	Tuberculose	25	10	9	19	25	23	15	17	20	12	19	13	207
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dysenterie	3	6	4	6	12	30	29	45	64	16	11	6	232
	Divers	137	187	194	268	215	260	183	243	234	112	240	215	2488
Totaux des décès de toutes causes		85	79	58	68	86	86	84	104	69	52	66	65	902

Service Sanitaire (Loueurs de Voitures)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	
Wang Sang Chi	Rue Amiral Bayle	N°. 451
Tsang Ah Sai	Rue Baron Gros	» 1-3
Long Dah	Avenue Dubail	» 16
Yu Ky	Rue de Saïgon	» 93
Ou Zang	Rue du Cimetière	» 151
Tsang Ah Sou	Avenue Edouard VII	» 623
Hang Gno Ling	Rue Eugène Bard	» 304
Tsang Seng	Rue Vouillemont	» 1-3
Foh Dah	Rue Vouillemont	» 189
Sing Seng	Rue Kraetzer	» 257-259
Vong Fie	Rue Sœur Allègre	» 176
Ou Ky	Rue Kraetzer	» 243
Ah yé	Rue Brodie A. Clarke	» 161
Wang Ah Dang	Rue de Siemen	» 74 à 79
Sing Yu Dah	Rue Ratard	» 213
Yang Neu Neu	Rue Paul Beau	» 4
Sing Fah	Avenue Joffre	» 329D.
Lao Kee Tsang	Rue des Pères	» 90

Total 18

Service Sanitaire (Fabricants de Boissons gazeuses)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ADRESSE	
Way Se	Boulevard des 2 Républiques	N°. 336
Yu Long Meu	Avenue Edouard VII	» 257
Kang Eu Tsang	Rue Hué	» 72
Vié Seng Kong Se	Rué Palikao	» 283
Sing Zeu Ky	Rue Vincent Mathieu	» 135
Yah Ching	Rue Petit	» 77
Gnie Lié	Rue Kraetzer	» 57
King Fang	Rue du Weikwei	» 261
Te Tai Ziang	Boulevard de Montigny	» 165
Li Tai	Boulevard des 2 Républiques	» 540
Sing Ming	Avenue Joffre	» 159
Sing Woo Leu	Avenue Edouard VII	» 419
Dah Tong	Avenue Joffre	» 161
Dung Ching	Avenue Joffre	» 175
Zung Kouang Yé	Rue Kraetzer	» 241
Vai Gneu	Boulevard de Montigny	» 279
Weshang Aerated water Co.	Rue du Consulat	» 105
Foh Meu Long	Rue Touranne	» 98
Kouang Tsi Hang	Rue du Consulat	» 424
Woo Yuin Tsio	Boulevard de Montigny	» 12
Dong Ching	Boulevard de Montigny	» 65
Dy Yé Kue	Rue du Cimetière	» 152
Zung Kee	Rue de la Paix	» 49
Mao Kee	Boulevard de Montigny	» 38
Moo Yong Pao	Rue Petit	» 32
Pou Tien Ching	Rue Colbert	» 28
Dong Gneu	Rue Palikao	» 296
Ying Ping Se	Rue du Cimetière	» 210
H. Sohnough	Avenue Joffre	» 213
Meu Tsang	Avenue Joffre	» 299
Sing Hao	Rue Ratard	» 67
Li Dah	Avenue Edouard VII	» 329
Fah Kie	Rue de la Paix	» 55
Te Tai	Rue Colbert	» 677
Dah Fah	Rue Hué	» 53
Tsu Zong Koué	Rue Petit	» 41
Ou Yong Seng	Boulevard des 2 Républiques	» 218
Mong Ching Dah	Rue Petit	» 91
Hong Pao Tah	Rue Minghong	» 38
Te Tai	Rue Petit	» 88
Kouang Vong Sié	Rue Kraetzer	» 166
Heng Long	Boulevard des 2 Républiques	» 370
Lo Hai Zaing	Rue Colbert	» 56
Sing Seng	Avenue Joffre	» 82
Wai Tai Seng	Route de Zikawei	» 934
Lie Gnie Tsang	Route du Père Robert	» 45
Zia Sing Hao	Route du Père Robert	» 39
Meu Yong Tsai	Avenue Joffre	» 388

Total 48

L'Inspecteur en Chef,
R. TILLOT

Service des Parcs, Jardins et Plantations

Compte-Rendu pour l'Année 1922

Relevé.—Arbres sur Routes et Avenues 13935
Arbres dans les jardins publics 1422
» » » cimetières 214
» » » squares 58

Total 15629

Arbres ou arbustes en pépinières.

Pépinière de Tsiang Yu 11165
» de Tonzazi 12865
» du Sud de la Crique 8641
» de la Route Dupleix 5210
» Annexe 2 11598

Total ..... 49479 arbres ou arbustes en culture d'attente.

Cultures florales; Plantations dans le courant de l'année 1922.

Parc de Koukaza	184900	plantes à fleurs	ou à	massifs
Jardin de Verdun	4500	»	»	»
Municipalité	15420	»	»	»
Consulat	1250	»	»	»
Divers	135400	»	»	»
Total	341470	plantes à fleurs	ou à	massifs

Travaux remboursables.—Il a été fait dans le courant de l'année 1922. Tls : 7.117,97 et $: 2.258,94 de travaux à titre remboursable.

Personnel.—Au point de vue général bons résultats.

Amendes infligées		Tls : 67,50
Journées d'exemption pour maladie	453	
» d'hospitalisation	225	
» de congés	3022	
Gratifications journalières	538 à Tls : 0,08	Tls : 43,04

Le Chef du Service de Parcs, Jardins et Plantations,
P. JOUSSEAUME.

GARDE MUNICIPALE

Rapport de la Garde Municipale

TITRE I.—PERSONNEL

Effectif de la Garde.—Au 31 Décembre 1922, l'effectif de la Garde est le suivant:

Européens			70
Tonkinois			270
Chinois	Interprètes	22	527
	Détectives	51	
	Agents	406	
	Auxiliaires	48	
		Total	867

Le détail de cet effectif est indiqué dans le tableau N° 1 annexé au Rapport.

Personnel Européen.—Dix-huit Agents furent incorporés dans le courant de l'année. Sept furent rayés des cadres, savoir: démissionnaires 3, rayés des contrôles 2, réformé 1, décédé 1.

J'ai le regret de mentionner le décès, par suite de maladie, du Sergent Armurier François Le Goff, survenu le 19 Mars 1922.

Situation de Personnel.—Comme les années précédentes, un cours d'anglais a fonctionné à l'Ecole Municipale Française et a donné de bons résultats.

Personnel Tonkinois.—Vingt-six Gardes Tonkinois furent incorporés dans l'année. Trente-trois furent rayés des contrôles dans les conditions suivantes:

Libérés	19
Réformés	7
Révoqués	3
Décédés	4
	33

Situation du Personnel.—En général, le personnel Tonkinois continue à donner toute satisfaction au point de vue de la discipline et de l'exécution du service.

Ecole.—L'école pour les enfants annamites fonctionne d'une façon satisfaisante et donne d'excellents résultats. En moyenne, 38 élèves, répartis en deux divisions, ont suivi les classes. Tous se sont montrés assidus au travail et désireux de s'instruire.

Un instituteur adjoint, Mr. Truong-Cong-Dinh, a été engagé le 13 Avril 1922.

Personnel Chinois.—En 1922, 74 Agents ont été rayés des contrôles:

Démissionnaires	22	dont un détective
Réformés	7	
Révoqués	40	dont deux détectives
Décédés	5	dont un élève-interprète
Au total:	74	

J'ai le regret de mentionner la mort du Brigadier N°. 98, Liou-Ah-King, tué en service commandé le 27 Avril. Vers 3 heures du matin, le 27, ce brigadier, au cours d'une ronde Rue Amiral Bayle Sud, rencontra un groupe d'individus dont les allures suspectes attirèrent son attention. Exécutant sa consigne, il essayait d'obtenir quelques explications lorsque l'un d'eux, sortant un revolver, le tua à bout portant d'un coup de feu.

Situation du personnel.—Le Personnel Chinois donne en général satisfaction dans le service. Le recrutement des Agents qui nous sont nécessaires se fait aisément.

Situation Sanitaire.—Les moyennes d'indisponibilité en 1922 et pendant les 4 dernières années ont été les suivantes:

	1918	1919	1920	1921	1922
Européens	11,37	7,64	12,69	11,78	8,85
Tonkinois	16,26	26,61	21,39	22,65	22,38
Chinois	4,79	9,31	7,33	6,51	10,09

L'état sanitaire du Personnel Européen est resté très satisfaisant. Par contre le Personnel indigène nous a fourni, durant l'exercice écoulé, une moyenne d'indisponibilité relativement élevée.

TITRE II.—MAISON D'ARRET

Effectif des prisonniers chinois.—L'effectif moyen des prisonniers de la Maison d'Arrêt pendant les cinq dernières années, fut:

1918	1919	1920	1921	1922
287	260	340	345	387

En 1922, le maximum fut atteint, le 10 Décembre, avec 431 condamnés.

Durée des peines.—Le tableau ci-dessous présente la classification des détenus au 31 Décembre 1922, en ce qui concerne la durée des peines:

Durée des peines	Hommes	Femmes	Totaux
De 1 à 3 mois	130	5	135
De 3 à 6 mois	84	2	86
De 6 mois à 1 an	14	2	16
De 1 à 2 ans	58	2	60
De 2 à 3 ans	36	4	40
De 3 à 4 ans	17	7	24
De 4 à 5 ans	35	1	36
Supérieures à 5 ans	7	»	7
Devant être remis aux autorités indigènes locales	»	»	»
Totaux	381	23	404

Les condamnations inférieures à une mois de prison sont subies dans les locaux du Poste de Police de l'Avenue Joffre.

Etat sanitaire.—Le tableau ci-dessous donne, pour chaque mois, le nombre de détenus hospitalisés, le nombre de journées d'hospitalisation et indique le nombre et la nature des maladies ainsi que le nombre de décès :

MOIS	NOMBRE DE DÉTENUS ENTRÉS A L'HÔPITAL	NOMBRE DE JOURNÉES D'HOSPITALISATION	NOMBRE DE MALADES								NOMBRE DE DÉCÈS		
			Fièvre	Béri-Béri	Plaies des pieds	Dysenterie	Affections oculaires	Maladies vénériennes	Divers	Totaux	Maison d'Arrêt	Hôpital	Totaux
Janvier	11	481	1	1	1	»	»	5	3	11	1	»	1
Février	12	476	»	»	5	1	»	5	1	12	»	3	3
Mars	13	469	3	»	2	»	»	5	3	13	1	1	2
Avril	12	559	3	»	2	1	1	5	»	12	»	»	»
Mai	7	578	1	»	»	»	1	2	3	7	1	»	1
Juin	11	509	3	»	»	»	»	6	2	11	»	»	»
Juillet	6	505	2	»	»	1	»	3	»	6	»	1	1
Août	8	444	»	»	1	1	1	3	2	8	»	3	3
Septembre	5	353	1	»	1	»	»	1	2	5	»	2	2
Octobre	6	299	1	»	»	»	»	3	2	6	»	3	3
Novembre	8	324	1	»	»	»	»	6	1	8	»	1	1
Décembre	6	380	»	»	»	1	»	5	»	6	»	»	»
Totaux	105	5.377	16	1	12	5	3	49	19	105	3	14	17

Pourcentage des décès en 1921 : 6,08

Pourcentage des décès en 1922 : 4,39

La moyenne par détenu, en 1922, des journées d'hôpital, accuse une diminution sensible en comparaison avec l'année 1921.

ANNÉES	TOTAL DES JOURNÉES D'HÔPITAL	EFFECTIF MOYEN DES PRISONNIERS	MOYENNE PAR DÉTENU
1921	5870	345	17,01
1922	5377	387	13,63

Dans l'ensemble, l'état sanitaire fut satisfaisant.

Nous n'eûmes aucune épidémie à déplorer dans le courant de l'année.

Evasion.—Le 8 Juillet, vers 4 heures 30 du soir, deux détenus enchaînés et travaillant au transport de matériaux pour la construction de l'Ecole Franco-Annamite réussirent à tromper la surveillance des gardiens et à s'évader. Ils furent repris et réincarcérés quelques jours plus tard.

Travail des Prisonniers.—Le tableau N°. 2 indique l'estimation du travail des prisonniers évalué à Tls : 9.692,90 et $: 3.993,81. Au total, en Tls. au taux de 75 pour cent=Tls : 12.688,26.

Modifications à l'assiette.—Des modifications demandées depuis l'année 1916, seule l'installation de la Nouvelle Blanchisserie a été faite.

Dépenses occasionnées à la Municipalité par l'entretien de la Maison d'Arrêt.— En 1922, les dépenses supportées par la Municipalité pour l'entretien de la Maison d'Arrêt ont été les suivantes :

Solde et Indemnités	Personnel Européen :	Tls :	8.936,21	
	» Tonkinois :	»	8.739,82	Tls : 18.304,15
	» Chinois :	»	628,12	
Nourriture des prisonniers				» 8.590,86
Habillement »				» 1.615,13
Frais d'hospitalisation				» 1.659,38
				Tls : 30.169,42
A déduire : Estimation du travail des prisonniers				» 12.688,26
			Différence	Tls : 17.481,26

TITRE III.—TRAFIC

Personnel.—Le service du Trafic est assuré par :

A).—*Européens.*—Un Inspecteur Chef du Service, 3 Brigadiers et 1 Garde.

B).—*Chinois.*—1 Sergent, 1 Brigadier et 18 Agents.

Ce Service est chargé des enquêtes relatives aux contraventions et aux accidents de véhicules de toute nature survenant sur la voie publique. Il propose les poursuites, devant les tribunaux compétents, des délinquants relevant de ces contraventions.

Il examine les conducteurs d'automobiles et délivre les permis de conduire. Il procède au pesage des véhicules automobiles et délivre les numéros de licence.

A l'extérieur, le rôle des Agents consiste à surveiller l'application des Règlements Municipaux sur la circulation et à vérifier les licences des véhicules de toute nature.

La nuit, ils assurent le service devant les établissements publics, clubs etc.... et en toute occasion où un service spécial est nécessaire.

Les Agents Européens s'emploient plus particulièrement à contrôler les automobiles, les permis de conduire des chauffeurs et en général tous les véhicules appartenant aux Etrangers.

Contraventions.—Le tableau suivant indique le nombre de contraventions relevées pendant l'année 1922 :

Véhicules Automobiles	Voitures	J. R. S Privés	J. R. S. Publics	Brouettes	Charrettes
1138	81	523	30295	2611	575

Soit un total de 35.223 contraventions.

Sur ce nombre, 12.233 ricshaws publics ont été conduits en fourrière pour malpropreté ou mauvais état. Ils ne sont remis en service qu'après avoir été nettoyés ou réparés.

Le montant des amendes infligées par la police a été de $13.904,50.

Poursuites.—143 conducteurs indigènes ont été poursuivis en Cour Mixte. Les peines infligées ont varié de 5 à 40 dollars d'amende. Dans un cas, le délinquant a été condamné à 1 mois de prison.

Lettres de rappel.—Les nombreuses contraventions relevées contre les véhicules automobiles pour défaut de lumière, plaques non réglementaires etc.... ont donné lieu à 1095 lettres de rappel. En général les propriétaires reconnaissent leurs torts. Dans quelques cas, cependant, certains prétendent que leurs automobiles ne se trouvaient pas, à l'heure indiquée, aux endroits où les contraventions ont été relevées Ces remarques ont donné lieu à des enquêtes au cours desquelles il a été prouvé que les chauffeurs font usage des autos à l'insu de leurs maîtres, soit pour faire une course, promener des amis ou apprendre à ceux-ci à conduire ; ils vont même jusqu'à travailler pour le compte des garages.

Statistiques.—Le nombre des véhicules automobiles a progressé comme suit, pendant l'année:

	Automobiles	Auto-camions	Motocyclettes
au 4e trimestre 1921	779	23	35
au 4e trimestre 1922	1012	37	31

soit une augmentation de 243 véhicules.

Ce nombre tend toujours à s'accroître.

80 transferts ont été enregistrés.

Ces mouvements ont donné lieu à 758 pesages de véhicules.

Notre intervention auprès des résidents de la Concession qui faisaient usage de licences délivrées par le "Shanghai Municipal Council", a amené 98 d'entre eux à se procurer des licences à la Municipalité de notre Concession. Nous nous heurtons à des difficultés quand les véhicules sont la propriété d'une Compagnie ayant son siège sur la Concession Internationale et il serait désirable que la question soit tranchée d'un commun accord entre les deux Municipalités.

La recherche des plaques égarées ou non rendues par suite du départ des propriétaires qui négligent de les rendre, donne également lieu à des difficultés et à une perte de temps énorme.

Les autres véhicules se classent comme suit:

	1er trimestre 1922	4ème trimestre 1922	Observations
Voitures privées	207	153	54 en moins
Voitures publiques	273	263	10 » »
Jinricshaws privés	2980	5501	2521 en plus
Jinricshaws publics	9737	9956	221 » »
Charrettes	887	1129	242 » »
Brouettes	5945	7255	1310 » »

Permis de conduire.—Il a été délivré, dans le courant de l'année et après examen:

1037 permis de conduire 1879 ont été renouvelés

Ces mouvements ont produit une recette de 3.166 dollars.

28 examinés se sont vu refuser des permis pour incapacité.

8 permis ont été retirés à des conducteurs, dont 1 Européen.

Propagande.—Pour atténuer, dans la mesure du possible, le nombre des accidents, il a été organisé une propagande par l'image et par les prospectus "Quelques conseils aux piétons" qui sont affichés dans les rues et distribués dans les établissements publics et dans les écoles où, à notre demande, ils sont commentés aux élèves.

Garages.—Il existe actuellement 19 garages sur la Concession, dont 7 se sont ouverts dans le courant l'année.

Propositions.—Il est impossible, dans les conditions actuelles, de se rendre très rapidement sur les lieux d'un accident, surtout si celui-ci survient à l'une des extrémités de la Concession.

L'acquisition d'une motocyclette avec "side-car" ou d'une voiturette serait d'une grande utilité.

TITRE IV.—RESULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE

Le tableau N° 3 donne le relevé des résultats de l'action de la Police en 1922 et la comparaison avec ceux de l'année précédente.

Tableau N° 4—Les arrestations d'Etrangers,

» N° 5—Les arrestations de Chinois,

» N° 6—Les jugements prononcés par la Cour Mixte,

Tableau N° 7—Les contraventions aux Règlements Municipaux,

» N° 8—Les motifs des plaintes reçues,

» N° 9—Les vols commis chez les Etrangers,

» N° 10, 11, 12—Les accidents ayant nécessité l'intervention de la Police,

Service d'Identification Judiciaire.—Le Service d'Identification Judiciaire a donné, en 1922, les résultats suivants:

Nombre de fiches nouvelles établies par nos soins:		3510
» » » reçues de la Police Internationale:		1896
		5406
Fiches établies depuis la création du service:		38876
		44282
Nombre de prisonniers décédés en 1922:	44	58
» » » exécutés en 1922:	14	
Total général des dossiers au 31 Décembre 1922:		44224

L'état suivant indique, par mois, le nombre d'individus soumis à l'identification, reconnus récidivistes, ainsi que ceux non identifiés, c'est-à-dire vus pour la première fois.

MOIS	NOMBRE D'EXAMINÉS	RÉCIDIVISTES	NON IDENTIFIÉS OU FICHES NOUVELLES ÉTABLIES PAR LE SERVICE
Janvier	379	112	267
Février	342	120	222
Mars	388	114	274
Avril	333	89	244
Mai	335	104	231
Juin	361	124	237
Juillet	303	81	222
Août	353	94	259
Septembre	415	80	335
Octobre	501	122	379
Novembre	597	111	486
Décembre	474	120	354
TOTAUX	4781	1271	3510

1271 individus sur 4781 examinés par nous dans l'année, ont été reconnus comme récidivistes.

Sur 4249 fiches d'individus reçues de la Police Internationale, 1896 furent identifiés pour la première fois: la différence, soit 2398, sont des récidivistes.

Sur les 44224 individus dont nous possédons les fiches et les dossiers, 5583 ont été condamnés par les deux Cours Mixtes de Changhai.

5388 sont des récidivistes pour la Cour Mixte Française.

Ces derniers se répartissent ainsi :

Condamnés	2	fois	2786
»	3	»	1116
»	4	»	601
»	5	»	360
»	6	»	216
»	7	»	132
»	8	»	76
»	9	»	47
»	10	»	36
»	11	»	9
»	12	»	5
»	13	»	2
»	14	»	2
		Total	5388

Service Photographique Anthropométrique.—52 cadavres ont été photographiés dans le but de rechercher leur identité

38 de ces inconnus furent trouvés sur la voie publique.
6 do s'étaient suicidés.
6 do étaient morts à la suite d'accidents.
2 do avaient été assassinés.

Empreintes digitales.—Des empreintes digitales furent relevées dans 14 cas de vol. Dans 2 cas, nous avons réussi à identifier les malfaiteurs auteurs des méfaits, et à les arrêter.

Incendies.—Le nombre des incendies pendant les cinq dernières années fut le suivant :

	1918	1919	1920	1921	1922
Incendies	15	17	8	19	20
Commencement d'incendies	35	27	33	48	41
Feux de cheminées	3	4	1	3	6
Totaux	53	48	42	70	67

Le tableau N° 13 renseigne sur les sinistres de l'année et les sanctions prononcées par la Cour Mixte.

Accidents divers.—Le relevé des différents accidents survenus en 1922 est indiqué dans les tableaux N^{os} 10,11 et 12.

Le nombre des accidents sur la voie publique, en dehors des accidents de tramways, s'est élevé à 395 pour l'année 1922, contre 315 l'année précédente. Cette augmentation est due en grande partie, comme je l'ai déjà indiqué dans des rapports précédents : 1°) au nombre toujours croissant de véhicules qui circulent dans nos principales artères : 2°) à l'étourderie ou à l'insouciance des piétons qui traversent les rues sans se soucier du danger : 3°) aux infractions au Règlement Municipal relatif à la circulation, commises surtout par les conducteurs d'automobiles et au mépris que certains d'entre eux professent à l'égard des signaux des Agents placés aux carrefours.

Quant aux accidents de tramways, le nombre a, cette année, sensiblement diminué : 185 contre 212 l'année dernière.

Vols chez les Etrangers.—Durant l'année, 193 plaintes (150 en 1921) ont été déposées par des Etrangers pour vols commis dans leurs résidences.

L'évaluation des objets volés est de $ 35.787,61. Elle était de $ 25.743,48 l'année précédente.

133 plaintes sur les 193 furent solutionnées.

La valeur des objets retrouvés et rendus aux plaignants s'élève à $ 27.606,41 contre $ 18.043,48 en 1921.

En général, les vols furent commis par des employés ou ex-employés des victimes; toutefois quelques spécialistes opérèrent au début et à la fin de l'année dans le Centre Extension de la Concession. Certains d'entre eux purent être arrêtés et les objets dérobés, retrouvés.

Vols au préjudice des résidents chinois.—Le total des plaintes pour vols commis au préjudice des résidents chinois s'élève à 963. Il était de 761 en 1921.

Sur ce nombre de plaintes, 18 vols furent signalés comme ayant eu lieu avec violence ou à main armée, 2 par intoxication des victimes.

Treize bandes composées de 134 individus, auteurs ou complices de ces faits furent arrêtés dans Changhai et dans les villes voisines où ils s'étaient réfugiés.

26 furent, sur jugement de la Cour Mixte Française, remis aux Autorités Chinoises pour être châtiés suivant les rigueurs de la loi. Les autres furent condamnés à un long terme d'emprisonnement.

Les coupables des vols commis par intoxication des victimes furent arrêtés et condamnés.

Assassinats et meurtres.—Le 27 Avril, vers 3 heures du matin, Rue Amiral Bayle, le Brigadier Chinois N° 98, en service, fut tué d'un coup de revolver, par l'un des individus d'une bande à l'affût d'un coup à faire qu'il venait de dépister. Des recherches immédiates amenèrent, une heure plus tard, l'arrestation, dans une maison de logeurs de la Rue Voisin, de la dangereuse bande.

En Mai, Rue Buissonnet, un Chinois est frappé de trois coups de couteau par un de ses compatriotes qui l'attendait pour se venger d'un refus de prêt d'argent.

La victime expirait trois jours après. Le 4 Juin, le meurtrier est arrêté.

Un bonze est assassiné le 13 Juin, vers 6 heures du soir, par un de ses collègues aidé de dix autres individus, dans la Pagode "Koh-Hang-Ze", Rue Vouillemont. Après un mois de recherches, les auteurs de ce crime furent arrêtés.

Sur plainte des Autorités du Chantong, 2 Chinois sont arrêtés le 5 Octobre pour meurtres commis en Juillet dans cette province.

En Octobre, un Chinois est trouvé mort sur un terrain vague sis à l'Est du Service Sanitaire, Route de Zikawei. La tête est percée de deux balles de revolver.

Trois semaines après le crime, les assassins et complices sont mis sous les verrous.

Le 9 Novembre, un employé de la maison de logeurs, Avenue Edouard VII, en tentant d'arrêter un brigand qui, en compagnie de deux complices, volait sa patronne, est tué d'un coup de revolver.

En Novembre, le meurtrier et un de ses accolytes sont arrêtés.

Après jugements, les principaux auteurs ou complices de ces assassinats et meurtres sont remis aux Autorités Chinoises en vue de subir la peine capitale. Les autres sont condamnés par notre Cour Mixte à de longs termes d'emprisonnement.

Tentatives d'assassinat.—Aucune plainte n'a été déposée.

Homicides involontaires.—Le 1er Janvier, Rue Hué, un Chinois est frappé d'un coup de poing à la poitrine et meurt quelques heures plus tard à l'hôpital.

En Janvier, dans un chantier de la Route Fergusson, un jeune apprenti jette une planche qui atteint un ouvrier travaillant au-dessous. Transporté à l'hôpital, ce dernier y meurt le lendemain.

Sur le ponton du Quai de France, un Chinois est projeté dans la rivière par une grue en action ; il se noie.

Suicides.—Parmi les Etrangers, 2 tentatives de suicide furent signalées.

Parmi les Chinois, 29 cas ont, après enquête, été enregistrés pour des causes diverses.

Découverte de cadavres.—Dans le courant de l'année, 370 cadavres (105 en 1921) sont découverts dans la Concession : 339 dans les divers passages et 31 sur les bords de cours d'eau. Dans tous ces cas, la mort paraissait être due à la vieillesse ou à la maladie.

Escroqueries et abus de confiance.—Dans le courant de l'année, un grand nombre de résidents, principalement des Chinois, ont été victimes d'escroqueries et d'abus de confiance. 126 escrocs ont été appréhendés et traduits en Cour Mixte.

Vols avec effraction.—68 indigènes opérant nuitamment dans les résidences chinoises ou étrangères, furent arrêtés. Beaucoup étaient des spécialistes.

En Octobre, 9 Européens de moralité habituellement douteuse et connus des polices, se sont rendus coupables d'un vol important de diamants au préjudice d'un commerçant descendu dans un hôtel de la place. Ils furent appréhendés quelque temps plus tard par la Police Française et condamnés.

Vols à la tire.—183 fouilleurs de poches, opérant la plupart du temps dans les grands établissements publics ou dans les tramways, ont été arrêtés.

Rapts d'enfants.—25 ravisseurs se livrant au commerce d'enfants furent arrêtés et condamnés.

21 de leurs malheureuses petites victimes purent être rendues aux parents ou envoyées au Refuge.

Jeux et loteries.—31 propriétaires de maisons ont été poursuivis pour tenir clandestinement des jeux et des loteries.

Faux-monnayeurs.—34 faux-monnayeurs ou gens chargés d'écouler de la fausse monnaie furent arrêtés.

Ils fabriquaient de préférence des dollars des provinces du Houpé et du Kiang-Nan ou à l'effigie de Yuen Che K'ai et des pièces divisionnaires de Canton.

3 spécialistes avaient, par une savante altération, réussi à surcharger des billets de 5 dollars qu'ils transformaient en billets de 50.

Contrefaçons.—Certaines maisons chinoises s'étant livrées à la contrefaçon de savons, de vins, de cognacs, de liqueurs, etc.... les propriétaires ont été poursuivis.

En sus des amendes ou peines infligées, les produits imités ont été confisqués et détruits.

Opium.—394 individus surpris à transporter ou à vendre de l'opium ont été poursuivis.

A ce sujet, je mentionnerai que malgré le nombre relativement élevé de trafiquants d'opium déférés en Cour Mixte pendant l'année et les très sévères sanctions qui les frappèrent dans la plupart des cas, aucune amélioration appréciable n'est résultée de cette action. Le trafic se continue clandestinement et la drogue se vend et se fume.

La prohibition de l'opium a intensifié la contrebande. Des lois contre cette prohibition sont en vigueur depuis plusieurs années. La police a tendu tous ses efforts pour les rendre effectives, mais sans beaucoup de succès. Des rapports de diverses sources indiquent que la culture du pavot se poursuit dans l'intérieur et l'apport de l'opium sur les Concessions est incessant. Il semble qu'aucune amélioration à la situation actuelle ne puisse être attendue à moins qu'un Gouvernement central fort fasse respecter ses propres lois.

Les mesures de prohibition actuellement en vigueur sont pratiquement nulles. Elles paraissent au contraire avoir fait naitre des délits et des crimes : contrebande, vol, extorsion, corruption et meurtre. Cet état de chose empire chaque année. Dans l'intérêt du bon ordre et du respect des lois, il serait sage de rétablir la vente libre de l'opium sous licence jusqu'à ce que la situation politique ait changé et que le mouvement pour la suppression de l'opium ait, par suite, chance de succès.

Agitation politique.—Les troubles qui ont sévi dans le Nord et dans le Sud de la Chine ont amené l'afflux de nombreux réfugiés sur notre Concession. Du Foukien arrivèrent d'assez forts contingents de soldats débandés, sans ressources et sans moyens d'existence, dont la présence fit craindre des actes de piraterie. Plusieurs de ces individus furent traduits à la Cour Mixte pour menaces et tentatives de chantage.

Les hommes politiques, suivant la fortune de leurs chefs, vinrent également habiter la Concession. Ils y créèreut des associations, dont le nombre atteignait le chiffre de 42 en fin d'année. Ces associations sont cotrôlées par une brigade spéciale et doivent se conformer strictement aux Ordonnances Consulaires en vigueur ; un représentant de la Police assiste à chacune de leurs réunions.

Plusieurs de ces associations furent traduites en Cour Mixte pour infraction aux règlements.

Bolchevisme.—Les agents des Soviets sont toujours très actifs à Changhai. Leur action s'est fait sentir dans plusieurs grèves qui ont éclaté au cours de l'an passé, et particulièrement dans celle des

marins. Ils ont rallié à leur cause un journaliste et polémiste chinois très connu dans les milieux "Koue-Ming-Tang" et qui est devenu un de leurs meilleurs agents de propagande. Cet individu a été poursuivi devant la Cour Mixte pour publication de pamphlets anarchistes

Bombes, Explosifs.—Le 24 Mai, vers 11 heures du soir, une forte explosion eut lieu dans un établissement de bain de la Rue Polikao. Il y eut des dégâts matériels et une personne fut blessée. Aucun éclat ni débris d'engin n'ayant pu être trouvé, l'explosion fut attribuée à un tube de gaz concentré. Néanmoins il est possible que l'explosion ait été provoquée par un engin, déposé depuis longtemps dans cet endroit par un inconnu qui tenait à se débarrasser d'un colis gênant.

Un vieux rentier de la Rue Amiral Bayle recevait, dans le courant de Janvier, plusieurs lettres de menaces lui en joignant de verser sans délai une somme de 50.000 dollars aux auteurs des lettres, faute de quoi les menaces seraient mises à exécution. Le 21 du même mois, il trouvait le matin, dans sa cour, une bombe non explosée. Ouvert après avoir été submergé quelques jours dans l'eau, l'engin, (une boite en fer-blanc), contenait des matières explosives et de la mitraille.

A la suite de la grève des marins, un ex-général ayant servi de médiateur entre les patrons et les grévistes et qui naturellement n'avait pu contenter tout le monde, recevait une bombe dissimulée dans un panier de fruits et de gâteaux; elle contenait à peu de chose près les mêmes matières que la précédente.

Grèves.—Une vingtaine de grèves eurent lieu cette année à Changhai. A part celle des marins, elles n'affectèrent que peu la Concession. Les grèves de cette année ont eu pour causes principales : l'augmentation toujours croissante du coût de la vie et la propagande socialiste et bolcheviste.

Pendant la grève des marins de la "China Merchants Steam Navigation Cº" qui dura 21 jours, près de 2.000 personnes cessèrent le travail et 24 bateaux de cette compagnie restèrent immobilisés sur le Whangpoo.

Chantages.—Les affaires de ce genre furent assez nombreuses; il faut en rechercher les causes dans l'augmentation des sans travail, pour la plupart anciens soldats des armées débandées. Le chantage est généralement pratiqué par des ex-officiers qui exploitent la crédulité de certains de leurs compatriotes au moyen de lettres de menaces.

Plusieurs affaires de chantage furent solutionnées dans le courant de l'année.

Bourses de Commerce.—Encore aussi nombreusses qu'inactives au début de l'année, les Bourses fermèrent leurs portes les unes après les autres. Trois seulement survécurent: deux fonctionnent toujours sur la Concession, la troisième vient de déménager en fin d'année, au Quartier International. Si les Bourses ont eu une répercussion lamentable au point de vue commerce, elles ont eu l'avantage de faire disparaitre de vieilles constructions insalubres, remplacées dans la plupart des cas par de beaux bâtiments où sont installés des hôtels et des magasins modernes.

Affaires Coréennes.—En Mars, une bande de pillards coréens venus de l'Etranger, se faisait arrêter pour vol à main armée commis sur la Concession. Cette bande fut remise aux autorités compétentes.

Le 28 Septembre, à la tombée de la nuit, un Coréen passant en pousse-pousse dans un endroit isolé de la Rue Baron Gros, recevait dans le dos et à bout portant, pour un motif inconnu, une balle de revolver qui lui perfora la poitrine de part en part. Le malfaiteur réussit à prendre la fuite. La victime rétablie ne put fournir d'indication utile sur son agresseur.

Le 27 Novembre, vers 7 heures du matin, la Police découvrait le cadavre d'une jeune femme coréenne, dans un terrain vague situé à l'Ouest de la Rue Amiral Bayle. La victime avait été étranglée dans un endroit inconnu et son cadavre transporté, par la suite, là où il fut découvert.

Notabilités.—Depuis le mois d'Août jusqu'à présent, le Docteur Sun-Yat-Sen réside au Nº 29 Rue Molière.

Dans le courant d'Octobre, l'Ataman Semenoff avec son entourage séjourna un mois environ au Nº. 614 Rue de l'Observatoire, puis il disparut comme il était venu, c'est-à-dire sans bruit.

Relations avec les Autorités Chinoises et la Police Internationale.—Nos relations avec la Police Internationale furent des plus cordiales et en plus des renseignements que nous nous communiquons chaque jour verbalement, un rapport écrit des faits importants concernant la sécurité des Concessions est échangé chaque matin. Celles avec la Police Chinoise sont restées excellentes.

Le Chef de la Garde,
Signé : FIORI.

[Tableau N° 1]

EFFECTIF DE LA GARDE MUNICIPALE

au 31 Décembre 1922

GRADES OU EMPLOIS	Effectif normal			Vacances	Présents au corps									En Congé	Effectif au 31 Décembre		
	Européens	Tonkinois	Chinois		Etat-Major	Poste Central	Poste Nord	Poste de l'Est	Poste Joffre	Poste Pottier	Sûreté	Trafic	Maison d'Arrêt		Européens	Tonkinois	Chinois
Chef de la Garde	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	..	..	1	....	....
» » adjoint	1	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	..	1	1	....	....
Inspecteurs Principaux	2	....	....	..	1	....	....	....	....	....	1	..	..	..	2	....	....
Chefs de Secteur	8	....	....	..	1	1	....	1	1	1	2	1	..	1	9	....	....
Dteur de la Maison d'Arrêt	1	....	....	..	....	....	....	....	....	....	....	..	1	..	1	....	....
Sergents	16	....	....	..	2	3	3	1	3	2	2	..	..	..	16	....	....
Brigadiers	21	....	....	..	1	2	2	2	2	2	4	3	3	..	21	....	....
Gardes	20	....	....	1	....	3	5	2	2	1	2	1	2	..	18	....	....
Secrétaire-Interprète	1	....	....	..	1	....	....	....	....	....	....	..	..	..	1	....	....
Sergents	....	9	....	..	2	1	1	....	1	1	1	..	2	1	....	10	....
Brigadiers	....	24	....	..	1	5	4	....	5	5	....	..	4	..	....	24	....
Gardes	....	233[a]	....	..	....	39	32	....	55	61	....	..	47	..	....	234	....
Instituteurs annamites	....	2	....	..	2	....	....	....	....	....	....	..	..	..	....	2	....
Sergents	....	....	8	..	....	2	1	1	1	1	....	1	..	..	....	....	7
Brigadiers	....	....	24	..	1	4	6	3	3	3	....	1	..	..	....	....	21
Agents	....	....	373[b]	..	....	70	121	36	64	45	24	18	..	..	....	....	378
Secrétaires-Interprètes	....	....	4	..	1	....	....	....	....	....	3	..	..	..	....	....	4
Interprètes	....	....	20	2	....	2	3	1	3	1	6	1	1	..	....	....	18
Inspecteur Détective	....	....	1	..	....	....	....	....	....	....	1	..	..	..	....	....	1
Sergents Détectives	....	....	4	..	....	....	....	....	....	....	5	..	..	..	....	....	5
Brigadiers Détectives	....	....	6	..	....	....	....	....	....	....	6	..	..	..	....	....	6
Détectives	....	....	43	3	....	....	....	....	....	....	39	..	..	..	....	....	39
	71	268	483	6	14	132	178	47	140	123	96	26	60	3	70	270	479
TOTAUX	822														819		

a).—Dont 52 aux frais de diverses Compagnies.
b).—Dont 25 aux frais de diverses Compagnies.

Il existe, en outre du Personnel Chinois compris dans ce tableau:

14 Tailleurs
1 Magasinier
1 Employé au service d'identification
26 Coolies
2 Coolies de Jin-Ric-Shaws
4 Chauffeurs d'automobile

Total: 48

ESTIMATION DU TRAVAIL DES PRISONNIERS POUR L'ANNÉE 1922

[Tableau N° 2]

et comparaison avec l'estimation pour l'année 1921

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	ESTIMATION pour l'année 1922 — Effectif moyen des prisonniers: 387		ESTIMATION pour l'année 1921 — Effectif moyen des prisonniers: 345		COMPARAISON ENTRE LES DEUX ANNÉES				OBSERVATIONS
	Taëls	Dollars	Taëls	Dollars	Tls: +	Tls: —	$: +	$: —	
1.—Pour le public.									
Filage et dévidage de laine		122,00		145,00				23,00	Sommes perçues, bénéfice net
Blanchissage		2.795,73		1.885,80			909,93		Bénéfice calculé d'après le prix de revient
2.—Pour le Service des Travaux.									
Macadamisage des routes	1.074,19		1.013,48		60,71				Estimation d'après le nombre de journées
Fabrication de tuyaux et articles divers en ciment	5.323,40		3.518,40		1.805,00				—do—
Détenus au Concasseur	2.360,20		2.132,20		228,00				—do—
Détenus à la forge du Dépôt	384,15		343,72		40,43				—do—
3.—Pour l'Imprimerie Municipale.									
Imprimeurs	550,96		474,45		76,51				—do—
4.—Pour la Garde Municipale.									
Tailleurs		946,03		895,90			50,13		Estimation d'après le travail exécuté
Blanchissage		130,05		113,49			16,56		Economie réalisée, calculée d'après le prix de revient
Totaux	9.692,90	3.993,81	7.482,25	3.040,19	2.210,65		976,62	23,00	

[Tableau N° 3]

RÉSULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE EN 1922

et comparaison avec ceux obtenus en 1921

	En 1922	Comparaison avec 1921		Observations
		En augmentation	En diminution	
Plaintes reçues par la Police	1.670	307		
Demandes de poursuites établies par la Police	444	118		
Arrestations d'Etrangers	86	72		
Arrestations de Chinois — Durant quelques heures seulement, pour contraventions, scandales etc....	4.838	1.061		
Arrestations de Chinois — Maintenues	3.976	1.208		
Valeur des objets retrouvés par la Police — rendus aux plaignants $:	103.089,87	52.202,51		
Valeur des objets retrouvés par la Police — plaignants inconnus $:	2.803,30			
Objets trouvés	117	5		
Contraventions aux Règlements Municipaux ayant motivé des amendes infligées par la Police	47.145	12.091		
Montant des amendes infligées par la Police pour contraventions aux Règlements Municipaux Tls.	21.810,89	3.449,27		
Victimes d'accidents mortels relevées par la Police	46 (a)	16		(a) dont 1 étranger
Victimes d'accidents non mortels ayant nécessité l'intervention de la Police	420 (b)	13		(b) dont 11 étrangers
Blessés ramassés par la Police ayant dû être — pansés	216		7	
Blessés ramassés par la Police ayant dû être — hospitalisés	167		29	
Malades trouvés sur la voie publique	65	20		
Cadavres d'enfants trouvés sur la voie publique	134	3		
Cadavres d'enfants trouvés dans la rivière	1		4	
Cadavres d'adultes trouvés sur la voie publique	205	100		
Cadavres d'adultes trouvés dans la rivière	30	10		
Enfants trouvés abandonnés ou égarés sur la voie publique	169	8		
Suicides constatés	17	3		
Tentatives de suicides découvertes ou signalées	26	4		
Chiens — Chiens étrangers capturés — rendus	60	7		
Chiens — Chiens étrangers capturés — détruits	—	—		
Chiens — Chiens chinois capturés — rendus	61	18		
Chiens — Chiens chinois capturés — détruits	1.079	276		

[Tableau N° 4]

RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'ÉTRANGERS

Opérées par la Garde Municipale pendant l'année 1922

NATIONALITÉS	VOL SIMPLE	VOL PAR EFFRACTION	ATTAQUE A MAIN ARMÉE	ESCROQUERIE	EXTORSION	FAUX ET USAGE DE FAUX	DÉTOURNEMENT	CONTREFAÇON	CONTREBANDE	TRAFIC ET PORT D'ARME	DÉSERTION	SCANDALE ET IVRESSE	COUPS ET BLESSURES	MENDICITÉ VAGABONDAGE	DETTE ET NON EXÉCUTION	DIVERS	TOTAUX EN 1922	TOTAUX EN 1921
Allemande								1		1							2	2
Américaine					1					1		3					5	2
Anglaise	4											3	1	1			9	
Annamite														2			2	1
Belge				1													1	
Coréenne			4		3							1				1	9	
Finlandaise												1					1	
Formosienne					1												1	
Française						1				1	3	2				1	8	1
Grecque				1													1	
Indienne												1					1	
Italienne										1	2						3	
Japonaise					1							1				2	4	1
Monténégrine										1							1	1
Norvégienne																		1
Persane	2						1					1					4	
Polonaise		2															2	
Portugaise												1				1	2	1
Roumaine									1	1							2	
Russe	2	7		1								6		1		3	20	3
Serbe	1													1	2	1	5	
Turcque				2													2	1
Tchéco-Slovaque				1													1	
TOTAUX	9	9	4	6	6	1	1	1	1	6	5	20	1	5	2	9	86	14

[Tableau N° 5]

RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'INDIGÈNES OPÉRÉES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1922

et comparaison avec le relevé pour l'Année 1921

Mois	Vols	Vols avec effraction	Vols d'enfants	Escroqueries	Attaques et Vols	Vols à main armée	Brigandage	Recels	Incendies	Incendies volontaires	Violations de domiciles	Homicide par imprudence	Assassinats ou meurtres	Coups et blessures	Bataille et scandale	Vagabondage et Mendicité	Rupture de ban	Evasions	Détournements de femmes	Adultères	Attentats aux mœurs	Fausses accusations	Tentatives de suicides	Dettes et affaires civiles	Divers	Arrestations pour le compte d'autres juridictions	Contraventions aux Règlements Municipaux	Emission de fausse monnaie	Totaux
Janvier	141	3	3	14	..	..	6	1	7	..	..	..	..	6	..	41	2	..	12	2	1	..	..	5	8	....	36	12	300
Février	140	..	4	13	14	..	..	5	..	..	1	..	..	2	..	8	3	..	12	..	1	..	..	2	6	....	40	2	253
Mars	176	2	..	12	..	11	..	10	..	..	..	..	..	8	..	5	3	2	6	2	..	..	1	3	16	....	42	..	299
Avril	165	1	..	13	3	22	1	5	1	..	..	..	..	1	..	4	1	..	7	..	..	2	..	6	11	....	34	3	280
Mai	157	3	6	9	..	20	5	5	1	..	1	1	6	2	1	7	1	2	12	4	..	1	1	3	22	12	41	5	328
Juin	189	..	..	19	5	..	15	7	..	..	..	3	..	12	3	15	1	..	14	2	..	1	3	1	23	....	26	1	340
Juillet	150	5	..	8	..	1	..	1	..	..	2		..	6	4	17	1	2	2	6	8	..	..	2	11	....	24	3	253
Août	154	..	..	12	10	..	13	7	..	..	..	..	10	5	2	18	..	..	12	2	4	2	..	2	22	2	30	..	307
Septembre	162	..	5	7	12	..	..	2	..	..	4	..	..	2	7	21	..	1	38	..	..	2	2	6	42	....	65	..	378
Octobre	213	..	1	14	7	..	1	12	1	..	..	..	2	5	1	6	4	..	8	..	..	1	2	1	16	1	104	2	402
Novembre	157	..	..	27	3	3	12	3	1	..	..	..	7	2	18	17	6	..	21	2	..	3	1	5	30	....	134	..	452
Décembre	170	2	2	6	12	5	..	3	1	..	..	..	1	4	4	3	3	..	10	2	..	1	1	4	22	....	123	5	384
TOTAUX pour l'année 1922	1974	16	21	154	66	62	53	61	12		8	4	26	55	40	162	25	7	154	22	14	13	11	40	229	15	699	33	3.976
Comparaison avec les arrestations opérées en 1921	+ 161	+ 16	+ 13	+ 99	+ 48	+ 61	+ 17	+ 36	+ 6	— 1	+ 7	même nombre	+ 16	+ 5	+ 35	+ 119	+ 12	+ 7	+ 98	+ 14	+ 14	+ 10	— 5	+ 17	+ 87	+ 9	+ 322	— 15	+ 1.208

RELEVÉ DES JUGEMENTS PRONONCÉS PAR LA COUR MIXTE

[Tableau N° 6]

pour l'Année 1922

MOTIFS	PRISON											Expulsions		AMENDES			SAISIES									TOTAUX
	Moins d'un mois	de 1 mois à 2 mois	de 2 mois à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 an à 2 ans	de 2 ans à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	de 10 ans à 20 ans	de 20 ans à 30 ans	à perpétuité	Simples	pm. avec peines	Simples	p.mémre avec peines	p.mémre et saisies	Simples	p.mémre avec peines	Envoyés au refuge	Relâchés à la Cour (faute de preuves ou règlés)	Mis sous caution	Remis aux familles	Envoyés à la Cour Mixte Internationale par la Cour Mixte Française	Envoyés aux Autorités chinoises	Poursuivis devant la Cour Mixte Internationale par la Police Française	Arrestations pour le compte d'autres juridictions	
Vol	899	245	137	109	48	20	9	..	..	..	..	..	209	22	..	....	..	..	....	20	..	..	12	11	3	28	1633
Vol avec effraction	10	11	8	17	19	3	..	..	..	..	..	..	26	....	..	....	..	..	....	....	..	..	..	..	..	..	68
Vol à main armée	3	...	2	4	2	3	7	8	..	..	..	5	29	2	..	....	..	..	....	5	..	..	1	7	..	10	59
Vol d'enfants	....	1	1	1	4	3	2	..	1	..	..	..	7	1	..	....	..	..	2	1	..	4	..	..	..	..	21
Attaque et Vol	3	9	9	13	12	6	..	..	..	..	..	..	26	....	..	....	..	..	....	9	..	..	..	2	..	12	75
Brigandage	....	1	1	...	1	..	3	3	10	..	..	5	12	....	..	....	..	..	....	19	..	..	3	19	..	...	65
Escroquerie	11	15	17	26	9	5	1	..	..	..	..	3	27	23	..	....	1	..	....	11	..	..	..	4	..	...	126
Fouilleur de poches	26	31	43	43	16	7	..	..	..	..	..	..	43	1	..	....	..	..	....	....	..	5	9	2	..	...	183
Recel	3	1	3	1	3	..	..	..	..	..	..	..	8	31	..	....	..	..	....	....	..	..	..	....	..	....	42
Incendie	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	10	..	....	....	..	....	8	..	..	..	....	..	....	18
Incendie volontaire	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	..	....	1	..	..	..	....	..	....	1
Violation de domicile	3	1	...	....	....	1	..	..	..	..	..	....	....	2	..	....	....	..	....	1	..	..	..	....	..	....	8
Homicide par imprudence	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....	..	....	4	..	..	..	....	..	....	5
Assassinat ou meurtre	....	....	....	....	....	....	1	2	....	....	....	1	2	....	..	....	....	..	....	4	..	..	1	13	..	....	22
Coups et blessures	17	11	3	3	....	....	1	....	....	....	....	6	10	21	..	....	5	..	....	18	..	..	1	2	..	....	88
Bataille et scandale	12	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	3	1	62	..	....	5	..	....	8	1	..	..	....	..	....	92
Vagabondage et mendicité	47	12	9	8	8	6	..	..	..	..	..	64	63	2	2	....	....	..	3	6	..	..	..	1	..	....	166
Rupture de ban	2	7	12	22	13	6	..	..	..	..	..	....	58	....	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	62
Rupture de ban et vol	1	5	14	18	16	6	..	..	..	..	..	2	51	2	..	....	....	..	....	2	..	..	..	1	..	....	67
Tentative d'évasion	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	..	....	2	..	..	..	....	..	....	2
Evasion	....	....	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	2
Détournement de femmes	1	13	4	16	11	2	9	..	..	..	..	1	12	26	..	....	....	..	10	28	8	18	..	7	3	2	159
Adultère	....	....	....	6	....	....	....	....	....	....	....	1	2	....	..	....	....	..	....	3	..	1	..	1	..	....	12
Attentat aux mœurs	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	1	7	..	....	....	..	....	1	..	..	..	....	..	2	12
Fausse accusation	....	2	3	1	1	....	....	....	....	....	....	....	1	19	..	....	....	..	....	....	..	2	..	....	..	....	28
Tentative de suicide	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	..	3	3	..	2	..	1	..	....	9
Abandon de domicile	....	3	1	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	..	9	1	..	15	..	5	..	1	38
Jeu d'argent et loterie	6	1	...	4	3	1	..	..	..	..	..	6	4	55	..	....	....	..	....	3	..	..	..	....	..	....	79
Emission de fausse monnaie	....	6	3	3	3	9	4	2	....	....	....	....	4	4	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	34
Contrefaçon	....	....	....	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	4
Folie	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	..	....	....	..	1	..	....	..	....	1
Enfants égarés ou volés	....	....	....	....	2	..	2	....	....	....	....	....	3	2	..	....	....	..	20	4	..	20	1	....	..	....	51
Dettes et affaires civiles	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	13	..	....	....	..	....	5	..	..	..	1	..	....	20
Divers (établis clandestins)	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	53	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	54
Contravon règl Tramways	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	4
do. Ricshaws	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	2
do. Voitures	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	5
do. Autos	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	118	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	119
do. Circulation	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	....
do. Police et Voirie	6	3	...	2	....	....	....	....	....	....	....	....	3	179	..	....	....	..	5	15	..	..	1	3	..	....	214
do. Monts de piété	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	7	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	7
do. Maisons logeurs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	86	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	86
do. Etablis publics	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	1
do. Service sanitaire	....	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	7	..	4	5	..	....	....	..	..	..	....	..	....	13
Vente illicite d'opium	1	1	1	4	5	2	1	....	....	....	....	....	....	157	..	157	..	49	....	5	..	..	..	....	..	....	177
Fumerie d'opium	15	...	3	....	1	....	....	....	....	....	....	....	....	198	..	198	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	217
Extorsion	7	1	1	7	....	....	....	....	....	....	....	....	11	21	..	....	....	..	....	2	..	..	..	....	..	....	39
Corruption	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1	....	....	..	....	....	..	....	1	..	..	..	....	..	....	2
Attentat aux mœurs	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....	..	2	1	..	..	1	....	..	....	6
Brochures séditieuses	1	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	3
Bombes	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	1	1
Usurpation de fonctions	....	2	2	....	....	....	....	....	....	....	....	....	2	....	..	....	....	..	....	....	..	..	..	....	..	....	4
Totaux.	1075	385	279	314	177	82	40	15	11	..	..	98	616	1150	2	359	16	49	54	261	9	68	30	80	6	56	4206
Totaux généraux	2378											98	616	1150	2	359	16	49	564								
Comparaison avec le relevé des Jugements en 1921	p. 82	p. 61	p. 80	p. 70	p. 52	p. 25	p. 12	m 4	p. 11	..	..	m. 21	p. 169	p. 334	m 36	p. 138	p. 13	p. 23	m. 14	m. 314	m 1	p. 18	p. 24	p. 52	6	p. 40	En aug. 510
	En augmentation : 389											En a. 148		En aug. 436			En a. 36		En diminution : 210								

[Tableau N° 7]

RELEVÉ DES CONTRAVENTIONS FAITES PAR LA GARDE MUNICIPALE PENDANT L'ANNÉE 1922

et comparaison avec le relevé de l'année 1921

MOIS	Police et Voirie	Voitures	Jin-ric-shaws	Brouettes	Charrettes	Bicyclettes	Automobiles	Chiens	TOTAUX
Janvier	2148	8	704	147	24	4	2	18	3055
Février	2141	11	981	102	42	4	..	31	3312
Mars	1977	11	997	164	39	2	1	26	3217
Avril	2137	23	1317	206	43	9	5	40	3780
Mai	1802	24	1200	160	40	7	1	34	3268
Juin	2446	11	1909	178	56	10	3	72	4685
Juillet	2350	17	1474	177	41	9	11	49	4128
Août	1814	6	1652	97	42	19	4	41	3675
Septembre	1956	4	1763	167	34	10	5	29	3968
Octobre	2224	10	2359	227	47	12	2	39	4920
Novembre	1754	7	2292	158	41	4	2	28	4286
Décembre	2040	11	2497	203	54	11	1	34	4851
Totaux pour 1922	24789	143	19145	1986	503	101	37	441	47145
Comparaison avec l'année 1921	+ 3604	— 72	+ 8148	+ 68	+ 158	+ 15	— 31	+ 201	En augmentation 12091

[Tableau N° 8]

RELEVÉ DES PLAINTES DÉPOSÉES A LA POLICE EN 1922

et comparaison avec le relevé de l'année 1921

Nature des Plaintes	Nombre en 1922	En augmentation	En diminution	OBSERVATIONS
Vols	964	192		
Attaques et vols	7	même nombre		
Attaques à main armée	18		1	
Coups	13	13		
Coups et blessures	13	12		
Dettes de loyer au-dessous de $ 50	158		44	
Dettes et fuites	43	38		
Objets perdus	44	36		
Disparitions — enfants — masculins	11		10	
Disparitions — enfants — féminins	40		24	
Disparitions — épouses ou concubines	61	16		
Disparitions — filles publiques	66	31		
Disparitions — servantes	23	3		
Disparitions — employés ou apprentis	22	4		
Escroqueries	64	52		
Abus de confiance	72	41		
Viol	1	1		
Extorsions	5	5		
Meurtres	4	4		
Incendie volontaire	1	1		
Evasion	1	1		
Enlèvement	1	1		
Contrefaçon	1	1		
Divers	18	15		
Plaintes diverses en dehors de la Concession	19	19		
Totaux	1.670	386	79	Augmentation 307

[Tableau N° 9]

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES VOLS CHEZ LES ÉTRANGERS EN 1922

et comparaison avec les vols de même nature commis en 1921

MOIS	EN 1922				EN 1921	
	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS	NOMBRE DE PLAINTES AYANT ABOUTI	VALEUR DES OBJETS RETROUVÉS	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS
		$		$		$
Janvier	14	1.256,32	8	955,32	3	745,00
Février	18	1.652,00	16	1.575,50	7	57,50
Mars	8	333,70	4	173,00	17	1.134,50
Avril	12	1.114,50	7	316,00	4	380,00
Mai	18	4.700,50	13	4.459,00	11	1.347,00
Juin	17	1.743,00	13	1.545,50	9	1.449,00
Juillet	23	1.747,20	18	1.609,70	8	1.894,00
Août	26	2.405,89	22	2 180,89	17	974,00
Septembre	12	3.466,50	6	2.619,50	15	1.530,00
Octobre	17	904,50	13	729,50	19	11.186,18
Novembre	13	3.983,00	4	355,00	18	1.192,80
Décembre	15	12.480,50	9	10.887,50	22	3.853,50
Totaux	193	$ 35.787,61	133	$ 27.606,41	150	$ 25.743,48

[Tableau N° 10]

RELEVÉ DES ACCIDENTS SUR LA VOIE PUBLIQUE PENDANT L'ANNÉE 1922

autres que les accidents de Tramways

et comparaison avec le relevé de l'année 1921

LIEUX	CAUSES DES ACCIDENTS EN 1922							NOMBRE	
	Chevaux	Automobiles	Bicyclettes	Voitures	Jinrickshaws	Charrettes	Brouettes	en 1922	en 1921
Quai de France	1	16		7	2	6		32	30
Rue du Consulat		48		2	1			51	58
Avenue Joffre	2	86	3	2		1		94	82
Boulevard de Montigny		17	1		2			20	14
Bd. des 2 Républiques		3		1		5		9	5
Avenue Edouard VII		41	1	5	3	5		55	36
Rue Krætzer		11						11	12
Route Lafayette		4						4	5
Route Ratard		15	1					16	8
Route de Zikawei		23				1		24	10
Avenue du Roi Albert		10						10	3
Rue du Capitaine Rabier		7		1		1		9	1
Avenue Foch	1	5		1				7	
Avenue Haig		3				1		4	5
Avenue Dubail		4			1			5	5
Rue du Cimetière		7						7	
Route Père Robert		4						4	3
Route Doumer		2		1				3	2
Rue Paul Beau		2						2	
Route Pichon		2						2	
Autres rues	1	15	3	1	1	5		26	
	5	325	9	21	10	25		395	315

Nombre de personnes blessées dans les accidents ci-dessus en 1922:

Blessés non mortellement 234 dont 8 étrangers.

Blessés mortellement 17 dont 1 étranger.

[Tableau N° 11]

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACCIDENTS DE TRAMWAYS ET LEURS SUITES EN 1922

1° Lieux des Accidents:

Boulevard des 2 Républiques	34	
Quai de France	67	
Avenue Joffre	40	
Rue du Consulat	28	
Route Prosper Paris	1	
Rue Palikao	4	
Rue Hué	4	
Route de Zikawei	2	
Rue Krætzer	3	
Avenue Dubail	2	
Total:	185	(212 l'année précédente)

2° Véhicules endommagés au cours d'accidents:

Jin-Ric-Shaws	17	
Automobiles et auto-camions	29	
Charrettes	8	
Brouettes	10	
Voitures	5	
Total:	69	(81 l'année précédente)

3° Nombre de personnes blessées à la suite de collisions:
12 (dont 1 Etranger) aucune personne blessée mortellement.

4° Nombre de personnes heurtées ou renversées par le Tramway et blessées: 45 dont 2 mortellement.

Total: 57 (69 l'année précédente)

5° Nombre de personnes tombées de tramways et blessées:
71 dont 4 mortellement. (83 l'année précédente)

[Tableau N° 12]

RELEVÉ NUMÉRIQUE DES BLESSÉS ET MORTS PAR SUITE D'ACCIDENTS AUTRES QUE CEUX DE TRAMWAYS PENDANT L'ANNÉE 1922

1° Accidents mortels:

Brûlés dans les incendies	12	
Noyés	9	
Electrocuté	1	
Chute de matériaux	1	
	23	(12 l'année précédente)

2° Blessés non mortellement:

Chutes de matériaux	34	(dont 2 enfants Européens)
» diverses	12	
Brûlés dans les incendies	9	
Brûlures diverses	6	
Tombés à l'eau	3	
	64	(36 l'année précédente)
Total des blessés mortellement ou non:	87	(48 l'année précédente)

[Tableau N° 13]

RELEVÉ DES INCENDIES AYANT NÉCESSITÉ L'INTERVENTION DE LA POLICE

N°s d'ordre	Dates	Adresses	Désignations	Dégâts	Assurances	Solutions
1	3 Janv.	40 Avenue Joffre	Commencement d'incendie	néant	néant	3 dollars d'amende
2	9 »	97-99 Rue de l'Est	Incendie	4 maisons détruites	10.000 taëls	500 taëls d'amende
3	13 »	132 Bd. des 2 Républiques	»	1 maison détruite 1 pomp. ch. électrocuté	15.000 »	1.500 »
4	19 »	63 Cité 182 Rue Lagrené	»	5 maisons endommagées	néant	classé
5	22 »	302 Boulevard de Montigny	Commencement d'incendie	insignifiants	»	2 dollars d'amende
6	2 Fév.	7 Rue de la Mission	»	»	2.000 taëls	classé
7	7 »	222 Avenue du Roi Albert	Feu de cheminée	»	néant	»
8	12 »	21 Cité 15 Rue de Siemen	Commencement d'incendie	néant	»	»
9	18 »	8 Cité 35 Rue Vincent Mathieu	»	1 couverture brûlée	»	»
10	1er Mars	Baraque derrière le N° 19 Route Pichon	Incendie	barque détruite	»	»
11	3 »	60 Avenue du Roi Albert	Feu de cheminée	néant	»	»
12	14 »	5 Route Stanislas Chevalier	Commencement d'incendie	»	»	»
13	15 »	89 Cité Rue du Weikwé	»	»	»	»
14	16 »	Poste Nord	»	insignifiants	»	»
15	17 »	26 Avenue Joffre	»	»	»	5 dollars d'amende
16	18 »	5 Rue Sœur Allègre	Incendie	3 maisons endommagées	»	classé
17	21 »	Garage du N° 677 Avenue Foch	Commencement d'incendie	néant	»	1 dollar d'amende
18	22 »	69 Rue Montauban	»	»	»	classé
19	31 »	149 Bd. des 2 Républiques	Incendie	3 maisons brûlées	2.000 taëls	200 taëls d'amende
20	2 Avril	4 Cité 147 Rue Lemaire	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	1 dollar d'amende
21	6 »	7 Cité 193 Rue Hennequin	»	néant	»	2 »
22	11 »	5 Rue Formose	»	importants	2.500 taëls	250 taëls d'amende
23	14 »	106 Rue Hennequin	Incendie	3 maisons détruites	1.000 »	100 »
24	15 »	676 Avenue Joffre	»	1 cabane brûlée	néant	classé
25	16 »	1 Cité King-Fo Rue du Weikwé	Commencement d'incendie	insignifiants	»	»
26	22 »	32 Cité Rue du Weikwé	»	néant	»	»
27	23 »	9 Cité 200 Rue Bluntschli	Incendie	importants	1 500 taëls	20 dol. et 150 Tls. d'amende
28	29 »	28 Rue Montauban	Commencement d'incendie	insignifiants	néant	classé
29	2 Mai	Chantier au village de Zang-ka-za	Incendie	dollars 30	»	5 dollars d'amende
30	4 »	89 Cité 7 Rue du Consulat	Commencement d'incendie	insignifiants	»	1 »
31	5 »	457 Rue Eugène Bard	»	»	»	classé
32	10 »	Passage 379 Rue Auguste Boppe	»	»	»	5 dollars d'amende
33	11 »	12 Cité 116 Rue du Cimetière	»	néant	»	classé
34	13 »	Sampan Crique de Zikawei	»	»	»	»
35	14 »	24-26 Rue Dolphus	»	palissade brûlée	»	»
36	2 Juin	621 Avenue Edouard VII	Incendie	4 maisons détruites	»	»
37	14 »	307 Avenue Joffre	»	800 dollars	8.000 taëls	100 dol. d'amende
38	16 »	92 Rue Vouillemont	Commencement d'incendie	néant	néant	3 »
39	29 »	12 Rue du Marché	»	»	»	1 »
40	29 »	Chantier angle Av. du Roi Albert, Ratard	»	»	»	classé
41	5 Juillet	Parc à Charbon Quai de France, Sud	»	»	»	»
42	10 »	329 Avenue Joffre	»	»	»	»
43	20 »	12 Rue Krætzer	»	»	»	5 dollars d'amende
44	27 »	197 Rue du Cimetière	»	»	»	1 »
45	28 »	1 Route de Zikawei	»	»	»	classé
46	1er Août	Godown N° 14 Cie. Butterfield	»	insignifiants	»	»
47	10 »	111 Rue du Cimetière	»	»	»	1 dollar d'amende
48	18 »	3-4 Cité Yong Kie Rue Chapsal	Incendie	1 maison détruite	»	classé
49	27 »	Cité Te Zeng Fang R. Eug. Bard	»	1 maison endommagée	»	»
50	27 »	10 Rue du Weikwé prolongée	Commencement d'incendie	insignifiants	»	1 dollar d'amende
51	30 »	134 Cité Ta Ho Rue Eugène Bard	»	»	»	5 »
52	9 Sept.	11 Avenue Edouard VII	Incendie	»	»	classé
53	19 »	12 Rue Chinchew	Commencement d'incendie	néant	»	5 dollars d'amende
54	22 »	302 Boulevard de Montigny	Incendie	4 mais. brûlées 4 person. carbonisées	»	classé
55	24 »	92 Rue Vouillemont	Commencement d'incendie	néant [et 6 blessées]	»	5 dollars d'amende
56	6 Oct.	6 Cité 5 Rue Discry	»	»	»	classé
57	10 »	56-58 Rue Voisin	»	»	1.000 taëls	3 dollars d'amende
58	17 »	200 Rue du Consulat	»	»	néant	5 »
59	24 »	75 Rue Oriou	Incendie	3 personnes brûlées	»	classé
60	27 »	10 Rue Chinchew	Commencement d'incendie	néant	»	»
61	30 »	1A Avenue du Roi Albert	Feu de cheminée	»	»	»
62	7 Nov.	27 Rue du Cimetière	Commencement d'incendie	»	»	»
63	14 »	701 Avenue Joffre	Feu de cheminée	»	»	»
64	19 »	Rue Amiral Bayle	Commencement d'incendie	»	»	5 dollars d'amende
65	23 »	42 Rue Minghong	»	insignifiants	»	2 »
66	24 »	48 Passage Zikawei	»	»	»	classé
67	26 »	604 Rue Lafayette	»	néant	1.500 taëls	»
68	27 »	9 Route des Sœurs	»	»	néant	»
69	28 »	253 Rue Galle	Incendie	3 maisons détruites	»	5 dollars d'amende
70	30 »	22 Rue Neuve	Commencement d'incendie	néant	»	classé
71	4 Déc.	1 Rue Dolphus	»	»	»	»
72	4 »	395 Route Fergusson	Feu de cheminée	»	»	»
73	6 »	89 Route Sayzoong	»	»	»	»
74	8 »	19 Cité Zeng Yu Rue Brodie A Clarke	Commencement d'incendie	»	»	5 dollars d'amende
75	10 »	5 Cité 43 Rue Saïgon	»	»	»	2 »
76	19 »	395 Route Fergusson	Feu de cheminée	insignifiants	»	classé
77	23 »	150 Avenue du Roi Albert	Incendie	1 maison détruite 5 personnes brûlées	»	»
78	26 »	11 Avenue Edouard VII	Commencement d'incdenie	néant [3 blessées]	»	»
79	29 »	36 Rue Marcel Tillot	Incendie	4 maisons endommagées	»	»

TRAVAUX PUBLICS

Rapport du Service des Travaux

GÉNÉRALITÉS

Au cours de l'exercice 1922 notre réseau routier s'est augmenté de 10 km. 041 sur lequel 8 km. 441 de routes neuves sont complètement achevées.

Notre réseau d'égout a suivi le même accroissement, 7 km. 198 en tuyaux de gros diamètre ont été posés ainsi que 2 km. 543 de petit diamètre.

Le cube de matériaux transporté pour la Voirie a été de 43,893 mètres cubes non compris 6605 mètres de bordures et 108,000 pavés.

Le cube de terre transporté a été de 10,279 mètres cubes.

Le cube d'ordures enlevé a atteint le chiffre imposant de 62,764 mètres cubes.

L'emprise de nos routes goudronnées est passée de 270,345 m2 à 346,544 m2.

Le nombre de maisons construites a été de :

221 maisons européennes 1739 maisons chinoises.

Notre Service d'Architecture a assuré la reconstruction des Abattoirs Municipaux : ces travaux, exécutés en 13 mois sans interrompre ni gêner l'exploitation, donnent entière satisfaction.

L'Ecole Franco-Chinoise et le Poste Pottier sont en cours de construction. L'Ecole Franco-Annamite, la Blanchisserie Municipale, la Station Sanitaire et le Logement des Greffiers sont terminés.

Notre Service du Cadastre a terminé les plans de l'Extension de 1914. Les plans revisés de l'Ancienne Concession seront mis en vente au 1er Janvier.

Le tableau comparatif ci-dessous fait ressortir le développement pris par notre Concession au cours des 4 années qui ont suivies la Grande Guerre.

Année	Longueur des rues	Emprise en viabilité	Maisons baties		Cube d'ordures
			Européennes	Chinoises	
1918	58,545.00 km.	442,994.75 m2.	532	10,506	34,217 m.3
1919	61,363.00 »	456,753.75 »	589	11,680	38,034 »
1920	62,604.30 »	472,086.75 »	814	12,370	40,870 »
1921	63,888.35 »	486,188.70 »	1,158	14,722	49,388 »
1922	72,329.70 »	538,105.05 »	1,379	16,461	62,764 »
Proportion d'augmentation en 4 ans	25.2 %	21.5 %	159 %	56.7 %	83 %

VOIRIE

Matériel.—Deux camions de 5 tonnes, modèle de la Ville de Paris, pour l'enlèvement des ordures ont été mis en service fin 1922.

Une arroseuse automobile de 5000 litres et un cylindre à vapeur de 10 tonnes sont venus aussi renforcer nos moyens d'action.

Concasseur.—Le cube de rocaille traitée a été de 6,233 m3. 40, les produits ouvrés, 3,280 m3. de granit, 2,075 de gravillon et 1,237 de sable, ont donné un bénéfice d'exploitation de Tls : 2,207.06. l'achat et l'installation d'un grand concasseur avec moteur à huile lourde nous permettra en 1923 d'augmenter et notre production et le bénéfice.

Pont Ste. Catherine.—Un mur de quai en béton armé a remplacé le vieux mur et ce pour le plus grand avantage de la circulation en ce point.

Pavage cubique du Quai de France.—Le convertissement de la chaussée empierrée en pavage cubique a été exécuté pour la portion de quai comprise entre la Place du Château d'Eau et la Rue du Consulat, côté Est.

Ordures ménagères. – Le cube d'ordures enlevées en 1922 s'est élevé a 62,764 m3.250 soit une augmentation de 13,376 m3.250 sur l'année dernière.

Comme suite à cette augmentation, les pontons aux ordures seront agrandis cette année.

Une usine d'incinération a été mise à l'étude.

Pendant la période d'hiver nous avons remblayé les mares suivantes: Rue du Cardinal Mercier (Sud) 4388 m3., Avenue Joffre 3580 m3., Hôpital Ste Marie Sud 2970 m3., Rue Amiral Courbet 3227 m3., soit une suppression de 8761 m2. ou 13 mows de réserve à moustiques.

Travaux neufs de viabilité.—L'effort du Service a porté plus particulièrement sur le développement du réseau du quartier de Siemen et sur les deux transversales à l'Avenue Joffre: l'Avenue Pétain et la Route Gustave de Boissezon.

La nomenclature des travaux exécutés s'établit comme suit:

Quai de France.—Convertissement du macadam en pavage cubique	1.134 m2.
Place du Château d'Eau.— » » » chinois	1.060 »
Rue Sœur Allègre.— » » » »	841 »
Abattoirs.—Pavage cubique de la cour	369 »
Rue Hennequin.—Modification du profil de la chaussée	2.277 »
Rue Oriou —Pavage général	1.980 »
Rue Galle.— » »	2.664 »
Rue Lagrené.— » »	6.292 »
Rue Hennequin, Sud de la Rue Eugène Bard.—Pavage	1.953 »
Rue Hennequin, » » » »	2.219 »
Route Vallon.—Macadamisage sur fondation rocaille	2.830 »
Rue Bourgeat, Est de la Rue Pétiot.—Macadamisage sur fondation rocaille	391 »
Rue Chapsal.—Macadamisage sur fondation rocaille	2.912 »
Route Lafayette.— » » »	5.546 »
Rue de Siemen.— » » »	3.013 »
Rue Wantz.— » » »	1.687 »
Rue Cardinal Mercier.— » » »	2,160 »
Rue du Marché.—Macadamisage sur fondation	1.351 »
Rue de l'Observatoire.— » » »	4.745 »
Rue Brenier de Montmorand.— » »	2.852 »
Avenue du Roi Albert.— » » »	3.157 »
Route Delastre.— » » »	406 »
Route Dufour.— » » »	1.416 »
Route Grouchy.— » » »	591 »
Route Doumer.— » » »	110 »
Route Magniny.— » » »	481 »
Route Magy.— » » »	877 »
Avenue Pétain.—Macadamisage sur fondation	9.800 »
Route Hervé de Sieyès.— » »	720 »
Maternité.—Aménagement des allées sur fondation rocaille	2.143 »
Institut Antirabique.— » » » »	1.211 »
à Reporter. . .	48.399 m2.

Report. . .	48.399 m2.
Fourrière Municipale.—Aménagement des allées sur fondation rocaille.....	553 m2.
Nouvelle Blanchisserie.— » » » »	398 »
Poste Central de Police.— » » » »	80 »
Ecole Franco-Annamite.— » » » »	663 »
Total :	50.093 m2.

Comparaison de l'emprise des chaussées en 1921 et en 1922 :

Arrondissements	Longueur des rues	Macadamisées	Goudronnees	Pavage chinois	Pavage cubique
1er	20.000,00	43.472,80	64.776,00	64.566,00	6.292,70
2e	26.460,35	73.673,30	114.602,00	3.979,00	95,00
3e	17.428,00	23.428,80	90.967,10	336,00	.....
Total en 1921	63 888,35	140 574,90	270.345,10	68.881,00	6.387,70
1er	20.000,00	32.422,80	73.632,00	66.467,00	7.426,70
2e	28.909,25	59.016,60	146.188,50	8.151,20	95,00
3e	23.420,45	17.980,95	126.724,30	.....	.....
Total en 1922	72.329,70	109.420,35	346.544,80	74.618,20	7.521,70

Travaux neufs.—Trottoirs.—

	Dalles	Bordures	Caniveaux	Cimentage	Macadam	Pavage
Route des Sœurs	433	278		150	834	
Route Vallon			523			
Rue Bourgeat	12	12	194			
Rue Galle	20	143			144	
Rue Chapsal	17	24	477			
Route Lafayette	449	449			650	
Route Dolfus						92
Rue de Siemen	346	346	432			
Rue Paul Beau	295	285			1181	
Avenue Dubail	917	917	79			
Rue Molière				54		
Route de Zikawei			328			
Rue Cardinal Mercier	26	26	209		576	
Rue du Marché			190			
Rue de l'Observatoire	260	260				
Rue Hennequin	120	536				652
Rue Corneille	5	37		381		
Avenue Joffre	196	196			1174	
Rue Lagrené		165				
Rue Oriou		272				
Rue du Weikwei				43		
Boulevard des 2 Républiques				112		
Avenue Edouard VII				684		
Rue Petit				190		
Travaux remboursables	670	753		2904	2885	
Total	3766	4699	2432	4518	7444	744

Travaux divers.—*Dépôt du 1er Arrondissement.*—Construction d'un hangar pour matériel.

Pontons Municipaux.—Entretien courant : grattage de la rouille peinture au minium et peinture grise, remplacement des ceintures de protection sur 16m., des lames de paquet sur 40 m2. goudronnage sur 1663 m2.

Quai du Kin Lee Yuen.—Réfection partielle, pose de piliers en béton armé.

Assainissement.—Notre réseau d'égouts a été amélioré par les travaux suivants :

	Tuyaux 4' 6"	Tuyaux 3'	Tuyaux 0,70	Tuyaux 0,50	Tuyaux 0,30	Tuyaux 0,20	Tuyaux 0,15	Tuyaux Ovoïdes 18" x 12"	Regards	Puisards
Avenue Edouard VII	4									
Rue Sœur Allègre				97	32				3	2
Rue de Siemen			32	82	27				2	8
Rue Chapsal				128	14				2	3
Route Louis Dufour				157	21				3	5
Rue Galle				521	94				11	16
Route Lafayette			248	387	103				15	24
Rue Touranne				108	8				2	1
Rue du Moulin				110	8				2	4
Route Vallon			165	92	24				5	9
Avenue du Roi Albert			760	367	108				27	32
Route Ghisi, Sud		20								
Route Cardinal Mercier			89		7		10		1	3
Route Ratard				256	25				5	
Rue de l'Observatoire				659	115				15	27
Route Grouchy				222	40		22		5	11
Rue Hennequin				287	51				8	15
Route Magniny				117	22	3			3	6
Rue du Marché				114	30	10			2	7
Rue Brenier de Montmorand				314	80		16		8	15
Rue Wantz				100	14				2	6
Avenue Pétain		262	433	658	445	18	29		38	72
Route de Sieyès				120	63	15		92	4	6
Total :	4	282	1727	4896	1331	46	77	92	163	272
Hôpital Ste. Marie					223					7
Stand de tir						150	11			
Maison des Greffiers					6					
Station Sanitaire					13					
Nouveaux Abattoirs				60	182	207	297		58	104
Total :				60	424	357	308		58	111

Branchements de drains remboursables :—

Tuyaux 0.50	Tuyaux 0.30	Tuyaux 0.20	Tuyaux 0.15	Regards	Puisards
34	1169	643	112	8	15

En dehors des travaux de drainage, le Service d'Assainissement a assuré le curage des drains, et des puisards de la Concession.

Confection de 35 nouvelles fosses en béton au Cimetière de Lokawei.

ÉTAT DU DRAINAGE DE LA CONCESSION

Au 1er Janvier 1922 et au 1er Janvier 1923

	Drains en briques 2m×3m	Drains en ciment 2m×3m	Drains en briques 2m×2m40	Tuyaux en ciment 4' 6"	Tuyaux en ciment 3'	Tuyaux ovoïdes 3'	Tuyaux en ciment 0.07	Tuyaux en ciment 0,50	Drains en briques 18"×12"	Tuyaux ovoïdes 18"×12"	Drains en briques 4'9"×7'9"	Drains de 0.30	Drains en briques 0.30	Tuyaux ovoïdes 0.30
Au 1er Janv. 1922	731	260	982	3301	6643	200	16275	14037	5759	3686	224	2005	420	954
Fait en 1922				6	423		1727	4896						
Déposés en 1922					30				739				97	
Au 1er Janv. 1923	731	260	982	3307	7036	200	18002	18933	5020	3686	224	2005	323	954

Travaux d'entretien.—*Pavage Chinois.*—

Avenue Edouard VII	554 m2.
Rue Sœur Allègre	1775 »
Rue Brodie A. Clarke	1623 »
Rue Ou Song Kiang	65 »
Rue des Pères	158 »
Rue Petit	155 »
Rue Galle	144 »
Rue Hennequin	652 »
Divers	590 »
	5716 m2.

Macadamisage.

Rue Eugène Bard	7730 m2.
Avenue Edouard VII	1087 »
Rue Ou Song Kiang	1064 »
Rue Vouillemont	1578 »
Quai de France	5180 »
Rue Colbert	569 »
Rue Laguerre	426 »
Rue Tourane	490 »
Rue des Pères	768 »
Rue Chusan	81 »
Rue du Fokien	85 »
Boulevard des Deux Républiques	3020 »
Rue Takou	187 »
Quai de l'Est	1662 »
Route Vallon	180 »
Rue Bourgeat	262 »
Rue Galle	438 »
Rue du Lieutenant Pétiot	1350 »
Rue Chapsal	986 »
Rue Lafayette	5345 »
Route Dolfus	1290 »
Avenue Foch	1180 »
à Reporter. . .	34958 m2.

Report. . .	34958	m2.
Rue Amiral Bayle	360	»
Rue Cardinal Mercier	235	»
Avenue Joffre	2207	»
Rue de l'Observatoire	938	»
Avenue Dubail	2338	»
Avenue du Roi Albert	657	»
Route Doumer	425	»
Route Francis Garnier	486	»
Route Mayen	123	»
Route Pottier	3831	»
Route Pichon	289	»
Route Prosper Paris	5576	»
Route Ratard	838	»
Route de Zikawei	7495	»
Route Say-Zoong	4218	»
	64974	m2.

Le prix de revient du macadamisage ressort cette année à Tls : 0.546.

Trottoirs.—*a) Cimentage :—*

Rue du Consulat	65.80	m2.
Rue Oriou	86.40	»
Rue Brodie A. Clarke	38.25	»
Route Delastre	39.40	»
Réfections diverses	130.00	»
	359.85	m2.

b) Macadamisage :—

Rue Eugène Bard	3880	m2.
Quai de France	1386	»
Rue Baron Gros	2250	»
Route Vallon	1276	»
Route Dolfus	188	»
Rue Auguste Boppe	424	»
Avenue Dubail	1620	»
Avenue du Roi Albert	166	»
Avenue Joffre	502	»
	11692	m2.

c) Goudronnage :—

Rue Baron Gros	3970	m2.
Rue Eugène Bard	3880	»
Routes Voyron et Vallon	5307	»
Rue Paul Beau	1617	»
Rue de Siemen	325	»
Rue Auguste Boppe	2576	»
Avenue Dubail	2554	»
Route des Sœurs	2952	»
Rue Bourgeat	438	»
Route Grouchy	236	»
Avenue Joffre	10563	»
Route Mayen	483	»
Route Doumer	85	»
Divers	6093	»
	23079	m2.

TRAVAUX NÉCESSITÉS PAR LES COMPAGNIES CONCESSIONNAIRES

	Macadam	Macadam coaltaré	Pavage	Cimentage	Coaltarage
C. F. T. E. E.	2841.39 m2.	1785.77 m2.	770.97 m2.	86.64 m2.	29.729,30 m2.
Gaz	167.98 »	916.00 »	193.04 »	15.82 »	
Téléphones	550.85 »	327.84 »	6.09 »	88.08 »	
Waterworks	2.76 »	9.24 »			
	3562.98 m2.	3038.85 m2.	970.10 m2.	190.54 m2.	29.729,30 m2.

Goudronnage.—Le goudronnage du revètement de nos chaussées a été exécuté cette année mi-partie au coaltar distillé, mi-partie à l'asphaltum. Le sable d'absorption était composé de sable de granit bleu et de sable de Ningpo.

1°) Coaltar :—

Rue Eugène Bard	7730 m2.
Rue Tourane	490 »
Rue Vouillemont	1335 »
Rue des Pères	768 »
Rue Ratard	5202 »
Rue Bourgeat	2356 »
Route des Sœurs	3878 »
Route Dolfus	1150 »
Rue Wantz	644 »
Rue du Lieutenant Pétiot	1575 »
Rue Brenier de Montmorand	1088 »
Rue Kraetzer	1639 »
Rue Wagner	1020 »
Rue Marcel Tillot	3622 »
Rue Amiral Bayle	3332 »
Route Lafayette	5283 »
Route Stanislas Chevalier	4522 »
Rue Chapsal	5278 »
Avenue Dubail	6281 »
Route Lafayette	1575 »
Rue Cardinal Mercier	1700 »
Rue du Marché	1120 »
Rue de Siemen	3227 »
Avenue du Roi Albert	6003 »
Rue Amiral Courbet	1828 »
Route Delastre	405 »
Route Dupleix	960 »
Route Dufour	742 »
à Reporter. . .	74753 m2.

Report. . .	74753	m2.
Route Doumer	1031	»
Route Fergusson	487	»
Avenue Foch	765	»
Route Francis Garnier	3923	»
Route Ghisi	157	»
Route Grouchy	940	»
Avenue Joffre	7984	»
Route Lafayette	1433	»
Route Mayen	1117	»
Route Pottier	3925	»
Route Pichon	540	»
Route Prosper Paris	7077	»
Route Henri Rivière	600	»
Route Ratard	297	»
Route Say-Zoong	3481	»
Route de Zikawei	15171	»
Routes privées (remboursables)	2967	»
Total	126,648	m2.

2° *Asphaltum :—*

Rue Kraetzer	3324	m2.
Avenue Edouard VII	19873	»
Boulevard de Montigny	16077	»
Rue Palikao	1342	»
Rue Baron Gros	4935	»
Rue du Cimetière	2800	»
Avenue Joffre	49048	»
Rue du Consulat	13802	»
Rue Auguste Boppe	4597	»
Rue Paul Beau	2100	»
Avenue Foch	13934	»
Route Voyron	2400	»
Rue Massenet	2380	»
Route Vallon	4060	»
Rue Corneille	1869	»
Rue Molière	1840	»
Route Père Robert	11633	»
Avenue Dubail	1620	»
Rue Bourgeat	1918	»
Route des Sœurs	3878	»
Route Doumer	5357	»
Route Pichon	5353	»
Route Say-Zoong	2917	»
Total	177,111	m2.

Total général des surfaces goudronnées : 303,759 m2.
Nombre de gallons employés : 103,255 gallons.
Le prix de revient du goudronnage a été de Tls. 0.204 par m2. de surface traitée.

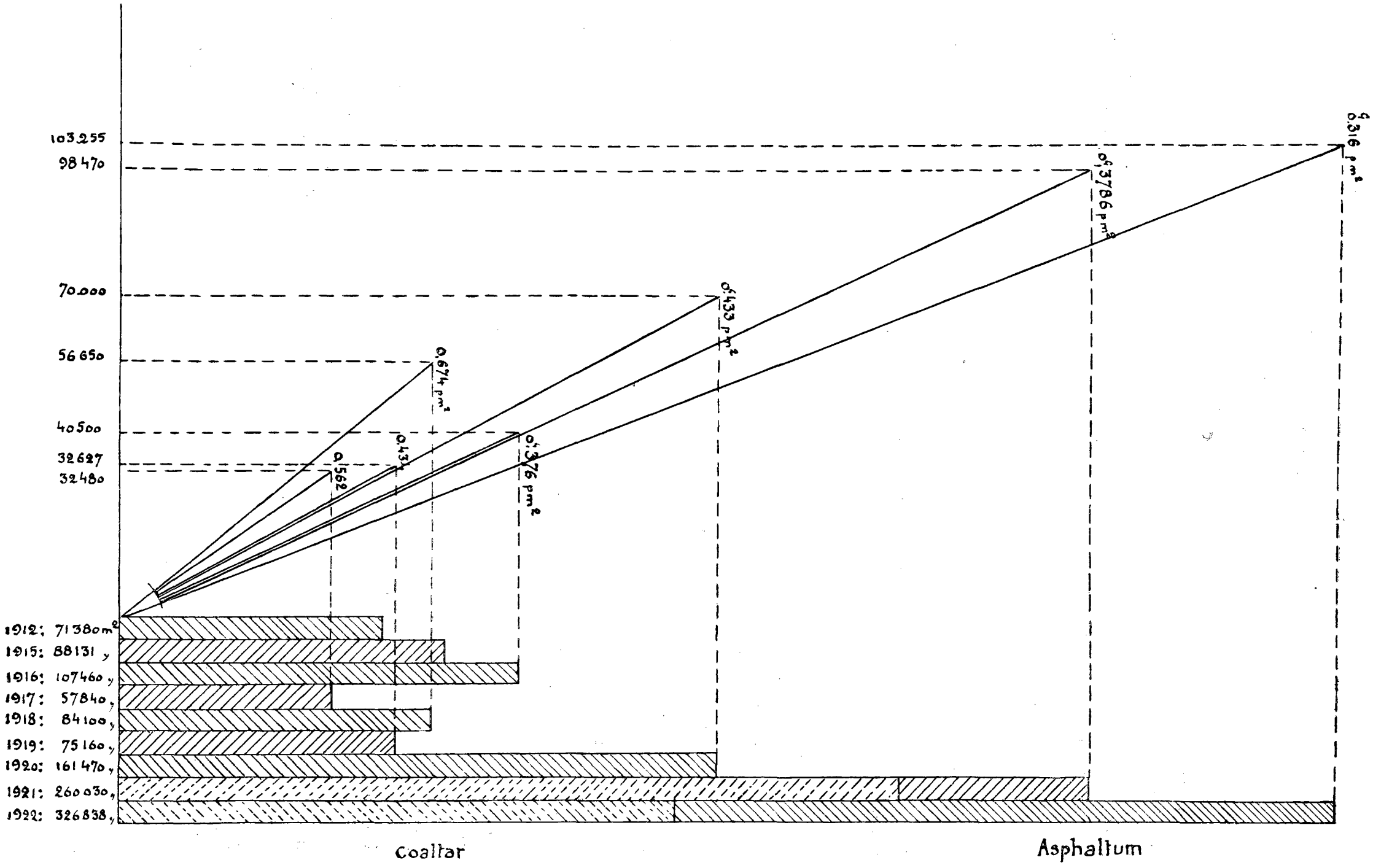
103255
98470
70000
56650
40500
32627
32480
0,562
0,434
0,674 pm²
0,376 pm²
0,433 pm²
0,3786 pm²
0,316 pm²
1912: 71380m²
1915: 88131 "
1916: 107460 "
1917: 57840 "
1918: 84100 "
1919: 75160 "
1920: 161470 "
1921: 260030 "
1922: 326838 "
Coaltar
Asphaltum

ATELIERS

Les Ateliers, en dehors de l'entretien courant du matériel, ont confectionné: 2 remorques à ordures, 40 caisses à granit, 84 chaises pour jardin, 1 bite de refuge, 400 escaliers de puisards, 3 armoires, 9 chevalets pour barrage de rues, 23 fenêtres, 2 lessiveuses en cuivre, 88 marteaux de paveurs, 11 jeux de nivelettes, 1 chassis pour cylindre à bras, 1900 piquets pour Cadastre, 173 seaux galvanisés, etc. etc.

Les Ateliers ont, en outre, assuré les installations suivantes:

Abattoirs.—Montage des chaudières, tuyautage, treuils, chemins de roulement, ascenceurs.

Buanderie.—Mise en place des machines, construction d'un séchoir.

Nouvel Atelier.—Commencé le montage des fermes.

Cylindre à vapeur.—Montage du cylindre reçu de France.

Réparations et peintures diverses.

Chantier et Ciment.—Confection: 325 tuyaux de 0.90, 1883 de 0.70, 4934 de 0.50, 3435 de 0.30, 1802 de 0.20, 1239 de 0.15, 1080 pieux carrés, 463 bornes C.M.F. 1010 bordures de trottoir, 473 moulages divers.

ARCHITECTURE

Travaux neufs à l'entreprise.—*Abattoirs.*—Malgré les difficultés multiples occasionnées par un travail de reconstruction exécuté aux lieux et places des anciens bâtiments, travail ayant nécessité une exécution en 2 portions, sans interrompre à aucun instant l'exploitation, les nouveaux abattoirs ont été achevés dans un délai de 13 mois.

Durant cette période de transformation et malgré tous les inconvénients inhérents à pareille situation, 123.812 animaux ont été abattus au cours de l'année 1922.

L'ampleur et la disposition rationnelle des nouveaux locaux permettent dès maintenant un abatage journalier de:

2000 porcs
200 bœufs
200 chèvres
300 moutons

soit une production intensive annuelle de 972,000 têtes, production qui ne sera guère atteinte que dans une cinquantaine d'année.

Les étables peuvent contenir une quantité suffisante d'animaux pour alimenter les salles d'abatage pendant 24 heures.

Les nouveaux bâtiments, y compris toutes les installations, ont nécessité une dépense de Tls. 145,000.00.

Or en 1922 les recettes brutes ont été de Tls. 20,631.17 soit un pourcentage de 14.23 %.

Ce résultat est d'autant plus intéressant que le Service des Abattoirs est un service public et fonctionne à taxe réduite: ce rapport ne fera que s'améliorer au fur et à mesure de l'extension que pourra prendre l'exploitation.

Des conditions toutes locales nous ayant déterminé à reconstruire sur place, les dispositions adoptées, étables au rez-de-chaussée et salles d'abatage et d'inspection au 1er, nous ont fait bénéficier d'une emprise supplémentaire de 8 mows de terrain.

La majorité des installations a été adaptée aux coutumes et à la main d'œuvre indigènes. Les bouchers chinois ont été enthousiasmés du confort et des facilités données par les nouveaux Abattoirs.

Maisons des Greffiers.—L'entreprise Tong Siu Kee chargée des travaux de construction a commencé les travaux le 20 Juin 1922, ils ont été terminés à la fin du mois de Décembre 1922. Les installations diverses ont été assurées par le Service des Travaux. La dépense totale a été de Tls : 14.600,00 environ.

Station Sanitaire rue Amiral Bayle.—La construction des bâtiments a été commencée le 20 Juin 1922, les travaux ont été terminés à la fin Décembre 1922. Les installations diverses ont été assurées par le Service des Travaux. La dépense totale a été de Tls : 18,800.00 environ.

Agrandissement de l'Ecole Franco-Chinoise.—La construction du bâtiment a été commencée le 5 Septembre 1922, au 31 Décembre 1922, la maçonnerie était au niveau du 1er étage, planchers en béton coulés.

Poste Pottier.—La construction des bâtiments a été commencée le 6 Novembre 1922 ; au 31 Décembre 1922 la maçonnerie atteignait le niveau du 1er étage pour les bâtiments B et C et le niveau du rez-de-chaussée pour le bâtiment A.

Travaux neufs éxécutés en régie.—*Parc de Koukaza entrée Rue Molière.*—Construction d'une porte et d'un mur de clôture sur le rond-point de l'entrée.

Poste Central de Police.—Construction d'un auvent et de 2 garages.

Poste Pottier-Appartements des Européens.—Construction d'une annexe pour former 1 salle de bain.

Maison d'Arrêt.—Construction de la Blanchisserie.

Ecole Franco-Annamite.—Construction de l'Ecole.

Stand de Tir.—Construction d'une nouvelle fourrière et d'un chenil.

Ecole Française.—Construction d'un garage.

Pour le Service des Plantations.—Construction d'une nouvelle serre, magasin et chaufferie.

Grosses réparations et entretien.—*Hôtel Municipal.*—Remise en état des bureaux du compradore, réfection complète d'un plancher, peinture générale.

Ecole Française.—Modifications et réparations des appartements du Directeur. Division en 2 d'une classe. Réfection complète des chéneaux du bâtiment principal. Réfection du vernis de toutes les menuiseries extérieures.

Villa du Chef de la Garde.—Réfection des papiers peints et de quelques peintures extérieures.

Poste Joffre.—Réfection du plancher de 3 salles de bains et installations sanitaires, peinture, réfection des vernis à toutes les menuiseries extérieures du Poste, remonté à neuf l'escalier de service à l'intérieur du bâtiment et bétonné sur partie extérieure.

Bâtiment N° 2 Poste Central.—Réfection de toutes les gaines de cheminées et foyers, peinture intérieure des appartements.

Maison d'Arrêt.—Réfection générale de la peinture des toitures.

Poste Central des Pompiers.—Remise en état de l'appartement du Chef du matériel, réfection des planchers des salles de bains, appartement des Volontaires, installations sanitaires complètes, réfection des peintures des chambres, salles de bains, vestibules et cuisines, démolition de la vérandah, réfection des vernis des menuiseries extérieures.

Poste Pottier des Pompiers.—Remise en état de l'appartement du Chef de Poste.

Service Médical.—Réfection des peintures dans les locaux de l'Infirmerie Municipale.

Cour Mixte.—Réfection du plancher de la cuisine, transformation de l'escalier de service, formation d'une vérandah fermée à l'ouest, réfection de quelques peintures et papiers peints.

Maisons des Surveillants.—Ravalement des pignons Est, réfection des vernis et des menuiseries extérieures.

Marché de Siemen.—Réfection des peintures et réparations des toitures.

Abattoirs.—Peinture générale du bâtiment de la Direction, construction des chaudières, transformation du four crématoire, travaux divers à l'intérieur, démolition de la 2e portion.

Entretien courant.—L'entretien courant a été assuré dans tous les bâtiments municipaux. Tous les travaux exécutés en régie par les soins du Service forment une dépense totale d'environ Tls : 44,357,00 à savoir Tls : 19,836 00 pour les travaux neufs et Tls : 24,521.00 pour les grosses réparations et l'entretien courant. A ces chiffres il convient d'ajouter la solde du personnel fixe.

Etat général des bâtiments.—L'état des bâtiments municipaux est en général satisfaisant, le chiffre affecté aux travaux d'entretien est assez faible, les dépenses portent en général sur les travaux d'améliorations qui s'effectuant tous les ans permettent de prolonger sensiblement la durée d'existence des bâtiments.

Certains bâtiments cependant, dont la construction est assez médiocre, sont à signaler, tels les bâtiments des Ecuries Municipales, l'Infirmerie des Agents Indigènes, les vieux bâtiments annexés au Poste Nord et d'autres sans importance.

Constructions Particulières.—Pendant l'année 1922 il a été délivré :

72	permis	pour construire	185	maisons européennes
156	»	»	1739	» chinoises
102	»	»	136	divers
5	»	»	36	maisons semi-européennes
1319	»	pour réparations diverses, peinture, etc...		

Maisons européennes :—(échelle de 0m. 05 pour 100 maisons)

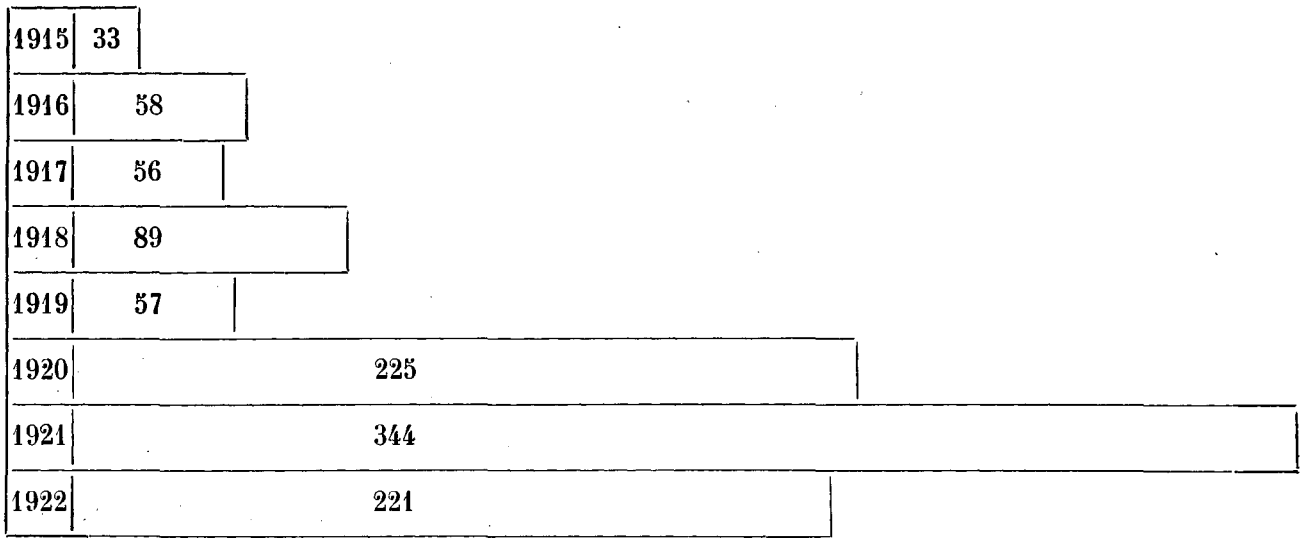

Maisons chinoises :—(échelle de 0m. 05 pour 1000 maisons)

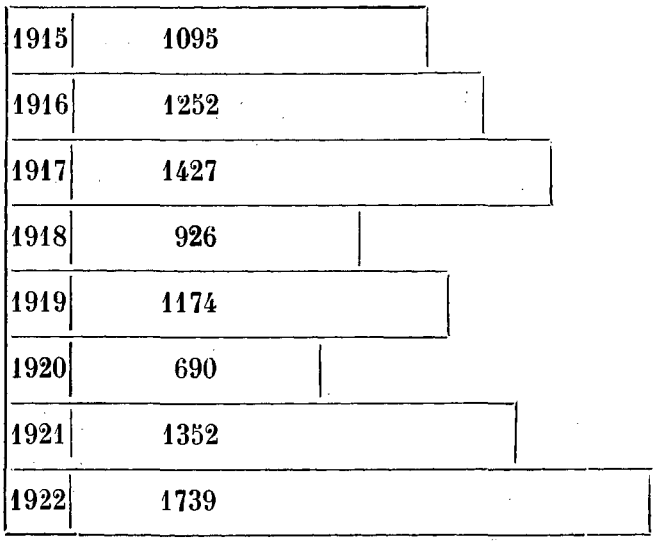

CONTROLE

Eclairage public.—Au 1er Janvier 1923, l'éclairage public comprend :

39	foyers de 1000 B.	=	39.000 B.
248	» 200 B.	=	49.600 B.
377	» 100 B.	=	37.700 B.
568	» 50 B.	=	28.400 B.
1232	foyers représentant :		154.700 B.,

en augmentation de 5500 B. sur l'exercice précédent.

Les augmentations de l'éclairage public ont porté sur les voies suivantes : Rues Chapsal, Massenet, Bourgeat et Porte de l'Ouest—Routes Mayen, Lafayette, Vallon, Père Robert, Frelupt, Dufour, Grouchy et l'Avenue du Roi Albert.

La marche de l'éclairage public n'a pas été satisfaisante en raison de l'insuffisance de tension que l'on a pû constater sur beaucoup de secteurs.

La nouvelle Centrale "Diesel", mise en marche à la fin de l'année a apporté une amélioration très sensible à l'éclairage en général. Néanmoins, en ce qui concerne le réseau d'éclairage public, la lumière sur quelques secteurs laisse encore à désirer, et des modifications devront être apportées au réseau.

La consommation de l'éclairage public a été de KWH. 438176,7.

CONSOMMATION MENSUELLE :

Janvier	43.875.9	K.W.H.
Février	37,070.2	»
Mars	38,003.6	»
Avril	34,494.4	»
Mai	32,785.7	»
Juin	29,676.6	»
Juillet	31,833.7	»
Août	33,394.1	»
Septembre	34,175.6	»
Octobre	42,017.3	»
Novembre	41,653.4	»
Décembre	39,196.2	»
Total :	438,176.7	»

On remarquera que, malgré l'augmentation en cours d'exercice du nombre de foyers, le chiffre de consommation accuse une diminution de 14198.5 K.W.H. sur l'exercice précédent. Cette différence ne peut être attribuée qu'à l'insuffisance de la tension sur une grande partie du réseau.

Bâtiments Municipaux.—Le matériel d'électricité en service dans les bâtiments municipaux, comprend au 1er Janvier 1923 :

4600	lampes diverses
450	prises de courant
95	ventilateurs de plafond
50	» portatifs
130	postes de sonneries
32	transformateurs
22	tableaux indicateurs
12	postes téléphoniques privés.

L'entretien de tout ce matériel a été assuré par le Service du Contrôle qui, en outre, a fait exécuter sous sa direction et surveillance toutes les installations d'électricité des nouveaux bâtiments municipaux (Abattoirs, Station Sanitaire, etc).

La consommation d'électricité des bâtiments municipaux s'est élevée à :

Eclairage	159,322.0	K.W.H.
Moteurs	31,553.0	»
	190,875.0	»

L'excédent de consommation pour l'année 1922 ne porte que sur le 1er semestre, en raison de la mise en vigueur à partir du 1er Juillet de l'accord du 20 Mai 1921. Cet excédent s'est élevé à 48,841 Kw.

ÉLECTRICITÉ

BATIMENTS MUNICIPAUX

Consommation mensuelle
année 1922
Échelle de 0,001 pour 100 K.W.H.

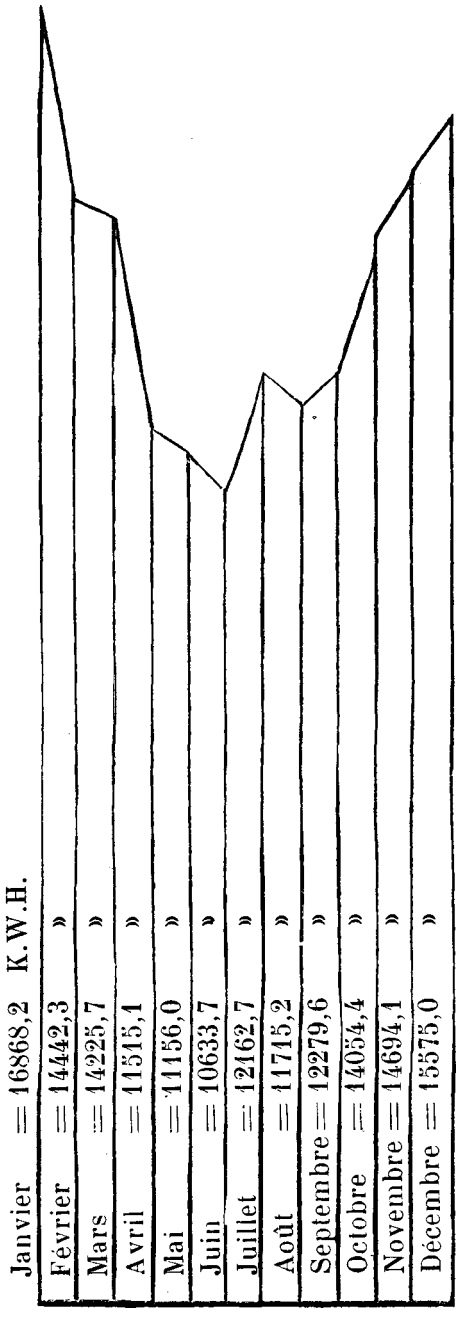

Tableau comparatif
années 1912 à 1922
Échelle de 0,001 pour 1000 K.W.H.

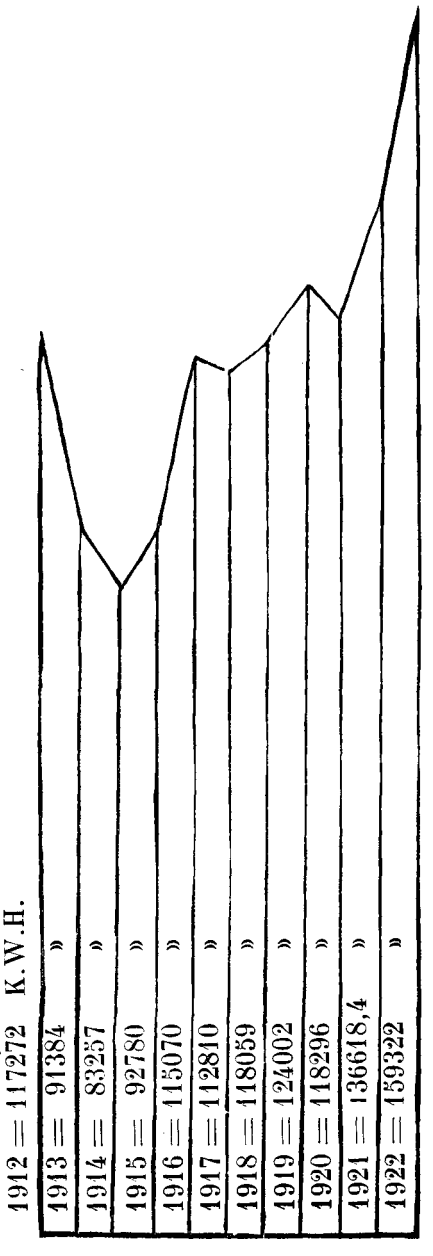

Vérifications de compteurs.—Un compteur d'électricité a été vérifié chez un abonné dans le courant de l'année. Ce compteur a été reconnu exact.

SERVICE DES EAUX

Bâtiments Municipaux.—Au 1er Janvier 1923 le matériel du Service des Eaux et appareils sanitaires en service dans les divers bâtiments municipaux comprend:

33 baignoires
121 lavabos
121 sièges à l'anglaise
232 chasses d'eau
69 bouches d'arrosage
133 douches
12 filtres
47 urinoirs
3 bornes fontaines
9 bouches d'incendie de 65 m/m

L'entretien de tout ce matériel a été assuré par le Service du Contrôle qui a également fait exécuter sous sa direction et surveillance toutes les installations d'eau et sanitaires des nouveaux bâtiments municipaux.

Consommation d'Eau des Bâtiments Municipaux.—Cette consommation s'est élevée à 257056 mc. contre 208674 mc. en 1921.

CONSOMMATION MENSUELLE

Janvier	17 001	mc.
Février	15 017	»
Mars	17 270	»
Avril	19 418	»
Mai	20 770	»
Juin	21 368	»
Juillet	27 146	»
Août	28 731	»
Septembre	21 265	»
Octobre	29 681	»
Novembre	18 658	»
Décembre	20 731	»
Total	257 056	mc.

Vérifications de compteurs.—Deux compteurs d'eau ont été vérifiés par le Service du Contrôle dans le courant de l'année. Ces compteurs ont été reconnus exacts.

Statistique.—*ÉLECTRICITÉ.—Nouvelle Centrale.*—Cette station a été mise en marche à la fin de l'année; elle comprend 2 groupes de 1000 KW, ce qui porte la puissance totale des installations d'éclairage de la Compagnie à KW. 2350. A ce chiffre il convient d'ajouter 1500 KW, fournis par l'usine de la Concession Internationale.

La puissance installée pour le service de la traction est de KW. 1100.

EAUX.—Extension de l'Usine des Eaux de Tonkadou.—Au 1er Janvier 1923 l'exécution du programme d'extension de l'Usine de Tonkadou, prévu par l'accord du 20 Mai 1921 n'est pas terminée.

La situation est la suivante:

Le groupe des nouveaux préfiltres est terminé et en service depuis le mois d'Août.

La nouvelle station de pompage est terminée, mais il n'y a été installé que 2 pompes électriques de 400 mc. qui fonctionnent depuis la fin du mois de Novembre.

Deux nouveaux filtres sur les 6 prévus au programme sont terminés ; ils ont été mis en service dans le courant du mois de Décembre.

La construction du Château d'eau de 1000 mc. est commencée, les fondations seules sont terminées.

La pose de la conduite de refoulement de 600m/m. est en voie d'achèvement; il reste à poser environ une longueur de 400 m. pour terminer.

Extension du réseau de distribution.—Il a été posé au cours de l'année 1922 :

Rue Amiral Bayle	670	m.	de conduite de	150	m/m.
Rue Chapsal	377	»	»	»	»
Rue Bourgeat	110	»	»	»	»
Rue Brodie A. Clarke	230	»	»	»	»
Rue Cardinal Mercier	170	»	»	»	»
Rue Hennequin	100	»	»	»	»
Rue Lafayette	262	»	»	»	»
Rue Porte de l'Ouest	78	»	»	»	»
Rue Amiral Courbet	96	»	»	»	»
Avenue Edouard VII	100	»	»	»	»
Route Dufour	140	»	»	»	»
Route Francis Garnier	90	»	»	»	»
Route Père Robert	70	»	»	200	»
Avenue Joffre	310	»	»	»	»
Rue Capitaine Rabier	187	»	»	»	»
» » »	235	»	»	150	»
Avenue Pétain	90	»	»	300	»

Route Say-Zoong : La conduite de 150m/m. a été remplacée par une conduite de 250m/m. sur une longueur de 380 mètres.

Avenue Dubail : 264 mètres de conduite de 140m/m. ont été remplacés par une canalisation de 200m/m. entre la Route de Zikawei et le Château d'Eau de Lokawei.

En outre, 25 nouvelles bouches d'incendie de 100m/m. et une bouche de 65m/m. ont été posées dans diverses rues de la Concession.

Gaz.—De nouvelles conduites de gaz ont été posées dans les rues suivantes :

Route Doumer	540m.	de conduite de	6"	
» Grouchy	120	»	»	
» Lafayette	570	»	»	
» Père Robert	150	»	»	
Rue Amiral Courbet	370	»	»	
» de l'Observatoire	60	»	»	
» Amiral Courbet	60	»	»	4"
» Cardinal Mercier	75	»	»	
Route Pichon	75	»	»	
Rue du Lieutenant Pétiot	60	»	»	3"

Il a été posé également une conduite de 4", haute pression Route Say-Zoong entre l'Avenue Haig et l'Avenue Joffre.

Téléphones.—Des cables téléphoniques souterrains ont été posés :

Rue Chapsal, sur une longueur de 800m.

Avenue du Roi Albert entre Avenues Foch et Joffre, sur 800m.

Route Francis Garnier entre Route Ghisi et Avenue Pétain, sur 190m.

Avenue Joffre entre Route Francis Garnier et Avenue Haig, sur 1500m.

EAU

BATIMENTS MUNICIPAUX

Consommation mensuelle

Année 1922

Échelle de 0,001 pour 100 M. C.

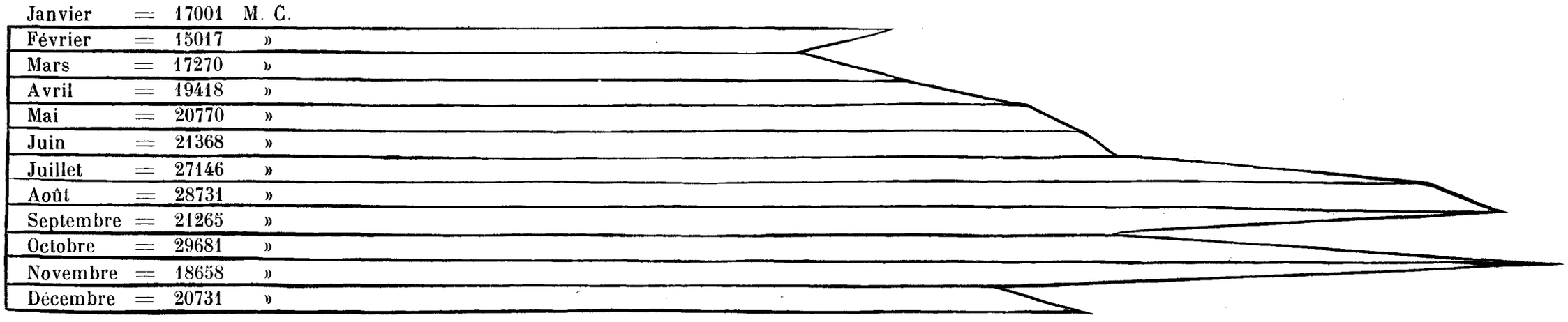

Tableau comparatif

de la consommation d'eau des années 1912 à 1922

Échelle de 0,001 pour 1000 M. C.

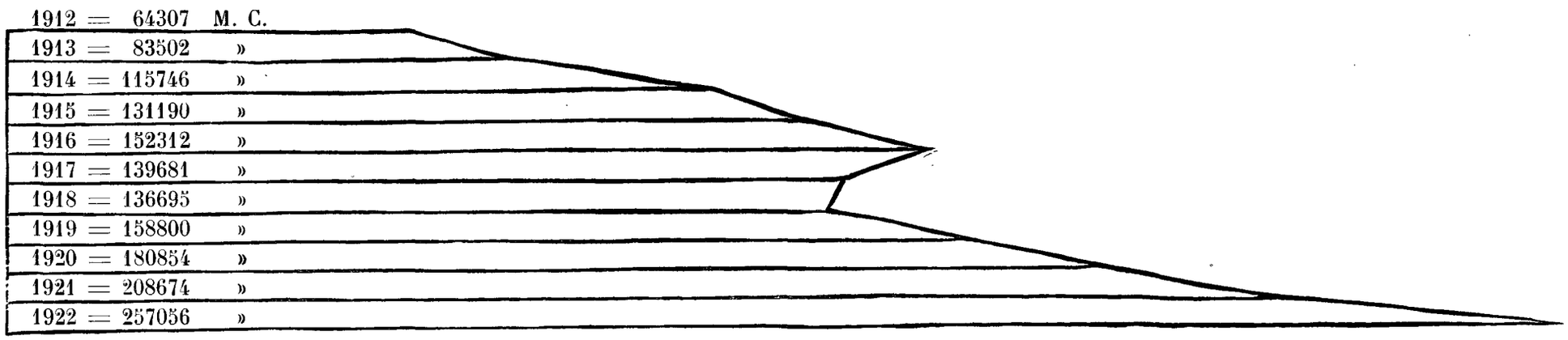

CADASTRE

Voies nouvelles.—Pendant l'année 1922 le Service du Cadastre a procédé au tracé et à l'implantation des nouvelles voies suivantes :

Avenue Pétain, de la Route Francis Garnier à la Route Prosper Paris.
Route Louis Dufour, de la Route Francis Garnier à l'Avenue Pétain.
Rue Galle, de la Route Lafayette à la Rue du Capitaine Rabier.
Rue Hennequin, de la Route Lafayette à la Rue du Capitaine Rabier.
Rue de l'Observatoire, de la Rue Amiral Bayle à la Rue du Capitaine Rabier.
Rue Wantz, de la Rue Amiral Bayle à la Rue Chapsal.
Rue de la Porte de l'Ouest, de l'Avenue Dubail à la Rue Amiral Bayle.
Rue Brenier de Montmorand, de la Route Lafayette à la Rue Porte de l'Ouest.
Route Vallon, de la Route Père Robert à l'Avenue du Roi Albert.
Route Hervé de Sieyès, de la Route Ghisi à l'Avenue du Roi Albert.
Route Delastre, de la Route Hervé de Sieyès à la Route de Zikawei.
Route Gustave de Boissezon, de l'Avenue Joffre à la Route Fergusson.

Plans Officiels.—

LOTS	CONSULAT	MESURAGES OFFICIELS	PLANS OFFICIELS	CERTIFICATS DE BORNAGE
F. C.	France	156	147	72
B. C.	Angleterre	130	108	78
U. S. C.	Etats Unis	41	49	36
Bg. C.	Belgique	2	1	1
I. C.	Italie	1	1	
H. C.	Suisse	3	3	2
Sp. C.	Espagne	1		
Ne. C.	Hollande	2	2	1
J. C.	Japon	4	5	4
Total		340	316	194

Plans parcellaires.—Il a été dressé durant l'année écoulée :

1°.—133 plans de récolement représentant une surface de 71 mows 038 incorporée dans la voie publique et une surface de 7 mows 544 de terrain public cédé aux particuliers.

2°.—7 états d'expropriations.

Permis de construire.—On a vérifié l'alignement pour 304 permis de construire.

Terrain Municipal.

	ACQUISITION	CESSION
3e Château d'Eau : F. C. 1418	2.066	
Ecole Franco-Chinoise	5.456	
Lot Cadastral 183 Boulevard de Montigny		1.665
Portion Lot F. C. 192 Route Frelupt		0.476
Place du Château d'Eau Lot Cadastral 26		0.104
Nouveaux Ateliers	0.337	
Terrains du Stand Lot F. C. 184	2.732	
	10.591	2.245
	2.245	
	8.346	

L'Ingénieur en Chef,
Signé : H. de BOISSEZON.

BUDGET POUR 1923

	Tls. c.	Tls. c.
BUDGET ORDINAIRE		
RECETTES		
CHAPITRE 1.—IMPOTS		
Art. 1.—*Impôt Foncier:* $\frac{6}{10}$% de la valeur assignée à la propriété foncière suivant le rôle.	240.000,00	
Art. 2.—*Impôt Locatif Européen:* 12% de la valeur locative	208.000,00	
Art. 3.—*Impôt Locatif Chinois:* 12% de la valeur locative	328.000,00	
		776.000,00
CHAPITRE 2.—LICENCES		
Art. 1.—*Loueurs de Brouettes*	37.000,00	
» 2.—*Loueurs de Jin-ric-shaws*	165.000,00	
» 3.—*Charrettes à bras*	17.800,00	
» 4.—*Loueurs de chevaux et voitures*	10.000,00	
» 5.—*Véhicules automobiles de louage et de garage*	25.300,00	
» 6.—*Auto-camions et véhicules de livraison*	10.800,00	
» 7.—*Jin-Ric-Shaws privés*	44.000,00	
» 8.—*Chevaux et voitures privés*	3.000,00	
» 9.—*Véhicules automobiles privés*	43.000,00	
» 10.—*Hôtels, Bars, Cafés, Restaurants*	2.000,00	
» 11.—*Théâtres Chinois, Marionnettes, Cercles*	7.500,00	
» 12.—*Commerce de Vins et Spiritueux, gros et détail*	4.300,00	
» 13.—*Monts de piété*	9.000,00	
» 14.—*Maisons de logeurs*	13.500,00	
» 15.—*Bourses de Commerce*	1.800,00	
» 16.—*Licences de Chiens*	1.300,00	
		395.300,00
CHAPITRE 3.—TAXES		
Art. 1.—*Restaurants Chinois*	6.400,00	
» 2.—*Débits de boissons Chinois*	8.200,00	
» 3.—*Marchands Fripiers*	1.400,00	
» 4.—*Changeurs*	2.000,00	
» 5.—*Marchands de Tabac*	2.900,00	
» 6.—*Marchands Forains et Abris*	12.800,00	
» 7.—*Bateaux et Sampans*	10.900,00	
» 8.—*Chaloupes*	450,00	
» 9.—*Marchés*	16.600,00	
» 10.—*Taxes diverses*	55 900,00	
		117.550,00
CHAPITRE 4.—RECETTES DIVERSES		
Art. 1.—*Droits sur les Quais et Jetées*	6.780,00	
» 2.—*Droits de Quayage*	125.000,00	
» 3.—*Loyer du Marché de l'Est*	890,00	
» 4.—*Produits divers*	20.000,00	
» 5.—*Location d'immeubles Municipaux*	480,00	
» 6.—*Avances à réaliser*	3.000,00	
» 7.—*Redevances: Tramways*	5.600,00	
» 8.— ,, *Eaux*	3.000,00	
» 9.— ,, *Compagnie du Gaz*	210,00	
» 10.—*Edicules-Réclames*	3.500,00	
		168.460,00
à Reporter. . .	.....	1.457.310,00

BUDGET ORDINAIRE

DÉPENSES

Titre 1.—Secrétariat

CHAPITRE 1.—PERSONNEL

					Tls.	c.	Tls.	c.
Art. 1.—*BUREAU DU SECRETARIAT.*—								
Sect. 1.—*Personnel Européen :*—								
1. Secrétaire		9.000,00						
2. » Adjoints		10.200,00						
1. Commis du Secrétariat		2.880,00						
Indemnités diverses		4.980,00						
			27.060,00					
Sect. 2.—*Personnel Chinois*			4.488,00					
				31.548,00				
Art. 2.—*COMPTABILITE.*—								
Sect. 1.—*Personnel Européen :*—								
1. Comptable		4.560,00						
2. Commis-Comptables		4.680,00						
Indemnités diverses		2.940,00						
			12.180,00					
Sect. 2.—*Personnel Chinois*			7.776,00					
				19.956,00				
Art. 3.—*PERCEPTION.*—								
Sect. 1.—*Personnel Européen :*—								
1. Chef Percepteur		5.040,00						
1. Sous chef Percepteur		3.240,00						
8. Percepteurs		19.380,00						
1. Auxiliaire		2.160,00						
Indemnités diverses		8.460,00						
			38.280,00					
Sect. 2.—*Personnel Chinois*			11.292,00					
				49.572,00				
					101.076,00			
CHAPITRE 2—FRAIS GÉNÉRAUX								
Art. 1.—Dépenses diverses imprévues				500,00				
» 2.—Chauffage des Bureaux				1.200,00				
» 3.—Menus Frais				750,00				
» 4.—Entretien auto, bicyclettes, etc				1.200,00				
» 5.—Récompenses de fin d'année (Personnel Chinois)				800,00				
					4.450,00			
Total du Titre 1.—Secrétariat					.....		105.526,00	
à Reporter					.....		105.526,00	

	Tls. c.	Tls. c.
Report. . .	.....	1.457.310,00
CHAPITRE 5.—SEMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX METEOROLOGIQUES		
Art. 1.—*Part contributive du Municipal Council pour les dépenses du Sémaphore 50%*	14.000,00	
» 2.—*Divers*	7.800,00	
		21.800,00
à Reporter. . .	.....	1.479.110,00

				Tls. c.	Tls. c.
			Report. . .	.....	105.526,00

Titre 2.—Services Divers

CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES

Art.	1.—*Abonnements Téléphoniques:*				
	Secrétariat, Postes de Police, Travaux, Services divers, Entretien.		4.620,00		
»	2.—*Horloges et Pendules:*				
	Remontage, Abonnement, Entretien		200,00		
				4.820,00	

CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL

Art.	1.—*Personnel Européen:*				
	Sect. 1.—Honoraires du Docteur		8.000,00		
	» 2.—Solde de l'Infirmier Chef .	3.960,00			
	Solde de l'Infirmier-Adjoint.	1.980,00			
	Indemnités	1.140,00			
			7.080,00		
»	2.—*Personnel Indigène:*			15.080,00	
	Infirmerie centrale		696,00		
	Nouvelle Infirmerie:		780,00		
				1.476,00	
»	3.—*Médicaments et achats de matières premières*			7.000,00	
»	4.—*Hospitalisation du Personnel Européen et Indigène* . . .			11.000,00	
»	5.—*Laboratoire, Frais divers.*			1.000,00	
»	6.—*Achat d'Instruments*			500,00	
»	7.—*Menus frais et imprévus*			400,00	
»	8.—*Chauffage et glace.*			700,00	
»	9.—*Médicaments pour prisonniers*			1.000,00	
»	10.—*Mobilier et Entretien*			1.000,00	
»	11.—*Frais d'opérations chirurgicales*			1.500,00	
					40.656,00

CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE ET SERVICE DES SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES

Art.	1.—*Sémaphore :*				
	Sect. 1.—Abonnement à l'Observatoire et calculateur chinois		600,00		
	» 2.—Service Téléphonique		300,00		
	» 3.—Personnel Européen:				
	1 Chef du Bureau du Sémaphore . .	3.240,00			
	1 Assistant.	2.520,00			
	Indemnités diverses. . .	1.500,00			
			7.260,00		
	» 4.—Personnel Chinois		1.248,00		
	» 5.—Dépenses diverses (chauffage, éclairage, pavillons, etc.)		900,00		
	» 6.—Loyer des Bureaux.		2.800,00		
				13.108,00	
»	2.—*Service des signaux météorologiques:*				
	Sect. 1.—Personnel Européen		11.640,00		
	» 2.—Personnel Chinois		444,00		
	» 3.—Electricité		600,00		
	» 4.—Téléphones		90,00		
			12.774,00		
	à Reporter. . .		12.774,00	13.108,00	45.476,00	105.526,00

	Tls. c.	Tls. c.
Report. . .	.....	1.479.110,00
à Reporter. . .	.....	1.479.110,00

			Tls. c.	Tls. c.
Report. . .	12.774,00	13.108,00	45.476,00	105.526,00
Art. 2.—Sect. 5.—Entretien de la Station:				
» des machines . . 200,00				
» » mâts 200,00				
» » bâtiments . . 150,00				
Chauffage. 200,00				
———	750,00			
» 6.—Divers:				
Gratifications de fin d'année . 100,00				
Imprévus 400,00				
———	500,00			
» 3.—*Service particulier d'exploitation :*	———	14.024,00		
Sect. 1.—Personnel Européen:				
1 Dactylographe. 1.560,00				
2 Opérateurs. 4.320,00				
Indemnités diverses . . . 1.800,00				
———	7.680,00			
» 2.—Personnel Chinois 1e Catégorie . . .	3.780,00			
» 3.—Personnel Chinois 2e Catégorie . . .	600,00			
» 4.—Electricité:				
Force motrice et éclairage. . 650,00				
Réparations 100,00				
———	750,00			
» 5.—Téléphones:				
1 Téléphone Public 65,00				
Réparations 10,00				
———	75,00			
» 6.—Entretien et dépenses diverses:				
Entretien de la Station . . . 600,00				
Chauffage 250,00				
Gratifications de fin d'année . 100,00				
Imprévus 500,00				
Divers 1.500,00				
———	2.950,00			
———		15.835,00		
CHAPITRE 4.—ALLOCATIONS DIVERSES			42.967,00	
Art. 1.—*Instruction Publique.*				
Bibliothèque de l'Alliance Française	500,00			
Collège St. François-Xavier	300,00			
Collège Jeanne d'Arc	3.000,00			
Dong Ngi Helpless Girls' School	500,00			
Shanghai Museum.	100,00			
Bourses pour Chinois à l'Université l'Aurore .	200,00			
Association Franco-Chinoise d'Education . . .	100,00			
Shanghai College of Commerce (cours de français)	2.000,00			
» 2.—*Assistance Publique :*	———	6.700,00		
Hôpital Général { Allocation annuelle . . 1.750,00 / Garantie d'intérêts sur le découvert en Banque. 10.000,00 }	11.750,00			
Hôpital Sainte-Marie	1.000,00			
Orphelinat de la Providence.	3.000,00			
Œuvre de protection de la Jeune Fille . . .	840,00			
Société Ste. Monique (crèche pour enfants) . .	180,00			
Asile des Vieillards	1.550,00			
Dispensaire des Filles de la Charité, Rue Wantz.	750,00			
Hôpital "Se Min", Rue Sœur Allègre	100,00			
Petites Sœurs des Pauvres	600,00			
Caisse de Secours aux Indigents	500,00			
	20.270,00			
à Reporter. . .	20.270,00	6.700,00	88.443,00	105.526,00

	Tls. c.	Tls. c.
Report. . .	.....	1.479.110,00
CHAPITRE 6.—SERVICE D'INCENDIE		
Art. 1.—*Pompiers employés à des services particuliers.*	2.000,00	2.000,00
à Reporter. . .	.....	1.481.110,00

			Tls. c.	Tls. c.
Reports. . .	20.270,00	6.700,00	88.443,00	105.526,00
Hôpital Chinois pour cholériques	100,00			
Hôpital Chinois St. Joseph	2.000,00			
Bureau de bienfaisance chinois	1.000,00			
Hôpital de Shantung Road	1.000,00			
» St. Luck	100,00			
Institut Pasteur.	1.000,00			
Hôpital d'Isolation	600,00			
Lazaret de Chang Pao Sha	2.100,00			
Société Française de Bienfaisance	500,00			
Institut anti-ratique (allocation au Médecin Chef) .	1.800,00			
		30.470,00		
Art. 3.—*Divers.*				
Caisse de Prévoyance de la Municipalité . . .	48.000,00			
Allocation au Cercle Français	2.640,00			
» » de la Police Française . .	600,00			
» » Foyer du Marin	900,00			
Chambre de Commerce Française	6.000,00			
Pensions à divers: Mr. Surand 250,00				
» Filippetti. . . . 720,00				
» Badet. 200,00				
» Bisson 750,00				
Veuve du gardien du Jardin Public . . 50,00				
	1.970,00			
Musique Municipale	1.500,00			
Amicale des anciens Combattants de la Grande Guerre	1.000,00			
Société française de Tir	50,00			
		62.660,00		
			99,830,00	
CHAPITRE 5.—SERVICE D'INCENDIE				
Art. 1.—*Personnel Européen:*				
1 Chef du Matériel	2.880,00			
1 Mécanicien.	2.160,00			
Indemnités diverses	360,00			
		5.400,00		
» 2.—*Personnel Chinois:*				
Solde	16.524,00			
Récompenses de fin d'année	636,00			
		17.160,00		
» 3.—*Entretien:*				
Huiles, essences, pétrole, charbon	5.000,00			
Peintures, réparations	1.500,00			
Equipement des Pompiers Volontaires	350,00			
» des Coolies	1.300,00			
		8.150,00		
» 4.—*Téléphones et Divers:*				
Abonnements, sonneries, pose, entretien . . .	1.200,00			
Allocation annuelle.	300,00			
» mensuelle des Pompiers Volontaires .	1.440,00			
		2.940,00		
» 5.—*Matériel:*				
Sect. 1.—Nouveau matériel, manches, ...	5.740,00			
» 2.—Mobilier, menus frais, imprévus. . .	600,00			
» 3.—Assurances	900,00			
		7.240,00		
			40.890,00	
à Reporter. . .			229.163,00	105.526,00

		Tls. c.	Tls. c.
	Report. . .	.....	1.481.110,00
	CHAPITRE 7.—ECOLES MUNICIPALES		
Art. 1.	*Subvention du Gouvernement Français* Frs: 10.000,00	1.000,00	
» 2.	*Contribution Scolaire—Ecole Municipale Française*	12.000,00	
» 3.	*do. —Ecole Franco-Chinoise*	6,000,00	
			19.000,00
	à Reporter. . .	.....	1.500.110,00

			Tls. c	Tls. c.
		Report. . .	229.163,00	105.526,00
CHAPITRE 6.—ECOLES MUNICIPALES				
Art. 1.—*Ecole Municipale Française:*				
Sect. 1.—Personnel Européen:				
1 Directeur	7.500,00			
11 Professeurs	37.800,00			
1 Maîtresse auxiliaire	1.800,00			
3 Professeurs suppléants . . .	3.870,00			
1 Professeur commercial . . .	1.800.00			
1 Professeur de callisthenies . .	300,00			
1 Professeur d'exercices physiques	300,00			
1 Professeur de musique . . .	240,00			
1 Professeur de dessin. . . .	900,00			
Cours spéciaux	900,00			
Indemnités diverses	6.720,00			
		62.130,00		
» 2.—Personnel Chinois:—Solde . .		3.200,00		
» 3.—Frais Généraux:—				
Livres classiques et livres de prix.	1.500,00			
Papeterie, matériel scolaire . .	1.500,00			
Chauffage du.	1.000,00			
Entretien matériel, mobilier . .	500,00			
		4.500,00		
			69.830,00	
» 2.—*Ecole Municipale Franco-Chinoise:*				
Sect. 1.—Personnel Européen:—				
1 Directeur	1.320,00			
7 Professeurs	6.300,00			
1 Professeur.	600,00			
Frais de déplacements et voyages	2.925,00			
1 Moniteur de gymnastique $: 30	270,00			
		11.415,00		
» 2.—Personnel Chinois:—				
15 Professeurs . . . . $:	9.900,00			
Cours aux Agents . . .	360,00			
4 Domestiques	660,00			
Gratifications de fin d'année	450,00			
$:	11.370,00	8.530,00		
» 3.—Dépenses diverses:—				
Mobilier scolaire, livres, cartes, etc., ...	1.000,00			
Livres de prix, récompenses aux élèves	800,00			
Chauffage	400,00			
Menus frais	500,00			
		2.700,00		
» 4.—Agrandissement de l'Ecole:—				
1 Professeur Français	1.140,00			
1 » Chinois (Frère) . .	600,00			
Indemnités de voyage et mobilier	925,00			
6 Professeurs chinois $: 1.920,00	1.440,00			
1 Surveillant » 420,00	315,00			
1 Portier et 2 domestiques 348,00	261,00			
Livres de prix	200,00			
Chauffage.	100,00			
Menus frais	200,00			
		5.181,00		
			27.826,00	
			97.656,00	
		à Reporter. . .	326.819,00	105.526,00

	Tls. c.	Tls. c.
Report. . .	.....	1.500.110,00
CHAPITRE 8.—ABATTOIRS		
Art. 1.—*Recettes approximatives*	23.000,00	23.000,00
CHAPITRE 9.—SERVICE SANITAIRE		
Art. 1.—*Amendes*.	1.000,00	
» 2.—*Licences pour établissements classés*	3.000,00	
» 3.—*Désinfections*	100,00	
» 4.—*Vidanges*	18.400,00	
		22.500,00
à Reporter. . .	.....	1.545.610,00

				Tls. c.	Tls. c.
			Report. . .	326.819,00	105.526,00
	CHAPITRE 7.—DÉPENSES DIVERSES				
Art.	1.—Sect. 1.—Passages d'employés et de leurs familles.	21.000,00			
»	» 2.—Annonces, abonnements, télégrammes.	2.500,00			
»	» 3.—Dépenses Imprévues	5.000,00			
			28.500,00		
»	2.—*Assurances*		4.500,00		
»	3.—*Achat et entretien du mobilier*		600,00		
»	4.—*Frais de postes*.		2.000,00		
»	5.—*Taxes chinoises*.		1.150,00		
»	6.—*Frais de chancellerie*		600,00		
»	7.—*Fournitures de bureaux*		2.500,00		
»	8.—*Plaques de véhicules et maisons*		800,00		
»	9.—*Avances remboursables*		3.000,00		
»	10.—*Fêtes Nationales et Fêtes de charité*		5.000,00		
»	11.—*Entretien des machines à écrire*		150,00		
				48.800,00	
	CHAPITRE 8.—DÉFENSE DE LA CONCESSION				
Art.	1.—*Equipement, armement :*		5.000,00		
				5.000,00	
	CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS				
Art.	1.— Sect. 1.—*Personnel Européen :*				
	Allocation au Vétérinaire .	3.600,00			
	Inspecteur des Abattoirs .	3.300,00			
	Indemnités	120,00			
			7.020,00		
	Sect. 2.—*Personnel Chinois :*				
	Solde	2.340,00			
	Récompenses de fin d'année	98,00			
			2.438,00		
			9.458,00		
Art.	2.—*Exploitation :*				
	Charbon, bois d'allumage, paille, marques et divers . .		2.200,00		
»	3.—*Entretien du Matériel :*				
	Réparations, entretien, remplacements		300,00		
				11.958,00	
	CHAPITRE 10.—SERVICE SANITAIRE				
Art.	1.—Sect. 1.—*Personnel Européen :*				
	Allocation au Docteur . .	1.800,00			
	1 Inspecteur en Chef . .	4.560,00			
	1 Sous-Chef Inspecteur .	3.240,00			
	3 Inspecteurs	7.200,00			
	Indemnités diverses . .	3.095,00			
			19.895,00		
	» 2.—*Personnel Chinois :*				
	Solde du personnel. . .	5.500,00			
	Récompenses de fin d'année	250,00			
			5.750,00		
			25.645,00		
Art.	2.—*Chauffage*		250,00		
»	3.—*Entretien du matériel et auto*		1.000,00		
»	4.—*Service Prophylactique :*				
	Achat de désinfectants	3.000,00			
	Entretien des appareils	100,00			
	Autopsie des rats.	300,00			
	Achat de matériel	1.000,00			
			4.400,00		
			à Reporter. . . .31.295,00	392.577,00	105.526,00

	Tls. c.	Tls. c.
Report. . .	.....	1.545.610,00
CHAPITRE 10.—SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS		
Art. 1.—*Remboursements pour fournitures et travaux divers*	6.000,00	6.000,00
à Reporter. . .	.....	1.551.610,00

			Tls. c.	Tls. c.
	Report. . .	31.295,00	392.577,00	105.526,00
Art. 5.—*Service Anti-Moustiques :*				
Sect. 1.—Achat de pétrole	1.500,00			
» 2.—Chaux et désinfectants pour mares . .	800,00			
» 3.—Personnel chinois	700,00			
		3.000,00		
			34.295,00	
CHAPITRE 11.—IMPRIMERIE MUNICIPALE				
Art. 1.—*Personnel Chinois :*				
Compositeurs, Lithographes, Conducteurs, Relieurs, etc., etc...		6.060,00		
» 2.—*Frais Généraux :*				
Sect. 1.—Achat de papiers	5.000,00			
» 2.—Entretien du matériel	200,00			
» 3.—Achat de nouveaux caractères . . .	200,00			
» 4.—Frais divers, colle, pétrole	700,00			
» 5.—Achat de toile, travaux de reliure . .	300,00			
		6.400,00		
» 3.—*Surveillance*		360,00		
			12.820,00	
CHAPITRE 12.—SERVICES GÉNÉRAUX				
Art. 1.—*Personnel Européen :*				
Avocat-Conseil.	6.000,00			
1 Dactylographe, détachée au Consulat . . .	1.920,00			
1 Employé pour la surveillance générale, douanes, etc..., détaché au Consulat . .	3.240,00			
1 Professeur chargé des Cours d'Anglais pour les Employés Municipaux	480,00			
Indemnités diverses	1.260,00			
		12.900,00		
			12.900,00	
CHAPITRE 13.—SERVICE DES PARCS, JARDINS ET PLANTATIONS				
Art. 1.—*Personnel Européen :*—				
1 Architecte Paysagiste	4.800,00			
1 Chef Jardinier	3.240.00			
1 Surveillant	2.160,00			
Indemnités diverses	1.770,00			
		11.970,00		
» 2.—*Personnel Chinois fixe :*—				
Sect. 1.—Secrétaire, interprètes, jardiniers, cantonniers, coolies, chauffeur etc .	10.942,00			
» 2.—Gratifications de fin d'année . . .	340,00			
		11.282,00		
» 3.—*Personnel Chinois flottant :*—				
Tonte gazon, échenillage, etc	1.300,00			
		1.300,00		
» 4.—*Matériel :*—				
Sect. 1.—Commande de matériel en France, Entretien et réparations, chauffage des serres et bureaux, menus frais, fournitures de bureaux, etc . . .	3.400,00			
» 2.—Entretien d'une auto pour le service	400,00			
		3.800,00		
» 5.—*Dépenses Diverses :*—				
Commandes de graines et plantes, achats sur place de plantes, nourriture des animaux du jardin, insecticides et engrais chimiques, etc	875,00			
		875,00		
à Reporter. . .		29.227,00	452.592,00	105.526,00

		Tls. c.	Tls. c.
	Report. . .	.....	1.551.610,00
	CHAPITRE 11.—COUR MIXTE FRANÇAISE		
Art. 1.	*Recettes diverses*	50.000,00	50.000,00
	CHAPITRE 12.—INTÉRÊTS		
Art. 1.	*Intérêts sur les Comptes-courants avec les Banques*	10.000,00	
» 2.	*do. Actions de la Compagnie des Téléphones*	1.500,00	
» 3.	*do. Titres de l'Emprunt Français 1915 & 1916*	2.000,00	13.500,00
	à Reporter. . .	.....	1.615.110,00

				Tls. c.	Tls. c.
			Report. . .	29.227,00	452.592,00	105.526,00
Art.	6.—*Travaux d'entretien :* —					
	Jardins d'essai, pépinières, etc.		1.000,00			
				1.000,00		
»	7.—*Travaux Neufs :*—					
	Sect. 1.—Mise en état des nouveaux terrains, drainage, installation d'eau etc. .		700,00			
	» 2.—Construction de serres		3.000,00			
	» 3.— » d'un hangard au dépôt du service		500,00			
				4.200,00		
»	8.—*Plantations des routes*			1.500,00		
»	9.—*Imprévus.*			500,00		
»	10.—*Travaux remboursables*			6.000,00		
»	11.—*Service de Surveillance des Parcs et Jardins :*—					
	Sect. 1.—Personnel Européen:					
	2 Gardiens de jardin . .	2.880,00				
	Indemnités diverses. . .	1.800,00				
			4.680,00			
	Sect. 2.—Personnel Indigène:					
	Gardiens indigènes . . .	1.680,00				
	Récompenses de fin d'année	100,00				
			1.780,00			
	Sect. 3.—Habillement et équipement.	500,00				
			500,00			
				6.960,00		
					49.387,00	
	CHAPITRE 14.—COUR MIXTE FRANÇAISE					
Art.	1.—*Personnel:*					
	Sect. 1.—Personnel Européen:					
	1 Greffier.	4.080,00				
	1 ,, adjoint . . .	2.880,00				
	Indemnités diverses. . .	960,00				
			7.920,00			
	» 2.—Personnel Chinois		23.240,00			
				31.160,00		
»	2.—*Dépenses Diverses*			2.276,00		
»	3.—*Frais Généraux*			5.500,00		
					38.936,00	
	CHAPITRE 15—EMPRUNTS					
Art.	1.—*Emprunt Municipal de 1903*—4.000 Obligations à 4 1/2 %.					
	Sect. 1.—Frais annuels:—					
	Service de l'amortissement Frs: 500 à frs: 10=		50,00			
	» 2.—Intérêts pour 1923, Frs: 62.077,50 à frs: 10=		6.207,75			
	» 3.—Amortissement de 122 titres à Frs: 500= 61.000,00 francs à francs 10=		6.100,00			
				12.357,75		
»	2.—*Emprunt Municipal de 1911*—4.000 Obligations de Tls. 100 à 6 %.					
	Sect. 1.—Intérêts pour 1923.		22.662,00			
	» 2.—Amortissement de 122 titres à Tls: 100=.		12.200.00			
				34.862,00		
»	3.—*Emprunt Municipal de 1914*—5.000 Obligations de Tls. 100 à 5 1/2 % Intérêts annuels.			27.500,00		
»	4.—*Emprunt Municipal de 1916*—3.500 Obligations de Tls. 100 à 5 1/2 % Intérêts annuels.			19.250,00		
»	5.—*Emprunt Municipal de 1921*—20.000 obligations de Tls. 100 à 8 % Intérêts annuels			160.000,00		
					253.969,75	
	Total du Titre 2.—Services Divers. . .				.....	794.884,75
	à Reporter. . .				.....	900.410,75

	Tls. c.	Tls. c.
Report. . .	.....	1.615.110,00
CHAPITRE 13.—GARDE MUNICIPALE		
Art. 1.—*Amendes*.	20.000,00	
» 2.—*Agents employés à des Services particuliers*.	14.000,00	
		34.000,00
à Reporter. . .	.....	1.649.110,00

					Tls. c.	Tls. c.
				Report. . .	.....	900.410,75

Titre 3.—Garde Municipale

CHAPITRE 1.—PERSONNEL

Art.	1.—*Personnel Européen :*					
	Sect. 1.—Soldes.					
	1 Chef de la Garde	7.800,00				
	1 Chef-adjoint	5.400,00				
	2 Inspecteurs principaux	7.800,00				
	6 Chefs de Secteur	19.380,00				
	2 Inspecteurs de la Sûreté	6.240,00				
	1 Inspecteur du Trafic	3.120,00				
	1 Magasinier	3.120,00				
	16 Sergents	42.825,00				
	17 Brigadiers	34.440,00				
	18 Gardes	30.360,00				
	1 Secrétaire-Interprète pour l'annamite	3.120,00				
	1 » » » »	300,00				
			163.905,00			
	Sect. 2.—Indemnités diverses		22.104,00			
					186.009,00	
»	2.—*Personnel Chinois :*					
	Sect. 1.—Soldes. . . $: 124.572,00					
	Récompenses de fin d'année » 5.188,00					
			129.760,00			
	» 2.—Indemnités diverses		12.388,00			
		$: 142.148,00		à 74	105.189,00	
»	3.—*Personnel Tonkinois :*					
	Sect. 1.—Soldes.	$: 46.768,00				
	» 2.—Indemnités diverses .	» 12.770,00				
	» 3.—Ecole Annamite.					
	1 Instituteur	» 1.800,00				
	1 Instituteur-adjoint .	» 1.200,00				
	Fournitures scolaires et prix de fin d'année	150,00				
	Versement à la Caisse de Retraite (9 % sur solde) .	270,00				
		$: 62.958,00		à 74	46.587,00	
						337.785,00

CHAPITRE 2.—MAISON D'ARRÊT

Art.	1.—*Personnel Européen :*					
	Sect. 1.—Soldes.					
	1 Directeur		3.500,00			
	4 Brigadiers		8.640,00			
	» 2.—Indemnités diverses		480,00			
					12.620,00	
»	2.—*Personnel Tonkinois :*					
	Sect. 1.—Soldes	$: 10.507,00				
	» 2.—Indemnités diverses . .	» 1.580,00				
		12.087,00		à 74	8.944,00	
»	3.—*Personnel Chinois*	$: 924,00		»	684,00	
				à Reporter. . .	22.248,00	337.785,00	900.410,75

	Tls. c.	Tls. c.
Report. . .	.....	1.649.110,00
à Reporter. . .	.....	1.649.110,00

			Tls. c.	Tls. c.
	Report. . .	22.248,00	337.785,00	900.410,75
Art. 4.—*Frais Généraux :*				
Sect. 1.—Nourriture des prisonniers indigènes	8.400,00			
» 2.— » » subsistants européens	1.000,00			
» 3.—Habillement des prisonniers indigènes	1.700,00			
» 4.—Frais d'hospitalisation	1.800,00			
		12.900,00		
			35.148,00	
CHAPITRE 3.—FRAIS GÉNÉRAUX				
Art. 1.—*Entretien à l'habillement*		1.600,00		
» 2.—*Habillement et équipement*		18.000,00		
» 3.—*Entretien à l'armement.*		170,00		
» 4.—*Ameublement, achat et entretien*		2.200,00		
» 5.—*Chauffage*		7.000,00		
» 6.—Sect. 1.—Menus frais, Transports	1.100,00			
» 2.—Dépenses diverses, Imprévus. . . .	1.265,00			
		2.365,00		
» 7.—*Bicyclettes et Autos, (Achats, entretien)*		6.200,00		
» 8.—*Service Anthropométrique, (Achats, entretien, photographies)* .		1.000,00		
» 9.—*Bibliothèque*		300,00		
» 10.—*Prix de tir*		100,00		
			38.935,00	
CAPITRE 4.—FOURRIÈRE				
Art. 1.—*Personnel :*				
1 Adjoint au Docteur . $:	600,00			
1 Gardien Annamite . »	300,00			
1 Coolie . . . . . »	168,00			
	$: 1.068,00			
Art. 2.—*Frais Généraux :*				
Chauffage. . . . . $:	180,00			
Nourriture des chiens . »	240,00			
Consommation de gaz pour l'asphyxie . . »	400,00			
Achat d'instruments de chirurgie et divers . »	200,00			
Menus frais . . . . »	60,00			
	$: 1.080,00			
	2.148,00 à 74	1.590,00		
			1.590,00	
Total du Titre 3.—Garde Municipale. . .			.....	413.458,00
à Reporter. . .			.....	1.313.868,75

		Tls. c.	Tls. c.
	Report. . .	.....	1.649.110,00
	CHAPITRE 14.—TRAVAUX PUBLICS		
Art. 1.	*Remboursements pour Travaux divers*	20.000,00	
» 2.	*Cautionnements des Entrepreneurs et Divers*.	6.000,00	
» 3.	*Permis de construire*	4.000,00	
» 4.	*Permis divers, Barrières, Enseignes, etc*.	2.500,00	
» 5.	*Plans cadastraux, pose de bornes*	1.000,00	
			33.500,00
	à Reporter. . .	.....	1.682.610,00

			Tls. c.	Tls. c.
		Report. . .	.....	1.313.868,75
	Titre 4.—Travaux Publics			
	CHAPITRE 1.—PERSONNEL			
Art. 1.	*Personnel Européen :*			
	1 Ingénieur en Chef	7.800,00		
	1 Ingénieur-Adjoint.	4.800,00		
	1 Ingénieur de la Voirie	4.080,00		
	1 Agent-voyer	3.720,00		
	2 Conducteurs de Travaux	5.580,00		
	5 Surveillants de Travaux	11.520,00		
	1 Inspecteur d'assainissement	3.120,00		
	1 Surveillant des Ecuries	2.880,00		
	1 Chef des Ateliers	4.080,00		
	1 Surveillant des Ateliers	2.520,00		
	1 Architecte	4.800,00		
	1 Commis d'architecture	3.000,00		
	1 Surveillant d'architecture	2.520,00		
	1 » des constructions particulières . .	2.520,00		
	1 Contrôleur	2.880,00		
	1 Contrôleur-Adjoint	2.880,00		
	1 Chef du Cadastre	4.320,00		
	1 Chef Opérateur du Cadastre.	3.720,00		
	3 Opérateurs du Cadastre	8.130,00		
	2 Dactylographes	3.360,00		
	2 Surveillants auxiliaires	3.600,00		
	Indemnités diverses	24.600,00		
			116.430,00	
»	2.—*Personnel Chinois :*			
	Soldes (dessinateurs, cantonniers, ouvriers des ateliers, etc.).	69.549,00		
	Gratifications de fin d'année	3.000,00		
			72.549,00	
				188.979,00
	CHAPITRE 2.—MATÉRIEL			
Art. 1.	*Matériel neuf et entretien :*			
	Sect. 1.—Matériel fixe, Outillage, Concasseur .	7.000,00		
	» 2.—Matériel roulant	4.500,00		
	» 3.—Entretien des autos, arroseuses, camions, huiles, graisses, gazoline, etc . .	20.000,00		
	» 4.—Charbons, pétrole d'éclairage, etc. .	2.400,00		
	» 5.—Concasseurs	2.250,00		
			36.150,00	
»	2.—*Cylindres à vapeur :*			
	Sect. 1.—Combustible, etc.	1.900,00		
	» 2.—Entretien	1.850,00		
			3.750,00	
				39.900,00
	CHAPITRE 3—VOIE PUBLIQUE			
Art. 1.	*Entretien :*			
	Sect. 1.—Trottoirs	5.000,00		
	» 2.—Chaussées pavées	5.000,00		
	» 3.—Chaussées empierrées	31.000,00		
	» 4.—Goudronnage	50.000,00		
	» 5.—Assainissement	5.000,00		
	» 6.—Quais, pontons, ponts	3.000,00		
			99.000,00	
		à Reporter. . .	.99.000,00	228.879,00	1.313.868,75

	Tls. c.	Tls. c.
Report. . .	.....	1.682.610,00
à Reporter. . .	.....	1.682.610,00

			Tls. c.	Tls. c.
	Report. . .	99.000,00	228.879,00	1.313.868,75
Art. 2.—*Enlèvement des boues et ordures ménagères:*		4.000,00		
» 3.—*Ecuries Municipales:*				
Sect. 1.—Nourriture des animaux	8.700,00			
» 2.—Infirmerie, maréchalerie, accessoires	700,00			
» 3.—Harnachement	650,00			
» 4.—Achat de 15 mulets.	2.440,00			
		12.490,00		
» 4.—*Divers:*				
Sect. 1.—Travaux remboursables, Eaux, Tramways, Gaz, etc.	14.000,00			
» 2.—Cautionnements des entrepreneurs .	2.000,00			
		16.000,00		
			131.490,00	
CHAPITRE 4.—ARCHITECTURE				
Art. 1.—*Entretien courant:* Poëles, stores, nattes, etc..		4.500,00		
» 2.—*Gros entretien :*				
Sect. 1.—Hôtel Municipal.	150,00			
» 2.—Ecoles Municipales	1.175,00			
» 3.—Police, Cour Mixte, Stand. . . .	7.919,00			
» 4.—Postes d'Incendie	1.250,00			
» 5.—Infirmerie et Stations Sanitaires. .	450,00			
» 6.—Bâtiments, Voirie, Dépôts, Maisons de Surveillants.	1.000,00			
» 7.—Marchés	1.400,00			
		13.344,00		
			17.844,00	
CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES				
Art. 1.—Sect. 1.—Menus frais	800,00			
» 2.—Chauffage des bureaux et Salle des Fêtes.	600,00			
» 3.—Instruments et fournitures de dessin.	1.800,00			
		3.200,00		
			3.200,00	
CHAPITRE 6.—ECLAIRAGE				
Art. 1.—*Electricité:*				
Sect. 1.—Consommation, voies publiques. .	40.000,00			
» 2.— » bâtiments Municipaux	14.800,00			
» 3.—Entretien des bâtiments y compris les sonneries.	3.000,00			
» 4.—Entretien de l'éclairage public . .	14.700,00			
» 5.—Compteurs bâtiments Municipaux .	500,00			
» 6.— » voies publiques . . .	500,00			
» 7.—Achat d'instruments pour le Contrôle	500,00			
		74.000,00		
» 2.—*Gaz:*				
Sect. 1.—Consommation Bâtiments Municipaux	5.000,00			
» 2.—Entretien Bâtiments Municipaux . .	300,00			
		5.300,00		
			79.300,00	
CHAPITRE 7.—EAU				
Art. 1.—Entretien des installations municipales		2.200,00		
» 2.—Compteurs.		600,00		
			2.800,00	
	à Reporter. . .		463.513,00	1.313.868,75

	Tls. c.	Tls. c.
Report. . .	.....	1.682.610,00
Disponibilités en Portefeuille	6.000,00	
En caisse au 31 Décembre 1922.	110.262,08	
		116.262,08
Budget ordinaire.—Total Général. . .	.....	1.798.872,08

		Tls. c.	Tls. c.
	Report. . .	463.513,00	1.313.868,75
	CHAPITRE 8.—DRAGAGE		
Art. 1.	*Entretien de la drague* 500,00		
» 2.	*Dragage de la crique de Zikawei*. 2.000,00	2.500,00	
	CHAPITRE 9.—EXPROPRIATIONS		
Art. 1.	*Expropriations réalisées* 16.000,00	16.000,00	
	Total du Titre 4.—Travaux Publics. . .	.....	482.013,00
			1.795.881,75
	Solde pour balance. . .	.....	2.990,33
	Budget ordinaire.—Total Général. . .	.....	1.798.872,08

	Tls. c.	Tls. c.
BUDGET EXTRAORDINAIRE		
Recettes		
En caisse au 31 Décembre 1922.	1.303,27	
Dépôt fixe à la Banque de l'Indo-Chine	100.000,00	
Reliquat de l'Emprunt 1921—souscription de 2.558 obligations à Tls: 100 . .	255.800,00	
		357.103,27
à Reporter. . .	.....	357.103,27

			Tls. c.	Tls. c.
BUDGET EXTRAORDINAIRE				
Dépenses				
CHAPITRE 1.—VOIRIE				
Art. 1.—*Report de l'exercice 1922*	15.313,01			
Art. 2.—*Travaux en cours:*				
Sect. 1.—Route Grouchy	750,00			
» 2.—Route Winling	2.850,00			
» 3.—Route de Boissezon	7.500,00			
» 4.—Route de Siéyès	5.400,00			
» 5.—Avenue Pétain	21.000,00			
» 6.—Rue Brenier de Montmorand . . .	8.000,00			
		60.813,01		
Art. 3.—*Travaux Neufs:*				
Sect. 1.—Mur de quai de Zahoueikang . . .	12.000,00			
» 2.—Pavage cubique Quai de France . .	12.000,00			
» 3.—Elargissement Route Pottier . . .	2.000,00			
» 4.—Avenue Foch, Elargissement chaussée	3.250,00			
» 5.—Rue de Ningpo, Alignement . . .	2.000,00			
» 6.—Route Lafayette (Pichon-Pottier) . .	2.970,00			
» 7.—Mur de quai, War Memorial . . .	3.500,00			
» 8.—Avenue du Roi Albert	3.400.00			
» 9.—Rue Ratard (Ouest Courbet) . . .	1.900,00			
» 10.—Avenue Dubail, trottoir Ouest . .	9.500,00			
		52.520,00		
Art. 4.—*Ouverture de routes Nouvelles:*				
Aménagement		424.067,50		
			537.400,51	
CHAPITRE 2.—ARCHITECTURE				
Art. 1.—*Report de l'exercice 1922*	2.132,68			
Art. 2.—*Travaux en cours:*				
Sect. 1.—Poste Pottier	77.200,00			
» 2.—Ecole Franco-Chinoise	85.400,00			
» 3.—Abattoirs	8.000,00			
» 4.—Maisons des Greffiers	3.250,00			
» 5.—Atelier.	3.000,00			
» 6.—Station Sanitaire.	4.200,00			
		183.182,68		
Art. 3.—*Travaux Neufs:*				
Sect. 1.—Poste Nord	50.000,00			
» 2.—Marché de l'Est (Poissons). . . .	190.000,00			
		240.000,00		
			423.182,68	
CHAPITRE 3.—MATERIEL				
Art. 1.—Report de l'exercice 1922.		3.403,81		
» 2.—Voie de Decauville		4.500,00		
» 3.—1 arroseuse "Laffly".		7.000,00		
» 4.—Achat 3 remorques de 3 tonnes		4.500,00		
» 5.— » d'un marteau pilon avec compresseur		2.100,00		
» 6.— » de machines à bois		450,00		
» 7.—Installation du grand concasseur, fondations, etc. . . .		1.800,00		
» 8.—Modification de l'élévateur		500,00		
» 9.—Achat d'un motocyclette ou voiturette pour le Service d'Architecture.		500,00		
» 10.— » d'une machine à béton d'asphalte.		17.500,00		
» 11.— » de 50 brouettes à ordures		1.250,00		
» 12.— » de deux coaltareuses.		750,00		
» 13.— » de 2 balayeuses "Laffly" à rampe de pulvérisation.		15.000,00		
			59.253,81	
à Reporter. . .			1.019.837,00	.....

	Tls. c.	Tls. c.
Report. . .	.....	357.103,27
Emprunt à réaliser	.....	1.272.983,73
Budget Extraordinaire.—Total Général. . .	.....	1.630.087,00

		Tls. c.	Tls. c.
	Report. . .	1.019.837,00	.....
	CHAPITRE 4.—EXPROPRIATIONS		
Art. 1.	—Expropriations réalisées.	95.500,00	
» 2.	—Expropriations à réaliser	374.400,00	
		469.900,00	
	CHAPITRE 5.—DIVERS		
Aat. 1.	—Report de l'exercice 1922	5.850,00	
» 2.	—Achat de terrains.	104.500,00	
» 3.	—Allocation au Collège Jeanne d'Arc (1e versement) . .	5.000.00	
» 4.	—Réseau téléphonique pour le Service d'Incendie . . .	25.000,00	
		140.350,00	
			1.630.087,00
	Budget Extraordinaire.—Total Général. . .	.....	1.630.087,00